



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



H  
1088  
18

HARVARD COLLEGE  
LIBRARY



IN MEMORY OF  
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM  
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT  
COAST ARTILLERY CORPS  
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS  
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TOFFANY & CO.









# **ANNUAIRE**

**HISTORIQUE UNIVERSEL**

**HISTOIRE POLITIQUE**



---

POISSY. — TYPOGRAPHIE ARBIEU.

# ANNUAIRE

HISTORIQUE UNIVERSEL

OU

## HISTOIRE POLITIQUE

POUR 1855

Avec un *Appendice* contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, tableaux statistiques, financiers, administratifs et judiciaires, documents historiques officiels et non officiels, et un article *Variétés* renfermant des chroniques des événements les plus remarquables, des travaux publics, des lettres, des sciences et des arts, et des notices bibliographiques et nécrologiques.

RÉDIGÉ PAR A. FOUQUIER

FONDÉ PAR

C.-L. LESUR

---

Prix : 15 fr.

---

PARIS  
LEBRUN ET C<sup>IE</sup>, LIBRAIRES,

8, RUE DES SAINTS PÈRES, 8

—  
1856

---

POISSY. — TYPOGRAPHIE ARBIEU.

# ANNUAIRE

HISTORIQUE UNIVERSEL

OU

HISTOIRE POLITIQUE

POUR 1855

Avec un *appendice* contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, tableaux statistiques, financiers, administratifs et judiciaires, documents historiques officiels et non officiels, et un article *Varités* renfermant des chroniques des événements les plus remarquables, des travaux publics, des lettres, des sciences et des arts, et des notices bibliographiques et nécrologiques.

RÉDIGÉ PAR A. FOUQUIER

FONDÉ PAR

C.-L. LESUR

---

Prix : 15 fr.

---

PARIS  
LEBRUN ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES,

8, RUE DES SAINTS PÈRES, 8

—  
1856

H1088.18

**HARVARD COLLEGE LIBRARY**

**INGRAHAM FUND**

*Jan 8, 1930*

# TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

## ÉVÉNEMENTS LES PLUS REMARQUABLES

DE L'ANNÉE 1855.

		Histoire.	Appendice
6 janvier.	<i>Pérou.</i> — Défaite et fuite du général Echenique.	696 —	»
11 janvier.	<i>France.</i> — Combat heureux livré par les troupes françaises dans le désert algérien, sur l'Oued-Zoubra.	458 —	»
26 janvier.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Accession de la Sardaigne au traité du 10 avril 1854.	64, 629 —	13
15 février.	<i>France.</i> — Perte de la frégate de guerre <i>la Simillante</i> .	42 —	281
17 février.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Défaite des Russes devant Eupatoria.	48 —	»
2 mars.	<i>Belgique.</i> — Retraite du cabinet de Brouckère.	488 —	»
2 mars.	<i>Russie.</i> — Mort de S. M. l'empereur Nicolas I <sup>er</sup> .	67, 588 —	20, 157, 287
20 mars.	<i>France.</i> — Revue d'adieu par l'Empereur des troupes envoyées en Orient.	237 —	»
23 mars.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Grande sortie des Russes repoussée par l'armée de siège de Sévastopol.	122 —	»
29 mars.	<i>Belgique.</i> — Avènement du cabinet de Decker.	486 —	»
29 mars.	<i>Danemark.</i> — Vote de l'acte d'accusation du ministre Ørsted.	571 —	»

## VI

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

		Histoire.	Appendice.
9 avril.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Second bombardement de Sévastopol.	122 —	»
12 avril.	<i>Danemark.</i> — Dénonciation par les États-Unis du traité relatif au péage du Sund.	579 —	165
21 avril.	<i>France.</i> — Héroïque défense du pont de Leybar, au Sénégal, par le sergent Brunier.	475 —	»
26 avril.	<i>France.</i> — Loi instituant une caisse de dotation de l'armée et changeant le mode de remplacement militaire.	435 —	92
29 avril.	<i>Espagne.</i> — Loi de désamortissement.	651 —	»
2 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Enlèvement de contre-approches russes par les généraux Pélissier, de Salles, Bazaine, de la Motterouge et Rivet sous Sévastopol.	125 —	»
13 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Grand conseil de guerre tenu sous Sévastopol.	125 —	»
14 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Evacuation de Petropaulovski par les Russes.	192 —	»
19 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Le général Pélissier succède au général Canrobert dans le commandement de l'armée française sous Sévastopol.	126 —	»
22 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Enlèvement de contre-approches russes, par les généraux de Salles, Paté et Levaihan sous Sévastopol.	127 —	»
22 mai.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Expédition dans la mer d'Azof.	172 —	»
29 mai.	<i>États-Sardes.</i> — Loi Ratazzi.	634 —	170, 172
4 juin.	<i>Question d'Orient.</i> — Rapture des conférences de Vienne.	100 —	40
7 juin.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Prise du Mamelon-Vert, des Ouvrages-Blancs et de l'ouvrage des Carrières par les armées de siège devant Sévastopol.	128 —	»
15 juin.	<i>Hanoors.</i> — Ouverture de la session des Chambres.	540 —	»
18 juin.	<i>Guerre d'Orient.</i> — Echec des troupes françaises et anglaises devant Sévastopol.	132 —	»
24 juin.	<i>Question d'Orient.</i> — L'Autriche réduit son effectif militaire.	107 —	»

# TABLE CHRONOLOGIQUE

VII

	Histoire.	Appendice.
2 juillet. <i>France.</i> — Ouverture de la session extraordinaire des Chambres.	111, 447 —	88
26 juillet. <i>États du Saint-Siège.</i> — Excommunication prononcés contre le gouvernement piémontais.	636, 638 —	173
7 août. <i>Saxe-Royale.</i> — Clôture de la session législative.	538 —	»
9 août. <i>Guerre d'Orient.</i> — Bombardement de Sveborg.	185 —	»
9 août. <i>Mexique.</i> — Chute du dictateur Santa-Anna.	686 —	»
16 août. <i>Guerre d'Orient.</i> — Bataille de la Tchernaisa.	141 —	»
18 août. <i>Autriche.</i> — Concordat conclu avec le Saint-Siège.	515 —	174
18 août. <i>Question d'Orient.</i> — Visite faite par S. M. la Reine de la Grande-Bretagne à S. M. l'Empereur des Français.	150 —	304
25 août. <i>France.</i> — Echauffourés socialiste à Angers.	249 —	310
8 septembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Attaque générale de Sévastopol, prise du bastion Malakof par les troupes françaises.	154 —	»
9 septembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Evacuation de Sévastopol par les Russes.	164 —	»
15 septembre. <i>Bavière.</i> — Ouverture de la session législative.	534 —	149
16 septembre. <i>Portugal.</i> — Majorité du roi dom Pedro V.	659 —	191
17 septembre. <i>Néerlande.</i> — Ouverture de la session législative.	500 —	137
20 septembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Echec des Russes devant Kars.	200 —	»
29 septembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Combat heureux de Koughil, livré par le général d'Allonville.	211 —	»
17 octobre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Prise de Kiburn.	181 —	»
6 novembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Passage de l'In gour par Omer-Pacha.	202 —	»
15 novembre. <i>France.</i> — Clôture de l'Exposition universelle.	212 —	319



## VIII TABLE CHRONOLOGIQUE

	Histoire.	Appendice.
21 novembre. <i>Question d'Orient.</i> — Traité conclu entre la Subde et les puissances occidentales.	22, 215, 560 —	77
24 novembre. <i>Guerre d'Orient.</i> — Reddition de Kars.	207 —	»
26 novembre. <i>Bade.</i> — Ouverture de la session législative.	347 —	»
29 novembre. <i>Prusse.</i> — Ouverture de la session des Chambres.	218, 527 —	»
6 décembre. <i>Pers.</i> — Rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.	615 —	»
28 décembre. <i>Question d'Orient.</i> — Mémoire-ultimatum arrêté à Vienne entre l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne.	221 —	»
29 décembre. <i>France.</i> — Retour à Paris des régiments de Crimée.	283 —	321

# ANNUAIRE

## HISTORIQUE UNIVERSEL

### POUR 1855

---

---

#### PREMIÈRE PARTIE

---

### POLITIQUE GÉNÉRALE

*Situation générale, transformation du système européen, rôle de la France; l'alliance anglaise, erreurs et mécomptes de la Russie; caractères de la guerre orientale, force de l'opinion en Europe, espérances de paix; que sera cette paix: impressions diverses produites par l'annonce d'une pacification. — Les résultats de la lutte en Orient; la Russie, son ambition légitime. — Le monde politique au point de vue des alliances nouvelles: l'Union américaine, ses sympathies russes, son esprit d'agression et de conquêtes; la France, grandeur de son rôle, son habileté et sa modération, quels profits elle tirera de la lutte; la Russie, ses destinées, sa mission véritable; l'Allemagne, ses hésitations, rôle de l'Autriche, la Prusse et sa politique rétrograde; l'Orient, sa régénération future, perspectives d'avenir, le canal de Suez, l'esprit d'entreprise; la Sardaigne, valeur et caractères de son accession; les puissances scandinaves, neutralité du Danemark, évolution sympathique de la Suède; la Belgique, la Néerlande, l'Espagne, le Portugal; les Deux-Siciles, hostilité patente; la Grèce, sa complicité avec la Russie. — L'industrie pendant la guerre. L'Exposition universelle de Paris, progrès vers l'union future du genre humain. — Souffrances et épreuves, crise alimentaire, force de résistance de la vie industrielle. — L'Amérique et l'Asie.*

Un fait général domine la situation politique au début comme à la fin de cette année si remplie: c'est la transformation du système européen, le déplacement des forces qui en consti-

tuaient l'équilibre, la modification profonde des alliances et des influences. L'édifice de 1815 a disparu tout à coup, sans qu'une révolution générale en ait renversé les assises. La France s'est placée à la tête d'un système nouveau, conservateur comme l'ancien des gouvernements établis, mais mieux approprié aux conditions nouvelles de la vie européenne. Son alliance intime avec l'Angleterre, son alliance de jour en jour consolidée avec l'Autriche, lui ont acquis en quelques mois une prépondérance légitime, et l'ensemble nouveau dont elle est le centre intelligent et actif, a remplacé le menaçant ensemble créé spécialement contre elle quarante ans auparavant.

Le bonheur singulier de cette combinaison nouvelle est surtout, pour la France, dans ce fait que ce n'est pas elle qui l'a provoquée. La transformation des rapports diplomatiques s'accomplit à son profit, mais en même temps au grand bénéfice de la liberté du monde; et d'ailleurs, c'est à l'agression de la Russie qu'est dû l'ordre nouveau dirigé non pas sans doute contre l'empire russe, mais contre son accroissement illégitime.

L'extrême modération, l'habileté loyale déployées dans toute cette affaire d'Orient, sont pour la politique nouvelle un gage d'avenir. L'intérêt particulier, l'aveugle esprit de conservation n'ont pas cette fois, comme en 1815, prévalu contre les intérêts généraux. C'est sans système préconçu, c'est par transitions nécessaires, sous l'empire de faits extérieurs, que la France et l'Angleterre en sont arrivées à fonder la politique qui triomphe en 1855, et qui, si elle n'a pas encore la sanction d'un traité solennel, a au moins celle plus puissante encore de l'opinion générale.

Aux derniers jours de l'année 1855, on comprend déjà que le but de la guerre est atteint. La Russie est vaincue, moins encore par les armes que par la coalition des esprits et des intérêts.

Ces douze mois ont présenté de grands et aussi d'affligeants spectacles : deux nations, autrefois rivales, unissant leurs efforts pour assurer le règne de la paix et de la civilisation dans l'Europe; leurs armées luttant d'énergie pour triompher à la

fois d'un ennemi redoutable et d'un climat mortel ; leurs pavillons dominant sur toutes les mers et les interdisant à la Russie ; et, enfin, après trois batailles rangées, qui ont été pour la France et pour l'Angleterre autant de victoires, Sévastopol tombant, et sa chute ouvrant à l'avenir des perspectives de paix prochaine et de longue prospérité.

Mais aussi, que de sacrifices, que d'épreuves ! Vainqueurs et vaincus garderont longtemps encore les cicatrices de la lutte. Ceux-là mêmes qui n'en étaient que les spectateurs en ont ressenti les terribles effets. Que dire de l'agresseur, et quelle n'a pas été la punition infligée à son ambition fatale ! L'empire russe, avec ses vaisseaux bloqués ou brûlés dans ses ports, ses côtes ravagées, son commerce anéanti, ses relations extérieures détruites, a été réduit à la moins glorieuse des résistances, à la résistance passive. Depuis la mer d'Azof jusqu'à la mer Blanche, depuis la Baltique jusqu'au Kamtschatka, il s'est laissé emprisonner dans ses ports, et, sur le seul point où il a accepté la lutte, il a été quatre fois vaincu. Humiliée dans son orgueil national, la Russie a été tristement frappée dans la vie de ses enfants, et c'est par centaines de mille qu'il a fallu compter les innocentes victimes de la faute d'un seul homme. Cet homme lui-même, tout à l'heure si haut placé parmi les puissants, a succombé sous le poids de sa déplorable erreur.

Évidemment, quoi qu'on en ait dit, l'empereur Nicolas ne s'attendait pas à la guerre. Il était préparé à une démonstration menaçante, formidable contre un ennemi impuissant, mais non à lutter contre l'Europe civilisée. Il s'était vu si longtemps, surtout en Allemagne, l'arbitre des souverains et le représentant de l'esprit conservateur, qu'il n'avait pu s'imaginer qu'une opinion indépendante pût s'élever contre ses desseins, et qu'il était décidé à l'avance à ne voir dans tout obstacle dressé sur ses pas, que la révolution elle-même, la révolution détestée de toute l'Europe monarchique. L'Angleterre était, selon lui, trop occupée de ses intérêts matériels ; la France trop divisée, trop affaiblie par ses récentes épreuves, trop préoccupée d'une expérience nouvelle, pour s'inquiéter d'un pas de plus fait par la Russie vers la domination du monde oriental. Les deux puis-

sances occidentales lui avaient semblé animées l'une contre l'autre d'une trop incurable défiance, d'une trop vieille hostilité pour qu'une alliance étroite et sincère fût entre elles je ne dis pas durable, mais même possible.

Ces prévisions trompées, ces espérances déçues, les rudes leçons d'une guerre injustement provoquée, un grand prestige perdu par sa faute, tous ces échecs devaient briser celui qui les avait imprudemment attirés sur sa tête.

Nous ne sommes que le compilateur des faits d'aujourd'hui pour l'historien de demain ; mais pourrait-on nous interdire de marquer, par les paroles mêmes du principal acteur, la moralité de cette guerre ? N'est-ce pas l'empereur Nicolas qui disait, le 21 février 1853, à sir Hamilton Seymour : « Il y a des choses que je ne supporterai jamais... Je ne permettrai jamais la reconstruction d'un empire byzantin, ni aucune extension de la Grèce qui en ferait un État puissant... Plutôt que de me soumettre à aucune de ces éventualités, je ferais la guerre, et je la continuerais aussi longtemps qu'il me resterait un homme et un fusil. »

Prétentions antisociales, antichrétiennes ! Eh quoi ! la puissance véritable d'une nation consiste-t-elle dans l'effacement et dans la servitude des autres ? Ne saurait-on, quand on est le chef d'un grand empire, supporter d'autre prospérité que la sienne propre, et le véritable intérêt des peuples n'est-il pas plutôt dans leur force légitime d'expansion, dans leur capacité d'échanges, dans leur influence morale, dans la prospérité même de leurs voisins ! C'est pour avoir méconnu cette vérité, qui est la formule même de la civilisation moderne, que l'empereur Nicolas, si grand par tant de côtés, est mort justement frappé ; c'est pour avoir isolé la Russie dans le monde moral, qu'il l'a fait échouer misérablement contre l'opinion de l'Europe.

Aussi a-t-on vu, pour la première fois, une alliance conclue entre deux grandes nations, sans but égoïste, sans misérables réticences. La haute moralité de l'entreprise tentée par les puissances occidentales a été dans cette déclaration solennelle, inviolable, qu'il ne s'agira pas d'une guerre de conquêtes. Un

article formel du traité d'alliance qui unit la France et l'Angleterre, a repoussé expressément tout avantage particulier à tirer de cette guerre. Il ne pouvait donc pas être question de démembrer la Russie, mais d'enrayer ses agrandissements illégitimes.

Ce n'a pas plus été une guerre de propagande religieuse ou révolutionnaire qu'une guerre de conquêtes. Les puissances occidentales se sont attachées à conserver à leurs efforts le caractère de nécessité politique, et toutes les tentatives faites par le gouvernement russe pour changer cette guerre en une guerre de fanatisme religieux ou de conservation monarchique, n'ont en pour résultat que d'inspirer contre lui en Europe de justes sentiments de défiance.

La moralité du but implique la moralité des moyens. La supériorité morale des puissances occidentales a éclaté dans leur conduite diplomatique, comme leur supériorité matérielle sur le champ de bataille. De ce côté encore la Russie s'est trompée d'heure. Elle a cru qu'en plein xix<sup>e</sup> siècle la ruse pouvait encore être habile, et cette habileté, qui autrefois eût été féconde en triomphes, n'a fait que la discréditer.

De jour en jour, malgré ses faux-fuyants éternels, malgré son habile tactique, la Russie a senti se resserrer autour d'elle le cercle de l'opinion et des résistances. Elle a, dès l'abord, donné son adhésion à la note de Vienne, au protocole du 9 avril; elle a évacué ensuite les Principautés danubiennes, elle a accepté les garanties du 8 août : quelque souplesse qu'elle ait déployée à expliquer ses concessions, à annuler ses promesses, le fait irrévocable de son adhésion première aux conditions de la paix pèsera désormais sur sa conduite et dominera sa situation. Vient le traité du 2 décembre qui établit et précise l'entente entre les trois puissances alliées, et si ce traité n'engendre pas immédiatement toutes ses conséquences pratiques, il ne les porte pas moins en germe. Dès ce jour, il est bien entendu par la Russie elle-même que les traités antérieurs sont anéantis, que son protectorat sur les Principautés est aboli en droit et en fait, que sa puissance sans contre-poids dans la mer Noire est une menace pour l'empire otto-

man. L'ascendant de l'Europe l'a emporté, l'avenir est assuré. Le reste n'est plus qu'une question de temps et de forme.

Sévastopol, devenu par les longues péripéties de la lutte une sorte de symbole de la puissance russe en Orient, Sévastopol est tombé. Ce grand événement ne pouvait s'accomplir sans que le prestige de la puissance militaire des Russes ne reçût un coup décisif. Mais sa chute ne pouvait être le signal d'un immédiat et humiliant abandon de toute résistance par le gouvernement d'un grand empire. L'Allemagne elle-même, si longtemps cachée dans la pénombre de la Russie, ne pouvait, à la première nouvelle de ce fait d'armes, en mesurer, en accepter les conséquences, et faire ce qui lui répugnait si fort, prendre un parti. Le fait brutal du succès n'eût fait que forcer les consciences : la patiente loyauté des puissances occidentales a conquis l'opinion.

« C'est toujours l'opinion qui remporte la dernière victoire », a dit Napoléon III à l'Europe rassemblée à Paris pour les fêtes pacifiques de l'Exposition universelle. Et cet appel à l'opinion a été entendu, elle s'est émue enfin, là même où on avait le mieux réussi jusque-là à la comprimer ! L'Autriche a donné enfin une allure énergique à son intervention ; la Suède a écrit dans le traité du 21 novembre ses méfiances légitimes, et préparé son accession future à la ligue armée de l'Europe ; les puissances secondaires de l'Allemagne, s'emparant habilement de l'influence que les deux grands États germaniques avaient trop longtemps abandonnée dans leurs dissensions jalouses, ont apporté dans ce congrès moral l'autorité d'intérêts et de besoins nombreux, identiques ; la Prusse elle-même, la Prusse, s'est sentie entraînée, et, par peur d'un avenir plus difficile encore, a pesé sur la Russie du poids de ses instances tardives. A demi vaincue par la guerre, la Russie a été définitivement vaincue par l'opinion.

Que sera la paix, si la Russie cède enfin à la pression de l'opinion européenne ? Que sera la guerre, si elle s'obstine dans ses prétentions ? L'instinct général pressent que la politique moderne est placée au bord d'une situation nouvelle. Si la guerre se prolonge, elle s'agrandira inévitablement, elle

changera de caractère en s'étendant. Si la paix est conclue, il faut qu'elle soit pour longtemps définitive, et qu'elle transforme les conditions vitales de plus d'un pays.

Ce qu'on peut espérer au moins de ces luttes gigantesques, de ces négociations laborieuses, c'est une fixation nouvelle et pour longtemps arrêtée des destinées de l'Europe ; c'est l'équilibre du monde occidental rétabli sur des bases plus solides : c'est la sécurité de l'Occident préluant à une régénération et à une civilisation définitives du monde oriental. A ce point de vue élevé, la guerre d'Orient n'est plus un différend vulgaire né entre certains peuples, entre certains amours-propres ou certains intérêts.

L'annonce des préliminaires de paix, qui clôt l'histoire politique de l'année, a trouvé l'Europe déflante et cependant ardemment éprise de la paix. L'Angleterre seule a semblé un moment surprise et désappointée, tandis que la France accueillait avec une joie sincère l'annonce d'un congrès pacifique. Ces impressions différentes correspondaient exactement à l'attitude des deux puissances pendant toute la durée de la lutte. La France s'était montrée constamment la grande nation militaire, mais elle n'avait pas été belliqueuse ; l'Angleterre avait fait la guerre avec passion, sans se montrer un seul instant militaire. Il y avait même eu, dans l'opinion publique en France, plus d'indifférence et presque plus d'aversion que de goût pour la guerre ; et cependant la nation française s'était associée avec enthousiasme aux actes héroïques de son armée. Il lui avait plu de ne pas se sentir dégénérée, mais elle avait hâte de rentrer dans les calmes sentiers d'une prospérité pacifique.

L'Angleterre, au contraire, avait à cœur de réparer ses premiers échecs : les premiers moments de la lutte l'avaient trouvée mal préparée, et son orgueil avait souffert comme son cœur avait saigné de désastres dus à une administration tournée tout entière vers les choses de la paix. Le peuple anglais, guidé par son grand bon sens pratique, avait compris combien de réformes urgentes il avait à opérer, et voilà qu'au moment où ces réformes allaient s'accomplir, au moment où une révo-



lution profonde et salutaire allait modifier son système militaire impuissant et vieilli, au moment, enfin, où il allait se présenter au combat avec des forces telles que jamais il n'en avait déployé, la paix paraissait devoir bientôt enrayer ses réformes, et rendre inutiles ses gigantesques et coûteux efforts.

C'est pour cela, qu'à l'heure même où l'Europe entière applaudit aux espérances d'un accord pacifique, le parti de la guerre parle haut et presque seul dans les journaux et les meetings de la Grande-Bretagne.

Le parti de la paix n'est encore et ne peut être, en Angleterre, qu'un parti isolé, philosophique, composé de quelques individualités honnêtes ou intelligentes, un peu absolues, un peu chimeriques, ou de quelques hommes politiques voués à l'opposition quand même.

Le parti de la guerre est composé de la grande majorité de la nation, surtout de la classe qui a le plus d'intérêt à la continuation de la lutte ; car, en Angleterre, il faut toujours chercher un intérêt sous une opinion. Or, cette classe intéressée à la guerre, c'est la bourgeoisie industrielle et commerciale, qui sent par l'expérience des deux dernières années combien les révélations suscitées par la crise d'Orient ont fait pour son affranchissement social.

D'ailleurs, si la guerre a été pour les classes inférieures un instrument puissant d'égalité, elle n'aura pas été non plus infructueuse pour le commerce de la Grande-Bretagne. L'esprit anglais sait admirablement tirer parti des circonstances, et le commerce britannique en Orient a pris en quelque temps une extension considérable. Qu'à cela on ajoute ses espérances conçues au profit de l'intérêt particulier, si important, qu'a l'Angleterre, dans la question orientale, c'est-à-dire celui qui touche à l'Asie et aux Indes, que l'on pense que rien n'a été fait encore de ce côté qui puisse contenir ou même affaiblir l'influence de la Russie, et on comprendra sans peine que la perspective d'une nouvelle campagne n'effraie pas l'opinion britannique.

Mais les intérêts égoïstes ne trouveraient pas d'écho en

Europe. Une seule question était de mise : la Russie voulait-elle sincèrement la paix?

La diplomatie russe comptait-elle encore sur son habileté traditionnelle pour reprendre en détail, dans un nouveau congrès, les concessions que lui avait arrachées l'opinion de l'Europe? C'eût été méconnaître cette nouvelle puissance qui s'élève au-dessus des gouvernements, qui pèse plus que les armées et qui condamnerait sans appel le monarque assez imprudent pour se jouer ainsi de la vie, du repos, de la fortune de tous.

Il fallait croire aussi que les puissances occidentales, de leur côté, sauraient se tenir dans les justes limites de leur droit et de l'intérêt général, n'exiger que ce que demanderaient la raison et la justice pour l'accomplissement de l'œuvre qu'elles ont entreprise et ne pas méconnaître dans des vues égoïstes le vrai but de la guerre dans le développement des propositions formulées et acceptées.

Le but de la guerre, on ne le perdrait pas de vue sans doute, c'était et c'était seulement d'enlever à la Russie toute puissance agressive directe ou indirecte contre l'empire ottoman : ce serait là aussi le but de la paix. On se garderait bien d'aller au delà, d'obéir à de misérables rancunes ou de satisfaire des ambitions déguisées; on ne ferait pas descendre la politique occidentale de la sphère élevée où l'avaient placée ses instincts généreux, et on éviterait de compromettre le sort des négociations futures. Désarmer la Russie, ce ne serait pas la diminuer.

En résumant par la pensée les résultats de cette guerre, on peut se demander si la Russie n'aurait pas à s'applaudir, comme le reste de l'Europe, d'une conclusion pacifique. Combien ne lui a pas coûté la tentative imprudente faite par l'Empereur Nicolas! Ses armées ont envahi les Principautés, mais elles ont été battues par les Turcs, elles ont échoué devant une bicoque et elles ont dû repasser le Pruth après des pertes énormes. La campagne de Crimée une fois commencée, elles ont été vaincues à l'Alma, vaincues à Balaclava, vaincues à Inkermann, vaincues à Eupatoria, vaincues à la Tchernafia. Sévastopol leur

a été arraché. Une flotte russe a disparu dans les eaux, l'autre s'est cachée, impuissante, derrière des remparts de granit. La mer Noire et la mer d'Azof ne lui appartiennent plus, elle a dû se retirer de la mer Baltique. Bomarsund a été rasé par nos soldats et les canons de Sveaborg n'ont pu protéger ses chantiers, ses arsenaux et ses magasins. Dans l'Océan Pacifique, il lui a fallu évacuer Petropaulovski. Dans l'Asie, elle a perdu toute la ligne fortifiée de la mer Noire et, si elle a battu en diverses rencontres les troupes indisciplinées du Sultan, elle a été vaincue à l'Ingour, vaincue à Kars, dont les murailles ne sont tombées que devant la famine.

Plus que toute autre puissance, la Russie s'est vue atteinte par la guerre dans son commerce et dans ses finances. Ses populations ont cruellement payé l'ambition impatiente d'un Tsar et l'opiniâtreté dans une faute.

Pourquoi donc la Russie n'accepterait-elle pas sincèrement, au moins dans le présent, une paix qui lui épargne des malheurs plus complets encore? Si elle réserve l'avenir, si elle cède pour recommencer la lutte à son heure, au moins peut-on penser qu'il lui faudra de longues années de civilisation et de prospérité avant de se sentir prête de nouveau pour une lutte dont elle connaît aujourd'hui les difficultés. Et qui sait ce qu'elle n'a pas à gagner, ce que l'Europe ne gagnera pas elle-même à cette initiation forcée de la Russie aux ressources de la civilisation moderne? Nul ne peut être intéressé en Europe à l'abaissement de la Russie, nul ne peut redouter sa grandeur légitime.

L'ambition de la Russie une fois contenue, le monde oriental sauvé et rajeuni, ouvert à la civilisation européenne, que ne pourrait-on pas attendre de l'accord énergique de deux grandes nations rivalisant d'efforts pour assurer au monde les bienfaits de la paix et de la liberté? Quelle admirable compagnie d'assurances pour la prospérité du genre humain! Et combien, d'ailleurs, ces deux nations qui marchaient jusqu'alors, isolées dans leurs voies, à la tête de la civilisation générale, n'auraient-elles pas à gagner chacune par l'exemple et la pratique de l'autre!

Le caractère de cette alliance de la France et de l'Angleterre est essentiellement libéral et civilisateur, et c'est là peut-être ce qui en assure la durée. Née de la nécessité de résister aux empiètements de la Russie, elle restera sans doute comme une barrière opposée à toutes les usurpations. La nation dont le caractère entreprenant, dont l'avidité inquiète et déjà immorale, menace l'avenir du monde occidental au moins autant que la politique des Tsars, l'Union américaine a compris instinctivement l'espèce de solidarité établie entre elle et la Russie par la conformité des vocations et des appétits. De là ces sympathies hautement avouées de la république américaine pour l'empire despotique. Le rôle commun de l'Angleterre et de la France ne sera donc pas fini avec la guerre présente.

En effet, quelle qu'ait été l'importance de sa position en Europe pendant la guerre d'Orient, l'Union américaine n'en a pas moins été d'intention l'alliée de la Russie.

Cette disposition de l'esprit public aux États-Unis s'était déjà trahie, en 1854, d'une façon assez mal déguisée, par un essai de ligue neutre. Mais ces efforts n'avaient guère abouti qu'à l'adhésion intéressée de la Russie, et, d'ailleurs, cette manœuvre peu bienveillante de la politique américaine avait le désavantage de venir après les déclarations libérales de la France et de l'Angleterre en matière de commerce des neutres et de franchise de pavillon.

Cette année, les antipathies américaines se sont révélées par des symptômes plus inquiétants, par des susceptibilités exagérées à l'égard de l'Angleterre. L'irritation, sans motifs légitimes, a été tout entière du côté de la république américaine; mais, malgré des aigreurs de langage, malgré des menaces malséantes, il n'est résulté de ces rapports difficiles aucune difficulté bien sérieuse.

Toutes les fanfaronnades, toutes les violences qu'on se permet volontiers aux États-Unis ne sauraient dissimuler à l'Europe l'extrême infériorité qu'aurait l'Union américaine dans une lutte aussi regrettable que celle qu'elle se montre disposée à engager. Sans doute le coton des États-Unis est indispensable à l'Angleterre, mais le marché de l'Angleterre n'est pas moins

indispensable aux États-Unis. Les intérêts des deux nations sont réciproques et solidaires. Et d'ailleurs quelle serait la durée de la résistance de l'Amérique à une attaque sérieuse de la Grande-Bretagne? Où est la marine militaire de l'Union américaine? Où sont ses ports fortifiés? Où est son armée régulière? Car ici les milices indisciplinées qui ont eu si facilement raison du Mexique seraient singulièrement insuffisantes. Une faiblesse aussi palpable devrait au moins inspirer la modération du langage et de la conduite.

Au reste, la situation intérieure des États-Unis ne justifierait pas, à ce qu'il semble, des prétentions sérieuses à l'ingérence dans les affaires européennes.

Jamais, peut-être, les partis n'ont été plus divisés aux États-Unis, jamais les passions ne s'y sont montrées plus ardentes. Abolitionnistes et partisans de l'esclavage; hommes du sud et hommes du nord; Irlandais et Allemands d'un côté, Américains de l'autre; catholiques et protestants, amis de la vieille et féconde tolérance et fanatiques intolérants de patrie et de religion: tous ces partis s'y mesurent avec de sombres défiances, avec des haines mal contenues. Est-ce bien le moment, pour les États-Unis, de jeter le défi à l'Europe, et une guerre ne serait-elle pas pour l'Union le signal d'une dissolution prochaine?

Continuons, pour chaque nation en particulier, cette revue des situations créées par la transformation inattendue de la vieille question d'Orient.

Notre pays, nous l'avons dit d'une manière générale, est celui qui aura le plus gagné au déplacement des influences politiques.

Le spectacle offert, cette année, par la France, n'est certes pas sans grandeur. En Crimée, c'est l'héroïsme militaire, à Paris, c'est l'éclat des travaux de la paix: deux rôles qui se relèvent et se glorifient l'un par l'autre; double aptitude qui montre notre pays fait pour toutes les grandeurs.

Ce n'est plus aujourd'hui une phrase banale et mensongère que de dire que la France a regagné parmi les nations la place qu'elle occupait aux plus beaux jours de son histoire. Si à l'in-

térieur règne le calme profond qui environne l'autorité incontestée, ce n'est plus peut-être, comme aux premiers jours de l'empire nouveau, le calme de la lassitude ou du découragement.

Il serait injuste de méconnaître la noblesse du rôle pris par la France dans toute cette affaire d'Orient. Dès les premiers jours, c'est le gouvernement de Napoléon III qui, le premier, reconduit la portée de la querelle faite à la Turquie à propos des concessions accordées aux Latins de Terre-Sainte. La diplomatie française, en réglant prudemment et rapidement ce procès, force le cabinet de Saint-Pétersbourg à démasquer sa pensée véritable. Elle appelle la lumière sur les desseins secrets du Tsar, et les nations averties commencent à comprendre que la souveraineté même du Sultan est en jeu sous ce prétexte.

A partir de ce moment, l'initiative française est constamment employée à éclairer le monde occidental sur son intérêt véritable, sur les dangers de l'indifférence.

L'Angleterre, un moment trompée par les apparences religieuses du débat, sent enfin de quelle importance il est pour elle d'arrêter à temps cette ambition menaçante. Les deux grands peuples qui représentent la civilisation de l'Occident s'unissent dans une féconde alliance.

C'est l'Autriche qui comprend ensuite quel avenir lui réserve l'extension indéfinie d'un empire slave. La Prusse elle-même, avec moins de décision toutefois et moins de sincérité peut-être, se place avec l'Autriche dans la solidarité des intérêts défendus par la France et par l'Angleterre. Mais les deux grandes puissances allemandes hésitent à se déclarer : les liens de déférence et de confiance qui les retiennent attachées à la puissance que l'Europe monarchique considérait jusqu'alors comme le palladium de l'autorité, ne sauraient être rompus à la légère. Il faut rassurer les gouvernements habitués à voir dans la France le foyer toujours ardent des révolutions et des conquêtes. Aussi, en ouvrant la session législative de 1854, l'empereur déclare-t-il que « la France ne tire désormais l'épée que si elle y est contrainte... qu'elle n'a aucune idée d'agrandissement... qu'elle veut uniquement résister à des empiète-

ments dangereux... que le temps des conquêtes est passé sans retour, et que ce n'est pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante, mais en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice.»

A cette déclaration qui fera date dans l'histoire du monde moderne, la France donne comme corollaire ces quatre conditions générales de la paix future dont les formules, après tant de sacrifices et de victoires importantes, impliquaient tant de patience et de modération.

Mais l'Autriche, qui s'était empressée de féliciter la France à la nouvelle anticipée de la prise de Sévastopol, a senti se refroidir ses sympathies à mesure qu'augmentaient les difficultés et les épreuves pour les deux armées qui jouaient en Crimée la partie de l'Europe. Elle insiste donc, même après l'Alma et Inkermann, même après l'aveu d'impuissance maritime fait par la Russie, pour que les puissances occidentales n'exigent pas plus qu'au début de la guerre. L'intérêt d'une alliance telle que celle de l'Autriche l'emporte sur le droit acquis désormais à de légitimes exigences. Le traité du 2 décembre est le résultat de cette politique inspirée par la France.

En somme, la guerre d'Orient a été honorable et profitable pour la France : guerre politique et conservatrice, elle a rompu ce pacte mystérieux que la France semblait avoir conclu avec l'esprit révolutionnaire; guerre d'influence, elle lui a permis de reprendre sa place d'honneur à la tête des nations. Les succès remportés par notre armée et par notre marine lui ont valu l'estime qui s'attache à la force honnête, au courage désintéressé.

Et ce rôle si vaillamment accepté, si habilement et si honnêtement joué, la France a pu le garder au milieu de difficultés intérieures qui eussent, en d'autres temps, suffi à l'absorber tout entière, qui eussent peut-être déchiré son sein. Une crise alimentaire qui se prolonge jusqu'aux derniers jours de 1855 n'a pu neutraliser son action extérieure et a à peine réussi à arrêter l'élan de la prospérité privée.

A l'autre pôle politique, la Russie, quoi qu'il arrive du congrès qui va s'ouvrir, aura perdu l'avantage de la haute position que lui avaient faite les traités de 1815 et de 1841. Elle aura perdu aussi (mais est-ce bien pour elle un mal véritable) les avantages et les inconvénients du mystère calculé qui entourait jusque-là ses ressources et sa puissance. Elle est apparue plus et moins grande que ne se la représentaient la terreur, l'amour ou le mépris des nations. Chaque incident de cette guerre a fixé les idées du monde à son égard, et la Russie ne saurait perdre à laisser pénétrer dans son sein la lumière. On l'avait crue d'abord irrésistible, on la crut ensuite impuissante, et la vérité s'est trouvée entre ces deux opinions. De même pour ce Sévastopol qui est devenu à juste titre le type de la puissance russe dans la mer Noire : tantôt on a cru qu'il y avait folie à l'attaquer, tantôt on s'est étonné de n'avoir pas vu tomber ses murailles au premier choc. On s'est plaint des longueurs de la résistance. Mais quoi ! espérait-on que la Russie ne fût que du vent ? Mais alors on se serait effrayé d'un fantôme. Chaque jour passé devant cette forteresse inouïe, chaque bataille de géants livrée sous ses murs ont prouvé qu'on avait vu juste et qu'il était temps d'aviser.

Si grande qu'elle ait été dans sa défaite, la Russie a compris ce qui lui manque. Son jeune et intelligent empereur a vu combien est défectueuse l'organisation militaire de l'empire. Le jeune et énergique grand-duc qui est placé à la tête de ses institutions navales a reconnu avec douleur qu'il manque à son pays l'élément nouveau, caractéristique de la guerre moderne, l'alliance des forces navales mues par la vapeur et des forces de terre.

Mais ce qui manque plus encore à la Russie, et ceux qui veillent à ses destinées l'ont compris, c'est la civilisation. Ce prodigieux empire n'a encore participé que par l'élite de sa population à ce mouvement de fusion, à ce lent travail d'amalgamation que les moyens de communication plus rapide, que le commerce plus libre opèrent en Europe. De là l'isolement moral de la Russie. Elle est restée en dehors d'un mouvement continu, irrésistible pour les autres peuples : elle a gardé les habitudes, la politique, l'esprit d'hier, et hier est si loin d'aujourd'hui.



d'hui ! Elle n'a connu encore, elle n'a accepté de la civilisation que les instruments de force oppressive et compressive : il lui faut aujourd'hui essayer des instruments de force expansive et vivifiante. Le Tsar Alexandre II semble l'avoir compris : suffira-t-il à cette tâche de régénération ?

Quoi qu'il arrive, n'oublions pas la grandeur du rôle destiné à la Russie et les services qu'elle a rendus à la civilisation générale, comme aussi ceux qu'elle est appelée à lui rendre encore. Combien de peuples sauvages n'attire-t-elle pas invinciblement à la vie morale ! Sibériens du nord et du midi, Tartares, Samoyèdes, Chinois, Caucasiens. Nous ne connaissons encore bien la Russie que par sa face européenne, et, de ce côté, nous n'avons éprouvé pour elle que craintes et défiances. Mais, si elle s'est montrée barbare et intolérante en Pologne, pour combien de peuplades gagnées par elle au christianisme n'a-t-elle pas été un instrument d'humanité et de tolérance !

Que l'ambition soit souvent son mobile, on ne saurait le nier. Mais c'est là un sentiment providentiel et légitime, quand il ne dépasse pas toute mesure. Ainsi, vers la Chine, sur les bords de l'Amour, une pensée persévérante la pousse incessamment à des accroissements nouveaux, et l'intérêt particulier de l'Angleterre la surveille de ce côté avec une impuissante jalousie. Mais qu'y faire ? Et d'ailleurs l'intérêt britannique est-il bien ici d'accord avec l'intérêt général ?

Il faut, quand on parle de la Russie, regarder au-dessus et au delà de cette crise d'un moment, qui n'est qu'un épisode. La Russie recommencera, ou si l'on veut, continuera ses efforts d'expansion. Cela est inévitable et c'est sa voie naturelle. Que l'Occident reste uni contre des empiètements qui compromettraient sa paix et sa liberté, c'est son droit ; mais le droit de la Russie est de vivre et de s'étendre. Plaise à Dieu qu'elle n'ait pas la triste pensée d'attendre une occasion nouvelle de tenter une fois de plus l'expérience qui lui a si mal réussi ! Moins intelligente, elle compterait, pour l'accomplissement de ses désirs illégitimes, sur la mobilité des hommes et des choses dans cet Occident aujourd'hui fortement uni contre elle : elle compterait sur cette force immense, le temps.

Mais plutôt qu'elle ait foi dans son avenir honnêtement réalisable, qu'elle s'assure cette puissance dont, à tort, on la croit incapable, l'unité dans la variété; qu'elle accepte franchement les conditions nouvelles de la vie européenne, et elle n'aura pas à regretter son partage.

Après la France, la nation qui pourrait gagner au déplacement de l'équilibre général la place la plus importante, ce serait sans contredit la nation allemande. Mais, malheureusement, s'il y a une Confédération germanique, il n'y a pas encore d'Allemagne. Il y a une Autriche et une Prusse jalouses et divisées, il y a des puissances germaniques de second ordre, impuisantes et défiantes. Ni les unes ni les autres n'ont compris suffisamment quelle valeur leur eût donnée l'initiative énergique, l'indépendance hautement réclamée.

On sait les irrésolutions de la puissance la plus hardie, de l'Autriche.

Un an à peu près s'est écoulé depuis la signature du traité du 2 décembre, et l'Autriche, qui s'est engagée à délibérer de concert avec la France et l'Angleterre « sur les moyens efficaces pour obtenir l'objet de cette alliance, » n'a rien fait encore. Toute son intervention militaire s'est bornée à l'occupation des Principautés, accomplie dans des conditions qui ont pu faire, bien qu'à tort sans doute, suspecter ses intentions, et qui ont pu donner le change sur ses sympathies véritables.

Mécontente d'elle-même et de tous, la Prusse, au lieu de choisir un rôle viril dans ce grave conflit, a dépensé son activité dans des chicanes sans grandeur et sans portée, dans des jalousies stériles, et il lui est arrivé le malheur de diminuer peu à peu l'autorité de ses actes et de ses paroles, de perdre sa place dans des négociations qui intéressent l'Europe tout entière. Réduire l'inaction en système n'est pas le bon moyen de compter au rang des grandes puissances.

On comprend mieux le rôle joué jusqu'au dernier moment par la Prusse, lorsqu'on suit du regard dans ce pays les efforts incessants du parti rétrograde pour effacer toute trace de la révolution de 1848. Le parti de la Croix ne poursuit pas le retour des institutions féodales comme un paradoxe philosophique :

c'est une véritable lutte qu'il engage contre l'esprit moderne tout entier. Il ne s'en prend pas seulement aux doctrines menaçantes de la démagogie et du socialisme, il s'attaque même aux plus précieuses conquêtes de la civilisation, à l'égalité politique et civile, à la liberté de conscience ; il veut reconstituer la propriété foncière dans les conditions féodales du moyen âge.

Comment s'étonner, en présence d'aspirations semblables, que le parti de la Croix soit en même temps le parti russe, qu'il cherche dans l'empire attardé des Tsars un modèle et comme un type de l'absolutisme qu'il rêve et qu'il appelle, qu'il soit prêt enfin à sacrifier la dignité nationale et les intérêts de la patrie prussienne à la satisfaction de son utopie monarchique.

Ce n'est qu'au dernier moment, sous la pression d'une opinion générale et peut-être par le pressentiment de dangers graves pour les situations établies en Europe, que l'Autriche, la Prusse et les États secondaires de la Confédération germanique se sont enfin décidés à faire entendre à Saint-Petersbourg des conseils qui, donnés plus tôt et avec quelque fermeté, eussent suffi à détourner de l'Europe les malheurs de la guerre. Mais, en ce moment encore, l'Autriche a su prendre le premier rang et s'assurer une place honorable dans les futures conférences : la Prusse n'a pas trouvé en elle-même assez de ressort pour une conduite décidée, et sa participation, si elle doit avoir lieu, au règlement des affaires générales, ne pourra être que tardive et secondaire.

Venons au principal intéressé dans cette grande affaire, à l'empire ottoman.

Sauvé par les armes de l'Occident, l'Orient turc n'en attend pas moins encore cette régénération que beaucoup désirent, que quelques-uns n'osent espérer. La tête de l'empire est rajeunie, le corps et les membres sont encore en proie à la décrépitude. Les principes de la civilisation sont acceptés, mais l'application est difficile. L'autonomie du gouvernement turc semble souvent aussi compromise par les amitiés imprudentes que par les inimitiés perfides. Là aussi l'accord loyal de la France et de l'Angleterre peut seul garantir le triomphe définitif de la civilisation moderne.

C'est surtout l'Orient chrétien qui sera régénéré par la victoire de nos armes et de notre politique : c'est celui-là qui, relevé de son abaissement séculaire, réveillé de sa longue torpeur, émergera le premier du vieux monde musulman que vont enlacer nos machines à vapeur et nos télégraphes électriques. Bientôt même les prodiges de l'industrie occidentale vont attirer vers ces contrées longtemps oubliées le plus grand mouvement qui jamais se soit vu d'intérêts et de commerce : une issue va s'ouvrir sur la mer Rouge et sur la mer des Indes, et l'isthme de Suez, coupé par un canal, va devenir le champ d'échanges sans limites. Tout se réduit en chiffres désormais : disons donc que, ce grand travail accompli, l'Europe aura 3,700 lieues de moins entre elle et les Indes, la Chine et l'Australie. Ce jour venu, l'ancien monde reportera sur son centre vital des forces et des richesses qu'il répand à pleines mains sur le nouveau. Là aussi, comme en politique, s'annonce un déplacement d'équilibre. Des routes nouvelles s'ouvriront à l'émigration et à la civilisation, et on verra avant peu d'années les courants commerciaux changés, les horizons agrandis.

En attendant la prochaine réalisation de ces merveilles, la guerre d'Orient aura plus fait pour le progrès du monde oriental que les notes et les traités : elle aura rapproché des populations qui ne se connaissaient que par leurs côtés les moins favorables. Elle aura mêlé profondément les hommes et les intérêts, et la Turquie ne pourra désormais rentrer dans son apathie dissolvante et dans son isolement séculaire. Le sang de nos soldats, en coulant sur ces rivages lointains, n'aura pas été perdu pour la civilisation de ce vieux monde, et il lui aura infusé la vie nouvelle et le progrès.

Déjà l'esprit d'entreprise s'agite et bouillonne en Orient : les projets de chemins de fer circulent, les banques s'organisent, la propriété tend à se consolider tout à la fois et à se mobiliser, le crédit naît, les rapports s'établissent, le Danube va prendre peut-être à travers les plaines marécageuses de la Bulgarie, une route nouvelle plus courte et plus sûre, les fils télégraphiques s'étendent et se croisent de la frontière autrichienne aux rives de la mer Noire.

Ce n'aura pas été, du reste, le trait le moins significatif de cette guerre de Crimée que l'emploi, pour le triomphe des libertés européennes, de ces deux grandes forces de la civilisation moderne, la vapeur et l'électricité.

Des grandes nations spécialement intéressées dans la lutte, si nous passons aux puissances de second et de troisième ordre, nous trouvons au premier rang le Piémont. Cette petite mais énergique nation a eu le courage et l'habileté de prendre parti presque au début de la lutte. Elle en a été bientôt récompensée.

Il serait impossible de nier que, depuis le jour où la Sardaigne s'est unie aux puissances occidentales contre la Russie, sa position a été profondément modifiée en Italie. Les défiances plus ou moins légitimes que la monarchie piémontaise inspirait aux autres princes d'Italie se sont accrues, tandis qu'elle est devenue pour les peuples italiens comme une personnification de la liberté et de l'unité.

Ce n'est pas à la population, au nombre des soldats que se mesure le rôle d'un peuple. On n'a pas oublié l'importance de petites républiques comme Venise, la Hollande ou Gènes. La Sardaigne, en apportant son épée dans la balance, a grandi de toute la hauteur de l'idée qu'elle a représentée dès ce moment en Europe. Son accession n'a donné que 15,000 soldats de plus à l'alliance anglo-française, mais elle a constitué la ligue de l'Europe libre contre une ambition tyrannique.

Que l'Autriche dût ou non entrer dans l'alliance européenne contre la Russie, la position prise par le Piémont n'en était pas moins habile en même temps que courageuse. Si l'Autriche se décidait à prendre les armes pour la cause de la civilisation et de la liberté, le Piémont se rencontrait en égal avec sa puissante voisine sur ce terrain nouveau. Si, par impossible, l'Allemagne se tournait contre l'Occident, les États sardes devenaient l'avant-garde de la France et celle-ci leur servait de bouclier.

Les puissances scandinaves étaient encore plus intéressées dans la question par leur position maritime et par le menaçant voisinage de la Russie. Toutefois, elles s'étaient hautement rat-

tachées, dès l'abord, au système de neutralité. En Danemark, la nation et le Roi eussent peut-être laissé entrevoir des sympathies sincères pour la cause des puissances occidentales. Mais l'administration du royaume et la famille royale elle-même étaient dévouées à la Russie, et il fut bientôt certain qu'on ne pouvait rien attendre de plus de ce côté que la froideur du gouvernement, et l'ardente mais impuissante bienveillance de l'opinion publique. Comme membre de la Confédération germanique, le Danemark se prononça également pour une neutralité absolue.

Au Danemark, d'ailleurs, des difficultés intérieures d'un ordre assez grave paralysaient en ce moment la politique extérieure. Une constitution nouvelle, commune au royaume et aux duchés, avait été votée par les Chambres et sanctionnée par le Roi. Si elle satisfaisait pleinement les intérêts conservateurs dans ce qu'ils ont de légitime, l'opposition qu'elle avait rencontrée dans le vieux parti féodal permettait de penser qu'elle laissait à la liberté des garanties suffisantes. La loyauté bien connue du monarque et son incontestable patriotisme assuraient l'exécution des engagements pris envers la nation; mais cet accord désirable ne devait pas être obtenu sans froissement.

Ce royaume scandinave a son parti russe, inféodé à l'ambition du Tsar, et ce parti que contre-balance heureusement l'influence du souverain, hautement sympathique à la politique occidentale, a pour chef avoué l'héritier du trône, le prince de Glucksbourg.

Un rôle aussi effacé ne pouvait convenir à la Suède. Dès 1854, son attitude fut plus franche et plus décidée. Les souvenirs de la Finlande perdue, les menaces de l'avenir, la triste prévision des futurs empiétements de la Russie dans la Baltique, tout faisait à la Suède un devoir d'applaudir avec enthousiasme aux succès des alliés. Mais ces succès ne furent pas assez complets, assez décisifs pour engager rapidement la Suède. Absorbées par les difficultés de la guerre de Crimée, les puissances occidentales ne purent que balayer et dominer la Baltique. Le seul fait d'armes accompli à la fois par une force militaire et par des forces navales fut, en 1854, la prise de Bomarsund et la

destruction de cette avant-garde de la Russie sur les côtes de la Suède. Ce n'était pas assez pour déterminer l'adhésion du royaume uni de Suède et de Norvège. Aussi, lorsque après l'heureuse attaque des îles d'Åland, la France et l'Angleterre en firent proposer l'occupation au gouvernement suédois, celui-ci dut se renfermer dans une prudente réserve. La courte campagne de la Baltique était close, l'hiver rendait l'action immédiate impossible. Que se passerait-il avant le retour de la saison propice? Le patriotisme intelligent et énergique du roi Oscar et du prince Charles ne pouvait laisser aucun doute sur leurs pensées secrètes, mais la prudence était nécessaire.

Après la conclusion du traité du 2 décembre, la politique suédoise se dégagea lentement de ses enveloppes. L'Autriche tiendrait-elle cette fois sa parole? et d'ailleurs il y avait à faire oublier au Napoléon de 1854 la politique de 1812 et les difficultés apportées, en 1852, par le roi Oscar lui-même, à la reconnaissance du chiffre dynastique que la cour de Stockholm avait discuté comme celle de Saint-Petersbourg.

Le roi de Suède laissa donc faire au temps et à l'opinion publique. Ce n'est qu'en mars 1855 que des ouvertures extra-officielles furent faites à la France. Par une préoccupation bien naturelle, le gouvernement suédois réclamait d'abord une garantie de son intégrité matérielle. Puis, la glace rompue, il offrait sa coopération active et 60,000 hommes, à la condition que les puissances alliées jetteraient en même temps 100,000 hommes sur les côtes de Finlande.

La guerre de Crimée ne permettait pas pour le moment une expédition semblable. Il fallut donc temporiser. Après la prise de Sévastopol, une campagne dans le nord devenait possible. Après quelques tâtonnements que nous raconterons à leur heure, la France envoya son héroïque commandant en chef de l'armée de Crimée s'assurer, à Stockholm, de l'état des esprits, et le traité de novembre, s'il n'assura pas à l'alliance occidentale la coopération immédiate de la Suède, proclama au moins ses défiances et prépara son accession future.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les autres puissances de second ordre, nous les verrons partagées entre les

traditions de la politique de 1815 et les sympathies pour la politique nouvelle.

La Belgique eût peut-être, sans le bon sens de son souverain, incliné vers le premier côté.

Le caractère des inquiétudes soulevées en Belgique par la crise européenne fut, il faut bien le dire, peu sympathique à la politique des puissances occidentales, et c'est avec une certaine inconvenance que les défenseurs de la neutralité belge parlèrent de la France à la tribune belge. On déguisait à peine la pensée de retrancher la Belgique dans une neutralité armée, défensive : heureusement le gouvernement belge fut plus sage que M. Orts et ses amis (*Voyez Belgique*). Le ministre des affaires étrangères, M. Henri de Brouckère vint faire, par quelques paroles, disparaître toute cette fantasmagorie menaçante d'obsessions et de mises en demeure adressées à la Belgique. Il rappela que, pour toute l'Europe, la neutralité de la Belgique n'est pas un fait discutable, modifiable au gré des circonstances, mais qu'elle est considérée comme la condition même de l'existence de ce pays. Chercher la sécurité dans des préparatifs belliqueux, c'eût été courir au-devant du danger qu'on voulait conjurer.

Revenue de ses appréhensions plus ou moins sérieuses à l'égard de la France, la Belgique a, encouragée par l'accession de la Grande-Bretagne à l'alliance occidentale, donné à sa neutralité forcée des allures plus sympathiques.

La Néerlande s'est partagée à peu près en deux camps pendant la guerre d'Orient : dans l'un, le gouvernement porté vers la Russie par les alliances et par les traditions de famille ; dans l'autre, le pays acquis de cœur à la politique occidentale. Mais ni ces sympathies, ni cette cordialité peu déclarée ne devaient influencer sérieusement la neutralité d'un petit pays qui n'existe que par son commerce.

Dans le reste de l'Europe, les situations n'ont pas été beaucoup plus nettes où plus importantes. L'Espagne, dont l'accession a été plus d'une fois annoncée, a trouvé dans ses difficultés intérieures assez d'occupations pour se borner à des sympathies honorables pour la cause de l'Occident. Le Portugal a témoigné, dans la personne de son jeune roi, une respectueuse



et amicale déférence au gouvernement de la France impériale. C'est tout ce qu'on pouvait attendre d'une nation qui nait à la vie politique.

Les sentiments hostiles du gouvernement des Deux-Siciles n'ont pas été longtemps douteux : ils s'étaient déjà manifestés par la prohibition d'exportation des objets destinés à la Crimée et surtout des denrées alimentaires. La cour de Naples ne révoqua en partie ces mesures que par suite des énergiques protestations des puissances alliées. Mais bientôt elle provoqua de nouveau les justes colères de la Grande-Bretagne et de la France par des insultes préméditées. La légation britannique fut l'objet de procédés injurieux, et le salut fut refusé à un bâtiment portant les couleurs de la France (*Voyez France et Grande-Bretagne*). L'intervention de l'Autriche n'obtint qu'à grand'peine des réparations incomplètes que voulut bien accepter la modération des deux grandes puissances.

Malgré les fautes commises par le gouvernement des Deux-Siciles, la France a sagement refusé de donner à ses griefs légitimes une portée qui en eût dénaturé le caractère, et qui eût ouvert la carrière aux espérances de l'esprit révolutionnaire comme aux défiances de l'esprit conservateur.

En Grèce, une sourde hostilité n'a cessé de poursuivre les ministres désignés à la haine du parti russe par les sympathies de la France et de l'Angleterre, et ils ont dû quitter un pouvoir qu'on leur rendait impossible. Par une sorte de suicide anti-patriotique, la camarilla athénienne est allée jusqu'à encourager l'anarchie parmi les troupes, le brigandage dans les populations, afin que cette situation déplorable pût être mise sur le compte de l'occupation étrangère.

En dehors de la crise politique et militaire, le plus grand événement de l'année, c'est l'Exposition universelle de Paris. Toutes les difficultés, toutes les épreuves de la guerre et de la disette n'ont pu arrêter dans le monde occidental l'expansion de l'industrie symbolisée par ce grand concours des nations civilisées. Seule, la Russie a manqué au rendez-vous, isolée de l'Europe à la fois par la politique et par la civilisation.

La France a, dans ce tournoi pacifique aussi bien que dans

la lutte sanglante de l'Orient, déployé une puissance de production, une grandeur de ressources qu'on ne lui eût pas aisément accordées il y a quelques années. Elle s'est montrée incontestablement supérieure dans les œuvres qui réclament surtout l'habileté, le talent professionnel, le goût et le choix; égale du reste aux nations les plus avancées dans la plupart des spécialités industrielles. Une seule cause d'infériorité s'est révélée pour elle, et cette cause est toute factice : il faut la chercher dans les entraves dont notre industrie s'est vue, depuis longtemps, embarrassée par une législation bizarre et mortellement protectrice. Qu'elle brise ces obstacles insensés, et elle occupera de ce côté aussi, le premier rang dans la route du progrès.

Des expositions dans le genre de celle qui a eu lieu cette année à Paris, sont déjà une sorte de réalisation de l'unité future. L'industrie européenne est évidemment celle d'une seule et même famille. Les produits des nations civilisées ont tous un même caractère, à quelques nuances près, et on pourrait les prendre pour les œuvres d'une même nation. Il existait assurément, il y a deux siècles, plus de différences essentielles entre un Bourguignon, un Breton et un Provençal, qu'il n'en existe aujourd'hui entre un Anglais, un Allemand, un Sarde et un Français.

N'oublions pas parmi ces signes précurseurs, non d'un nivellement et d'une uniformité sans caractères distincts, mais d'une unité civilisatrice, le mouvement qui se fait dans le monde, en faveur d'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies. De ce côté encore, l'honneur de l'initiative appartient à la France. Plusieurs nations de l'Europe et du Nouveau-Monde ont déjà adopté son système métrique et décimal : il règne en Belgique, en Espagne, en Néerlande, en Grèce, en Pologne, en Lombardie, en Sardaigne, à Modène. Il a été accepté, en grande partie par la Suisse. Le Zollverein lui emprunte déjà la base de ses mesures communes. Il est en vigueur au Chili, dans la Colombie et dans la Nouvelle-Grenade; il le sera bientôt dans le Mexique, et il se fait un parti plus puissant tous les jours en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis.

Le percement de l'isthme de Suez, dont nous parlions tout à l'heure, est une de ces nobles et rares entreprises qui changent en peu d'années les destinées d'un monde. Cette porte ouverte de la Méditerranée sur les Indes donnera bientôt passage à une de ces révolutions commerciales et maritimes qui marquent une phase de la vie de l'humanité.

Ces nouvelles voies de communications auront inévitablement un caractère nouveau, comme l'idée qui les aura créées : elles seront le domaine commun de tous les peuples, et nul n'aura le privilège d'en tenir les clefs dans ses mains. La libre navigation en sera assurée à tous, et ce sera le champ neutre de l'activité humaine.

En attendant la réalisation de ce brillant avenir, l'Europe n'en a pas moins eu à souffrir, et cette souffrance dure encore aux premiers jours de 1856. La guerre n'a pas été la seule cause de ces épreuves, la main de Dieu s'est presque partout appesantie sur les récoltes. Bien que celles des diverses nations eussent, en 1855, atteint généralement une moyenne satisfaisante, les prix des grains n'en demeuraient pas moins très-élevés, et cette cherté inquiétante des céréales contribuait à maintenir également élevés les prix des autres denrées de nécessité première.

La France, toutefois, a eu encore à déplorer une récolte insuffisante, et son déficit, aggravé par les déficits antérieurs, a sourdement pesé sur ses finances.

Heureusement la Providence a permis qu'en compensation du déficit éprouvé sur quelques points par l'agriculture européenne, et comme pour suppléer à l'absence des ressources ordinaires fournies par la Russie méridionale, l'abondance de la récolte aux États-Unis et au Canada dépassât les prévisions les plus favorables. L'Espagne, qui commence enfin à entrer par ses produits dans la circulation générale, a été également assez favorisée pour alimenter les marchés du midi de la France.

Ce ne serait donc pas, pendant le nouvel hiver de 1855-1856, une disette, mais une cherté regrettable.

L'influence de la guerre d'Orient et des récoltes insuffisantes

sur la situation économique de l'Occident européen, a permis de constater la force de résistance de la vie industrielle dans les pays de civilisation avancée. Ces rudes épreuves ont été subies par l'Angleterre, par la France, par l'Allemagne et par les pays de race saxonne ou scandinave, d'une façon inespérée. Les progrès réalisés par l'activité humaine, les richesses créées et accumulées, l'ensemble du bien-être général, la production, la consommation, les échanges, tout ce mouvement qui constitue la vie des sociétés modernes, a pu être ralenti, mais non compromis par toutes les causes de perturbation qui l'ont attaqué simultanément, la guerre, l'épidémie, la crise alimentaire en permanence.

Terminons rapidement ce tableau par quelques mots sur la partie du monde politique qui est placée en dehors de l'action immédiate de l'Europe.

Si les États-Unis ont, comme on vient de le voir, assez mal dissimulé leurs sympathies pour la cause russe, c'est que la politique d'agrandissement par tous les moyens licites ou illégitimes est acceptée par eux en principe. L'Union américaine convoite Cuba : si son gouvernement n'ose encore justifier les entreprises des sifustiers yankees contre la colonie espagnole, il avoue au moins que l'annexion de cette île est le but de ses désirs et il ose parler d'acheter violemment ce qu'il aurait encore quelque pudeur de prendre. Les îles Sandwich, Haïti, où l'Amérique entretient soigneusement la discorde entre les deux parties de l'île, sont encore l'objet des convoitises américaines ; mais la diversion causée en Europe par la crise orientale n'a pas, comme on l'avait espéré aux États-Unis, endormi de ces divers côtés la vigilance de la France et de l'Angleterre.

Le Brésil, presque seul dans l'Amérique du Sud continue, au milieu de l'universelle mobilité des républiques hispano-américaines, à suivre la voie de son développement régulier et pacifique. Sa politique se dessine de plus en plus par une ingénérance législative dans les affaires de la Plata.

En Asie, enfin, une révolution dont les causes et la portée sont encore inconnues, semble ouvrir à la Chine par une dis-

solution rapide l'ère d'une réorganisation prochaine. L'Union américaine frappe aux portes du Japon qui, malgré le traité de Kanagawa (31 mars 1854), ne s'empresse pas de les ouvrir.

Mais, cette année, l'intérêt n'est pas dans ces contrées lointaines. L'attention du monde entier s'est concentrée sur l'Europe et, dans l'Europe, sur un point de la Crimée tout à l'heure inconnu pour ainsi dire. C'est là qu'il nous faut étudier les événements les plus caractéristiques de l'année 1855.



---

## DEUXIÈME PARTIE

# LA QUESTION D'ORIENT

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### LA CAMPAGNE MILITAIRE

Situation diplomatique au commencement de l'année. — Situation militaire, difficultés du siège, erreurs et fautes commises; épreuves spéciales subies par l'armée anglaise, vices de son organisation, agitation en Angleterre, exagérations salutaires, inconvénients du régime parlementaire, indiscretions de la presse; améliorations dans la position des troupes de siège, forces respectives, envois de renforts, départ de la garde impériale française, perte de la *Sémilants* et de l'*Hécla*; emploi des forces nouvelles de l'industrie, la vapeur et l'électricité devant Sévastopol; Balaclava, Kamiech et Kazatch fortifiés et mis en état; arrivée de renforts devant Eupatoria; pourquoi on avait renoncé à une campagne en Bessarabie; inquiétudes conçues par la Russie, diversion sans importance sur la Dobroutscha; attaque d'Eupatoria, échec du général Liprandi; inauguration de la campagne du printemps.

On se rappelle sur quelle situation s'était fermée l'année 1854. Dans l'ordre des faits diplomatiques, l'Autriche venait de signer le traité du 2 décembre, et il semblait que si la Russie ne se décidait pas à céder, le cabinet de Vienne devrait enfin quitter ses allures hésitantes et coopérer franchement à la guerre. Mise en demeure d'accepter les quatre garanties sans réserves, et cela avant le 1<sup>er</sup> janvier 1855, la Russie avait consenti à ces exigences, préférant les chances de négociations nouvelles à une rupture déclarée qui eût irrévocablement en-

terre. » Les instructions ne pouvaient deviner la résolution désespérée, qui transforma tout à coup l'artillerie de la flotte russe en artillerie de défense, mais enfin on voit combien on était loin de compte avec la vérité dans ces prévisions premières. Aussi tout fut-il, pendant quelque temps, abandonné au hasard, et il fut heureux que l'ennemi ne fût pas mieux préparé et qu'un premier échec eût désorganisé ses ressources.

Que fût-il arrivé, par exemple, si le prince Menchikof, au lieu d'exécuter cette fameuse marche de flanc sur Simphéropol qu'il a représentée comme une grande conception militaire, eût défendu les abords de Sévastopol, les plateaux de Chersonèse et Balaclava ? Que fût devenue cette armée qui marchait à l'aventure, se dirigeant à la boussole dans un pays inconnu, sans approvisionnements, sans moyens de transport, isolée de sa base d'opérations ? Les défilés de la Tchernaiâ eussent été, sans doute, le théâtre d'une seconde bataille de l'Alma après laquelle, désorganisée par une nouvelle victoire et par des privations de toute espèce, l'armée expéditionnaire n'eût eu peut-être autre chose à faire que de se rembarquer au plus vite.

Heureusement la défaite de l'Alma avait brisé, démoralisé l'armée russe. Au lieu de disputer le terrain, elle l'avait cédé. Mais enfin, le contraire eût été possible, et la suite de la guerre a montré que l'énergie des Russes sait survivre aux échecs les plus désastreux.

« Quand vous serez à portée de la place, disaient encore les instructions données par le gouvernement impérial au maréchal de Saint-Arnaud, ne négligez pas de vous emparer de Balaclava, petit port situé à quatre lieues au sud de Sévastopol, et au moyen duquel on peut se tenir aisément en communication avec la flotte pendant la durée du siège. »

Cette partie des instructions avait pu heureusement être suivie à la lettre.

Une fois assurés de Balaclava, c'est-à-dire d'une base d'opérations et d'une communication constante avec la flotte, une fois en face des retranchements du côté sud, fallait-il donner l'assaut, avec une armée de moins de 50,000 hommes, campée sur un roc, sans artillerie, sans réserve, n'ayant pas ses der-

nères assurés en cas d'échec, n'ayant d'autre refuge que ses vaisseaux ? Cette partie de hasard eût été, dit-on, du goût du maréchal, mais lord Raglan se refusa sagement à hasarder un coup de dé semblable à six cents lieues de la mère-patrie.

On se contenta prudemment d'ouvrir la tranchée d'une façon régulière, à la distance que rendait nécessaire la portée des pièces de la défense (9 octobre 1854). Puis, après un bombardement sans résultat sérieux (17 octobre), on continua les travaux d'approche.

Tout était anormal dans cette entreprise. On assiégeait une forteresse sans l'investir, sans avoir battu l'armée de secours, sans avoir même une armée en campagne. L'assiégeant, qui doit être cinq fois ou trois fois pour le moins supérieur en nombre à l'assiégé, se trouvait de beaucoup inférieur. Les moyens de défense l'emportaient également sur les moyens d'attaque, et la garnison de Sévastopol avait plus de canons, des calibres plus forts et des approvisionnements plus considérables que ceux de l'ennemi. Pas même de cavalerie pour protéger les opérations du siège ou pour inquiéter les convois de l'assiégé.

C'est dans ces conditions difficiles que les armées alliées avancèrent pas à pas dans leur œuvre, au milieu de ces terribles diversions, l'affaire de Balaclava (25 et 26 octobre), d'Inkermann (5 novembre) et l'ouragan désastreux du 14 novembre.

L'armée britannique eut à lutter contre des difficultés spéciales, nées des vices de son administration militaire.

« C'a été un jeu pour nous, dit aux communes M. Sidney Herbert, de franchir les trois mille milles qui séparent nos cités d'Angleterre de celles de la Crimée, mais nous avons échoué sur les six derniers milles de la route que nous avons à fournir pour approvisionner convenablement nos troupes, sur les six milles qui s'étendent du port de Balaclava aux lignes anglaises devant Sévastopol. »

Et cependant jamais, dans aucun siège, la multiplicité des moyens de transport, l'excellence des services n'avaient été plus indispensables.

Contre-battu par des canons à énormes portées, l'assiégeant



n'avait pu ouvrir la tranchée qu'à neuf cents mètres de la place. Au lieu de trouver un sol facile à creuser, il avait rencontré presque partout le roc ; il avait dû recourir aux pétards pour le faire sauter morceau par morceau, et cheminer derrière l'abri sommaire des sacs à terre. Et tous ces travaux, il les exécutait à plusieurs kilomètres de la base d'approvisionnement, et il lui fallait encore travailler à se garder lui-même.

Le gouvernement français apportait une sollicitude admirable dans l'œuvre du ravitaillement de cette armée exposée aux rigueurs de l'hiver si loin de son pays. Il ne reculait devant aucune dépense pour envoyer en abondance tout ce qui pouvait adoucir le sort de ces pauvres soldats, si courageux et si éprouvés. A côté de l'immense flotte militaire, s'agitait une autre flotte de vapeurs du commerce, frétés à grands frais pour le service des transports.

Mais que dire de l'armée anglaise ? Rien ne semblait avoir été prévu pour ses besoins les plus pressants. Le froid, les maladies décimaient cette petite armée, composée d'éléments encore mal assouplis. Le service des ambulances était à peu près nul, et, chose incroyable, les vivres manquaient souvent. Laissons parler des témoins oculaires.

« Tout est, écrit un Anglais, énergie et activité dans le camp français ; dans le nôtre, tout est tristesse et deuil. Notre régiment est réduit à un effectif de trois cent soixante hommes, sur plus de mille que nous avons eus successivement en Crimée, en comptant les renforts venus d'Angleterre. La maladie et la mortalité continuent leurs ravages parmi nous. Les malades arrivent des tranchées ou des piquets à l'hôpital moribonds, et nous ne pouvons leur rendre ni la chaleur ni la vie, car nous sommes sans feu ; nous ne pouvons les coucher que sur le sol humide ; nous manquons des médicaments nécessaires. On l'a dit bien des fois déjà, mais les choses sont restées les mêmes. Que peuvent devenir les malades ? Nous manquons de bois : on en a distribué ces jours-ci aux troupes sous forme de ration quotidienne, mais je vous assure que nous n'en avons pas eu une once pour l'hôpital. J'ai le cœur navré de voir tant de souffrances et de ne pouvoir les soulager... »

« ..... Vous devez être bien étonné de m'entendre parler de la faim ; rien n'est plus vrai cependant. Notre commissariat est si mal organisé que les hommes sont quelquefois vingt-quatre heures sans recevoir de vivres ; souvent ils n'ont qu'un peu de biscuit et du café, et cela encore à des heures si incertaines, qu'ils n'ont pas fait, je puis le dire, un repas régulier depuis que nous sommes ici..... »

« ..... Il est inutile de chercher à dissimuler ce que nos troupes ont eu à souffrir ces jours derniers. Nous avons eu des hommes qui sont littéralement presque morts de faim. Ainsi, pendant deux jours entiers, la brigade de soldats de marine n'a pas reçu de vivres, pas un morceau de pain ou de biscuit, et les jours précédents il n'avait été distribué que demi-ration. Nos soldats ne sont plus que de véritables spectres, les ombres de ce qu'ils étaient en arrivant, et au défaut de nourriture, à l'excès de fatigue, viennent s'ajouter, par une conséquence naturelle, les maladies qui se propagent d'une manière alarmante. Hier, la route qui mène de notre camp à Balaclava était entièrement couverte de mules que nous avaient prêtées les Français pour transporter ceux de nos malades qui doivent être embarqués pour Scutari, Malte ou l'Angleterre. Mille deux cent six hommes ont été ainsi conduits à Balaclava..... »

Il arrivait souvent que la proportion d'hommes de service dans les lignes anglaises représentait à peu près la moitié de la force effective de la division qui les fournissait. C'est ainsi que la plus grande partie des héros d'Inkermann avaient déjà fait leur nuit dans les tranchées. Il est de règle que la force nécessaire, pour garder les tranchées, soit à un quart près égale à la force de la garnison : la proportion étant ici renversée, l'armée russe recourait avec raison à des sorties continuelles qui, si leur objet immédiat n'était pas atteint, épuisaient au moins l'assiégeant.

Rester souvent vingt-quatre heures de suite à la tranchée, dans une alerte perpétuelle, repousser le sommeil obstiné qui ferme les paupières, chercher à deviner dans les ténèbres tout mouvement de l'ennemi, recueillir les moindres bruits, interroger les lueurs qui passent dans les ouvrages, dans les

postes avancés, se tenir ventre à terre, le fusil sans capsule pour éviter les fausses alarmes, prêt à repousser l'ennemi à la baïonnette dans une lutte silencieuse et terrible, telle était la vie de ces pauvres soldats pendant les longues heures des nuits d'hiver.

Le jour venu, on se repliait derrière la tranchée, devenue un abri, et les premiers boulets du jour accompagnaient les derniers rangs dans leur retraite.

La supériorité du nombre et du calibre dans l'artillerie des assiégés devint tellement évidente, qu'il fallut renoncer à une lutte inégale. On se contenta donc, malgré les rigueurs de la saison, à développer les parallèles, à améliorer les communications, à construire des batteries nouvelles, batteries masquées et armées de calibres plus forts.

L'excellent service administratif, militaire, industriel, hospitalier, les compagnies d'ouvriers qui assurent à notre armée toutes les ressources imaginables et qui lui permettent de se suffire partout à elle-même, tout cela manquait à l'armée anglaise. L'Angleterre, rudement avertie par les souffrances de ses soldats des lacunes et des vices de son organisation militaire, s'appréta avec énergie à se mettre à la hauteur des circonstances.

Nous sommes, disaient les principaux organes de la presse anglaise, sous le coup d'un désastre tel que n'en présentent pas de pareil les sombres annales de la guerre. Notre armée ne compte guère plus de 14,000 hommes. Notre cavalerie est anéantie. Nous perdons 80 hommes par jour et nous avons 1,000 malades par semaine. Sur les 14,000 soldats qui nous restent, 2,000 à peine sont en état de porter leurs armes : c'est une armée d'hôpital.

Esprit honnête, officier distingué dans un poste secondaire, lord Raglan manquait absolument d'initiative. L'ombre du parlement et, comme on l'a dit spirituellement, le fantôme de Joseph Hume, le suivaient dans la tranchée. Lord Raglan n'était rien, ne pouvait rien, parce qu'il n'osait pas vouloir. L'esprit de contrôle constitutionnel, la terreur des rogneurs de budget, l'habitude de tout soumettre à un vote des Chambres, tout cela paralysait le commandant en chef.

Mais le ver rongeur de l'armée anglaise, c'était surtout la fatigue. Par un noble sentiment d'émulation, le général anglais avait tenu à partager les travaux du siège en deux parties égales, et, comme l'infériorité du nombre était énorme, les hommes mouraient à la peine. (Déposition du général Evans devant la commission d'enquête).

On s'exagéra naturellement en Angleterre l'infériorité qui se dévoilait tout à coup dans l'armée de Crimée. On entendit à la Chambre des communes M. Laing, directeur du chemin de Brighton, dire avec l'exagération du patriotisme froissé : « Il est effrayant de voir la défaite générale de notre organisation militaire. Où en serions-nous si au lieu de la Russie nous avions eu affaire à la France, si le jeune et nouvel empire s'était tourné contre nous, si cent mille Français avaient été jetés sur nos côtes, et si nous avions dû les combattre avec une pareille organisation, avec de pareils généraux, avec un pareil état-major ? L'orgueil de l'Angleterre est profondément blessé de la figure que nous avons faite dans cette guerre. »

L'orgueil britannique saignait à ces révélations inouïes. « Qu'aurait-on dit, s'écriait M. Drummond, dans le temps où nous étions les rivaux de la France, si on avait pu penser qu'un jour viendrait où dix mille Anglais porteraient des uniformes français et recevraient de la charité des Français dix mille rations de viande ? »

Le *johnbullisme* blessé allait jusqu'à maudire l'alliance qui avait mis à nu ce côté d'infériorité dans les forces nationales. « On nous parle à chaque instant, disait encore M. Drummond, de nos alliés et de notre alliance. Je déclare, quant à moi, que je n'en suis pas amoureux de cette alliance ; je soupçonne fort que le pays ne se doute pas du tout de ce que c'est, et moi-même je doute beaucoup que ce soit une alliance. J'ai bien entendu parler d'un corps vivant enchaîné à un cadavre, et je ne sais pas si c'est là ce que vous appelez une alliance. Il faudra qu'un jour, je dise une bonne fois, et carrément, à la Chambre et au pays, ce que j'en pense de cette alliance. »

Que fût-il arrivé si, des deux côtés du détroit, le gouvernement parlementaire avait soulevé les mêmes passions étroites,

surexcité les mêmes ambitions mesquines, créé les mêmes difficultés, paralysé de la même manière les deux gouvernements ? Il faut bien le dire, l'unité énergique du pouvoir exécutif en France imprima à la guerre une direction que les défaillances, les intrigues, les indiscretions parlementaires rendaient impossible dans la Grande-Bretagne.

Les inconvénients inhérents au gouvernement parlementaire furent hardiment signalés par le prince Albert dans un discours prononcé dans la réunion annuelle de la corporation de la Trinité.

« Ce n'est pas le moyen, disait le prince, de réussir dans la guerre, si, tout en l'appuyant avec ardeur et avec enthousiasme, en même temps on embarrasse et on affaiblit les bras qui sont chargés de la conduire.

« Nous luttons contre un ennemi puissant qui se sert, contre nous, de cette puissance merveilleuse qui a éclo sous l'influence bienveillante de notre liberté et de notre civilisation. Vous le reconnaîtrez par la force que l'unité de but et d'action, le secret impénétrable, le pouvoir despotique sans contrôle, lui ont donné, tandis que nous avons à marcher contre lui sous une organisation créée pour la paix et pour le développement de la vraie civilisation, l'explosion de la discussion publique, le frottement des partis, et le contrôle populaire sur le gouvernement et sur l'État.

« La reine n'a ni le pouvoir de lever des troupes, ni de les commander, que celles qui lui offrent volontairement leurs services. Le gouvernement ne peut prendre aucune mesure pour continuer la guerre qu'il ne l'ait d'abord expliquée devant le Parlement. Ses armées et ses flottes ne peuvent faire aucun mouvement, ni même en préparer aucun, sans qu'ils n'aient été publiquement annoncés par les journaux.

« Aucune erreur, si légère qu'elle soit, aucun besoin, aucune faiblesse ne se font sentir, qu'ils ne soient immédiatement dénoncés, souvent même exagérés avec une sorte de satisfaction mauvaise. Un ambassadeur anglais ne peut entamer de négociations sans que le gouvernement ne développe tous les arguments que, pour réussir, il aurait dû renfermer dans les plus profonds replis de son cœur. »

Pour être juste, ce n'est pas au seul gouvernement britannique qu'il eût fallu attribuer toutes les fautes. L'opinion, nous l'avons montré l'année dernière, avait eu ses faiblesses et ses inconséquences. La presse, avec ses indiscretions involontaires, avec ses exagérations habituelles, avait trop souvent ou égaré l'opinion, ou révélé les plans et les moyens d'attaque à un ennemi toujours en éveil. Par suite de sa position nouvelle, la presse française avait évité en partie ces dangers et, si elle avait perdu quelque chose en intérêt, elle avait gagné beaucoup en dignité et en prudence. La presse britannique avait souvent manqué de mesure, suspectant les intentions d'une administration qui n'avait pas ses sympathies, accusant des ministres qui n'en pouvaient mais des fautes de la nation elle-même, insultant les gouvernements étrangers dont elle désirait l'alliance, renseignant avec soin l'ennemi sur tous les points délicats, sur tous les côtés faibles, sur tous les projets arrêtés.

Il fallut que, même en Angleterre, même dans ce pays de libre parole, une voix autorisée, celle du respectable lord Lansdowne, rappelât les journaux à la discrétion et à la réserve.

« C'est le devoir, dit-il, non-seulement de tous les membres du Parlement, mais de tous ceux qui exercent au dehors quelque influence, et particulièrement des personnes éminentes et distinguées par leurs talents qui appartiennent à une des plus nobles institutions du pays, je veux dire la presse libre de ce pays, c'est leur devoir de ne rien dire, de ne rien écrire en ce moment qui puisse avoir pour effet d'affaiblir la force nationale... »

Il fallait que le mal fût bien grand pour qu'un aussi sage avis pût être, nous ne disons pas suivi, mais donné.

Aussitôt qu'on avait compris la nécessité de faire hiverner les troupes en Crimée, les deux gouvernements anglais et français avaient fait construire en toute hâte, dans diverses usines de France et d'Angleterre, des maisons de bois toutes prêtes à être montées. C'étaient des mesures prises un peu tard sans doute. L'incapacité profonde de l'administration anglaise vint encore en paralyser les effets. Quand les baraques arrivèrent, il se trouva qu'on n'avait oublié en Angleterre que les clous et les chevilles pour les monter.

Quant à l'armée française, elle savait se suffire à elle-même, et l'industrie du soldat suppléait autant que possible les ressources absentes.

C'est sous la tente-abri, ingénieuse invention venue d'Afrique, que l'armée française avait passé les premiers mauvais jours. La plupart de nos soldats avaient su creuser au-dessous de ces tentes de petites caves plus chaudes et moins humides que le sol. Leur esprit inventif et leur activité soutenue par une gaieté inépuisable, avaient tiré parti de tout.

Si une tourmente de neige venait renverser les tentes, obstruer les gourbis, on voyait le lendemain les officiers donnant l'exemple, s'armant de la pelle et de la pioche et aidant à débayer les abris. Cet ensemble de dévouements, cette égalité devant la souffrance, soutenaient les courages.

De son côté, l'armée russe campée dans le voisinage de Bagtché-Seraï et de Simphéropol souffrait beaucoup des maladies, de la rareté des vivres, des privations de toute espèce. Plus nombreuse que l'assiégeant, elle souffrait plus encore du manque de vivres, de leur mauvaise qualité, de la difficulté des transports.

Telles étaient les situations militaires : on sait de reste les situations maritimes. L'Angleterre regagnait, de ce côté, son incontestable supériorité.

La France, elle aussi, se présentait au combat avec une marine formidable et telle qu'on n'eût pas espéré de la voir créer ainsi comme par enchantement. Cette marine, outre des stations nombreuses prudemment renforcées, outre une véritable flotte de vaisseaux de guerre affectés au transport des troupes et des munitions, comptait trois escadres prêtes au combat, se composant de 59 bâtiments, montées par 56,000 marins et présentant 5,250 canons et 7,372 chevaux-vapeur.

La Russie en était réduite à voir ses vaisseaux enfermés dans le port ou à laisser pourrir sous les eaux leurs carcasses transformées en inertes estacades.

Un moment, au mois de décembre 1854, l'assiégé avait manifesté quelques velléités maritimes, armé à nouveau ses bâtiments de guerre dans le port de Sévastopol et fait, en mer, une

excursion de quelques heures. Mais, poursuivis sans retard par les navires de Kamiech, les bâtiments russes avaient dû rentrer bien vite sous la protection des forts, après avoir reconnu les retranchements élevés par les alliés sur la côte.

Depuis le premier sacrifice fait d'une partie de leur flotte, les Russes avaient dû en faire d'autres. Le port était maintenant fermé par trois rangs d'obstacles : huit vaisseaux de ligne avaient disparu sous les flots.

Les choses en étaient là des deux côtés quand, aux premiers jours de l'année, les efforts réunis des deux gouvernements de France et d'Angleterre réussirent à améliorer la situation des assiégeants.

Depuis la bataille d'Inkermann (5 novembre 1854) jusqu'au 31 décembre de la même année, une activité singulière avait été déployée dans l'envoi des renforts aux armées alliées. En moins de deux mois, près de 40,000 hommes, Français et Anglais, avaient traversé le Bosphore. On dirigeait d'Andrinople sur Constantinople les régiments de cavalerie française qui composaient la réserve.

L'empereur des Français avait voulu que sa garde, élite de ses troupes, fût représentée à ce siège mémorable.

En envoyant ces troupes choisies partager les fatigues et les dangers de l'armée française en Crimée, l'Empereur prononçait ces paroles significatives :

« Soldats,

« Le peuple français, par sa souveraine volonté, a ressuscité bien des choses qu'on croyait mortes à jamais, et aujourd'hui l'empire est reconstitué. D'intimes alliances existent avec nos anciens ennemis. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'était pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'Empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau, et ayant surtout dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Recevez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y



ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à recueillir. Bientôt vous aurez reçu le noble baptême que vous ambitionnez, et vous aurez concouru à planter nos aigles sur les murs de Sévastopol. »

Chaque jour, pour ainsi dire, voyait sortir du port de Toulon quelque navire chargé de troupes, d'approvisionnements ou de munitions. C'étaient d'immenses sacrifices d'argent, sans doute, mais quelquefois aussi des sacrifices bien plus douloureux encore. Ainsi, le 15 février, la frégate de guerre *la Sémillante*, se perdait corps et biens, vingt-quatre heures après son départ, sur l'îlot Lavezzi, près des bouches de Bonifacio. La France perdit dans ce jour fatal, 694 marins et soldats, et le nom de *la Sémillante* dut être inscrit à côté de ceux du *Henri IV* et du *Pluton* déjà dévorés par la tempête.

Presque à la même heure, la marine britannique perdait une de ses plus belles corvettes, *l'Hecla*, brisée par l'ouragan près de Gibraltar.

Peu à peu, cependant, dans le camp britannique, les imperfections si graves du service des hôpitaux étaient réparées. Profitant de l'exemple des Français, l'intendance anglaise organisait, sous la direction d'une femme dévouée, madame Nightingale, un service de dames gardes-malades, imitation honorable, mais mal réussie, de notre admirable service des sœurs de charité. Jusqu'alors, les seuls infirmiers appelés à soigner les blessés anglais, étaient les soldats eux-mêmes arrivés à la convalescence.

Un des traits caractéristiques de cette guerre, ce devait être l'emploi des forces nouvelles dont dispose l'industrie moderne. Dès les derniers mois de 1854, deux célèbres constructeurs d'Angleterre, MM. Peto, Brassey et compagnie avaient offert d'aller construire, sans autres frais que le remboursement de leurs dépenses, un petit chemin de fer entre Sévastopol et Balaklava. Cette voie devait faciliter singulièrement la distribution et la mise en œuvre de l'énorme matériel du siège.

Par une singulière anomalie, les nouvelles les plus fraîches

de Crimée prenaient le chemin le plus long et n'arrivaient à Paris et à Londres qu'après avoir passé par Saint-Petersbourg. Les postes anglaise et française étaient souvent en retard de huit ou dix jours sur les dépêches russes.

On reconnut, dès la fin de l'année 1854, ce qu'il y avait de fâcheux dans une pareille situation : il était d'ailleurs dans le rôle des puissances les plus civilisées de porter avec elles, même à huit cents lieues de leurs ressources, les instruments de leur civilisation. Le gouvernement britannique commanda donc à des entrepreneurs un câble électrique, destiné à établir la télégraphie sous-marine entre Varna et Balaclava. Ce fil, long de quatre cents milles, aboutirait aux quartiers généraux des commandants en chef.

Ainsi un câble électrique de six cents kilomètres, jeté au travers d'une mer, allait mettre en quelques heures les gouvernements de France et d'Angleterre, en rapport avec les chefs de l'armée de Crimée. M. Babinet rapporte qu'un de ses collègues de l'Académie des Sciences, M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, disait encore quelques jours après l'inauguration de cette correspondance :

« J'envoie ma dépêche au général Canrobert, et j'en ai la réponse plus tôt que je ne l'aurais par lettre, d'une ville située à moitié chemin de Lyon, de Bordeaux ou de Strasbourg, sans être encore remis de l'étonnement que m'a causé un pareil prodige. »

En même temps, on travaillait à la ligne télégraphique entre Varna et Bucharest, de manière à ce qu'il n'y eût pas de lacune pour une correspondance instantanée, entre la Crimée d'un côté, Paris et Londres de l'autre.

Parallèlement à la route de Balaclava, les Anglais établissaient leur chemin de fer, tandis que les Français reliaient par une route empierrée leurs camps à la baie de Kamiech. Des communications plus faciles avec les points de débarquement facilitaient déjà l'approvisionnement des troupes et le service des munitions.

Peu à peu arrivaient les vêtements d'hiver, capotes cabans, paletots en peau de mouton, guêtres-jambières, gants et sabots.

Les maisons en bois, si impatiemment attendues, étaient débarquées en grand nombre. On construisait des baraques avec des planches venues de Constantinople. L'emplacement de chaque régiment paraissait presque un village.

A Balaclava, à Kamiech s'élevaient, comme par enchantement, deux villes de bois et de toile, où s'installaient des magasins, des ambulances, des cantines, des ateliers. L'administration française construisait de vastes fours pour le service de la boulangerie.

Kamiech et Kazatch, ces deux ports, dont la Russie ne soupçonnait pas l'usage possible avant l'expédition de Crimée, devenaient chaque jour davantage, grâce à l'habile énergie des amiraux alliés, deux stations maritimes importantes, deux asiles pour les flottes, deux points d'appui pour les opérations militaires, déjà capables de tenir au besoin en échec le grand arsenal maritime de la Crimée, avec ses inépuisables ressources.

Ces deux baies avaient été, en effet, mises à l'abri non-seulement d'un coup de main, mais d'une attaque en règle. Les marins français, excités par l'activité sans égale de l'amiral Bruat, y avaient élevé en peu de temps des ouvrages formidables.

Dans ces abris créés par l'industrie occidentale, les marines alliées réussirent à faire tenir sans encombrement neuf vaisseaux de première force, quatre frégates, deux corvettes à vapeur, deux corvettes de charge et près de deux cents navires à voiles ou à vapeur, parmi lesquels des transports à vapeur du plus grand échantillon.

Tandis qu'on doutait en Europe, tandis qu'on perdait patience à écouter sans cesse inutilement l'écho lointain de la victoire, cette armée sublime était seule à ne pas douter, à conserver une inébranlable confiance.

Les grandes affaires, les sorties en force n'ayant pas réussi à l'assiégé, il avait changé de système, et, par des sorties peu nombreuses, mais fréquentes, il s'efforçait de harasser l'assiégeant. Les soldats russes, abrités dans leurs casernes, s'élançaient tout frais contre des hommes exposés, dans les postes avancés, aux intempéries de la saison.

Telle fut la physionomie du siège pendant les premiers jours de l'année. Cependant ce n'était pas seulement en France et en Angleterre qu'on préparait des renforts. La Turquie rassemblait à Varna une armée imposante.

L'année précédente, quelques jours après Inkermann, en remerciant de leurs efforts héroïques le général Canrobert et l'armée de Crimée, l'Empereur des Français annonçait une diversion puissante et prochaine en Bessarabie. Quelque désirable que pût être une diversion semblable, l'annonce en avait paru prématurée à une époque où des renforts immédiats étaient si nécessaires à l'armée de Crimée.

Comptait-on sur une coopération effective et prochaine de l'Autriche? C'était là, on se l'avouait, la condition indispensable d'une campagne au-delà du Danube ou sur le Pruth. C'est l'absence de cette coopération qui avait permis aux Russes de se retirer sans être inquiétés après leur échec sous Silistria: S'engager dans un pays malsain, presque impraticable, sans moyens de transport suffisants, sans équipages de pont, sans cavalerie nombreuse, sans parcs de réserve et de siège, sans dépôts de vivres, sans la base d'opérations de la mer, c'était s'exposer à se heurter à une armée russe bien supérieure en nombre, combattant sur son terrain, au milieu de ses ressources; c'était peut-être, situation plus périlleuse encore, chercher un ennemi insaisissable, qui eût disparu devant l'assaillant, ne laissant derrière lui que des ruines, et attendant pour reparaitre que la fatigue et les privations lui assurassent la victoire.

Ne se rappelait-on plus qu'une simple reconnaissance de deux jours dans la Dobroutscha, avait coûté plus d'hommes à la France qu'un combat meurtrier?

C'était avec l'agrément de la Porte et de ses alliés que les troupes autrichiennes étaient entrées dans les Principautés; le gouvernement autrichien avait hautement déclaré qu'il ne songeait à aucune occupation exclusive, qu'il n'apporterait aucun obstacle à la marche des Turcs, que ceux-ci pourraient poursuivre l'armée russe partout où ils le jugeraient convenable, et que tous les arrangements pour l'occupation de la Valachie seraient concertés avec Omer-Pacha.

dement établi dans ses lignes. Le général Liprandi fut chargé d'attaquer la ville.

L'armée russe destinée à cette opération se composait de la 8<sup>e</sup> division d'infanterie, du premier régiment de la 12<sup>e</sup> division d'infanterie, de 16 bataillons de réserve comprenant des tirailleurs d'élite armés de carabines de précision, de 1,500 volontaires grecs et de 100 pièces de canon; en tout plus de 35,000 hommes environ. L'artillerie était excellente et particulièrement bien dirigée. La cavalerie, six régiments, était aux ordres du général Korf.

C'est dans la nuit du 16 au 17 février que les Russes arrivèrent inopinément devant la place.

La ville, nous l'avons déjà décrite dans l'*Annuaire* précédent, est située sur le côté nord d'une assez mauvaise rade, en pays plat et sablonneux. A l'ouest sont les bâtiments du lazaret et plusieurs moulins à vent, au sud, un grand lac salant nommé Sak, séparé de la mer par un étroit relais. Assise sur cette plage de sable et de marais, Eupatoria occupe le fond d'un vaste bassin, très-largement ouvert, lequel monte par des pentes insensibles jusqu'à la distance d'environ 1,500 mètres. Le terrain va ensuite, en descendant, former les berges de deux vallées qui enveloppent au loin la position. La ligne qui partage ces deux pentes opposées se développe ainsi autour de la ville sous la forme d'un demi-cercle, et rien n'en trouble l'uniformité, si ce n'est quelques tumulus, glorieux jalons de la marche conquérante des armées ottomanes d'autrefois. Quant au versant compris entre cette ligne de partage et la place, il est entièrement nu, et on n'y voit que les tombes qui hérissent quatre immenses cimetières dont le plus rapproché, voisin du lac de l'est, est un cimetière chrétien.

Aussitôt que la lune eut disparu de l'horizon, les Russes, à la faveur d'une obscurité profonde, firent un mouvement général et s'approchèrent de la place en silence. Ils mirent en batterie, à 500 mètres environ de l'enceinte, leurs pièces de campagne et un certain nombre de pièces de position, et ils construisirent, en quelques heures, des bouts de tranchée pour protéger leurs canonniers et leurs tirailleurs. L'ensemble de ces ouvrages,

exécutés avec l'adresse rapide qui distingue le soldat russe, fut terminé à la naissance du jour et formait une ligne circulaire d'environ 2,500 mètres de développement.

Le feu commença à six heures et, pendant deux heures, les Russes firent d'énergiques tentatives sur les différentes parties de l'enceinte pour faire démasquer les batteries de la place, qui commencèrent à répondre à mesure que l'attaque se développait.

L'attaque avait d'abord appuyé à gauche; mais, trouvant sans doute ce côté bien préparé, elle se porta peu à peu à l'extrémité opposée, du côté des cimetières qui bordent le lac de l'est.

Vers huit heures, cinq bataillons russes, formés en colonne, vinrent s'établir derrière les cimetières israélite et chrétien, qui se touchent, et engagèrent, à l'abri des pierres tumulaires, un feu de mousqueterie très-meurtrier. Puis, deux bataillons se détachèrent, portant planches, échelles et fascines, et s'avancèrent vers l'enceinte pour l'escalader. Ils furent repoussés et se replièrent en bon ordre, puis revinrent à la charge et furent reçus aussi vigoureusement. Mais cette fois un bataillon turc sortit par une des portes que masquaient les fortifications de la place.

En même temps, la corvette à vapeur française *le Véloce*, commandant de Montlouis, mouillée sur rade à 1,800 mètres environ, lançait sur la colonne russe des obus bien dirigés qui mirent le désordre dans ses rangs.

La colonne d'attaque repoussée deux fois laissa cent cinquante morts environ dans le cimetière. La canonnade n'en continua pas moins, mais surtout dans le but de masquer une retraite devenue nécessaire : elle s'acharna surtout, mais inutilement, contre un ouvrage armé à la hâte, et de quelques pièces seulement, la *Butte* ou *Couronne des Moulins*.

Pendant la belle défense de la Butte des Moulins, les Russes, continuant leur mouvement, s'avançaient vers la caserne de l'ouest. Là encore ils furent repoussés par le feu des batteries de l'enceinte et par celui des navires à vapeur.

Au moment où l'armée russe commençait à s'ébranler, Sélim-

Pacha (1) fut atteint d'une balle et expira aussitôt : le colonel Roustan-Bey et le lieutenant-colonel Ali-Bey furent mortellement frappés à ses côtés.

Ce ne fut qu'à dix heures que les assaillants se retirèrent définitivement, en abandonnant le champ de bataille aux alliés. Les Russes laissèrent sur le terrain 453 tués et quelques prisonniers : ils durent avoir 2,000 blessés environ. La froide nuit qui suivit cette retraite et qui les trouva bivouaquant sur la route de Simphéropol fit dans leurs rangs de nombreuses victimes. Les Turcs et leurs alliés eurent une centaine de morts et un nombre de blessés proportionnel.

Cette attaque vigoureusement et habilement conduite, mais mal conçue, avait eu pour causes l'inquiétude que causaient aux Russes les grands rassemblements de forces turques sur ce point important, et aussi la haine méprisante qu'ils portaient à l'armée turque. Voir des Ottomans fouler le sol même de l'empire était assez pour exciter chez les officiers russes des sentiments de rage, mais il eût fallu au moins ne pas laisser cet ennemi qu'on dédaignait à tort se renforcer assez pour imprimer aux drapeaux russes la tache d'une défaite essayée devant des fortifications ébauchées.

La petite garnison française, aux ordres du chef d'escadron d'état-major Osmont et du lieutenant de vaisseau de Las Cases, concourut puissamment au succès de la défense.

Dans cette journée, les Russes avaient fait donner un corps nouveau dont l'organisation hautement annoncée n'avait pas répondu aux espérances du gouvernement impérial : c'était le corps des volontaires grecs, recruté à grand'peine en Valachie, en Moldavie et en Bulgarie. On attachait à Saint-Pétersbourg une grande importance à sa formation, afin de marquer les dispositions des populations grecques et le caractère religieux de la guerre. Mais, malgré tous les moyens employés pour le maintenir, ce corps composé de misérables sans discipline et sans

(1) C'est ce général, élève du colonel Selves (Soliman-Pacha), qu'on a surnommé *le dernier des Mameloucks* : il avait échappé seul, par un trait d'audace désespérée, au massacre exécuté sous les yeux de Méhémet-Ali. Il n'avait que cinquante-huit ans.

moralité, soumis à des désertions nombreuses, n'atteignait pas même le chiffre de 1,500 hommes. Ces volontaires portaient la classique fustanelle et avaient pour coiffure la calotte grecque avec la croix blanche sur le devant.

Après cet échec, l'armée russe abandonna la campagne, où elle se montrait auparavant avec audace. On n'aperçut plus dans la direction de Simphéropol que les vedettes russes veillant au sommet des tertres et, la nuit à travers les plaines silencieuses et couvertes de neige, la lueur des incendies allumés dans les villages tatars par les Russes en retraite. Un corps de cavalerie resta seul à portée de la ville pour l'observer.

Quant à Omer-Pacha, qui venait d'inaugurer si dignement son commandement en Crimée, il profita de la retraite des Russes pour étendre sa position et, après avoir garni Eupatoria de fortifications formidables, il poussa ses troupes à deux kilomètres en avant et s'établit ainsi dans un vaste camp retranché qui nécessiterait désormais pour l'attaquer une armée considérable.

En annonçant à ses troupes cet heureux début de la prochaine campagne, le général Canrobert leur adressait ces paroles encourageantes :

« Vous avez dominé depuis une année les plus dures épreuves auxquelles puissent être soumis l'organisation et le moral des armées avec une indomptable énergie et un patriotisme qui portent très-haut votre renommée devant l'Europe et vous assurent une place dans l'histoire. Ces épreuves touchent à leur fin, et celles qui nous restent à subir ne sauraient étonner votre courage. Bientôt vous joindrez l'ennemi que vous savez vaincre. »





## CHAPITRE II.

### LA CAMPAGNE DIPLOMATIQUE.

Résumé de la situation diplomatique, le traité du 2 décembre et l'interprétation des quatre garanties, adhésion pure et simple de la Russie; réserves *in petto*; les bases de résistance de la politique russe, conduite de la Prusse, son refus d'adhérer au traité du 2 décembre, elle prêche la neutralisation armée en Allemagne, elle s'oppose à la mise sur pied de guerre des contingents germaniques; résolution fédérale à ce sujet, sa valeur; négociations particulières de la Prusse, missions de MM. de Wedell et d'Usedom. — Accession de la Sardaigne au traité du 10 avril, convention militaire; motifs et valeur de cet acte. — Mort de l'empereur Nicolas, impression produite en Europe, illusions pacifiques; manifeste d'avènement de l'empereur Alexandre II, discours adressé au corps diplomatique; rien n'est changé. — Nouveaux motifs de défiance contre la Russie, défaites de la Prusse, interprétations mensongères des quatre garanties, circulaire modérée de la Russie, motifs de la modération des puissances alliées.

La campagne diplomatique s'était ouverte avant la campagne militaire. Rappelons rapidement quelle était alors la situation.

On se souvient que les garanties diverses à exiger de la Russie avaient été formulées, en 1854, par les notes du 8 août, que l'Autriche se chargea de présenter à l'approbation de la Russie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg ayant décliné ces conditions, l'Autriche ne voulut pas voir dans ce refus un *casus belli*.

Malgré cette inconséquence, l'Autriche ne s'en reconnaissait

pas moins comme moralement engagée avec les puissances occidentales, et les notes du 8 août, si elles n'étaient pas un traité d'alliance, en étaient au moins la base. Loin de chercher à décliner la solidarité qui découlait de ce premier pas fait en commun, le cabinet de Vienne alla, au contraire, au-devant d'un traité définitif et présenta un projet qui donna lieu à un contre-projet français. Ce dernier fut accepté.

Le traité du 2 décembre 1854 fut un corollaire des notes du 8 août. Les quatre garanties faisaient leur chemin politique.

Elles avaient même déjà remporté un autre triomphe; car la Russie, qui, le 26 août rejetait dédaigneusement les conditions offertes, déclarant qu'elle ne pourrait les accepter que d'une façon passagère et après l'épuisement d'une longue guerre, venait, le 6 novembre, de consentir à traiter sur ces bases. (Dépêche de M. de Nesselrode au baron de Budberg.)

Mais cette concession avait été faite d'un ton si hautain, avec une pitié si insultante pour l'Allemagne, et les quatre garanties auxquelles on se ralliait enfin étaient si étrangement travesties par le ministre russe, que le seul résultat de cette peu habile démonstration fut de blesser la susceptibilité peu chatouilleuse de l'Allemagne et d'inspirer aux puissances alliées un recrudescence de défiance <sup>1</sup>.

(1) Il est bon de remettre sous les yeux du lecteur les passages de cette circulaire du 6 novembre 1854, qui formulaient et interprétaient dans le sens russe les quatre garanties :

« 1<sup>o</sup> Garantie commune par les cinq puissances des droits religieux et civils des populations chrétiennes de l'empire ottoman, sans distinction de culte;

» 2<sup>o</sup> Protectorat des principautés, exercé en commun par les cinq puissances aux mêmes conditions que nos traités avec la Porte ont stipulés en leur faveur;

» 3<sup>o</sup> Révision du traité de 1841. La Russie ne s'opposera pas à son abolition si le Sultan, principale partie intéressée, y consent;

» 4<sup>o</sup> Liberté de la navigation sur le Danube, qui existe de droit, et que la Russie n'a jamais eu l'intention d'entraver.

» Cette détermination est fondée, comme de raison, sur la supposition que les puissances occidentales rempliront fidèlement l'engagement qu'elles ont contracté à la face de l'Europe, d'assurer l'avenir des populations chrétiennes de l'empire ottoman, que leurs droits religieux seront placés désormais sous la garantie de toutes les puissances, et qu'ainsi le principal but que la Russie a en vue dans la guerre actuelle aura été atteint. »

Le traité signé à Vienne le 2 décembre s'appuyait sur tous les précédents diplomatiques déjà intervenus, les protocoles de Vienne, les notes du 8 août, les réserves faites relativement au droit, pour les parties contractantes, de proposer, selon les circonstances, telles conditions qu'elles pourraient juger nécessaires dans un intérêt européen. Ce n'était pas, on l'a vu dans le précédent *Annuaire*, une alliance offensive ou défensive, mais le traité devait prendre ce caractère si, le 1<sup>er</sup> janvier 1833, la Russie n'avait pas accepté sans réserve les bases des négociations.

La veille même du jour où fut signé le traité, le prince Gortchakof, représentant de la Russie à Vienne, averti sans doute de ce qui se préparait, déclara à M. de Buol que son gouvernement était prêt à négocier sur la base des quatre garanties.

L'alarme était générale : on tremblait à Saint-Petersbourg et plus encore peut-être à Berlin. M. de Manteuffel expédia à M. de Buol cette étrange dépêche télégraphique : *Pour l'amour de Dieu, ne signez pas !*

Il était trop tard pour empêcher la signature du traité : le jour était pris, et ce jour, significativement choisi peut-être, était le jour anniversaire du couronnement des deux empereurs de France et d'Autriche.

En même temps qu'était signé le traité du 2 décembre, l'empereur François-Joseph manifestait d'une manière éclatante son sentiment personnel envers l'Empereur des Français par le don de la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne, qui figure parmi les plus hautes distinctions non-seulement de l'Autriche, mais encore de l'Europe. Un pareil acte, émané de la cour formaliste de Vienne, paraissait devoir être considéré comme une sérieuse démonstration politique, et on dit que l'empereur Nicolas vit avec douleur et colère cet acte qui impliquait un changement profond dans les relations politiques de l'Europe. L'Autriche allait donc lui échapper : elle rompait donc le vieux lien qui l'unissait à la Russie par la terreur de l'esprit révolutionnaire, et la France rentrait enfin dans la voie des alliances continentales.

La Russie ne pouvait retirer sa parole, et l'Autriche ne pouvait cacher sa démarche du 1<sup>er</sup> décembre à ses alliés. Les représentants des puissances occidentales, sans accorder une grande confiance aux nouveaux sentiments de la Russie, ne crurent pas devoir se refuser à négocier; mais ils déclarèrent qu'ils n'entreraient en pourparlers que sur la demande formelle de l'envoyé russe. La demande fut faite, et, l'initiative bien constatée, les pourparlers commencèrent.

Le 28 décembre, une réunion eut lieu, à laquelle assistaient les ministres d'Angleterre, de France et d'Autriche, et le prince Gortchakof pour la Russie. Dans cette conférence, le ministre de France, parlant tant au nom de son gouvernement que de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, exposa l'interprétation donnée par les trois puissances aux bases des négociations futures, telle qu'elle avait été inscrite au protocole préliminaire de la conférence, et que l'envoyé russe devait approuver dans sa teneur expresse et sans réserve aucune, avant qu'il fût passé outre aux pourparlers.

Voici le texte des quatre garanties telles qu'elles avaient été interprétées par les trois puissances signataires de l'alliance du 2 décembre :

« Dans le but de préciser le sens que leurs gouvernements attribuent à chacun des principes contenus dans les quatre articles, et en se réservant, d'ailleurs, comme ils l'ont toujours fait, la faculté de poser telles conditions particulières qui leur paraîtraient exigées, en sus des quatre garanties, par l'intérêt général de l'Europe, pour prévenir le retour des dernières complications, les représentants de l'Autriche, de la France et de la Grande-Bretagne déclarent que :

» 1<sup>o</sup> Leurs gouvernements, en jugeant de commun accord qu'il était nécessaire d'abolir le protectorat exclusif exercé par la Russie sur la Moldavie, la Valachie et la Serbie, et de placer dorénavant sous la garantie collective des cinq puissances les privilèges reconnus par les Sultans à ces principautés dépendantes de leur empire, ont entendu et entendent qu'aucune des stipulations des anciens traités de la Russie avec la Porte, concernant lesdites provinces, ne pourrait être remise en vigueur à la paix, et que les arrangements à conclure à leur sujet seraient ultérieurement combinés de façon à donner une pleine et entière satisfaction aux droits de la puissance suzeraine, à ceux des trois principautés et aux intérêts généraux de l'Europe.

» 2<sup>o</sup> Pour donner à la liberté de la navigation du Danube tout le développement dont elle est susceptible, il serait convenable que le cours du bas Danube,

À partir du point où il devient commun aux deux États riverains, fût soustrait à la juridiction territoriale existante en vertu de l'article 3 du traité d'Andrinople. En tout cas, la libre navigation du Danube ne saurait être assurée si elle n'est pas placée sous le contrôle d'une autorité syndicale investie des pouvoirs nécessaires pour détruire les obstacles existants aux embouchures de ce fleuve ou qui s'y formeraient plus tard.

» 3<sup>o</sup> La révision du traité du 13 juillet 1841 doit avoir pour objet de rattacher plus complètement l'existence de l'empire ottoman à l'équilibre européen, et de mettre fin à la prépondérance de la Russie dans la mer Noire. Quant aux arrangements à prendre à cet égard, ils dépendent trop directement des événements de la guerre pour qu'on puisse, dès à présent, en arrêter les bases. Il suffit d'en indiquer le principe.

» 4<sup>o</sup> La Russie, en renonçant à la prétention de couvrir d'un protectorat officiel les sujets chrétiens du Sultan du rite oriental, renonce également, par voie de conséquence naturelle, à faire revivre aucun des articles de ses traités antérieurs, et notamment du traité de Koutchouk-Kainardji, dont l'interprétation erronée a été la cause principale de la guerre actuelle. En se prêtant leur mutuel concours pour obtenir de l'initiative du gouvernement ottoman la consécration et l'observance des privilèges religieux des diverses communautés chrétiennes, sans distinction de cultes, et en mettant ensemble à profit, dans l'intérêt desdites communautés, les généreuses intentions manifestées à leur égard par S. M. le Sultan, elles attacheront le plus grand soin à préserver de toute atteinte la dignité de Sa Hautesse et l'indépendance de sa couronne. »

Telle était la teneur du *memento* du 28 décembre.

Le représentant de la Russie ne s'attendait pas à se trouver en présence de formules aussi précises, d'obligations aussi bien définies : il n'était pas possible de trouver un faux - fuyant, il se contenta d'un délai. Il demanda quinze jours pour en référer à l'Empereur son maître.

Le délai n'était pas encore expiré lorsque le prince Gortchakof reçut de Saint-Petersbourg la réponse attendue. Il fit savoir au comte de Buol qu'il avait reçu des instructions nouvelles et, le 7 janvier, les ambassadeurs se réunirent de nouveau. Le prince présenta un *memorandum* exposant les vues de son gouvernement au sujet de la troisième garantie.

Le comte de Buol, toutefois, fit observer qu'il n'avait pas de pouvoirs pour recevoir ce *memorandum*, et qu'il devait demander l'acceptation par le plénipotentiaire russe, de l'interprétation qui lui avait été précédemment communiquée. Alors le plénipotentiaire russe retira le *memorandum* dont il

avait donné lecture, et déclara, au nom de son gouvernement, qu'il acceptait purement et simplement comme base de négociation l'interprétation qui avait été donnée.

Le *memorandum* que le prince avait essayé de faire accepter par la conférence reproduisait, avec des traits adoucis, l'interprétation des garanties telle que l'avait donnée M. de Nesselrode dans la dépêche - circulaire du 6 novembre. Au lieu d'une suppression du protectorat exclusif des principautés danubiennes, c'était une garantie des privilèges accordés à ces provinces : au lieu d'une abolition de la prépondérance russe dans la mer Noire, il n'était plus question que d'un équilibre combiné de manière à n'affecter en rien la dignité de l'empire; enfin, au lieu de l'article relatif aux chrétiens, on trouvait dans le *memorandum* une extension nouvelle aux cinq puissances du protectorat sur les chrétiens réclamés, au début de la guerre, par le prince Menchikof.

De la part de toute autre cour, l'adhésion enfin donnée par le prince Gortchakof eût pu paraître définitive. Mais c'eût été mal connaître la Russie que de croire qu'elle n'épuiserait pas tous les faux-fuyants, qu'elle ne chercherait pas jusqu'à la dernière heure à diviser et à tromper. L'Allemagne lui offrait, pour ces manœuvres, un théâtre qui n'était pas à négliger.

Aussitôt que les trois signatures eurent été apposées au traité du 2 décembre, les puissances signataires le portèrent à la connaissance de la Prusse et l'invitèrent cordialement à donner sa coopération à l'œuvre commune. La Prusse avait déjà, d'ailleurs, été officieusement informée par l'Autriche de l'alliance qui se préparait.

Le cabinet de Berlin répondit que le traité du 2 décembre lui paraissait être désormais sans objet, la Russie ayant accepté les quatre conditions qu'on avait réclamées d'elle. La Prusse objectait, d'ailleurs, qu'elle n'avait jamais entendu se prêter qu'à une alliance défensive, et que le traité du 2 décembre lui semblait prévoir le cas prochain d'une alliance offensive. Elle pouvait d'autant moins, disait-elle, consentir à une extension éventuelle de ses obligations, que les dispositions du traité n'étaient à ses yeux ni clairement définies, ni limitées; une

entente préalable lui eût paru nécessaire pour fixer les engagements réciproques.

La Prusse, d'ailleurs, se refusait à voir dans les garanties stipulées par ce traité, des intérêts allemands, disons mieux, des intérêts prussiens. Le véritable motif de ses refus était la jalousie profonde que lui inspirait la position prise par l'Autriche. M. de Mantuffel laissait entendre que la Prusse ne serait peut-être pas éloignée de souscrire des engagements semblables à ceux du 2 décembre, pourvu que le traité à intervenir fût un traité séparé.

C'était une satisfaction d'amour-propre à donner au cabinet de Berlin; les puissances occidentales, engagées envers l'Autriche à ne rien faire sans elle, comme l'Autriche était engagée de son côté, obtinrent facilement du cabinet de Vienne l'autorisation de traiter à part. On attachait un si grand prix à la conversion politique de toute l'Allemagne! Et cependant n'était-il pas à craindre que la Prusse n'eût conçu la pensée de s'introduire dans l'alliance que pour y jouer le jeu de la Russie?

Était-ce une défiance mal fondée, quand les représentants de la Prusse à la Diète germanique faisaient hautement la propagande de la neutralité armée, s'agitaient pour obtenir l'armement des forteresses allemandes sur la frontière de l'ouest et s'opposaient de toutes leurs forces aux conséquences militaires du traité du 20 avril 1854 expliqué par un article additionnel à la date du 26 novembre.

Le 9 décembre 1854, la Diète germanique avait donné son adhésion à ces stipulations intervenues entre la Prusse et l'Autriche, et le rapport suivant avait été adopté à l'unanimité :

« La Diète germanique déclare :

» 1<sup>o</sup> Que la Confédération germanique, comme puissance européenne, reconnaît les quatre points préliminaires dans leur contenu essentiel comme une base propre à amener un état légal pacifique et assuré en Europe, mais qu'en particulier elle s'approprie et maintient le premier et le deuxième point en vue des intérêts allemands;

» 2<sup>o</sup> Que les tentatives de paix seront énergiquement poursuivies sur cette base;

» 3<sup>o</sup> Que, d'un autre côté, une attaque contre l'Autriche, soit contre le territoire de l'empire, soit contre ses troupes dans les Principautés da-

nubiennes, oblige l'Allemagne entière à les défendre par tous les moyens possibles;

» 4<sup>o</sup> Qu'en conséquence et en vue de l'état de plus en plus menaçant des affaires européennes, la commission militaire sera chargée de prendre les mesures nécessaires, afin que les forces militaires fédérales soient prêtes à temps;

» 5<sup>o</sup> Que la commission politique sera chargée de faire les propositions nécessaires à l'exécution des mesures militaires que le besoin exigera. »

C'est en vertu de cette adhésion que la Diète avait à s'occuper d'un projet de mobilisation des contingents fédéraux. Le 24 décembre, le gouvernement autrichien avait, pour la première fois, procédé à cette mise en demeure très-courtoise.

Sa dépêche parlait de cette donnée que les mesures militaires à arrêter en commun devaient dépendre en quelque sorte de l'adhésion de la Prusse au traité du 2 décembre; la Prusse ayant réservé cette adhésion (la dépêche ne disait pas *refusé*), il fallait en revenir à la convention militaire du traité d'avril et à l'article additionnel.

Il sera bon de rapporter à nos lecteurs les termes de cette convention militaire dont l'Autriche demandait à la Prusse d'exécuter les dispositions.

*Convention militaire annexée à la convention conclue entre l'Autriche et la Prusse le 20 avril 1854:*

ARTICLE 1<sup>er</sup>. L'Autriche s'engage à ajouter aux 150,000 hommes qu'elle a en Hongrie, sur le Danube et sur le Saur, 100,000 hommes qui composeront sa seconde armée, et ceci, dès que le besoin s'en fera sentir, et à des époques fixées d'accord avec la Prusse. Les troupes mobilisées en Gallicie, en Transylvanie, en Moravie, et réunies en Gallicie comme corps d'armée ou en corps séparés, demeureront en rapports intimes avec les troupes prussiennes.

ART. 2. La Prusse s'engage, de son côté, à concentrer, selon les circonstances, 100,000 hommes en trente-six jours, savoir : un tiers dans la Prusse orientale, et les deux autres tiers à Posen et à Breslau. Elle s'engage, en outre, à porter son armée au chiffre de 200,000 hommes, si les circonstances l'exigent, et elle s'entendra, pour tout cela, avec l'Autriche.

ART. 3. La convention militaire de la Confédération germanique conserve toute sa force relativement à l'Autriche et à la Prusse.

ART. 4. Le ministre de la guerre de Prusse et le commandant en chef de l'armée impériale s'engagent mutuellement à se faire toutes les communications nécessaires pour assurer le maintien des armées au nombre fixé ci-dessus, pour leur organisation et leur réunion à temps et lieu convenus.



ART. 5. L'Autriche et la Prusse accrédièrent, réciproquement, des officiers supérieurs l'une auprès de l'autre, dès que la Prusse aura mis son armée sur le pied de guerre, afin de s'entendre complètement sur les mesures qu'il s'agit de prendre. Des officiers supérieurs seront accrédités, plus tard, près des deux armées.

ART. 6. La direction qui devra être donnée aux deux armées, lorsqu'elles seront réunies, sera établie sur ce principe, que le but de l'appui que se prêtent les deux puissances est simplement de repousser une attaque.

Fait à Berlin, le 20 avril 1854.

Signé : G<sup>l</sup>. TH. DE MANTEUFFEL,  
HENRI, baron DE HESSE, général  
d'artillerie.

Invoquant, en conséquence, le traité du 20 avril et l'article additionnel du 26 décembre, l'Autriche en réclamait l'exécution ; puis, se fondant sur les stipulations de la convention militaire annexée au traité, elle demandait que la Prusse mobilisât 100,000 hommes dans le délai de trente-six jours, et qu'elle plaçât 100,000 hommes sur les frontières orientales trois semaines après la mobilisation de la première armée, déclarant qu'elle était prête à envoyer immédiatement un plénipotentiaire à Berlin pour s'entendre sur les détails de l'exécution.

L'Autriche demandait aussi que la Diète, en exécution du même traité, ordonnât la mobilisation de la moitié des contingents fédéraux, à moins qu'il ne lui parût plus convenable de mettre toute l'armée fédérale sur le pied de guerre.

La mise sur le pied de guerre, *Kriegsbereitschaft*, n'est qu'une mesure préliminaire de la mobilisation effective. La mobilisation seule aurait le caractère d'un acte réel, décisif de la Confédération, surtout quand celle-ci aurait élu un général en chef des divers corps d'armée fédéraux.

La Prusse s'empessa de chercher à faire échouer les résolutions réclamées par l'Autriche. Une note en date du 5 janvier, déclara que le gouvernement prussien ne considérait pas « comme nécessaire pour le moment de prendre l'initiative au sein de la Diète germanique relativement à la fraction immédiate de la mise sur pied de guerre des divers contingents. »

L'attitude que faisait pressentir la note prussienne du 5 jan-

vier, où on engageait assez clairement la majorité de la Diète germanique à repousser les propositions de l'Autriche, et qui n'était pas autre chose qu'une diversion formelle en faveur de la Russie, faisait au gouvernement autrichien un devoir d'aviser pour son propre compte et d'avertir ses confédérés allemands. Elle le fit dans une dépêche confidentielle en date du 14 janvier.

La dépêche exposa clairement la situation que la Prusse cherchait à obscurcir, et déclara que l'envoyé impérial présidant la Diète proposerait aux comités respectifs qu'il fût fait dans la Diète cette motion : la moitié au moins des contingents serait mobilisée, à moins qu'il ne parût plus convenable de rendre immédiatement toute l'armée fédérale disponible pour les opérations.

La dépêche allait plus loin, elle indiquait comme opération immédiate à exécuter par la Diète l'élection d'un général en chef des armées de la Confédération, tandis que dans divers États on prendrait les mesures convenables pour mettre les corps fédéraux, déjà sur le pied de guerre, à la disposition du général en chef.

La Prusse, aussitôt, représenta cette tentative du gouvernement impérial comme attentatoire à la constitution fédérale. Or la demande éventuelle de l'Autriche était fondée sur les dispositions mêmes de cette constitution, qui a prévu le cas où une minorité d'États fédéraux s'entendrait pour faire, en faveur de la sûreté de la Confédération et de ses membres contre un danger extérieur, plus qu'une résolution de la majorité n'aurait prescrit. (Acte final de Vienne de 1820, art. 2.)

Toutes ces manœuvres n'empêchèrent pas la Diète de voter, le 8 février, la *Kriegsbereitschaft*, mais nous avons dit la valeur de cette mesure. D'ailleurs, si on examinait les motifs avoués de la résolution fédérale du 8 février, et entre autres le rappel, comme point essentiel, de l'art. 2 de l'acte fédéral, la mise sur le pied de guerre tant qu'elle restait isolée ne pouvait signifier qu'une chose, la neutralité armée de la Confédération.

Le plénipotentiaire près la commission militaire de la Diète avait proposé (3 février) « que la mise sur le pied de guerre eût en tout cas lieu au dedans des frontières du territoire de la

Confédération germanique, et qu'en conséquence on prit les dispositions nécessaires quant aux corps de troupes se trouvant alors en dehors de ces frontières. »

Cette proposition ne fut pas insérée dans la résolution fédérale; mais elle indiquait assez de quel côté se trouvaient les sympathies de la Prusse.

L'activité dissolvante de la diplomatie prussienne ne se ralentit pas après la résolution du 8 février. Sa politique sourdement hostile aux puissances occidentales se dessinait, au contraire, tous les jours davantage.

Que voulait dire, par exemple, le représentant de la Prusse en déclarant (séance du 22 février), « que la nécessité de mettre à exécution les obligations de défense prises par la résolution du 9 décembre n'était pas prouvée; mais que le devoir imposé à la Confédération par l'article 2 de l'acte fédéral, de sauvegarder la sécurité extérieure et intérieure de l'Allemagne, l'indépendance et l'inviolabilité des États allemands, mettait cette Confédération dans le cas de faire des préparatifs pour pouvoir satisfaire à ces obligations, et qu'enfin les forces qui doivent être tenues prêtes pour la Confédération *sont censées pouvoir être employées de tous côtés.* »

Cela eût été vrai si les divers États de la Confédération germanique avaient conclu un traité pour le maintien de leur neutralité commune, si la mise sur pied des contingents avait été décrétée à cet effet. Mais l'attitude politique de la Confédération avait été assez clairement commentée par le traité d'alliance offensive et défensive du 20 avril 1854, auquel la Confédération avait adhéré le 24 juillet, comme aussi par l'acte additionnel du 26 novembre, auquel la Confédération avait adhéré le 9 décembre.

Était-ce là de la neutralité, et si on insinuait aujourd'hui que les forces fédérales devaient être considérées comme pouvant être employées sur toutes les frontières, n'était-ce pas faire acte d'hostilité contre les puissances alliées?

Le commentaire palpable de ces dispositions peu équivoques était dans le mouvement des forces russes sur la frontière d'Allemagne.

En face de Cracovie, sérieusement fortifiée par l'Autriche et convertie en un vaste camp retranché pour le quatrième corps d'armée cantonné à Lemberg, la Russie avait échelonné des forces imposantes, composées de ses meilleures troupes.

Il en était tout autrement sur les frontières prussiennes et prusso-polonaises. Là, c'est à peine si quelques détachements de Cosaques et de lanciers faisaient à l'active contrebande organisée entre les deux pays une guerre dérisoire. Mais pas de régiments échelonnés de ce côté : Kalisch même n'avait qu'une ombre de garnison.

Et cependant, malgré tous ces symptômes, la Prusse envoyait à Londres et à Paris des plénipotentiaires chargés de conclure une alliance séparée dans le sens du traité du 2 décembre. Son ambition, sa prétention, c'était d'être représentée aux prochaines conférences. « Il y a eu, disait M. de Manteuffel, faisant allusion au *memento* arrêté par les alliés du 2 décembre, une conversation confidentielle pour la détermination plus précise des quatre points. Nous n'en connaissons pas le résultat; mais nous considérons que les obligations qui naissent pour la Prusse du traité du 20 avril et de l'article additionnel du 26 novembre sont inséparablement liées aux efforts qui seront faits en commun pour faire valoir ces quatre points. Et il est évident qu'une telle communauté n'aura pas lieu tant que la Prusse ne participera pas aux délibérations qui ont pour but de préciser ces points et qu'elle ne pourra pas y exercer son influence. Ce droit de participation, la Prusse ne le fonde pas seulement sur les stipulations particulières qui ont eu la question orientale pour objet; mais bien plus encore sur sa qualité de grande puissance européenne, signataire des traités qui ont réglé le droit public européen. »

C'était, en effet, une assez fautive position que celle de la Prusse. Après avoir eu la prétention de se réserver pour une médiation suprême, elle voyait enfin que non-seulement il avait été entamé des négociations sans elle, mais encore que la Russie elle-même adhérait en principe à des propositions qu'elle n'avait pas encore adoptées. Elle n'était plus considérée comme partie intéressée dans ces transactions, et elle abdiquait

son rôle de grande puissance. Bien plus, le jour où elle demanderait à le reprendre, sa voix serait, à l'avance, considérée comme à la disposition du pays pour lequel elle avait montré des sympathies compromettantes.

Les conférences entre les deux envoyés de S. M. le Roi de Prusse, MM. le général baron de Wedell et le comte de Hatzfeldt, et le ministre des affaires étrangères de France, M. Drouyn de Lhuys, commencèrent à Paris le 27 février. M. le baron d'Usedom, chargé auprès du gouvernement anglais d'une mission semblable, partait en même temps pour Londres.

Mais, au lieu d'accepter les propositions conciliantes de la France et de l'Angleterre, la Prusse, par l'organe du général de Wedell, mettait en avant des propositions bien différentes. Elle demandait, par exemple, que le passage fût interdit à toute armée sur le sol allemand, que l'on prit des engagements formels relativement à la Pologne.

Quel droit avait donc la Prusse de parler au nom de l'Allemagne? ou plutôt n'était-il pas bien évident qu'elle plaidait la cause de la Russie et qu'elle confondait dans ses terreurs et dans ses défiances la Pologne russe et le duché de Posen.

Pendant que la Prusse et la plupart des puissances germaniques méconnaissaient ainsi leurs devoirs et leurs intérêts, une petite puissance italienne, dont les ressources et les intérêts ne pouvaient se comparer à ceux de l'Allemagne, venait de donner à l'Europe une leçon en constituant, par son accession active au traité du 10 avril 1854, la ligue européenne contre les empiètements de la Russie.

On se rappelle que les gouvernements de France et d'Angleterre s'étaient engagés à laisser le traité conclu entre eux, le 10 avril, pour la défense de l'empire ottoman et de l'équilibre européen, ouvert à la signature de tous ceux qui consentiraient à s'associer à leurs efforts. A l'accueil fait par le cabinet de Turin aux premières démarches, ayant pour but d'obtenir son adhésion, il fut facile de prévoir qu'elle ne se ferait pas attendre.

L'acte d'accession fut signé le 26 janvier 1855. Deux conventions annexes réglaient les points de détail.

Un moment, le gouvernement sarde avait hésité, à cause de sa position délicate vis-à-vis de l'Autriche. On n'a pas perdu de vue le différend qui s'était élevé entre les deux puissances à l'occasion du séquestre placé sur les biens que possédaient dans la Lombardie des sujets lombards naturalisés sardes. Ce différend s'était envenimé à ce point que les deux gouvernements avaient rappelé leurs ministres respectifs et que, depuis lors, ils n'étaient représentés que par de simples chargés d'affaires.

Mais la signature du traité du 2 décembre fut, pour la Sardaigne, un motif déterminant. Elle sut comprendre qu'il lui importait de ne pas rester dans un dangereux isolement. En accédant au traité du 10 avril, au contraire, elle assurait sa position présente et future en Italie.

En effet, la France et l'Angleterre, en retour de la coopération apportée par la Sardaigne, lui promettaient leurs bons offices auprès du cabinet de Vienne, afin d'en obtenir la libération des biens séquestrés. Elles se portaient garantes de la loyauté du gouvernement sarde et repoussaient en son nom les desseins ambitieux et les tendances révolutionnaires qu'on lui prêtait en Allemagne.

Parmi les annexes du traité d'accession était une convention militaire dont les six articles principaux étaient ainsi conçus en substance :

La Sardaigne fournirait un corps d'armée de 15,000 hommes organisé en cinq brigades formant deux divisions, et une brigade de réserve sous le commandement d'un général sarde ; le Roi de Sardaigne s'engageait à maintenir ce corps à son chiffre primitif par l'envoi successif et régulier des renforts nécessaires et à pourvoir à la solde et à la subsistance de ses troupes, les deux puissances occidentales devant, au reste, se concerter pour assurer et faciliter à l'armée sarde l'approvisionnement de ses magasins ; LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande garantissaient l'intégrité des États de S. M. le Roi de Sardaigne, et s'engageaient à les défendre contre toute attaque pendant la durée de la guerre.

Le corps sarde devait, à son arrivée sur le théâtre de la guerre,

être placé sous le commandement supérieur de lord Raglan ; mais il serait établi dans un camp spécial, et il était bien entendu que sa nationalité ne souffrirait aucune atteinte, qu'il ne serait confondu avec aucune autre troupe, les trois armées alliées devant coopérer de la même manière, quoique dans des proportions inégales, aux entreprises que les généraux formeraient après s'en être entendus.

C'est afin de mieux conserver sa personnalité, partant sa voix dans les négociations futures, que le cabinet de Turin avait tenu à pourvoir à l'entretien de ses troupes, et comme cette obligation lui imposait un lourd fardeau dont le poids eût écrasé ses ressources ordinaires, il s'était décidé à avoir recours à un emprunt qui serait négocié à Londres à des conditions avantageuses.

L'accession de la Sardaigne à la grande alliance anti-russe inaugurerait heureusement la participation des États du second ordre à l'action des grandes puissances. L'intelligente initiative de la maison de Savoie donnait un exemple aux nations secondaires, et montrait que la défense du droit et de la civilisation appartient à tous, aux petits comme aux grands. Le gouvernement sarde proclamait le premier cette vérité, que la neutralité c'est l'isolement et la faiblesse. C'était un beau rôle pour le cabinet de Turin, et bien fait pour rehausser la dignité, pour assurer l'avenir de cette monarchie, que celui qu'il prenait ainsi sous l'unique impulsion des grands intérêts européens.

Ainsi, tout tournait pour la Russie en humiliations, en dangers. Chaque pas fait dans la voie des négociations lui arrachait une concession nouvelle ; le nombre de ses ennemis s'augmentait, ses amis ne l'appuyaient que dans l'ombre, et, sur le théâtre de la guerre, tandis que les armées de l'Angleterre et de la France se remettaient de leurs épreuves et se préparaient, derrière des retranchements inexpugnables, à une attaque décisive, une armée russe supérieure en nombre se heurtait en vain à des fortifications ébauchées défendues par des Turcs.

Ces échecs successifs avaient fini par abattre l'âme énergique de l'empereur Nicolas, et son corps, usé par les fatigues de

cette lutte, ne pouvait plus résister aux mille détails d'une action qui embrassait à la fois dans un commandement absolu, personnel, la diplomatie et la guerre. Déjà frappé au cœur par les cruels mécomptes de ces deux années, le Tsar fut tout à coup, à la suite d'un refroidissement, emporté par une inflammation pulmonaire (2 mars).

A ce moment suprême où tombait devant un cercueil le ressentiment excité par l'agression hautaine qui venait d'ébranler l'Europe, si on ne pouvait méconnaître la haute leçon donnée aux chefs des nations par la Providence dans la personne de l'empereur Nicolas, on aimait à se rappeler les hautes qualités du puissant monarque qui avait représenté pendant longtemps l'esprit de conservation dans le monde.

Ses dernières paroles prononcées en français et adressées à l'Impératrice, avaient été, disait-on, celles-ci : « Dis à Fritz (S. M. le Roi de Prusse) qu'il *continue* à rester attaché à la Russie, *comme il l'a été jusqu'ici*, et qu'il n'oublie jamais le mot de son père. »

Cet événement si grave, qui faisait disparaître à un moment décisif l'auteur même du conflit, allait-il tout terminer comme par un coup de théâtre ?

On s'empressa, à Londres comme à Paris, de conclure que les chances de la paix s'étaient de beaucoup accrues : les fonds montèrent dans les deux capitales. On se hâtait de voir dans le nouvel empereur un partisan de la paix, un adversaire du vieux parti russe. On ne voulait pas reconnaître que l'empereur défunt lui-même, dont la volonté était si tenace, la main si ferme, avait en plusieurs occasions cédé à l'entraînement de l'opinion populaire qu'il avait surexcitée. Son fils, qui lui succéda sans opposition, Alexandre II, recueillait aujourd'hui cet héritage : était-il libre de l'accepter sous bénéfice d'inventaire ? pouvait-il commencer son règne par une concession qui serait regardée comme un acte de faiblesse ? Les ressources de l'empire n'étaient pas épuisées, ses armées étaient battues, mais non vaincues, et le siège de Sévastopol durait toujours. La Russie était envahie, humiliée, ses flottes détruites ou paralysées, et il eût traité sans tenter toutes ses chances ! On ne devait pas l'espérer,



Le journal officiel français déduisit de cet événement imprévu les conséquences qu'en attendait l'opinion publique, mais il le fit avec la plus délicate réserve, avec le plus parfait sentiment des convenances. Après avoir montré, par l'histoire des dernières années, les grandes qualités du monarque qui venait de disparaître, l'article officiel ajoutait :

« Cette mort va rendre plus libres, en leur donnant plus de sécurité, ceux que l'habitude d'une constante déférence attachait et retenait encore.

» L'empereur Alexandre, éclairé par les graves enseignements de cette dernière année du règne de son prédécesseur, comprendra qu'un grand rôle lui est réservé. En renonçant à la politique périlleuse de son père, il dépend de lui de rendre le repos à la Russie et de maintenir sa place dans le monde, en faisant de son avènement au trône la date d'une politique de réconciliation avec les intérêts généraux de la société européenne.

» Ainsi s'explique comment tant d'espérances se sont mêlées à l'émotion de cet événement si imprévu. Ce n'est pas une grande nation comme la nôtre qui se réjouit lorsque la mort frappe un adversaire, quelque puissant qu'il soit. Mais tout le monde a compris que la main de Dieu, en enlevant à la lutte le souverain qui l'avait engagée, avait fait disparaître le principal obstacle à la paix du monde. »

Le manifeste d'avènement du nouvel empereur fut un premier démenti donné aux espérances de concessions immédiates et complètes. S. M. Alexandre II y déclarait hautement qu'elle s'efforceraient d'accomplir « les vœux et les désirs de nos illustres prédécesseurs Pierre, Catherine, Alexandre » ; elle y parlait de la Pologne et de la Finlande, *inséparables* de la Russie. Ces souvenirs de Pierre et de Catherine, évoqués par le nouvel empereur tandis que son père consentait à les déclinier, produisirent l'impression la plus fâcheuse et donnèrent au parti de la guerre, déjà si puissant à Saint-Petersbourg, une confiance nouvelle.

Dans sa première réception du corps diplomatique, Alexandre II fut plus calme et plus habile.

« Je déclare ici solennellement devant vous, dit-il, que je reste fidèle à tous les sentiments de mon père, et que je persévérerai dans la ligne des principes politiques qui ont servi de règle à mon oncle, l'empereur Alexandre, et à mon père.

» Ces principes sont ceux de la sainte alliance. Mais si cette alliance n'existe plus, ce n'est certainement pas la faute de mon père. Ses intentions sont toujours restées droites et loyales, et si, en dernier lieu, elles ont été méconnues par quelques-uns, je n'ai pas de doute que Dieu et l'histoire ne lui rendent justice.

» Je suis prêt à tendre la main à une entente sur les conditions qu'il avait acceptées. Comme lui, je veux la paix, et veux voir se terminer les maux de la guerre; mais si les conférences qui vont s'ouvrir à Vienne n'aboutissent pas à un résultat honorable pour nous, alors, messieurs, à la tête de ma fidèle Russie, je combattrai avec la nation tout entière, et je périrai plutôt que de céder. »

La mort du tsar Nicolas, l'avènement du tsar Alexandre, ne modifiaient donc ni les conditions politiques de l'Europe, ni même les rapports de la Russie avec l'Allemagne. Les liens étroits de famille établis entre les souverains n'étaient pas brisés, et si le beau-frère du Roi de Prusse n'était plus sur le trône, son neveu y était monté.

A mesure que s'effaçait l'impression profonde causée par la mort de l'empereur Nicolas, il devenait chaque jour plus évident qu'il n'avait pas seul personnifié la guerre. Avec le Tsar n'avaient pas disparu les questions irritantes soulevées en Europe.

On disait que Sa Majesté le Roi de Prusse avait fait, auprès de l'empereur Alexandre, une démarche pressante, et lui avait fait représenter de la façon la plus sérieuse les difficultés de la position de l'Allemagne en général et de la Prusse en particulier : si on laissait aujourd'hui s'échapper l'occasion favorable de conclure la paix, on compromettrait chaque jour davantage les puissances allemandes. Aussi le roi Frédéric-Guillaume conseillait-il la présence à Vienne de M. de Nesselrode, dont il connaissait l'esprit élevé et conciliant.

De ces dispositions en apparence sympathiques à la cause de l'Europe ne sortit qu'une seconde mission de M. de Wedell, tout aussi stérile que la première. Dans ce second voyage à Paris, le général de Wedell n'apporta plus que les impressions très-vagues, très-Indécises du roi Frédéric-Guillaume. La douleur du *cher Fritz* était trop vive, trop récente pour lui permettre d'arrêter la base d'un traité. S'il ne s'agissait que d'assurer l'intégrité de l'empire ottoman, on pourrait voir. A travers ces hésitations, ces réticences, on pouvait deviner un nouveau revirement d'opinion.

De nouveaux motifs de défiance venaient en effet d'arrêter l'attention des puissances occidentales. On faisait circuler en Allemagne une interprétation des quatre garanties à peu près semblable à celle que le prince Gortchakof avait consignée dans le *memorandum* décliné par les plénipotentiaires de Vienne, et on affirmait que la Russie ne s'était engagée que sur cette base. Ces assertions perfides des feuilles allemandes à la solde de la Russie ne pouvaient sans doute infirmer l'adhésion pure et simple donnée par l'envoyé russe aux quatre garanties; mais il y avait là une manœuvre qui réclamait des explications, et l'attitude prise par le successeur de Nicolas I<sup>er</sup> ne fut pas de nature à calmer les inquiétudes.

Le gouvernement russe sentit qu'il ne fallait pas mettre de son côté tous les torts de la violence et de la ruse : par un jeu de bascule qui lui est familier, il revint donc tout à coup à la modération dans une circulaire à la date du 10 mars, adressée à ses agents du dehors.

Dans cette pièce assez habile, le nouveau souverain représentait les difficultés suprêmes de l'héritage qu'il venait d'accepter, héritage dont il accepterait et remplirait, avec l'aide de Dieu, les obligations sacrées, à savoir la défense de l'intégrité et de l'honneur de la Russie, et l'achèvement de l'œuvre de paix dont l'empereur défunt avait approuvé les bases.

« Fidèle à la pensée qui se manifestait dans les dernières dispositions de son auguste père, ajoutait la circulaire, l'Empereur a renouvelé les pouvoirs et confirmé les instructions dont avaient été munis les plénipotentiaires russes depuis le

mois de décembre, à l'époque où les négociations de Vienne devaient être ouvertes. De cette manière, les intentions de l'empereur Nicolas seront remplies consciencieusement. Son but était de rendre à la Russie et à l'Europe le bienfait de la paix, de consolider la liberté du culte et le bien-être des populations chrétiennes en Orient sans distinction du rite qu'elles professent, de placer les immunités des Principautés sous une garantie collective, d'assurer la libre navigation du Danube au profit du commerce de toutes les nations, de mettre fin aux rivalités des grandes puissances dans l'Orient, afin de prévenir le retour de nouvelles complications, enfin de s'entendre avec elles sur la révision du traité par lequel elles ont reconnu le principe de la fermeture des détroits des Dardanelles et du Bosphore, et d'arriver par là à une transaction honorable pour toutes les parties. Une pacification fondée sur ces bases appellerait, en mettant fin aux calamités de la guerre, les bénédictions de toutes les nations sur le nouveau gouvernement. Cependant, la Russie le sent profondément et l'Europe devra le reconnaître, l'espérance de la conclusion de la paix resterait infructueuse, si les conditions de la transaction à conclure devaient dépasser la juste limite que le sentiment de la dignité de la couronne trace irrévocablement aux résolutions de notre auguste souverain. L'Empereur attendra tranquillement la manifestation des vues qui guident la politique des cabinets appelés à résoudre, de concert avec la Russie, cette question, qui est d'un intérêt général pour toute la chrétienté. Notre auguste souverain portera dans cette délibération un sincère esprit de concorde. »

Il y avait loin sans doute de l'esprit qui dictait ces paroles à la franche et simple adhésion aux quatre garanties, et il était évident que la pensée vraie du cabinet de Saint-Petersbourg n'était pas dans la démarche du 7 janvier; mais, se regardant comme engagés envers l'Autriche, et désireux de pousser jusqu'au bout l'esprit de conciliation, les gouvernements alliés consentirent à passer outre, et l'ouverture des nouvelles conférences de Vienne fut indiquée pour le 15 mars.

---

## CHAPITRE III

### LES CONFÉRENCES DE VIENNE

Les plénipotentiaires à Vienne, actes préliminaires, discours d'ouverture des conférences; question de limitation des garanties, réserve de conditions spéciales par les parties belligérantes; le premier point, arguties russes, abolition des anciens traités entre la Porte et la Russie, protectorat collectif; le second point, assertions controuvées, le syndicat et la commission du Danube, neutralisation du Delta; entente facile sur ces deux points; valeur des concessions obtenues par la Russie; enthousiasme pour la paix en Europe, le parti de la paix à Londres, fanatisme pacifique de M. Bright; difficultés probables relativement au troisième point, susceptibilités russes; la question n'est pas à Vienne, mais à Sévastopol; susceptibilités autrichiennes, pourquoi on les ménage; la Pologne et la Hongrie; le troisième point, moyens dilatoires, la neutralisation et la limitation, combinaison allemande du contre-poids, amendement français, le *statu quo* flottant sera-t-il la base d'un *ultimatum*, l'ouverture des détroits proposée par la Russie, lord John Russell et M. Drouyn de Lhuys faiblissent, ils sont désavoués; intrigues russes en Allemagne; dernières propositions de l'Autriche; clôture des conférences. — L'Autriche tiendra-t-elle ses engagements, effet produit par l'échec de la diplomatie, à qui la faute, pensée de l'Autriche, elle n'exécutera pas les conventions du 2 décembre, réduction de l'armée autrichienne; blâme infligé à l'Autriche par le discours d'ouverture des chambres françaises; rôle regrettable de la Prusse. — C'est aux faits à parler.

Rien ne fut négligé pour donner aux conférences toute la gravité, toute la solennité que réclamait la question engagée. La France envoya à Vienne M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, qui devait assister M. le baron de Bourqueney.

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour d'Autriche. La Grande-Bretagne choisit pour la représenter un homme également éminent par sa naissance, par sa longue expérience des affaires publiques et par son influence parlementaire, lord John Russell, de concert avec le diplomate éprouvé qui depuis longtemps était chargé des intérêts de la cour de Saint-James à Vienne, le comte Westmoreland.

De son côté, la Sublime-Porte s'apprétaît à envoyer à Vienne un de ses dignitaires les plus distingués, Aali-Pacha, ministre des affaires étrangères, qui prendrait part aux négociations comme plénipotentiaire spécial, à côté de l'ambassadeur ottoman près la cour impériale, Arif-Effendi.

L'envoi comme plénipotentiaires d'hommes si éminents, prouvait la volonté sérieuse chez les puissances alliées de mettre un terme à la guerre, pour peu qu'il fût possible de rendre honorablement à l'Europe une paix désirée.

Quant à la Russie, elle avait à Vienne le prince Gortchakof, ministre à Stuttgart et envoyé extraordinaire depuis le rappel de M. de Meyendorf, et elle lui adjoignit M. de Titof, ancien ministre près la Porte-Ottomane.

Vienne ayant été choisie pour théâtre des conférences, M. le comte de Buol était naturellement appelé à les présider : il se fit assister dans cette tâche par M. le baron Prokesch, plénipotentiaire autrichien près la Diète germanique. Le protocole fut tenu par M. le baron de Meysenbug, conseiller aulique à la chancellerie d'État.

Les pouvoirs vérifiés, les représentants des trois puissances alliées limitèrent, par une sorte de manifeste concerté à l'avance, le champ des négociations futures. Il s'agissait de poser à nouveau le *memento* du 28 décembre auquel avait adhéré la Russie, et de ne laisser à ses représentants aucun échappatoire. Le président, M. de Buol, fut chargé de ce discours préliminaire dont voici la teneur :

« Messieurs, un commun objet nous réunit dans ce lieu, celui d'arriver à un arrangement sincère pour rendre à l'Europe cette paix dont elle a tant besoin. De nombreuses difficultés se présenteront sans doute dans le cours de nos délibé-

rations; des opinions divergentes seront exprimées; des intérêts contradictoires en apparence seront mis en avant; le souvenir des cruels sacrifices que la guerre a déjà exigés prendra place parmi ces difficultés. Mais moins nous dissimulerons la gravité de ces obstacles, et plus, j'en ai la conviction, nous professerons l'esprit de conciliation qui est compatible avec notre mission et avec les pleins pouvoirs dont nous sommes munis, afin de ne pas anéantir le noble but qui nous réunit ici.

» Sa Majesté l'empereur d'Autriche, ses plénipotentiaires ont reçu l'ordre de le déclarer, à son opinion arrêtée au sujet des conditions indispensables sur lesquelles doit se baser la paix. L'Empereur a franchement conclu avec ses alliés un arrangement sur les bases duquel seules il lui paraît possible d'établir un ordre de choses qui nous garantisse contre le retour d'une complication qui a si profondément affecté nos relations internationales et les intérêts de tous les pays.

» Sa Majesté, en ce qui la concerne personnellement, a résolu de poursuivre sans variation la règle de conduite qu'elle s'est tracée, et rien, pas même les conséquences les plus sérieuses, ne pourra l'empêcher d'adhérer scrupuleusement à l'engagement qu'elle a contracté sous ce rapport avec ses alliés.

» La marche que nous avons à suivre a déjà été tracée. Les bases de paix qui ont été jugées indispensables, afin de donner des garanties pour la sécurité de l'avenir, et de mettre fin à un état de choses qui a placé la Russie en hostilité avec la plus grande partie de l'Europe, sont désignées. Ces bases ont déjà été préalablement communiquées à l'envoyé russe; il en a pris note, et a déclaré qu'il était autorisé à adhérer à tous les principes posés, et qu'il était prêt à les adopter comme point de départ des négociations.

» En conséquence :

» 1<sup>o</sup> Le protectorat exercé par la Russie sur la Moldavie et la Valachie cessera, et les privilèges conférés par le Sultan à ces principautés, ainsi qu'à la Serbie, seront placés désormais sous la garantie collective des puissances contractantes;

» 2<sup>o</sup> La liberté de la navigation du Danube sera complètement assurée par des moyens efficaces, et sous le contrôle d'une autorité syndicale permanente;

» 3<sup>o</sup> Le traité du 13 juillet 1841 sera révisé, dans le double but de rattacher plus complètement l'existence de l'empire ottoman à l'équilibre européen, et de mettre fin à la prépondérance de la Russie dans la mer Noire;

» 4<sup>o</sup> La Russie abandonne le principe de couvrir d'un protectorat officiel les sujets chrétiens du Sultan (du rite oriental); mais les puissances chrétiennes se prêteront mutuellement aide à l'effet d'obtenir de l'initiative du gouvernement ottoman la confirmation de l'observation des droits religieux des communautés chrétiennes soumises à la Porte, sans distinction de rite.

» Le développement de ces principes formera l'objet de nos négociations. Mettons la main à l'œuvre avec la ferme résolution de réussir, et espérons que le succès couronnera nos efforts.

» L'importance de nos travaux et la gravité des intérêts qui s'y rattachent sont de nature à justifier le désir que la marche de nos négociations ne reçoive

pas une publicité prématurée, de manière à donner lieu à des controverses qui pourraient nuire au succès de nos efforts. Je crois que les plénipotentiaires seront unanimes pour désirer que cet inconvénient soit, autant que possible, évité, en se donnant leur parole de garder le secret sur nos discussions communes.

» En commençant nos travaux, n'oublions pas de les placer avant tout sous la protection de la divine Providence. Puisse le ciel, en nous éclairant tous, décréter que l'union de l'Europe, si nécessaire au progrès de la civilisation, se consolide plus que jamais par ces négociations! »

Après la lecture de ce document eut lieu un premier engagement sur la limite des garanties. M. de Buol avait dit que l'accord ne pouvait être cherché en dehors des quatre bases de négociations : M. de Bourqueney s'associa à cette déclaration, mais non sans rappeler que le gouvernement français s'était réservé d'ajouter aux garanties, en qualité de puissance belligérante, telles conditions spéciales que pourraient exiger les intérêts généraux de l'Europe. Les plénipotentiaires britanniques réitérèrent pour leur compte cette réserve, et l'envoyé ottoman s'y associa. Le prince Gortchakof ne pouvait laisser passer cette occasion de diviser ses ennemis et, après avoir répété son adhésion aux garanties formulées dans le *memento* du 28 décembre, après y avoir constaté un point de départ et un but commun, celui d'arriver à une paix générale, il fit observer que cette paix ne pouvait être sérieuse et durable que si elle était honorable pour tout le monde. « Si, de quelque côté qu'elles vinssent, les conditions de la paix qu'on voudrait imposer à la Russie étaient incompatibles avec son honneur, la Russie n'y consentirait jamais, quelque sérieuses que dussent être les conséquences de son refus. »

Et, saisi tout à coup d'une passion exclusive pour les quatre garanties, le prince déclarait qu'il ne pouvait être question d'aucune condition hors de leurs limites. Le comte de Buol, un peu embarrassé peut-être du rôle qu'il allait avoir à jouer, reconnut que l'Autriche n'avait pas l'intention de sortir des quatre points, mais réserva toutefois la liberté d'action de son gouvernement au sujet des conditions futures que les belligérants pourraient réclamer en dehors de ces bases.



C'est que, il faut bien le reconnaître, si l'interprétation du 28 décembre était désormais au-dessus de toute discussion, comme point de départ des négociations, elle n'était point définitive, elle ne pouvait point l'être; puisque d'une part les trois cours s'étaient réservé la faculté d'exiger ultérieurement et selon les circonstances les conditions particulières que pourrait réclamer l'état de l'Europe, et puisqu'elles avaient déclaré en même temps que les arrangements relatifs à la révision du traité du 13 juillet 1841 dépendaient trop directement des événements de la guerre pour « qu'on pût d'avance en arrêter les bases. » On s'était donc borné à en indiquer le principe en disant « que cette révision doit avoir pour objet de rattacher plus complètement l'existence de l'empire ottoman à l'équilibre européen, et de mettre fin à la prépondérance de la Russie dans la mer Noire. »

Là était évidemment le point délicat, l'écueil probable des négociations nouvelles.

La discussion commença sur le premier point. Le plénipotentiaire spécial pour la Porte-Ottomane n'était pas arrivé, aussi Arif-Effendi dut-il réserver pour le moment où Aali-Pacha serait rendu à Vienne, avec des pouvoirs plus étendus que les siens, l'action définitive de la Turquie relativement à ce point qui l'intéressait d'une manière toute particulière. Au reste, il ne s'agissait que de poser les bases d'une réglementation future.

Le premier point de garantie abolissait le protectorat russe sur les Principautés danubiennes. L'objection préliminaire du prince Gortchakof fut que ni le mot, ni la chose n'existaient. Quant au mot, cela pouvait être vrai, car il n'est écrit dans aucun traité, bien que par la suite des temps et par la force des choses la Russie se soit, plus d'une fois, intitulée dans des actes officiels *cour protectrice*. Mais, enfin, le protectorat n'existait pas à la lettre, aussi M. de Bourqueney, pour signaler la valeur de cette argutie, proposait-il de substituer au mot *protectorat* celui de *protection*.

Quant au fait même du protectorat, nier qu'il eût existé, c'était nier l'évidence, et le prince Gortchakof n'arrivait par là

qu'à démontrer hautement que ce protectorat injustifié n'avait jamais été qu'une usurpation.

La déclaration principale à exiger de la Russie, relativement à ce premier point, c'était que les anciennes stipulations entre la Russie et la Porte n'existaient plus par le fait et ne pourraient être invoquées désormais. M. de Bourqueney insista sur cette abolition *de facto* que le prince Gortchakof dut reconnaître, tout en faisant ses réserves en faveur des populations moldo-valaques pour lesquelles il représentait les immunités et privilèges de la cour de Russie comme essentiellement tutélaires.

Ces observations préliminaires échangées, on arrêta, d'après un plan proposé par M. Prokesch, la formule d'un arrangement qui, tout en continuant à la Porte sa suzeraineté sur les Principautés, l'entravait par des ingérences qui ne pourraient plus être exclusives, mais dont l'Autriche réservait évidemment une bonne part à la Russie et à elle-même. (*Voyez* au chapitre Turquie, les détails de ce plan.)

Venait le second point : celui-là concernait spécialement l'Autriche, et ses plénipotentiaires montrèrent qu'ils avaient particulièrement étudié tout ce qui concernait l'intérêt autrichien dans la liberté du Danube.

Ici encore le prince Gortchakof s'étonna de voir réclamer une liberté qui existait de fait. La Russie n'avait-elle pas ouvert la mer Noire à tous les pavillons ? Avait-elle jamais entravé la liberté du fleuve ? N'était-elle pas disposée à tout faire pour en assurer au commerce européen le libre parcours ? Ces assertions, si évidemment controuvées, n'avaient pour but que de masquer une retraite, et ce fut aussi l'intention qui dicta au prince Gortchakof une opposition assez vive contre la qualification de *syndicat* européen qu'il réussit à faire remplacer par celui de *commission* européenne, pour désigner la réunion de délégués qui établiraient les bases d'une législation fluviale et maritime sur le Danube. La prétention de la Russie était d'enlever à cette réunion tout caractère politique et de ne lui conserver qu'un caractère exclusivement commercial. Mais il fallut encore céder de ce côté, comme pour l'abolition de la quarantaine russe

de la bouche de Soulina et pour la neutralisation en fait du Delta danubien entre le point de séparation et les embouchures des bras de Soulina et de Saint-George.

Tout allait bien jusque-là, bien que chaque point eût encore ses questions réservées et que la Russie eût obtenu plus qu'on n'eût da lui accorder peut-être, à savoir, le maintien d'un protectorat, collectif il est vrai, mais qui donnerait plus tard naissance à des difficultés nouvelles et à la continuation d'une souveraineté de fait sur le cours du Danube.

Cette entente, si facilement établie dès les premiers jours de la conférence, éveilla par toute l'Europe des espérances de paix. On sentait que les puissances occidentales, placées en face d'un nouvel adversaire qui n'avait pas fomenté cette querelle, se montraient courtoisement prêtes à céder tout ce qui pourrait être cédé sans péril. D'ailleurs, on était las de la guerre et des épreuves qu'elle venait ajouter à toutes celles que la Providence imposait à l'Europe. L'opinion, en France, se montrait enthousiaste à la pensée d'un arrangement honorable. En Angleterre, un parti de la paix se formait à la vue de tant de misères, de tant de souffrances, de tant de difficultés imprévues qui accablaient le pays au début de la lutte. Un Quaker, un membre du congrès de la paix, l'honorable M. Bright, se faisait l'écho passionné de ces découragements, de ces souffrances. Il prononçait, par exemple, dans une des principales villes manufacturières du nord, cet éloquent et virulent plaidoyer contre la guerre :

« Je sais bien qu'il est des gens qui regardent comme une règle établie par la Providence, qu'il y ait d'un côté des hommes très-riches, de l'autre des hommes très-pauvres. Laisant de côté ces théories, je dirai seulement qu'il faudrait qu'un homme fût aveugle, qu'il devrait avoir un guide quand il sort ou ne pas sortir du tout, s'il ne voyait pas que l'absorption par le gouvernement de tous les produits ou de la somme équivalente aux produits de l'industrie d'une si grande population doit nécessairement tendre à créer un accroissement considérable de souffrances et de paupérisme. Je suis, je dois le dire, de ceux qui envisagent sous les couleurs les plus sombres notre position

présente et celle à laquelle nous marchons... Non-seulement toutes nos sources de prospérité à l'intérieur sont taries par l'appauvrissement général, mais il n'y a pas un marché sur la surface du globe qui n'en reçoive le contre-coup. Nous sommes dans un état de concurrence effrénée, nous produisons plus que le monde ne consomme, et nous continuons de nous faire concurrence à mesure que nos consommations diminuent... Le paupérisme augmente dans des proportions effrayantes... Depuis deux ou trois ans, nous n'avons plus de mendiants; nous en avons maintenant autant qu'il y a dix ou quinze ans... Il y a des gens qui s'imaginent que, parce que le gouvernement fait des commandes, le commerce doit marcher; mais vouloir faire marcher le commerce avec les impôts du pays, n'est-ce pas vouloir nourrir un chien en lui donnant sa queue à manger?... Quelle qu'en soit la cause, si le blé continue à être à 70 shillings, ce ne sont pas les changements de cabinets ou de premiers ministres, ce ne sont pas les fantômes de gloire militaire, ce ne sont pas les inventions de la politique ou de l'imposture des hommes qui empêcheront la population de s'enfoncer de plus en plus dans la souffrance, de passer de la souffrance au mécontentement, et du mécontentement à la révolte. Ma profonde et solennelle conviction est que, si la guerre continue d'arrêter l'importation du blé dont nous avons besoin, avant deux ans, vous serez occupés à fusiller vos concitoyens dans les rues... Je suis convaincu que nous sommes sur le seuil de difficultés dont ne se doutent pas même ceux qui soutiennent à grands cris la politique qui nous les apporte, et le jour où elles paraîtront, ils seront terrifiés que nous les avons vus quand de semblables désastres ont frappé le pays... Je pourrais vous citer des villes où le commerce est dans un état où il n'a pas été depuis bien des années; je ne vois pas de raison pour que cet état n'augmente pas... C'est à vous de faire comprendre à ceux avec lesquels vous êtes en contact les maux énormes qui nous menacent et dont vous pouvez déjà entendre l'approche, si vous voulez prêter l'oreille; c'est à vous d'encourager toute politique qui cherchera à arrêter des événements qui, si on les laisse venir, seront les plus désastreux que puisse voir notre génération. »

Ces exagérations, mêlées de quelques vérités, étaient au même moment appuyées par quelques manifestations menaçantes d'ouvriers sans travail à Londres et à Liverpool. Aussi, quand les conférences de Vienne furent sur le point de s'ouvrir, M. Bright supplia, dans la Chambre des communes, l'administration nouvelle de poursuivre sérieusement l'œuvre de la paix. « Ce que je demande, dit-il, au gouvernement, c'est que, les bases des négociations une fois posées, on convienne d'un armistice. » Et, comme quelques voix indignées protestaient contre ces paroles : « Je voudrais bien voir quelqu'un, s'écria l'orateur, se lever et oser dire que le sang de deux cent mille créatures humaines déjà répandu dans cette lutte fatale n'est pas un suffisant sacrifice. Vous ne voulez pas conquérir de territoire, vous proposez des conditions que je ne refuse pas de tenir pour raisonnables; alors où donc est l'homme dans cette Chambre ou dans ce pays, où est l'homme dévoré d'une assez insatiable soif de sang pour appeler avec bonheur un assaut dans lequel Anglais, Français, Russes, Turcs, aussi sûr que nous existons, vingt mille cadavres joncheront les rues de Sévastopol?... Ce que je vous dis là, c'est ce que pensent dans ce pays des milliers de chrétiens, dont la voix est couverte par de fausses clameurs. »

Rien de plus chrétien, à coup sûr, que ces honnêtes doléances : mais rien de moins raisonnable et de moins pratique. Un peuple de Bright serait à la merci du premier ambitieux qui ne partagerait pas ses scrupules. La paix est en soi une bonne et désirable chose, comme aussi la guerre est un fléau haïssable ; mais quand on a entrepris la guerre pour une cause juste et nécessaire, il faut savoir faire le sacrifice de sa vie et de ses jouissances matérielles, si l'on veut mériter l'honneur d'être libres. Que deviendrait donc une nation qui, pour quelques milliers d'hommes tués, pour quelques souffrances industrielles et commerciales, abdiquerait et se déclarerait vaincue? Il est bon que le pain soit à bon marché, que les manufactures marchent, que les cotons se vendent, mais il y a pour les peuples un intérêt plus vital, c'est celui de leur honneur. Les Bright seraient d'excellents esclaves, religieux, doux envers leurs

maîtres, producteurs infatigables, mais on n'en saurait faire des citoyens.

Ces innocentes utopies n'étaient pas, au reste, l'expression de l'opinion publique en Angleterre.

Là, comme en France, on désirait la paix, mais on n'osait s'abandonner avec trop de confiance aux espérances des premiers jours. Si la Russie avait si facilement cédé sur les premiers points, sur la transformation du protectorat des Principautés, sur la liberté de la navigation du Danube, c'est peut-être que, décidée à refuser le point essentiel, elle tenait avant tout à désintéresser l'Allemagne, et surtout l'Autriche. La discussion du troisième point allait le montrer : là, en effet, était le nœud des débats.

Un arrangement amiable sur cette question de la limitation de la puissance russe dans la mer Noire entraînait forcément l'une de ces deux alternatives : ou lever le siège de Sévastopol et renoncer à le raser ; ou détruire cette ville avant d'évacuer la Crimée. Dans le premier cas, les puissances occidentales renonçaient à un avantage bien chèrement poursuivi, elles cédaient : aux yeux des nations, elles s'avouaient vaincues ; dans le second cas, la Russie était humiliée et n'avait pourtant perdu qu'une forteresse. Qui l'empêcherait d'en reconstruire une autre ?

De son côté, la presse semi-officielle de Saint-Pétersbourg commentait à l'avance avec aigreur ce troisième point et cherchait à exciter en Europe la défiance contre les puissances occidentales par des accusations d'ambition assez singulières venant d'une telle source.

Prétend-on, disait-elle, établir désormais comme règle qu'une puissance forte doit toujours mesurer le développement de ses forces militaires sur celles de sa puissance voisine ? Il résulterait d'étranges conséquences de l'application de cette règle nouvelle d'équilibre aux rapports de la Russie et de la Turquie. Que cette dernière, par exemple, arrive à une telle faiblesse qu'elle ne soit plus capable d'entretenir convenablement quatre vaisseaux de même rang, que ses amiraux et ses officiers soient incapables, ses navires vieux, de construction défectueuse et ne pouvant résister tous les quatre à un seul de nos bâtiments

commandé par d'excellents officiers à la tête d'un équipage héroïque, la Russie devra-t-elle se conformer à l'impuissance de la Turquie, et n'avoir que de mauvais navires, des officiers incapables et de détestables matelots?

Et on ajoutait que si les puissances alliées concentraient un si grand nombre de troupes aux environs de Constantinople, c'est que, trop sûres de l'affaiblissement définitif de l'empire turc et de sa chute inévitable, elles voulaient détruire à l'avance l'influence de toute puissance étrangère qui aurait pu leur tenir tête sur ce terrain. (*Abeille du Nord.*)

C'était oublier un peu vite d'où étaient partis les plans de partage de l'empire en décadence, et qui avait cherché à dominer à Constantinople à l'exclusion de tous les autres.

Déjà le comte de Buol, interrogé par le prince Gortchakof sur la portée de cette garantie relative à la prépondérance de la Russie dans la mer Noire, lui avait laissé entrevoir à l'avance qu'on demanderait sans doute à la Russie la destruction de son grand arsenal maritime, l'éloignement de sa flotte, l'interdiction de reconstruire sur son territoire un autre port militaire, ou quoi que ce fût qui rappelât Sévastopol ou qui pût le remplacer un jour; la Russie ne pourrait posséder dans l'Euxin que des bâtiments de guerre dont l'espèce, le nombre et la force ne pourraient dépasser ceux des navires qu'auraient l'Autriche, la Grande-Bretagne, la France et la Turquie.

A ces explications, le prince Gortchakof avait répondu, disait-on, avec quelque ironie : « On veut détruire Sévastopol; qu'on le détruise, mais on ne nous forcera pas de le faire nous-mêmes. On veut nous empêcher d'en reconstruire un autre, mais n'est-ce pas là attenter hautement à notre droit de souveraineté? Il serait singulier qu'une guerre qui a été entreprise pour assurer l'indépendance de la Turquie eût pour résultat d'abolir l'indépendance de la Russie. Que le Sultan construise sur son territoire autant de ports militaires qu'il le voudra; qu'il les fortifie par tous les moyens possibles; qu'il cède même, s'il le préfère, qu'il cède à ses alliés les points que ceux-ci voudront occuper et fortifier; l'Empereur ne s'y opposera point, car il désire sincèrement que chacun soit maître chez soi. Quant au principe

de l'égalité des forces navales dans la mer Noire, il sera difficile que nous soyons d'accord si on persiste à l'entendre dans un sens trop contraire à la Russie et trop dangereux pour son avenir. L'égalité des forces ne serait qu'une dérision amère, si la Turquie et ses alliés pouvaient toujours en se réunissant avoir une force navale quadruple de celle de la Russie. »

« Nous n'avons pas encore pris Sévastopol, cela est vrai, répondaient les puissances occidentales : mais qu'est-ce que Sévastopol à l'heure qu'il est pour la Russie? Ce n'est plus une place maritime, puisque sa flotte, coulée à l'entrée de son port ou enfermée derrière cette barricade infranchissable, s'est retirée de la lutte. La mer Noire est le champ de bataille que nous avons conquis, ou, si l'on veut, que l'ennemi nous a abandonné. Le pavillon russe ne pourrait pas s'y montrer. Nos vaisseaux, ceux de l'Angleterre et de la Turquie la sillonnent dans tous les sens. Sa domination est déplacée; elle a passé de Sévastopol à Constantinople.

» Qui nous oblige à rendre ce gage? Est-ce que cette situation n'est pas la meilleure pour nous? Et non-seulement nous occupons la mer Noire, mais encore nous assiégeons Sévastopol; nous sommes fortifiés à Kamiech et à Balaclava; Omer-Pacha se retranche à Eupatoria; Odessa est sous la menace de nos flottes. Que peut faire la Russie? Subirait-elle longtemps sans dommage pour sa puissance morale et sans ruine pour son commerce le blocus qui va l'enfermer de toutes parts dans la mer Noire et dans la Baltique! Pourrait-elle vivre au sein de cette paralysie qui frappe en elle le principe vital des nations, c'est-à-dire le mouvement, l'action, le droit d'exporter ou d'échanger ses produits et qui la condamnerait à l'isolement, à la stérilité et à l'impuissance dans l'immensité de son empire?

» Demander à la Russie de limiter ses forces navales ou de neutraliser la mer Noire, c'est-à-dire d'en exclure tous les bâtiments de guerre à quelque nation qu'ils appartiennent,

(1) Article du *Moniteur universel* intitulé : Expédition d'Orient, partie politique (16 avril 1855).



c'est donc exiger d'elle beaucoup moins que ce qui nous est acquis par la guerre et ce qu'il dépend de nous de conserver sans effort. Pour que la Russie ne rentre jamais dans la mer Noire, que faut-il en effet? Il faut quatre vaisseaux de chacune des trois nations maritimes, la France, l'Angleterre et la Turquie. Cette croisière suffirait pour occuper la mer Noire et pour transporter sa domination des rivages de la Crimée à l'entrée du Bosphore. »

On le voit, au moment où la discussion allait s'engager sur le point essentiel des négociations, les probabilités pacifiques s'amoindrissaient de plus en plus, et la situation véritable se dessinait plus clairement tous les jours. Moins que tout autre, le gouvernement français croyait à un résultat utile des conférences, mais sa loyauté et son habileté étaient intéressées à aller jusqu'au bout.

Était-ce, comme on l'a dit, une faiblesse que de négocier tout en continuant vigoureusement la lutte en Crimée? Non, sans doute. De deux choses l'une : ou les négociations allaient aboutir, ou elles devaient échouer. Si elles aboutissaient, si les quatre garanties étaient acceptées, l'Europe obtenait au commencement de l'année 1853 des conditions que, quatre mois auparavant, M. de Nesselrode déclarait ne pouvoir accepter qu'après dix années de guerre malheureuse ; échouaient-elles, au contraire, il semblait que l'Autriche n'eût qu'un parti à prendre, celui d'entrer dans l'action armée et de peser du poids de son épée sur les résolutions de la Russie.

L'habileté de la diplomatie russe avait consisté à éloigner l'échéance des obligations de l'Autriche, ajournées désormais jusqu'à l'issue des conférences. Eh bien, on attendrait et on mettrait jusqu'au bout la modération et la patience de son côté.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français engagea plus d'une fois celui de la Grande-Bretagne à ménager les susceptibilités de l'Autriche et à désavouer les sympathies hongroises et polonaises qu'on réveillait à grand bruit dans la presse et à la tribune parlementaire. Le cabinet anglais ne manqua pas à son devoir, et l'opposition ne tarda pas à lui en fournir le prétexte.

Ce fut à l'occasion d'un discours prononcé par un membre du cabinet, le jeune sir Robert Peel, à Tamworth.

Le fils de l'illustre homme d'État avait dit que la question d'Orient ne pourrait être résolue que par la restauration de la Hongrie et de la Pologne. Interpellé à ce sujet, lord Palmerston répondit :

« Le gouvernement autrichien sait depuis longtemps que le gouvernement anglais considérerait comme un malheur pour l'Europe que la Hongrie fût séparée de l'empire d'Autriche, parce que le gouvernement britannique considère l'existence de l'empire d'Autriche compacte au centre de l'Europe comme un élément essentiel de l'équilibre du pouvoir. Le gouvernement autrichien ne doute pas de la politique que suivra vis-à-vis de lui le gouvernement de la reine.

» En ce qui touche la Pologne, je n'hésite pas à proclamer ici mon opinion, que la position actuelle du royaume de Pologne est une menace permanente pour l'Allemagne ; c'est aux puissances d'Allemagne à déterminer jusqu'à quel point elles peuvent penser que la constitution actuelle leur est ou non dangereuse, et si, dans les circonstances qui les pourraient entraîner à la guerre contre la Russie, elles jugeraient de leur intérêt de s'efforcer de mettre un terme à cette position des affaires ; mais, sans aucun doute, aucune stipulation au sujet d'un nouvel arrangement quelconque de la Pologne ne fait partie des points sur lesquels le gouvernement de la Reine, de concert avec le gouvernement de France, est en train de négocier à Vienne.

» Cette négociation roule sur la base des quatre points, que tout le monde connaît ; mais les gouvernements se sont réservé le droit, suivant les circonstances et les événements de la guerre, d'ajouter, à l'avenir, aux quatre points, toute autre stipulation qu'ils pourront juger essentielle pour la sûreté ultérieure de l'Europe ; mais, quant à présent, les négociations ne roulent que sur les quatre points. Voilà la politique du gouvernement relativement aux négociations. »

Sur l'observation qu'il n'avait pas répondu à la question, lord Palmerston ajouta :

« J'ai dit que le gouvernement autrichien connaissait parfaitement la politique et les intentions du gouvernement de la Reine ; il n'y a jamais eu ni secret ni doute à cet égard. » (20 mars.)

On arrivait cependant, à Vienne, à ce troisième point si fécond en tempêtes.

Désireux de montrer qu'ils ne voulaient pas l'humiliation de

la Russie, mais qu'au contraire ils entendaient ménager sa dignité, les représentants des puissances alliées proposèrent aux représentants de la Russie de prendre l'initiative sur les moyens de réaliser le principe posé dans le troisième point de garantie. MM. le prince Gortchakof et de Titof reconnurent la courtoisie de cette façon de procéder, mais, à la surprise générale, ils déclarèrent qu'ils étaient sans instructions sur ce point important, et demandèrent un délai pour en référer à leur gouvernement. Ce délai fut consenti; toutefois, les représentants de la France et de la Grande-Bretagne se refusèrent à changer l'ordre de discussion et à entrer dans l'intervalle en pourparlers sur le quatrième point.

C'est le 27 mars que les envoyés russes demandèrent leurs instructions nouvelles : ce n'est que le 16 avril qu'ils les reçurent. Il ne fallait certainement pas ce temps pour prendre un parti déjà pris à l'avance, mais on n'était pas fâché, à Saint-Pétersbourg, d'être à l'aise pour agir sur les puissances allemandes, peut-être même pour essayer de désunir les ennemis. Dès l'abord, en effet, la diplomatie russe, de même qu'elle avait faussement cru impossible l'alliance anglo-française, se flatta à tort de trouver entre les représentants des deux puissances occidentales des tendances disparates.

Ce ne fut donc que le 17 avril que le prince Gortchakof déclara à la conférence que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne ferait pas usage, de l'initiative qu'on lui avait laissée. Les paroles ambiguës dont cette déclaration fut accompagnée provoquèrent de la part de M. Drouyn de Lhuys une demande d'explications. Fallait-il comprendre que la Russie croirait son honneur lésé par une limitation de sa marine de guerre dans l'Euxin. Le prince répondit que c'était là, en effet, une proposition inadmissible.

Dès lors, la conférence était, non pas rompue, mais suspendue, et les puissances alliées n'avaient plus qu'à délibérer entre elles sur le mode de réalisation du troisième point, c'est-à-dire sur les moyens de faire cesser la prépondérance russe dans la mer Noire.

Deux systèmes furent produits : d'abord la *neutralisation*.

Elle eût consisté à fermer la mer Noire à tout pavillon militaire, à quelque nation qu'il appartint, écartant ainsi toute chance de guerre dans ces parages, uniquement ouverts désormais à la lutte pacifique des intérêts commerciaux. En second lieu, la *limitation*. Ce dernier système eût permis à la Russie de reparaitre dans l'Euxin et d'y entretenir un nombre de bâtiments suffisant pour y faire respecter sa dignité et son territoire, sans que la surveillance qu'on réclamait le droit d'exercer eût un caractère agressif ou menaçant. L'Autriche ne voulut point admettre le système de neutralisation, et elle n'accepta le système de limitation que sous réserves. Mais les plénipotentiaires russes repoussant le principe du second système et déclinant la discussion sur le premier, il n'y avait plus qu'à fermer la conférence et à prendre acte de l'échéance des obligations contractées par l'Autriche.

C'est alors que l'Autriche, alarmée de se sentir irrésistiblement poussée vers l'action, mit en avant une combinaison nouvelle.

A l'issue de la quatorzième séance, M. le comte de Buol présenta, à titre officieux, à M. Drouyn de Lhuys un projet de transaction émané de l'initiative du cabinet prussien. L'Autriche, en le recommandant à la prise en considération des puissances occidentales, était principalement guidée par le désir de faciliter à la Prusse la rentrée dans le concert européen au moment où la demande de mobiliser les contingents fédéraux de l'Allemagne allait être renouvelée par le représentant impérial près la diète de Francfort. Si l'on réussissait enfin à réunir dans un faisceau compacte toutes les forces de l'Allemagne, ne pouvait-on espérer de voir la Russie céder à une pression imposante?

C'est dans cette pensée que l'Autriche consentit à s'approprier ce projet de transaction imaginé par la Prusse, mais en choisissant la forme *verbale* pour le présenter aux puissances occidentales. La forme verbale, impliquant purement un caractère confidentiel, indiquait assez aux puissances occidentales que l'Autriche elle-même ne considérait ce projet comme acceptable qu'avec des modifications essentielles à discuter dans

des pourparlers intimes. M. le comte de Buol, après s'en être expliqué dans ce sens vis-à-vis de M. Drouyn de Lhuys, laissa à ce dernier le soin de présenter à l'Empereur des Français les propositions autrichiennes dans les termes qu'il jugerait les plus convenables.

Ce système nouveau consistait en un contre-poids, en une balance de forces. On posait en principe la présence de deux bâtiments de chacune des trois puissances alliées à titre de stationnaires dans la mer Noire. Du moment où la Russie eût ajouté à son effectif actuellement à flot dans cette mer, les trois puissances auraient pu y faire entrer chacune un nombre de bâtiments égal à la moitié de l'effectif russe. Enfin, si le caractère de ces accroissements eût été reconnu agressif, le Sultan aurait eu la faculté d'ouvrir les détroits à la totalité des pavillons liés.

Le cabinet de Vienne reconnaissait si bien l'insuffisance de cette combinaison, qu'il s'offrait à signer avec la France et l'Angleterre un traité en vertu duquel les parties eussent reconnu comme agressif l'accroissement des forces russes le jour où il eût atteint l'effectif d'avant 1853.

Ainsi, à un pavillon près, la Russie *pouvait, sans aucun danger réel, rétablir sa marine sur le pied menaçant où elle était avant la guerre. On ne lui demandait aucun engagement direct et déterminé*, et l'on substituait à l'idée d'obligations à lui imposer celle d'obligations que les trois puissances eussent contractées entre elles pour parer, dans la suite, à un péril que l'on renonçait à prévenir. M. Drouyn de Lhuys fit subir à cette proposition inacceptable dans sa forme et qui eût constitué un échec pour la politique occidentale, des modifications qui lui donnèrent la teneur suivante :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Les hautes parties contractantes, désirant que la Sublime-Porte participe aux avantages du système établi par le droit public entre les divers États de l'Europe, s'engagent à respecter l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman ; elles garantissent ensemble l'observation rigoureuse de cet engagement, et en conséquence, elles considéreront tout acte ou événement de nature à la violer comme question d'intérêt européen.

**ART. 2.** Si une mésintelligence venait à surgir entre la Porte et l'un des parties contractantes, ces deux États, avant de recourir à l'emploi de la force,

devront mettre les autres puissances en position de devancer ce moyen extrême par des mesures pacifiques.

ART. 3. Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Hautesse le Sultan, voulant réciproquement se donner une preuve de leur confiance et aller au-devant des soupçons que pourrait faire naître le développement excessif de leurs forces navales dans l'Euxin, s'engagent respectivement à ne pas avoir dans cette mer plus de quatre vaisseaux, quatre frégates, avec un nombre proportionné de bâtiments légers et de vaisseaux désarmés destinés exclusivement au transport des troupes.

ART. 4. L'ancienne règle de la clôture du détroit du Bosphore et des Dardanelles, consignée dans le traité du 13 juillet 1841, demeurera en vigueur, sauf les exceptions ci-après.

ART. 5. Chacune des parties contractantes qui n'a pas d'établissement dans la mer Noire, sera autorisée par un firman de Sa Hautesse, en le notifiant cinq jours à l'avance, à armer dans cette mer un nombre de bâtiments égal à la moitié des forces navales que chacune des deux puissances du littoral maintiendra conformément à l'article 3.

ART. 6. Jamais les bâtiments de guerre des nations étrangères, à l'exception des petits bâtiments des ambassades admis jusqu'ici, ne pourront jeter l'ancre à la Corne-d'Or; et en temps de paix, le nombre des bâtiments de ligne des parties contractantes qui n'ont pas d'établissement dans la mer Noire ne pourra excéder quatre à la fois devant Constantinople, dans leur passage des Dardanelles à la mer Noire et de la mer Noire aux Dardanelles.

ART. 7. Dans le cas (ce qu'à Dieu ne plaise!) où le Sultan serait menacé d'une agression, il se réserve d'ouvrir les passages à toutes les forces maritimes de ses alliés.

ART. 8. Les deux puissances occupant le littoral de la mer Noire, afin de prouver aux autres parties contractantes leur désir de maintenir entre elles les relations les plus amicales, s'engagent à admettre dans tous les ports situés sur la mer Noire les consuls que ces dernières pourraient juger utile d'y établir.

ART. 9. Sa Majesté l'Empereur de Russie et Sa Hautesse le Sultan, désirant donner une preuve des sentiments généreux dont ils sont animés, promettent amnistie pleine et entière à tous les habitants et fonctionnaires publics des provinces qui ont été le théâtre de la guerre. Nul ne sera inquiété ni poursuivi à raison de ses opinions, de ses actes ou de la conduite qu'il pourrait avoir tenue pendant la guerre ou pendant l'occupation temporaire de ces provinces par les troupes respectives des puissances belligérantes. Les habitants des îles d'Aland sont admis au bénéfice de cette disposition.

ART. 10. Sa Majesté le Roi de Sardaigne est compris dans la présente paix. Les relations commerciales et autres seront rétablies entre ce royaume et l'empire de toutes les Russies sur le même pied qu'avant la déclaration de guerre.

Le plus grand défaut peut-être du projet de transaction

amendé par M. Drouyn de Lhuys, c'était qu'il émanait de l'œuvre médiatrice des deux puissances germaniques, au lieu de former une proposition directe et positive de la Russie. Car l'Autriche et la Prusse, bien qu'elles s'engageassent à peser de tout leur poids sur la cour de Saint-Pétersbourg pour amener celle-ci à accepter cet arrangement, ne possédaient pas la certitude d'une acceptation, puisque la Russie, jusqu'à l'heure présente, n'avait pas encore admis le principe sur lequel reposaient les propositions allemandes.

Il paraissait donc préférable aux puissances occidentales de laisser aux événements de guerre le soin de trancher le nœud de la question et de garder une attitude expectante dans le domaine des négociations. M. Drouyn de Lhuys ne s'écartait de cette manière d'envisager la situation que pour obtenir qu'aus sitôt que cette dernière tentative tant recommandée par la Prusse aurait échoué, la cour de Vienne se détachât complètement de la Prusse et adressât son *ultimatum* à la Russie.

Persuadés que les propositions patronisées par l'Autriche étaient dictées par le désir sincère d'aboutir à une transaction qui satisfît aux justes exigences des puissances occidentales, si le principe renfermé dans ces propositions était appliqué d'une façon efficace et sérieuse, les plénipotentiaires des trois puissances alliées consentirent à laisser discuter ce système, bien que l'Autriche se refusât à lui donner le caractère d'un *ultimatum* impliquant un cas de guerre. Mais ils ne firent évidemment cette concession que *ad referendum*, c'est-à-dire en réservant l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

Pendant quelques jours, le système du *contre-poids* défraya la discussion de la conférence. MM. de Buol et Prokesch l'appuyèrent avec une insistance qui parut donner à réfléchir aux plénipotentiaires russes; mais M. de Buol eut soin, tout en en recommandant l'adoption, de réserver le choix des moyens par lesquels sa cour penserait devoir appuyer le projet.

Les représentants de la Grande-Bretagne ne professaient pas un grand enthousiasme pour le système patroné par l'Autriche.

Le 10 avril, lord John Russell écrivait à lord Clarendon :

« Dans notre entrevue chez le comte Buol, je lui ai démontré

que le projet du contre-poids était inefficace, attendu que nous ne pouvions pas avoir toujours une flotte considérable sous la main ; qu'il était humiliant pour la Turquie, car elle serait sans cesse obligée d'attendre tout de l'appui de l'Angleterre et de la France ; ce projet n'offrirait du reste aucune sécurité pour l'Europe, qui serait sous le coup d'une appréhension perpétuelle de préparatifs de guerre. Nous avons examiné avec attention le plan de l'Autriche, et nous n'y avons renoncé que parce que nous étions convaincus qu'il était insuffisant. »

Lord John Russell ajoute : « C'était, de la part du cabinet de Vienne, une tentative ayant pour but de faire abandonner aux puissances occidentales leurs propositions relatives au troisième point ; mais cette tentative a complètement échoué. »

Le 12 avril, lord John Russell écrit une dépêche, modèle de fermeté, et dans laquelle il expose la conduite qu'il compte tenir. Lord Clarendon, par sa dépêche du 16 avril, donne une entière approbation au langage de lord John Russell et des éloges pour la fermeté et l'habileté avec lesquelles il représentait les dispositions et les sentiments de son gouvernement.

Le 16 avril, lord John Russell écrit à Londres que la veille une réunion, qui a duré quatre heures, avait eu lieu chez le comte Buol, et que celui-ci avait lu aux plénipotentiaires des alliés un projet d'*ultimatum* du cabinet de Vienne, projet dans lequel le principe du contre-poids était clairement posé. Le comte de Buol ajoutait que, dans son opinion, « une flotte russe de seize vaisseaux de ligne ne serait pas une chose excessive ni dangereuse pour la Turquie. » Il est presque inutile de dire que le plénipotentiaire ottoman était d'un avis tout opposé, sans parler des inconvénients graves qu'aurait l'entretien d'une flotte de force correspondante par la Porte. Un pareil armement serait évidemment ruineux pour la Turquie.

Jusqu'alors donc, les plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne s'étaient fermement attachés à la lettre et à l'esprit de leurs instructions. M. Drouyn de Lhuys fut le premier qui en céda quelque chose. Il mit d'abord en avant la pensée d'une entente directe entre la Porte et la Russie sur la balance de leurs forces respectives. Puis il crut pouvoir aban-



donner la limite de quatre vaisseaux et de quatre frégates que les puissances alliées avaient résolu d'imposer à la Russie. Il déclara qu'il ne verrait pas d'inconvénient à accorder à la Russie la faculté d'avoir dans la mer Noire une flotte égale au *statu quo* flottant.

L'exemple entraîna lord John Russell qui, à son tour, déclara que, quoiqu'il ne fût pas autorisé à donner son consentement à une proposition pareille, il prendrait néanmoins sur lui de souscrire à cette combinaison. D'ailleurs l'Autriche ne l'admettait pas encore et tenait au chiffre de seize vaisseaux.

Les deux ministres en référèrent à leurs gouvernements.

Les communications confidentielles entre l'Autriche d'un côté, la France et la Grande-Bretagne de l'autre, marchaient parallèlement avec les discussions officielles de la conférence. Les plénipotentiaires russes reculaient de faux-fuyants en faux-fuyants. Ils déclinaient successivement tous les projets, embarassant le terrain de propositions inacceptables. Ainsi (*voyez* le *memorandum* annexé au protocole n° 12), ils proposaient l'ouverture par la Porte à tous les pavillons de guerre indistinctement, des détroits pour aller de la Méditerranée dans la mer Noire et de la mer Noire dans la Méditerranée. Ce principe de l'ouverture des détroits, jeté tout à coup dans la discussion, alarmait l'Autriche et la jetait dans le camp des puissances alliées.

Maintenons donc le principe de la fermeture des détroits, disaient les envoyés russes à la séance suivante, mais réservons au Sultan le pouvoir de les ouvrir exceptionnellement et comme mesure temporaire aux flottes étrangères, lorsqu'il pourra croire son indépendance menacée. Cette fois, l'Autriche voyait dans les paroles des plénipotentiaires russes des éléments de solution, mais non encore une solution immédiate et pratique. Les plénipotentiaires des puissances occidentales ne crurent pas même devoir faire connaître à leurs gouvernements le plan nouveau du prince Gortchakof.

En dehors de la conférence, le système de limitation avec ses modifications nouvelles restait la seule base possible d'une négociation future. S'il n'eût pas été mis en avant, il n'y aurait

plus eu qu'à prononcer la clôture des conférences; mais il fallait que l'Autriche l'appuyât sérieusement et en fit le sujet d'un *ultimatum*. C'est à quoi elle se décida lorsqu'elle vit que les conférences allaient être brusquement interrompues. Dès lors, les plénipotentiaires des puissances occidentales crurent l'Autriche plus sérieusement engagée, et ce résultat leur parut mériter attention.

Lord John Russell, en rendant compte à lord Clarendon du chemin qu'avait fait la question du contre-poids, laissa entrevoir clairement les motifs qui militaient pour une concession, sans dissimuler en même temps le peu de garanties qu'offrait le concours de l'Autriche. Il craignait que la Russie n'acceptât pas l'*ultimatum* autrichien.

« Je ne pourrais pourtant pas comprendre, disait-il le 16 avril, que la Russie préférât la guerre avec l'Autriche à une paix qui lui donnerait le temps et les moyens de préparer une nouvelle attaque contre la Turquie. » Et, quant à la garantie de l'intégrité et de l'indépendance de la Turquie offerte par l'Autriche, lord John Russell s'exprimait ainsi : « Si d'ici à cinq ans la Russie renouvelle une attaque contre la Turquie, pourrions-nous compter sur la garantie de l'Autriche? Je crains qu'alors, comme aujourd'hui, l'Autriche n'allègue pour excuse tantôt ses embarras financiers, tantôt ses inquiétudes du côté de la Prusse et de l'Allemagne; la faiblesse d'une armée réduite au pied de 1852 paralyserait alors l'action du cabinet de Vienne, comme elle l'a paralysée en 1853... Je crains, » disait en terminant lord John Russell, « que nous ne puissions pas compter sur l'Autriche pour sauver Constantinople contre l'ambition de la Russie. »

Le diplomate anglais, on le voit, était ébranlé, mais non encore convaincu. Il doutait du résultat final, et cependant il informait lord Clarendon qu'une réunion allait avoir lieu, dans laquelle il avait l'intention de proposer un plan basé sur ce même principe de contre-poids qui lui présentait si peu de garanties sérieuses.

Lord Clarendon se hâta de répondre par la télégraphie : « Le principe de limitation doit être absolu; il ne serait que conditionnel d'après le plan que vous proposez. »

L'avertissement était assez clair. Lord Clarendon le fut plus encore : « La paix basée sur le principe du contre-poids, disait-il ailleurs, serait aussi déshonorante qu'elle serait mesquine et sans sécurité, et, quel que prix que la France et l'Angleterre attachent à l'alliance de l'Autriche, elles ne voudront pas, pour l'obtenir, faire le sacrifice de leur honneur et de la sécurité future de l'Europe. » Lord Clarendon dit sans détour et en face à l'Autriche « qu'il craint bien que l'Autriche ne proposera jamais rien que la Russie ne voudra accepter, et que, d'un autre côté, la Russie n'acceptera rien qui mette des obstacles à la réalisation de ce que l'empereur Alexandre a déclaré être la politique de Pierre le Grand et de Catherine. »

Malgré ces instructions si nettes, le vertige semble s'emparer de l'esprit du plénipotentiaire britannique.

Le 18 avril, un changement complet s'est opéré dans l'esprit de lord John Russell. Il voit l'avenir sous les couleurs les plus sombres; il adjure son gouvernement de ne pas continuer « une guerre dans laquelle on perd tant d'hommes et tant d'argent. » Ce n'est plus un diplomate qui parle, c'est un membre du congrès de la paix. Et il ajoute que l'Autriche appréciera les propositions de la France et de l'Angleterre, mais que si elles sont rejetées par la Russie, il en sera fait d'autres basées sur le principe du contre-poids. Il accompagne ces propositions autrichiennes, rédigées par M. Drouyn de Lhuys, de ces mots :

« Si l'Autriche fait de ces propositions un *ultimatum*, elles devraient être acceptées par les puissances occidentales. En le disant, j'ai l'air de contredire mes opinions antérieures; mais en réalité je ne les rétracte pas : je suis toujours d'avis que le principe de la limitation vaut mieux que celui du contre-poids; mais la question est celle du choix entre une sécurité imparfaite pour la Turquie et la continuation de la guerre. Si le gouvernement de la reine, de concert avec celui de France, est d'avis qu'une paix conclue sur ces bases peut être acceptée, il voudra bien donner des instructions à cet égard à lord Westmoreland. Sinon j'espère qu'on m'accordera d'être entendu avant qu'on ne prenne une décision définitive. »

C'est une véritable déroute.

M. Drouyn de Lhuys, de son côté, considérait les propositions de l'Autriche, comme devant avoir pour effet ou de rétablir la paix si elles étaient acceptées par la Russie, ou d'assurer le concours effectif, immédiat de l'Autriche si la Russie les déclinait. L'Autriche, en effet, après s'être mise d'accord avec les puissances occidentales, aurait formulé ses propositions dans un *ultimatum* qu'elle aurait adressé à la Russie, ajoutant qu'elle faisait absolument, péremptoirement, du rejet de cet *ultimatum* un *casus belli*.

Ainsi donc, les deux plénipotentiaires envoyés à Vienne par la France et par l'Angleterre, se trouvaient d'accord pour voir dans les propositions du comte de Buol, un terrain sur lequel pouvaient s'ouvrir de nouvelles discussions pour la paix. Tous deux prirent l'engagement de les présenter comme telles à leurs gouvernements respectifs.

N'est-il pas permis de supposer qu'après s'être tenus tous deux, à l'origine, très-fermes sur le terrain de leurs instructions, les deux éminents diplomates avaient fini, sans le vouloir, sans le savoir, par subir l'influence des plaidoyers très-sincères, au reste, de M. le comte de Buol. L'aspect des opérations militaires en Crimée n'avait rien alors de bien rassurant; on parlait avec une certaine inquiétude de projets de départ de l'empereur Napoléon pour la Crimée, et, en Angleterre, les luttes de partis donnaient à l'administration une assiette peu solide.

Le seul mérite que M. Drouyn de Lhuys et lord John Russell eussent vu au plan de l'Autriche, c'était d'établir une situation nette, qui engageait explicitement l'Autriche. Mais fallait-il rechercher cet avantage dans les conditions déterminées par les propositions autrichiennes? Le cabinet britannique ne le pensa pas et l'Empereur des Français qui, lui-même, ne trouvait pas dans une paix semblable, assez de dédommagements et de garanties pour les puissances alliées, ne crut pas devoir ébranler, en se rattachant aux propositions de l'Autriche, l'alliance cimentée par tant de sang et par tant de sacrifices entre la France et l'Angleterre.

Du jour où M. Drouyn de Lhuys s'éloignait, ne fût-ce que

par une nuance, de la politique qu'il était chargé de représenter, il ne pouvait continuer à parler pour la France à Vienne. Il donna sa démission, qui ne fut pas acceptée par l'Empereur sans d'affectueuses instances.

De son côté, en apprenant le résultat de la séance du 21 avril, lord Palmerston envoya immédiatement à lord John Russell l'ordre péremptoire de quitter Vienne, le cabinet britannique considérant pour ce moment la négociation avec la Russie comme étant épuisée. Lord Clarendon enjoignait en même temps à lord Westmoreland de ne poursuivre les conférences avec les plénipotentiaires russes qu'autant que ceux-ci auraient à faire des propositions nouvelles et plus acceptables.

Pouvait-il, en effet, être trouvé une base nouvelle, sur laquelle pût être rédigé un nouvel *ultimatum*? Le nouveau ministre des affaires étrangères de France, M. le comte Walewski, la chercha dans le système de limitation. Comme il était évident que l'Autriche ne ferait pas du système, quel qu'il fût, qu'on allait discuter, un cas de guerre, la démarche suprême à laquelle allaient se prêter les plénipotentiaires alliés n'était qu'un moyen honorable de clore régulièrement les conférences.

Pendant ces derniers efforts, la lumière se faisait chaque jour sur les intentions secrètes de la Russie. Ses diplomates cherchaient à peser sur l'Allemagne, et adressaient à la Diète germanique de véritables injonctions. Laissant de côté l'Autriche, et par là on donnait à deviner la valeur qu'on attachait à sa position d'intermédiaire dans la conférence, on s'adressait directement aux autres puissances allemandes et on cherchait à les désintéresser dans la question d'Orient par l'adhésion donnée aux deux premiers points de garantie. C'était là l'objet de la dépêche suivante, adressée au chargé d'affaires de la Russie à Francfort, M. de Glinka, sous la date du 30 avril.

« Je crois devoir vous indiquer dans quelle situation se trouveraient, dans le cas d'une dissolution des conférences de Vienne, les deux questions qui intéressent tout particulièrement l'Allemagne.

» La première se rapporte au régime privilégié des Principautés danubiennes, la seconde à la liberté de la navigation du Danube. Toutes deux ont été discutées et examinées dans les séances du 15 et du 23 mars, et ont reçu une solution qui a obtenu l'assentiment de tous les plénipotentiaires assemblés en conférence. Les plénipotentiaires russes ont pris part à ces délibérations dans un sens pacifique qui, assurément, n'a pas été sans influence sur la conclusion satisfaisante à laquelle la conférence est parvenue : c'est ce que prouvent les protocoles 2, 3, 4, 5.

» Pour donner aux arrangements particuliers que ces actes supposent une valeur réelle et une force obligatoire, il serait nécessaire de leur donner la forme d'un traité. Si les conférences sont dissoutes, cette formalité nécessaire ne pourra être remplie, et les puissances qui ont pris part à cet arrangement ne sont pas réciproquement liées.

» Néanmoins, le gouvernement impérial continuera à regarder comme un résultat utile qu'un accord complet ait été atteint, du moins sur ces deux points, entre les puissances, ainsi que le prouvent les protocoles signés à Vienne.

» Or, comme ces deux points touchent aux intérêts de l'Allemagne d'une façon plus ou moins directe, nous avons attaché une double importance à ce résultat et nous la lui attribuons encore, attendu que, *plaçant les intérêts de l'Allemagne entièrement en dehors de toute relation avec la question orientale*, il doit nécessairement servir à confirmer les États de la confédération allemande dans la résolution de rester étrangers à la lutte et d'*observer une stricte neutralité*.

» Cependant Sa Majesté l'Empereur ne pourrait considérer les arrangements intervenus à Vienne, en ce qui concerne les affaires des Principautés danubiennes et la réglementation de la navigation du Danube, comme obligatoires pour la Russie qu'aussi longtemps que les cours allemands maintiendront cette position de neutralité stricte.»

Ainsi, ni l'intégrité de la Turquie, ni le danger de la prépondérance russe en Orient et dans la mer Noire, ni la situation des chrétiens en Turquie, rien de tout cela ne regardait l'Allemagne.

M. de Buol, dans une dépêche-circulaire en date du 17 mai, répondit indirectement à la dépêche de M. de Nesselrode relative aux deux premiers points de garantie et à la neutralité de l'Allemagne. M. de Buol y rappelait aux États allemands, qui semblaient l'avoir entièrement oublié, que la Diète s'était approprié les quatre bases, qu'elles formaient toutes quatre un tout inséparable, et que, par conséquent, l'assemblée fédérale ne pouvait partir des déclarations contenues dans la dépêche russe

du 30 avril pour prendre des résolutions hostiles à l'Autriche, ou qui seraient de nature à entraver la mission conciliatrice que cette puissance s'efforçait de remplir.

Ce langage de l'Autriche manquait un peu de netteté. Ce n'était pas à la mission conciliatrice de l'Autriche, mais à la neutralité allemande que s'adressait la dépêche de M. de Nesselrode.

Malgré ces leçons continuelles, le cabinet de Vienne tint, aux derniers moments de la conférence, un étrange langage. Une nouvelle circulaire de M. de Nesselrode, en date du 10 mai, venait d'écarter tout voile en renouvelant la déclaration que la Russie refuserait absolument toute limitation de forces. L'Autriche n'en invita pas moins les puissances alliées à une dernière entrevue. Le plan qui y fut soumis, et qu'on n'examinait que pour la forme, stipulait que la Turquie et la Russie auraient à s'entendre mutuellement sur une balance de leur effectif dans la mer Noire, d'après la base des bâtiments de guerre russes actuellement à flot.

C'est, on se le rappelle, M. Drouyn de Lhuys qui, dans la séance du 21 avril, avait, pour la première fois, mis en avant une forme d'arrangement qui plaçait la limitation des forces dans la mer Noire hors de l'intervention apparente des puissances occidentales. « Si la Russie, disait le ministre français, n'a pas l'intention de donner à sa flotte dans la mer Noire un développement illimité, pourquoi ne cherche-t-elle pas à s'entendre avec la puissance limitrophe sur une limitation réciproque? Pourquoi dès lors les deux puissances ne font-elles pas connaître à la conférence l'arrangement qu'elles ont conclu entre elles? Y aurait-il à cette conduite humiliation et déshonneur? »

Cette idée fut adoptée par l'Autriche et servit de base à un projet que M. de Buol proposa à la conférence dans sa séance du 4 juin, comme réunissant tous les éléments d'une solution satisfaisante de la troisième garantie.

Les propositions de l'Autriche consistaient : 1° à faire régler, par un traité particulier entre la Turquie et la Russie, le nombre des navires que chacune de ces puissances pourrait posséder

dans la mer Noire, en indiquant toutefois dès à présent que ce nombre ne pourrait dépasser celui des vaisseaux russes actuellement flottants ; 2° à maintenir le principe de la fermeture des détroits, en autorisant néanmoins les puissances occidentales à entretenir deux navires dans l'Buxin, et le Sultan à appeler à son secours, en cas de danger, les flottes de ses alliés ; 3° enfin à rattacher l'empire ottoman à l'équilibre général de l'Europe, en déclarant d'intérêt européen toutes les questions de nature à compromettre son indépendance ou son territoire, en constituant les grandes puissances arbitres des difficultés que la Turquie pourrait avoir avec l'une d'elles, et en intercalant le traité particulier avec la Russie dans le traité général qui devait fixer les résolutions du congrès.

Ces propositions, les plénipotentiaires russes offrirent de les accueillir *ad referendum*, sachant bien qu'elles ne pouvaient pas même être examinées. Ce changement d'attitude n'avait pour but que de tirer parti d'une nuance d'opinion entre les alliés et l'Autriche. Les propositions furent, en effet, rejetées par les plénipotentiaires de France, de Grande-Bretagne et de Turquie. Lord Westmoreland se borna à répéter que ses instructions étaient épuisées ; une courte et infructueuse discussion s'établit alors entre M. de Bourqueney, le prince Gortchakof et Aali-Pacha. M. de Bourqueney repoussa les propositions d'une part comme insuffisantes, d'autre part comme ne pouvant être accueillies en aucun cas, même à Saint-Pétersbourg, puisqu'elles renfermaient le principe de la limitation contre lequel la diplomatie russe avait constamment protesté. Aali-Pacha partagea l'avis de M. de Bourqueney ; le prince Gortchakof, au contraire, s'efforça de concilier ses refus antérieurs et ses offres actuelles, en établissant une distinction entre la limitation imposée et le contre-poids établi par le consentement mutuel des parties intéressées.

Le comte de Buol se donna, en ce moment, le tort gratuit de fournir un prétexte aux regrets affectés des envoyés de la Russie. Bien qu'il fût évident que la Russie n'acceptait la limitation que pour la forme et par cela seul que les plénipotentiaires occidentaux se refusaient à l'admettre, M. de Buol crut



devoir déclarer qu'à ses yeux le refus des ministres de France et de Grande-Bretagne rendait la discussion impossible aux ministres de Russie. Et cependant il fallut bien que le protocole constatât la vérité. « Le prince Gortchakof, y est-il dit, constate itérativement que, dans les conférences et en dehors, et toutes les fois que la question a été touchée, il a constamment déclaré que *toute limitation* de forces que l'on chercherait à imposer à la Russie serait envisagée par ses plénipotentiaires comme étant une atteinte aux droits de souveraineté de leur maître et un obstacle insurmontable à la paix; qu'il est resté invariablement fidèle à ce principe, et qu'il l'établit de nouveau dans cette conférence de clôture. »

L'accord n'ayant pu s'établir, les conférences furent closes et l'Autriche se déclara prête à transmettre aux puissances belligérantes, surtout si ce devait être dans l'intérêt de la paix, les ouvertures que les unes ou les autres pourraient avoir à lui adresser.

Cette position d'intermédiaire officieux était-elle bien celle qui convenait à l'Autriche, aux termes du traité du 2 décembre?

C'était donc la diplomatie qui échouait et la guerre allait suivre son cours. La seconde conférence de Vienne avait été impuissante comme la première. Le siège allait continuer, et le succès, qui n'était point venu à temps aider aux efforts de la diplomatie, serait le seul arbitre possible de négociations futures.

L'ensemble de ces conférences avait révélé à l'Europe plus d'un fait curieux, donné aux diplomates plus d'une leçon féconde. De tous les côtés peut-être, ici par un sentiment de faiblesse véritable, là par une modération honorable, mais excessive, on avait manqué d'énergie. N'y avait-il pas eu, en effet, quelque duperie à consentir cet ajournement indéfini où s'était perdue la discussion, au lieu de poser clairement et résolument la conclusion logique, à savoir la rupture définitive? N'avait-on pas créé comme à plaisir des difficultés nouvelles?

Quels aveux compromettants, quels transparents commentaires de la politique russe avaient échappé aux habiles représentants du Tsar pendant ces inutiles conférences! Leurs

concessions même, ces concessions apparentes qu'ils avaient faites, avaient eu le caractère d'une menace pour l'avenir de la Turquie. Ils s'étaient montrés ironiquement scrupuleux et préoccupés à l'endroit de l'indépendance ottomane; et avaient parlé en protecteurs de l'empire qui ne courait de dangers que de leur côté. Ils avaient désintéressé l'Allemagne, mais ils s'étaient bien gardés de désintéresser l'Europe.

Pour l'avenir des négociations, le rejet du troisième point faisait aux puissances occidentales une situation nouvelle : non responsables de la rupture des conférences, elles avaient le droit de se considérer désormais comme affranchies des conditions proposées. Sans doute, dans les négociations futures, les quatre points devraient encore être discutés. Mais, comme le dit très-nettement lord Clarendon (Chambre des lords, 26 juin), « la France et l'Angleterre n'entreraient dans ces négociations que sous la réserve d'être libérées de tous leurs engagements antérieurs, et pour traiter de la paix aux conditions qu'elles jugeraient le plus favorables à leurs intérêts, en profitant de tous les avantages de la guerre. »

C'est-à-dire que les conditions proposées dans les Notes du 8 août ne suffiraient plus, et qu'on demanderait à la Russie des concessions plus importantes.

L'Europe cependant suivait avec anxiété du regard les péripéties de la lutte en Crimée, et les négociations à Vienne, se demandant qui l'emporterait enfin de la paix ou de la guerre. Quand la nouvelle de l'échec de Vienne fut annoncée à la chambre des communes d'Angleterre par lord Palmerston, un membre, M. Duncombe, s'écria : « Bon débarras ! » et l'assemblée tout entière s'associa, par ses applaudissements à cette courte, mais expressive oraison funèbre. Et c'était là le sentiment général en Angleterre : l'opinion s'y félicitait ouvertement de ce dénouement négatif. Les derniers succès obtenus en Crimée avaient porté un coup décisif au parti de la paix. Sous cette pression de l'opinion, le langage des orateurs se fit entraînant, énergique, et lord John Russell lui-même, prononça un discours belliqueux.

Ce ne fut pas avec regret que l'on vit à Saint-Petersbourg

l'issue des négociations et la dissolution de la conférence. On y était décidé, dès l'origine, à repousser le principe absolu de la limitation des forces navales. La Russie, d'ailleurs, se sentait isolée à Vienne et avait pu craindre, jusqu'au dernier moment, qu'une résolution ne fût prise à son détriment par les trois puissances signataires du traité du 2 décembre. La guerre continuait pendant les pourparlers; un événement de guerre pouvait incessamment modifier les conditions proposées. Les deux partis qui se disputaient la prééminence en Russie, le parti moscovite et le parti allemand, se trouvèrent donc un instant réunis dans une opinion commune, et repoussèrent d'un commun accord cette limitation des forces navales si humiliante pour l'orgueil de la nation.

Toutefois, aussitôt après la rupture des conférences, lorsque chacun des gouvernements se hâta d'en décliner la responsabilité (le gouvernement russe, par une circulaire de M. de Nesselrode, en date du 10 mai; le gouvernement français, par une dépêche du comte Walewski, en date du 22 mai; le gouvernement britannique, par une circulaire du comte de Clarendon, en date du 19 juin), la Russie ne fut pas la dernière à déplorer l'insuccès des négociations et à en rejeter la faute sur des causes étrangères à sa volonté.

Dans un article fort habile, publié dans le journal officiel de Saint-Petersbourg, en réponse à la circulaire française du 22 mai, le gouvernement russe chercha à attribuer aux puissances alliées le résultat des conférences.

Il y constatait d'abord avec une certaine insistance que la question des Principautés était définitivement réglée, ainsi que celle de la navigation du Danube, et il s'en attribuait pour ainsi dire l'initiative et le mérite, donnant à entendre que ses désirs avaient de ce côté précédé les vœux de l'Europe.

Après un pompeux éloge des bienfaits du protectorat russe pour la Moldo-Valachie et une reconnaissance explicite des entraves apportées à la navigation du Danube, entraves si obstinément niées jusqu'à ce jour, il touchait le point délicat de la discussion, la troisième garantie.

Sur l'un des deux points dont se composait cette garantie,

le cabinet de Saint-Pétersbourg avait fait, et il le rappelait, une concession importante. Il avait renoncé à sa prétention séculaire de tenir l'empire ottoman en dehors du droit public européen. Il se disait prêt à souscrire un engagement par lequel tout différend entre la Porte et lui devrait être désormais déferé à l'arbitrage de l'Europe.

C'était là, sans doute, une concession grave, et dont il fallait savoir gré à la Russie : mais enfin, l'adhésion à ce principe si hautement repoussé avant la guerre ne remplissait pas entièrement l'objet de la troisième garantie, ne faisait pas cesser la prépondérance de la Russie dans la mer Noire.

De son côté, après la rupture des négociations, l'Autriche avait promis à ses confédérés allemands de leur faire connaître avec détail « sa manière de voir et de se prononcer ouvertement et complètement vis-à-vis d'eux sur ce qu'exigeraient désormais les intérêts de l'Europe et de l'Allemagne. »

Elle se fit en préparant pour la Diète de Francfort une sorte de *Memorandum*, dans lequel le cabinet de Vienne exposait « avec une entière franchise, l'ensemble de la situation actuelle. »

Dans la première partie de ce document, M. de Buol appréciait la conduite suivie par l'Autriche depuis le commencement de la guerre.

La pensée actuelle de l'Autriche, l'opinion qui survivait chez elle à l'insuccès récent des négociations, était assez clairement exprimée dans plusieurs passages de ce remarquable rapport.

Il y était dit, par exemple :

« Il y a eu divergence entre l'Autriche et les cours de Paris et de Londres sur une question d'application, mais les principes établis en commun n'ont rien perdu de leur force. Les liens de l'alliance continuent à subsister, et, aux yeux du cabinet impérial, rien n'est changé dans les rapports des puissances alliées entre elles. »

Et plus loin :

« La cour de Vienne n'a pas cru devoir s'associer à la guerre, pour une interprétation que la France et l'Angleterre donnent au troisième point et qu'elle n'approuve pas. Les puissances

belligérantes usent de leur droit. Quant à l'Autriche, elle maintiendra d'une manière invariable les bases reconnues de la paix ; elle les soutiendra de toute son influence et de toutes ses forces dans la mesure des obligations qu'elle a contractées. Une paix qui n'assurerait pas l'exécution des quatre conditions, telles qu'elles ont été posées dans la conférence, n'offrirait pas à l'Autriche des garanties suffisantes pour la tranquillité de l'Europe. »

Le rapport revenait avec une certaine persistance sur les résultats définitifs des ententes précédentes :

« L'Autriche considère comme un fait acquis l'entente sur les deux premiers points. Elle a indiqué une voie pour le règlement du troisième point. Il importe que cette question reçoive une solution claire et précise, assurant la sécurité et l'intérêt européen, mais dont l'acceptation ne soit blessante pour la dignité d'aucune des puissances. L'Autriche persistera à placer la Turquie sous une garantie générale et efficace ; non-seulement elle respectera elle-même cette garantie, mais elle saura aussi, au besoin, la faire respecter. Ses troupes resteront dans les Principautés jusqu'à la conclusion de la paix. Quant au quatrième point, l'Autriche s'en rapporte aux sympathies de l'Europe pour les chrétiens placés sous la domination de l'empire ottoman. »

Ainsi l'Autriche, malgré les dissentiments survenus dans la question d'application, maintenait loyalement les principes consacrés dans l'alliance du 2 décembre, les conditions posées dans les Notes du 8 août et confirmées dans le protocole du 28 décembre ; elle y voyait les garanties de la paix future et les soutiendrait de toutes ses forces.

Mais il y avait loin de ces loyales déclarations à l'action promise, à la coopération dont l'échéance était arrivée. En limitant leurs exigences aux conditions mêmes acceptées par le cabinet de Vienne dans le traité du 2 décembre, la France et l'Angleterre avaient cru gagner à la cause commune un allié effectif. Elles s'étaient imaginé qu'une fois sa parole engagée, l'Autriche se croirait liée à elles par une solidarité irrésistible, et que leur adhésion à une paix honorable et possible leur

vaudrait le concours de cette nation à une guerre nécessaire et légitime.

Elles s'étaient trompées ; il y avait déjà paru lorsque le ministre des affaires étrangères d'Autriche fit connaître, par une circulaire à ses agents, sa pensée politique.

S'il n'était pas dit en termes formels dans ce document que l'Autriche entendait garder désormais une attitude expectante, l'équivalent de cette déclaration y était au moins très-nettement exprimé. La dépêche disait, en effet, que dans le cas où les propositions autrichiennes seraient rejetées (et c'est ce qui avait déjà eu lieu), « l'Autriche ne pourrait contester aux puissances belligérantes le droit d'exiger, dans leur intérêt, des conditions plus étendues, mais qu'elle devrait leur laisser le soin de se procurer, pour faire admettre leurs prétentions, le titre que le protocole du 28 décembre prévoit expressément, en faisant dépendre des événements de la guerre les conditions de la paix. »

Ainsi donc, l'Autriche ne croyait pas les puissances occidentales autorisées, dans la situation actuelle, à demander plus qu'elle ne leur avait offert ; que, si elles exigeaient davantage, c'était à elles à se le procurer à leurs risques et périls, sans que l'Autriche eût à s'en mêler. « Le gouvernement impérial, ajoutait M. de Buol, s'en tiendra uniquement à la base résultant pour lui des engagements qu'il a contractés. »

C'était là un véritable fléni d'engagements stipulés, et il y avait dans ces paroles de quoi justifier les accusations peu mesurées de la presse britannique.

Ainsi, la question la plus importante que soulevait l'échec des négociations, à savoir : L'Autriche donnera-t-elle à ses obligations contractées envers la France et la Grande-Bretagne la plénitude de leur force ? cette question était résolue. L'attitude des plénipotentiaires autrichiens pendant ces longues discussions avait, au reste, dit assez qu'ils ne voudraient à aucun prix voir dans la rupture du 4 juin l'échéance de leurs engagements.

Et pourtant, comment ne pas croire à l'exécution de la parole donnée par l'Autriche le 2 décembre 1854 ? N'était-ce pas

là la vieille politique suivie entre les cours de Vienne et de Paris par les Kaunitz et les Choiseul ? Si, par suite des fautes commises avant 1815, l'Autriche de l'empereur François II et de M. de Metternich s'était trouvée réduite à cette politique de circonstance : l'alliance avec la Russie et la défiance constante de la France conquérante ou libérale, l'alliance française n'était-elle pas pour l'Autriche elle-même, comme pour l'Europe tout entière, la combinaison la plus conservatrice, la plus favorable au maintien de l'équilibre actuel et au rétablissement de la paix ? N'aurait-elle pas dû déjà donner des gages sérieux ? devait-elle attendre si longtemps pour apporter à la politique occidentale sa coopération active ?

Que disait, à la fin de l'année 1854, le très-conciliant lord John Russell lui-même, parlant de la coopération de l'Autriche et du sens précis des obligations du 2 décembre ? « Je crois, disait-il, que, dans cette crise qui intéresse toute l'Europe et l'indépendance de l'Europe, l'Autriche, en sa qualité de grande puissance européenne, *aurait dû, plus tôt qu'elle ne l'a fait, s'unir aux puissances maritimes.* Je crois encore que l'Autriche était plus vivement intéressée, et qu'elle avait plus à craindre que la France et l'Angleterre. »

Mais lord John Russell avouait que la prudente politique de l'Autriche avait parfaitement compris que le danger d'une guerre avec la Russie était plus grand pour elle que pour l'Angleterre et pour la France. De plus, son établissement militaire venait d'être considérablement réduit, et il lui avait fallu augmenter son armée. Et, ce que ne disait pas le diplomate anglais, elle s'était aperçue bien vite que ses finances ne lui permettaient pas de supporter un bien lourd fardeau.

Mais enfin, par le traité du 2 décembre, l'Autriche avait fait un pas de plus vers la politique des puissances occidentales. Elle était convenue avec celles-ci que si jamais elle était en guerre avec la Russie, il y aurait par ce fait même une alliance offensive et défensive entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Elle avait dit de plus qu'avant la fin de l'année elle prendrait en nouvelle considération ce qu'elle avait à faire relativement aux termes de la paix à conclure avec la Russie. Cet article, que

lord John Russell considérait comme « ne contenant rien que de très-peu précis », avait, selon lui, ce sens que, si l'Angleterre et la France faisaient des propositions de paix rédigées en conformité avec les quatre garanties, en accord avec ces quatre garanties, dans le cas où la Russie refuserait d'accepter un traité basé sur ces conditions, elle Autriche n'hésiterait plus alors, prendrait parti dans l'alliance, signerait un traité d'alliance offensive et défensive.

Mais dès lors (Chambre des lords, séance du 12 décembre 1854), lord John Russell prévoyait qu'il pourrait bien arriver qu'au dernier moment l'Autriche trouvât que les termes d'un traité de paix réduiraient trop la Russie, diminueraient trop son poids en Europe, et ne les acceptât pas. Mais lord John Russell n'entendait pas moins que l'Autriche était d'accord avec les puissances occidentales sur les bases nécessaires à la sécurité de la Turquie, et que si la Russie ne consentait pas à un traité de paix rédigé sur ces bases, les armées de l'Autriche devraient, dans la prochaine campagne, agir de concert avec celles de la France et de l'Angleterre.

Comme on pouvait s'y attendre, ces prévisions étaient trompées. L'Autriche déclarait que sa coopération, en exécution du traité du 2 décembre, ne consisterait qu'en une continuation de l'occupation des Principautés, qu'elle défendrait au besoin contre toute agression de la Russie. Et, comme pour commenter cette déclaration, le gouvernement autrichien s'empressa de rééditer, dans des proportions considérables, son effectif militaire.

Un ordre du jour du 24 juin annonça à l'armée autrichienne la décision de l'empereur François-Joseph. « Je saisis avec joie, dit-il, la première occasion qui m'en permet de rendre à leurs foyers et à leurs familles les hommes de la réserve appelés pour compléter la mise sur pied de guerre de la troisième et de la quatrième armée... » L'armée de Gallicie tout entière fut portée du pied de mobilisation au simple pied de disponibilité (*Kriegsbereitschaft*).

A mesure qu'elle diminuait son effectif, l'Autriche faisait encore des efforts visibles pour rattacher à sa politique d'expect-



tative armée la Prusse et la Confédération germanique. Liée par ses engagements antérieurs et par les actes récents du congrès de Vienne, elle s'efforçait, tout en reculant, de maintenir la base des quatre points de garantie avec l'interprétation qu'elle leur avait donnée et dans leur indivisibilité. Il est inutile d'ajouter que la Prusse et les puissances allemandes refusaient plus que jamais d'admettre cette indivisibilité, et prétendaient que l'intérêt germanique était suffisamment garanti par les deux premiers points.

C'était, pour l'Autriche, risquer de se trouver tôt ou tard isolée, au lieu de s'être, comme elle le pouvait par une conduite plus énergique, placée à la tête des intérêts allemands. Hostile à la Russie par ses actes antérieurs, elle ne pouvait espérer qu'on les oubliât de si tôt à Saint-Petersbourg : elle différait d'opinion avec le reste de l'Allemagne, et voilà qu'elle se séparait en fait, sinon en principe, de l'action des puissances occidentales. Position embarrassée, difficile, qui est le lot habituel des gouvernements qui veulent ménager tous les partis et ne savent pas prendre une de ces résolutions hardies qui font le salut et la grandeur des empires.

Du jour où, diminuant son effectif, elle ne menaçait plus la frontière russe, du jour où elle retirait ses troupes de la Galicie, l'Autriche rendait libre par là le mouvement rétrograde de nombreux et excellents régiments russes jusque-là immobilisés dans l'observation. Et, en même temps, le gouvernement autrichien renforçait de 40,000 hommes son armée d'Italie. Le parti mazziniste y semait, il est vrai, les germes d'une agitation nouvelle; mais comment ne pas s'inquiéter à Paris, et surtout à Turin, de cet accroissement des forces placées sous les ordres d'un homme de guerre illustre, qui ne se donnait guère la peine de cacher ses sympathies pour la Russie. Et tout cela se passait au moment où la France conservait à peine 2,000 hommes de garnison dans Rome, où le Piémont envoyait en Crimée la fleur de son armée. Il y avait de quoi réfléchir.

Le gouvernement autrichien crut devoir expliquer ces mesures et informer les gouvernements alliés que « par des considérations de santé, il avait été permis aux réserves d'aller en

congé dans leurs foyers, sauf à être rappelées sous les drapeaux dans le délai d'une semaine ou de quinze jours, et que, aussi dans l'intérêt de la santé des troupes, quelques-uns des cantonnements seraient changés. »

La réduction de l'effectif autrichien ne fut pas, au reste, un fait isolé en Allemagne. La plupart des gouvernements qui avaient été entraînés à faire des dépenses considérables dans la prévision d'une mobilisation éventuelle des contingents fédéraux, revinrent successivement sur les mesures prises : la résolution de la diète pour la *Kriegsbereitschaft* fut bientôt lettre morte.

Quelles que fussent les nécessités de position financière et politique, la conduite de l'Autriche était injustifiable, même au point de vue de son intérêt particulier. Ne pas entrer résolument dans l'action après le refus obstiné de la Russie, c'était pour elle se diminuer comme à plaisir, c'était avouer son impuissance à tenir des engagements pris, c'était reconnaître la prépondérance de l'influence russe en Allemagne.

S'engager envers les puissances occidentales sans pourtant rompre avec la Russie; accepter une interprétation commune des conditions de la paix sans se décider à l'imposer; être avec ceux-ci par ses paroles, avec ceux-là par ses actes; s'assurer tous les avantages de l'arbitrage sans en courir les dangers, c'était là peut-être ce qu'on appelle en diplomatie une conduite habile; mais un tel rôle ne saurait se prolonger sans inconvénients, et il est un moment où l'habileté ainsi entendue prend un autre nom dans toutes les langues.

Ainsi, par un bonheur par trop singulier de sa situation, non-seulement l'Autriche n'avait eu encore dans les événements généraux d'autre part active que l'occupation pacifique des Principautés, mais encore la Russie se retirait prudemment et amicalement devant elle; et il arrivait ce fait assez fâcheux, que la présence des troupes autrichiennes n'inquiétait pas assez le commandant en chef des armées russes dans le sud, pour qu'il ne dirigeât pas sur la Crimée toutes ses forces disponibles.

Pour cette politique considérée par quelques-uns comme très-fine, c'était un coup de maître que d'avoir su occuper

les Principautés avec le consentement d'une partie, sans pour cela se mettre en guerre avec l'autre; c'était le comble de l'adresse que de laisser trois grandes puissances s'épuiser dans une lutte d'extermination, et d'acquérir une prépondérance marquée dans les conseils de l'Europe sans avoir couru aucun danger; jouir pendant la guerre de tous les bénéfices de la paix, recueillir à la paix tous les fruits d'une guerre heureuse, ce serait enfin d'une haute et profitable politique, s'il ne fallait pas pour cela sacrifier tout ce qui fait la grandeur sérieuse d'un gouvernement : la moralité, la bonne foi. Mais si de pareils avantages ne pouvaient être poursuivis que par la duplicité; s'il fallait, pour arriver à ces fins, flatter secrètement celui qu'on menace tout haut, appuyer hautement celui qu'on trompe en secret, c'était se préparer des mécomptes de l'un et de l'autre côté. Oublierait-on jamais à Saint-Pétersbourg les félicitations prématurées parties de Vienne au premier bruit de la chute de Sévastopol? Oublierait-on jamais à Paris et à Londres que 500,000 Autrichiens avaient regardé, l'arme au bras, la lutte inégale d'une petite et héroïque armée perdue à six cents lieues de ses ressources, et menacée par les innombrables ennemis que son indifférence laissait libres de leurs mouvements?

On a dit cependant, et nous devons rapporter ces bruits sans les garantir, qu'en contractant les engagements du 2 décembre, qu'en insistant auprès de la Diète pour la mobilisation des contingents fédéraux, le cabinet de Vienne agissait avec les intentions les plus loyales. Mais il aurait compté aussi sur des succès plus rapides en Crimée; et lorsque ses efforts eurent échoué devant le mauvais vouloir de la Prusse et devant les inerties calculées de la coalition de Bamberg, il se serait adressé à la France pour savoir quel contingent l'empire pourrait mettre à sa disposition en cas de lutte. Il se serait adressé également à la Grande-Bretagne pour savoir sur quels subsides il pourrait compter.

Il lui aurait été répondu de Paris que tous les régiments disponibles étaient et seraient expédiés en Crimée; et de Londres, que le gouvernement et le parlement britanniques n'étaient pas disposés à recommencer le système des subsides.

Réduite à ses propres forces, l'Autriche se serait trouvée impuissante à conserver la position prise le 2 décembre 1834.

Il est permis de croire que ces justifications n'avaient pas une valeur bien sérieuse, car, en ouvrant la session extraordinaire des chambres françaises (2 juillet), Napoléon III déclara hautement que l'Autriche avait reculé devant l'accomplissement d'engagements formels.

Voici la partie du discours impérial qui expose l'état des négociations et les causes de la clôture des conférences :

« Avons-nous manqué de modération dans le règlement des conditions ? disait Napoléon III aux représentants de la France ; je ne crains pas d'examiner la question devant vous. Il y avait un an environ que la guerre avait commencé, et déjà la France et l'Angleterre avaient sauvé la Turquie, gagné deux batailles, forcé la Russie à évacuer les Principautés et à épuiser ses forces pour défendre la Crimée ; enfin, nous avons en notre faveur l'adhésion de l'Autriche et l'approbation morale du reste de l'Europe.

» Dans cette situation, le cabinet de Vienne nous demanda si nous consentirions à traiter sur des bases déjà vaguement formulées avant nos succès. Un refus de notre part devait sembler naturel. Ne devait-on pas croire en effet que les exigences de la France et de l'Angleterre se seraient accrues en proportion de la grandeur de la lutte et des sacrifices déjà faits ? Eh bien ! la France et l'Angleterre ne se sont pas prévaluées de leurs avantages ni même des droits que leur offraient les traités antérieurs, tant elles avaient à cœur de rendre la paix plus facile et de donner une irrécusable preuve de leur modération.

» Nous nous sommes bornés à demander, dans l'intérêt de l'Allemagne, la libre navigation du Danube et une digue contre le flot russe qui vient sans cesse obstruer l'embouchure de ce grand fleuve ; dans l'intérêt de la Turquie et de l'Autriche, une meilleure constitution des Principautés, afin qu'elles servent de rempart contre ces invasions sans cesse renaissantes du Nord ; dans un intérêt d'humanité et de justice, les mêmes garanties pour les chrétiens de toutes les communions, sous la protection exclusive du Sultan ; dans l'intérêt de la Porte comme dans ce-

lui de l'Europe, nous avons demandé que la Russie limitât à un chiffre raisonnable le nombre des vaisseaux qu'elle entretient à l'abri de toute attaque dans la mer Noire, et qu'elle ne peut entretenir que dans un but d'agression.

» Eh bien ! toutes ces propositions que j'appellerais magnanimes par leur désintéressement et qui avaient été approuvées en principe par l'Autriche, par la Prusse et par la Russie elle-même, se sont évanouies dans les conférences. La Russie, qui avait consenti héroïquement à mettre fin à sa prépondérance dans la mer Noire, a refusé toute limitation de ses forces navales, et nous en sommes encore à attendre que l'Autriche exécute ses engagements, qui consistaient à rendre notre traité d'alliance offensif et défensif, si les négociations n'aboutissaient pas. L'Autriche, il est vrai, nous a proposé de garantir avec elle par un traité, l'indépendance de la Turquie, et de considérer à l'avenir comme *casus belli* le cas où le nombre de vaisseaux de la Russie aurait dépassé celui qui existait avant la guerre. Accepter une semblable proposition était impossible, car elle ne liait en rien la Russie, et, au contraire, nous paraissions sanctionner sa prépondérance dans la mer Noire par une convention. La guerre a dû suivre son cours. »

Le discours d'ouverture des chambres françaises provoqua une réponse semi-officielle du gouvernement autrichien. Après avoir essayé d'atténuer l'importance des paroles impériales par une distinction plus subtile que fondée entre les documents internationaux et les communications de souverain à peuple, la *Gazette de Vienne* déclara que les propositions autrichiennes répondaient entièrement au protocole du 28 décembre, et se prévalut, comme de raison, de l'assentiment de lord John Russell et de M. Drouyn de Lhuys. Selon le journal autrichien, c'étaient les puissances occidentales qui avaient dépassé ce protocole, et l'Autriche n'était pas obligée de les suivre.

En Angleterre, lord Clarendon n'essaya pas la tâche impossible de justifier l'Autriche : il se contenta de plaider les circonstances atténuantes. « Sa conduite, dit-il, ne mérite pas d'éloges, mais ne peut donner lieu à aucune critique... Sans influer sur nos opérations militaires, cette conduite a eu un

résultat avantageux pour nous, puisqu'elle nous a laissés libres de faire la paix aux conditions qui seront jugées les plus avantageuses..... Je reconnais que *l'Autriche aurait agi d'une manière plus conforme à son intérêt et à sa dignité*, si elle avait adopté un ton plus ferme vis-à-vis de la Russie. Je crois qu'elle aurait contribué par là au rétablissement de la paix. Mais l'Autriche est une grande puissance indépendante; si nous pouvons regretter que sa politique ait différé de la nôtre, nous n'avons pas le droit de la contraindre. »

Mais que dire de l'attitude de la Prusse, à la fois hostile et timorée ?

La Prusse avait déjà montré sa mauvaise volonté dès la fin de l'année précédente, en demandant que l'Autriche s'engageât à s'opposer énergiquement à toute exigence des puissances occidentales dépassant les quatre points de garantie. Mais, dans la Note du 8 août 1854, ces puissances s'étaient réservé expressément « de faire connaître en temps utile les conditions particulières qu'elles pourraient mettre à la conclusion de la paix avec la Russie, et d'apporter à l'ensemble des garanties ci-dessus spécifiées *une telle modification que la continuation des hostilités rendrait nécessaire*, » réserve que l'Autriche avait reconnue par le fait qu'elle avait donné une déclaration analogue.

La Russie, en rejetant catégoriquement les quatre points de garantie, avait amené la continuation des hostilités. Comment l'Autriche pourrait-elle agir en faveur de la Russie, si les puissances occidentales, après avoir obtenu de grands succès, dépassaient les quatre points de garantie ?

Lorsque s'éleva la question des contingents fédéraux à fournir par les puissances allemandes, l'attitude de la Prusse fut plus malencontreuse encore.

Il avait paru bien évident que la décision du 8 février par laquelle la Diète de Francfort avait réglé la mise en état de guerre des contingents fédéraux, était la conséquence de la position prise par la Confédération germanique dans la question d'Orient. L'Autriche avait pu, avait dû l'interpréter ainsi. Or, la Prusse avait osé prétendre donner à cette décision le sens d'un acte

conservatoire, tendant uniquement à sauvegarder l'indépendance de l'Allemagne vis-à-vis de toutes les parties.

Une telle interprétation avait un caractère d'hostilité trop manifeste pour que l'Autriche pût s'y associer. Les puissances occidentales y voyaient un démenti donné aux missions de M. d'Usedom et du général de Wedell.

M. de Manteuffel renchérit encore sur l'interprétation malheureuse de la décision fédérale, en adressant au représentant de la Prusse à Paris une Note dans laquelle il blâmait indirectement la politique de l'Autriche, et même aussi celle de la France. Cette dépêche ne fut pas, bien entendu, communiquée au gouvernement français. M. de Manteuffel y dénaturait les positions au point de représenter la Prusse comme l'arbitre dont toutes les puissances cherchaient à s'assurer le concours, tandis qu'en réalité, ce royaume se trouvait exclu des négociations, déchu par sa faute de sa part légitime d'influence.

Qu'avait servi à la Prusse de recommander à la Russie, dès le début de la querelle, l'évacuation des Principautés ? Que lui avait servi de soutenir d'une manière pressante l'invitation de l'Autriche du 3 juin par une dépêche du 12 juin, celle du 10 août par une dépêche du 13 août ? Ces instances, faites au nom des intérêts allemands, avaient été accueillies par la plus profonde indifférence ou par une mauvaise humeur mal déguisée.

Que devait servir à la Confédération germanique d'avoir adhéré au traité du 24 juillet, si elle ne prenait aucune mesure pour mettre à exécution sa résolution d'adhésion ? Cette attitude indécise était plutôt faite pour engager le cabinet de Saint-Pétersbourg à persévérer dans sa ligne de conduite. Il ne semblait pas qu'il y eût un meilleur moyen de perpétuer la guerre que de persister dans cette stricte et étroite interprétation du traité du 20 avril.

Ce qui eut dû toucher plus vivement encore l'Allemagne, c'était que l'issue des conférences de Vienne allait perpétuer sa dépendance. Dès lors, en effet, le gouvernement russe ne songea plus qu'à reconquérir en Allemagne le peu de terrain qu'il venait d'y perdre. Il renforça et compléta son personnel diplo-

matique près les cours allemandes. Au prince Gortchakof, envoyé de Saint-Pétersbourg à Vienne, à M. de Titof envoyé à Stuttgart, il adjoignit M. le baron de Brunnow à Francfort (M. de Brunnow était ministre plénipotentiaire à Londres lors de la déclaration de guerre), et à Hanovre M. le conseiller d'État de Fonton, premier conseiller d'ambassade à Vienne.

Ces excellents choix indiquaient le désir de lutter avec plus de vigueur encore en Allemagne contre les influences étrangères.

En apparence donc, après la clôture des conférences de Vienne, il semble que la Russie ait gagné du terrain et que la cause de la Turquie et des puissances occidentales en ait perdu. Mais on va voir que le véritable théâtre de la discussion n'était pas en réalité à Vienne, et que, tandis que les négociations s'agitaient dans le vide, la question marchait dans le domaine des faits à une solution rapide et satisfaisante.





---

---

## CHAPITRE IV

### LA VICTOIRE

Le mot de l'énigme, à quelle cause attribuer l'insuccès de la diplomatie ; la solution est à Sévastopol. — Visite de Napoléon III à la reine Victoria, sa signification ; le prince royal de Prusse à Saint-Petersbourg, inquiétudes de la Prusse, le fantôme évoqué de la Pologne. — Situation du siège, l'attaque de droite, Malakof est la clef de la ville ; chicanes de détail, sorties, prises d'embuscades ; bombardement du 9 avril, ses effets ; prise d'un ouvrage de contre-approche ; conseil de guerre, démission du général Canrobert, nomination du général Pélissier ; chaude affaire d'embuscade des 23 et 24 mai ; 7 juin, prise du Mamelon-Vert, des Ouvrages-Blancs et des batteries des Carrières ; assaut du 18 juin, échec, ses causes, pertes éprouvées ; le siège méthodique continue ; bataille de la Tchernaiâ, défaite des Russes, sens de cet effort ; effet produit en Europe par la victoire ; la reine d'Angleterre à Paris ; signes précurseurs, dernier bombardement, dispositions pour un assaut général, prise de Malakof, insuccès sur les autres points, évacuation de la ville ; ce qu'était Sévastopol ; contre-coup de la victoire en Europe.

Désormais la parole était au canon. Les conférences de Vienne avaient eu pour résultat de prouver que la solution des difficultés soulevées ne pouvait être utilement cherchée que dans les murs de Sévastopol.

Le mot des éternels revirements d'opinion en Allemagne, le mot des résistances de la Russie à un arrangement qu'elle avait paru d'abord admettre, le mot enfin de l'échec subi par la diplomatie à Vienne, c'était la continuation du siège de Sévas-

topol, c'était l'état de l'armée anglaise révélé à grand bruit par la presse britannique, c'étaient les souffrances endurées par nos héroïques soldats. Le succès retardé retardait l'accomplissement des promesses, refroidissait les sympathies imprudentes qui s'étaient dévoilées trop tôt. La presse allemande laissait entrevoir un assez triste sentiment de joie à l'annonce des succès et de l'abaissement supposé de la Grande-Bretagne.

Il fallait donc prendre Sévastopol. Nous avons dit avec quelle admirable activité, avec quelle sollicitude de tous les instants les deux puissances occidentales préparaient, par l'envoi de renforts imposants, ce succès qui renfermait en germe tous les autres.

Et d'abord, à la modération parfois excessive dont on avait fait preuve pendant les conférences, succéda une attitude plus conforme à la situation nouvelle.

Déjà, pendant les négociations illusoire de la capitale autrichienne était le théâtre, la France et l'Angleterre avaient donné à l'Europe une nouvelle preuve de la sincérité de leur alliance. L'empereur Napoléon III avait été à Londres; il y avait été reçu avec enthousiasme; il y avait parlé en représentant de la France, et c'est au peuple anglais qu'il avait adressé, devant le lord-maire et les autorités de la Cité, un de ces discours comme lui seul en sait faire, qui frappent au vif des situations. Sa réponse à l'adresse de la municipalité de Londres avait été la plus franche et la plus haute déclaration d'amitié; il avait, avec l'accent des convictions profondes qui l'animent, montré dans l'avenir cette alliance invincible, parce qu'elle représente le progrès, la civilisation, l'ordre général dans l'humanité.

La dernière partie du discours de Napoléon III renfermait un solennel avertissement à l'Europe. Après avoir fait pressentir l'insuccès prochain de la tentative pacifique faite à Vienne par les puissances occidentales, Sa Majesté ajoutait :

« Les yeux de tous ceux qui souffrent se tournent instinctivement vers l'Occident, parce que nos deux nations sont plus puissantes par les opinions qu'elles représentent que par leurs flottes et leurs armées. »

Ces paroles semblaient dire à l'Europe que les bases sur les-

quelles elle est établie ont été assez ébranlées pour qu'il devienne désormais nécessaire de les reprendre en sous-œuvre.

Cette pensée, qui évoquait les ombres menaçantes de la Pologne et de l'Italie libres, on la retrouvait exprimée non sans violence dans les journaux britanniques. On la vit bientôt poindre dans la presse française, dont la situation spéciale donnait à de semblables aperçus une singulière importance.

Le *Moniteur* lui-même ouvrit ses colonnes à l'adresse d'une députation des Polonais réfugiés en France, et à une lettre assez significative du dernier général en chef de l'armée polonaise de 1831, du général Rybincki. A travers les félicitations adressées à l'Empereur qui venait d'échapper à la balle d'un assassin, on devinait assez les espérances de régénération conçues par la Pologne, et qui reposaient sur *le neveu du héros, sur le chef véritable de l'Europe, appelé à exercer la justice divine.*

La visite faite à la reine Victoria par Napoléon III marqua une phase nouvelle dans la lutte engagée sur la question d'Orient. L'Europe attentive s'en émut et pressentit l'issue du combat qui se livrait sous ses yeux dans le champ-clos de la Crimée.

N'était-ce pas en quelque sorte la personnification d'une politique nouvelle, cette visite d'un empereur des Français au peuple d'Angleterre? Car telle fut la signification véritable de ce voyage accompli au milieu des transports enthousiastes, des fêtes splendides. Illuminations féeriques, spontanées, transparents ingénieux, l'ordre de la Jarretière décorant un Napoléon, le nom de Bonaparte uni dans les guirlandes et dans les jets de flamme à celui de Victoria, la cité de Londres recevant à sa table l'ancien fugitif de Ham : quel spectacle inouï ! (*Voyez France et Chronique.*)

L'Empereur, avec son tact parfait, ne s'y trompa pas : c'est bien au peuple anglais, nous l'avons dit, qu'il adressa cette phrase dans laquelle, élevant l'alliance nouvelle à la hauteur d'un fait permanent, il disait qu'il emporterait l'impression de « ce spectacle imposant qu'offre l'Angleterre, où la vertu sur le trône dirige les destinées du pays sous l'empire d'une liberté sans danger pour sa grandeur. »

Tandis que l'entrevue des deux souverains de l'Occident à Londres personnifiait, pour ainsi dire, l'alliance des deux peuples, et marquait d'une façon sensible l'étonnante transformation des situations politiques dans cette partie de l'Europe, la Prusse essayait une contre-partie de cette visite significative. Le prince royal de Prusse se rendait à Saint-Pétersbourg, et cette démarche de l'héritier de la couronne prussienne était interprétée comme un revirement dans ses tendances personnelles, jusque-là favorables à la cause de la politique occidentale. En vain le télégraphe de Berlin se hâtait d'annoncer qu'il n'y avait là qu'une visite de famille, on voulut y voir une manifestation politique. Peut-être eût-il été plus juste d'y voir un symptôme des inquiétudes ressenties par la Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume comprenait instinctivement quels dangers il pouvait y avoir pour l'Allemagne à laisser s'étendre la lutte, et il envoyait à Saint-Pétersbourg non pas encore peut-être ses conseils respectueux, mais l'expression de ses terreurs. Le jeune Empereur de Russie laissait d'ailleurs dire assez haut qu'il pensait à réorganiser la Pologne sur des bases plus libérales, et la Prusse rappelait humblement à l'héritier de Nicolas qu'il existe une Pologne prussienne.

Quel que fut l'intérêt attaché à ces démarches des grands souverains de l'Europe, l'intérêt le plus puissant était encore à Sévastopol. La diplomatie avait reconnu son impuissance : c'était au canon de reprendre la parole. Le siège entraînait d'ailleurs dans une phase nouvelle. Tout était prêt pour une énergique reprise des attaques si longtemps interrompues.

Dégoûté d'une attaque en forces par la défaite d'Inkermann et par le récent échec d'Eupatoria, le commandant en chef des forces russes s'était mis sur la défensive. Il avait fortifié par des ouvrages en terre le point de partage des eaux de la Katcha et du Belbeck, et de cette position il couvrait ses communications de Sévastopol avec Simphéropol. Le général Osten-Sacken était chargé de maintenir les communications avec Pérécop et les côtes du sud-ouest de la Crimée, tandis que le général Liprandi menaçait toujours d'opérer contre Balaclava.

Ainsi établie, l'armée russe se contentait de fatiguer les assiégeants par de petites sorties qui les tenaient constamment en éveil. Tant que l'infériorité du nombre fut excessive du côté des alliés, et surtout tant que les Anglais restèrent seuls chargés de la moitié de leur tâche, ce système fut désastreux pour l'assaillant. Mais bientôt deux divisions françaises vinrent apporter leur actif concours à l'attaque de droite. Jusque-là le génie russe avait à peu près négligé cette partie de la place, qui n'était pas sérieusement inquiétée. Mais, du jour où les Français s'établirent devant les ouvrages de ce côté, les Russes s'empressèrent de renforcer leurs défenses. Ils démolirent jusqu'à sa base la vieille tour casematée de Malakof, déjà presque détruite lors du premier bombardement, et ils commencèrent à en faire le centre d'un puissant ouvrage.

Ce côté de Sévastopol, un peu négligé jusqu'alors, attirait en même temps l'attention du savant officier que l'Empereur venait d'envoyer en Crimée pour examiner l'état des travaux : c'était le général du génie Niel, récemment illustré par son attaque de Bomarsund.

Le général Niel reconnut d'un coup d'œil les fautes commises à l'origine. Dans le principe, l'attaque principale avait été faite au centre, vis-à-vis l'ouvrage appelé le bastion du Mât, et s'était peu à peu étendue sur la gauche, vers le fort de la Quarantaine. De ce côté, c'était celui des Français, une troisième parallèle avait été poussée jusqu'à 100 mètres du rempart, et l'assiégeant avait occupé le cimetière et le Lazaret. Mais du côté droit, c'est-à-dire depuis le grand ravin du port jusqu'à la baie du Carénage, section des travaux échue à l'armée anglaise, l'énorme réduction de l'effectif des assiégeants, le peu de goût du soldat anglais pour les travaux de tranchée, la fatigue excessive que leur imposait leur petit nombre, n'avaient pas permis de pousser avec assez de vigueur une attaque que le général Niel reconnut être la principale.

Pendant que le génie préparait des deux côtés ses plans d'attaque et de défense, les escarmouches, les sorties se renouvelaient presque tous les jours. Toujours repoussés, les Russes revenaient à la charge avec une constance remarquable. Lorsque

les troupes du deuxième corps et de la division Brunet, sous la direction du général de division Bosquet, eurent ouvert la tranchée devant Malakof, les chicanes se succédèrent presque toutes les nuits.

La participation des Français aux travaux de l'attaque de droite et l'activité déployée tout à coup contre la partie la plus vulnérable des défenses, avaient tellement inquiété le génie russe, qu'il avait immédiatement établi des contre-approches. Il devint bientôt urgent d'arrêter le développement de ces travaux. Cette opération fut exécutée avec vigueur par le général de division Mayran.

L'ouvrage russe était précédé de plusieurs embuscades présentant, au milieu de l'obscurité de la nuit, des obstacles dont il était difficile d'apprécier la disposition et la force. Les troupes chargées de l'attaque les abordèrent avec vigueur et les culbutèrent, et, pendant que les bataillons qui marchaient à gauche et au centre franchissaient ces obstacles, les zouaves, conduits par le colonel Cler, et ayant à leur tête le général de Monet, blessé déjà quatre fois, pénétraient dans l'ouvrage sous un feu très-vif de mousqueterie, et se jetaient sur l'infanterie russe qui s'y trouvait massée. Cette infanterie céda le terrain après une lutte courte, mais violente. L'ouvrage russe était emporté, et il fut détruit en quelques instants.

Ce résultat n'avait pu être atteint sans pertes sérieuses, les Français s'étant trouvés, pendant leur retraite, exposés au feu violent des bastions voisins et des vapeurs *le Wladimir, le Chersonèse et le Gromonossels*, embossés dans la rade. Le général Osten-Sacken estimait ces pertes à 600 hommes, dont 100 morts et 24 prisonniers; il avouait, du côté des Russes, une perte de 300 hommes.

Dans la nuit du 14 au 15 mars, le général Bisson, avec deux compagnies d'élite du 100<sup>e</sup> de ligne, enleva avec résolution de nouvelles embuscades de l'ennemi, et garda sa position malgré les efforts d'une masse considérable d'infanterie russe. La nuit suivante, le général de Failly enleva et détruisit des postes russes, et le colonel de Brancion, du 50<sup>e</sup> de ligne, engagea avec succès un bataillon de zouaves en avant de la parallèle.

Ces petits combats avaient pour but, des deux côtés, d'exécuter ou d'entraver les travaux de défense ou d'attaque chaque jour plus importants.

Dans la nuit du 22 au 23 mars, une sortie faite par les Russes prit les proportions d'une bataille. Quinze bataillons russes, divisés en deux colonnes, se ruèrent sur l'attaque de droite avec des hurlements sauvages, et, repoussés trois fois, trois fois ramenés par leurs officiers, furent rejetés de place en place, ici par quelques compagnies de zouaves, là par les chasseurs à pied, plus loin par les Anglais en petit nombre. Les Russes se retirèrent après avoir eu plus de 2,000 hommes hors de combat : les pertes des alliés dépassèrent 600 hommes.

Cette opération de l'assiégé différait complètement de toutes celles qu'il avait tentées jusqu'à ce jour contre les travaux de l'assiégeant. Pour la réaliser, et malgré le chiffre déjà grand de la garnison, il avait fait venir du dehors deux régiments (huit bataillons) de troupes reposées (régiments de Dnieper et d'Ouglitch). C'était une sorte d'assaut général contre les cheminements, et la combinaison paraissait la mieux conçue pour obtenir un résultat considérable.

Le major anglais du génie Gordon, qui repoussa l'attaque de la redoute Victoria, fut grièvement blessé dans cette affaire.

Malgré leurs efforts, les assiégés ne purent empêcher l'établissement des batteries et le travail des cheminements, et le lundi de Pâques 9 avril, un nouveau bombardement s'ouvrit sur toute la ligne des alliés contre Sévastopol. Une tempête furieuse éclatait sur la ville et sur les camps, et le bruit de l'artillerie se mêlait aux éclats de la foudre. Le feu continua pendant tout le jour, la nuit et les jours suivants. Dès le commencement il eut l'avantage sur celui de l'assiégé, pris par surprise et qui, excepté à l'extrême gauche, ne répondit pas pendant quelque temps. Sur aucun point le feu des assiégeants ne fut inférieur à celui des Russes, et sur toutes les principales attaques il lui fut supérieur. A la gauche, le bastion Central et le bastion du Mât, malgré leur formidable armement, furent battus énergiquement et sans relâche; leur feu diminua nota-

blement, mais sans s'éteindre. En même temps, une mine qui s'engendrait sur la troisième parallèle pratiqua dans son explosion longitudinale un chemin couvert, devenu en cet endroit la quatrième parallèle, et qui conduisit l'assiégeant à près de 60 mètres du bastion du Mât.

L'artillerie anglaise, admirablement servie, fut dirigée principalement contre les batteries du Jardin et des Casernes, contre le Redan, la tour Malakof et le Mamelon-Vert. Mais si les dommages furent considérables dans les défenses de l'assiégé, il sut les réparer en partie chaque nuit avec opiniâtreté, malgré un feu vertical des mieux dirigés. Les armées alliées avaient ouvert le feu cette fois avec 500 pièces environ, canons et mortiers, supérieures comme calibre à celles employées précédemment dans aucun siège. Il n'y avait pas encore eu d'exemple de batteries aussi étendues, armées de cette manière contre une place forte. Les pertes des Russes en hommes furent sérieuses; les rapports du prince Gortchakof, qui venait de succéder dans le commandement en chef au prince Menchikof, les évaluèrent à près de 900 hommes; et le nouveau général en chef, qui fit preuve pendant le reste du siège d'une sincérité jusqu'alors peu habituelle aux généraux russes, ne chercha pas à cacher les dommages soufferts par ses ouvrages.

Mais enfin ce bombardement n'eut pas d'autres résultats, et ne put être suivi d'un assaut. Qu'avait-on gagné depuis le premier bombardement de 1854?

Depuis le mois de février, époque où l'armée française était venue en aide à l'insuffisance de l'armée anglaise en partageant avec elle les travaux de l'attaque de droite, le génie français avait, malgré les difficultés d'un terrain rocailleux, étendu ses lignes en quelques semaines au delà du ravin de Karabelnaïa, jusqu'à 3 ou 400 mètres du Mamelon-Vert et des Ouvrages-Blancs. Mais ces travaux n'avaient encore atteint ni la solidité, ni le développement nécessaires pour agir efficacement contre l'ensemble des immenses fortifications de l'ennemi. Aussi le résultat du nouveau bombardement fut-il à peu près nul de ce côté. Les batteries françaises résistèrent, mais firent



peu de mal à celles de l'assiégé. C'est à peine si le Mamelon-Vert, contre lequel se concentrèrent tous les efforts, suspendit son feu pendant quelques heures. Quant à la tour Malakof et au grand Redan, attaqués par les Anglais, leur feu ne put être réduit au silence.

A la gauche, grâce aux énormes moyens d'artillerie accumulés, il y eut en apparence quelque succès. Une brèche fut ouverte dans la muraille crénelée, entre la porte de la ville et la face gauche du bastion Central. Ce même bastion, ainsi que ceux de la Quarantaine et du Mât, furent démantelés sur toute leur face, et principalement sur leurs saillants. Leurs embrasures ne pouvaient plus protéger leurs canons; mais on reconnut bientôt qu'en arrière se trouvaient d'autres batteries en parfait état et prêtes à recevoir les colonnes d'attaque. On ne put donc penser à livrer un assaut. D'ailleurs se fût-on emparé du bastion du Mât et du bastion Central, que la position n'eût pas été tenable, étant dominée par les énormes batteries du grand Redan et de Malakof, qui la prenaient d'enfilade et à revers.

Ainsi se confirmait tous les jours par les faits cette opinion, tardivement conçue, que la véritable clef de Sévastopol était le vaste système de fortifications dont la tour Malakof avait été le point de départ.

Les journées et les nuits qui suivirent le bombardement du 9 avril furent encore remplies par des chicanes de toute espèce, par des sorties toujours malheureuses mais inquiétantes, par des attaques d'embuscades. Dans l'une de ces affaires, le général du génie Bizot, ancien commandant supérieur du génie en Algérie et ancien commandant de l'École polytechnique, fut mortellement blessé (15 avril).

Pendant ce temps, les armées alliées s'établissaient plus fortement sur le terrain du siège. D'excellents régiments de cavalerie et d'infanterie britannique arrivaient des Indes et de l'Angleterre; on commençait à faire des reconnaissances du côté de Tchorgoun, dans la vallée de la Tchernafa, et à se rendre compte des défenses russes, dont la ligne se trouvait sur les hauteurs de Mackensic. Omer-Pacha prenait part, avec plu-

sieurs bataillons turcs, à ces démonstrations qui semblaient indiquer la pensée d'une campagne active.

Le mois de mai fut inauguré par de nouveaux combats. Les Russes avaient élevé en avant des attaques de gauche un ouvrage de contre-approche établi dans des proportions considérables. Il se composait de deux lignes brisées, séparées par un intervalle de 40 mètres, et dont les extrémités s'appuyaient à des obstacles naturels du terrain; il était en communication avec la lunette du bastion Central par une tranchée profonde, et déjà il avait reçu un armement particulier de neuf mortiers à bras, dont le tir incommodait sérieusement les travaux du siège. Cette position avancée était pour l'assiégé d'une très-grande importance; de là il aurait peut-être ruiné par son artillerie l'une des batteries récemment achevée, ainsi que les travaux qui l'entouraient, et il aurait battu d'enfilade les attaques sur le bastion du Mât.

Le général Canrobert dut empêcher l'assiégé de s'établir définitivement dans cette place d'armes, et, d'après ses ordres, le général Pélicier prépara les dispositions générales d'une attaque qui fut confiée aux généraux de Salles, Bazaine, de la Motterouge et Rivet. L'ouvrage russe fut emporté avec une vigueur et un élan remarquables par trois colonnes françaises, et malgré des retours furieux de l'assiégé, on s'y établit définitivement. Le colonel Viénot, de la légion étrangère, trouva dans cette affaire une mort glorieuse.

Le 13 mai, un grand conseil de guerre fut tenu sous Sévastopol : le général Canrobert, lord Raglan, le général sarde de la Marmora, Omer-Pacha, l'amiral Bruat, l'amiral Edmund Lyons, le général Pélicier, le général Bosquet, le général Fanti, le général Brown et le chef d'état-major Simpson assistaient à cette séance. On peut même dire que l'Empereur des Français y assista, car le télégraphe électrique ne cessa, pendant cette grave discussion, de jouer sur la ligne de Paris à Kamiech.

Il s'agissait d'arrêter le plan de campagne qu'on allait exécuter immédiatement après l'arrivée de tous les renforts. Celui du général en chef français ne fut pas accepté.

C'est alors que, le 18, le général Canrobert crut devoir don-

ner sa démission par la voie télégraphique, et le lendemain, par la même voie, le commandement en chef de l'armée passait entre les mains du général Pélissier.

L'Empereur avait offert au général Canrobert le commandement en chef du 1<sup>er</sup> corps d'armée; le général préféra reprendre le commandement de son ancienne division.

Pour nous servir des nobles expressions de M. le comte de Montalembert, voir un homme placé au faite de la grandeur militaire, qui avait été investi par la confiance impériale de la plus belle mission, celle de commander à 150,000 Français en face de l'ennemi; le voir, par un sentiment de modestie et de désintéressement, descendre de cette hauteur pour reprendre le commandement d'une division, c'était assister à un spectacle vraiment sublime.

Dans l'ordre du jour par lequel il prit possession de son commandement, le général Pélissier rappela avec tact que le héros de l'Alma et d'Inkermann avait eu « le mérite plus grand encore peut-être, d'avoir conservé à notre souverain et à notre pays, dans une formidable campagne d'hiver, une des plus belles armées qu'ait eues la France. C'est à lui, disait-il à ses soldats, que vous devez d'être en mesure d'engager à fond la lutte et de triompher. »

- A cette époque, les armées alliées atteignaient à peu de chose près, en Crimée, un effectif de 220,000 hommes ainsi répartis : Pour l'armée française, 115,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie; pour l'armée anglaise, 35,000 hommes valides de toutes armes. Avec les Piémontais, dont près de 9,000 étaient déjà campés au village de Karani, près Balaclava, lord Raglan pouvait disposer de 43 à 44,000 hommes, que les arrivages successifs porteraient rapidement à 50,000. En joignant à ces forces les troupes ottomanes, se montant à 35,000 hommes, savoir 10,000 Turcs et Tunisiens restés à Balaclava, et 25,000 Turcs et Égyptiens arrivés le 19 mai d'Eupatoria et choisis parmi l'élite de l'armée ottomane, en échange de 10,000 hommes rembarqués quelques jours avant pour Eupatoria, les armées alliées devant Sévastopol atteignaient un effectif de 200,000 hommes, et en Crimée de 220,000.

La nomination d'un nouveau général en chef français était l'annonce d'une initiative plus énergique : l'opinion publique attendait beaucoup de l'inflexible vainqueur du Dahra. Le général Pélissier tint à honneur de justifier cette confiance. Une chaude affaire de nuit signala la prise de possession de son commandement.

Dépuis l'enlèvement des contre-approches russes en avant du bastion Central, dans la nuit du 2 mai, et l'occupation par les troupes assiégeantes de cet ouvrage si important, l'assiégé, pour arrêter ces progrès et prendre des vues de flanc sur les attaques, avait songé à reporter ses efforts du côté de la Quarantaine, et à y construire de nouvelles lignes de contre-approches. Il forma le projet de relier, par une gabionnade, les embuscades du fond de la baie, celles du grand côté du cimetière, et de rattacher ce travail, par un long boyau de communication, à la lunette de droite du bastion Central. Dans la nuit du 21 au 22 mai, par un effort de travail énorme et habilement dissimulé, il ébaucha cette vaste place d'armes si menaçante pour les attaques de gauche, et propre à lui ménager la possibilité de grands rassemblements et de sorties considérables.

Le danger de ce travail des Russes était évident ; le général Pélissier en pressentit sur-le-champ l'étendue et prescrivit au général de Salles, commandant le 1<sup>er</sup> corps, d'enlever cette position, et de retourner contre l'ennemi ses nouveaux ouvrages : œuvre délicate et difficile, car il fallait s'attendre à une vive résistance et à un combat acharné, sous les feux de batteries formidables.

Le général de division Paté fut chargé de cette opération. Deux attaques furent organisées : l'une sur les embuscades du fond de la baie, l'autre sur les embuscades du cimetière, en débouchant par l'angle sud-est de cet enclos. Elles devaient être simultanées.

Après avoir enlevé les nouvelles gabionnades de l'ennemi, il fallait se tenir en avant avec assez de solidité pour protéger le travail et transformer à l'usage de l'assiégeant l'ouvrage russe. Mais le développement de ces lignes était immense ; il fallait s'attendre à deux phases successives dans l'action, celle de la bataille et

celle des travaux. Le combat eut lieu pendant la nuit du 22 au 23 mai ; il s'engagea dès neuf heures du soir.

Les colonnes françaises pénétrèrent dans les ouvrages, mais se trouvèrent bientôt en présence de forces énormes que les Russes avaient amenées dans l'intention de faire une sortie sur les parallèles. On prit et on perdit plusieurs fois les gabionnades ; mais on ne parvint à en relier qu'une aux parallèles, encore ne fut-ce qu'au prix de pertes considérables, 1,200 hommes environ mis hors de combat. De leur côté les Russes avaient beaucoup souffert. L'artillerie française avait tiré pendant longtemps sur leurs masses profondes.

Le général Pélissier ne pouvait en rester à ce demi-succès, et, dans la nuit du 23 au 24, il fit attaquer la gabionnade qu'il n'avait pas encore réunie à ses attaques. Cette fois, le général de division Levaillant réussit sans trop de peine et de pertes : les ouvrages russes furent définitivement acquis à l'assiégeant.

Cette action de vigueur avait pris les proportions d'une bataille. Les Français y avaient eu plus de 2,000 hommes mis hors de combat ; les Russes avaient fait des pertes quadruples.

Jusque-là, les opérations de l'assiégeant avaient été surtout défensives : elles prennent, à partir de ce moment, un caractère purement offensif.

Un ouvrage russe, construit sur une éminence dite le Mamelon-Vert, tenait l'armée de siège en échec depuis quatre mois : il enfilait les tranchées anglaises et paralysait leurs approches. Il fallait s'en emparer pour menacer sérieusement Malakof et le Redan. Plus près de la mer, d'autres ouvrages dits les Ouvrages-Blancs, avaient aussi une grande importance. C'étaient quatre puissantes batteries construites sur des arêtes de collines qui poussent chacune un cap vers la rade. Si on les emportait, on aurait réduit encore le petit espace où pouvaient se réfugier les vaisseaux russes à l'abri des projectiles.

Le 6 juin, à trois heures de l'après-midi, les attaques de droite commencèrent un terrible feu à *volonté*, qui dura jusqu'au lendemain soir à six heures. A la chute du jour, les

troupes massées reçurent le signal et s'élançèrent, renversant tout sur leur passage. Le Mamelon-Vert fut emporté d'un bond. L'entraînement des assaillants fut tel, qu'après avoir écrasé les artilleurs russes sur leurs pièces, ils traversèrent les positions sans s'y arrêter, culbutant les masses russes et leurs réserves. Quelques soldats français, emportés par cette *furia*, arrivèrent jusqu'au pied de la tour Malakof.

Mais le succès même de cette course irrésistible avait disséminé les assaillants et les exposait gravement en cas d'un retour offensif. Les Russes ne manquèrent pas de l'exécuter hardiment. Bien conduits et lancés en masses profondes, ils culbutèrent les têtes de colonnes des Français, trop peu nombreux pour se rallier et offrir une résistance efficace. Ce mouvement fit éprouver aux vainqueurs des pertes sensibles, et permit aux Russes de reprendre leurs positions. Mais les Français, furieux de cet échec, n'attendirent pas les ordres de leurs officiers; ils recommencèrent leur course follement héroïque, et reconquirent à la baïonnette le terrain qu'ils venaient de perdre.

Cette fois, il fut définitivement acquis. Les Français possédaient sans conteste le Mamelon-Vert et les Ouvrages-Blancs; les Anglais avaient enlevé avec beaucoup de sang-froid l'ouvrage qui leur était assigné, celui dit des Carrières. (Ces ouvrages, pris le 7 juin, portaient pour les Russes les noms de redoutes de Volhynie, Kamtchatka et Sélinghinsk.)

La journée du 7 juin coûta des pertes sérieuses à l'assiégeant. Plus de 2,000 blessés, des morts en proportion, parmi lesquels le brave général de Lavarande, qui avait dirigé l'attaque contre les Ouvrages-Blancs, et le colonel de Brancion, frappé au moment où il plantait sur la redoute du Mamelon-Vert l'aigle du 50<sup>e</sup>, telle fut la part de l'armée française. Mais l'ennemi avait perdu des positions importantes, 68 pièces de canon dont 50 de gros calibre, 6 mortiers à la Cohorn et 450 prisonniers.

Cette brillante journée avait enfin réparé par l'armée française la faute d'abord commise, et qui avait été de ne pas étendre les tranchées primitives jusqu'à l'extrême droite,

de façon à embrasser la partie du faubourg Karabelnaïa, comprise entre le bassin du Radoub et la crique du Carénage. On se rappelle que, dès les premiers jours du siège, les Anglais, par suite de l'insuffisance de leur effectif, s'étaient contentés de diriger leurs attaques contre le front de Malakof et celui du grand Redan. Les Russes avaient habilement profité de cette faute pour élever au dehors ces formidables ouvrages du mont Sapoun, du Mamelon-Vert, des Ouvrages-Blancs et de la redoute Kamtchatka, qu'ils venaient de céder enfin à l'élan de nos troupes.

A partir de ce jour seulement commença le siège régulier. Désormais l'assiégé était chassé de ses positions extérieures et renfermé dans la place. La position ainsi simplifiée, les Français, logés dans les ouvrages mêmes de l'ennemi, commencèrent à cheminer sur les fortifications de Malakof, resserrées entre le ravin du Carénage et celui de Karabelnaïa. Mais la difficulté du terrain et la proximité des ouvrages russes ne devaient pas permettre d'avancer rapidement et sûrement.

L'attaque française était encore à plus de 600 mètres de la place de ce côté, et un assaut ne devait peut-être pas être tenté : mais le grand coup de main du 7 juin avait si bien réussi, l'impatience des troupes était telle, que le général Pélissier crut pouvoir donner quelque chose au hasard et tenter d'enlever Malakof.

A ce moment, qui pouvait être décisif, arrêtons-nous encore un instant devant l'énorme système de fortifications qui protégeait la partie sud de la ville.

Ce système, qui s'augmentait tous les jours de nouveaux ouvrages, commençait, on le sait déjà, à l'entrée du ravin du Carénage, et se prolongeait jusqu'au ravin de Karabelnaïa. Il se composait, à l'extrême droite, d'une batterie demi-circulaire adossée à la mer sur le versant gauche du ravin du Carénage; de deux petites batteries établies dans le pignon de deux maisons blanches, qui balayaient tous les abords du ravin jusqu'au dépôt de tranchée; d'une autre batterie demi-circulaire, également adossée à la mer, armée d'une trentaine de bouches à feu, et flanquée à droite et à gauche d'une frégate à vapeur.

Cette dernière batterie était reliée à la face droite de la tour Malakof, dont elle était éloignée de plus de 800 mètres, par un système de batteries moins considérables, se flanquant les unes les autres. Au pied de l'angle de la face droite de Malakof se trouvaient plusieurs batteries rasantes dont l'effet avait été terrible à l'attaque du 7 juin.

Le bastion de Malakof lui-même avait été considérablement augmenté dans ses moyens de défense. Un vaste fossé défendu par un parapet, où étaient étagés trois rangs de bouches à feu, servait de première ligne de défense. A l'intérieur se trouvaient des places d'armes défendues par des logements à l'épreuve de la bombe et du boulet, et où étaient placés des tirailleurs. Ces logements, ingénieusement établis, consistaient les uns en maçonnerie recouverte de gabionnades, les autres en de simples trous creusés dans le sol et recouverts d'énormes troncs d'arbres non équarris, superposés et rechargés de gabions et de terre. Les plus gros projectiles pouvaient difficilement endommager de pareils réduits.

Des places d'armes, des chemins couverts conduisaient au second Redan, également défendu par un fossé et deux rangs de canons. Ce second Redan enveloppait la partie culminante sur laquelle s'élevait autrefois la tour Malakof, aujourd'hui en ruines. Mais, au-dessus de ces ruines, l'assiégé avait établi une vaste batterie de pièces de campagne ayant des vues sur toutes les places d'armes et sur tous les chemins couverts et pouvant les couvrir de mitraille. Les ouvrages en maçonnerie de la base avaient été enveloppés d'un parapet en terre percé d'embrasures. Sur la face courait un fossé profond.

Tous ces ouvrages se soutenaient mutuellement.

Tel est l'ensemble de défenses que le général Pélissier, sous l'impression du succès du 7 juin et surexcité par l'animation de ses troupes, crut pouvoir emporter sans préparation suffisante.

Depuis la conquête des ouvrages extérieurs, l'assiégeant avait rapidement travaillé à en faire la base de son attaque contre l'enceinte même de Karabelnaïa. Il les avait armés d'une puissante artillerie; les communications et les places



d'armes russes avaient été transformées à son usage, et on s'était partagé la tâche d'une nouvelle et décisive entreprise. Les Anglais devaient forcer le grand Redan, et les Français devaient emporter Malakof, le Redan du Carénage et les retranchements qui couvraient l'extrémité du faubourg.

Le 17, la place fut inondée d'un feu écrasant, qui se concentra surtout sur les ouvrages qu'on avait résolu d'enlever. Les Russes ne répondirent que faiblement, et réussirent par là à donner le change sur leurs moyens de défense. On les crut épuisés : ils n'avaient fait que réserver leurs feux et ménager leurs ressources.

Quelle qu'en fût la cause, cette supériorité de l'artillerie assiégeante confirma le général Pélessier dans son projet d'attaque, et, dans la nuit du 17 au 18 juin, toutes les dispositions furent prises pour un mouvement général au point du jour.

Trois divisions françaises devaient prendre part au combat : les divisions Mayran et Brunet, du 2<sup>e</sup> corps ; la division d'Autemarre, du 1<sup>er</sup> corps ; la division de la garde impériale formait la réserve.

La division Mayran avait la droite des attaques, et devait emporter les retranchements qui s'étendent de la batterie de la pointe au Redan du Carénage. La division Brunet devait tourner Malakof par la droite. La division d'Autemarre devait manœuvrer par la gauche pour enlever cet ouvrage important.

La mission du général Mayran était difficile. Sa 1<sup>re</sup> brigade, commandée par le colonel Saurin, du 3<sup>e</sup> de zouaves, devait sortir du ravin du Carénage au point où se trouve l'aqueduc, longer la berge gauche du ravin en se défiant autant que possible des feux des lignes ennemies, et tourner par la gorge la batterie de la pointe. La 2<sup>e</sup> brigade, aux ordres du général de Failly, devait faire effort sur la droite du Redan du Carénage : elle était pourvue de tous les moyens d'escalade. La réserve spéciale de cette division comptait deux bataillons du 1<sup>er</sup> régiment des voltigeurs de la garde. Toutes ces troupes étaient disposées de bonne heure à leur poste.

La division Brunet avait une de ses brigades en avant et à droite de la redoute Brancion (Mamelon-Vert), l'autre dans la parallèle, en arrière et à droite de cette redoute.

Une disposition analogue avait été prise pour la division d'Autemarre : la brigade Niol en avant et à gauche de la redoute Brancion, la brigade Breton dans la parallèle en arrière.

Deux batteries d'artillerie, pouvant se manœuvrer à la bricole, étaient placées en arrière de la redoute Brancion, pour être portées sur les positions de l'ennemi si l'on parvenait à s'en emparer.

La division de la garde impériale, formant réserve générale des trois attaques, était massée en arrière de la redoute Victoria.

Certes, les difficultés étaient grandes, les obstacles étaient accumulés devant les pas des assaillants, et l'assiégé, instruit du projet d'attaque, était sur ses gardes. Toutefois, si l'attaque eût été générale et instantanée sur toute la ligne, le coup de main eût peut-être réussi ; mais il n'en fut pas ainsi.

Trompé par une fausse apparence, le général Mayran crut obéir au signal convenu et commença son mouvement avant l'heure : ce fut là la cause principale de l'insuccès de la journée.

Le premier élan des brigades Saurin et de Faily fut magnifique ; mais à peine ces têtes de colonnes furent-elles en marche, qu'une pluie de balles et de mitraille vint les assaillir. Cette mitraille accablante partait non-seulement des ouvrages que l'on voulait enlever, mais aussi des steamers ennemis, qui accoururent à toute vapeur et manœuvrèrent avec autant de bonheur que d'adresse. Ce feu prodigieux arrêta l'effort des Français ; il leur devint impossible de marcher en avant, mais pas un ne recula d'un pas : c'est alors que le général Mayran, déjà atteint deux fois, fut abattu par un coup de mitraille et dut quitter le commandement de sa division.

Tout cela avait été l'œuvre d'un moment, et le général Mayran était déjà emporté du champ de bataille lorsque partit le véritable signal d'attaque. Les autres troupes s'engagèrent alors

pour appuyer le mouvement prématuré de la division de droite. Cette vaillante division, un instant désunie par la perte de son général, se rallia promptement à la voix du général de Faily. Les troupes engagées tinrent ferme dans un pli de terrain, bientôt soutenues par les voltigeurs de la garde, sous les ordres des généraux Mellinet et Urich.

Cependant l'attaque du centre n'avait pas eu un meilleur sort. Le général Brunet n'était pas prêt lorsque parut le signal. La division s'ébranla un peu tard, bien qu'avec résolution. Mais, dès les premiers pas, le général Brunet tombait mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine. Cette mort et des obstacles imprévus arrêtaient l'élan de la division Brunet, que le général Lafont de Villiers put seulement maintenir.

A gauche, le général d'Autemarre n'avait pu s'engager avant la division Brunet; il ne pouvait d'ailleurs se rendre compte de la fusillade hâtive qu'il entendait dans la direction du Carnage. Mais, au signal convenu pour l'assaut, il lança avec impétuosité le 5<sup>e</sup> chasseurs à pied et le 1<sup>er</sup> bataillon du 49<sup>e</sup> de ligne, qui, en suivant la crête du ravin de Karabelnaïa, parvinrent jusqu'au retranchement qui le relie à la tour Malakof, franchirent ce retranchement et entrèrent ainsi dans l'enceinte même. Déjà les sapeurs du génie disposaient les échelles pour le surplus du 49<sup>e</sup> et pour le 26<sup>e</sup> régiment, dont le général d'Autemarre précipitait le mouvement à la suite de sa valeureuse tête de colonne. Un instant on put croire au succès. Les aigles françaises avaient été arborées sur les ouvrages russes.

Mais, tout à coup, l'artillerie russe du Redan écrasa la division d'Autemarre au moment où elle allait prendre pied dans Malakof. C'est que l'attaque anglaise avait été repoussée.

Voici ce qui s'était passé de ce côté :

Lord Raglan avait formé trois colonnes d'attaque, qu'il avait placées sous le commandement du lieutenant-général Brown. Celle de droite devait attaquer le côté gauche du Redan entre les deux bastions dont il était flanqué, celle du centre devait s'avancer sur l'angle saillant, et celle de gauche sur l'angle rentrant formé par le côté droit et le flanc de l'ou-

vraie, la première et la dernière précédant celle du centre.

Les colonnes de flanc obéirent immédiatement au signal d'avancer, précédées et couvertes par des détachements de la brigade des tirailleurs et par des marins portant des échelles et des soldats portant des fascines. Mais, à peine eurent-elles paru au delà des tranchées, qu'elles furent assaillies par un feu très-meurtrier de mitraille et de mousqueterie. Les hommes qui se trouvaient en tête furent tués ou blessés, et les autres se trouvèrent dans l'impossibilité d'avancer. « Je n'ai jamais été témoin, » disait le rapport de lord Raglan, « d'un feu continu de mitraille combiné avec la mousqueterie aussi violent que celui qui venait des ouvrages de l'ennemi, ouvrages qui paraissaient défendus par des soldats en nombre. »

Malgré leur ténacité, les Anglais furent obligés de prononcer leur mouvement de retraite, rendant ainsi libres contre la division d'Autemarre les réserves et l'artillerie du grand Redan. Il fallut céder devant l'impossible, et les colonnes françaises rentrèrent dans leurs tranchées. Cette opération, qui se fit avec ordre, ne fut pas même inquiétée par les Russes. Une portion des tranchées de l'assiégé resta même occupée par quelques compagnies françaises, qui s'écoulèrent successivement et sans que les Russes osassent profiter contre elles de leurs avantages.

Des deux côtés on expliqua, on interpréta cette affaire. Lord Raglan se plaignit que le général Pélissier n'eût pas tenu compte du désir exprimé par lui d'une reprise du bombardement pendant quelques heures dans la matinée du 18. Au lieu d'écraser plus complètement l'assiégé, de gêner l'organisation de ses colonnes, de ruiner les ouvrages élevés par lui pendant la nuit, on s'était exposé à ses coups préparés en toute sécurité.

Les ordres du jour des généraux en chef français et russe cherchèrent à donner la mesure des résultats de cette journée. Le 23 juin, le général Pélissier disait à ses troupes :

« Notre situation actuelle est celle de la veille du combat ; ma confiance dans votre ardeur et dans le succès est la même. Les arrivages de chaque jour ont

suffi et au delà à remplacer ceux d'entre vous qui ont succombé glorieusement et que, dans votre cœur, vous avez juré de venger. Nous avons gagné du terrain, et en resserrant l'ennemi de plus en plus, nous l'atteindrons d'une manière certaine. Il ne peut subsister, combler les vides de ses rangs, s'approvisionner de munitions qu'au prix d'efforts inouïs, tandis que, maîtres de la mer, nous renouvelons incessamment et largement nos moyens. »

De son côté, le prince Gortchakof disait à ses soldats, en les remerciant de « la défaite d'un ennemi au désespoir, repoussé avec des pertes énormes » :

« Camarades, des renforts considérables sont en marche de tous les côtés de notre sainte Russie; ils seront bientôt ici. Opposez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, vos poitrines viriles aux balles meurtrières de nos ennemis impies, et mourez comme l'ont fait jusqu'à ce jour des milliers de nos camarades, les armes à la main, dans une lutte honorable, homme contre homme, poitrine contre poitrine, plutôt que de violer le serment que vous avez fait à l'Empereur et à la patrie de conserver notre Sévastopol.

» Soldats, l'ennemi est battu, repoussé avec des pertes énormes. Permettez à votre commandant de vous réitérer sa reconnaissance au nom de l'Empereur, notre auguste monarque, au nom de la patrie, de notre sainte et orthodoxe Russie. Le temps est venu où l'orgueil de l'ennemi sera abattu, où ses armées seront balayées de notre territoire comme de la paille emportée par le vent. »

Le général russe, d'ailleurs, avec une loyauté digne d'éloges, ne put s'empêcher de reconnaître l'héroïque témérité déployée par les troupes françaises dans cette brillante et malheureuse affaire, qu'il qualifia de *terrible*, et qui avait failli décider du sort de Sévastopol. Il la présenta comme une victoire éclatante; c'était son droit. Mais, après tout, le général Pélissier n'avait-il pas raison de dire : « La situation actuelle est celle de la veille du combat »? C'était un échec, non une défaite. Le succès des Russes se réduisait en définitive à s'être maintenus dans leurs positions; mais ils n'avaient pas même essayé de reprendre celles qu'on leur avait enlevées dix jours auparavant.

Cet insuccès d'un jour ne fit qu'exciter plus encore l'ardeur des Français et leur désir de prendre une éclatante revanche.

Les pertes avaient été énormes des deux côtés. L'armée française avait eu en officiers 54 tués ou disparus, 96 blessés,

en sous-officiers et soldats, 1544 tués ou disparus, 1644 blessés : au total, plus de 3,000 hommes.

L'armée anglaise accusait 1,300 hommes environ tués ou hors de combat.

Le prince Gortchakof évaluait ses pertes, pendant l'assaut et le bombardement de la veille, à 1 officier supérieur, 4 officiers et 330 soldats tués ; 6 officiers supérieurs, 42 officiers et 3,378 soldats blessés.

En résumant les données fournies par les trois généraux en chef, on arrive à constater qu'il y avait eu, dans les deux journées du 17 et du 18, plus de 8,000 hommes hors de combat.

Du côté des Russes, l'honneur de cette journée revenait surtout à l'amiral Nachimof, au contre-amiral Pansilof, au lieutenant-général Chroulef, et au général-major prince Ouroussof.

D'immenses travaux furent entrepris, à la suite de cette malheureuse affaire, pour en préparer la revanche. Malgré une chaleur accablante, malgré le choléra qui sévissait dans ses rangs, l'armée de siège les poursuivit avec un entrain admirable. Elle y voyait le dernier effort de son dévouement et l'approche d'un triomphe qui lui ferait tout oublier. Le général Péliissier était infatigable. Il se hâta de réorganiser les régiments si cruellement décimés dans l'affaire du 18. Le général Bosquet fut rappelé de la Tchernaiâ pour coopérer plus directement au siège, et il laissa son commandement au général Herbillon.

Forcés d'en revenir au siège régulier, méthodique, du système de fortifications qui formait la clef de la ville, les alliés accumulèrent de ce côté tous leurs efforts, toutes leurs ressources. L'ensemble des tranchées à l'attaque de droite n'avait pas, lors de l'affaire du 7 juin, plus de dix-huit kilomètres : on la porta à près de quarante. Le nombre des batteries fut augmenté : quelques-unes reçurent un armement redoutable, entre autres une batterie blindée et casematée à la pointe du versant droit du ravin du Carénage, armée de pièces de marine à la Paixhans du plus gros calibre : elle serait chargée d'éloigner les vaisseaux de l'ennemi. On espérait beaucoup de la

solidité de sa construction pour résister aux nombreuses batteries russes que chaque jour on voyait s'élever sur la partie nord de Sévastopol et qui concentreraient tout leur feu pour l'écraser.

De leur côté, les Russes ne s'endormaient pas. Les renforts leur arrivaient par masses, et les pertes énormes des dernières affaires, celles causées par le choléra, par le typhus, par les marches, par les privations de toute espèce, les rendaient bien nécessaires. La difficulté de faire subsister une grande armée était devenue extrême, surtout depuis quelques jours, par suite d'une expédition faite par les alliés dans la mer d'Azof, et que nous raconterons à son heure.

La diplomatie présentait cependant un si triste spectacle, que l'idée même de son influence s'effaçait de l'esprit des nations. Si l'Autriche avait éludé ses engagements, si elle avait refusé de prendre part à la lutte, elle n'en persistait pas moins à se dire l'alliée des puissances occidentales, à se réclamer du traité du 2 décembre, à se cramponner aux quatre garanties, qu'elle cherchait loyalement à faire adopter par le reste de l'Allemagne. La Prusse se dérobaît toujours, et les puissances germaniques secondaires pratiquaient à l'égard des deux puissances principales ce système de bascule qui n'aboutit en fin de compte qu'à l'impuissance et à l'immobilité. Tout intérêt s'était retiré de ces oscillations sans résultat pratique.

On savait, à n'en pas douter, que cette attitude de l'Allemagne ne changerait pas tant que les alliés n'auraient pas remporté un succès définitif.

Or, le peu de terrain gagné par des travaux incessants, acheté par des pertes sensibles; la lenteur avec laquelle on marchait vers les bastions avancés qui couvraient les lignes de fortifications intérieures; l'existence d'une seconde et même d'une troisième ligne de batteries derrière la première; la résolution hautement proclamée par les Russes de se défendre, même après la perte de ces trois lignes, dans les maisons de Sévastopol converties en autant de forteresses; l'arrivée incessante de renforts russes, qui rendaient l'effectif de l'armée de défense constamment égal, sinon même supérieur, à celui de

l'armée d'attaque : toutes ces causes réunies empêchaient qu'on espérât emporter la place dans les trois mois de saison favorable qui restaient encore. Mais les puissances alliées se montraient bien déterminées à ne rien relâcher de leurs efforts, et on s'habituaît déjà à l'idée de passer un second hiver sous les murs de Sévastopol.

S'il le fallait, ce serait dans des conditions bien meilleures que l'année précédente, avec des points d'appui imprenables, avec des forces à peu près égales à celles de l'ennemi, avec des positions menaçantes sur les deux flancs de l'assiégé, avec la liberté de la mer et la possibilité de concentrations rapides.

On se borna donc, après l'affaire du 18 juin, à faire tout ce qu'il était humainement possible de faire, résignés d'ailleurs à passer, s'il le fallait, un nouvel hiver sous les murs de Sévastopol.

Diverses reconnaissances, heureusement exécutées par la cavalerie française aux ordres du général d'Allonville, permirent aux Français d'aborder et de commander, sans combattre, les vallées de Varnoutka et de Baïdar ; ils s'établirent pendant quelques jours sur la magnifique route Voronzof, dont le parcours, creusé le plus souvent dans le roc ou sur le sommet de vastes falaises granitiques, conduit de ce côté à Aloupka et à Yalta.

La nuit, des frégates anglaises et françaises allaient s'embosser devant les forts et dirigeaient une vive canonnade contre les parties de la ville inaccessibles au feu des batteries de terre. Ces attaques inquiétaient l'assiégé et produisaient des diversions favorables. A ce moment, la pénurie de canonnières était telle, que, le 18 juin, les Russes durent en envoyer chercher dans les forts de la Quarantaine pour répondre au feu terrible dirigé sur leurs redoutes.

La vivacité du feu des batteries russes indiquait assez l'irritation que causaient à l'assiégé ces attaques incessantes. Dans la pénurie de canonnières à laquelle l'avait réduit ce siège si long et si meurtrier, ce n'était point un résultat insignifiant que de l'obliger à tenir ses batteries de mer constamment armées, de faire tomber des projectiles au milieu d'une ville remplie de



troupes, de fatiguer la garnison, et surtout ces canonniers, élite de l'armée et de la marine, dont l'énergie soutenait seule la longue résistance de Sévastopol.

Pendant près d'un mois, l'assiégé ne sortit de son enceinte que pour s'éclairer et reconnaître les travaux d'approche. Dans la nuit du 14 au 1<sup>r</sup> juillet, il essaya un coup de vigueur contre la gauche des travaux avancés sur Malakof; mais il ne réussit pas et fut refoulé par la division de la Motterouge. Vingt-quatre heures après, une nouvelle sortie sur la droite fut brillamment repoussée par la division Canrobert sous les ordres du général Vinoy et du général Espinasse.

Malgré ces efforts, le travail des approches était poursuivi avec intrépidité : trente-cinq à quarante mètres seulement séparaient, sur plusieurs points, l'assiégé de l'assiégeant. A cette proximité, le feu des Russes était très-préjudiciable, surtout celui des bombes et des carabines de précision, et souvent chaque gabion posé coûtait un homme. Les Russes perdaient également beaucoup de monde. Le 12 juillet, ils avaient eu à regretter le brave amiral Nachimof (Paul Stépanovitch), amiral adjoint au chef de la garnison pour la marine, gouverneur militaire de la ville et commandant du port de Sévastopol.

L'assiégé, de jour en jour plus resserré, devait concevoir la pensée de se dégager par un effort suprême. Les alliés attendaient, sur de nombreux indices, une nouvelle affaire d'Inkermann; ils ne furent pas surpris cette fois.

Le camp était, on se le rappelle, bordé, depuis Inkermann jusqu'à Balaclava, par une ligne d'escarpements armés de redoutes, ligne contre laquelle s'était brisé, l'année précédente, l'effort désespéré des Russes. En avant de cette ligne, entre elle et la rivière, est un espace que l'on nomme vallée de la Tchernaiâ.

Cette vallée, occupée par l'armée d'observation, offrait un terrain accidenté par des monticules constituant des positions avantageuses. La route de Balaclava, au pont de Traktir, est resserrée, du côté qu'occupaient les lignes françaises, entre deux coteaux qui commandent le pont, et partout la rive gauche, tout entière à l'assiégeant, domine la rive opposée.

Ce fut le terrain d'une nouvelle bataille défensive qui offrait pour première ligne le pont et ses abords accidentés, pour seconde ligne les formidables redoutes des escarpements.

Derrière les positions des alliés, que couvraient dans tout leur développement la Tchernaiâ et un canal de dérivation formant double obstacle, l'armée sarde occupait la gauche, vis-à-vis de Tchorgoun, et à Karlovska (le mont Hasfort); les troupes françaises gardaient le centre et la gauche, qui se reliaient aux plateaux d'Inkermann. Le reste de la ligne de défense était formé à l'extrême droite par les Turcs, établis sur le pâté montueux de Balaclava, à Alsou, et par la cavalerie du général d'Allonville portée à la naissance de la haute vallée de Baïdar.

L'attaque ne pouvait venir que par la Tchernaiâ. Cette rivière torrentueuse est guéable en été, et on la passait sur deux ponts : l'un en aval de Tchorgoun; l'autre, le pont de Traktir ou de l'Auberge, solidement construit en pierre.

Le pont de Traktir (Traktir-Kam-Most) est un pont de pierre qui traverse la rivière Tchernaiâ près de l'aqueduc qui longe sa rive gauche, construit pour amener l'eau dans les bassins de carénage du port militaire de Sévastopol, bassins intérieurs distincts de la baie dite du Carénage, à l'extrême droite des attaques. Ce pont traverse la grande route de Balaclava à Simphéropol par la ferme Mackensie et Bagtché-Seraï.

Sur l'ordre venu de Saint-Pétersbourg, il fut décidé qu'on tenterait de forcer les positions de l'assiégeant entre la Tchernaiâ et le Sapoun, et de couper les travaux du corps de siège. C'est dans la nuit du 15 au 16 août que l'armée russe destinée à cette opération s'avança sur la Tchernaiâ.

C'est le commandant en chef russe en personne, le prince Gortchakof, qui commandait les assaillants; il avait en ligne cinq divisions, 6,000 hommes de cavalerie et 20 batteries, et il avait réuni un matériel immense pour passer la Tchernaiâ sur plusieurs points. Les Russes avaient même réparé, à leurs positions sur les hauteurs, la grande route de la Tchernaiâ qu'ils avaient précédemment rompue pour arrêter la marche des alliés. Le prince Gortchakof, afin de prendre l'offensive, avait réuni toutes les forces qui pouvaient être empruntées à l'ar-

mée de défense de Sévastopol. La position des deux armées était bien différente : celle des alliés recevait tout ce qui lui était nécessaire par le chemin de fer de Balaclava, tandis que les Russes dépendaient entièrement de la marche des bœufs rassemblés avec beaucoup de peine, périssant par milliers, et, pour voie de transport, ayant à traverser des steppes sur un rayon de plusieurs centaines de milles.

Un peu avant le jour, à la faveur d'un épais brouillard qui couvrait la rivière et ses abords, les Russes, munis de madriers et de ponts volants, descendirent des hauteurs de Mackensie et débouchèrent par Ai-Todor : les postes avancés de l'armée sarde se replièrent devant ces masses considérables, qui, en un clin d'œil, eurent garni de pièces de position les hauteurs de la rive droite. L'artillerie russe ne comptait pas moins de 160 pièces.

Le général Herbillon, qui commandait les troupes françaises sur ce point, avait pris ses dispositions de combat. A droite de la route de Traktir, la division Faucheux, avec la troisième batterie du 12<sup>e</sup> d'artillerie ; au centre, la division Herbillon avec la sixième batterie du 13<sup>e</sup> ; à gauche, la division Camou avec la quatrième batterie du 13<sup>e</sup>. De son côté, le général de la Marmora avait fait placer sa petite et brillante armée sur ses positions de combat. En même temps, la belle division de chasseurs d'Afrique du général Morris, rapidement ralliée par la nombreuse et vaillante cavalerie anglaise du général Scarlett, se plaçait en arrière des mamelons de Kamara et de Traktir. Cette cavalerie était destinée à tomber sur le flanc de l'ennemi, dans le cas où il parviendrait à faire une trouée par l'un des trois débouchés de Tchorgouh, de Traktir, ou de la dépression existant à la gauche du général Camou. Le colonel Forgeot, commandant l'artillerie de la ligne de la Tchernafia, tenait prête à agir une réserve de ses batteries à cheval, dont deux de la garde impériale. Six bataillons turcs, amenés par Sefer-pacha, venaient appuyer la défensive, et les divisions Levailant et Dulac, ainsi que la garde impériale, formaient la dernière réserve, réserve imposante et capable de parer aux accidents les plus imprévus.

Ces dispositions excellentes étaient prises, lorsque, à l'extrême gauche des alliés, la septième division russe vint donner contre la division Camou.

Le prince Gortchakof avait compté écraser facilement le corps piémontais, posté à la droite des positions alliées, et par là emporter Tchorgoun et Hasfort, couper les Turcs de Balaklava et la division de cavalerie du général Morris. Cette partie de l'opération était confiée au général Liprandi. Au centre et à gauche, les généraux Read et Ouchakof devaient occuper chacun un des mamelons principaux des monts Fédiouchine et s'y retrancher. Le général en chef gardait à Mackensie une forte réserve pour se porter où besoin serait. Que si ces attaques réussissaient, sans doute; à un signal donné, une grande sortie dirigée de Sévastopol occuperait et menacerait l'armée de siège et ses réserves.

La vigoureuse défense du faible poste français placé à la tête du pont de Traktir et du corps piémontais fut un premier mécompte pour le prince Gortchakof. Le général Liprandi, contenu devant Tchorgoun, ne put s'avancer plus loin sur la droite.

À l'attaque contre la division Camou, les forces russes, reçues par le 39<sup>e</sup> de ligne, le 3<sup>e</sup> de zouaves, qui les abordent à la baïonnette, et par le 82<sup>e</sup>, qui les attaque de flanc, sont forcées de faire demi-tour, de repasser le canal, et ne peuvent échapper aux coups de l'artillerie des alliés qu'en allant se rallier fort loin. Cette division ne reparut plus de la journée. Au centre, la lutte est plus longue et plus acharnée. Les Russes avaient lancé deux divisions (la 12<sup>e</sup> soutenue par la 3<sup>e</sup>) contre le pont de Traktir : plusieurs de leurs colonnes se ruent à la fois et sur le pont et sur des passages improvisés à l'aide d'échelles, de ponts volants et de madriers; elles dépassent la Tchernafa, puis le fossé de dérivation, et enfin s'avancent très-bravement sur les positions des alliés. Mais, assaillies par un mouvement offensif que dirigent le général Fauchaux et le général de Failly, elles sont culbutées, forcées de repasser le pont qu'occupe le 95<sup>e</sup>, et sont poursuivies au delà par le 2<sup>e</sup> de zouaves, le 97<sup>e</sup> de ligne et une partie du 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à

pied. Cependant, tandis que le canon continuait de tonner de part et d'autre, les Russes reformaient leurs colonnes d'attaque. La brume s'était dissipée, et il était facile de voir leurs mouvements. Leur 5<sup>e</sup> division renforçait la 12<sup>e</sup>, qui venait de donner, et la 17<sup>e</sup> s'apprêtait à descendre des hauteurs du Chouliou pour appuyer ces deux premières divisions. Le général Herbillon fit alors renforcer le général Fauchaux par la brigade Cler, et donna le 73<sup>e</sup> comme réserve au général de Failly. En outre, le colonel Forgeot disposait quatre batteries à cheval en position, ce qui lui donnait sur ce front un ensemble de sept batteries, dont il pouvait user contre les masses assaillantes. Aussi le second effort des Russes, quelque énergique qu'il fût, vint-il se briser devant une inébranlable résistance, et ils durent se retirer, essuyant des pertes considérables. La 17<sup>e</sup> division russe, qui était descendue en répandant des tirailleurs en grandes bandes en avant d'elle, n'eut pas plus de succès. Accueillie très-résolument par la brigade du général Cler et par une demi-batterie de la garde impériale, inquiétée sur sa gauche par les troupes de la division Trotti, qui la serrait de près, cette division fut obligée de repasser la Tchernaiâ et de se replier derrière les batteries de position qui garnissaient les hauteurs d'où elle était partie.

Dès neuf heures du matin, le mouvement de retraite des Russes se dessina; leurs longues colonnes se replièrent rapidement sous la protection de masses considérables de cavalerie et d'une artillerie nombreuse. Cette retraite ne fut pas inquiétée. Le général Pélissier avait, il est vrai, à sa disposition la division de chasseurs d'Afrique du général Morris, l'excellente cavalerie anglaise du général Scarlett et les escadrons sardes. Un moment il pensa à rabattre une partie des fuyards; mais leur retraite était si prompte, que le général en chef ne voulut pas compromettre cette belle cavalerie contre les batteries russes encore en position pour un mince résultat.

Peut-être le général russe avait-il espéré que les alliés seraient tentés de le suivre, peut-être avait-il l'espoir d'attirer leurs colonnes sous le feu de ses canons et de les faire s'engager entre les hauteurs, d'où il aurait pu les foudroyer. La

sagesse du général en chef conserva à cette journée son glorieux caractère.

C'est au point où la route traverse la Tchernaiâ que fut fait le plus grand carnage : les masses russes, comme à Inkermann, furent, pendant trois heures, foudroyées sur ce point par l'artillerie.

Les pertes des Russes purent être évaluées, sans exagération, à 9,000 hommes, dont 3,329 tués et près de 6,000 blessés. Celles des alliés ne furent pas en rapport avec le résultat obtenu. L'armée française ne compta que 484 hommes tués, 146 disparus et 1,163 blessés.

L'armée sarde, qui gagnait ce jour-là ses éperons et qui partagea les honneurs de la journée, eut environ 250 hommes hors de combat. Sa perte la plus regrettable fut celle du colonel-brigadier comte Montevecchio, frappé glorieusement à la tête de sa brigade. L'armée sarde fit preuve d'une intrépidité, d'un élan et d'une solidité dignes des alliés dont elle partageait la fortune. L'excellence de son artillerie, l'habileté de ses *bersaglieri* (chasseurs à pied), firent beaucoup pour le succès de l'affaire. Le général la Marmora avait été prêt au premier signal; il avait pris les dispositions les plus intelligentes, et, après avoir gagné sa partie à Tchorgoun, il avait spontanément détaché une de ses brigades vers le mamelon attaqué par le général Read, pris les Russes en flanc et contribué puissamment à leur défaite.

Qu'avait-on attendu de cette attaque désespérée et quelle nécessité si pressante avait pu faire risquer une entreprise aussi périlleuse, offrant si peu de chances et qui devait coûter si cher au cas probable d'une défaite? Les Russes savaient, à n'en pas douter, qu'ils ne seraient pas inquiétés tant qu'ils resteraient retranchés sur les hauteurs, forteresses naturelles aussi difficilement attaquables que celles des alliés? Était-ce donc, comme à Inkermann, un effort suprême pour briser les mailles de plus en plus resserrées du filet qui enveloppait Sévastopol, ou n'avait-on espéré que retarder, par une action meurtrière l'assaut prochain dont les alliés menaçaient Malakof, et peut-être gagner du temps jusqu'à l'hiver?

Forcé d'avouer un insuccès, le prince Gortchakof voulut au moins masquer sa défaite. Il avait été si rapidement battu, qu'il crut pouvoir prétendre n'avoir tenté qu'une reconnaissance pour s'assurer des positions de l'ennemi sur la Tchernaiâ. Étrange reconnaissance! exécutée avec deux corps d'armée soutenus par deux divisions de renfort, plus les milices du gouvernement de Kursk commandées par le général Belevtsef! C'était bien une opération défensive, puisque le général Read avait reçu pour instructions d'occuper les monts Fédouchine et de s'y retrancher (1).

(1) La pièce suivante fut trouvée sur le général Read :

DISPOSITIONS POUR LE CORPS D'ARMÉE DU FLANC DROIT  
(GÉNÉRAL AIDE DE CAMP READ).

I.

*Composition des troupes.*

7 <sup>e</sup> division d'infanterie.....	12 bataillons.
8 <sup>e</sup> brigade d'artillerie. { Batterie de position n° 3.....	12 pièces.
— — — légère n° 3.....	6 —
— — — n° 4.....	8 —
— — — n° 5.....	8 —
—	
3 régiments de la 12 <sup>e</sup> division d'infanterie.....	12 bataillons.
14 <sup>e</sup> brigade d'artillerie. { Batterie de position n° 3.....	12 pièces.
— — — légère n° 3.....	6 —
— — — n° 4.....	6 —
2 <sup>e</sup> bataillon de tirailleurs.....	1 bataillon.
1 <sup>re</sup> compagnie du 2 <sup>e</sup> bataillon de sapeurs.....	1/4 —
—	
1 régiment de lanciers.....	8 escadrons.
La batterie à cheval n° 26.....	4 pièces.
1 régiment de Cosaques du Don n° 37.....	6 sotnias.
En tout : 25 1/4 bataillons,	
8 escadrons,	
6 sotnias,	
62 pièces.	

II.

Le 3 août (15) à la tombée de la nuit, le général aide de camp Read descen-

C'est au reste sur ce général Read que le prince Gortchakof rejeta la faute de son insuccès. Selon le prince, le général Read, commandant du troisième corps d'armée, devait installer devant le pont de Traktir une nombreuse artillerie pour battre les monts Fédiouchine pendant l'attaque de Tchorgoun, se déployer en bataille sous la protection de cette artillerie, mais ne pas attaquer les positions avant d'en avoir reçu l'ordre. La vérité ne serait-elle pas que le général Read ne fut pas suffisamment soutenu, ou plutôt que la position des alliés fut trop solidement défendue ? C'est là peut-être la véritable cause qui

dra avec toutes ses troupes des hauteurs de Mackensie, dans les traces du lieutenant général Liprandi, et formera ses deux divisions en colonne sur la hauteur de la nouvelle redoute, près la grande route, ayant à sa gauche la 17<sup>e</sup> division commandée par le général Liprandi.

## III.

Il laissera tous les bagages au camp et formera des vagenbourgs (parcs de voitures) dans lesquels l'infanterie déposera ses sacs. Dans ces vagenbourgs, le 4 août (16) on aura dû réunir les grandes marmites et de l'eau-de-vie. Les hommes auront rigoureusement avec eux pour quatre jours de vivres, une livre de viande, les bidons pleins d'eau, et les ustensiles de campement. Chaque régiment aura un caisson de munitions et deux voitures d'ambulance. Les autres voitures d'ambulance resteront sous les ordres du général de brigade Zourof, qui est chargé du transport des blessés.

La cavalerie et l'artillerie prendront autant de fourrage qu'elles le pourront. Cet approvisionnement sera déposé ensuite dans un emplacement jugé convenable.

## IV.

Le quartier général pour la journée du 3 (15) août sera sur la hauteur de Mackensie. Le général Read, après avoir concentré ses troupes sur la hauteur de Mackensie, enverra immédiatement un officier au général en chef pour lui annoncer son arrivée et ses dispositions.

Le 4 (16), pendant l'attaque, le général en chef se portera sur la pente de la hauteur de Mackensie, près la nouvelle redoute.

## V.

À quatre heures du matin, en même temps que se dessinera le mouvement de la 17<sup>e</sup> division sur la hauteur du télégraphe, le général aide de camp Read se portera en avant, formera les 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> divisions d'infanterie en bataille, en dehors de la portée de l'ennemi, et placera en réserve en arrière le régiment de lanciers, qu'il fera soutenir par ses Cosaques. Il combinera son mouvement avec celui du général Liprandi, et s'avancera vers la Tchernata de manière à pouvoir



avait donné à l'affaire *une tournure inattendue*, selon les expressions même du prince Gortchakof.

Il est juste de dire que le prince engageait la bataille à contre-cœur, et sur un ordre exprès, pressant, impératif, venu de

canonner l'ennemi sur les hauteurs de Fédiouchine, préparer le passage de la rivière, et s'emparer enfin de ces hauteurs de Fédiouchine quand il en recevra l'ordre. Dans ce but, près des 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> divisions d'infanterie, il doit y avoir des détachements de sapeurs et des détachements des régiments exercés à l'avance pour manœuvrer les ponts volants, les jeter promptement sur le canal, afin d'offrir un passage à l'infanterie et à l'artillerie.

## VI.

Quand l'ordre du général en chef pour se porter en avant sur les monts de Fédiouchine sera reçu, les troupes passeront la Tchernala à droite et à gauche du pont, sur les passages préparés; le dommage causés par l'artillerie seront immédiatement réparés par les sapeurs; les ponts seront jetés sous les ordres des officiers supérieurs commandant les détachements adjoints.

## VII.

Après s'être emparé des montagnes de gauche et du centre, le général Read s'y formera en bataille, ayant son front tourné en partie vers le mont Sapoun, en partie vers l'ennemi, en se couvrant de son artillerie de position dans les deux directions. Quant aux mamelons de droite, après en avoir repoussé l'ennemi, il les occupera avec des troupes de la première ligne.

## VIII.

Un des principaux soins du général Read sera de veiller à ce que les irrigations de la Tchernala soient saignées par les sapeurs, et que les ponts soient jetés au plus vite pour pouvoir porter l'artillerie et la cavalerie le plus tôt possible de l'autre côté de la rivière.

## IX.

Après la prise des hauteurs de Fédiouchine, le général Read y restera et attendra les ordres particuliers du général en chef, dans le cas où une attaque sur la partie sud du mont Hasfort serait absolument nécessaire.

## X.

Une fois le combat fini, le général Read prendra des dispositions pour fortifier les hauteurs de Fédiouchine.

Pour copie conforme :

*Le quartier-maître général,*

Le général major, GROTENFELD.

Saint-Pétersbourg. Cette fois encore, comme à Inkermann, les pièces de l'échiquier militaire étaient manœuvrées par un joueur placé trop loin du jeu pour le bien connaître, et on sait si ce sont là des conditions de succès en fait de guerre. Le prince Gortchakof reçut, comme autrefois à Inkermann, des masses de renforts qui n'avaient pas encore vu l'ennemi, que les tristes épreuves de la guerre n'avaient pas encore habitués à plier devant les alliés : il choisit pour son attaque le lendemain de la fête de l'Empereur des Français, espérant trouver ces derniers appesantis par les plaisirs de la veille; il prit toutes les précautions les plus minutieuses pour assurer le succès; mais il n'y croyait pas, et ce manque de foi en lui-même dut lui enlever l'énergie nécessaire à un général en chef.

L'effet produit par cette affaire fut grand en Europe. Elle coïncidait presque avec l'annonce du bombardement désastreux de Sveaborg (*Voyez* le chapitre suivant). A Saint-Pétersbourg, l'opinion fut fortement frappée par ces tristes résultats, et l'empereur Alexandre ordonna une enquête qui ne devait pas aboutir. La nouvelle de la victoire de Traktir arriva à Londres le 17 août, et la reine Victoria chargea immédiatement le ministre de la guerre de féliciter, en son nom, les alliés de ce beau fait d'armes.

L'enthousiasme causé en France par ce succès d'heureux augure fut encore augmenté par une circonstance politique d'une haute importance, la visite de la reine Victoria!

Laissons ici parler le *Moniteur* annonçant cet événement significatif :

« La présence en France de S. M. la reine Victoria, disait le journal officiel à la date du 17 août, sera, pour les habitants de Paris, l'occasion de témoigner leurs sentiments d'affection et de respect à la puissante alliée de l'Empereur, à cette souveraine dont les vastes États ne comptent pas moins de 200 millions de sujets; ils seront dans cette circonstance les interprètes de toute la nation; la Reine trouvera ici un accueil non moins cordial, non moins enthousiaste que celui que l'Empereur et l'Impératrice ont reçu à Londres.

» Ce sera certainement l'un des faits les plus importants de notre époque, si fertile en grands événements, que la visite à Paris de la Reine d'Angleterre sous le règne de l'empereur Napoléon, que cette consécration solennelle d'une alliance aujourd'hui cimentée par des souffrances et des victoires communes, et que resserrent encore les sympathies mutuelles des souverains.

» Quelle preuve plus éclatante de son amitié pouvait nous donner l'Angleterre, que de nous confier ainsi à la fois sa souveraine bien-aimée, qui fait briller sur le trône toutes les vertus, et le jeune prince qui doit lui succéder ?

» La France répondra dignement à cette loyale confiance.

» L'accueil fait à la Reine de la Grande-Bretagne s'adressera aussi à l'auguste époux si étroitement associé à ses hautes destinées, et qui, par les rares qualités de son esprit et par son noble caractère, a su se concilier l'estime et l'affection de la nation anglaise. »

L'accueil fut en effet enthousiaste et vraiment cordial. (*Voyez les détails à la chronique.*)

La Reine d'Angleterre visitant le tombeau de Napoléon 1<sup>er</sup>, n'était-ce pas un saisissant spectacle, et n'y avait-il pas là comme une démarche solennelle attestant la réconciliation suprême de deux grandes nations !

Un instant même on put croire que, par une heureuse coïncidence, le séjour de S. M. britannique à Paris, déjà inauguré par la victoire de la Tchernafia, serait encore marqué par la nouvelle de la prise des fortifications de Malakof. Des dépêches du prince Gortchakof et du général Simpson, qui remplaçait dans le commandement de l'armée anglaise lord Raglan, mort le 28 juillet, avaient en effet annoncé un bombardement ; mais on apprit bientôt que ce feu n'était que celui de l'artillerie, et qu'il ne s'agissait que de faciliter les travaux de cheminement dirigés contre l'ensemble des ouvrages de Malakof.

Mais la victoire de la Tchernafia n'en avait pas moins marqué le commencement d'une phase nouvelle et décisive dans ce siège sans exemple.

Dans la lettre de félicitation écrite, le 20 août, par l'Empe-

reur des Français au général Pélissier, on remarqua le passage suivant :

« La nouvelle victoire remportée sur la Tchernaiâ prouve, pour la troisième fois depuis le début de la guerre, la supériorité des armées alliées sur l'ennemi lorsqu'il est en rase campagne... Dites à ces braves soldats qui, depuis plus d'un an, ont supporté des fatigues inouïes, que le terme de leurs épreuves n'est pas éloigné. Sévastopol, je l'espère, tombera bientôt sous leurs coups; et, l'événement fût-il retardé, l'armée russe, je le sais par des renseignements qui paraissent positifs, ne pourrait plus, pendant l'hiver, soutenir la lutte dans la Crimée. Cette gloire acquise en Orient a ému vos compagnons d'armes en France; ils brûlent tous de partager vos dangers. Aussi, dans le double but de répondre à leur noble désir et de procurer du repos à ceux qui ont déjà tant fait, j'ai donné des ordres au ministre de la guerre afin que tous les régiments restés en France aillent, au fur et à mesure, remplacer en Orient ceux qui rentreraient. Vous savez, général, combien j'ai gémi d'être retenu loin de cette armée qui ajoutait encore à l'éclat de nos aigles; mais, aujourd'hui, mes regrets diminuent, puisque vous me faites entrevoir le succès prochain et décisif qui doit couronner tant d'héroïques efforts. »

Le dénouement approchait : on savait quelles difficultés le prince Gortchakof éprouvait à nourrir son armée, à convoyer par la route des steppes ses renforts et ses approvisionnements. Les forces russes souffraient du manque de vivres, et la maladie s'ajoutait, pour y augmenter les vides, aux pertes éprouvées sous les murs de la forteresse et dans les longues marches à travers des contrées désertes.

Au lendemain de la victoire de la Tchernaiâ, l'amiral Bruat en avait, en quelques excellentes paroles, signalé les prochaines conséquences.

« L'armée de secours, disait-il (rapport du 18 août), est paralysée; le siège peut se poursuivre en toute sécurité. Les difficultés qu'il présente sont peu diminuées sans doute par notre victoire; c'est toujours une œuvre de persévérance et de méthode à accomplir; mais l'issue ne peut plus en être dou-

teuse. La Russie n'aura point à se féliciter de la résistance prolongée de Sévastopol; ses finances et ses armées s'épuisent à soutenir, à l'extrémité de l'empire, une lutte dont les conditions sont toutes à notre avantage. Si Sévastopol était tombé après la bataille de l'Alma, ce n'eût été qu'une surprise; la Russie aurait perdu une flotte et un arsenal maritime, mais le prestige de sa puissance n'en eût point été sérieusement affaibli. Aujourd'hui, au contraire, ses forces se sont usées dans de longs et inutiles efforts; ses vieux soldats ont disparu; sur le champ de bataille, elle présente plus de recrues que de bataillons éprouvés; les blessés que nous recueillons, les prisonniers qui tombent en notre pouvoir paraissent affaiblis par les fatigues et par une nourriture insuffisante.

» Le gouvernement russe, privé des transports qui s'effectuaient par la mer d'Azof, ne peut plus remplir ses magasins; ses soldats ne reçoivent pour toute ration que du pain, du sel et de l'eau; l'eau-de-vie ne se distribue que les jours de bataille; la viande, presque jamais. Quand les pluies de l'automne viendront défoncer les routes, je ne sais comment l'ennemi pourra pourvoir au ravitaillement de cette nombreuse armée. Sa situation me paraît des plus critiques, et je vois dans l'attaque du 16 août, si mollement poursuivie, un symptôme de découragement, bien plus que d'audace. Les perspectives de l'avenir commandaient aux Russes un effort vigoureux; elles nous conseillent, au contraire, la prudence. »

Le lendemain même de la victoire de la Tchernaiâ, le 17 août, les Français commencèrent aux attaques de droite un feu plus nourri contre Malakof, le redan du Carénage, les défenses voisines et la rade, afin de permettre au génie d'établir des logements rapprochés de la place, d'où les troupes pussent se lancer promptement sur l'enceinte. Les Anglais, de leur côté, battaient vivement Malakof, le grand Redan et son réduit.

A mesure que les lignes de l'assiégeant se rapprochaient de la ville et qu'il profitait davantage des positions qui commandaient la mer aux deux extrémités des attaques, les communications de Sévastopol avec le côté nord du port, dont la

garnison tirait ses approvisionnements les plus importants, devenaient plus difficiles.

Dès les derniers jours du mois d'août, on ne désespère plus, ni en Crimée ni en Europe, de voir tomber les murs de Sévastopol. On pressent à Paris et à Londres que le dénouement approche, qu'une attaque décisive se prépare. Le 31 août, une laconique dépêche du général Pélissier l'annonce en ces termes : « Tout va bien, tout marche, nous avançons. » Les nouvelles du siège se font plus rares : il ne faut pas avertir l'ennemi du jour où doit sonner l'heure suprême.

Le 5 septembre, une bombe française incendia le vaisseau russe à deux ponts *Marion*. Les bâtiments qui jusque-là avaient contribué si efficacement à la défense avaient cessé d'être à l'abri des projectiles. Dès le 12 (24) août, le prince Gortchakof écrivait cette phrase significative : « *Nos ouvrages souffrent, nachi verki stradaïouit.* » Le 17 (29) août, il disait : « Les dommages graves sont réparés, *autant que possible*, quoique le tir incessant et à courte portée de l'assiégeant ralentisse considérablement les travaux. »

Dès que la défaite du 16 août lui eut fait pressentir l'issue de la lutte, le prince Gortchakof avait résolu de renoncer à une lutte impossible dès qu'une attaque victorieuse de l'ennemi lui fournirait le prétexte de se retirer. Il fit préparer un pont en travers du grand port, ouvrage qui fit honneur à l'énergie et à l'habileté des ouvriers russes. Ce fut une remarquable preuve des ressources de l'arsenal que l'établissement de cet immense pont de radeaux assez solide pour procurer à une armée battue, et pourvue d'un matériel énorme, un moyen sûr d'opérer sa retraite. C'est à ce pont seul que le prince Gortchakof dut plus tard le salut de son armée. Si par accident une bombe l'avait détruit, le prince eût été probablement réduit à capituler, car les alliés eussent pu couper ses communications avec le Belbeck. Ce pont fut inauguré en présence du prince Gortchakof, du général Osten-Sacken et de toutes les autorités militaires. Ses deux points d'appui sur les deux côtés de la rade étaient couverts par d'énormes batteries, celle de Nicolaïef et celle de Michaelief, qui non-seulement se protégeaient

mutuellement, mais dont le feu couvrait aussi la Karabelnaïa et la baie du Carénage. 35,000 hommes travaillèrent sans interruption à la fortification de ce point important, qui devait devenir le point central de toutes les opérations, dans le cas où on serait forcé d'abandonner la Karabelnaïa à l'ennemi. Le général Totleben, presque complètement rétabli de ses blessures, s'occupait constamment à l'achèvement de son système de fortification.

De nouvelles troupes étaient venues renforcer la garnison ; mais les pertes de l'assiégé étaient incessantes, énormes. Les grosses pièces de siège avaient été remplacées, à l'extrémité des tranchées, par une grande quantité de mortiers à la Cohorn, qui vomissaient sur la place un déluge de projectiles meurtriers. Les Russes, écrasés par ces décharges et par l'implacable mousqueterie des armes de précision, en étaient réduits ou à laisser décimer leurs canonniers et leurs réserves, ou à se blottir dans leurs casemates. Leurs ripostes n'étaient plus, à beaucoup près, aussi meurtrières que par le passé. A la fin du mois d'août, les Français touchaient presque le fossé de l'ouvrage de Malakof : les têtes de sape anglaises étaient à 200 mètres environ de la saillie du Redan, et le général Simpson avait environ 200 bouches à feu en batterie. Les cheminements français, protégés par près de cent batteries en bon état, parfaitement approvisionnées et présentant un ensemble de 350 bouches à feu aux attaques de gauche et de 250 aux attaques de droite, n'étaient plus qu'à 30 mètres environ du bastion du Mât (n° 4 des Russes) et du bastion central (n° 5 des Russes), à 25 au plus du saillant de Malakof et du petit redan du Carénage. De leur côté, les Russes élevaient du côté de Malakof une seconde enceinte qu'il importait de ne pas laisser terminer. Battus sur la Tchernaiïa, ils n'étaient plus à craindre sur ce point, qu'on venait de rendre encore plus inabordable. Le général Pélissier et le général Simpson pensèrent donc que le moment d'une attaque décisive était arrivé.

Le 8 septembre fut le jour fixé.

L'ennemi devait être abordé sur les points principaux de sa

vaste enceinte, afin de l'empêcher de diriger toutes ses réserves contre une même attaque et de lui donner des inquiétudes sur la ville où aboutissait le pont par lequel il pouvait faire sa retraite. Le général de Salles, avec le 1<sup>er</sup> corps renforcé d'une brigade sarde, dont le général La Marmora avait offert le concours, devait, à gauche, attaquer la ville; au centre, les Anglais devaient s'emparer du grand Redan; enfin, à la droite, le général Bosquet devait attaquer Malakof et le petit redan du Carénage ((bastion n<sup>o</sup> 2 des Russes), points saillants de l'enceinte de Karabelnaïa.

Les dispositions suivantes avaient été prises sur chacune de ces attaques. A la gauche, la division Levailant (2<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> corps, brigade Couston : 9<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, commandant Rogié; 21<sup>e</sup> de ligne, lieutenant-colonel Villeret; 42<sup>e</sup> de ligne, lieutenant-colonel de Mallet; brigade Trochu : 46<sup>e</sup> de ligne, lieutenant-colonel Le Banneur; 80<sup>e</sup> de ligne, colonel Laterrade), chargée de l'attaque du bastion Central et de ses lunettes, était placée dans les parallèles les plus avancées. A sa droite était la division d'Autemarre (brigade Niol : 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, commandant Garnier; 19<sup>e</sup> de ligne, colonel Guignard; 26<sup>e</sup> de ligne, colonel de Sorbiers; brigade Breton : 39<sup>e</sup> de ligne, colonel Comignan; 74<sup>e</sup> de ligne, colonel Guyot de Lespart), qui devait pénétrer sur les traces de la division Levailant et s'emparer de la gorge du bastion du Mât et des batteries qui y avaient été élevées. La brigade sarde du général Cialdini, placée à côté de la division d'Autemarre, devait attaquer le flanc droit du même bastion. Enfin la division Bouat (4<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> corps, général Lefèvre : 40<sup>e</sup> chasseurs à pied, commandant Guiomard; 48<sup>e</sup> de ligne, colonel Dantin; 79<sup>e</sup> de ligne, colonel Grenier; 2<sup>e</sup> brigade, général de la Roquette; 14<sup>e</sup> de ligne, colonel de Négrier; 43<sup>e</sup> de ligne, colonel Broutta), et la division Paté (3<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> corps; brigade Beuret : 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, commandant Fermier de la Prévotais; 28<sup>e</sup> de ligne, colonel Lartigues; 98<sup>e</sup> de ligne, colonel Conseil-Dumesnil; brigade Bazaine : 1<sup>er</sup> régiment de la légion étrangère, lieutenant-colonel Martenot de Cordoue; 2<sup>e</sup> régiment de la légion étrangère, colonel de Chabrières), ser-



vaient de réserve à la division Levaillant; de plus, et pour parer de ce côté aux éventualités qui pouvaient se produire, le général Pélissier avait fait venir de Kamiech et mis sous les ordres du général de Salles les 30<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> de ligne, qui avaient été placés à l'extrême gauche et assuraient fortement de ce côté la possession des lignes françaises.

Devant Karabelnafa, l'attaque devait se faire sur trois directions : à gauche, sur Malakof et son réduit; à droite, sur le petit redan du Carénage; et au centre, sur la courtine qui unissait ces deux ouvrages. Le système de Malakof était évidemment le point le plus important de l'enceinte; sa prise devait entraîner forcément la ruine successive des défenses de la place, et le général en chef avait ajouté aux troupes dont disposait le général Bosquet toute l'infanterie de la garde impériale. L'attaque de gauche sur Malakof était confiée au général de Mac-Mahon (1<sup>re</sup> division du 2<sup>e</sup> corps), 1<sup>re</sup> brigade, colonel Decaen; 1<sup>er</sup> zouaves, colonel Colineau, et 7<sup>e</sup> de ligne, colonel Decaen; 2<sup>e</sup> brigade, général Vinoy; 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied, commandant Gambier; 20<sup>e</sup> de ligne, colonel Orianne; 27<sup>e</sup> de ligne, colonel Adam, qui avait en réserve la brigade Wimpfen (3<sup>e</sup> de zouaves, colonel Polhès; 50<sup>e</sup> de ligne, lieutenant-colonel Nicolas, et tirailleurs algériens, colonel Rose), tirée de la division Camou, et les deux bataillons de zouaves de la garde (colonel Jannin).

L'attaque de droite sur le Redan était confiée au général Dulac (brigade Saint-Pol : 47<sup>e</sup> chasseurs à pied, commandant de Férussac; 57<sup>e</sup> de ligne, colonel Dupuis; 85<sup>e</sup> de ligne, colonel Javel; 2<sup>e</sup> brigade; général Bisson; 10<sup>e</sup> de ligne, commandant de Lacontrie; 61<sup>e</sup> de ligne, colonel de Taxis), ayant en réserve la brigade Marolles (colonel Guérin; 96<sup>e</sup> de ligne, colonel Malherbe de la division d'Aurelles, et le bataillon de chasseurs à pied de la garde, commandant Cornulier de Lucinière). Enfin, le général de La Motterouge (brigade du général Bourbaki : 4<sup>e</sup> chasseurs à pied, commandant Clinchant; 86<sup>e</sup> de ligne, colonel de Berthier; 100<sup>e</sup> de ligne, colonel Mathieu; 2<sup>e</sup> brigade, colonel Picard; 91<sup>e</sup> de ligne, colonel Picard; 49<sup>e</sup> de ligne, colonel Kerguern), commandait l'attaque du centre

par le milieu de la courtine, ayant en réserve les voltigeurs, colonels Montéra et Douay, et les grenadiers, colonels Blanchard et Dalton de la garde, sous les ordres directs du général de division de la garde Mellinet, ayant sous lui les généraux de brigade de Pontevès et de Failly.

Le général Simpson avait confié les dispositions de l'attaque anglaise au lieutenant général William Codrington, qui en concerta les détails avec le lieutenant général Markham. La 2<sup>e</sup> division et la division légère devaient avoir l'honneur de l'assaut. Une colonne de 1,000 hommes fut formée d'un nombre égal d'hommes de ces deux divisions, que précéderaient 200 tirailleurs, et un détachement de 230 hommes portant des échelles. Le colonel Windham commandait la colonne d'attaque. Les highlanders, sous les ordres du lieutenant général Colin Campbell, formaient la réserve, appuyés par la 3<sup>e</sup> division, commandée par le major général William Eyre.

Pour éviter cette fois les divergences fâcheuses qui avaient compromis le succès dans l'attaque du 18 juin, pour ne pas laisser la plus petite porte ouverte à l'imprévu, on avait minutieusement fixé à l'avance tous les détails des divers assauts. Divisions d'attaque, réserves, sapeurs prêts à jeter les ponts mobiles, détachements du génie destinés à tourner contre l'ennemi les pièces prises, chronomètres réglés, tout était prévu, chaque homme, chaque chose avait sa place, sa fonction.

Les dispositions les plus savantes, les plus puérides en apparence avaient été prises par les généraux en chef : tout avait été prévu, calculé pour le succès comme pour la défaite. Les officiers supérieurs avaient leurs instructions détaillées, leur marche et leur but fixé à l'avance, leurs montres réglées avec la précision la plus parfaite : mais ils avaient aussi leur part d'initiative et la liberté de l'inspiration. Les colonnes d'attaque étaient formées dans les places d'armes les plus rapprochées des murs, les réserves se massant dans les places et dans les abris de la seconde ligne. Chaque homme, chaque arme avait sa destination spéciale, sa mission intelligente à remplir, tous avaient répété leur rôle à l'avance comme les acteurs de quelque drame gigantesque. Les canonniers des batteries de

siège écraseraient les remparts jusqu'au dernier moment, puis, changeant leur tir, iraient broyer au loin les réserves ennemies; les fantassins s'élanceraient au pas de course, précédés des porteurs d'échelles; des sapeurs du génie les suivraient, prêts à ajuster des ponts mobiles pour le passage de masses plus profondes, et à combler les fossés sous leurs pas: des auxiliaires d'infanterie les accompagneraient, portant outils et gabions; des canonniers seraient à leurs côtés pour retourner et employer contre l'ennemi les pièces conquises.

Tout est prêt : midi va sonner: c'est l'heure choisie, l'heure qui donne les chances les plus favorables pour espérer de surprendre brusquement l'ennemi. L'armée de secours n'aura pas, avant la fin du jour, le temps de prononcer un mouvement vigoureux pour dégager la place.

Qu'on se représente les forces en présence à ce moment suprême, et on comprendra mieux la grandeur de la lutte qui va s'engager. Sous Sévastopol, c'est une armée de siège rangée en bataille dans des tranchées d'une circonférence de deux lieues; dans Sévastopol, c'est une armée égale en force qui attend le choc derrière ses forteresses hérissées de canons des plus forts calibres, se flanquant mutuellement, s'étageant les unes derrière les autres. Le long de la Tchernaiâ, sur les hauteurs du Sapoun, en face des ruines d'Inkermann, à Balaclava, à la naissance de la vallée de Baïdar, c'est une autre armée rangée sur une ligne de trois lieues et demie, et, en face d'elle, une armée ennemie, postée sur les hauteurs de Mackensie, toute frémissante d'une récente défaite et brûlant de l'effacer. Quatre armées front contre front, dans un cercle immense, prêtes à se ruer les unes contre les autres, en plein soleil!

A ce moment, le général Bosquet adressa aux soldats du 2<sup>e</sup> corps et de la réserve cet ordre du jour énergique :

« Soldats du 2<sup>e</sup> corps!

» Le 7 juin, vous avez eu l'honneur de porter fièrement les premiers coups droit au cœur de l'armée russe. Le 16 août, vous infligiez, sur la Tchernaiâ, la plus honteuse humiliation à ses troupes de secours. Aujourd'hui, c'est le coup de grâce, le coup mortel que vous allez frapper de cette main ferme, si connue de l'ennemi, en lui enlevant sa ligne de défense de Malatof, pendant que nos

camarades de l'armée anglaise et du 1<sup>er</sup> corps commenceront l'assaut au grand Redan et au bastion Central.

» C'est un assaut général, armée contre armée; c'est une immense et mémorable victoire dont il s'agit de couronner les jeunes aigles de la France. En *vant donc, enfants ! A nous Malakof et Sévastopol ! et vive l'Empereur !* »

Le général Mac-Mahon électrisait, de son côté, sa colonne par ces énergiques paroles :

« Soldats de la 1<sup>re</sup> division et zouaves de la garde !

» Vous allez enfin quitter nos parallèles pour attaquer l'ennemi corps à corps. Dans cette journée décisive, le général vous a confié le plus important, l'enlèvement du redan de Malakof, clef de Sévastopol. Soldats ! toute l'armée a les yeux sur vous, et vos drapeaux, plantés sur les remparts de cette citadelle, doivent répondre au signal donné pour l'assaut général. 20,000 Anglais et 20,000 Français à gauche vous prêteront leur appui en se jetant sur ce côté de la place.

» Zouaves, chasseurs à pied, soldats des 7<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> de ligne, votre bravoure répond du succès qui doit immortaliser les numéros de vos régiments. Dans quelques heures l'Empereur apprendra à la France ce que peuvent faire les soldats de l'Alma et d'Inkermann. Je vous donnerai le signal par le cri de *vive l'Empereur !* Notre mot de ralliement sera : *Honneur et Patrie !*

» *Le général de division commandant  
l'attaque de la tour Malakof,*

» DE MAC-MAHON. »

L'ordre du jour du général de Salles n'était ni moins énergique ni moins entraînant :

« Soldats du 1<sup>er</sup> corps !

» Le jour si impatiemment demandé par vous est arrivé. Dans quelques heures vous franchirez les remparts au pied desquels vous avez acquis tant de gloire; dans quelques heures vous aborderez ces Russes qui ont toujours fui devant vos balonnettes. Animés par le souvenir de vos ancêtres, inspirés par la grande âme de notre général en chef, marchez donc avec confiance; élevez les aigles immortelles que notre glorieux Empereur vous a rendues; que le Russe tremble en nous entendant crier : *Vive l'Empereur !* Que ce soir la France, reconnaissante, inscrive avec orgueil sur l'arc de ses victoires le nom d'une nouvelle et héroïque bataille à côté des noms mémorables d'Austerlitz, d'Iéna et de la Moskova ! *Vive l'Empereur !* »

Dans la matinée du 8, l'artillerie française des attaques de gauche, qui, depuis le 5, avait entretenu un feu violent, avait continué d'écraser l'ennemi de ses projectiles ; aux attaques de droite, les batteries avaient tiré vivement, mais en conservant soigneusement leurs allures. Vers huit heures, le génie avait lancé sur le bastion Central deux mines de projection chargées chacune de 100 kilogrammes de poudre, et à la même heure, il avait fait jouer en avant des cheminements, sur le front de Malakof, trois fourneaux chargés ensemble de 1,500 kilogr. de poudre, afin de rompre les galeries inférieures du mineur russe.

La possession du système Malakof (bastion Kornilof des Russes) devait décider du gain de la journée : les autres attaques furent subordonnées à celle-là, et il fut entendu que les Anglais ne se porteraient sur le grand Redan et que le général de Salles ne lancerait ses troupes qu'au signal qu'on leur ferait qu'on était assuré de Malakof.

Midi sonne. Les batteries cessent de tonner pour reprendre un tir plus allongé sur les réserves de l'ennemi. Les trois colonnes du 2<sup>e</sup> corps français s'élancent des places d'armes avancées du front de Malakof. Les soldats franchissent les fossés avec l'agilité de tigres bondissant sur leur proie, ils montent sur les parapets au cri de *Vive l'Empereur*. Les talus inférieurs franchis, ils s'arrêtent un instant, se forment, escaladent le parapet et sautent dans l'ouvrage. Les Russes s'y font tuer sur place ; ils s'y défendent en désespérés, à coups de fusil, à coup de pierres, de pioches, d'écouvillons. C'est une horrible lutte corps à corps. Ils sont refoulés et le glorieux drapeau de la France flotte sur Malakof. La division Mac-Mahon a attaqué l'ouvrage par le front. C'est la brigade Vinoy qui, par les créneaux, est tombée en un clin d'œil, presque sans pertes, au centre de la position.

Mais il s'agit de s'y maintenir et ce sera le plus difficile. Le génie se met à l'œuvre. On se couvre comme on peut, avec des gabions, avec des affûts brisés, tandis que les premiers arrivés tombent à la baïonnette sur les Russes qui se présentent en masses compactes. Acculés à un fort qui s'élève derrière le ma-

melon, ceux-ci reviennent à la charge avec une admirable fermeté : ils sont repoussés encore sous la seconde ligne de batteries qui déciment nos soldats. A chaque nouvel effort, et malgré les explosions terribles qui détruisent sous ses pas quelques parties de l'ouvrage, l'assaillant se trouve plus solide ; aux travaux de défense sommaire, s'ajoutent des monceaux de morts et de blessés, et les Russes commencent à être foudroyés à leur tour par le feu de leurs propres pièces qu'on retourne contre eux.

Enfin, le général de Mac-Mahon écrit au général Péliésier : « Je suis dans Malakof, et je suis sûr de m'y maintenir. »

A droite et au centre, le même élan a porté les divisions Dulac et de La Motterouge sur le petit Redan du Carénage, sur la courtine et jusque sur la seconde enceinte en construction.

Le petit Redan était une fortification passagère, plus avancée que Malakof. Son fossé avait 6 mètres de profondeur sur 7 de largeur ; son parapet était très-élevé et très-escarpé, ses abords extérieurs d'une difficulté peu commune ; son artillerie, très-puissante, était mise en batterie sur des plates-formes en terre qui recouvraient une série d'abris blindés construits dans toute la longueur de l'ouvrage. Cette disposition, en exhaussant les pièces, donnait à leur tir un effet plus meurtrier.

Partout, jusqu'à présent, on est en possession des ouvrages attaqués. Mais le général Bosquet a été frappé d'un éclat de bombe au côté droit. Le génie est à l'œuvre, comble les fossés, ouvre des passages, jette des ponts. Les réserves se portent sur Malakof.

C'est alors que part le signal convenu pour l'attaque du grand Redan.

Ce signal est pour les Anglais. Ils ont 200 mètres à franchir sous un terrible feu de mitraille. Leur colonne d'attaque assez faible en nombre (4,000 hommes environ), a eu à peine le temps de s'élançer de la 5<sup>e</sup> parallèle sur le saillant du Redan, lorsque les batteries de flanc de cet ouvrage commencent un feu terrible. La plupart des officiers et un grand nombre de soldats restent sur la place dans le large espace qu'ils ont à parcourir : le reste arrive avec les échelles sur l'angle saillant

du Redan et sur le bord du fossé ; mais les échelles sont trop courtes ou en trop petit nombre. Les Russes placés sur ce point ne sont pas nombreux et un mouvement énergique de la petite colonne anglaise pourrait, malgré sa faiblesse, la porter à la gorge de l'ouvrage. Elle a malheureusement un moment d'indécision et s'arrête à tirailler sans profit. On croit le Redan miné, les corps sont confondus, les soldats ne reconnaissent plus leurs chefs.

Pendant ce moment dont il eût fallu profiter au plus vite, des masses compactes de Russes se groupent derrière la gorge du Redan, l'assiégé ouvre ses embrasures et démasque ses batteries ; la mitraille commence à pleuvoir sur le saillant encombré, trop étroit pour permettre aux Anglais de s'y former. Cette confusion, ce massacre inutile durent plus d'une heure, et les renforts n'arrivent pas. Enfin, la colonne anglaise hachée, écrasée, bat en retraite après des efforts héroïques, mais isolés.

Cependant, à la gauche, au signal convenu, les colonnes de la division Levaillant, commandées par les généraux Coustou et Trochu, se sont précipitées tête baissée sur le flanc gauche du bastion Central et la lunette de gauche. Malgré une grêle de balles et de projectiles, la vigueur des Français triomphe d'abord de la résistance de l'ennemi et ils pénètrent dans les deux ouvrages. Mais les Russes, repliés derrière des traverses successives, tiennent ferme partout. Une fusillade meurtrière part de toutes les crêtes ; des pièces démasquées et des canons de campagne amenés sur plusieurs points vomissent la mitraille et déciment l'assaillant. Les généraux Coustou et Trochu sont blessés ; les généraux Rivet et Breton sont tués ; plusieurs fougasses jouent et produisent un moment d'hésitation ; enfin, un retour offensif fait par de nombreuses colonnes russes, force les Français à abandonner les ouvrages enlevés.

Au petit Redan, des masses russes, soutenues par l'artillerie de campagne, sont parvenues également à reprendre le terrain conquis et à faire abandonner à l'assaillant la seconde enceinte ; mais les premières colonnes d'attaque, soutenues par la garde impériale, restent inébranlables derrière le talus extérieur de la première enceinte.

Le jour va tomber. Malakof reste aux Français : ils peuvent y défilier tous les efforts de l'ennemi. C'est assez, car, le général Niel l'a bien vu, c'est la clef de Sévastopol. Le général Péliissier arrête le général de Salles qui va tenter un nouvel assaut du bastion Central avec la division d'Autemarre.

Arrêtons-nous un instant devant ce résultat décisif. Il a coûté bien cher, des régiments entiers ont pour ainsi disparu, les généraux de Saint-Pol et de Marolles sont morts, les généraux Mellinet, de Pontevès, Bourbaki ont été blessés. Mais la nuit vient : les vainqueurs, solidement établis dans Malakof, vont montrer aux assiégés que toute défense est inutile. Des hauteurs de la position conquise, l'artillerie va foudroyer à gauche le petit Redan, à droite le grand Redan, en arrière les batteries des Casernes et des Docks. Le faubourg de Karabelnaïa n'est plus tenable. Sévastopol est perdu pour la Russie.

Que dire des mille incidents terribles de cet assaut sans exemple? que dire du courage, ou plutôt de l'esprit sublime de sacrifice qui poussait tant d'officiers, tant de soldats à une mort glorieuse mais presque certaine? Tous avaient fait leur devoir, mais à quel prix! Du côté des Français, 5 généraux tués, 4 blessés et 6 contusionnés; 24 officiers supérieurs tués, 20 blessés et 2 disparus; 116 officiers subalternes tués, 224 blessés, 8 disparus, et 1,489 sous-officiers et soldats tués, 4,259 blessés et 1,400 disparus; au total, 7,531.

La garde impériale, digne de sa sœur aînée, a eu au feu 5,700 combattants; elle compte environ 500 tués et 2,000 blessés.

Du côté des Anglais, le nombre total des morts, des blessés et des manquants à l'appel fut de 2,447.

Nous n'avons pas la prétention de raconter tous les actes héroïques de cette immortelle journée. Disons - en quelques-uns seulement.

Pendant que nos troupes restaient, pour un moment, maîtresses de la courtine du Carénage, il se produisit un fait inouï dans les annales de la guerre : douze pièces attelées accoururent se mettre en batterie à demi-portée du canon de la place pour soutenir l'assaut. C'était la première fois qu'une artillerie



de campagne luttait contre les énormes calibres d'une artillerie de rempart. Canons, hommes, chevaux furent broyés en partie dans cette lutte héroïque et inégale.

Dans Malakof, l'intrépidité des vainqueurs avait affronté un ennemi plus terrible cent fois que les Russes eux-mêmes.

Prévoyant le cas où l'assiégeant parviendrait à se loger dans l'ouvrage, les Russes avaient établi une communication électrique entre le grand magasin à poudre de Malakof, qui contenait d'immenses approvisionnements, et l'intérieur de la ville. Le fil fut reconnu et coupé à temps. Mais déjà quelques explosions partielles avaient accredité parmi les soldats le bruit que Malakof entier était miné et qu'on allait sauter. Il se passa alors un fait héroïque, exécuté avec une simplicité admirable. Comme le bruit prenait à chaque instant plus de consistance, les généraux, les officiers supérieurs et les officiers qui se trouvaient en dehors de l'enceinte accoururent et vinrent se placer au centre de l'ouvrage, afin de donner l'exemple et de montrer l'importance qu'il y avait de rester à tout prix dans cette position décisive pour le succès de l'opération générale.

En somme, c'est la position la plus importante qui avait le moins coûté. Les Russes ne furent pourtant pas surpris à Malakof, comme on l'a prétendu plus tard. Le prince Gortchakof, il l'avoue dans son rapport, avait eu avis que l'assailant se rassemblait dans ses tranchées avancées faisant face à Malakof, et il avait eu le temps d'ordonner au lieutenant-général Chrouleff d'y porter la 9<sup>e</sup> division qui formait la réserve de ce bastion.

Pendant qu'on faisait, dans Malakof et dans la partie de la courtine restée au pouvoir des Français, toutes les dispositions propres à résister, au besoin, à une attaque nocturne, et qu'on se préparait à faire évacuer le lendemain à l'assiégé le petit Redan du Carénage, la Maison-en-Croix et toute cette portion de ses défenses, le général en chef russe, désespérant de reprendre Malakof, s'arrêtait à un grand parti : il évacuait la ville.

Déjà, vers la fin du jour, le général en chef des troupes françaises avait eu le pressentiment de cette issue. Il avait vu de longues files de troupes et de bagages se presser sur le pont,

en se rendant sur la rive nord. A trois heures du matin, le général de Martimprey, chef d'état-major général, qui suivait avec sa lunette les mouvements de la rade, s'assura que les Russes évacuaient et qu'ils passaient le pont en foule. Quelques coups de canou tirés par les batteries de la seconde ligne semblaient démentir cette fuite, mais ils n'avaient d'autre but que de cacher le mouvement des Russes.

Bientôt il ne fut plus possible de s'y tromper. D'épouvantables détonations éclataient sur tous les points des défenses de la ville et de la rade. Ce n'étaient plus ces explosions de quelques dépôts de poudre ou de munitions que l'incendie atteignait, comme cela arrivait à chaque instant depuis quarante-huit heures. C'étaient de grands ouvrages qui sautaient. Le général Pélessier aurait voulu pousser en avant, gagner le pont et fermer la retraite à l'ennemi ; mais les explosions qui se multipliaient auraient détruit ses troupes en détail. Il fallut rester en position et attendre que le jour se fit sur cette scène de désolation.

Le soleil levant éclaira l'œuvre de destruction la plus gigantesque que puisse rêver l'imagination. Les bastions, les casernes, les magasins, les édifices pendaient en débris fumants. Les derniers vaisseaux russes étaient coulés ; le pont était replié : l'ennemi n'avait conservé que ses vapeurs, qui enlevaient les derniers fugitifs et les incendiaires attardés.

Sébastopol était abandonné.

Les Russes avaient proclamé si hautement leur ferme résolution de défendre la place maison par maison, pierre par pierre, de transformer chaque obstacle en redoute, de faire, en un mot, de Sébastopol une autre et plus terrible Saragosse, que c'est à peine si les alliés purent en croire leurs yeux lorsqu'ils virent s'accomplir cette fuite précipitée.

Le prince Gortchakof donna plus tard cette raison de sa résolution désespérée, que des hauteurs de Malakof les Français vainqueurs pouvaient détruire le pont qui seul conservait à l'assiégé ses communications avec la Crimée et qu'il avait voulu garder à la Russie les restes d'une armée qui venait de perdre 30,000 hommes dans les dix-sept derniers jours du siège.

Ce ne fut pas sans une sorte d'admiration et pour ainsi dire de terreur que les alliés parcoururent la place abandonnée, fumante encore des explosions récentes, qu'ils visitèrent ces fortifications gigantesques, à peine entamées sur quelques points, ce labyrinthe inextricable de remparts, de batteries intérieures, de fossés, de traverses, dont aucune place connue ne saurait donner la plus faible idée. Ils se disaient que s'il avait fallu disputer à un ennemi résolu à toutes les extrémités ces ouvrages sans nombre, défendus les uns par les autres, on aurait pu user en détail une armée tout entière.

Les Russes, en se retirant, n'avaient pas eu le temps de détruire tous les forts du côté sud. Le fort Paul n'était plus qu'un amas de décombres, le fort Alexandre était gravement endommagé, mais le fort de la Quarantaine avait peu souffert et le fort Nicolas était presque intact. Les cinq docks, leurs magnifiques bassins, l'ensemble de leurs machines, étaient en parfait état de conservation.

Les ressources de toute espèce qui se trouvaient encore dans la ville et dans les forts du sud, après l'énorme consommation qui en avait été faite pendant le siège, montraient assez toute l'importance de cet immense dépôt militaire qui venait d'échapper à la Russie (1).

(1) Le lecteur aimera à retrouver ici l'inventaire des objets de diverse nature trouvés par les alliés à Sévastopol, indépendamment des 4,000 bouches à feu de tous calibres, tant en bronze qu'en fer :

Boulets.....	407,314
Projectiles creux.....	101,755
Bottes de mitraille.....	24,080
Poudres.....	262,482 kilogrammes.
Cartouches à balles, pour fusils et carabines. {	470,000 en bon état.
	160,000 avariées.
Voitures arabes.....	80
Caisse d'instruments de vérification.....	1
Machines à soufflet pour fonderie.....	2
Soufflets de forges.....	26
Enclumes.....	26
Meules à aiguiser.....	12
Yoles (sans compter les embarcations qui restent pour le service du port).....	6

Ainsi s'était terminé ce siège mémorable sur lequel l'Europe, le monde entier, avaient eu les yeux fixés pendant onze mois.

Depuis le jour où l'armée alliée avait touché le sol de la Crimée, jusqu'au 8 septembre 1853, elle avait vaincu l'ennemi dans trois batailles rangées; elle l'avait repoussé dans vingt combats sanglants, elle avait conquis le terrain pouce à pouce, elle avait creusé autour de la ville assiégée plus de quatre-vingts

Billes de bois de galeac.....	500
Pièces de bois de mûture.....	200 (100 mètres cubes).
Pièces de bois pour mâture d'embarcations.....	180
Vergues en mauvais état.....	100
Mâts de perroquet.....	12
Chouquets.....	12
Ancre de corps morts.....	400
Ancre de différentes grandeurs.....	90
Grappins et petites ancre.....	50
Manilles pour ancre.....	2,000
Caisse en fer ayant contenu de l'huile.....	100
Chaines d'ancre.....	200 mètres.
Vieux cuivre de doublage.....	52,000 kilogrammes.
Vieux cordages.....	50,000 »
Vieux grelins.....	2
Caisse à eau.....	300
Cordages neufs de différentes dimensions.....	25,000
Madriers bons à faire des planches.....	100
Poulies de différentes grandeurs.....	400
Espars.....	40
Outils.....	300
Fer en barre et acier.....	730,000 kilogrammes.
Fil de fer.....	200 »
Feuilles de tôle.....	8,000
Feuilles de fer-blanc.....	7,000
Tôle faible pour boîtes à balles.....	8,000 kilogrammes.
Flasques en fonte.....	160
Cuves en fonte.....	200
Cuivre rouge en magasin.....	60,000 kilogrammes.
Étain.....	20,000 »
Clous ordinaires.....	800 »
Clous à bordage.....	2,000 »
Menus clous.....	200 »
Bois de sapin.....	Une très-grande quantité.
Goudron et brai.....	200 barils.
Barils de matière à peinture.....	150

kilomètres de tranchées dans le roc, elle avait mis en batterie huit cents bouches à feu, elle avait vaincu l'hiver lui-même.

Aussi l'annonce de la victoire fit-elle éclater dans la plupart des cours étrangères des sentiments jusque-là contenus. Les sympathies s'exprimèrent plus librement, les antipathies gardèrent plus de réserves.

Que Sévastopol eût été emporté par un coup de main, qu'une

Ocre rouge.....	1 mètre cube
Ocre jaune.....	1 mètre cube.
Ressorts et chaînettes de cuivre.....	200
Balances.....	12
Cuisines en fonte.....	6
Pièces de machines de toutes sortes.....	150
Petites chaudières pour étuver, pesant environ. Restes d'une machine à vapeur de 220 chevaux, ayant appartenu à un vapeur brûlé par les Russes.	3,000 kilogrammes.
Grandes chaudières en cuivre, pesant environ 50,000 kilogrammes.....	8
Vieux cuivre.....	50,000 kilogrammes.
Chevilles en cuivre.....	5,000 »
Vieux fer.....	80,000 . »
Grosses cloches.....	6
Petites cloches.....	10
Lits d'hôpital.....	350
Livres, dessins, plans, etc.....	600
Forges en fer.....	En grand nombre.
Calornes pour la machine à mâter.....	2
Grands palans.....	12
Charbons de terre en poussière.....	2,000 tonneaux.
Machines à vapeur de 30 chevaux pour les bassins.	2
Grandes pompes pour les bassins.....	3
Chaudières en fer pour ces machines.....	3
Machine de haute pression de 16 chevaux pour les bassins.....	1
Grues en fer fixées sur le quai.....	3
Grue en fer portable.....	1
Grues en fer dans des magasins.....	13
Machine de 12 chevaux pour une manutention..	1
Machine de halage.....	1
Machine à draguer, avec deux machines de 30 che- vaux (les deux hors de service).	

victoire décisive, rapide, eût eu raison de la Russie dans cette partie de sa puissance, et il eût semblé que ce *mirage* dont parlait après l'Alma le maréchal Saint-Arnaud était pour beaucoup dans la force de l'ennemi. L'illusion eût été retournée contre l'Occident; et la Russie, qui n'eût perdu qu'un faible enjeu dans cette partie d'un instant, aurait pu déployer sur un autre théâtre ses ressources réelles. Et, d'ailleurs, Sévastopol tombant trop vite, il ne restait pas démontré pour l'Europe qu'il y avait là un foyer d'agression dangereux pour le repos de tout le monde.

Grandes pompes pour vider les réservoirs des

bassins.....	2
Pompe hydraulique à main.....	1
Sonnettes.....	4
Machine pour une boulangerie.....	1
Une machine à haute pression de 20 chevaux.	
Une machine distillatoire.	
Une horloge.	
Statues en marbre.....	6
Sphinx.....	2
Grand bas-relief.....	1

Vivres.

Pain.....	11,000 sacs	500 tonneaux.
Farine.....	3,700 —	150 —
Orge.....	100 —	9 —
Ble noir.....	1,300 —	117 —
Avoine.....	200 —	18 —
Millet.....	600 —	54 —
Blé.....	240 —	20 —
Pois.....	5 —	1 1/2 —
Ble en grenier.....	500 quarts.	
Viande salée.....	480 barils	60 tonneaux.



## CHAPITRE V

### INTERMÈDES

**Expédition de la mer d'Azof :** But, préparatifs; abandon par les Russes des défenses du cap Saint-Paul, abandon de Kertch, scènes de désordre dans cette ville; attaque d'Iéni-Kaleh, retraite des Russes, la mer d'Azof nettoyée; attaques de Taganrog, de Marioupol, de Gheisk, de Temriouk, de Bordianst; destruction des pêcheries de Semviank, des magasins, des postes et casernes de Taman et de Fanagoria; attaque de Yénitchi; la mer Putride inaccessible; dommages immenses causés aux Russes; évacuation d'Anapa.

**Expédition de Kinburn :** But, préparatifs, description; les escadres alliées, les batteries flottantes; attaque irrésistible, reddition de la place; les Russes fortifient Nicolaïef.

**La guerre dans le nord :** Blocus, insultes aux ports et aux villes; mise en état de défense de la Finlande; attaque de Sveaborg, dévastation et incendies, ce qu'on avait voulu, modération des Anglo-Français; escarmouches devant Riga, désastres infligés à Vasa; échec des Anglais devant Viborg, affaire du *Cossack*; évacuation de Pétropaulovski.

**La guerre en Asie :** Situations respectives, les Circassiens; entrée en campagne des Russes, blocus de Kars, défense organisée, pointe imprudente du général russe sur Erzeroum, incapacité de Vély-Pacha, révoltes des Kurdes, assaut donné à Kars sans préparation, échec des Russes, leurs pertes, continuation du blocus; diversion tentée par Omer-Pacha, passage victorieux de l'Ingour; capitulation de Kars, ce succès exploité par les Russes; retraite d'Omer-Pacha.

Pendant que se poursuivait le but principal de la guerre en Crimée, les marines alliées ne restaient pas inactives. Elles frappaient de tous côtés l'ennemi dans ses ressources accumu-

lées depuis tant d'années, dans son commerce, dans ses défenses accessibles; elles le harcelaient dans la mer d'Azof, sur les côtes d'Asie, dans la mer Noire, dans la mer Baltique, dans la mer Blanche et jusque dans les mers de la Chine.

*Expédition de la mer d'Azof.* — Depuis longtemps une expédition dans la mer d'Azof, jugée indispensable pour l'ensemble des opérations, était étudiée avec soin et dans le plus profond secret. Mais peut-être s'en était-on exagéré les difficultés, et il fut heureux sans doute que la résistance concentrée à Sévastopol ne laissât pas à la Russie le loisir d'accumuler sur ce point des forces et des obstacles plus considérables.

La mer d'Azof, qui communique avec la mer Noire par le détroit de Kertch ou d'Iéni-Kaleh, était, avant la guerre, un centre commercial très-important, et, depuis les hostilités, un des points de ravitaillement de l'armée russe de Crimée. L'expédition avait pour but principal d'enlever à l'ennemi les ressources précieuses qu'il en tirait et de détruire les établissements qu'il possédait sur toute l'étendue de cette partie de son littoral.

C'est dans cette mer que s'était réfugiée presque toute la marine marchande russe. C'est par la mer d'Azof que l'armée du Caucase recevait ses approvisionnements en vivres et munitions. Cette mer coupée, les alliés se trouveraient en communication avec les tribus des montagnes, et la vie se retirerait de toutes les localités russes situées sur la côte.

Déjà, pendant les plus rudes mois d'hiver, une croisière anglaise avait bloqué Kertch, inquiété, entre Anapa et le lac Kouban, les mouvements des colonnes russes, et brisé ou détruit des bâtiments et des approvisionnements nombreux.

Mais on ne connaissait que très-imparfaitement l'état des passes, et on n'avait pu exécuter de sondages pour rectifier les erreurs volontaires dont sont remplies les cartes de l'amirauté russe. Les croiseurs anglais s'avisèrent d'un stratagème qui leur fut depuis, et avec quelque droit, reproché amèrement par les Russes. Un de ces croiseurs avait capturé à bord d'un bâtiment russe une voiture appartenant au gouverneur de Kertch. On lui expédia un messenger pour lui offrir de lui rendre cette propriété privée, et, la proposition acceptée, les



bateaux du croiseur entrèrent dans la baie de Kertch et firent des sondages tout le long de leur route.

C'est par ce moyen, peu loyal peut-être, qu'on reconnut un passage pour de petits bateaux à vapeur jusqu'à une petite distance de la côte.

Malgré l'intérêt que les généraux en chef y attachaient eux-mêmes, ce ne fut que dans les premiers jours d'avril que l'on put songer sérieusement à mettre ce projet à exécution. Pendant ce temps, la question avait été complètement étudiée.

Il ne fallait point laisser à l'ennemi, dont les travaux avaient été forcément interrompus par l'hiver, le temps de compléter par de nouveaux ouvrages la défense de la presqu'île. L'assistance d'un corps de débarquement était indispensable, sinon pour forcer les passes de Kertch et d'Iéni-Kaleh, du moins pour donner la certitude qu'après les avoir franchies, nos croiseurs ne les verraient pas se fermer derrière eux.

Le 20 mai, il fut arrêté entre les généraux en chef et les amiraux qu'un corps expéditionnaire composé de 7,000 Français et de trois batteries sous les ordres du général d'Aute-marre, de 3,000 Anglais et d'une batterie sous les ordres du général Brown, de 5,000 Turcs et d'une batterie empruntés à l'armée d'Omer-Pacha, s'embarquerait sur les deux escadres, qui le transporteraient immédiatement devant Kertch. Le 22 au soir, les troupes, l'artillerie et le matériel étaient à bord des bâtiments qui avaient été désignés pour les recevoir.

Les troupes furent prévenues peu de temps à l'avance; mais tout avait été prévu par les généraux et par les amiraux avec un véritable luxe de précautions. Pas un retard, pas un accident, pas un contre-temps, ne devaient trouver place dans la première partie de l'opération. L'embarquement du matériel et du personnel eut lieu dans le plus grand ordre et avec une célérité inouïe, dans la nuit du 21 et dans la journée du 22 mai.

Le 24 mai, au point du jour, les deux escadres étaient réunies au lieu du rendez-vous, à 12 milles au sud du cap Takli; les chalands, les embarcations et les canots-tambours furent mis à la mer; les vaisseaux vinrent mouiller par six brasses de

fond environ, les autres navires à vapeur se rangèrent en ligne de convoi, et se dirigèrent vers la baie que forme en s'avancant vers l'est la pointe basse de Kamish. Les avisos à vapeur jetèrent l'ancre à quatre ou cinq encablures de la plage, les corvettes et les frégates aussi près que le permit le peu de profondeur de la baie. Sous la protection de cette escadrille, le corps de débarquement prit terre sans opposition.

Sortie de la baie de Kamish, la flotte expéditionnaire rencontra d'abord le cap Saint-Paul, où s'élevait une batterie de 17 pièces. A quelque distance est le cap Ak-Bournou (cap Blanc) surmonté d'un grand nombre de monticules très-propres à la défense, et armé de plusieurs batteries servies par la marine russe. L'établissement tout entier, créé récemment sur ce point bien choisi, avait un armement de 50 pièces de canon qui croisaient leur feu sur la passe étroite contenue d'un côté, entre le banc de Touzla, de l'autre entre la pointe de sable du cap Taman. Les Russes eussent pu y soutenir une lutte assez vive; mais ils eussent été pris à revers par les troupes de débarquement, qui marchaient parallèlement à la mer. Aussi firent-ils précipitamment sauter ces ouvrages.

Ak-Bournou doublé, la flotte découvrit, à cinq milles environ, la ville et le cap d'Iéni-Kaleh, et entra dans la vaste baie de Kertch.

Un moment rassurée à la suite d'une première démonstration sans résultat faite le 3 mai, l'autorité militaire fit sauter en toute hâte, et d'une manière incomplète, les défenses de Kertch, abandonnant les habitants sans protection contre les populations tatares, désaffectionnées et toujours prêtes au pillage.

La population de Kertch, presque entièrement composée de commerçants, de propriétaires et d'industriels, est bonne, affable et paisible. Le grand faubourg, situé assez loin de la ville, est habité par des Tatares, qui sont répandus également dans tous les villages des environs. Ces Tatares sont loin de rappeler le caractère mâle et guerrier de leurs ancêtres; ils sont abâtardis par la domination et complètement dégénérés. En temps ordinaire, ils restent tranquilles et ne se livrent à aucun excès; mais voyant la ville abandonnée par les auto-

rités civiles qui devaient la protéger, et poussés d'ailleurs par des mauvais sujets comme il s'en trouve dans tous les pays, ils commirent des déprédations promptement et énergiquement réprimées.

Ces scènes de désordre auxquelles prirent part des soldats du détachement turc furent arrêtées spontanément par quelques détachements isolés de soldats français et par quelques matelots, principalement ceux du *Phlégéon*. Le soldat et le marin français, pendant toute cette campagne, se distinguèrent aussi bien par l'esprit de discipline que par le courage. L'ennemi lui-même se fit un devoir de le reconnaître.

L'abandon des ouvrages du cap Saint-Paul et de Kertch, points incapables d'une résistance sérieuse, pouvait faire supposer que les Russes avaient choisi une autre base de défense. Le vieux château d'Iéni-Kaleh leur offrait un réduit dont la maçonnerie fort épaisse eût pu supporter assez longtemps le feu de l'artillerie de campagne; une longue ligne d'embossage, composée de transports armés en guerre et de batteries flottantes, barrait cette seconde passe, dans laquelle la profondeur de l'eau n'est plus que de 13 pieds, et qui n'est, par conséquent, accessible qu'à des avisos ou à des canonnières.

Cette ligne d'embossage joignait ses feux aux feux croisés des batteries d'Iéni-Kaleh et d'une batterie rasante nouvellement construite sur le banc Cheska. On n'avait sur cette partie du détroit que des renseignements incomplets, et on devait présumer que l'on n'emporterait point une position aussi forte sans une lutte des plus vives. Ces derniers obstacles devaient cependant s'évanouir avec la même facilité que les autres.

Aussitôt après l'évacuation des batteries du cap Saint-Paul, un engagement eut lieu entre les défenses d'Iéni-Kaleh et les canonnières anglaises soutenues par le *Fulton* et par la *Mégère*. Ce engagement se prolongea jusqu'au coucher du soleil, et les bâtiments qui y avaient pris part mouillèrent dans le golfe de Kertch. Cette manœuvre précipita probablement les résolutions de l'ennemi; car, vers huit heures du soir, une forte explosion annonça qu'il évacuait Iéni-Kaleh, comme il avait évacué déjà sa première ligne de défense.

Le lendemain, au point du jour, l'armée alliée se mettait en marche, et avant midi ses colonnes couronnaient les hauteurs d'Iéni-Kaleh, où elles entraient sans coup férir.

Une petite escadrille russe à vapeur était affectée à la défense et à la surveillance de la mer d'Azof, avec plusieurs détachements de canonnières à voiles. Tous ces petits bâtiments ou furent pris et détruits, ou se réfugièrent très-avant dans le Don, ou s'échouèrent dans les boues de la mer Putride.

Après la prise de Kertch et d'Iéni-Kaleh, les commandants en chef des flottes alliées firent entrer dans la mer d'Azof une escadrille de canonnières et d'avisos à vapeur, avec ordre de donner la chasse aux navires en grand nombre qui s'y trouvaient encore.

Cette première croisière eut un succès complet : plus de cent navires de commerce furent détruits ou capturés, tandis que les Russes brûlèrent, sans essayer aucune défense, leurs derniers navires de guerre à vapeur.

Ces résultats atteints, on jugea indispensable d'entrer dans le golfe d'Azof, situé à l'extrémité nord-est de la mer de ce nom, et de s'avancer jusqu'à l'embouchure du Don, contrée importante et riche, dans laquelle l'ennemi espérait que l'on ne pourrait jamais pénétrer.

Le peu de profondeur de l'eau, dans toute cette région, ne permettait pas aux canonnières elles-mêmes de s'avancer assez loin : les amiraux décidèrent d'y envoyer les grandes embarcations des vaisseaux armés en guerre.

Les 3, 5 et 6 juin, une escadrille alliée sous les ordres du capitaine anglais Lyons, commandant la corvette à vapeur *Miranda*, conjointement avec celle commandée par le capitaine français de Sédaiges, attaqua Taganrog, Marioupol et Gheisk. C'est le pays du blé ; ces localités, situées sur ou près l'embouchure du Don, sont célèbres par l'activité de leur commerce de grains. On y détruisit d'énormes approvisionnements de munitions et de vivres. Outre le dommage matériel causé à l'armée de Crimée par ces razzias, de semblables expéditions avaient l'avantage de jeter la terreur parmi ces populations qu'on avait laissées dans une profonde ignorance des péripéties de la lutte,

et de leur montrer que le gouvernement impérial était impuissant à protéger ses possessions, même dans des eaux intérieures qui jusque-là étaient considérées à juste titre comme un lac russe. A en juger par le petit nombre de troupes échelonnées sur ces points et par la mollesse de la défense, il était évident que la Russie avait jeté ailleurs toutes ses ressources et que les villes de la mer d'Azof étaient abandonnées à leur sort.

Taganrog, ville de 20 à 25,000 âmes, fondée par Pierre le Grand en 1706, fut détruite en 1711 en vertu du traité du Pruth, et reconstruite en 1769. Elle a, depuis cette époque, toujours progressé et acquis une importance commerciale très-considérable. Elle est située à environ 20 milles de l'embouchure du Don, et reçoit tout le cabotage de ce fleuve immense, une des grandes artères de la Russie.

C'est le 3 juin, à la pointe du jour, que les vapeurs français et anglais du plus faible tirant d'eau quittèrent le mouillage et s'avancèrent sur deux colonnes vers Taganrog. L'eau diminuant d'une manière sensible à mesure qu'on approchait de la ville, et ne présentant plus, après une heure de marche, qu'un fond de 11 à 12 pieds, plusieurs navires furent obligés de rester en arrière. Cinq vapeurs purent seuls continuer en naviguant à travers la vase et mouillèrent à bonne portée de canon devant la partie ouest de la ville. C'étaient, dans l'escadre française, le *Dauphin* et la *Mouette*, et, dans l'escadre anglaise, la magnifique canonnière *Recruit* qui, malgré son formidable armement de quatre pièces de 68 et de deux pièces de 32, ne calait que 7 pieds d'eau, la *Mina* et le *Danube*.

A huit heures, le *Dauphin*, qui portait le commandant supérieur français M. Béral de Sédailles et le *Recruit*, que montait le commandant supérieur anglais, M. le capitaine de vaisseau Lyons, arborèrent le pavillon parlementaire. En même temps, deux embarcations légères se détachant de ces navires se dirigèrent côte à côte vers la terre. Elles portaient les parlementaires anglo-français.

Ces embarcations accostèrent à l'extrémité du magnifique môle de Taganrog. La population entière accourut sur les hauteurs qui couronnent la ville, tandis que quelques Cosaques à

cheval vinrent reconnaître le pavillon parlementaire. Bientôt arriva un aide de camp du gouverneur, auquel les officiers parlementaires posèrent les conditions suivantes :

1° La ville sera livrée aux mains des armées alliées, pour que tout ce qui appartient au gouvernement, et surtout ce qui est munition ou denrée de guerre, soit détruit ; 2° La troupe se retirera à deux lieues de la ville, et les habitants devront, à leur gré, ou se renfermer chez eux, ou sortir de la ville ; mais personne ne pourra circuler dans les rues pendant toute la durée de l'occupation ; 3° Quelques officiers supérieurs accompagneront les officiers des nations alliées chargés de l'exécution des conditions précédentes, et répondront, sur leur tête, de toute marque ou tentative de trahison ; 4° A ce prix, les alliés s'engagent à épargner la ville, à protéger les habitants et leurs propriétés particulières ; 5° Une heure est donnée pour répondre par *oui* ou par *non*.

Au bout de 55 minutes, l'aide de camp du gouverneur revint, portant cette réponse :

« Il y a des troupes dans la ville ; elles ne peuvent pas se retirer sans combattre. »

Les officiers parlementaires se retirèrent aussitôt pour aller porter cette réponse à leurs chefs respectifs.

Aussitôt, la longue ligne des embarcations armées en guerre s'ébranle et défile en colonne à portée de pistolet devant les magnifiques quais qui s'étendent sur une longueur de plus d'un mille du môle à l'arsenal. Bientôt les chaloupes de tête arrivent sur ce dernier point, et toute la ligne, venant à la fois sur la gauche, se présente de front devant la ville. Le feu s'ouvre, et la longue et double rangée des magasins de l'entrepôt est, en quelques instants, inondée d'une pluie d'obus et de fusées à la Congrève.

Le tir remarquable des alliés ne tarde pas à produire son effet : des colonnes de fumée partant des différents points attaqués indiquent que l'incendie commence à s'allumer. Les vastes constructions de la douane sont en flammes, et l'arsenal n'est plus qu'un immense bûcher.

A ce moment, l'ennemi donne signe de vie. Deux bataillons

défilent sur les falaises où sont bâtis les plus beaux hôtels de la ville, et se répandent en tirailleurs dans les maisons et dans les jardins, au risque d'attirer sur ces propriétés privées, qu'ils ne peuvent garantir, les malheurs de la guerre. Le feu des alliés se dirige alors sur ce point; leurs obus et leur mousqueterie fouillent incessamment tous les lieux où apparaissent quelques soldats bientôt mis en fuite.

En même temps, les ordres les plus formels furent donnés pour qu'on épargnât dix ou douze grands bâtiments situés sur la pointe qui domine le môle; ils avaient tous arboré le pavillon noir, qui indique la présence des hôpitaux ou des établissements de bienfaisance. Les églises furent aussi scrupuleusement respectées.

L'incendie mis aux magasins et aux établissements du gouvernement russe par les obus paraissant incomplet, les commandants se décidèrent à jeter à terre deux pelotons d'attaque protégés par les chaloupes qui se rapprochèrent du quai avec leurs pièces chargées à mitraille; en un instant tout fut terminé, et les chaloupes s'éloignèrent, laissant l'arsenal et tous les bâtiments qui en dépendaient convertis en un monceau de cendres. Les magasins publics qu'on venait de détruire contenaient principalement du blé, du vin, de l'huile, des effets d'habillement pour les troupes.

A quatre heures les embarcations se retirèrent et rejoignirent les canonnières; qui les prirent à la remorque pour se rendre au mouillage de la matinée.

L'attaque de Taganrog avait été une mesure de guerre indispensable. Les alliés avaient épargné volontairement et dans un intérêt d'humanité les propriétés particulières; ils n'avaient tiré que sur celles où les soldats ennemis s'étaient embusqués pour combattre.

Le 4 juin; l'escadrille se présenta devant Marioupol.

Marioupol, bien moins considérable que Taganrog, ne compte pas plus de 8 à 10,000 âmes. Elle fait un grand commerce de blé. On y voit deux rues larges et bordées de grandes maisons. Elle est construite sur les coteaux qui dominent la mer; une rivière la tourne du côté de l'est et l'environne de

marécages. Une belle jetée conduit de la mer au bas de la ville. C'est là qu'on embarque les grains. La ville entière n'est qu'un grenier. Outre les grands bâtiments destinés à recevoir le blé, chaque maison est elle-même, en partie, pleine de grains. Il y en avait une quantité immense accumulée, en ce moment, dans Marioupol.

Le 5 au matin, les officiers parlementaires s'étant rendus à terre, les habitants hissèrent le drapeau blanc, et affirmèrent que, depuis la veille, toutes les autorités civiles et militaires avaient fui, et que 5 à 600 Cosaques avaient évacué la ville et étaient allés camper à 10 verstes dans l'intérieur.

La ville fut épargnée. On ne brûla que les édifices et les magasins appartenant au gouvernement russe. Une partie des bâtiments revint à Kertch ; l'autre attaqua Gheisk et Temriouk sur la côte sud-est.

Pendant trois mois, la mer d'Azof fut ainsi visitée, nettoyée d'un bout à l'autre.

Lors d'une première visite, Berdiansk avait été épargné : une attaque de tirailleurs russes contre les marins du commandant Osborne, occupés à détruire par des explosions sous-marines des vapeurs russes coulés bas dans la baie, valut plus tard à cette ville la destruction de ses faubourgs, de plusieurs magasins de céréales et de moulins à farine (22 juillet).

Du 6 au 11 septembre, les avisos à vapeur *Milan* et *Fullon*, réunis à une canonnière anglaise, détruisirent dans la mer d'Azof cinq pêcheries sur la côte de Semviank, soixante-huit dans les lacs et rivières de la côte voisine, brûlèrent trente et un magasins contenant des filets ou des vivres, et quatre-vingt-dix-huit bateaux chargés de fourrages et autres approvisionnements.

Enfin, le 24 septembre, le commandant Bouët fut chargé d'une expédition contre Taman et Fanagoria. Elle devait avoir pour résultat de priver l'ennemi de la base d'opérations qu'il aurait pu choisir pour une campagne d'hiver. Taman pouvait donner un abri à plusieurs milliers de soldats : à Fanagoria, de vastes édifices pouvaient servir d'hôpitaux et de casernes. Les établissements militaires y furent détruits sans résistance



par un corps de débarquement, et quatre-vingt-une pièces d'artillerie y furent mises hors de service.

On s'était promis un avantage plus direct de l'attaque de Yénitchi. Yénitchi (Ghenitchek ou Ghenitchi) est un petit port situé dans la Nouvelle-Russie; il commande le détroit du même nom, qui sépare la Nouvelle-Russie de l'étroite et longue bande de terre qu'on appelle Flèche-d'Arabat, et qui, elle-même, sépare la mer d'Azof de la mer Putride.

Le gouvernement russe y avait réuni des magasins considérables et quatre-vingt-dix bâtiments chargés d'approvisionnements pour l'armée de Crimée.

Yénitchi fut bombardé, ses magasins furent brûlés, ses bâtiments pris, coulés ou dispersés; mais le but principal de l'expédition ne fut pas atteint de ce côté.

On avait cru par là dominer le passage de Pérécop, et, en effet, il n'y a pas une grande distance de Yénitchi à Pérécop; mais la mer Putride n'est pas accessible aux bâtiments même d'un tirant d'eau médiocre, et, sur cette mer de boue, les Russes avaient construit un ouvrage sur pilotis pour relier la Crimée avec la terre ferme. C'est par là qu'ils continuèrent, à grand'peine, il est vrai, à amener en Crimée leurs renforts et leurs approvisionnements. Mais enfin, le succès était grand, sinon décisif. Le tort matériel déjà fait à l'ennemi, les embarras que ne tarderait point à lui causer la destruction d'immenses approvisionnements destinés à son armée de Crimée, l'effet moral d'une nouvelle invasion prolongée jusqu'aux rives du Don et jusqu'aux bords de la mer Putride, tout démontrait l'importance de cette entreprise.

Déjà, avant l'expédition, les pertes que l'interruption des relations commerciales faisait subir aux habitants du littoral de la mer d'Azof, étaient énormes. Le blé, en quantités immenses, et tous les autres produits du sol, restaient invendus dans les magasins, où ils se détérioraient en pure perte.

Un résultat plus sensible encore, plus palpable et d'un effet moral plus important peut-être, fut l'évacuation de la dernière grande forteresse maritime possédée par les Russes sur la côte orientale de la mer Noire, l'abandon d'Anapa, dernière renon-

ciation aux résultats de vingt-cinq ans de guerres incessantes. Ainsi échappait aux Russes la plus utile de leurs possessions sur la côte asiatique de l'Euxin. Ce n'était pas seulement la perte d'une forteresse, mais celle d'une province et de l'une des principales lignes de communication avec les provinces transcaucasiennes.

*Expédition de Kinburn.* — Quelques jours après la prise de Sévastopol, un autre coup des plus sensibles fut porté à la puissance russe.

Sur la pointe et à l'endroit le plus étroit d'une étroite et basse langue de terre formée par les atterrissements séculaires du Dniéper, est assise la forteresse de Kinburn (Kilbourn). Cette forteresse n'a pas par elle-même une haute valeur militaire; mais elle pouvait être d'une immense importance pour les opérations ultérieures. Deux chemins en partent et longent les côtes : l'un au nord, l'autre au sud. Ils vont se réunir à la route de Cherson à Pérécop. Les objectifs de la guerre future, Odessa à gauche, Nicolaïef à droite, plus loin Cherson et Pérécop, ont pour clefs cette petite forteresse de Kinburn et sa voisine, celle d'Otchakof; mais surtout Kinburn qui domine la passe du golfe du Dniéper, large en cet endroit de six à sept kilomètres, mais navigable pour les bâtiments d'un fort tonnage seulement sous les canons mêmes du fort.

Otchakof, sur la rive droite du chenal par où s'écoulent à la fois dans la mer Noire les eaux du Bug et celles du Dniéper, n'était qu'un vieux fort génois en assez mauvais état. Une batterie de neuf pièces d'artillerie de gros calibre, récemment construite sur la falaise et prenant le chenal d'enfilade à grande portée, complétait cette défense assez sommaire, sans présenter des obstacles bien sérieux.

Kinburn, la véritable défense du chenal, était un ouvrage à cornes, en maçonnerie, avec parapets en terre, entouré d'un fossé là où il n'est pas baigné par la mer, contenant des casernes et autres édifices dont les toitures et cheminées apparaissent au-dessus du rempart. Il était armé sur toutes faces, offrant un étage de feux couverts casematés, surmonté d'une batterie à barbette, le tout pouvant présenter environ soixante

bouches à feu, dont la moitié battant en dehors sur la mer, du sud-ouest au nord-ouest. Kinburn contenait une garnison de 2,000 hommes, sans compter les colons militaires établis en dehors dans un village régulièrement bâti, au sud et à portée du canon de la place. Deux nouvelles batteries avaient été élevées récemment au nord-ouest de la forteresse.

Le 14 octobre, les escadres alliées quittèrent la rade d'Odessa dont le blocus n'avait pas été discontinué. Le soir même, elles mouillèrent devant Kinburn. Quatre chaloupes canonnières françaises et cinq anglaises franchirent, dans la nuit, la passe d'Otchakof et entrèrent dans le Dniéper. Des bombardes, des batteries flottantes, nouveaux et terribles engins de guerre construits sur les dessins de S. M. l'empereur Napoléon III (1), complétaient les instruments de cette irrésistible attaque.

Dans la nuit du 16 au 17, les troupes de débarquement ouvrirent la tranchée à 800 mètres des fortifications. Le 17, la marine appuya cette attaque de son feu puissant, et deux compagnies de chasseurs, embusquées à 400 mètres des batteries russes, en fusillèrent les canoniers à leurs pièces. L'artillerie de campagne ouvrait de son côté un feu plus faible, mais admirablement dirigé.

Mais à neuf heures vingt minutes, les trois batteries flottantes, *la Dévastation*, *la Lave* et *la Tonnante*, ouvrirent leur feu, suivi bientôt de celui des bombardes et des canonnières. Le rempart qu'elles battaient présenta promptement d'énormes brèches. La tâche ainsi commencée, neuf vaisseaux anglais et français s'embossèrent beaupré sur poupe, et tonnèrent de toute leur artillerie.

A une heure et demie, le fort ne tirait plus. Les deux amiraux Bruat et Lyons pensèrent qu'il convenait de respecter le

(1) La batterie flottante, dit M. Louis Reybaud, est une tortue armée d'une carapace en fer et portant la foudre. Invulnérable ou à peu près, et d'un faible tirant d'eau, la batterie flottante peut s'embossier sous un fort ennemi et le détruire sans essayer autre chose que des dommages insignifiants. Devant son armure, le boulet creux éclate sans effet, et pour entamer le fer d'une manière sensible, il ne faut pas moins de quinze boulets pleins frappant sur le même mètre de revêtement.

coupage de braves gens accablés par des forces si supérieures. Ils firent cesser le feu, arborèrent le pavillon parlementaire et envoyèrent à terre des embarcations. Les forts acceptèrent la capitulation qui leur était offerte : la garnison sortit de la place avec les honneurs de la guerre.

Douze cents prisonniers environ, dont 40 officiers, 174 bouches à feu, des munitions de guerre et des approvisionnements considérables, et surtout une position importante, tels furent les résultats de cette entreprise habilement et énergiquement conduite. Les Russes les complétèrent en faisant sauter, le lendemain 18, les fortifications d'Otchakof.

Cette victoire avait rendu les alliés maîtres du Liman du Dniéper, et fermait toute communication maritime entre Odessa, Cherson et Nicolaïef. L'excellente position qu'occupent ces deux dernières places sur le Dniéper et sur le Bug, devenait inutile pour la Crimée, du moins du côté de la mer.

Nicolaïef était menacé.

Si Sévastopol était l'arsenal militaire et le centre d'attaque et de protection de la marine russe dans l'Euxin, Nicolaïef en était le grand chantier de construction maritime. C'est là qu'est le siège de l'amirauté ; c'est là que se trouvent les immenses approvisionnements de bois de construction et de matériaux de toute nature, qu'on ne réunit qu'à grands frais et dans l'espace de plusieurs années. Aussi, déjà le gouvernement russe avait ordonné des travaux sérieux de défense : le Bug avait été couvert d'obstacles de toute espèce ; on avait élevé des batteries côtières, fortifié le rempart de terre qui entoure la ville, augmenté la garnison.

Mais ces précautions furent jugées insuffisantes. Le général Tottleben, le glorieux défenseur de Sévastopol fut appelé en toute hâte pour entourer la ville de formidables défenses, et l'empereur Alexandre II lui-même, qui venait de ses propres yeux juger de l'état des choses, approuva ces plans qui lui furent présentés. Peut-être y avait-il encore un peu de mirage dans ces intentions hautement annoncées de créer un nouveau Sévastopol, plus imprenable que l'ancien. On allait même jusqu'à dire qu'une flotte nouvelle allait surgir, comme par enchan-

tement, dans ce port inaccessible et remplacer avec avantage cette flotte magnifique qui pourrissait maintenant tout entière sous les eaux.

*La guerre dans le nord.* — L'année 1854 n'avait pas été signalée par d'autres succès que celui de Bomarsund. Les difficultés spéciales à la navigation de la Baltique, la composition des flottes alliées, assez mal appropriées aux nécessités d'une attaque dans ces eaux peu profondes et mal connues, l'impossibilité de distraire pour une attaque importante des forces de débarquement considérables, toutes ces causes avaient forcé les puissances occidentales à se contenter d'une blessure infligée à la puissance russe dans ces parages. Dans la mer Blanche, on n'avait pu que détruire quelques établissements d'importance secondaire, et au Kamtchatka, il avait fallu se retirer après une attaque infructueuse contre Petropaulovski. Enfin, le blocus des ports russes, forcément commencé un peu tard, avait été incomplet et le cabotage n'avait pas été entièrement interrompu.

Il n'en fut pas de même cette année. Une flotte immense, composée en partie de bâtiments légers, d'un faible tirant d'eau, avait été rapidement organisée pendant l'hiver. Des canonnières, des bombardes, des batteries flottantes étaient sur chantier dans tous les ports de construction de France et d'Angleterre. Ces bâtiments, spécialement destinés à attaquer les fortifications ennemies à courte distance, furent prêts un peu tard et ne furent pas tous prêts ; mais des résultats sérieux purent être atteints.

Et d'abord, le commerce maritime de la Russie fut radicalement supprimé. La plupart des établissements, protégés seulement par des défenses sommaires, furent insultés : les casernes, les magasins, les postes, les télégraphes furent détruits, mais on respecta autant que possible les propriétés privées.

De leur côté, les Russes, dans l'attente d'attaques décisives contre leurs grands arsenaux, multipliaient leurs efforts pour la défense de leurs côtes. Les batteries s'élevaient sur tous les points comme par enchantement. Des colonnes de cavalerie

légère surveillaient incessamment la mer. Les Finlandais avaient fourni six bataillons de tirailleurs ; les bourgeois d'Abo, de Bjorneborg et de Gamla-Karleby avaient formé à leurs propres frais des chasseurs libres. Abo, Helsingfors, toutes les villes des côtes de la Finlande depuis Viborg jusqu'à Torneo, avaient rendu l'entrée de leurs ports impraticable et les avaient mis en état de défense.

Plusieurs mois se passèrent sans autre résultat apparent que celui d'humilier, de harceler, de ruiner l'ennemi. Mais, bien que les ressources les plus sérieuses des puissances occidentales fussent consacrées à l'armée et aux flottes de Crimée, on avait résolu de frapper un grand coup contre un des arsenaux militaires de la Russie dans la Baltique, et, puisqu'on ne pouvait songer, cette année du moins, à jeter sur les côtes russes une armée de débarquement, de prouver à l'ennemi que les fortifications les plus imposantes ne pouvaient le mettre à l'abri des attaques.

Sveaborg fut choisi pour cette leçon, et une expédition fut préparée dans le plus profond secret.

Sveaborg, le second arsenal militaire de la Russie pour l'importance dans ces parages, est construit sur un groupe d'îlots, situés en avant et à courte distance de la ville d'Helsingfors. Ces îlots, reliés entre eux, et armés de canons de gros calibre, formaient déjà, en 1854, un vaste ensemble de fortifications que défendaient les approches de la rade d'Helsingfors. Dans une reconnaissance opérée vers la fin de juillet 1855 par les contre-amiraux Penaud et Dundas, on put s'assurer que ces formidables moyens de défense avaient été considérablement augmentés depuis la campagne précédente. Sept nouvelles batteries avaient été construites ou étaient en construction sur les îles Back-Holmen, Runge-Holmen et Sandham, et une frégate était embossée dans la passe à l'est de Runge-Holmen. En outre du vaisseau à trois ponts mouillé en travers de la passe est de Sveaborg, pour y être coulé au besoin, deux grands navires mis à fond dans la passe ouest, entre les îlots Langorn et West-Swarto (le plus occidental de ceux qui forment le groupe de Sveaborg), ainsi qu'un vaisseau à deux ponts em-

bossé au milieu de cette même passe, s'opposaient absolument à ce que les escadres alliées pussent contourner la place et pénétrer dans la rade d'Helsingfors,

Les Russes avaient d'ailleurs donné un grand développement aux fortifications de la partie sud d'Helsingfors, et trois nouvelles batteries superposées venaient encore ajouter à la défense de la partie ouest de la ville. L'île Drumsio elle-même avait été récemment occupée, et une forte batterie établie sur sa partie sud.

C'est sous le feu de ces imposantes défenses qu'on résolut de détruire tout ce que pourraient atteindre dans Sveaborg la bombe, la fusée et le boulet.

Les îles de Vargo et de Stora-Svarto, les deux plus grandes du groupe qui constitue la forteresse, renferment la ville de Sveaborg; le port; les arsenaux avec leurs magasins et leurs ateliers; des casernes pour 12,000 hommes, la plupart casematées; le lazaret; des hangars de carénages; l'hôtel du gouverneur avec tous les bâtiments et les dépendances des administrations militaires ou maritimes; le casino des officiers de la garnison, qui sert au besoin pour les grandes réceptions du gouverneur et pour les bals; un bain; une prison d'État; enfin trois églises gréco-russes, une église luthérienne, une synagogue, et même une petite mosquée pour quelques musulmans au service de la Russie.

La population de la ville s'élève 6,000 âmes; le chiffre de la garnison varie de 6,000 à 10,000, auxquels il faut ajouter les marins et les ouvriers de l'arsenal. Les maisons sont construites en briques; elles ont presque toutes un rez-de-chaussée voûté; le casino lui-même est voûté; il y a en outre autour du port quelques cavités creusées dans le roc pour servir de magasins.

L'escadre anglaise arriva la première devant la place: le 7 août, au soir, elle y fut rejointe par le gros de l'escadre française.

Le contre-amiral Penaud, en quittant le mouillage de Nar-gen, avait eu la précaution d'embarquer des sacs à terre, du sable et des gabions; aussi put-il faire construire sur un îlot distant de 2,200 mètres de Sveaborg, l'îlot Abraham, une

batterie armée de six mortiers dont le tir fut admirable de précision et de puissance.

Le 8, au matin, la batterie de l'îlot Abraham était installée, les bombardes anglaises et françaises étaient embossées sur une seule ligne, tout était prêt. Les alliés pouvaient agir contre Sveaborg avec vingt et une bombardes, portant ensemble vingt-six mortiers de gros calibres, et, de plus, cinq autres mortiers de la batterie Abraham, en tout trente et un mortiers. A quoi il faut ajouter quinze canonnières françaises et quinze canonnières anglaises aux deux extrémités de la ligne de bombardes, ou intercalées, d'espace en espace, dans la ligne même. Toutes ces canonnières étaient armées de canons du plus fort calibre, et pouvaient lancer dans la place, aux plus longues distances, des obus et des boulets.

Le 9, à sept heures vingt minutes, le signal d'attaque fut donné. Le feu commença sur toute la ligne, et au même instant vingt-neuf bombes, tant anglaises que françaises, tombèrent dans la place. Les forts russes, silencieux jusque-là, ripostèrent aussitôt. Le combat était engagé. A neuf heures, les canonnières s'approchèrent des bombardes et vinrent se placer dans l'espace laissé entre chacun de ces bâtiments. Une épaisse fumée s'élevait déjà dans différents endroits à l'est de l'église située sur l'île Est-Svarto.

D'heure en heure, les désastres intérieurs de la forteresse se manifestèrent par des incendies qui éclatèrent successivement sur plusieurs points. Plusieurs magasins à poudre firent explosion comme des volcans. A l'arsenal, le feu ayant gagné des dépôts de bombes et d'obus tout chargés, l'incendie s'accompagna d'explosions comparables à celles d'un tonnerre incessant. Sveaborg offrit pendant toute la nuit suivante l'aspect d'une fournaise ardente.

Cependant, au milieu du bruit formidable des explosions, qu'accompagnaient des hurrahs de joie, de colère ou de détresse et des cris de *vive l'Empereur!* les batteries qui défendent Sveaborg faisaient feu de toutes leurs pièces. Les canonnières françaises et anglaises lançaient des obus et des boulets pleins; leur grand nombre et surtout la rapidité avec laquelle



elles changeaient de poste d'attaque devaient inquiéter l'ennemi et distraire son attention des bombardes, sur lesquelles il aurait pu concentrer son feu. Au commencement de l'action, deux diversions avaient été faites aux extrémités de la ligne d'emboisement : à droite, par une frégate et deux vaisseaux anglais sur les forts de Back-Holmen, et, à gauche, par trois frégates de la même nation, sur l'île Drumsio. Vers onze heures et demie, une nouvelle explosion, beaucoup plus considérable que les premières, eut lieu sur l'île Vargon, et fut suivie d'un incendie très-violent, dont les flammes ne tardèrent pas à gagner dans différentes directions. Le feu faisait des progrès rapides dans un endroit formant une espèce de ravin, et l'attention des alliés était vivement excitée de ce côté, lorsqu'à midi et demi une autre explosion enveloppa la forteresse tout entière dans un tourbillon de fumée. Pendant quelques instants, on entendit des détonations successives, effroyables. Cette dernière explosion dut surtout causer à l'ennemi des pertes énormes en matériel et en personnel. Elle dut jeter un grand désordre dans Sveaborg, car, à partir de ce moment, les défenses russes répondirent moins vivement au feu de l'assaillant. Plusieurs batteries cessèrent même complètement de tirer ; les forts de Langorn et de Back-Holmen continuèrent seuls à inquiéter les bâtiments d'attaque. Les incendies se multiplièrent sur différents points dans des magasins situés à droite de l'église, aux deux versants du ravin.

Ces incendies durèrent toute la nuit, surtout dans trois vastes bâtiments dont les flammes semblaient en communication. Les contre-amiraux anglais et français se contentèrent d'entretenir, par un feu modéré, mais incessant, les alarmes de l'ennemi.

Au matin du 10, on put déjà juger quelques-uns des résultats du bombardement de la veille.

Dans la crainte que les flottes combinées ne forçassent la passe qui conduit à la rade d'Helsingfors, les Russes y tenaient, nous l'avons dit, un vaisseau à trois ponts destiné à l'avance à être coulé s'il le fallait. Mais ce vaisseau, maltraité par les projectiles, avait dû quitter sa place de bataille et se réfugier, coulant bas d'eau, derrière les rochers.

Les canonniers et les bombardes recommencèrent leur feu dans des positions plus avancées : vers midi, un nouvel incendie se déclara dans un magasin à gauche de l'église, et gagna des établissements considérables tout à fait à l'ouest de la place. Le feu avait pris de ce côté une activité effrayante ; les flammes dépassaient la coupole de l'église, et, par instants, il s'élevait une telle quantité de fumée de ce foyer d'incendie, que Sveaborg tout entier disparaissait aux yeux des assaillants. Les bombes avaient atteint des matières combustibles dans la direction de l'arsenal. La situation exacte avait d'abord échappé aux commandants de l'expédition, mais les flammes continuant à s'étendre, il devint bientôt évident qu'elles gagnaient au delà de l'île de Vargon, et que beaucoup de bâtiments de l'île de Svarto étaient déjà en voie de destruction. On se contenta d'attiser le feu qui, pendant toute la nuit du 10 au 11, dévora l'immense brasier allumé par les projectiles anglo-français.

Le 11, à quatre heures du matin, les deux amiraux reconnaissant qu'ils avaient atteint le but de leur attaque, firent cesser le feu. Mais ils donnèrent à chaque bâtiment l'ordre de conserver son poste de combat et de recommencer à tirer s'il partait un seul coup de canon des batteries russes.

On eût pu faire plus, on ne le voulut pas. Avec les pièces à longue portée dont disposaient les amiraux, ils eussent pu bombarder Helsingfors même. L'amiral Penaud aurait dit, assurément : « S'il y a plus d'honneur pour nous à brûler Sveaborg, il y aurait plus d'avantage à brûler Helsingfors. » Mais un sentiment d'humanité pour la population civile retint les coups qu'on pouvait porter et on se borna à la destruction des établissements militaires de Sveaborg.

Jamais, dans aucune guerre, une force navale n'avait plus sûrement limité ses effets. Les amiraux n'avaient pas prétendu attaquer les fortifications elles-mêmes ni forcer l'entrée du port. Ils n'avaient pas voulu passer par les canaux qui courent entre les îles, ne voyant pas que l'avantage fût proportionné aux risques. Ils n'avaient voulu que faire une épreuve de la force des bombardes, de leur portée, de leur action, et ils avaient réussi, sans pertes, à causer aux Russes des pertes en approvisionne-

ments et en matériel qu'on ne put évaluer à moins de 25 millions de francs. La perte *avouée* en hommes monta à 2,000 morts.

Le jour même où les escadres alliées bombardaient Sveaborg, quelques bâtiments détachés paraissaient aux bouches de la Dvina, et inculétaient par une canonnade dirigée contre des forts avancés, Riga, capitale de la Livonie.

En même temps, dans le golfe de Bothnie, le capitaine Otter, commandant du bâtiment anglais *le Firefly*, se présentait devant Brandon, port de mer de Vasa, y brûlait les magasins, détruisait huit bâtiments dans la passe, et se retirait sans perte et sans avaries.

Ces désastres, ces insultes imposées à toutes les côtes de la Baltique, si près de la capitale de l'Empire; montraient aux populations russes l'impuissance de leur gouvernement à les protéger, malgré la belle et forte flotte qui dormait à l'ancre sous les canons de Cronstadt.

Ces opérations, ruineuses pour la Russie, ne s'accomplissaient pas toujours sans danger et sans pertes. C'est ainsi que, le 14 juillet, le capitaine anglais Yelverton, ayant sous ses ordres la *Magicienne* et le *Ruby*, fut accueilli, devant Viborg, par une batterie masquée et par un violent feu de mitraille qui le força de regagner Stralsund.

L'affaire du *Cossack*, bâtiment de l'escadre anglaise, fut plus grave. Ce navire avait pris et détruit plusieurs bâtiments de cabotage en vue de Hango, et trois hommes avaient été emmenés comme prisonniers, savoir : le capitaine de l'un de ces navires, son fils et un autre marin finlandais. L'amiral Dundas, ne voulant point exercer des rigueurs inutiles sur le commerce du pays tant que les communications et les approvisionnements entre le golfe de Finlande et Saint-Petersbourg seraient interceptés, ordonna que le *Cossack* retournât à Hango, et qu'il rendit à la liberté les personnes qui avaient été prises, ainsi que quatre autres prisonniers qui avaient demandé d'être mis à terre au même endroit.

Le *Cossack* retourna, en conséquence; à Hango, et, mouillant à une petite distance, y envoya son canot sous le commandement du lieutenant Gineste, avec les sept prisonniers russes et

un équipage ordinaire de bateau. Un pavillon parlementaire fut déployé, dirent les Anglais, au moins une demi-heure avant qu'on fût parvenu à la jetée. On ne vit, au reste, qu'un seul homme qui prit la fuite.

Les officiers et les prisonniers débarquèrent; le bagage de ceux-ci fut mis sur la jetée, et les hommes rentraient dans le bateau, lorsqu'un corps de soldats russes qui paraissait se composer de 3 ou 400 hommes, s'avança vers la jetée. L'officier fit aussitôt flotter son pavillon parlementaire, et il expliqua pourquoi lui et ses hommes étaient venus à terre.

Le capitaine finlandais prit aussi le pavillon parlementaire des mains du lieutenant et tâcha d'expliquer, en anglais et en finlandais, pourquoi le bateau était venu sur le rivage. L'officier qui commandait les Russes, non-seulement comprenait l'anglais, mais encore il le parlait. « Nous ne nous soucions pas, aurait-il dit, du pavillon parlementaire, nous vous montrons comment les Russes savent et peuvent combattre. »

Là-dessus, quelques centaines de soldats russes font feu sur l'officier et les prisonniers finlandais qui se trouvaient sur la jetée, en tuent quelques-uns, blessent les autres et les emmènent prisonniers.

Ce massacre exécuté de sang-froid, sur des gens qui n'opposaient aucune résistance, souleva en Angleterre des colères bien justifiées. L'opinion publique, en Europe, ne prit pas aussi complètement fait et cause pour les malheureuses victimes du *Cossack*, et cela peut-être parce que les Anglais avaient plus d'une fois abusé du pavillon parlementaire pour mener à bonne fin des entreprises hardies contre les postes et les télégraphes ennemis.

L'affaire du *Cossack* donna lieu à d'énergiques représentations de la part du contre-amiral Dundas; et de la part des autorités militaires de la Russie, à des récriminations qui ne pouvaient pallier le fait.

Le général russe, M. de Berg, commandant des forces russes en Finlande, répondit à ces accusations, d'abord en prétendant que le pavillon parlementaire n'avait point été aperçu par les postes du rivage de Hango; puis, ce qui atténuait la valettr

de cette explication, en rappelant certains cas où, selon lui, il y aurait eu abus du pavillon parlementaire de la part des Anglais, et même du pavillon russe. On disait enfin qu'il y avait des armes au fond du canot du *Cossack*, ce qui ne prouvait pas, à beaucoup près, que les marins massacrés s'en fussent servis.

Sans doute, la lâche cruauté d'un officier qui cherche l'occasion d'une récompense dans un massacre facile, ne pouvait être imputée à crime à la Russie tout entière; mais enfin, il est triste pour une armée qu'un pareil fait puisse être imputé à un de ses membres, il est triste pour une civilisation qu'on ait à le noter, surtout quand ses représentants et ses chefs cherchent à justifier l'assassinat au lieu de le punir. On se rappela, à cette occasion, qu'à la suite de l'affaire d'Inkermann, le gouvernement russe avait également nié les faits trop bien établis de férocité sauvage commis par des soldats, et même par des officiers, sur des ennemis blessés. On évoqua plus tard ces fâcheux souvenirs, lorsque, après leur défaite de la Tchernaiâ, les Russes continuèrent le feu de leurs canons sur les infirmiers des ambulances, occupés à relever sur le champ de bataille les blessés russes aussi bien que ceux de l'armée alliée.

Mais, au moins, est-il juste d'ajouter que ces traits isolés ne sauraient faire oublier la conduite pleine d'humanité tenue, en plus d'une occasion, par les Russes à l'égard des blessés et des prisonniers ennemis, surtout des Français.

La puissance des marines occidentales se faisait sentir, en même temps, jusque sur les établissements les plus excentriques de la Russie. L'année précédente, on se le rappelle, une première expédition contre Petropaulovski avait échoué par manque de renseignements complets et de forces suffisantes. Cette année, toutes les chances de succès furent mises du côté de l'attaque. Les Russes cependant avaient, depuis l'infructueuse tentative de 1854, travaillé, sur ce point comme sur tant d'autres, avec une ardeur infatigable. Ils avaient construit, avec une habileté digne d'éloges, neuf batteries de 54 canons, composées de fascines fortement liées ensemble, de 25 pieds d'épaisseur, palissadées, remplies de terre, entourées

de fossés pour la plupart, avec des chemins couverts conduisant de l'une à l'autre.

Mais une escadre anglo-française d'une force imposante avait été, dès les premiers jours du printemps, dirigée vers ces parages. Elle se composait des bâtiments anglais *le President*, *le Barracouta*, *le Dido*, *le Pique*, *l'Encounter*, *le Brisk*, *l'Amphitrite* et *le Trincomalee*, et des frégates françaises *l'Alceste* et *la Forte*, accompagnées du brick *l'Obligado* et de la corvette *l'Eurydice*, aux ordres des contre-amiraux Bruce et Fourrichon. Déjà, depuis un mois, les deux vapeurs *l'Encounter* et *le Barracouta* observaient la place et le port dans lequel s'étaient réfugiés les vaisseaux russes *Aurora*, de 44 canons, *Dvina* et *Olivatza*, de 90 canons, ainsi que deux transports. L'escadre alliée rallia les croiseurs le 14 mai. Mais déjà l'ordre d'évacuation était arrivé de Saint-Pétersbourg. Les bâtiments de guerre russes avaient enlevé à la hâte les canons, les munitions de guerre, les soldats et la population civile de Petropaulovski; à la faveur d'épais brouillards, ils passèrent au milieu des croiseurs, abandonnant une place qui eût pu faire une énergique résistance.

Les alliés durent se contenter de détruire les travaux, tout en respectant la ville. Puis, après avoir nettoyé la mer d'Okhotsk, l'escadre se partagea pour aller ou renforcer l'escadre de sir James Stirling à l'embouchure de l'Amour, ou visiter Sitka en longeant les îles Aléoutiennes. Après s'être assurés que Sitka ne cachait dans son port aucun navire russe, les amiraux retournèrent à San-Francisco.

Cette courte campagne et la croisière organisée le long des îles Aléoutiennes avaient suffi à anéantir le commerce russe dans ces parages.

*La guerre en Asie.* — C'est en Asie qu'était sans doute le point le plus vulnérable de la puissance russe, et une campagne eût suffi, de ce côté, pour modifier profondément les frontières de l'empire. Mais la Crimée était un objectif trop sérieux pour que les puissances alliées pensassent à disséminer leurs forces. Aussi, en Asie, les Russes furent-ils placés dans une situation difficile, mais non dangereuse. Ils réussirent, au contraire, à l'aide de quelques victoires sans portée, à faire illusion sur leur faiblesse.

En 1854, l'armée turque d'Anatolie avait, malgré ses nombreux éléments d'infériorité, soutenu la lutte avec constance, sinon toujours avec bonheur. Elle avait, plus d'une fois, présenté la bataille. Sans être réellement battue, elle s'était fondue pour ainsi dire, comme les armées du moyen âge après une campagne, chaque pacha se retirant avec ses bandes, sur divers points entre Kars et Erzeroum. Il fallait réorganiser ces forces dispersées : ce fut la tâche d'un nouveau *muchir*, *Vassif-Pacha*, qui reçut pour auxiliaire le colonel d'artillerie Williams, officier instruit et énergique, commissaire britannique près l'armée d'Asie, et revêtu par le *divan* du grade de *férik* (général de division).

Le long hiver de ces contrées permit à ces deux généraux de donner quelque cohésion à leurs forces disséminées.

Ce ne fut que dans les premiers jours de juin que l'armée russe commença son mouvement agressif. Dans les derniers jours de l'année 1854, elle était campée à Bayazid et s'était avancée un instant jusqu'à *Toprak-Kaleh* par les routes de *Diadin* et d'*Uteh-Ktisseh*, menaçant Erzeroum. Cette ville n'était défendue que par 7 à 8,000 irréguliers, soldats indisciplinés en qui il n'était pas permis d'avoir une sérieuse confiance.

L'armée russe s'était recrutée d'éléments pris dans la *Circassie* même, de milices indigènes commandées par des officiers russes. Des détachements de ces milices avaient attaqué *Redout-Kaleh* le 3 décembre. Mais la garnison turque, excitée par la présence de quelques officiers anglais, avait repoussé cette attaque, et l'artillerie de la place avait fait subir aux assaillants des pertes sensibles. Bien que cette tentative eût échoué, la situation de *Redout-Kaleh* n'en était pas moins assez précaire. Des renforts avaient été demandés à *Batoum* et étaient attendus avec impatience.

On réussit à mettre ce point à l'abri des insultes, et on pensa sérieusement à organiser une armée turque en Anatolie. De bonnes troupes, bien disciplinées, appuyant un mouvement fait dans la mer d'*Azof* pour couper la *Transcaucasie* du reste de l'empire, eussent effacé en quelques mois de la carte de

Russie cette province dont la conquête, encore mal assise, a coûté tant d'efforts, tant de sang et d'argent.

L'impuissance des Turcs, la déplorable administration militaire qui paralysait leurs soldats, l'inintelligence, la corruption profonde de leurs chefs ne permirent pas de réaliser ce plan. Quelques officiers européens cherchèrent en vain à organiser ces éléments réfractaires, ils ne réussirent, après mille déboires, qu'à s'illustrer par des actes isolés d'héroïsme. Quand les puissances occidentales frappèrent enfin sur la mer d'Azof ce coup qui eût pu être décisif pour le sort futur de la Transcaucasie, il se trouva que l'armée turque d'Asie était plus menacée que l'armée russe elle-même.

Un moment on avait conçu l'espoir d'assurer, à la cause ottomane, le concours des tribus caucasiennes. Le mitchir Mustapha-Pacha avait été chargé d'une importante mission en Circassie, et déjà les imaginations ardentes voyaient Schamyl, transformé en héros civilisateur, appuyant par une attaque générale l'effort des Turcs contre la Géorgie. Mais on vit bientôt qu'il y avait beaucoup à rabattre de ces rêves. Mustapha-Pacha trouva les routes moins sûres, les populations caucasiennes plus divisées que jamais. Il s'assura que de ces hordes de brigands, les unes prétendaient rester neutres, les autres mettaient à haut prix un concours fort douteux, toutes enfin étaient vivement irritées par suite de la prohibition du commerce des esclaves, source principale de leur richesse. Des pachas turcs limitrophes entretenaient chez les Caucasiens cette irritation contre une mesure qui les privait des bénéfices illicites que leur assurait ce commerce infâme.

On s'apercevait un peu tard que, là au moins, la Russie représentait la civilisation et qu'il n'y avait rien à attendre de ces poétiques bandits, prêts à courir sus aux deux partis suivant les chances de gain et l'occasion.

L'expédition de la mer d'Azof n'eut donc pour résultat que de compléter la destruction des forteresses maritimes de la ligne du Caucase, de livrer aux Circassiens une partie des communications de la Russie, et de reculer l'œuvre de leur soumission future. Les Circassiens s'emparèrent d'Anapa et de



Sondjak-Kaleh évacués par les Russes, beaucoup plus pour en emporter tout ce qui avait à leurs yeux quelque prix, que pour les transformer en points d'appui pour leur résistance future.

Ces diversions inquiétantes n'empêchèrent pas le général Mouravief, successeur dans le commandement de l'armée russe du général Beboutof, de se préparer à attaquer lui-même l'armée turque sur le territoire ottoman.

Le 5 juin, le général Mouravief commença son mouvement en avant et franchit la frontière pour se porter sur Zaïm, village à une étape de Kars. Pendant cette marche, une de ses colonnes s'empara d'Ardaghkan, que les milices ottomanes, sous les ordres d'Aslan-Pacha, évacuèrent à l'approche de l'ennemi. Le mouvement général d'invasion se dessina bientôt par la marche de trois colonnes principales sur les trois routes de Kars, d'Ardaghkan et de Bayazid.

Sur un autre point plus rapproché de la mer Noire, des troupes régulières et des milices de la Mingrèlie, sous les ordres du prince Bagration, forcèrent les Turcs à lever leur camp près de Legva et d'Otchomour, et à se retirer sous la protection de la forteresse de Tsikhedziry.

Les objectifs de la campagne inaugurée par le général Mouravief, c'étaient Kars et Erzeroum. Le général, parfaitement instruit de toutes les ressources que lui offraient le pays et les hommes, croyait pouvoir facilement recommencer la campagne de 1829. Il se trompa : les circonstances n'étaient plus les mêmes. Il avait encore affaire à des pachas ignorants, présomptueux, lâches ou avides ; mais ces chances de succès étaient contrebalancées par la présence de quelques officiers intègres, savants, de quelques milliers de soldats prêts à sacrifier leur vie au premier signal. Toutefois, les premiers pas du général Mouravief ne rencontrèrent pas d'obstacles sérieux : il n'eut à livrer que des combats partiels, et il put étendre ses opérations dans le pachalik de Kars, s'emparant des convois qu'on dirigeait sur la place pour l'approvisionnement.

Dès les premiers jours de l'année, les Russes avaient pu cependant juger des difficultés qui les attendaient. Victorieux dans quelques affaires sans importance en rase campagne,

s'ils voulaient profiter de la supériorité que leur donnaient le nombre, la science et la discipline, s'ils se décidaient à attaquer les troupes ottomanes dans leurs retranchements, ils étaient toujours repoussés : c'est ainsi que les milices géorgiennes ayant, le 31 janvier, attaqué le camp de Legva, poste avancé de l'armée turque, 800 bachi-bozoucks les repoussèrent avec des pertes sensibles.

A la première menace d'une attaque contre Kars et Erzeroum, les chefs de l'armée ottomane avaient pensé à fortifier ce point d'une façon plus sérieuse.

Kars, quartier général de l'armée d'Anatolie, est le point le plus susceptible de défense de toute la frontière turque. Cette ancienne résidence des rois d'Arménie, qui renfermait plusieurs vastes églises, aujourd'hui détruites ou converties en mosquées, ne compte plus que 4 ou 500 Arméniens schismatiques, sur un chiffre total de 12,000 habitants. Comme toutes les villes de ce pays, elle a une apparence de désolation difficile à décrire, et qui fait contraste avec sa situation pittoresque. Des maisons délabrées, couvertes en terre et dépourvues pour ainsi dire de toute ouverture extérieure : des rues tortueuses, sales, infectes, dont le vent balaie le sol en tourbillons de poussière ; une population clair-semée, aux traits amaigris, aux vêtements de haillons, tel est le spectacle qu'elle offre au voyageur. La citadelle, bâtie par Amurat III, occupe un rocher dont les flancs escarpés dominant à une hauteur d'une centaine de mètres le lit encaissé du Kars-Tchai, torrent rapide qui l'entoure de deux côtés. Elle forme un polygone allongé et très-irrégulier ; mais, à raison des circonstances dans lesquelles elle fut construite, sa principale force est du côté de la ville, tandis que du côté des plateaux, où les Russes établirent en 1828 leurs batteries, elle ne peut opposer qu'une moindre résistance. Ses murs avaient été soigneusement réparés après la retraite des Russes, à la suite du traité d'Andrinople. La ville elle-même était enveloppée à l'est et au sud d'une double enceinte.

Vassif-Pacha, le général Williams et le colonel Lake firent élever tout autour de la ville d'importants travaux, profitant du moindre pli, du moindre accident de terrain pour ces nouveaux

ouvrages de défense. Ils firent sortir de la place toutes les bouches inutiles, et le général Williams se chargea de la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Il y avait, pour le général Williams, une héroïque abnégation à s'enfermer ainsi dans une bicoque mal pourvue ; car il connaissait mieux que tout autre l'incapacité profonde, l'immoralité, la corruption ignoble des officiers ottomans qui seraient chargés de lui venir en aide du dehors. Il connaissait aussi la profonde incurie de l'administration turque.

Mais le général Williams était secondé par un homme énergique et intelligent, Vassif-Pacha, muchir ; par le général hongrois Kméty, devenu Ismail-Pacha ; par Abdul-Kemia-Pacha ; par les colonels Lake et Kholman, ingénieurs distingués, et par plusieurs autres officiers de mérite. Après la bataille de Vely-Keui, en 1854, la prévoyance de Zarif-Mustapha-Pacha avait rassemblé à Kars des approvisionnements qui permirent de prolonger la défense.

Le 16 juin, le général Mouravief, à la tête de 36,000 hommes environ, commença l'investissement de la place et y refoula les postes extérieurs. Ce ne fut pas sans une lutte assez vive, dans laquelle la cavalerie ottomane, commandée par le baron de Schwartzenberg, eut l'avantage sur la cavalerie russe. Cette affaire montra au commandant en chef des forces russes que Kars ne pouvait être enlevé par un coup de main. Il fut même contraint d'établir son blocus à une assez grande distance.

Il prit alors une résolution assez inattendue, celle d'observer Kars et de tâter Erzeroum. Laisant la moitié de son armée devant Kars, sous les ordres du général Baglanof, il prit, en juillet, la route d'Erzeroum. A moitié chemin, il se heurta aux retranchements de la montagne de Soghanli-Dagh, point escarpé qu'il lui fallait franchir. Mais, au lieu de défendre cette excellente position, Vély-Pacha, gouverneur d'Erzeroum, l'évacua pour se retrancher en avant d'Hassan-Kaleh, dans le défilé de Kopri-Keui, sur un affluent de l'Araxe. Vély-Pacha avait sous ses ordres 15,000 hommes, c'est-à-dire autant que le général Mouravief. Mais il s'effraya des mouvements de la

colonne du général Soulof, qui se dirigeait en même temps de Bayazid sur Toprak-Kaleh. Au lieu de recevoir l'attaque de la colonne Mouravief, aventurée à quatre-vingts lieues de ses renforts et de ses ressources, et qu'un échec eût gravement compromise, Vély-Pacha rétrograda jusqu'à Hassan-Kaleh, puis de là jusqu'à trois lieues d'Erzeroum, dans le défilé fortifié de Déré-Boïnou.

C'était livrer de gaieté de cœur toute la campagne d'Erzeroum aux insultes de l'ennemi : de nombreux villages furent ravagés et détruits par les cosaques, les Kurdes et les irréguliers auxiliaires. Ceci se passait aux portes mêmes d'Erzeroum, et on put croire en Europe que l'armée russe allait s'en emparer. Heureusement Vély-Pacha n'était pas le seul défenseur de cette place importante. Le général Williams l'avait mise en bon état de défense, et la garnison, si mal commandée qu'elle pût être, aurait opposé au général Mouravief une résistance qui l'eût fait cruellement repentir de son imprudence. Il comprit qu'il pouvait être à chaque instant coupé de sa base d'opérations, et il l'eût été infailliblement, s'il eût rencontré en face de lui un homme de guerre sérieux et si l'or et les intrigues du gouvernement de Tiflis n'avaient pas soulevé contre les pachas du Kurdistan les farouches populations des pachaliks de Van, de Diarbekir, de Mossoul et de plusieurs autres. Cette révolte soudoyée occupa les forces ottomanes de l'Arménie méridionale et de la Syrie. C'est, dit-on, le consul russe de Tauris, en Perse, qui fut l'instigateur secret de ce mouvement si utile au général Mouravief. La politique russe avait même réussi à lancer sur les rives de l'Euphrate, et jusque dans le pachalik d'Alep, une puissante tribu d'Arabes insurgés, les Annezès, habitants du désert de l'Irak et de la basse Mésopotamie.

Malgré l'appui de ces insurrections, bientôt comprimées, le général Mouravief dut rétrograder et retourner devant Kars. On a pensé que cette pointe aventureuse du général russe avait pour but d'effrayer les puissances occidentales sur le sort de l'Asie turque et de les forcer à distraire du siège de Sévastopol des renforts destinés à sauver Erzeroum. Rien de moins prouvé que cette combinaison. On savait, à n'en pas douter,

que les alliés poursuivraient leur but sans s'inquiéter de ce que pourraient faire en Asie trente mille Russes. Il est donc permis de ne voir dans les mouvements bizarres du général Mouravief que des témérités sans portée militaire.

C'est au commencement de septembre que le général se retrouvait devant Kars. Les 12,000 hommes de Vassif-Pacha et du général Williams y étaient toujours bloqués. On avait réussi à intercepter les convois, que des officiers plus habiles et plus énergiques eussent réussi à amener aux braves défenseurs de la place. Mais si on souffrait dans Kars, on ne pensait pas à s'y rendre, et, après plus de trois mois d'un blocus rigoureux, le général Mouravief, repoussé dans différentes attaques dirigées contre la place, voyant d'ailleurs la mauvaise saison s'avancer et les puissances occidentales bientôt libres de leurs mouvements par suite de leurs succès en Crimée, résolut de tenter un effort suprême. Cet effort, ce ne pouvait être encore qu'un coup de main; car le siège de la forteresse n'avait pas même été entamé; on n'avait pas construit de batteries; on n'avait pas même ouvert la tranchée.

Le 29 septembre, deux heures avant le lever du soleil, le général russe forma ses troupes en plusieurs colonnes profondes, et attaqua avec un entrain et une décision remarquables les ouvrages placés sur les collines qui s'élevaient au nord de Kars.

Le projet du général était de s'emparer de ces mamelons, d'où il pouvait foudroyer la ville en quelques heures. Tous ses efforts se concentrèrent sur Tachmak-Tabia, Ingliz-Tabia et Arab-Tabia (redoutes tachmak, anglaise et arabe), clefs des autres positions.

La première ligne de fortifications fut aisément enlevée par les assaillants : trois batteries et le camp des Turcs tombèrent au bout de deux heures en leur pouvoir. Mais les colonnes russes vinrent se heurter ensuite contre les trois redoutes, ouvrage d'un grand relief, à fossés profonds et à remparts élevés. L'escalade était impossible, et l'artillerie, la mousqueterie hachaient les assaillants pressés au bas des redoutes infranchissables.

La lutte dura sept heures avec un acharnement incroyable des deux côtés, avec une folle obstination de la part du général russe. Enfin, les colonnes d'assaut, massacrées sans résultat, se débandèrent, et un feu d'artillerie bien nourri compléta leur déroute. Les vainqueurs les poursuivirent dans la plaine, leur firent une centaine de prisonniers et s'emparèrent d'une pièce de canon. La fatigue des assiégés, le manque de cavalerie (celle du baron de Schwartzberg, excellent officier d'origine belge, avait dû quitter la place faute de fourrages), ne permirent pas aux généraux ottomans de suivre l'ennemi fuyant en désordre. Les Russes perdirent dans cette journée 8,000 hommes environ, dont plus de 4,000 morts; 5,000 fusils et carabines restèrent dans les fossés et sur les versants des mamelons, abandonnés par les vaincus. Les Turcs avaient perdu environ 4,300 hommes.

Tout semblait annoncer de la part des Russes, après une défaite aussi grave, une retraite que la saison pouvait faire croire nécessaire. Mais le général Mouravief, furieux de cet échec qu'il avait si bien mérité, s'entêta à prendre la place. Il savait par ses espions que la disette sévissait dans ses murs, que le choléra y exerçait ses ravages. Ce dernier fléau n'épargnait pas non plus les Russes, mais les pertes qu'il leur infligeait étaient amplement compensées par les défections des irréguliers au service de la Turquie. Les Lazes, par exemple, auxiliaires du Caucase, désertaient en masse avec leurs chefs. Le général Mouravief resserra donc son blocus. Et cependant c'était donner beaucoup au hasard. Le hasard récompensa ses imprudences.

C'était une imprudence, en effet, que de rester devant Kars, à une époque de l'année où le précoce hiver de ces contrées pouvait tout à coup surprendre et compromettre l'assiégeant. Il fallait compter sur la complicité d'une saison en retard.

Et d'ailleurs un autre danger menaçait le général Mouravief. Une puissante diversion s'organisait en Turquie et en Crimée, et le serdar-ekrem, commandant en chef des forces ottomanes sous Eupatoria et Sévastopol, venait, vers la fin du mois d'août, d'obtenir l'autorisation de transporter en Asie un corps de

troupes et de porter la guerre sur le territoire de la Russie orientale.

Les susceptibilités, les aigreurs de caractère qui avaient rendu les rapports d'Omer-Pacha si difficiles avec le gouvernement de la Porte, s'étaient renouvelées en Crimée. Mais, là, les prétentions du général ottoman venaient se heurter contre une volonté plus puissante que la sienne, contre des intérêts et des droits tout autrement sérieux que les siens. Omer-Pacha réussit enfin à chercher sa part d'action isolée, sur un théâtre qui lui appartenait, et il lui fut permis de quitter la Crimée pour ne plus ressortir que de lui-même. Cette résolution allait enlever au héros du Danube l'occasion de partager le triomphe des alliés de la Porte, et elle était prise trop tard pour lui assurer un succès personnel d'une importance décisive.

Les froissements regrettables dont nous venons de parler et l'urgente nécessité de porter un secours efficace aux possessions turques de l'Asie-Mineure, firent adopter une combinaison qui consistait à envoyer en Crimée les contingents anglais et français déjà rassemblés à Constantinople et ceux qu'on y attendait encore, et d'en retirer une quantité à peu près égale de troupes turques disciplinées et aguerries, auxquelles on pourrait joindre facilement un autre corps ottoman de 20,000 hommes. Omer-Pacha prendrait le commandement de cette armée et entrerait immédiatement en campagne.

Dès les premiers jours de septembre, ce plan se réalisait en partie. Mais des obstacles de plus d'une espèce s'opposèrent à la prompt marche du généralissime. Dans ce système d'une pointe faite sur la Géorgie, par la route de Mingrétie et d'Iméretie, le plus court était de débarquer à Redout-Kaleh, de gagner Sughdidi par Anaclea, sur la rive gauche de l'Ingour. Omer-Pacha dut aller débarquer à cinq jours de marche plus au nord, sur la plage de Soukoum-Kaleh. De là il marcha vers Sughdidi, sur la route de Kutais. Mais arrivé par la rive droite de l'Ingour, il lui fallut forcer le passage de cette rivière, sur les bords de laquelle les Russes étaient assez fortement retranchés.

L'état des Turcs fut admirable et les Russes, mis en déroute,

perdirent cinq cents hommes et six canons. Les Turcs perdirent trois cent dix hommes. Les dispositions avaient été habilement prises par le serdar-ekrem. Tandis que le gué principal, bien défendu par les Russes, était attaqué de face, le major Simmons d'un côté, Osman-Pacha de l'autre, passaient l'Ingour par des gués non défendus et prenaient les Russes à revers.

La victoire du 6 novembre menait l'armée ottomane à Saghidi, bourg de la Mingrétie, et lui ouvrait la route de Kutais, capitale de l'Imérétie, sur le Rioni (Phase des anciens) (1).

Mais y avait-il vraiment quelque chose à faire du côté de Kutais? Omer-Pacha avait réussi jusqu'alors, par son énergique diversion, à inquiéter le général Mouravief, qui avait dû détacher de son armée de Kars une division pour l'envoyer en Géorgie. Mais, ce résultat acquis, c'était peut-être céder à des illusions dangereuses que de considérer comme infaillible la prise de Kutais et d'annoncer qu'on y prendrait ses quartiers d'hiver. La saison était bien avancée pour une campagne, et d'ailleurs l'armée ottomane marchait au milieu de populations chrétiennes, peu sympathiques aux Turcs et disposées à ren-

(1) Le corps d'armée d'Omer-Pacha, appuyant sa base d'opérations sur Batoum, Redout-Kaleh et Soukhan-Kaleh, se trouvait, par ce fait, en possession du point de départ d'une des plus importantes et des meilleures voies de communication, celle qui conduit de Redout-Kaleh directement à Tiflis. Elle est désignée sur les cartes russes sous le nom de grande route stratégique de l'Imérétie. Voici quelques détails concernant les principales localités qu'on y rencontre chemin faisant, et leurs distances respectives, en partant de la mer Noire :

De Redout-Kaleh à Kutais, 21 lieues, dont les premières onze lieues sont sur le territoire de la Mingrétie, en remontant la rive droite du Rioni (Phase) jusqu'au ruisseau de Tzkhéni-Tzkhaleh, qui se jette dans le Rioni et sert de frontière entre la Mingrétie et l'Imérétie. C'est à Kutais, chef-lieu de cette dernière province, qu'on traverse le Rioni sur un pont, au centre même de la ville, à moins qu'on ne préfère passer ce fleuve à gué, car il est guéable en plusieurs endroits aux environs de la ville. De Kutais à Vakhane, village de la principauté de Gourie, 15 lieues, en remontant le bassin de la rivière de Kvirilla jusqu'à ses sources, c'est-à-dire tout le long du val de Vakhane, qu'elle arrose. De Vakhane à Soumara, village de la principauté de Gourie, 12 lieues, d'abord en remontant et ensuite en traversant un chaînon de montagnes, dont la plus grande élévation atteint 1,000 pieds de hauteur. Elles coupent transversalement le bassin de la



forcer incessamment les divisions russes par des corps de volontaires.

A Kars, on se demandait ce que faisait Omer-Pacha, ce que faisait aussi le pacha d'Erzeroum ?

Le serdar-ekrem tentait une entreprise éloignée, incertaine, au lieu d'utiliser ses forces en faveur de la ville assiégée. Concentrés à temps et réunis, à Erzeroum, aux troupes peu nombreuses qui y étaient déjà rassemblées, les réguliers d'Omer-Pacha n'eussent-ils pas pu arriver en vue de Kars, sans avoir à combattre d'autre ennemi qu'un corps volant, l'armée du général Mouravief étant immobilisée dans le blocus. Une fois là, un effort supérieur, combiné avec une sortie de l'héroïque garnison, eût peut-être dégagé Kars et placé les Russes dans une situation dangereuse.

Quant à Vély-Pacha, chef du détachement d'Erzeroum, et à Sélim-Pacha, commandant des forces de Trébizonde, ils tentèrent plus d'une fois de s'approcher de la place; mais ils furent effrayés à l'idée d'une rencontre avec le général Soulof, qui les menaçait par derrière et qui lui-même inquiétait Erzeroum à distance.

Et pendant ce temps, l'héroïque garnison de Kars était déci-

Kvirilla et le séparent de celui du fleuve Kour. La route qui conduit au travers de ce massif montagneux gravit et descend des pentes douces; elle est large, bien battue et carrossable dans toutes les saisons. Les hauteurs qui la dominent pouvant être facilement armées, et comme il est impossible de les tourner, les généraux russes ont toujours considéré ce passage comme la clef de la route stratégique en question et décidant du sort de Tiflis. En effet, depuis le village de Soumara, qui se trouve déjà sur la rive gauche du Kour, on n'a devant soi que les surfaces planes et spacieuses du bassin de ce fleuve. De Soumara à la ville de Gourie, chef-lieu de la principauté de Gourie, 9 lieues, et de Gourie à Tiflis, 16 lieues, toujours en descendant la rive gauche du Kour, sur des plaines couvertes de vignobles et des champs cultivés, qui entourent les nombreux villages de cette riche et fertile contrée, que les indigènes appellent la *Vallée de Gourie*. C'est à Sourama que la route stratégique d'Akhaltisk aboutit à celle de l'Imérétie.

En résumant ces détails, on verra que le meilleur et le plus court chemin qui conduit du littoral de la mer Noire à Tiflis compte 73 lieues de France, et qu'il traverse successivement les provinces de Mingrétie, d'Imérétie et de Gourie, habitées principalement par les populations chrétiennes de la race kartvel (géorgienne).

mée par les maladies et surtout par la faim. Les désertions affaiblissaient le chiffre général des défenseurs de la place, sans atteindre le noyau de braves qui s'étaient dévoués à la résistance.

Dans les derniers jours, de malheureux affamés déterraient les chevaux morts pour se repaître de leurs restes infects : un chat se vendait quatre-vingts piastres. Le choléra, le typhus, le scorbut et surtout la faim promenaient la mort dans la ville. Les soldats étaient devenus, pour la plupart, si faibles, qu'on ne relevait plus les postes pour ne pas imposer aux hommes des marches au-dessus de leurs forces. Le docteur Sandwith, témoin oculaire, décrit ainsi, à la date du 10 novembre, les défenseurs de Kars :

« Les joues creuses, les jambes tremblantes, ils sont encore fermes dans le devoir. Je les ai vus maintes et maintes fois veillant au milieu de la nuit sur leurs batteries, les uns debout appuyés sur leurs armes, les autres accroupis sur le talus du rempart, supportant sans se plaindre un froid aussi rigoureux que celui des régions polaires, à peine capables de répondre à l'appel de l'officier de ronde, et cependant accueillant toujours avec le même refrain de loyale et d'inébranlable fidélité les paroles d'encouragement ou de consolation qu'on pouvait leur adresser : *Padishah sag ossoun!* longue vie au Sultan! On eût dit que l'excès de la souffrance faisait éclater chez eux des accents de sacrifice et d'abnégation qu'on n'aurait peut-être pas entendus dans les jours de la prospérité. »

Omer-Pacha, cependant, était arrivé à Cham-Chira : son avant-garde campait sur les bords du Rioni et elle y culbuta un corps russe assez considérable. Le serdar-ekrem avait avec lui vingt-sept bataillons d'infanterie régulière, qui portaient, avec la cavalerie et l'artillerie, le nombre des hommes placés sous ses ordres au chiffre de 30,000. D'un autre côté un corps de 12,000 hommes, parti de Batoum, remontait la rive gauche du Rioni en combinant ses mouvements avec ceux d'Omer-Pacha et menaçait de prendre les Russes à revers.

Mais il était trop tard déjà pour sauver Kars et ses défenseurs abandonnés à eux-mêmes. Le 14 novembre, le général Moura-

vief envoya un parlementaire à Vassif-Pacha, commandant en chef à Kars, pour le sommer de se rendre, lui offrant du reste des conditions honorables, mais le prévenant en même temps que si elles n'étaient acceptées dans le délai de trois jours, il se montrerait ultérieurement beaucoup plus rigoureux.

Un conseil de guerre fut immédiatement réuni pour délibérer sur la réponse à faire à la sommation russe. Après un débat assez vif, il fut décidé tout d'abord qu'on ne se soumettrait pas aux conditions que l'ennemi voulait imposer, et que surtout on ne rendrait pas la place dans le bref délai de trois jours. Puis on continua à délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans l'état où la garnison était réduite. Plusieurs projets désespérés furent alors proposés. Le bon sens du général Williams les fit rejeter, et il proposa de demander au général Mouravief un délai de dix jours pour envoyer à Erzeroum un courrier muni d'un sauf-conduit russe et attendre son retour à Kars. Alors, suivant les instructions qu'apporterait ce courrier, on entrerait en pour-parlers pour discuter les termes de la capitulation.

Si difficiles à obtenir du général en chef russe que parussent ces propositions de la part des Turcs, elles furent accordées par le prince Mouravief : il savait trop bien que l'envoyé des assiégés ne rapporterait à Kars aucune nouvelle de délivrance. En conséquence, le capitaine anglais Thompson partit immédiatement pour Erzeroum, muni d'une passe russe. Ce courrier, sur toute sa route jusqu'à quelques lieues d'Erzeroum, ne rencontra que des postes russes. Aussi plus d'une fois fut-il tenté de retourner sur ses pas pour annoncer à Kars qu'il était inutile de compter sur aucun secours de ce côté, puisque tout le pays était occupé par l'ennemi.

Arrivé à Erzeroum, le capitaine Thompson se rendit chez le consul anglais, et accompagné de ce dernier chez le pacha. Là, il lui fut déclaré qu'il était de toute impossibilité à Sélim-Pacha de se porter au secours de Kars, attendu que son armée de 25,000 hommes était réduite à 6,000 à peine par suite de la désertion des rédifs et de toutes les milices turques.

Le capitaine Thompson repartit alors et arriva à Kars le 22 au soir. Le conseil de guerre s'étant réuni, il fut décidé que dans

les circonstances désespérées, dans l'extrémité où était réduite la place et dans l'impossibilité d'être secourus, il ne restait plus qu'à se rendre. Le lendemain donc deux officiers furent envoyés au camp russe pour demander à entamer des pourparlers. Il fut convenu que le 24 les conditions de la capitulation de Kars seraient discutées.

Le 24 novembre, on arrêta les conditions suivantes : Les défenseurs de Kars se rendraient prisonniers avec tous les honneurs de la guerre. Liberté pleine et entière serait accordée aux réfugiés Polonais et Hongrois au service de la Turquie, ainsi qu'à tous les employés civils et au corps médical.

Une partie de la garnison, composée des rétifs, soldats pour la plupart vieux et faibles, et des miliciens ou bachl-bézoucks et aussi des Sares, formant ensemble un total de 6,000 hommes, serait renvoyée dans ses foyers sous la condition de ne plus porter les armes contre la Russie. Les officiers garderaient leurs armes.

Moins la prise de Kars avait été due à l'habileté et à la bravoure, plus ce succès, le seul de la campagne, fut exalté. L'ordre du jour adressé à l'armée russe par le général Mouravief fut remarquable par les excitations adressées au fanatisme. Le général voyait dans la chute de Kars « le triomphe de la croix rédemptrice », et il annonçait un peu fastueusement qu'il allait procéder à de nouvelles entreprises « avec l'aide du Tout-Puissant ».

Ce succès fut habilement exploité par la Russie : il terminait la campagne et avait le mérite de venir après la prise de Sévastopol. L'imprudent général Mouravief fut chaudement félicité, et on essaya de couvrir du bruit des cloches russes les derniers échos du canon de Malakof.

Un *Te Deum* fut chanté à Berlin, à l'ambassade russe. M. de Manteuffel n'assista pas à la cérémonie, mais un grand nombre de Prussiens, officiers et fonctionnaires, affectèrent de s'y montrer.

A qui, parmi les officiers supérieurs de la Porte revenait la responsabilité de ce désastre? L'opinion publique en accusa Ahmet-Pacha, Zarif-Moustapha-Pacha, et aussi l'indolent et

incapable Sélim-Pacha. La conduite des deux premiers fut l'objet d'une longue et sévère enquête : tous deux furent arrêtés et destitués, mais le premier seul fut frappé définitivement ; le second fut sauvé par le témoignage du général Guyon, qui rendit bon témoignage de la bravoure de Zarif-Moustapha-Pacha à la bataille de Indgédéré.

Kars pris, les Russes savaient trop bien qu'ils n'avaient entre les mains que ses murailles. Erzeroum et son pachalik n'étaient pas conquis par ce succès de hasard. L'eussent-ils été d'ailleurs, la Russie n'eût pu les garder. Mais, dès lors, l'erreur d'Omer-Pacha devint évidente. Sa diversion avait été inutile : elle faillit lui devenir dangereuse.

Du 15 au 19 décembre, son corps d'armée continua à s'avancer lentement de la rivière de Tékhör vers celle de Tskhéris-Tskhaleh, jetant des ponts sur les cours d'eau, et ayant à surmonter les plus grands obstacles par suite de la boue que les pluies torrentielles avaient occasionnée.

Le 29, Omer-Pacha changea subitement son plan d'opérations, et commença à faire retraite, probablement après avoir reçu officiellement la nouvelle de la chute de Kars, et aussi après s'être convaincu par une dure expérience des immenses difficultés d'une campagne d'hiver au milieu des boues infranchissables de la Mingrétie.

Ainsi finit par un échec imputable aux Turcs, à leur déplorable administration, à leur habituelle imprévoyance, cette campagne qui, sur tous les points où les alliés avaient eu intérêt à porter leurs armes, avait été désastreuse pour la Russie.



---

## CHAPITRE VI

### L'AURORE DE LA PAIX

Situations respectives en Crimée après la chute de Sévastopol, mouvements tentés sur Mackensie et sur Simphéropol, défaite du général Korf par le général d'Allonville; la trêve de l'hiver. — Appel à l'opinion de l'Europe par l'Empereur des Français, discours de clôture de l'Exposition universelle; interprétations malveillantes, explications données par M. le comte Walewski. — Traité conclu avec la Suède, historique des négociations, sens et valeur du traité. — Discours du roi de Prusse; réaction en Allemagne contre la Russie, *ultimatum* autrichien, mission de M. de Seebach, circulaire conciliante de M. de Nesselrode; rentrée des troupes de Crimée en France, discours de l'Empereur; acceptation restreinte par la Russie de l'*ultimatum* autrichien; instructions formelles du comte d'Esterhazy; acceptation sans restrictions. — Comment la paix est acceptée par l'opinion en Europe; le but de la guerre a-t-il été atteint; à qui revient la meilleure part; la paix est-elle franchement consentie.

La chute de Sévastopol, les succès des alliés dans toutes les opérations entreprises, l'augmentation continuelle de leurs moyens d'action, tout faisait penser que la guerre allait être poursuivie avec vigueur, que la Crimée allait être arrachée des mains de la Russie, et que la lutte allait s'établir sur un autre théâtre.

Le général en chef russe avait bien essayé de pallier sa

défaite, de représenter son armée comme dégagée par la chute de la forteresse qu'elle n'avait pu défendre. Un ordre du jour adressé le 31 août (11 septembre) à l'armée du midi et aux troupes de terre et de mer en Crimée, par le prince Gortchakof, avait annoncé le commencement d'une nouvelle guerre, « la guerre de campagne, celle qui va à l'esprit du soldat russe. »

Mais ces assertions, bonnes pour relever le moral de troupes battues, ne pouvaient changer la situation de l'armée russe. Elle n'en était pas moins placée sans but au fond d'une presque île fortement occupée sur ses points maritimes importants par une armée ennemie. Elle avait à pourvoir à sa subsistance au prix d'incroyables sacrifices et de difficultés inouïes ; il lui fallait combler ses vides au moyen de renforts accourus de loin par des routes presque impraticables. Et, quand elle aurait réussi à se maintenir quelques mois dans cette position précaire, un simple mouvement fait à distance la délogeait sans combat.

Aussi le prince Gortchakof, pour dégager sa responsabilité, crut-il devoir réclamer de l'Empereur son maître l'autorisation d'évacuer la Crimée si les circonstances rendaient ce sacrifice nécessaire. En attendant, on faisait en Russie les derniers efforts pour ravitailler et renforcer l'armée du midi. Des masses de troupes fraîches descendaient en Bessarabie et en Crimée : mais ces troupes étaient, en grande partie, composées de milices mal équipées, mal disciplinées, mal instruites. De pareils soldats offriraient peu de résistance et seraient plutôt un embarras qu'un secours tant qu'ils ne seraient pas acclimatés et aguerris, ce qui serait long et difficile.

Les alliés cependant étudiaient la situation faite à l'armée ennemie. Ils tâchèrent d'abord l'aile gauche des Russes dans la forte position occupée par ceux-ci sur les hauteurs de Mackensie, entre le côté nord de Sévastopol et la vallée de Baidar. Cette vallée fut occupée, et on fortifia les hauteurs qui la séparent des positions fortifiées par les Russes. Puis on pratiqua par ces hauteurs une route dans la direction du Belbeck supérieur. Le 27 septembre, quelques corps descendirent sur cette rivière et occupèrent les villages de Foth-Sala et de Béni-Sala.

Pendant que le maréchal Pélissier (la prise de Sévastopol lui avait valu cette dignité suprême) faisait reconnaître par le général de Salles les passages de Baidar, il envoyait un corps de débarquement à Eupatoria, le 23 septembre. Le 29, le général d'Allonville livrait à Koughil, à cinq lieues nord-est d'Eupatoria, un brillant combat de cavalerie au général Korf, qui fut défait et laissa sur le terrain 6 pièces de canon, 12 caissons, 160 prisonniers, 250 chevaux et 50 morts.

Ces diverses tentatives, souvent contrariées par de mauvais temps précoces, furent impuissantes à faire accepter par le prince Gortchakof la bataille qu'on lui offrait, soit sur le haut Belbeck, soit sur la route d'Eupatoria à Simphéropol. Évidemment le général en chef russe pourrait garder ses positions, au prix de mille souffrances, jusqu'au retour du printemps et les alliés n'auraient pas d'intérêt sérieux à le refouler plus tôt dans les steppes. Une diversion sur Cherson et Nicolaïef le forcerait plus sûrement dès l'ouverture de la campagne de 1856, à évacuer la Crimée.

Aussi, à partir de ce moment, on se contente de part et d'autre de se fortifier dans les positions acquises et les forts du nord de Sévastopol tirent sans profit sur la ville qui disparaît et s'émiette sous la pioche des vainqueurs.

La position respective des deux armées restera la même jusqu'aux derniers jours de l'année. Les alliés garderont leurs fortes positions sur la Tchernaiâ, sur les monts Fédiouchine, sur le Sapoun et sur le plateau de Sévastopol, dont ils opèrent la destruction sous une pluie de projectiles. Leurs flottes, solidement établies, n'ont pas plus besoin de la rade de Sévastopol après qu'avant la prise de la place. Kamiech, pourvu seulement dès l'abord de batteries côtières, a été entouré d'un fossé et de sept redoutes. Des ouvrages semblables s'étendent sur la hauteur jusqu'à la baie de Streletzka. Les ruines de Cherson ont été également armées et couvrent la position conquise depuis longtemps par les Français près du cimetière russe. Les fossés de ces ouvrages ont été reliés aux tranchées de la 4<sup>e</sup> parallèle devant le bastion du Mât. Mais d'ailleurs aujourd'hui, cette flotte dont on n'avait pas eu à redouter les



attaques pendant le siège, n'existe plus. Avec Kamiech, qui a pris place parmi les bons ports de la mer Noire, les alliés occupent, sur un espace d'environ sept milles à partir de l'entrée de la rade de Sévastopol jusqu'au cap Chersonèse, cinq autres points de refuge, à savoir : la baie de la Quarantaine, celles de Chersonèse, de Streletzka, de Peschana et de Kazatch.

L'armée russe tient les excellentes positions de Mackensie. fortement retranchées et garnies de redoutes, ainsi que les forts du nord.

Ce n'est pas sans souffrances que les deux armées conserveront ces positions expectantes. L'étonnante inconstance du climat, les pluies abondantes remplacées par des froids excessifs et ces froids suivis de chaleurs soudaines, toutes ces variations exerceront sur l'économie de graves désordres et rempliront les hôpitaux de malades. Dans une même journée de décembre on passera de 7 degrés de chaleur à 18 degrés de froid. Le typhus et les affections scorbutiques décimeront les troupes.

Cette trêve de l'hiver serait-elle seulement une halte pendant laquelle les parties belligérantes se retremperaient pour de nouveaux combats, pendant laquelle s'apprêteraient des complications politiques d'une nouvelle gravité? Telle était la question qu'on se posait en Europe. On ne se dissimulait pas que si la guerre devait continuer au printemps, le cercle en serait étendu; la lutte, en changeant de théâtre changerait peut-être de caractère. On allait vers un inconnu redoutable.

C'était à l'Europe alarmée de dicter ses conditions à la Russie. L'Empereur des Français le lui fit comprendre. L'Europe pacifique était réunie à Paris pour le concours universel de l'industrie et des beaux-arts. Le 15 novembre, Napoléon III prononça le discours suivant pour la clôture de cette grande fête du travail :

« Messieurs,

» L'Exposition qui va finir offre au monde un grand spectacle. C'est pendant une guerre sérieuse que de tous les points

de l'univers sont accourus à Paris, pour y exposer leurs travaux, les hommes les plus distingués de la science, des arts et de l'industrie. Ce concours dans des circonstances semblables est dû, j'aime à le croire, à cette conviction générale, que la guerre entreprise ne menaçait que ceux qui l'avaient provoquée, qu'elle était poursuivie dans l'intérêt de tous, et que l'Europe, loin d'y voir un danger pour l'avenir, y trouvait plutôt un gage d'indépendance et de sécurité.

» Néanmoins, à la vue de tant de merveilles étalées à nos yeux, la première impression est un désir de paix. — La paix seule, en effet, peut développer encore ces remarquables produits de l'intelligence humaine. — Vous devez donc tous souhaiter comme moi que cette paix soit prompte et durable. — Mais, pour être durable, elle doit résoudre nettement la question qui a fait entreprendre la guerre. Pour être prompte, il faut que l'Europe se prononce; car, sans la pression de l'opinion générale, les luttes entre grandes puissances menacent de se prolonger; tandis qu'au contraire, si l'Europe se décide à déclarer qui a tort ou qui a raison, ce sera un grand pas vers la solution. — A l'époque de civilisation où nous sommes, les succès des armées, quelque brillants qu'ils soient, ne sont que passagers; c'est, en définitive, l'opinion publique qui remporte toujours la dernière victoire.

» Vous tous donc qui pensez que les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce d'une nation contribuent au bien-être de toutes les autres, et que plus les rapports réciproques se multiplient, plus les préjugés nationaux tendent à s'effacer, dites à vos concitoyens, en retournant dans votre patrie, que la France n'a de haine contre aucun peuple, qu'elle a de la sympathie pour tous ceux qui veulent comme elle le triomphe du droit et de la justice; dites-leur que, s'ils désirent la paix, il faut qu'ouvertement ils fassent au moins des vœux pour ou contre nous; car, au milieu d'un grave conflit européen, l'indifférence est un mauvais calcul, et le silence une erreur.

» Quant à nous, peuples alliés pour le triomphe d'une grande cause, forgeons des armes sans ralentir nos usines, sans arrêter

nos métiers ; soyons grands par les arts de la paix comme par ceux de la guerre ; soyons forts par la concorde, et mettons notre confiance en Dieu pour nous faire triompher des difficultés du jour et des chances de l'avenir. »

Cet appel à l'opinion, était-ce une menace dirigée contre les tièdes ou les hostiles ; indiquait-il la pensée malheureuse d'attenter à l'indépendance des nations, ou seulement d'encourager les timides à tirer l'épée sous l'égide de la France ? Non, sans doute. C'était plus que cela, c'était une loyale mise en demeure adressée à la conscience générale de l'Europe. On en appelait à ce sentiment universel qui chaque jour devient une force avec laquelle il faut compter davantage : on lui montrait ce que peut l'attitude de tous sur la volonté de chacun. Que la Russie ne trouvât plus dans le monde européen un seul point d'appui moral, et il faudrait bien qu'elle cédât sous la pression de cette opinion publique qui ferait le vide autour d'elle.

On chercha toutefois à dénaturer le sens des paroles impériales et à y signaler l'expression d'une menace contre les États neutres qui ne se laisseraient pas entraîner à jouer un rôle actif dans la guerre. Mais le langage de Napoléon III avait été trop net, trop loyal pour que cette interprétation pût être acceptée. M. le comte Walewski s'empressa, au reste, dans une circulaire adressée aux États neutres, de repousser l'idée d'une pression. Ce que désirait l'Empereur, c'était que ces États prissent leur véritable place, exerçassent en toute indépendance leur influence légitime, qu'ils prononçassent, en quelque sorte, comme jurés naturels, leur jugement sur le conflit européen, afin qu'en présence de l'Europe unanime condamnant sa conduite, la Russie fût contrainte à la paix.

Voici le texte de cette pièce importante :

« Monsieur,

» D'après ce qui me revient de plusieurs points de l'Allemagne, le discours prononcé par l'Empereur à l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle, a produit, comme il était facile de le prévoir, une profonde impression. Toutefois, il n'aurait pas été apprécié partout de la même manière, et il serait devenu l'objet d'interprétations diverses. Il n'en comporte cependant qu'une

seule, et les États neutres ne pouvaient se méprendre sur des sentiments dont ils n'ont évidemment qu'à se louer.

» L'Empereur a dit qu'il désirait une paix prompte et durable. Je n'ai pas à insister sur cette déclaration; elle se comprend d'elle-même et n'a pas besoin de commentaire.

» En s'adressant aux neutres pour les inviter à faire avec elle des vœux en ce sens, S. M. I. a témoigné suffisamment du prix qu'elle attache à leur opinion et de la part qu'elle fait à leur influence dans la marche des événements. Telle a été au reste sa manière de voir à leur égard dès le début du conflit diplomatique qui a précédé les hostilités.

» L'Empereur a toujours pensé que si dès lors ils avaient formulé avec plus de force le jugement qu'ils portaient sur l'objet du litige, ils eussent exercé une action salutaire sur les résolutions de la puissance qui a provoqué la guerre. Leur position n'a point changé aux yeux de S. M. I., et ils peuvent aujourd'hui, par une attitude ferme et décidée, hâter le dénouement d'une lutte que, dans sa conviction, ils pouvaient prévenir.

» C'est dans cette pensée que l'Empereur leur demande de faire connaître hautement leurs dispositions aux puissances belligérantes, et de mettre dans la balance des forces respectives le poids de leur opinion. Cet appel, d'ailleurs si bien compris et si chaleureusement accueilli par un auditoire formé de représentants de toutes les nations, n'est donc qu'un solennel hommage rendu à l'importance et à l'efficacité du rôle dévolu aux neutres dans la crise actuelle.

» WALEWIKI. »

Cet appel à l'opinion devait être entendu. Le faisceau des résistances à l'ambition de la Russie s'augmentait en même temps d'une adhésion importante, celle de la Suède. Le 21 novembre, un traité fut conclu, à Stockholm, entre la Suède, la France et la Grande-Bretagne.

Ce traité ne contenait que deux articles.

Par le premier, le roi de Suède s'engageait à ne céder à la Russie, ni échanger avec elle, ni lui permettre d'occuper aucune partie des territoires appartenant à la couronne de Suède et de Norvège.

Par le second, le roi de Suède s'engageait à communiquer immédiatement à l'Empereur des Français et à la Reine d'Angleterre toutes les propositions et les demandes que la Russie pourrait lui faire pour obtenir soit la cession ou l'échange d'une partie quelconque des territoires appartenant à la Suède ou à la Norvège, soit la faculté d'occuper certains points de ces terri-

toires. De leur côté, l'Empereur des Français et la Reine d'Angleterre prenaient l'engagement de fournir au Roi de Suède des forces navales et militaires suffisantes pour résister aux prétentions et aux agressions de la Russie.

Il y avait eu jusqu'au traité du 21 novembre, dans l'attitude de la Suède, une réserve facile à comprendre. Après la prise des Iles d'Aland, les puissances occidentales en avaient proposé l'occupation par une garnison suédoise. Mais la même raison qui devait engager les alliés à évacuer ces Iles, faisait à la Suède un devoir de décliner la proposition. Comment les conserver, en effet, à moins de faire de cette occupation un détail d'un plan général de campagne, et d'une campagne formidable, dans la Baltique.

Le Roi de Suède et ses deux fils, le prince royal et le prince Oscar, bien qu'accusés avec assez d'amertume de suivre les errements politiques de Charles-Jean XIV, réservaient leurs sympathies, mais ces sympathies n'en étaient pas moins vives. L'intérêt évident de la Suède avait déjà dicté leur choix entre les deux politiques qui se partageaient le monde.

Le traité du 2 décembre fortifia le Roi dans ses résolutions secrètes : mais il fallait d'abord consulter l'opinion et agir sur elle. C'est ce qui fut fait dès le mois de mars 1825 (*Voyez Suède.*)

Puis, des ouvertures extra-officielles furent faites à l'Empereur des Français. On demanda quelles garanties, quel appui la Suède trouverait dans les puissances occidentales au cas d'une coopération. La réponse de la Cour française fut nécessairement réservée : il fallait savoir, avant de se livrer, la valeur de l'accession qu'on laissait espérer. Les communications secrètes ainsi établies, la Suède promit une armée de 60,000 hommes, à condition que la France et l'Angleterre y adjoignissent 100,000 hommes, fournissent des subsides, assurassent, en cas de succès, le retour de la Finlande au Royaume-Uni et donnassent à la Suède voix délibérative dans les conférences de la paix.

La nécessité, reconnue pendant le voyage de S. M. Napoléon III à Londres, d'en finir dans la mer Noire et de porter là

tout l'effort des armes alliées, ne permit pas d'accepter ces offres et de faire droit à ces demandes pendant la campagne de 1855.

Mais une première entente était établie. La chute de Sévastopol laissa entrevoir dans un prochain avenir la réalisation possible des plans esquissés. Sous le couvert d'une mission artistique, un envoyé suédois, M. le baron Bonde, reprit les négociations entamées et on y apporta, cette fois, des deux parts, confiance et résolution. Le Roi Oscar fit offrir à l'Empereur des Français l'ordre des Séraphins et le général Canrobert fut envoyé à Stockholm avec la mission ostensible de remettre au Roi de Suède les insignes de la Légion d'honneur.

Arrivé à Stockholm le 6 novembre, le général y fut reçu par les acclamations enthousiastes des populations émues. Déjà les villes de l'Allemagne qu'avait traversées l'ambassadeur français lui avaient fait une ovation véritable. A Hanau, à Hambourg, à Lubeck, le modeste héros de Sévastopol avait été l'objet des admirations et des sympathies les plus chaleureuses.

Le traité du 21 novembre marqua dans la politique européenne, une phase nouvelle.

Ce traité rompait la ligne de neutralité des puissances septentrionales. S'il n'était pas une déclaration de guerre de la Suède à la Russie, au moins était-il un acte de défiance et d'hostilité à terme. L'annonce d'une campagne décisive dans la Baltique lui donnait une haute signification.

Le danger que la Suède et les puissances occidentales avaient eu en vue, n'était autre que celui de voir la Russie s'établir et se fortifier sur la côte nord-ouest de la Norvège, et y fonder, sous le prétexte d'une station de pêche à l'abri des glaces qui ferment si longtemps les portes de la mer Blanche et de la Baltique, une forteresse de première classe, un Sévastopol arctique, d'où les armes russes eussent dominé l'Europe au nord par l'Océan, comme elles prétendaient la dominer au sud par la mer Noire.

Ainsi, opposer une barrière aux envahissements de la Russie dans la Baltique et dans la mer du Nord, obtenir une garantie

contre le projet que cette puissance nourrissait et poursuivait par tous les moyens de se créer des stations navales sur les côtés de la Norvège, tel était le premier résultat, le résultat positif et matériel que les puissances occidentales avaient voulu s'assurer et qu'elles avaient atteint par le traité du 21 novembre. Les garanties stipulées par ce traité contre le danger éventuel dont l'ambition russe menaçait les trois puissances contractantes étaient réciproques. D'un côté, la Suède s'engageait à ne céder à la Russie aucune portion de son territoire ; de l'autre, les puissances occidentales garantissaient à la Suède l'intégrité de ses possessions actuelles. En ce sens, on peut dire que le traité du 21 novembre constituait entre les trois puissances contractantes un véritable traité d'alliance défensive.

Une chose remarquable, c'est que les stipulations de ce traité n'étaient pas restreintes à un intervalle de temps déterminé : la durée en était illimitée. C'est indéfiniment que la Suède prenait l'engagement de résister aux prétentions de la Russie ; c'est indéfiniment que la France et l'Angleterre s'engageaient à protéger la Suède contre les agressions de la Russie.

Quelques jours après le discours significatif de l'Empereur des Français, quelques jours après le traité conclu entre la Suède et les deux grandes puissances, par un contraste qui donna plus d'autorité encore aux paroles descendues du trône impérial, le Roi de Prusse ouvrant la session des chambres, déclarait que « tout en maintenant fidèlement les déclarations qu'il avait déjà faites, il s'imposait le devoir de ne pas contracter des engagements dont on ne pourrait prévoir ni la portée politique, ni la portée militaire » (29 novembre).

Ce malheureux discours put être considéré comme une faiblesse nouvelle, comme une nouvelle abdication de la Prusse, comme un encouragement de plus à la politique de résistance de la Russie. Les commentaires dont la *Correspondance prussienne*, feuille semi-officielle, accompagna cette manifestation, ne furent pas de nature à diminuer l'impression fâcheuse qu'elle avait produite. La *Correspondance* proclamait que la politique prussienne « refusait de se courber devant les propositions des

Etats les plus puissants, devant la volonté des nations les plus victorieuses. »

Était-ce donc un défi jeté aux puissances occidentales? Le discours de Sa Majesté prussienne fut jugé sévèrement en France, plus sévèrement encore en Angleterre.

Mais déjà se manifestait, en Allemagne, une réaction sérieuse, en opposition avec ces dernières bravades de neutralité. Nous avons raconté les missions de MM. de Beust et Von der Pfordten à Paris : si ces tentatives ne témoignaient pas d'une résolution hostile contre la Russie, elles pouvaient au moins être interprétées comme signifiant un certain désir de ne pas s'éloigner des puissances occidentales, une certaine velléité d'indiquer à la Russie la route des concessions futures. Ce n'était pas beaucoup, mais c'était quelque chose : il y avait là un symptôme nouveau, une lueur d'espérance de plus. Cette espérance allait devenir une réalité.

La situation des deux grandes puissances allemandes commençait à devenir embarrassante et dangereuse. Les actes échangés entre elles, dans le dédale des subtilités diplomatiques, renfermaient des stipulations qui menaçaient de devenir contradictoires. En vertu de la convention du 20 avril, l'Autriche pouvait invoquer le secours de la Prusse si elle était attaquée par la Russie, et la Prusse pouvait invoquer le secours de l'Autriche si elle était attaquée par les puissances occidentales.

Et d'ailleurs nous avons dit tous les dangers que laissait entrevoir la continuation de la guerre. L'Autriche avait enfin compris cette situation et ce qu'exigeait d'elle son avenir de grande puissance. Le 14 novembre, M. de Buol avait présenté à M. de Bourqueney un *memorandum* posant clairement le *casus belli* à la suite de propositions qu'elle s'offrait à faire à la Russie. Ce *memorandum*, communiqué à l'Empereur des Français et au cabinet de Londres, revint bientôt avec des modifications qui furent jugés acceptables à Vienne et la cour d'Autriche s'en appropria les termes modifiés.

Les conditions proposées par l'Autriche formaient cinq clauses ou articles distincts. Le premier de ces articles était re-



latif aux Principautés danubiennes. Le second avait pour objet la libre navigation du Danube. Le troisième portait neutralisation de la mer Noire et déterminait les conséquences de cette neutralisation. Le quatrième consacrait les immunités des sujets rayas de la Porte ottomane. Le cinquième « réservait aux puissances belligérantes le droit qui leur appartenait de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties. »

Nous les mettons sous les yeux des lecteurs :

#### 1° PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Abolition complète du protectorat russe. Les Principautés danubiennes recevront une organisation conforme à leurs vœux, à leurs besoins, à leurs intérêts, et cette nouvelle organisation, pour laquelle la population sera elle-même consultée, sera reconnue par les puissances contractantes et sanctionnée par le Sultan, comme émanant de son initiative souveraine. Aucun État ne pourra, sous un prétexte quelconque, sous aucune forme de protectorat, s'ingérer dans les questions d'administration intérieure des Principautés. Elles adopteront un système définitif, permanent, réclamé par leur position géographique, et aucune entrave ne pourra être mise à ce que, dans l'intérêt de leur sécurité, elles fortifient, comme elles l'entendront, leur territoire contre toute agression étrangère.

En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie européenne. Elle partirait des environs de Chotym, suivrait la ligne des montagnes qui s'étend dans la direction sud-est, et aboutirait au lac Salyak. Le tracé sera définitivement réglé par le traité général, et le territoire concédé retournerait aux Principautés et à la suzeraineté de la Porte.

#### 2° DANUBE.

La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions européennes, dans lesquelles les puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains, qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du congrès de Vienne en matière de navigation fluviale.

Chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner aux embouchures du fleuve un ou deux bâtiments légers, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

#### 3° MER NOIRE NEUTRALISÉE.

Cette mer sera ouverte aux bâtiments marchands, fermée aux marines militaires. Par conséquent, il n'y sera créé ni conservé des arsenaux militaires mari-

times. La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée, dans les ports respectifs de la mer Noire, par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière.

Les deux puissances riveraines s'engagent mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaires au service de leurs côtes. Cette convention, conclue séparément par ces deux puissances, fera partie comme annexe du traité général, après avoir été approuvée par les parties contractantes.

Cette convention *séparée* ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des signataires du traité général. La clôture des détroits admettra l'exception applicable aux stationnaires mentionnés dans l'article précédent.

#### 4<sup>e</sup> POPULATIONS CHRÉTIENNES SUJETTES, DE LA PORTE.

Les immunités des sujets rajas de la Porte seront consacrées sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant eu lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

#### 5<sup>e</sup> RÉSERVES.

Les puissances belligérantes se réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties.

C'est le 28 décembre que le *memorandum* devenu par là un *ultimatum* fut arrêté définitivement entre les trois puissances. M. le comte Valentin Esterhazy fut chargé de le remettre par écrit à M. le comte de Nesselrode et d'informer l'archichancelier russe que ses instructions ne l'autorisaient à accepter aucune discussion sur cet *ultimatum*, ni aucune modification à son contenu. Si donc il recevait le 8 janvier une autre réponse qu'une acceptation pure et simple, il serait dans la nécessité de quitter Saint-Petersbourg avec tout le personnel de sa légation.

L'*ultimatum* fut précédé d'un conseil amical. M. le baron de Seebach, ministre de Saxe à Paris, fut appelé à Dresde et, de là, partit en toute hâte pour Saint-Petersbourg, pour appuyer, au nom de son gouvernement, les propositions que le comte Esterhazy était chargé de soumettre à l'acceptation de la Russie.

Genre de M. de Nesselrode, personnellement attaché par

une amitié de vingt ans à l'empereur Alexandre II, allemand de cœur et comprenant avec largeur les véritables intérêts de l'Allemagne, M. de Seebach était l'homme le mieux fait pour être écouté à Saint-Pétersbourg. Accrédité auprès du gouvernement français en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Saxe, il savait quel accueil avait reçu à Paris M. de Beust, quelles idées avaient été échangées entre le ministre de l'Empereur des Français et le ministre du Roi son maître. Il avait honorablement et habilement rempli à Paris la délicate mission de protéger les sujets russes et leurs intérêts privés et, à ce titre, il avait traité de l'échange des prisonniers de guerre.

Tel est l'homme d'État qui allait plaider à Saint-Pétersbourg la cause de la paix.

A peine le *memorandum* du 28 décembre était-il connu à Berlin, que de son côté le cabinet prussien, éclairé sur la gravité de cette démarche par ses intérêts particuliers, les seuls qu'il eût jamais consultés dans toute cette affaire d'Orient, se sentit exclu des négociations futures, mis de côté en cas d'un remaniement probable de l'Europe, menacé dans ses provinces polonaises, dans sa situation allemande. Il n'y avait plus pour lui à hésiter. Il appuya chaleureusement les démarches tentées auprès du Tsar.

Ce dernier venait de faire lui-même une démarche insuffisante, mais significative. Une circulaire de M. de Nesselrode avait sondé le terrain de la paix.

Cette circulaire en date du 23 décembre, affectait les sentiments les plus modérés, le langage le plus pacifique. La paix, tel était le vœu le plus cher de l'empereur Alexandre. Le Tsar avait donné les interprétations les plus larges des bases admises par son auguste père ; il avait sacrifié des traditions séculaires et glorieuses ; aujourd'hui, puisque des dispositions pacifiques semblaient se manifester, il s'empressait de prendre les devants, et de « chercher franchement une solution possible au troisième point, dans l'ordre d'idées qui avaient paru satisfaisantes tour à tour à toutes les parties. »

Quelle était cette solution ? On la connaissait déjà par les

protocoles des Conférences. C'était la fermeture des détroits, l'exclusion de toutes les marines militaires de la mer Noire, à l'exception des forces que la Russie et la Porte, d'un accord commun et privé, jugeraient nécessaire d'y entretenir. Cette solution n'avait évidemment aucune chance de succès. On n'y attacha aucune importance en France, dès qu'on eut connaissance du *memorandum* du 28 décembre. En Angleterre, on considéra cette proposition comme une audacieuse bravade, comme une insulte aux puissances occidentales. Les feuilles les plus pacifiques se laissèrent entraîner à des duretés de langage. Et cependant, à y regarder de plus près, la proposition de M. de Nesselrode n'était pas nouvelle et n'avait pas à l'origine soulevé cette opposition virulente. Cette haine des demi-solutions était encore un symptôme à noter.

En France, l'attitude du gouvernement et de l'opinion était plus calme, plus digne, mais pleine d'une énergie significative. Le 29 décembre, eut lieu à Paris la réception solennelle des régiments remplacés en Crimée. Les acclamations enthousiastes, les admirations attendries ne manquèrent pas, d'un bout de la France à l'autre, à ces braves soldats éprouvés par tant de fatigues, décimés par tant de victoires et qui venaient de porter si haut le nom de la France. Le chef de l'État sut, comme toujours, dire ce que ressentait le pays tout entier, et quelques-unes de ses paroles furent un avertissement nouveau adressé à l'Europe.

« Soldats, » dit l'Empereur en les recevant dans sa capitale, « je viens au-devant de vous comme autrefois le Sénat romain allait aux portes de Rome au-devant de ses légions victorieuses. Je viens vous dire que vous avez bien mérité de la patrie.

» Mon émotion est grande, car au bonheur de vous revoir se mêlent de douloureux regrets pour ceux qui ne sont plus, et un profond chagrin de n'avoir pu moi-même vous conduire au combat.

» Soldats de la garde comme soldats de la ligne, soyez les bienvenus !

» Vous représentez tous cette armée d'Orient dont le courage et la persévérance ont de nouveau illustré nos aigles et reconquis à la France le rang qui lui est dû.

» La patrie, attentive à tout ce qui s'accomplit en Orient, vous accueille avec d'autant plus d'orgueil qu'elle mesure vos efforts à la résistance opiniâtre de l'ennemi.

» Je vous ai rappelés, quoique la guerre ne soit pas terminée, parce qu'il est juste de remplacer à leur tour les régiments qui ont le plus souffert. Chacun pourra ainsi aller prendre sa part de gloire, et le pays, qui entretient six cent mille soldats, a intérêt à ce qu'il y ait maintenant en France une armée nombreuse et aguerrie, *prête à se porter où le besoin l'exige.*

» Gardez donc soigneusement les habitudes de la guerre; fortifiez-vous dans l'expérience acquise; *tenez-vous prêts à répondre, s'il le faut, à mon appel;* mais, en ce jour, oubliez les épreuves de la vie du soldat, remerciez Dieu de vous avoir épargnés, et marchez fièrement au milieu de vos frères d'armes et de vos concitoyens, dont les acclamations vous attendent. »

Depuis qu'une résolution définitive avait été prise par les trois puissances, il était devenu évident en quelques jours que cette résolution allait dénouer victorieusement les difficultés encore pendantes. Il nous faut ici, contrairement à nos habitudes, empiéter sur l'année 1856, pour ne pas laisser en suspens la solution sortie de l'alliance nouvelle du 28 décembre. L'entente sans restriction de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, imposait impérieusement la paix à l'Europe. Cette paix, si le plan de notre livre ne nous permet pas d'en raconter la conclusion officielle, nous pouvons au moins en montrer l'aurore.

Dès le 5 janvier 1856, une dépêche de M. de Nesselrode au prince Gortchakof fit connaître l'acceptation par la Russie des conditions proposées. Mais cette acceptation était encore restreinte.

Le premier article de l'*ultimatum* assurait l'indépendance des Principautés. L'Autriche demandait, dans ce but, à la

Russie de consentir une rectification de sa frontière, qui entraînerait pour elle la perte de la vallée du Pruth et des places fortes construites sur la rive gauche de cette rivière; mais en échange de ce sacrifice, la Russie rentrerait dans la possession des places fortes et des territoires occupés par les armées alliées. Le cabinet de Saint-Pétersbourg voulait la suppression de cette stipulation; il proposait la restitution à la Turquie des places fortes et des territoires que les armées russes occupaient en Asie comme un équivalent de la restitution des places fortes et des territoires que les armées alliées occupaient dans la Crimée. M. de Nesselrode offrait cependant de renvoyer aux conférences la solution finale de cette difficulté.

Quant à la libre navigation du Danube, objet du second article de l'*ultimatum*, M. de Nesselrode l'acceptait purement et simplement.

Sur le troisième article, M. de Nesselrode proposait deux modifications. L'*ultimatum* disait : « Il ne sera créé ni conservé d'arsenaux militaires maritimes dans la mer Noire. » Le cabinet de Saint-Pétersbourg indiquait cette rédaction, plus claire selon lui et plus propre à éviter tout malentendu : « Il ne sera créé ni conservé d'arsenaux maritimes *sur les rives de la mer Noire.* » L'*ultimatum* disait encore : « Les deux puissances riveraines s'engagent mutuellement à n'entretenir dans la mer Noire que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaire au service de leurs côtes. » M. de Nesselrode demandait qu'on écrivit : « Le nombre de bâtiments... nécessaire au service et à la *protection des côtes.* »

Le quatrième article était adopté sans observations, comme le second. La rédaction autrichienne était, au reste, sur ce point, d'une réserve facile à comprendre. L'*ultimatum* proclamait à cet égard deux principes : les *immunités* des rajas de la Porte, qui seraient consacrées sans porter atteinte à *l'indépendance et à la dignité de la couronne des Sultans*. En outre, des délibérations étaient engagées entre la Porte et les alliés du 2 décembre pour assurer aux sujets chrétiens leurs droits religieux et politiques, et à la paix, la Russie serait invitée à s'associer à ces délibérations. C'était, on le voit, toute

la réforme du gouvernement intérieur de la Turquie, et la question ne serait pas même discutée, si ce n'est au point de vue des principes, dans les conférences préliminaires de la paix.

Le cinquième article était éliminé par M. de Nesselrode. Voici par quels motifs il expliquait ce refus :

Le principe posé, disait-il, est trop vague. Il ouvrirait la porte à une négociation toute nouvelle, même alors qu'une entente complète aurait eu lieu sur les quatre points. Ce principe est fait pour inspirer des incertitudes sur le résultat des négociations ; car il enlève aux préliminaires même acceptés et signés le caractère de stipulations définitives. Pourquoi faire intervenir inutilement dans une question déjà si épineuse un principe dont l'interprétation et l'application sont du ressort exclusif d'un congrès européen, seul arbitre des transactions existantes ? M. de Buol lui-même ne se fait pas illusion sur les inconvénients de cette clause ; on le voit dans la dépêche qu'il a adressée le 16 décembre au comte Valentin Esterhazy pour lui servir d'instructions. « Si, ainsi que nous l'espérons, nos propositions rencontrent un accueil favorable, dit M. de Buol, nous ne tarderons point à en recommander chaleureusement l'acceptation aux cours de Paris et de Londres, en exprimant la confiance qui nous anime qu'elles n'useront du droit de présenter éventuellement aux négociations des conditions particulières que dans un intérêt européen et dans une mesure telle qu'il n'en puisse point résulter de sérieux obstacles au rétablissement de la paix. »

Telle était, en substance, l'acceptation de la Russie. Au reste, les protestations en faveur de la paix abondaient dans les communications faites à la cour de Vienne par le cabinet de Saint-Petersbourg. On y lisait, par exemple : « Nous prions la cour de Vienne de bien se convaincre que les considérations que nous allons développer sont inspirées par le désir sincère d'éviter les écueils qui ont fait échouer les dernières conférences. Rien ne nous tient plus à cœur que de voir nos observations accueillies avec le même sentiment d'équité qui les a dictées, et de concourir à nous faire atteindre le but désiré. . .

» Quoique les principes posés par le cabinet autrichien ne demandent de garanties matérielles qu'à la Russie et n'en réclament aucune de la Porte, la Russie ne s'en prévaudra pas cependant pour articuler des réserves ni pour éluder la discussion des détails. »

Où l'*ultimatum* était sérieux, ou il ne l'était pas. Or, il l'était : l'acceptation restreinte de la Russie n'avait donc aucune valeur et ne pouvait pas même être discutée. Mais les indications contenues, comme on vient de le voir, dans la forme même du document du 5 janvier laissaient comprendre aux cours de Vienne et de Berlin que la Russie était prête à céder sur tous les points plutôt que d'encourir la responsabilité d'une prolongation et d'une extension de la guerre. La partie était gagnée.

La dépêche que M. de Buol avait remise à M. d'Esterhazy avec les propositions péremptoires, contenait ces mots : « La signature des préliminaires sera suivie immédiatement d'un armistice général et de négociations définitives. » Les préliminaires acceptés par la Russie, le cabinet de Vienne se chargerait « d'en recommander chaleureusement l'acceptation aux cours de Londres et de Paris, en exprimant la confiance qu'elles n'useront du droit de présenter éventuellement aux négociations des conditions particulières que dans un intérêt européen, et dans une mesure telle à ne pas offrir de sérieux obstacles au rétablissement de la paix. »

Cette dernière recommandation serait, au reste, une pure formalité, car M. de Buol, avant de rédiger ses propositions et de les envoyer à Saint-Petersbourg, avait sondé les deux cabinets, et, « tout en les trouvant imbus de l'inébranlable résolution de ne se prêter à aucune initiative d'ouvertures pacifiques, il a cependant, à sa vive satisfaction, rencontré auprès de ces cabinets des dispositions telles, à lui faire espérer qu'ils ne se refuseraient point à l'examen et à l'acceptation de conditions de nature à offrir toutes les garanties d'une paix sérieuse et durable, et à résoudre nettement la question qui a donné naissance à la guerre. »

C'est après avoir obtenu cette assurance que le cabinet de



Vienne, « s'étant rendu compte de la situation du moment, » s'était décidé « à présenter de nouveau les quatre principes déjà acceptés par la Russie, mais en les développant de manière à les rendre conformes aux intérêts généraux de l'Europe et à faciliter l'accord final par une définition plus précise. »

La dépêche annexe de M. de Buol se terminait ainsi : « Nous ne nous étendrons point sur les graves conséquences qu'entraînerait le refus d'entrer dans les voies que nous ouvrons une seconde fois pour opérer une réconciliation honorable, refus qui ferait retomber sur la Russie le poids d'une immense responsabilité. Nous préférons nous en remettre à sa sagesse pour en peser toutes les chances. Nous croyons être ici l'interprète des vœux et des véritables besoins de l'Europe. Il nous reste à faire appel aux sentiments élevés de l'empereur Alexandre, dont la détermination suprême décidera du sort de tant de milliers d'existences. »

Tout cela faisait présager l'acceptation pure et simple de la Russie. Elle eut lieu le 16 janvier. L'histoire de cet acte solennel ne saurait être racontée dans le présent *Annuaire*. Disons seulement comment ce grand événement fut accueilli par l'opinion.

La tactique suivie jusqu'alors par la Russie inspira tout d'abord une défiance malheureusement trop légitime. On se rappelait que ses représentants n'avaient négocié pendant près de deux ans qu'avec l'intention évidente de gagner du temps, de faire tourner à leur avantage chaque phase de la lutte et de se dérober au dernier moment. On se rappelait la Note de Vienne acceptée en pure perte, le protocole du 9 avril inutilement souscrit, l'évacuation forcée des Principautés métamorphosée en concession, les garanties du 8 août acceptées et annulées aussitôt après par une interprétation inadmissible, les négociations reprises encore une fois après le traité du 2 décembre et l'issue déplorable des conférences nouvelles. Et, après chaque espérance donnée à l'Europe, on avait retrouvé la Russie retranchée dans ses prétentions premières.

La France fut la première à accepter franchement la paix et à s'en réjouir.

Nous le disions au commencement de ce récit, la France, dans tout le cours de cette lutte, s'était montrée plus militaire que belliqueuse. Moins que son gouvernement peut-être, elle avait été touchée de l'intérêt spécial qu'elle avait en Orient, et de la question de droit soulevée par l'agression de la Russie. Il lui avait plu surtout de se sentir toujours le cœur chaud et la main guerrière de la vieille France d'autrefois; mais de ce sentiment tout chevaleresque, il était résulté pour beaucoup de Français que la guerre d'Orient avait eu pour eux la valeur et les émotions d'un duel honorable. On allait s'accorder après avoir satisfait à l'honneur; on allait donner la main à un ennemi vaincu, mais estimable : tout était donc bien.

Peut-être les intérêts supérieurs de la civilisation occidentale étaient-ils un peu oubliés dans cette appréciation, mais le caractère de la France s'y retrouvait dans toute sa grandeur.

Les détiences, les regrets furent plus tenaces en Angleterre.

Il y avait cependant au fond plus de conformité qu'on ne pouvait le penser entre les attitudes diverses de l'opinion dans les deux pays. Derrière les résolutions belliqueuses des *meetings* britanniques comme sous la froideur visible de la France, se cachait un sérieux désir de la paix. Les misères de l'hiver, les difficultés de la vie par ces temps de cherté générale, étaient peut-être plus fortement senties de ce côté-ci de la Manche; mais toute paix qui ne serait pas une humiliation était la bienvenue en Angleterre comme en France.

Le gouvernement britannique ne s'associa pas un seul moment aux restrictions et à la mauvaise humeur des partis. Une fête donnée à l'ambassade d'Angleterre à Paris pour l'investiture de l'ordre du Bain, conféré à un certain nombre d'officiers généraux et supérieurs de l'armée française d'Orient, fut pour lord Cowley l'occasion d'un toast qui contrasta singulièrement avec le langage regrettable de la presse de Londres. Lord Cowley but « à la *prochaine* conclusion de la paix, à la *légitime* espérance que les nouvelles négociations donnaient aux alliés, et *en particulier au peuple anglais*, de voir terminés enfin les maux de la guerre, ces maux dont les illustres soldats ici présents ont pu apprécier toute l'étendue, parce qu'ils en ont été

les spectateurs et que tant de leurs glorieux camarades en ont été victimes ! »

N'était-elle pas, en effet, bien désirable pour tout le monde, cette paix achetée par tant de sacrifices ! Et aussi, que de difficultés ; que de dangers dans la continuation de la guerre ! Jusqu'alors, les deux puissances occidentales s'étaient trouvées partout d'accord, parce que le but de la guerre était parfaitement défini, parce que le champ en était encore limité. Sauver la Turquie était l'intérêt commun aux deux puissances comme au reste de l'Europe. Mais qui pouvait répondre que la guerre ne se déplacerait pas en se prolongeant, que les intérêts resteraient toujours les mêmes ? N'était-ce pas trop attendre de la nature humaine que de croire que l'action serait toujours commune, sans hésitations, sans froissements, là où les intérêts commenceraient à différer ? Dans le nord de l'Europe, l'action à exercer sur la Prusse, le réveil possible de la vieille Pologne ; en Asie, l'absence d'intérêts véritables du côté de la France, toutes ces causes pouvaient faire craindre que des divergences ne se fissent jour, que la guerre ne changeât de caractère.

Et la Russie, quel intérêt n'avait-elle pas à éviter une troisième campagne ! Jusqu'alors on n'avait pas un instant pensé à démembler l'empire russe ; mais il faudrait maintenant l'attaquer de plus près, envahir ses provinces, leur donner une organisation nouvelle. Où s'arrêteraient, dans cette voie, les transformations de l'Europe ? Les désintéressements ne sont pas tellement naturels aux victorieux qu'on dût s'y fier jusqu'au bout ; et d'ailleurs les gouvernements occidentaux ne pourraient-ils pas avoir, eux aussi, à compter avec l'opinion publique ?

La campagne de 1836 eût donc été féconde en redoutables problèmes, en conséquences d'une gravité inouïe.

N'avait-on pas, d'ailleurs, atteint le but de la guerre ? Si l'on veut bien se rappeler qu'au début de la lutte, la France et l'Angleterre s'étaient engagées d'honneur à ne retirer aucun avantage personnel de la victoire, à ne faire aucune conquête ; si l'on considère qu'il ne s'était jamais agi que d'arrêter la

Russie dans ses envahissements sur la route de Constantinople, d'assurer l'intégrité de la Turquie et l'émancipation des chrétiens d'Orient, il faudra bien avouer que le but de la guerre avait été atteint.

Des deux puissances belligérantes de l'Occident, il n'en était pas une qui ne dût être heureuse d'accepter la paix et qui ne fût en position de faire une guerre terrible. Chacune d'elles avait eu son rôle à jouer, chacune avait déployé des ressources inouïes : conditions honorables pour consentir la paix.

C'est à la France qu'était revenu, aux yeux de l'opinion publique, le principal honneur de cette guerre. Si elle n'avait pas dépensé plus d'argent que la Grande-Bretagne, si sa marine s'était trouvée inférieure par le nombre, non par le talent, à celle de son alliée, c'est son armée qui avait véritablement porté tout le poids de la guerre, c'est à cette armée que pouvaient être imputées la continuation du siège de Sévastopol et le coup de vigueur qui l'avait mené à bonne fin.

Mais la Grande-Bretagne, pour avoir été prête un peu tard, ne s'en trouvait pas moins prête, et dans quelles conditions de puissance !

N'est-ce pas chose merveilleuse à dire, et vraiment il y a là de quoi exciter la jalousie d'un Français, si la guerre avait dû se prolonger, si une nouvelle campagne avait dû s'ouvrir, la marine britannique se fût présentée au combat avec quatre cent cinquante navires à vapeur, sans compter cent autres bâtiments répandus sur toutes les mers du globe, et deux cents transports environ choisis parmi les plus beaux navires du commerce anglais ! Cet armement gigantesque n'eût pas porté moins de 76,000 hommes, tous demandés à l'enrôlement volontaire.

La part qui revenait aux deux grandes puissances alliées dans les triomphes des deux campagnes fut faite avec une justice pleine de courtoisie dans l'article suivant, inséré au *Moniteur* français à la date du 22 septembre :

« La prise de Sévastopol a excité, en Angleterre comme en France, la joie la plus vive. Il était juste, en effet, qu'après avoir partagé les dangers et les sacrifices de cette guerre, les

deux peuples prissent également part à la gloire du triomphe. Depuis le commencement de la lutte, la France et l'Angleterre, confondues dans une étroite communauté de vues et d'efforts, ont mis une sorte d'émulation à fournir, chacune selon ses ressources, les moyens d'assurer le succès. Si la France a pu mettre en ligne plus de soldats, l'Angleterre a fourni un plus grand nombre de vaisseaux, et n'en a pas moins envoyé successivement en Crimée 80,000 hommes de troupes réunies de tous les points de son immense empire.

» Grâce au prodigieux armement naval des puissances alliées, leurs pavillons dominent sur toutes les mers et les interdisent à la Russie. L'ennemi a vu ses vaisseaux bloqués ou brûlés dans ses ports, ses côtes ravagées, son commerce anéanti, ses relations extérieures détruites. Depuis la mer d'Azof jusqu'à la mer Blanche, depuis la Baltique jusqu'au Kamtchatka, la Russie est emprisonnée par nos flottes. Tandis qu'à force de courage nos soldats triomphaient de la résistance désespérée de l'armée russe, les marines combinées détruisaient ses approvisionnements et interceptaient ses communications, en même temps qu'elles entretenaient l'abondance dans les armées alliées et leur amenaient chaque jour de nouveaux renforts.

» Nos ressources maritimes eussent difficilement suffi au transport de nos troupes et de l'énorme quantité de matériel qu'exigeait une pareille guerre à 800 lieues de la patrie. L'amirauté anglaise a mis à la disposition de la France 50 navires de sa marine royale et de sa marine marchande, qui ont transporté en Crimée près de 40,000 hommes de nos troupes, avec 2,000 chevaux et 7,000 tonnes de notre matériel. Chacun sait d'ailleurs que si Bomarsund est tombé sous les coups de nos soldats, c'est principalement la marine anglaise qui les y avait conduits.

» Dans toutes les phases de cette guerre, à l'Alma et à Inkermann comme à Bomarsund et à Sveaborg, les armées et les flottes de l'Angleterre et de la France ont mêlé leur sang et lutté de bravoure pour la cause commune. A la Tchernaiïa, nos alliés sont accourus pour nous soutenir, comme nous étions accourus près d'eux à Balaclava. Dans les derniers et victo-

rieux efforts contre Sévastopol, Anglais et Français ont également accompli leur tâche héroïque. Si, sur plusieurs points attaqués, un seul a d'abord été conquis, le triomphe n'en est pas moins dû à tous les corps de l'armée alliée, qui, se soutenant les uns les autres et divisant la résistance de l'ennemi, l'ont enfin forcé d'abandonner les murs de cette ville que son désespoir même ne pouvait plus défendre. Aussi le général en chef de l'armée française n'a-t-il été que juste en attribuant à l'armée anglaise une large part de gloire dans le succès de ce grand jour.

» Quant aux sacrifices pécuniaires que nos alliés se sont imposés, ils égalent les nôtres, s'ils ne les dépassent. Sans parler de l'emprunt turc de 100 millions, garanti, il est vrai, par la France comme par l'Angleterre, mais contracté tout entier chez nos voisins, ni des 50 millions avancés par eux au gouvernement piémontais pour le mettre à même de nous donner le concours si utile de ses braves soldats, l'Angleterre a dépensé dans cette guerre, l'année dernière, près de 400 millions, et a prévu qu'elle pourrait y dépenser encore cette année plus d'un milliard.

» Cet énorme fardeau et tous ces sacrifices, le peuple anglais les supporte comme le peuple français, non point avec résignation, mais avec cette énergie qui prouve que rien ne lui coûtera pour arriver au but; et l'on peut dire que, chez nos voisins comme chez nous, la nation ne se contente pas de suivre et d'appuyer son gouvernement, mais qu'elle le devance, en quelque sorte, en lui prodiguant tous les moyens d'assurer le triomphe d'une cause dont les deux peuples comprennent également la justice et la grandeur. »

Ces deux puissances si différentes par les moyens, si terribles dans leur variété d'action et de ressources, avaient été comprises par la Russie, et ce serait là sans doute une des causes déterminantes de la sincérité de ses résolutions pacifiques. Mesurer ses pertes et les forces croissantes de ses ennemis, c'était comprendre les nécessités de sa position. Aussi, aux déclarations officielles, le cabinet russe ajouta-t-il des déclarations plus précises encore, et qui ne laissèrent au-

aucun doute dans l'esprit de tous les hommes politiques qui aiment et estiment dans la Russie une nation vigoureuse et pleine d'un légitime avenir.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* du 8 (20) janvier reconnut en toute franchise que des vœux unanimes s'étaient manifestés en faveur d'une prompte pacification; que l'Europe s'était impérieusement prononcée contre la guerre. La Russie avait dû tenir compte de ce mouvement d'opinion; mais elle ne se dissimulait pas en même temps qu'elle se trouvait en face d'une coalition qui tendait à prendre des proportions redoutables, et elle avouait qu'elle avait pesé les sacrifices que lui eût imposés la prolongation de la guerre.

La paix du monde et la fortune future de la Russie étaient assurées par cet honorable langage.



## TROISIÈME PARTIE

# FRANCE

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE

Situation morale et matérielle : état militaire, développement des forces de terre, la garde impériale ; état maritime, création et développement des ressources, la flotte. — Les corps politiques, rôle du Sénat. — La presse. — L'opinion ; attentats contre la vie de l'Empereur, échauffourée socialiste à Angers, la *Marianna*. — Session législative.

L'année 1853 a vu la France soutenir à la fois l'effort d'une guerre sérieuse et présider aux luttes pacifiques de l'industrie, des beaux-arts et de l'agriculture. Rudement éprouvé par les sacrifices énormes nécessités par la guerre, notre pays a eu à supporter en même temps les conséquences d'une récolte insuffisante s'ajoutant à plusieurs années de cherté. Et cependant il a pu reprendre sa place à la tête de la politique européenne, et sa production a été à peine atteinte par tant d'influences fâcheuses.



Nous avons dit la part prise par la France dans la politique orientale, et l'histoire de la guerre d'Orient a été, à vrai dire, l'histoire de l'empire français. On a vu notre pays rentrer de plus en plus dans les grandes traditions de la diplomatie; s'unir par une alliance intime avec l'Angleterre, mais, cette fois, dans des conditions d'égalité honorable; patroner dans le monde les faibles et les opprimés, rallier sous son drapeau les puissances de second ordre, et intervenir comme médiateur prépondérant, comme protecteur désintéressé dans leurs démêlés avec les grandes puissances.

Il nous reste à examiner rapidement les conditions de sa vie intérieure.

La guerre d'Orient a nécessairement développé l'état militaire de la France dans des proportions inusitées. Le 24 janvier, une loi appelait 140,000 hommes sur la classe de 1854. Le 10 juillet, une autre loi portait qu'il serait fait, en 1856, un appel de 140,000 hommes sur la classe de 1855.

En même temps l'Empereur donnait aux armes spéciales, aux corps d'élite une extension toute nouvelle, une importance qui rappelait les traditions du premier empire.

Par un décret en date du 4 mai 1854, l'Empereur avait décidé qu'un corps d'élite et de réserve serait organisé et prendrait le titre de *garde impériale*. Le rapport adressé à Sa Majesté par son excellence le maréchal Vaillant (1<sup>er</sup> mai 1854) renfermait à ce sujet les considérations suivantes :

« L'importance des réserves sur le champ de bataille a été consacrée par les guerres de tous les temps, et je n'ai pas à la faire ressortir ici. C'est aux corps qui ont été appelés à jouer ce rôle dans nos armées que se rapportent les pages les plus glorieuses de notre histoire militaire. Elle montre que, lorsque ces corps n'existaient pas, nos généraux y suppléaient par des *réserves du moment*, empruntées à l'élite des troupes sous leurs ordres, qu'ils désorganisaient ainsi partiellement. Mais ces réserves manquaient d'homogénéité et d'ensemble; elles n'étaient pas animées par le vif sentiment d'émulation et d'entrain que donne une supériorité anciennement acquise, sentiment qui se développe si rapidement chez nos soldats sous le nom d'*esprit*

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 237

*de corps, et auquel les régiments empruntent une valeur et une solidité particulières. »*

La nouvelle garde impériale avait formé d'abord une division mixte de deux brigades d'infanterie (deux régiments de grenadiers, deux régiments de voltigeurs, un bataillon de chasseurs à pied) et d'une brigade de cavalerie (un régiment de cuirassiers, un régiment de guides); un régiment de gendarmerie (deux bataillons), un régiment d'artillerie à cheval de cinq batteries avec un cadre de dépôt, et enfin une compagnie du génie, tel était l'ensemble des divers corps dont se composait la nouvelle garde impériale.

Le service intérieur des palais impériaux avait été réservé à un escadron de cavalerie d'élite, qui portait la dénomination *d'escadron des cent-gardes à cheval*.

La guerre d'Orient réclamait la présence de ce corps d'élite; l'Empereur donna à sa nouvelle garde le baptême de gloire qui devait lui mériter un nom si difficile à porter.

A la revue d'adieu, passée le 20 mars, des différents corps envoyés en Orient, Sa Majesté dit, en remettant leurs aigles à ces troupes qui allaient porter si loin et si haut l'honneur de la France :

« Soldats !

» L'armée est la véritable noblesse de notre pays ; elle conserve intactes d'âge en âge les traditions de gloire et d'honneur national. Aussi votre arbre généalogique, le voici ( en montrant les drapeaux ). Il marque à chaque génération une nouvelle victoire. Prenez donc ces drapeaux ; je les confie à votre honneur, à votre courage, à votre patriotisme. »

On sait si ce dépôt fut bien gardé.

Depuis la fin d'avril 1855, époque de son arrivée en Crimée, jusqu'à la chute de Sébastopol, la division de la garde impériale prit une part glorieuse à tous les combats qui se livrèrent sous les murs de la place.

Le 2 mai, à la défense de nos tranchées attaquées par une formidable sortie de la garnison ; le 22 mai, à la prise du cime-

tière; le 7 juin, au Mamelon-Vert; le 18 juin, à l'attaque de Malakof; enfin, dans la mémorable journée du 8 septembre, la garde impériale sut se montrer digne, à force d'héroïsme, du rang que la confiance de l'Empereur lui avait marqué d'avance dans l'armée. Le chiffre de ses pertes attesta le rôle qu'elle avait joué. Elle avait eu 140 officiers et 2,471 sous-officiers et soldats tués ou blessés.

A la suite de cette glorieuse expérience, un décret, en date du 20 décembre, réorganisa la garde impériale sur des bases plus larges, et en fit une réserve en rapport avec la force effective des régiments de ligne (1).

Aux termes du nouveau décret, la garde serait composée de deux divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, de deux régiments d'artillerie, de deux compagnies du génie et d'un escadron du train des équipages.

Les nouveaux corps à créer par suite de cette mesure étaient, pour l'infanterie, un régiment de grenadiers et deux régiments de voltigeurs, qui seraient organisés en Orient et resteraient provisoirement à l'armée expéditionnaire.

La cavalerie de la garde ne se composait jusqu'à présent que d'un régiment de cuirassiers et d'un régiment de guides.

Les nouveaux corps à créer pour former la division de cavalerie étaient un régiment de cuirassiers, un régiment de dragons, un régiment de lanciers et un régiment de chasseurs, en tout quatre nouveaux régiments.

Pour ne pas affaiblir la cavalerie de ligne, dans laquelle devraient se recruter les quatre nouveaux régiments, le décret portait que leur organisation n'aurait pas lieu immédiatement.

C'est à la tête de cette admirable armée que l'Empereur voulait conduire en personne la guerre d'Orient. Des considérations politiques de la plus haute importance empêchèrent la réalisation de ce projet.

(1) Dans les dernières guerres de l'Empire, la garde formait deux corps d'armée, comprenant ensemble près de 100,000 hommes; sous la Restauration, et en pleine paix, la garde se composait de quatre divisions, deux d'infanterie et deux de cavalerie, d'un effectif de 35 à 40,000 hommes.

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 239

S'il n'a pas été donné à l'Empereur de se mettre lui-même à la tête de ses troupes, au moins sa pensée a-t-elle été constamment avec cette armée qui représentait en Orient l'honneur et l'avenir de la France. Grâce aux instruments si puissants de communication fournis par la science moderne, ses sollicitudes ont pu suivre à chaque heure les destinées de cette France armée, de cette patrie mobile, exposée pour le bien de tous à toutes les fatigues, à tous les dangers. Pendant qu'on croyait Napoléon III exclusivement préoccupé de la lutte diplomatique ou absorbé par les mille détails de l'administration intérieure, son activité passionnée pour la grandeur de la France trouvait encore le temps d'étudier, comme l'eût pu faire sur le théâtre de la guerre le général le plus expérimenté, les chances de succès et les combinaisons victorieuses.

Le lecteur nous saura gré de reproduire ici le document le plus curieux d'un livre intéressant, moins peut-être par les récits dramatiques et parfois romanesques de l'écrivain, M. le baron de Bazancourt, que par ces révélations de la pensée impériale : c'est le plan de campagne tracé par l'Empereur lui-même après l'insuccès des conférences de Vienne et pendant le nouveau bombardement d'avril.

### INSTRUCTIONS PORTÉES AU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ORIENT PAR LE COMMANDANT FAVÉ.

*L'Empereur au général Canrobert, commandant en chef  
de l'armée d'Orient.*

« 28 avril 1855.

» Le feu qui a commencé contre la place aura, à l'heure qu'il est, réussi ou échoué. Dans l'un et l'autre cas, il faut absolument sortir de la position défensive dans laquelle se trouve l'armée depuis six mois. A cet effet, d'accord avec le gouvernement anglais, j'aurais divisé les troupes en trois armées, une armée de siège et deux armées d'opérations.

» La première armée est destinée à garder Kamiech et à bloquer la garnison de Sévastopol.

» La deuxième armée est destinée à opérer à une petite distance de Balacava et à s'emparer, au besoin, des hauteurs de Mackensie.

» La troisième armée est destinée à faire une diversion.

» Si, comme je le pense, les Russes ont 35,000 hommes dans Sévastopol, 15,000 hommes au nord d'Eupatoria, et 70,000 hommes entre Simphéropol, le Belbeck et la Tchernaiâ, il suffisait d'avoir 60,000 hommes de bonnes troupes pour détruire toute l'armée russe, qui pouvait être surprise et prise à revers avant d'avoir pu réunir toutes ses forces; et même eût-elle pu se réunir, nous nous trouvions en nombre presque égal; car il ne faut pas oublier ce grand principe de la guerre, que si l'on fait une diversion à une certaine distance de sa base d'opération, il faut que les troupes employées à cette diversion soient en nombre suffisant pour résister à elles seules à l'armée ennemie, qui peut réunir tous ses efforts contre elles.

» Tout cela bien considéré, j'aurais porté dans la vallée de Baïdar les 40,000 hommes pris à l'armée de Sévastopol, et, soutenu par lord Raglan, j'aurais occupé depuis Skélia jusqu'au pont de Tenlé et Tchorgoun, les quatre chemins qui traversent la Tchernaiâ; nous aurions eu ainsi autant de têtes de pont menaçant la gauche des Russes établis sur les hauteurs de Mackensie.

» Après ce mouvement, je laissais lord Raglan maître de toutes les positions sur la gauche de la Tchernaiâ, depuis Skélia jusqu'à Tchorgoun; je réunissais, en arrière des lignes occupées par les Anglais, les 40,000 hommes de l'armée active avec la cavalerie et les moyens de transport à ma disposition, attendant dans cette situation, avec des vigies sur la falaise, du côté de la mer, l'arrivée de mon corps de réserve qui, venant de Constantinople, aurait eu l'ordre de reconnaître le cap Phoras.

» Quelle était notre position vis-à-vis des Russes?

» Le mouvement sur Baïdar, en nous donnant les passages sur la Tchernaiâ, a menacé leur gauche et fait croire à notre intention de les déloger de front des hauteurs d'Inkermann et de Mackensie. Les Russes sont donc tenus en échec, et leur attention est attirée sur Inkermann et Pérékop. Nos positions

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 241

sont excellentes, nos projets inconnus, et si quelque chose vient les déranger, rien n'est compromis.

» Mais supposons que rien ne s'oppose au plan général, il se poursuit de la manière suivante :

» Dès que la flotte portant les 25,000 hommes de l'armée de réserve a été reconnue, on lui a donné l'ordre de se porter à Alouchta, sur l'endroit de la plage qui, en secret, aura été reconnu favorable à un débarquement. 3,000 hommes sont disposés d'avance pour débarquer les premiers, et ils vont s'établir à trois lieues d'Alouchta, au delà du défilé d'Ayen. Tant que des cavaliers n'ont pas donné la nouvelle de l'occupation du défilé, le reste des troupes ne quitte pas les vaisseaux. Les rapports étant favorables, l'avant-garde prend là une bonne position au delà du défilé, s'y retranche et y attend l'armée; alors ce qui reste des 25,000 hommes débarque sur la plage d'Alouchta, et, de leur côté, les 40,000 hommes réunis à Baidar reçoivent l'ordre de filer par la grande route qui longe la mer par Jalta.

» En trois jours, c'est-à-dire deux jours après le débarquement de l'armée à Alouchta, les 40,000 hommes de Baidar se sont réunis sous les murs de Simphéropol aux 25,000 débarqués; on s'empare de cette ville et on y laisse une garnison suffisante, ou bien on occupe sur la route que nous venons de parcourir une bonne position qui assure les derrières de l'armée.

» Maintenant, de deux choses l'une : ou l'armée russe qui est devant Sévastopol abandonne cette formidable position pour venir à la rencontre de l'armée qui s'avance du côté de Bagtché-Séraï, et alors la première armée d'opération, sous les ordres de lord Raglan, la pousse l'épée dans les reins et s'empare de la position d'Inkermann; ou bien les Russes attendent dans leurs lignes l'arrivée de l'armée qui vient de Simphéropol, et alors celle-ci s'avance de Bagtché-Séraï sur Sévastopol, en appuyant toujours sa gauche aux montagnes, fait sa jonction avec l'armée de lord Raglan, qui s'est avancée de Baidar sur Albat, repousse l'armée russe et la rejette dans Sévastopol ou dans la mer.

» Ce plan a d'immenses avantages à mes yeux : d'abord l'armée, jusqu'à Simphéropol qui n'est qu'à neuf lieues d'Alouchta, se trouve toujours en communication avec la mer; elle traverse les pays les plus sains, où il y a la meilleure eau de la Crimée; ses derrières sont toujours assurés; elle occupe des terrains accidentés, où notre infériorité en cavalerie est moins sensible; enfin elle se trouve tout à coup sur la ligne d'opération des Russes et leur coupe tous les approvisionnements en s'emparant probablement de leurs parcs de réserve. Si le défilé d'Ayen, élément indispensable de la réussite du projet, est fortifié de manière à ne pouvoir être pris, les 3,000 hommes qui sont allés en reconnaissance pour s'en emparer se rembarquent aussitôt, l'armée de réserve va débarquer à Balaclava, et la diversion qu'on voulait opérer à Simphéropol se fait par Baïdar, mais avec beaucoup moins d'avantages.

» Quant à la marche des 40,000 hommes qui vont de Baïdar à Alouchta, je la crois sans danger, puisque l'armée est protégée par des montagnes presque infranchissables et qu'on est très-loin de l'armée russe. Notre armée peut, pendant toute la route au bord de la mer, être suivie de bateaux à vapeur pour recueillir les malades.

» Si, au contraire, on-voulait faire une diversion par Eupatoria, mon avis est que rien ne serait plus dangereux et plus opposé aux règles de l'art comme aux conseils de la prudence. En effet, si l'on opère d'Eupatoria pour se diriger sur Simphéropol, on est dans un pays malsain, découvert et presque sans eau. On est sur un terrain où la cavalerie russe, qui est très-nombreuse, a toute chance de succès : on fait une marche de seize lieues devant un ennemi qui peut venir du nord comme du midi tomber sur vos colonnes et vous couper toute retraite. On ne peut appuyer ses ailes à aucun obstacle naturel.

» Pour aller d'Eupatoria à Simphéropol, il faut trainer avec soi tous les vivres et toutes les munitions; car, une fois l'armée partie d'Eupatoria, les 45,000 Russes qui l'entourent aujourd'hui et dont la plupart sont de la cavalerie, harceleront les derrières et empêcheront l'arrivée de toute espèce de convois.

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 243

Si elle trouve quelque résistance à Simphéropol, et que pendant ce temps l'armée russe, par un changement de front, se soit mise à cheval sur la route qu'elle a parcourue, cette armée est anéantie et affamée; et, d'ailleurs, il est un autre principe absolu, c'est qu'une marche de flanc n'est possible que loin de de l'ennemi et à l'abri par des obstacles de terrain.

» L'armée qui opérerait d'Eupatoria à Simphéropol n'aurait ni ligne d'opération, ni flanquement assuré, ni retraite, ni champ de bataille favorable, ni moyen de la nourrir. Enfin cette armée d'opération, au lieu d'être compacte, composée de soldats d'une même nation commandés par un seul chef serait formée en grande partie de Turcs, et comme on y adjoindrait quelques divisions alliées, il n'y aurait ni unité, ni sécurité, ni confiance absolue.

» Si, au lieu d'aller sur Simphéropol, l'armée partant d'Eupatoria veut se diriger tout droit sur Sévastopol, il faut qu'elle recommence dans de mauvaises conditions, la campagne que nous avons faite en débarquant en Crimée; il faut qu'elle enlève les formidables positions de l'Alma, de la Katcha et du Belbeck. Cette entreprise est impossible, car elle serait désastreuse. De là découle la nécessité absolue de ne laisser à Eupatoria que le nombre de Turcs strictement indispensable pour fendre la place.

» Voilà le plan que je voulais exécuter à la tête des braves troupes que vous avez commandées jusqu'ici, et c'est avec la plus profonde et la plus vive douleur que des intérêts plus graves me forcent à rester en Europe.

« NAPOLEON, »

L'Empereur n'a pas négligé la marine militaire, cet élément de puissance resté si longtemps en France inférieur à la situation politique du pays. Nos escadres ont dignement pris place à côté de celles de l'Angleterre; et l'activité d'un administrateur de premier ordre, le regrettable amiral Bruat, a pour ainsi dire créé une flotte qu'on croyait impossible.

La guerre d'Orient a surpris la marine militaire de la France



au milieu d'un travail important de transformation. L'administration s'occupait de substituer comme principal élément de navigation, la vapeur à la voile, sans toutefois abandonner cette dernière, appelée à rendre encore, dans des circonstances nombreuses, des services sérieux. Cette transformation, le zèle de l'amiral Bruat et la volonté impériale l'ont accomplie dans des conditions de rapidité qui tiennent du prodige.

A l'ouverture de la campagne, c'est-à-dire au mois d'avril, la marine française compte trois puissantes escadres, un nombre considérable de frégates ou corvettes à vapeur détachées pour les transports de l'armée d'Orient et des stations navales récemment renforcées dans l'archipel des Antilles, dans l'Océan Pacifique, dans les mers de l'Indo-Chine, dans tous les parages où s'exerce l'industrie de la pêche maritime

Les trois escadres qu'elle peut opposer à l'ennemi ont pour théâtre d'action la mer Noire, la mer Baltique et l'Océan. La première compte 4,120 canons et 4,960 chevaux; la seconde présente 1,250 canons et 1,790 chevaux; la troisième 2,880 canons et 622 chevaux. En tout, 5,250 canons, 7,372 chevaux-vapeur (force nominale dépassée de beaucoup par la force réelle) et 56,000 marins embarqués.

Voici la composition des trois escadres :

#### ESCADRE DE LA MER NOIRE.

Bâtiments.	Espèces.	Canons.	Chevaux.
<i>Le Friedland</i> .....	vaisseau de 1 <sup>er</sup> rang.....	120	
<i>Le Valmy</i> .....	— —	120	
<i>La Ville-de-Paris</i> ....	— —	120	
<i>Le Henri IV</i> .....	— 2 <sup>e</sup>	100	
<i>Le Bayard</i> .....	— 3 <sup>e</sup>	90	
<i>Le Charlemagne</i> .....	vaisseau mixte de 3 <sup>e</sup> rang..	90	450
<i>L'Iéna</i> .....	vaisseau de 3 <sup>e</sup> rang.....	90	
<i>Le Jupiter</i> .....	— —	90	
<i>Le Marengo</i> .....	— 4 <sup>e</sup>	80	
<i>Le Gomer</i> .....	frégate à vapeur.....	16	450
<i>Le Mogador</i> .....	— —	8	650
	A reporter.....	924	1.550

SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 245

	Report.....	924	1,550
<i>Le Descartes</i> .....	frégate à vapeur.....	20	540
<i>Le Vauban</i> .....	— —	20	540
<i>Le Cacique</i> .....	— —	14	450
<i>Le Magellan</i> .....	— —	14	450
<i>Le Sané</i> .....	— —	14	450
<i>La Caton</i> .....	corvette à vapeur.....	4	260
<i>Le Prométhée</i> .....	avis à vapeur.....	4	200
<i>La Salamandre</i> .....	— —	2	120
<i>La Sérieuse</i> .....	corvette à gaillards.....	30	
<i>Le Mercure</i> .....	brick de 1 <sup>re</sup> classe.....	20	
<i>L'Olivier</i> .....	— —	20	
<i>Le Beaumanoir</i> .....	— —	20	
<i>Le Cerf</i> .....	brick-avis.....	10	
<i>Le Héron</i> .....	avis à vapeur.....	2	200
<i>La Mouette</i> .....	— —	2	200
		<hr/>	<hr/>
		1,120	4,960

ESCADRE DE LA MER BALTIQUE.

Bâtiments.	Espèces.	Canons.	Chevaux.
<i>Le Tage</i> .....	vaisseau de 2 <sup>e</sup> rang.....	100	
<i>L'Austerlitz</i> .....	— mixte de 2 <sup>e</sup> rang..	100	540
<i>L'Hercule</i> .....	— de 2 <sup>e</sup> rang.....	100	
<i>Le Jemmapes</i> .....	— —	100	
<i>Le Breslaw</i> .....	— 3 <sup>e</sup>	90	
<i>Le Duguesclin</i> .....	— —	90	
<i>L'Inflexible</i> .....	— —	90	
<i>Le Duperré</i> .....	— 4 <sup>e</sup>	80	
<i>Le Trident</i> .....	— —	80	
<i>La Sémillante</i> .....	frégate de 1 <sup>er</sup> rang.....	60	
<i>L'Andromaque</i> .....	— —	60	
<i>La Vengeance</i> .....	— —	60	
<i>La Poursuivante</i> .....	— 2 <sup>e</sup>	50	
<i>La Virginie</i> .....	— —	50	
<i>La Zénobie</i> .....	— —	50	
<i>La Psyché</i> .....	— 3 <sup>e</sup>	40	
<i>Le Darien</i> .....	— à vapeur.....	14	450
<i>Le Phlégéton</i> .....	corvette —	10	400
<i>Le Souffleur</i> .....	— —	6	220
<i>Le Milan</i> .....	Aviso —	4	200
<i>Le Lucifer</i> .....	— —	6	200
<i>L'Aigle</i> .....	— —	6	200
<i>Le Daïm</i> .....	— —	4	120
		<hr/>	<hr/>
		1,250	1,790

## ESCADRE DE L'OcéAN.

Bâtiments.	Espèces.	Canoes.	Chéaux.
<i>Le Montebello</i> .....	vaisseau de 1 <sup>er</sup> rang.....	120	»
<i>Le Napoléon</i> .....	— à vapeur.....	92	960
<i>Le Suffren</i> .....	— de 3 <sup>e</sup> rang.....	80	»
<i>Le Jean-Bart</i> .....	— mixte de 3 <sup>e</sup> rang..	90	450
<i>La Ville-de-Marseille</i> .	— de 4 <sup>e</sup> rang.....	80	»
<i>L'Alger</i> .....	— —	80	»
<i>La Pomone</i> .....	frégate mixte de 3 <sup>e</sup> rang..	40	220
<i>Le Caffarelli</i> .....	— à vapeur. ....	14	450
<i>Le Roland</i> .....	corvette —	8	400
<i>Le Primauguet</i> .....	— —	8	400
		622	2,880

C'est cette flotte qui a pu, pendant une rude campagne d'hiver et de printemps, remplir une mission toute nouvelle, qu'elle a accomplie avec un zèle et une intelligence admirables. Il lui a fallu ravitailler l'armée, entretenir son effectif, bloquer toutes les côtes russes, surmonter, dans la Baltique comme dans la mer Noire, les difficultés d'une navigation encore peu connue, difficile surtout dans cette saison. Elle n'a pu se mesurer avec un ennemi qui partout refusait le combat; mais dans la mer d'Azof, à Sveaborg et à Kimburn, elle a eu aussi sa part de gloire et a fait à l'ennemi des blessures qui resteront longtemps saignantes. Un seul mot suffira pour apprécier son rôle : sans son activité, sans son abnégation de tous les jours, la campagne eût été impossible.

Un mot maintenant sur la situation intérieure de la France au point de vue de la politique, de l'administration supérieure et de l'opinion publique.

On sait la situation faite aux grands corps politiques. La volonté impériale a cherché à définir, à diriger leur action.

Un important article inséré dans le *Moniteur* du 11 janvier 1856 commenta les institutions de 1832, surtout en ce qui regarde les devoirs du Sénat.

On s'y demandait si ce corps avait bien compris « toute

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 247

l'importance de sa haute mission, » et s'il ne s'était pas laissé dominer par les souvenirs et les habitudes de l'ancienne pairie. L'examen des lois votées par le Corps législatif constitué, ajoutait l'article, la partie la plus accessoire de ses attributions : « le Sénat se livrerait à un travail *sans but*, et par conséquent *sans autorité*, en discutant ce qu'il n'a pas le droit de changer, si ce n'est pour cause d'inconstitutionnalité. » C'est dans d'autres attributions qu'il doit chercher son importance et sa principale raison d'être : « Dans les temps réguliers et calmes, il peut suggérer toutes les grandes mesures d'utilité publique; il entend les pétitions des citoyens; il examine la situation du pays; il recherche ses besoins; il étudie les perfectionnements de son organisation; il signale les réformes utiles; il propose les améliorations réelles. Dans les temps extraordinaires, il peut, comme les anciens parlements, arrêter le pouvoir quand il s'égare; il veille au salut de la patrie, à l'intégrité du territoire, au respect du pacte national, au maintien de tous les principes et de tous les intérêts de la société. »

C'est avec intention que le législateur de 1852 a donné des loisirs au Sénat, et il dépend de lui de rendre ces loisirs plus utiles que ne l'étaient les travaux de l'assemblée dont il occupe la place au Luxembourg. Il possède ce qui manque aux ministres, au souverain lui-même, le temps. Or, « le temps, c'est l'étude, c'est l'observation, c'est la réflexion, c'est l'enquête incessante de tout ce que réclament la moralisation du peuple, son bien-être, les intérêts de l'agriculture, les développements du travail et du crédit, la prospérité et la sécurité de la France. Le temps, pour les hommes d'État, c'est la puissance de chercher le bien, de le découvrir, de le préparer, de le proposer, de le défendre, de l'accomplir.

» A côté du gouvernement siège le sénat : tandis que tous les autres pouvoirs et l'Empereur lui-même sont absorbés par les innombrables questions de chaque jour et par les soins immenses de la politique intérieure et extérieure, lui ne descend à son rôle d'observation que pour remonter ensuite à son rôle de haute protection de tous les intérêts de la société. Modérateur du gouvernement s'il s'empporte, instigateur s'il s'endort,

il exerce ainsi une influence toujours active sur sa marche : appui et conseil du trône, il lui apporte, avec le tribut de son expérience et le résultat de ses investigations, des moyens toujours nouveaux de faire le bien et de mériter la reconnaissance du peuple. »

La situation de la presse n'a pas changé. L'opinion et la passion se sont peu à peu retirées d'elle du jour où il ne lui a plus été permis de tout dire.

En France comme en Angleterre, mais avec une tout autre autorité, le gouvernement eut à rappeler aux organes de la publicité les devoirs impérieux de discrétion que la sécurité et l'intérêt de nos armes imposaient à leur patriotisme et à leur impartialité (*Moniteur* du 10 février). Mais ces recommandations, ces conseils respectèrent la liberté de discussion dans la mesure des lois existantes. Ce fut un appel à l'opinion plutôt qu'une menace. « En temps de guerre, disait l'avis officiel, le silence est quelquefois un devoir sacré pour ceux qui parlent tous les jours au public. Si les journaux y perdent quelque chose en intérêt, ils y gagnent beaucoup en dignité. Nous ne sommes plus au temps où la guerre à l'extérieur amenait nécessairement la dictature à l'intérieur. Les gouvernements qui ont accepté l'honneur et la responsabilité d'une grande lutte engagée pour l'indépendance et l'équilibre de l'Europe, n'ont pas eu besoin, comme d'autres régimes, de décréter des lois de salut public. Ils ont compté sur la sagesse de l'opinion, comme sur l'héroïsme, la patience et l'abnégation de leurs armées et de leurs flottes. Ils ne se sont trompés sur aucun point. Ils ne se tromperont pas non plus en demandant à la presse de tous les pays le patriotisme de la discrétion. »

La sécurité publique n'a pas été troublée pendant l'année 1853, et cependant quelques événements déplorables ont montré tout à coup quelles passions subversives s'agitaient sous la forte organisation du pouvoir impérial. L'Empereur a été l'objet de plusieurs attentats que nous voudrions pouvoir passer sous silence, et dont, grâce à Dieu, la France n'a eu à regretter que les criminelles tentatives. Parmi les hommes qui ont menacé la vie du chef de l'État, l'un, Bellermare, n'était heureusement

## SITUATION INTÉRIEURE, SESSION LÉGISLATIVE. 249

qu'un maniaque. L'autre, Pianori, était un des séides de cette démagogie qui organisait à Londres la conspiration permanente contre tous les gouvernements établis, qui prêchait à Jersey et à Bruxelles l'assassinat politique. (*Voyez la Chronique.*)

Les haines politiques n'ont pas entièrement désarmé en France, et le travail secret des doctrines socialistes y agite toujours les bas-fonds de la société. Quelque éruption inattendue vient de temps à autre révéler l'existence du volcan. C'est ce qui est arrivé à Angers, au milieu de la tranquillité la plus profonde.

C'est principalement à Angers que ces doctrines funestes avaient trouvé de nombreux partisans, surtout dans les rangs des ouvriers des ardoisières. La société secrète dite *la Marianna*, qui avait survécu aux événements de décembre 1851, et qui venait d'être frappée par trois jugements successifs à Angers, à Paris et à Nantes, avait fait parmi ces ouvriers un grand nombre d'affiliations.

Ce travail secret éclata tout à coup par un mouvement insensé, qui rappela les plus mauvais jours des temps de l'anarchie.

Dans la soirée du 26 août et dans la nuit du 27, des groupes nombreux éveillèrent l'attention des autorités, et une colonne de 3 ou 400 ouvriers, porteurs pour la plupart d'armes apparentes et chantant *la Marseillaise*, fut cernée par les soins du général d'Angell, commandant la subdivision, au moment où elle envahissait la ville d'Angers par le faubourg Bressigny. Quelques-uns de ces malheureux égarés conduisaient une charrette remplie de 200 kilogrammes de poudre de mine, de mèches, de tarières, de leviers et de pinces dites *monseigneurs*. Une brigade de gendarmerie, celle de Trélazé, avait été assiégée par ces révoltés et forcée de rendre ses armes, ainsi que la compagnie de pompiers de cette commune. Cette échauffourée n'eut aucun autre effet sur l'opinion publique, que d'exciter une indignation mêlée de surprise. (*Voyez la Chronique.*)

La partie politique de la session législative consista, cette année, dans le vote des lois nécessaires pour la conduite énergique de la guerre d'Orient.

Après le vote patriotiquement unanime de l'emprunt de 500 millions, la session régulière s'était ouverte et les travaux du corps législatif avaient commencé avec l'année nouvelle. La partie purement financière de cette session et l'étude des questions qui constituent l'ensemble de la situation économique du pays, ont une si haute importance que nous devons leur donner le pas sur les questions administratives et en faire l'objet du chapitre suivant.



---

## CHAPITRE II

### MATIÈRES ÉCONOMIQUES

#### I. *Questions financières.*

**Situation financière :** Emprunt de 500 millions, emprunt de 750 millions, résultats inouïs, leur signification; état du marché, la spéculation, la dette publique. — **Impôts et revenus indirects.** — Budget général de 1856. — **Situation générale à la fin de l'année 1855,** rapport de M. Magne. — **Établissements de crédit :** Banque de France, Crédit mobilier, Crédit foncier, Comptoir d'escompte de Paris, Caisse d'amortissement, Caisse des dépôts et consignations. — Budget de la Seine.

La situation financière de la France est, cette année, des plus remarquables par toutes les causes de dépression qui la dominent et par la force de résistance que leur oppose la vigueur de la fortune publique.

A l'extérieur, une guerre formidable, mais soutenue de concert avec la plus puissante et la plus riche des nations modernes. A l'intérieur, l'ordre affermi, l'autorité incontestée, populaire; le calme fécond en entreprises; l'industrie se déployant en toute sécurité, les grands travaux publics exécutés avec une sorte de fougue réglée; l'argent abondant pour vivifier toutes les entreprises, pour répondre à trois demandes successives d'emprunts réalisés avec une facilité inouïe; la rentrée des impôts s'exécutant sans effort et le rendement des taxes indirectes s'accroissant dans des proportions jusqu'alors inconnues; les effets de commerce en circulation payés avec



une rare exactitude : tel est l'ensemble satisfaisant de la situation financière, industrielle et commerciale de la France pendant cette année de guerre.

Une seule ombre charge ce tableau, c'est la cherté des aliments de nécessité première, c'est l'insuffisance de la récolte des céréales. Là encore il y a des consolations à signaler. La récolte des pommes de terre, ce pain des peuples, est essentiellement bonne et abondante. Le blé est cher, mais, malgré l'absence des marchés d'Odessa, il ne manque pas sur la place et la récolte exceptionnelle des États-Unis vient combler le déficit. Le gouvernement impérial provoque, avec une sollicitude de tous les instants, l'arrivage des subsistances alimentaires de toute nature et de toute provenance; et il a soin avant tout que le travail ne manque pas, afin que la déplorable cherté de la vie ne pèse pas trop lourdement sur les populations.

Voyons quelles traces a laissées sur la fortune publique cette situation composée d'aspects rassurants et de sombres couleurs. Et d'abord énumérons les charges nouvelles imposées à la France.

Les derniers jours de l'année 1854 avaient vu autoriser l'émission d'un nouvel emprunt de 500 millions de francs. Le gouvernement avait, cette fois encore, choisi la forme qui lui avait si bien réussi d'une souscription nationale. Le 31 décembre 1854, le taux de l'émission avait été fixé. La rente de 4 1/2 p. 0/0 serait émise au taux de 92 francs, la rente 3 p. 0/0 au taux de 65 fr., 25 cent. Les combinaisons et les avantages offerts aux souscripteurs étaient à peu près les mêmes que pour l'emprunt précédemment émis, et les versements étaient échelonnés en dix-huit termes, les paiements par anticipation restant admis de droit avec escompte.

Nous avons dit (*Voyez* le dernier *Annuaire*), le succès de cet appel à la confiance publique. Quelques mois après, les nécessités politiques forcèrent le gouvernement impérial à faire un nouvel appel plus important encore. Un emprunt de 750 millions fut décrété.

Les conditions accordées aux souscripteurs de cet emprunt furent, sauf quelques modifications, les mêmes que celles qui

avaient été établies pour les emprunts de 250 millions et de 500 millions.

Le taux d'émission fut fixé, pour le 4 1/2 p. 0/0, à 92 fr. 25, et, pour le 3 p. 0/0, à 65 fr. 25.

Le capital souscrit devrait être payé de la manière suivante : un dixième au moment de la souscription, et le surplus de mois en mois en dix-huit termes égaux, dont le premier échéant le 7 septembre suivant. La bonification qui résultait de cette division équivalait à une diminution de 2 fr. 79 c. sur le 4 1/2 p. 0/0, et de 1 fr. 98 c. sur le 3 p. 0/0. Ainsi le 3 p. 0/0 ressortait en réalité à 63 fr. 27 c., et le 4 1/2 p. 0/0 à 89 fr. 46 c.

La souscription resterait ouverte du 18 au 29 juillet. Si le montant des souscriptions dépassait 750 millions, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle jusqu'au chiffre de 50 fr. de rentes, qui ne serait pas réductible.

Les paiements par anticipation seraient admis pour toutes les souscriptions qui ne dépasseraient pas 4,000 fr. de rente, et seulement à partir du jour de la remise des certificats de l'emprunt.

Le succès dépassa toutes les prévisions.

Le nombre des souscripteurs s'était élevé à 316,864, le capital souscrit à trois milliards six cent cinquante-deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs (3,652,594,985 fr.), savoir :

Souscriptions de 50 fr. et au-dessous, non réductibles, 231,920,455 fr.

Souscriptions de 60 fr. et au-dessus, soumises à la réduction proportionnelle, 3,420,674,830 fr.

Les départements avaient fourni 236,577 souscripteurs, et eu souscriptions, 4,118,703,535 fr.

Les 2,533,888,450 fr. souscrits à Paris comprenaient environ 600 millions venus de l'étranger.

Le dixième déposé à Paris et dans les départements, à titre de garantie, formait un total de 365,258,198 fr.

C'était une armée aussi, armée morale, armée d'opinion, plus nombreuse et plus forte cent fois que les régiments envoyés en Crimée, cette masse de souscripteurs apparue à

l'appel de l'Empereur des Français, et répondant à sa voix du sein de toutes les communes de France et presque de tous les coins de l'Europe.

M. Magne put signaler avec raison, dans son rapport sur les résultats de l'emprunt (*Moniteur* du 31 juillet), ce caractère important de la manifestation nationale, qu'un déplacement aussi énorme de capitaux eût pu s'effectuer dans un temps si court, après deux emprunts si récents, au milieu de complications extérieures si graves, après les crises alimentaire et épidémique traversées par la France, et cela sans causer la moindre perturbation dans les affaires, sans altérer le cours des valeurs.

Car, contrairement à ce qui s'était vu dans tous les emprunts, celui-ci avait été salué par une hausse dans le prix de la rente, qui de 65 fr. 90 c., cours de la veille, s'était élevée au cours de 66 fr. 80 c.

L'accueil empressé que l'emprunt recevait en France se reproduisit en Angleterre. Les principales maisons de Londres ouvrirent des souscriptions publiques, et les capitalistes anglais se hâtèrent d'y répondre.

Une question sérieuse à poser, en présence de mesures de cette importance, est celle-ci : quels peuvent être les résultats d'emprunts aussi considérables, aussi nombreux sur le marché national, sur la dette publique ?

En 1835, on comptait au Grand-Livre 214,683 inscriptions; on en comptait en 1854 785,243. Et, qu'on le remarque, à cette énorme popularisation de la rente, correspond la création de tout un ensemble de valeurs mobilières naguère encore ignorées. En 1835, il n'était pas question de chemins de fer; en 1855, on estimait le nombre des actions à 2 millions 472,000, celui des obligations à 2 millions 97,296, et le capital total engagé dans la construction et l'exploitation du réseau à 2 milliards 741 millions 286,719 fr. La crise de 1848 a été la cause innocente de ce mouvement heureux : elle l'a provoqué en remboursant les livrets des caisses d'épargne et les bons du Trésor en rente. La mesure profita aux porteurs et popularisa la rente par toute la France. La base du crédit s'élargit à tel

point qu'on put asseoir des emprunts considérables sur les ressources des souscriptions publiques. Après la rente, vinrent les chemins de fer, actions et obligations. Tous les capitaux enfouis se montrèrent au soleil, et il n'y eut pas une commune de France où la cote de la Bourse ne rencontrât quelque intéressé. L'Angleterre a depuis longtemps pris sa part de rentes, d'actions et d'obligations sur notre marché, dont les ramifications, avec l'aide du Crédit mobilier, s'étendent jusqu'aux extrêmes limites de l'Allemagne.

Cette extension même du marché financier a malheureusement favorisé un genre d'affaires qui fait aux affaires sérieuses une déplorable concurrence, et qui cause de trop nombreux sinistres. Nous voulons parler du jeu sur la rente et sur les valeurs, et de ces formations hasardeuses de compagnies industrielles, qui exagèrent leur capital social et leurs ressources, et qui apportent sur le marché une masse énorme de titres, les soutenant d'abord au-dessus du pair par des négociations fictives, puis bientôt les vendant avec forte perte,

Après tout, la spéculation sérieuse, ou pour mieux dire le placement sûr des fonds en rentes et valeurs cotées à la Bourse, est entré désormais dans les habitudes de la population française. Les petites coupures d'actions de chemins de fer, la consolidation en rentes des livrets de la caisse d'épargne ont répandu dans les classes moyennes et dans les départements les plus reculés le goût des placements.

A la fin de l'année 1848, le nombre total des inscriptions s'élevait à 291,808 pour un total de rentes inscrites de 240,808,965. En 1850, par suite de la conversion des livrets de caisses d'épargne en rente 5 p. 0/0 et des bons du Trésor en rente 3 p. 0/0, le nombre des inscriptions atteignait un chiffre de 846,330 pour un total de rentes inscrites de 229,608,758, et en 1854, lorsque tous ceux qui n'ont pas voulu accepter la conversion de leurs livrets ou de leurs bons du Trésor, ont dû depuis longtemps être rentrés dans leur argent par la vente de leurs inscriptions, nous trouvons encore 785,243 inscriptions, pour un total de rentes de 222,686,242 fr.; c'est-à-dire que le nombre des rentiers avait augmenté de plus des deux tiers

depuis 1847, tandis que le total des rentes inscrites au Grand-Livre avait diminué, par suite de la conversion de la rente 5 p. 0/0 en 4 1/2 p. 0/0.

Ceci nous amène à nous demander si l'extension de la dette publique présente, comme on l'a dit, des proportions alarmantes. Y a-t-il vraiment là un danger pour l'avenir ? Si l'on songe à la popularité toute nouvelle du placement en rentes, on peut répondre à l'avance que la dette publique, dût-elle doubler en quelques années, ne serait pas encore un danger. Mais, d'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer son extension, bien moins considérable qu'on ne le suppose.

La dette publique s'élevait, en 1828, à plus de 200 millions de rente, divisés de la manière suivante :

Rente 5 p. 0/0.....	165,345,914 fr.
4 1/2 p. 0/0...	1,034,764
3 p. 0/0.....	33,970,269
Total.....	200,350,947 fr. de rentes.

Depuis l'origine de la dette publique jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1854, le montant des rentes créées s'était élevé à 579,356,851 fr., représentant un capital de 13,826,064,079 fr. 60 c. Mais pendant la même période, les annulations de rentes s'étaient élevées à 356,670,608 fr., formant un capital de 8,156,409,067 fr. 69 c. En sorte que le 1<sup>er</sup> janvier 1854, la dette ne s'élevait plus qu'à 222,686,242 fr. de rentes, qui se décomposaient de la manière suivante :

	Rentes.	Capital nominal.
4 1/2 p. 0/0 (1852)...	155,131,086	3,447,357,485
4 1/2 p. 0/0 (1825)...	886,196	19,693,244
4 p. 0/0.....	2,363,326	59,083,150
3 p. 0/0.....	64,305,634	2,143,521,133
	<u>222,686,242</u>	<u>5,669,655,012</u>

Depuis 1854 trois emprunts avaient été négociés, formant ensemble un capital de 1,580 millions. C'était environ 76 millions

de rentes à ajouter à la somme ci-dessus. La dette publique s'élevait donc, en 1855, à environ 298 à 300 millions, soit 100 millions seulement de plus qu'en 1828.

Le poids de la dette, accru des 76 millions de rentes des trois derniers emprunts, est donc facile encore à supporter pour le pays, surtout en présence de l'augmentation toujours croissante de la richesse publique.

Là n'était pas le danger, mais bien dans ces surexcitations de la spéculation dont nous parlions tout à l'heure, et qui, cette année, avaient été augmentées encore par les difficultés de la situation économique et par les brusques variations de la politique générale.

Ces perturbations fâcheuses avaient encore eu pour cause déterminante les imprudences des audacieux spéculateurs sur les obligations du Crédit mobilier. Ces valeurs et toutes celles qui en relevaient, les chemins de fer autrichiens par exemple, avaient été entraînés dans le courant d'une aveugle spéculation. Hausse soutenue, excessive, création d'obligations mobilières, annonces de dividendes anticipés, toutes ces nouveautés avaient fait au Crédit mobilier, et assurément malgré lui-même, une situation factice, contrastant avec la lourdeur des autres valeurs, avec l'insuffisance déjà constatée de la récolte, avec l'élévation du taux de l'escompte en Angleterre. Il fallut payer ces excès par une crise. La rente descendit, en septembre, à 65 francs.

Cette situation se prolongea jusqu'au moment où l'annonce de négociations nouvelles ouvrit à la hausse de dangereuses perspectives, et les espérances mêmes que firent concevoir les efforts de la diplomatie, eurent pour effet de prolonger et d'aggraver la crise.

On sentait venir la paix, mais elle ne se faisait pas. Or, la Bourse était surchargée de valeurs achetées à des prix élevés, et il fallait pourvoir aux liquidations alors que les capitaux se retiraient de la circulation.

C'est dès les derniers jours de novembre que l'espérance de la paix avait fait acheter de fortes quantités de rentes. Les acheteurs reportèrent hardiment leurs opérations pour fin dé-

cembre, convaincus que les préliminaires de paix seraient signés avant la fin de l'année. La place ainsi entraînée à la hausse, des difficultés sérieuses surgirent, aux derniers jours de l'année, pour le paiement des différences, et de nombreux acheteurs durent être liquidés. De là une baisse continue qui, du 29 décembre au 5 janvier 1856, amena la rente à 63 fr. 45 c.

Étudions maintenant à un autre point de vue la fortune publique.

*Impôts et revenus indirects.* — Voici le résultat définitif des impôts et revenus indirects pendant l'année 1855, comparés avec ceux des années précédentes.

L'exercice de 1855 ne présente pas moins de 104,075,000 fr. d'augmentation sur 1853 et de 103,619,000 sur 1854. Ainsi la guerre d'Orient, tout en ralentissant le développement du commerce, ne l'a pas pourtant paralysé. Il est juste d'ajouter que l'année 1855 a été favorisée par l'Exposition universelle, qui a donné lieu forcément à un mouvement d'affaires considérable.

Le commerce français a acheté d'abord beaucoup de matières premières à l'étranger pour la fabrication de ses produits, et plus tard, lorsque le commerce extérieur s'est ralenti, on a vu les étrangers, qui avaient admiré les produits de l'Exposition, multiplier leurs commandes et donner de l'animation aux affaires de l'exportation.

Outre les droits de douane, qui ont augmenté de 42 millions, en y comprenant les droits sur les sucres coloniaux et étrangers, plusieurs autres articles sont également en progrès. La vente des tabacs s'est accrue de 13 millions 1/2; la taxe des lettres, de 3 millions; les droits de mutations, de 30 millions; le droit de timbre, de près de 5 millions.

Le droit de fabrication sur les sucres indigènes a diminué de 6,912,000 fr. On sait que, dans le courant de la dernière campagne, les importations des colonies avaient été considérables, et les raffineries ayant d'ailleurs quelque peine à se procurer la betterave, dont une partie avait été enlevée pour les distilleries d'alcool, avaient beaucoup ralenti leur fabrication.

Mais vers le commencement de décembre, les achats simultanés faits sur tous nos marchés pour le compte de spécula-

teurs ont rarifié partout les sucres et déterminé une forte baisse, qui a encouragé les raffineurs à travailler avec une nouvelle activité.

L'augmentation annuelle de 103,619,000 fr. que nous avons signalée, comparativement à 1854, avait été de 81,055,000 fr. pour les trois premiers trimestres. Elle fut de 22,564,000 fr. pour le quatrième trimestre.

Le chiffre total des recettes atteignit 950,879,000 fr., contre 846,804,600 fr. en 1853 et 847,726,000 fr. en 1854. Il y aurait en outre à ajouter aux recettes déjà liquidées les restes à recouvrer, au 31 décembre 1855, sur les droits et produits de ladite année; ces restes étaient évalués à 6,130,000 fr., ce qui élèverait la recette totale à 957 millions. Les prévisions du budget, qui étaient seulement de 891,756,000 fr., se trouvaient ainsi dépassées de 65,253,000 fr., dans lesquels figuraient pour 33,230,000 fr. les nouveaux impôts établis par les lois des 5 mai et 14 juillet 1855 (*Voyez plus loin Législation, Administration*).

L'administration des finances fit publier aussi la situation des recouvrements de l'impôt direct pendant l'année.

Il avait été recouvré 417,555,000 fr. sur le montant des rôles, qui était de 436,097,000 fr.; ce qui laissait un solde de 18,542,000 fr. Il ne restait plus à recouvrer sur 1854 que 430,000 fr.

Cette somme de 417,555,000 fr. représentait 11 douzièmes 49 centièmes de douzième du montant des rôles, et dépassait de 17,800,000 fr. les 11 douzièmes exigibles. A la même époque de 1854, les recouvrements ne s'élevaient qu'à 11 douzièmes 44 centièmes de douzième du montant des rôles, et l'avance sur les termes échus n'était que de 15,912,000 fr. Les frais de poursuite avaient été, en 1855, avec les recouvrements, dans la proportion de 1 fr. 80 c. p. 0/0. L'année précédente, cette proportion était de 2 fr. 30 c. p. 0/0.

Veut-on se rendre compte de quelques détails, pendant des périodes de temps déterminées, voici des chiffres dignes d'une attention sérieuse.

L'augmentation, pendant le second trimestre, avait été, sur



1854, de 23,237,000 fr. Cet accroissement se répartissait ainsi :

Pour le mois d'avril. . .	8,710,000 fr.
— de mai. . .	6,569,000
— de juin. . .	7,958,000

Les recettes de ce deuxième trimestre s'étaient élevées, savoir :

Pour le mois d'avril, à	72,946,000 fr.
— de mai, à	76,185,000
— de juin, à	82,725,000

La plupart des articles présentaient d'importantes augmentations pour la première période de six mois. L'augmentation était surtout remarquable comparativement à l'exercice 1854 sur les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques. Elle avait été de 15,744,000 fr. sur cet article.

Le produit des douanes à l'importation avait augmenté de 14,483,000 fr., par suite des préparatifs du commerce pour l'Exposition universelle. Il y avait en outre une augmentation de 1,446,000 fr. sur le droit de timbre, de 2,977,000 fr. sur les sucres des colonies françaises, de 3,798,000 fr. sur les sucres étrangers, de 1,084,000 fr. sur la taxe de consommation des sels, de 2,973,000 fr. sur la vente des tabacs.

D'un autre côté, le droit de fabrication sur les sucres indigènes avait diminué de 2,964,000 fr.; les droits sur les boissons, de 619,000 fr.; les droits sur les céréales, de 748,000 fr.; les droits de douane à l'exportation, de 35,000 fr.; le produit de la taxe des lettres, de 323,000 fr. Quelques autres articles avaient également diminué dans des proportions insignifiantes.

Les recouvrements de l'impôt direct pendant ce premier semestre de 1855 s'étaient élevés à 206 millions 90,000 fr, et il restait à recouvrer 228 millions 86,000 francs. La somme recouvrée représentait 5 douzièmes 68 centièmes de douzième du montant des rôles, et dépassait de 24 millions 785,000 fr. les 5 douzièmes exigibles. A la même époque de 1854, les re-

couvrements ne s'élevaient qu'à 5 douzièmes 58 centièmes de douzième du montant des rôles, et l'avance sur les termes échus n'était que de 20 millions 793,000 fr. Il y avait donc, en faveur de 1855, une différence de 10 centièmes et de 4 millions. De même les frais de poursuite qui, l'année précédente, s'élevaient à 0 fr. 24 c. p. 0/0 sur les recouvrements, étaient revenus, cette année, à 1 fr. 15 c., suivant ainsi une progression décroissante des plus satisfaisantes (4).

En somme, pour les revenus et impôts indirects, le premier semestre de 1855 présentait un produit de 442,962,000 fr., contre 404,784,000 en 1854 et 411,809,000 en 1853. C'était une augmentation de 31,153,000 fr. sur 1853 et de 38,178,000 fr. sur 1854.

Le budget de 1855, on se le rappelle, avait été calculé en vue de la paix, et dans les conditions d'un progrès normal et régulier. On avait évalué à 39 millions environ l'accroissement de recettes que présenteraient les impôts indirects. Or, ce

(1) Que l'on relève, relativement à l'avance sur termes échus, les tableaux des revenus publics depuis 1846, l'année la plus prospère du règne de Louis-Philippe, et l'on arrivera à ces chiffres significatifs :

En 1846, non-seulement il n'y avait pas d'avances, mais il y avait 4 centièmes de retard. Les recouvrements du premier semestre n'accusaient que 4 douzièmes 96 centièmes de douzième. En 1847, cette situation s'était aggravée; le retard était de 6 centièmes de douzième. En 1848, ce retard avait naturellement pris de plus fortes proportions, et avait atteint 38 centièmes. En 1849, il était à son apogée : 58 centièmes. En 1850, il redescendait à 15 centièmes. A dater de 1851, l'équilibre s'est rétabli, l'avance devient le fait normal, et 1851 donne 5 douzièmes 14 centièmes. Les années suivantes améliorent encore cette position sur l'échelle suivante : En 1852, 5 douzièmes 32 centièmes; en 1853, 5,48; en 1854, 5,58; en 1855, enfin, 5,68, soit 10 centièmes de douzième d'augmentation par an.

La diminution des frais de recouvrement a suivi à peu près la même progression. En 1846, ces frais s'élevaient élevés de 1 fr. 37 c. par 1,000 francs; en 1847, ils étaient tombés à 1 fr. 16 c., et en 1848, à 1 fr. 09 c. Mais il y avait pour 1848 cette raison particulière, qu'on ne poursuivait pas. En 1849, l'autorité reprend son action régulière, les frais s'élèvent à 3 fr. 54 c. pour 1000 francs; puis ils descendent successivement, par le fait de l'amélioration progressive de la propriété foncière, en 1850 à 2 fr. 80 c., en 1851 à 2 fr. 40 c., en 1852 à 2 fr. 09 c., en 1853 à 1 fr. 37 c., en 1854 à 1 fr. 24 c., en 1855, enfin, à 1 fr. 15 c.

chiffre, limite extrême des évaluations législatives pour l'année entière, se trouvait à peu près atteint dans le premier semestre.

*Budget de 1856.* — Le projet de loi portant fixation du budget général des recettes et dépenses de l'exercice 1856 fut présenté, le 22 février, au Corps législatif.

Les articles 7 et 8 de ce projet, comprenant les résultats généraux du budget étaient ainsi conçus :

ART. 7. Les voies et moyens du budget de l'exercice 1856 sont évalués à la somme totale de 1 milliard 602,066,972 francs, savoir :

Recettes d'ordre dont l'emploi ou la restitution figure au budget des dépenses pour la somme de .....	178,727,293 fr.
Recettes applicables aux charges réelles de l'État.....	1,123,339,679
<b>Total général.....</b>	<b>1,602,066,972 fr.</b>

ART. 8. D'après les fixations établies par la présente loi, le résultat général du budget de 1856 se résume ainsi qu'il suit :

	BUDGET total	RECETTES et dépenses d'ordre.	CHARGES et ressources de l'État.
Les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevaient (art. 1 <sup>er</sup> ) à	1,567,926,486	478,727,293	1,119,199,193
Les voies et moyens ordinaires et extraordinaires montant (art. 7) à...	1,602,066,972	478,727,293	1,123,339,679
Excédant de recettes.	4,140,486 fr.	»	4,140,486 fr.
Les dépenses ordinaires s'élevant à la somme de.....			1,557,204,487
et les ressources ordinaires montant à.....			1,578,412,189
l'excédant de recettes sur le service ordinaire est de.....			21,207,693 fr.
et les dépenses pour travaux extraordinaires, qui sont de.....	40,721,999		
comparées aux ressources extraordinaires, ci.....	23,654,792		
présentent un excédant de.....	17,067,207 fr.		17,067,207
qui est couvert par les ressources ordinaires du budget; de sorte qu'en définitive, le budget général se solde par un excédant de recettes arrêté provisoirement, comme ci-dessus, à la somme de.....			4,140,486

Le budget pour 1856 présentait des changements notables par rapport à celui de l'année courante.

Le budget des dépenses, les frais de la guerre laissés en dehors, montait à la somme de 4,597 millions, ce qui offrait une augmentation de 35 millions environ sur le budget de 1855. Si l'on recherche l'origine de cette différence, on trouve que le service ordinaire avait subi un accroissement de 73 millions, tandis que le service des travaux extraordinaires avait éprouvé, au contraire, une diminution de 36 millions. D'où provenaient ces augmentations et ces diminutions ?

L'accroissement du service ordinaire portait presque tout entier sur trois départements ministériels, savoir : pour 7 millions sur le ministère de l'intérieur, pour 24 millions sur le ministère de la guerre, pour 45 millions sur le ministère des finances. Si l'on y ajoutait environ 1 million demandé en plus par les autres ministères, ce serait en tout 77 millions. Mais, comme il y avait une diminution de 4 millions sur la marine, l'accroissement du service ordinaire se trouvait ainsi ramené au chiffre de 73 millions.

L'augmentation de 7 millions sur les allocations du ministère de l'intérieur se rapportait à un seul chapitre, celui des prisons départementales, et cette augmentation, fictive en grande partie, ne représentait réellement qu'une surcharge de 2 millions pour le budget. On sait que les budgets départementaux sont dans une situation anormale, en ce sens que, les ressources de la première section étant insuffisantes pour subvenir aux besoins auxquels elles sont affectées, les conseils généraux sont obligés de recourir aux ressources de la deuxième section et notamment aux centimes extraordinaires, afin d'y pourvoir. Ajoutons que quelquefois les ressources disponibles sur la seconde section ne peuvent suffire à couvrir l'excédant de dépenses de la première, de telle sorte que certains budgets départementaux se trouvent alors en déficit forcé. Pour obvier à cette situation, le gouvernement avait été conduit à examiner si, dans les dépenses de la première section, il n'y en avait pas qu'il fût convenable de rapporter au budget de l'État. Son attention s'était portée tout naturellement sur les prisons départe-

mentales. Déjà l'État pourvoit aux dépenses des maisons centrales. Or, quelle que soit la durée de la détention, qu'il s'agisse de détenus condamnés à plus d'un an ou à moins d'un an, il est évident que l'intérêt public est le même, que le caractère de la dépense est le même. D'où cette conclusion logique de faire passer au compte du gouvernement les dépenses des prisons départementales comme celles des maisons centrales. C'étaient donc plus de 7 millions transportés au budget de l'État. Mais, comme la situation financière des départements n'exigeait pas un dégrèvement semblable, on avait en même temps attribué à l'État comme centimes généraux sans affectation spéciale, trois des centimes additionnels, actuellement portés aux budgets des départements, et qui représentaient plus de 5 millions. On voit donc que cette mesure destinée à atténuer, sinon à faire disparaître les déficiences de l'état actuel des choses, n'occasionnerait qu'une surcharge de 2 millions sur le budget général.

Les 24 millions d'augmentation qui figuraient au budget de la guerre, provenaient, sans quelques modifications de détail et de peu d'importance, de la formation de la garde impériale, de la réorganisation de l'artillerie, des changements apportés dans les compagnies des cavaliers de remonte. Nous n'avons pas besoin de rappeler les motifs qui avaient motivé la formation de la garde impériale. Le grave inconvénient que présentait l'organisation de l'artillerie, c'est que les régiments comportaient à la fois des batteries à cheval, des batteries à pied et des batteries montées, et que ces différentes espèces de batteries se gênaient réciproquement dans leur instruction, dans leur service et dans leurs mouvements. Pour y remédier, on avait constitué trois espèces de régiments d'artillerie, ceux d'artillerie à cheval ou légère, destinés à manœuvrer avec la cavalerie; ceux d'artillerie montée ou de ligne, manœuvrant avec les divisions; ceux d'artillerie à pied ou de réserve pour l'attaque et la défense des places ainsi que pour le service des parcs de l'armée. Cette organisation beaucoup plus rationnelle que la précédente, puisqu'elle maintiendrait l'unité dans les diverses parties de l'armée, présentait des avantages tels, qu'on

n'avait pas dû reculer devant une légère augmentation de dépense pour les réaliser. Quant à l'institution des compagnies des cavaliers de remonte, depuis longtemps elle ne répondait plus aux besoins en vue desquels elle avait été créée, et il était devenu indispensable d'accroître le nombre des compagnies, soit pour assurer le service de la remonte sur tous les points, soit pour être utile tout à la fois à l'armée et aux intérêts hippiques en général.

C'est sur le ministère des finances que portait la plus forte augmentation. Il s'agissait de 45 millions. Mais, sur cette somme, il y en avait environ 34 qui provenaient des emprunts conclus pour faire face aux dépenses de la guerre d'Orient. Les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, réclamaient un excédant de 6 millions, dont plus d'un million pour le développement du service postal, et plus de 4 millions et demi pour l'achat des tabacs, par suite de l'accroissement de la consommation et de la nécessité d'augmenter les approvisionnements. Près de deux millions et demi étaient attribués en sus aux remboursements, restitutions et non valeurs. Du reste, pour le ministère des finances comme pour celui de l'intérieur, une partie de l'augmentation n'était que fictive. Ainsi, sur les 34 millions d'accroissement, inscrits au chiffre de la dette publique, 10 millions représentaient l'augmentation de la dotation de la caisse d'amortissement, augmentation purement nominale, puisque l'amortissement ne fonctionne pas, et que les sommes qui lui sont allouées figurent en recettes comme en dépenses. Ainsi encore les 4 millions et demi, employés en surcroît d'achats de tabacs, ne seraient pas une charge pour le Trésor, puisqu'ils lui rentraient accrus de tout le bénéfice de l'impôt.

On a vu que, si le service ordinaire s'était augmenté de 73 millions, en revanche, le montant des travaux extraordinaires avait diminué de 36 millions, ce qui avait réduit l'augmentation définitive sur l'ensemble du budget à 35 ou 36 millions seulement. Il avait été possible de réduire les allocations des travaux extraordinaires, sans en ralentir l'activité, sans reculer le terme de leur achèvement. Grâce à des traités passés avec les

compagnies, les dettes contractées par l'État pour l'établissement de notre réseau de chemins de fer avaient été divisées en annuités relativement peu considérables, et dont l'échéance était indépendante de l'exécution des travaux. La charge, se trouvant répartie sur une période plus étendue, était devenue moins lourde, et l'économie générale de nos budgets y avait gagné.

Maintenant comment avait-on fait face à l'accroissement de 35 à 36 millions sur l'ensemble des dépenses? Cela pouvait sembler d'autant plus difficile que, si la dépense des travaux extraordinaires avait été diminuée, les versements des compagnies de chemins de fer s'étaient beaucoup réduits, et présentaient une infériorité de 29 millions sur les recettes extraordinaires. C'était donc en réalité 66 millions de ressources nouvelles qu'il fallait trouver. Il est vrai qu'on reprenait déjà 10 millions sur la réserve de l'amortissement et 6 millions sur les centimes actuellement portés aux budgets départementaux; ce qui, joint aux progrès naturels de la contribution foncière, représentait 18 millions. Mais restaient encore 48 millions à trouver pour équilibrer les recettes et les dépenses.

On pouvait, sans imprudence, compter sur la progression constante des revenus indirects. En évaluant l'augmentation résultant du mouvement naturel des affaires et des consommations, on serait plutôt resté au-dessous de l'accroissement réel. Il n'en fallait d'autre preuve que le produit du mois de janvier, qui présentait déjà, au moment où fut arrêté ce projet de budget, un excédant de 8 millions sur le produit correspondant de l'année précédente. On calculait qu'en tenant compte des modifications apportées dans plusieurs taxes, les revenus indirects donneraient une plus-value d'une trentaine de millions.

Une autre augmentation de recettes s'obtiendrait par le rétablissement des droits sur les obligations et les quittances au même taux qu'en 1850. Ces droits avaient été abaissés alors en vue de décharger la propriété foncière. Mais il ne paraissait pas que cette immunité, qui, d'ailleurs, avait réellement profité à beaucoup d'opérations mobilières, eût eu un résultat

très-sensible pour les contribuables. Le rétablissement des droits procurerait 7 millions au trésor sans gêner et sans surcharger les transactions.

Enfin, par continuation d'une mesure votée en 1850, on aliénerait des bois de l'État jusqu'à concurrence d'une quinzaine de millions. Les bois désignés avaient été choisis, autant que possible, parmi ceux qui présentaient la plus faible contenance, parce que d'une part, ils sont d'une garde coûteuse et difficile, et parce que, d'autre part, ils sont à la portée d'un grand nombre d'acquéreurs. Cette aliénation ne diminuerait que très-peu l'étendue de notre domaine forestier, qui est d'environ douze cent mille hectares. C'était là, il est vrai, une ressource extraordinaire; mais n'était-elle pas justifiée par les sommes consacrées aux travaux publics extraordinaires? Si l'on veut remarquer, d'ailleurs, que les chemins de fer auxquels elle serait appliquée, feraient un jour retour à l'État, on reconnaîtra que ce n'était, en quelque sorte, qu'un échange d'un domaine contre un autre plus avantageux.

En résumé, les nouvelles ressources obtenues par ces divers moyens, montaient à plus de 52 millions; elles couvraient donc les 48 millions d'insuffisance, et elles laissaient encore un excédant de recettes de 4 millions. C'était là un budget normal assez satisfaisant dans les circonstances actuelles.

*Situation générale à la fin de l'année.* — Le compte général des finances publié au mois de mai 1855 présentait, on l'a vu, la situation provisoire de l'exercice 1854 avec un excédant probable de dépenses de près de 100 millions. Lorsque, selon l'usage, le ministre des finances rendit à l'Empereur le compte de la situation générale au commencement de l'année 1856 (rapport de M. Magne, 15 janvier 1856), ce résultat s'était atténué d'une manière sensible, et le découvert de 1854 n'atteindrait pas 70 millions; sans le supplément de 72 millions nécessaire pour compléter la dotation des grands travaux publics, la balance définitive eût fait ressortir un excédant de recettes.

Les évaluations du budget de 1855 avaient été modifiées par des circonstances imprévues. Les secours donnés aux communes, les arrrages des deux derniers emprunts, les escomptes



pour versements anticipés, la nécessité de reconstituer sur des bases plus larges les approvisionnements des manufactures de tabacs pour les mettre en rapport avec le progrès de la consommation, l'accroissement des primes à l'exportation résultant de l'activité de notre industrie, les frais de l'Exposition universelle, l'impulsion donnée aux travaux publics, étaient autant de causes accidentelles qui avaient entraîné l'ouverture de nombreux crédits et avaient imposé au budget une charge supplémentaire de 160 millions.

Le rapport de M. Magne mettait en relief les résultats des impôts indirects. Les nouveaux droits avaient produit 33 millions. Les anciens tarifs donnaient, au profit de 1855, une augmentation de 70 millions, ce qui dépassait de près de 100 millions les produits de l'année 1846.

Le budget de 1856 n'était encore qu'à son début, mais on espérait que les faits se rapprocheraient davantage des prévisions, attendu que beaucoup de causes qui, en 1855, avaient entraîné des suppléments de crédit, n'étaient pas de nature à se reproduire.

Le budget de 1857, non encore examiné, se balançait par un excédant de recettes de 15 millions. Notons que, cette fois, pour donner au travail d'élaboration du budget le plus grand caractère possible de sincérité, et pour diminuer les chances défavorables de l'imprévu, quelques changements avaient été introduits dans la base des évaluations.

D'une part, pour la fixation des dépenses, on avait tenu un plus grand compte de l'expérience des précédentes années. On avait, par exemple, augmenté de 12 millions l'allocation des primes à l'exportation, jusqu'alors toujours insuffisante.

Quant aux recettes, contrairement à la marche suivie antérieurement, elles avaient été évaluées d'après les résultats obtenus et d'après les prévisions de 1856, sans égard pour les accroissements ultérieurs. Ces augmentations de produits à peu près certaines seraient réservées pour faire face aux dépenses supplémentaires que des cas de force majeure pourraient occasionner.

Le rapport de M. Magne se terminait par quelques explica-

tions sur la situation du Trésor et les produits des emprunts.

L'emprunt de 250 millions était complètement soldé. Il restait, au 1<sup>er</sup> janvier 1856, 24 millions à réaliser sur celui de 500 millions. A la même époque, le Trésor avait reçu 394 millions sur les 780 millions du dernier emprunt et du supplément, savoir : 234 millions pour le 10<sup>e</sup> et les termes échus qui avaient été payés exactement, et 160 millions pour les anticipations.

Les emprunts avaient fait entrer au Trésor une somme totale de un milliard 120 millions, et il restait à recouvrer sur les deux derniers emprunts 415 millions.

Les dépenses imputables sur les emprunts pour 1854 et 1855, s'élevaient, le 31 décembre, à près d'un milliard, ce qui laissait un excédant de ressources de 120 millions, qui, réunis aux 415 millions à recouvrer sur les emprunts, formait un total disponible de 535 millions pour les besoins de la guerre de 1856.

La dette flottante proprement dite s'était trouvée réduite à 652 millions, c'est-à-dire à 121 millions au-dessous du chiffre de l'année précédente, et les bons du Trésor étaient descendus à 168 millions. Cette situation paraissait de nature à éloigner l'éventualité d'un nouvel emprunt.

**M. Magne terminait ainsi son résumé :**

« Ce simple aperçu des principaux événements financiers de l'année qui vient de s'écouler nous montre une activité commerciale sans égale, un progrès inouï dans la consommation, deux emprunts énormes acquittés avec la plus grande régularité et en grande partie avant les échéances; en dehors des emprunts, plus de 135 millions, chiffre qui ne s'était jamais vu, employés en achats de rentes pour le compte des départements; les contributions directes payées par anticipation et presque sans frais; un budget convenablement balancé; la dette flottante réduite, le tout malgré la guerre, malgré la crise des subsistances, malgré les dépenses si considérables que des circonstances accidentelles nous ont imposées.

» Quelle plus grande preuve de la vitalité, de la richesse du pays et de tout ce que peut la France sous un gouvernement populaire, avec de pareilles ressources sagement employées ! L'exagération seule serait à craindre ; Votre Majesté saura écarter ce danger par sa haute prudence, en résistant avec fermeté aux entraînements irréfléchis de la spéculation, et en ajournant, dans l'intérêt des affaires engagées, toutes celles qui n'ont pas un caractère évident d'urgence. »

Il nous reste à étudier la situation financière du pays dans celle des principaux établissements de crédit public.

*Banque de France.* — Examinons d'abord dans son ensemble et dans ses détails le grand établissement de crédit, régulateur de tous les autres, la Banque de France.

Au 8 février 1855, la situation de la Banque et de ses succursales est celle-ci :

L'encaisse métallique a augmenté de 17 millions à Paris et de 46 millions dans les succursales, au total de 63 millions. Le Trésor public a versé à la Banque 30 millions, montant de pareille somme de bons du Trésor que la Banque avait escomptés et que le Trésor a réescomptés à la Banque ; de plus, son compte courant se trouve porté de 73 millions à 121 millions, ce qui représente un accroissement de près de 49 millions. Ces deux versements suffisent à expliquer l'accroissement considérable de l'encaisse métallique.

Le portefeuille a augmenté de 13 millions à Paris et de 2 millions et demi dans les succursales.

Les variations des divers chapitres des avances sont insignifiantes : 1 million d'accroissement sur effets publics, 3 millions sur titres industriels.

La circulation des billets n'a pas varié à Paris ; elle a augmenté de 12 millions dans les succursales.

Le compte courant du Trésor, on l'a vu tout à l'heure, s'est élevé de 73 millions à 121 millions et demi. De plus, le Trésor a remboursé les 30 millions dont il vient d'être question.

Les comptes courants des particuliers ont monté de 115 millions à 126 millions à Paris, sans changement dans les succursales.

Ces premiers chiffres posés, il suffira de dire, pour les mois suivants, qu'au 12 avril l'encaisse est au chiffre de 432,614,797 fr. 88 c. Le portefeuille, à 322,904,313 fr. 65 c. Au 10 mai, l'encaisse n'est plus que de 420,914,028 fr.; le portefeuille, 310,744,925 fr. 88 c.

Au 14 juin, l'encaisse, à 407,769,813 fr. 38 c., a diminué de 23 millions et demi. Il a augmenté dans les succursales de 10,829,955 fr., tandis qu'il diminuait à Paris de 34,245,169 fr. 72 c. Les portefeuilles sont restés presque stationnaires : il n'y a dans l'ensemble qu'un demi-million de diminution sur le nouveau bilan. Le compte-courant du Trésor a peu varié : il a subi une faible diminution de 3,196,264 fr. 97 c. En somme, une assez grande stagnation dans les affaires qui se traitent, en grande partie, au comptant. Il y a sur la place peu de papier escomptable; aussi les bonnes signatures se négocient facilement au-dessous de 4 p. 0/0 et ne peuvent, par conséquent, être apportées à la Banque.

Le même fait existe en Angleterre et, à cette époque, l'accumulation des capitaux et la disette de papier escomptable viennent d'engager la Banque d'Angleterre à réduire le taux de son escompte à 3 1/2 p. 0/0. La Banque de France persiste malheureusement à maintenir son taux de 4 p. 0/0.

Au 12 juillet, la situation est déjà bien changée. Le mouvement d'affaires produit par l'Exposition universelle a déterminé une forte réduction de l'encaisse (82,869,199 fr.) et en même temps un accroissement important dans les chiffres des portefeuilles et de la circulation des billets. L'encaisse est réduit de 397 millions et demi à 314,629,614 fr. 43 c. La circulation des billets a augmenté à Paris de 29 millions, mais a diminué dans les succursales de 3 millions. Le chiffre des portefeuilles s'est accru de 27 millions et demi à Paris et de 34 millions dans les succursales. Il s'est élevé dans son ensemble de 310,369,439 fr. 30 c. à 381,699,256 fr. 68 c. Il y a là évidemment un mouvement d'affaires inusité; mais, au fond,

la situation est anormale, par suite des préparatifs d'un emprunt important.

Au 9 août, l'encaisse métallique a augmenté de 36 millions à Paris et diminué de 13 millions dans les succursales. Le portefeuille a augmenté de 58 millions à Paris et de 24 millions dans les succursales, ensemble de 82 millions. Le chapitre des avances offre, cette fois, une augmentation également remarquable : les avances sur effets publics, de 13 millions et demi à Paris et de 2 millions  $35/100$  dans les succursales; les avances sur actions et obligations de chemins de fer, de 17 millions  $1/2$  à Paris et de 5 millions dans les succursales, ensemble, de 38 millions et demi. La circulation des billets a diminué de 42 millions à Paris et de 6 millions dans les succursales. Le compte courant du Trésor a monté de 58 millions à 257 millions, avec près de 200 millions d'augmentation. Les comptes courants des particuliers atteignent 129 millions à Paris et 25 millions dans les succursales.

Augmentation des avances, augmentation du compte courant du Trésor, augmentation du portefeuille, tels sont les traits caractéristiques de ce bilan. Les deux premiers résultats sont la conséquence de l'emprunt. 75 à 80 millions ont été engagés à la Banque qui a par là facilité une souscription de près de 400 millions. De son côté, à mesure que le Trésor recevait les souscriptions, il les versait à la Banque, ce qui élevait le chiffre de son compte courant.

L'emprunt est sans doute aussi pour beaucoup dans l'énorme accroissement des portefeuilles : leur chiffre se tient, depuis le commencement de l'année, entre 325 et 310 millions. Depuis juin, il a monté tout à coup à 463 millions, présentant un accroissement de près de 150 millions, soit près de 50 p. 0/0 en deux mois.

En résumé, au mois d'août, l'ensemble de l'encaisse est de 338 millions et demi; le portefeuille, de 463 millions; le chiffre des avances, de 176 millions; la circulation des billets, de 613 millions; les comptes courants du Trésor et des particuliers, de 441 millions. Les engagements exigibles de la Banque s'élèvent à 1 milliard 35 millions contre un encaisse de 338 millions.

Au 13 septembre, l'encaisse a diminué de 15 millions à Paris et de 34 millions dans les succursales. L'encaisse total est de 288 millions. C'est le chiffre le plus bas auquel il soit descendu depuis dix-huit mois (mars 1853). Ce résultat mérite attention, parce qu'il coïncide avec une diminution sensible de la réserve métallique de la Banque d'Angleterre, diminution qui a eu pour conséquence une élévation du prix de l'argent.

Le portefeuille a diminué de 29 millions à Paris, et de 3 millions dans les succursales; mais il reste encore au chiffre total de 431 millions, ce qui est un chiffre de beaucoup supérieur au chiffre des dix-huit derniers mois, à l'exception du mois précédent.

Le chapitre des avances offre peu de changements. La totalité des avances faites par la Banque, tant sur dépôts de rentes que sur dépôts d'actions et obligations de chemins de fer, s'élève à 468 millions et demi. Ce chapitre a rarement atteint des proportions aussi élevées.

La circulation des billets a augmenté de 34 millions. Elle est au total de 658 millions. C'est une des plus considérables que l'on ait vues.

Le compte courant du Trésor a diminué de 126 millions. C'est la conséquence des opérations nécessitées par le dernier emprunt. Il est encore de 131 millions.

L'ensemble des engagements exigibles, et il faut entendre par là les billets en circulation et les comptes courants, est de 933 millions.

Ainsi, au commencement d'octobre, la Banque a vu son encaisse métallique tomber de 433 millions à 289, par une diminution de 144 millions. En même temps, au contraire, son portefeuille s'est accru, et de 323 millions il est monté à 431, soit 101 millions d'augmentation.

Les demandes de numéraire ayant pris, dans les premiers jours d'octobre, une extension nouvelle, le conseil de la Banque s'effraya de cette situation et recourut à des mesures restrictives. Ces mesures restrictives consistèrent : 1° En une élévation du taux de l'escompte, qui fut successivement porté de 4

à 5 et de 5 à 6; 2° en une diminution du maximum d'échéance des billets admis à l'escompte : jusqu'alors c'était de quatre-vingt-dix jours; désormais l'échéance ne pourrait plus excéder soixante-quinze jours; 3° en une réduction de la proportion que la Banque avance sur les fonds publics et sur les actions et obligations des Compagnies. Elle était naguère de 60 p. 0/0; elle ne pourrait plus être que de 30.

Il était arrivé quelquefois, durant les dix dernières années, que la Banque, dans des circonstances difficiles, haussât le taux de l'escompte; cependant jamais, non-seulement depuis dix ans, mais depuis un demi-siècle, elle n'avait mis l'escompte à 6; dans la crise de 1847 et pendant les angoisses de 1848, elle ne l'avait pas porté au delà de 5; quant au maximum de l'échéance des effets de commerce, il y avait près de quarante ans qu'on le voyait immuable à quatre-vingt-dix jours.

Ces mesures si graves jetèrent par toute la France l'inquiétude dans les affaires. Les rigueurs du grand établissement qui dispense et régularise le crédit par tout l'Empire, allaient être infailliblement imitées, exagérées même par les escompteurs particuliers, par tous les détenteurs de capitaux. L'industrie, le travail national étaient menacés dans leurs conditions d'existence. La spéculation surtout était atteinte, et c'est peut-être la considération qui pouvait le moins attendre le conseil de la Banque.

Au moment où la Banque prenait ces mesures restrictives, voici quels étaient les versements restant à effectuer sur les principales valeurs négociées à la bourse de Paris :

Emprunt de 500 millions 1855.....	10/20	250,000,000
» 750 » 1855.....	16/20	600,000,000
Obligations de la ville de Paris.....	300	45,000,000

## ACTIONS.

Crédit foncier.....	250	15,000,000
Est (nouveau).....	250	62,500,000
Méditerranée.....	150	13,500,000
A reporter.....		986,000,000

## MATIÈRES ÉCONOMIQUES.

275

Report.....		966,000,000
Genève.....	250	20,000,000
Saint-Rambert.....	200	10,000,000
Bessèges à Alais.....		Mémoire.
Grand-Central.....	250	45,000,000
Montluçon à Moulins.....	250	11,000,000
Grassezac à Béziers.....	250	9,000,000
Ardennes et Oise.....	250	10,500,000
Sarde (Victor-Emmanuel).....	350	35,000,000
Chemins autrichiens.....	350	140,000,000
Compagnie générale maritime.....	400	24,000,000

### OBLIGATIONS.

Orléans.....	100	15,000,000
Grand-Central..	50	4,500,000
Genève.....	100	8,771,900
Bessèges à Alais.....		Mémoire.
Chemins autrichiens.....	150	45,000,000
		<hr/>
		1,363,771,900

Cette somme énorme ne devait, à la vérité, être versée que dans un délai assez éloigné : mais il faudrait fournir au moins 75 millions par mois. Or, ces versements ne s'effectueraient qu'autant que la spéculation trouverait aide et secours dans les grands établissements de crédit. En restreignant ses avances, en élevant son intérêt, la Banque allait donc contribuer à la dépression des fonds publics et à la dépréciation des valeurs industrielles.

Il est juste de dire que les mesures prises par l'établissement français ne furent pas isolées. La Banque d'Angleterre, de son côté, effrayée de la diminution rapide du numéraire dans ses caisses, malgré l'élévation du taux de l'escompte à 5 p. 0/0, le porta, dans les premiers jours d'octobre, à 5 et demi. La circulation et les Banques des deux pays sont solidaires dans une certaine mesure. Cette solidarité est devenue encore plus intime depuis que l'or, qui fait le fond de la circulation métallique de l'Angleterre, est entré dans notre propre circulation pour une assez forte part. Il était donc assez difficile que l'exemple donné de l'autre côté du détroit ne fût pas suivi en France.



Mais y avait-il vraiment un danger dans la diminution de l'encaisse, cause principale des restrictions? A 289 millions, l'encaisse paraissait encore suffire amplement à une circulation de 650 millions de billets. La proportion du tiers est généralement admise comme normale. Il est vrai que l'encaisse devait diminuer encore et que la situation de la place pouvait faire craindre une crise financière sérieuse et, par suite, des demandes énormes. La Bourse de Paris était sous le coup de graves inquiétudes : une baisse considérable se déclarait sur toutes les valeurs. Des achats continuels avaient eu lieu depuis six mois sur les actions de chemins de fer, en même temps que le gouvernement avait émis successivement plusieurs emprunts. La plus grande partie des inscriptions provenant du dernier emprunt de 750 millions n'était pas classée. Beaucoup de titres se trouvaient entre les mains de capitalistes anglais, lorsque le numéraire avait commencé à sortir à la fois de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France. L'état des récoltes excitait en même temps de l'inquiétude. On prévoyait une insuffisance de 7 millions d'hectolitres pour la consommation de la France, ce qui devait nécessiter de nouvelles exportations de numéraire pour se procurer des grains à l'étranger.

Ces diverses circonstances avaient fait affluer des titres de toute espèce à la Bourse. Les détenteurs anglais surtout s'étaient hâtés de vendre toutes leurs valeurs françaises, et comme la spéculation avait fait de nombreux achats, les cours de la rente et des chemins n'avaient pas pu résister à l'importance des ventes.

Au reste, au moment où la Banque prenait ses mesures restrictives, on pressentait déjà la fin de cette crise. Toutes les positions de hausse exagérées avaient été liquidées; les bas cours de la rente et des chemins avaient permis à de nouveaux capitalistes d'entrer dans ces valeurs à des conditions plus avantageuses, et l'on commençait à reconnaître que les craintes relatives à la récolte avaient été fort exagérées. Les prix des céréales qui s'étaient élevés outre mesure, étaient en baisse sur tous les marchés, et l'on attendait prochainement au Havre de grands arrivages de grains et de farine.

Dès le 15 octobre, la situation commence à s'améliorer. Les demandes de numéraire ont diminué, la Banque a commencé à recevoir des lingots de l'étranger. En Angleterre, l'encaisse de la Banque présente une augmentation légère. Il n'en est pas encore ainsi en France. Au 8 novembre, l'encaisse a éprouvé une nouvelle diminution, mais peu sensible cette fois, de 21 millions seulement. Il a diminué à Paris de 7 millions et dans les succursales de 14 millions. Mais cette sortie du numéraire est largement compensée par les chiffres des autres articles du bilan. La circulation des billets a diminué de 35 millions, dont 25 millions à Paris et 10 millions dans les comptoirs.

Le montant total des billets se trouve réduit à 614 millions pour un encaisse de 232 millions.

L'élévation de l'escompte à 6 p. 0/0, et la réduction à 75 jours des échéances des effets de commerce, ont amené une diminution de 24 millions et demi dans les portefeuilles, dont 21 1/2 pour Paris seulement, et 3 millions pour les départements. Une grande partie des effets à l'échéance du 31 décembre ont sans doute été portés déjà à la Banque; mais les effets à 90 jours n'étant pas admis, la grande échéance du 31 janvier n'a pas encore pu être escomptée. Dès que cette date rentrera dans la limite des 75 jours, la Banque n'aura plus de motifs sérieux pour maintenir cette mesure, et il est probable qu'elle acceptera de nouveau les bordereaux à 90 jours, surtout si, comme il y a lieu de le croire, le numéraire continue à rentrer de nouveau dans les caisses de la Banque.

Les mesures prises à l'égard des avances sur valeurs ont amené une réduction importante sur cet article. Non-seulement la Banque ne prête plus que 30 p. 0/0 sur les actions et obligations de chemins de fer, et elle a exigé des couvertures de ceux auxquels une proportion plus forte avait été avancée sur leurs titres, mais elle montre une extrême rigueur pour toutes les nouvelles avances. La diminution totale des avances a été de 32 millions 1/2, savoir :

Sur les effets publics, de 5 millions 1/2 à Paris et de 2 millions dans les succursales;

Sur les valeurs de chemins de fer, de 20 millions à Paris et de 5 millions dans les succursales.

Le compte courant du Trésor, qui était un mois auparavant, de 101,711,934 fr. 33 c., figure au bilan du 8 novembre pour une somme de 71,121,315 fr. 84 c.

Les comptes courants divers ont éprouvé dans leur ensemble une diminution de 17 millions, dont 14 millions pour Paris et 3 millions pour les comptoirs.

A partir de ce jour, nous entrons dans une période d'amélioration décisive. La réaction favorable se dessine, bien que la Banque ne revienne pas encore sur ses mesures de rigueur.

Au bilan du 13 décembre, le mouvement de baisse qui s'était fait remarquer depuis quelques mois dans le chiffre de l'encaisse s'est arrêté; il y a même une amélioration légère : de 211 millions 550,218 fr., l'encaisse s'élève à 218 millions 891,684. fr. : différence en plus, 7 millions 341,466 fr. Il faut peut-être remarquer que cette augmentation s'est produite exclusivement dans l'encaisse des succursales; de 106 millions 555,136 fr., chiffre du mois de novembre, il s'élève à 132 millions 286, 937 fr.; au contraire, l'encaisse dans l'établissement principal de Paris est descendu de 104 millions 985,062 fr. à 86 millions 614,747 fr.. C'est la première fois qu'on observe une différence aussi grande entre les deux encaisses à l'avantage des succursales.

Le portefeuille est encore en voie de diminution : de 455 millions 855,362 fr. qu'il représentait dans le bilan du mois de novembre, il descend à 417 millions 666,946 fr. Cette situation est-elle le résultat de l'état général des affaires ou une conséquence de la trop grande rigueur apportée par la Banque dans ses escomptes ?

Le compte des avances sur effets publics français et sur les actions et obligations des chemins de fer présente une nouvelle diminution de 31 millions 677,500 fr. ; différence entre 129 millions 4,436 fr., chiffre du mois précédent, et 97 millions 326,936 fr., chiffre du bilan qui a été publié le 13 décembre. Comme le mois précédent, c'est encore le chapitre des avances sur actions et obligations des chemins de fer qui supporte la plus

grande partie de cette différence. Comparativement au chiffre du bilan du mois d'octobre, le chapitre des avances, tant sur effets publics que sur actions et obligations des chemins de fer, a subi une diminution de presque 65 millions de francs.

La circulation des billets, qui avait déjà diminué pendant les mois précédents, est encore descendue de 21 millions 464,500 fr., différence entre 614 millions 319,800 fr., chiffre du mois précédent, et 592 millions 855,300 fr., chiffre de la circulation actuelle. Ainsi la circulation des billets de la Banque ne s'élève pas à la proportion normale du triple de son encaisse.

Le compte courant du Trésor créditeur montre un léger accroissement : 72 millions 398,824 fr. contre 71 millions 121,315 fr., chiffre du précédent bilan.

Enfin le chiffre des comptes courants particuliers, qui était de 157 millions 640,544 fr., a subi une diminution très-considérable ; il n'est plus que de 115 millions 863,440 fr. ; différence : 41 millions 777,104 fr. C'est un chiffre très-considérable et qui trouve sans doute son explication dans les exportations de numéraire auxquelles la France est obligée, soit par suite de la guerre, soit pour acheter des grains à l'étranger ; et à ces causes déjà très-puissantes il faut ajouter que le prix élevé de l'argent et l'intérêt avantageux qu'il est facile d'en tirer ont déterminé beaucoup de capitalistes à retirer leurs fonds des caisses de la Banque.

Enfin, pour nous rendre compte de la situation pendant les derniers jours de l'année, il nous faut pousser jusqu'au bilan du 10 janvier 1856.

Les chiffres de ce bilan indiquent encore des difficultés. La diminution de l'encaisse n'a pas été moindre de 19 millions depuis le mois précédent. Mais cette fois elle porte plus fortement sur la province que sur Paris. Elle n'a été que de 5 millions à Paris, tandis qu'elle est, dans les succursales, de 14 millions.

En même temps que le numéraire continuait à sortir des caisses de la Banque, la circulation des billets s'augmentait de 15 millions à Paris, seulement, tandis qu'il y avait une dimi-

nution de 1 million dans les comptoirs. L'encaisse se trouve, au 10 janvier 1856, réduit un peu au-dessous du tiers des billets.

L'épuisement de l'encaisse s'explique aussi par le mouvement extraordinaire qui a eu lieu sur les portefeuilles, dont les chiffres ont varié pendant quelques jours de 8 et 10 millions. Au moment où le bilan a été arrêté, le chiffre des portefeuilles s'élevait à 446 millions et demi, soit une augmentation de 29 millions sur le mois précédent.

Les comptes courants divers ont augmenté de 14 millions, mais cette augmentation a eu lieu exclusivement à Paris. Les chiffres sont restés tout à fait stationnaires dans les succursales.

Voici, en nombres ronds, les chiffres des principaux articles du nouveau bilan, comparés avec ceux du 14 novembre et du 13 décembre :

	14 novembre.	13 décembre.	10 janvier.
Encaisse.....	210 mill. 1/2	218 mill. 1/2	199 mill. 1/2
Portefeuilles.....	456 » 1/2	417 » 1/2	446 » 1/2
Avances sur valeurs publiques.	129 »	97 »	92 » 1/2
Circulation.....	614 »	593 »	608 »
Compte courant du Trésor...	71 »	72 »	51 »
Comptes courants divers.....	157 » 1/2	116 »	130 »

En somme, il est permis de croire que la prolongation des mesures restrictives de la Banque a été pour quelque chose dans la continuation de la crise, dont tout indiquait la fin. C'est pendant le mois de décembre qu'il avait fallu fournir au versement mensuel du dernier emprunt, aux appels de fonds de plusieurs compagnies de chemins de fer, à l'émission des actions de la compagnie Parisienne de l'éclairage au gaz ; c'était aussi le moment où le commerce avait à payer ses factures ou ses effets, et en face de pareils besoins d'argent, on ne trouvait plus à la Banque les mêmes facilités qu'autrefois.

Cependant l'échéance du 31 décembre avait fait rentrer beaucoup de capitaux. Jamais peut-être on n'avait vu à la Banque une échéance aussi considérable. On pouvait compter

que la liquidation des affaires de l'année 1855 serait complètement terminée après l'échéance du 31 janvier, et que la Banque pourrait enfin se désister de ses rigueurs.

Aux derniers jours de l'année, les causes les plus sérieuses de difficultés ont disparu. Depuis la prise de Sévastopol, les envois de matériel de guerre ont cessé, et les frais de la guerre d'Orient ont diminué dans une très-grande proportion. La Banque a eu, par conséquent, des sommes beaucoup moins considérables à expédier pour le compte du gouvernement; or, l'on sait que toutes les dépenses faites en Orient devaient être payées en numéraire.

Les mois d'octobre et de novembre ont été signalés par des achats considérables de grains effectués à l'étranger, et principalement aux États-Unis, pour le compte de la France. Il a fallu également payer ces achats au comptant et en espèces. Plusieurs pays producteurs, tels que les États-Unis et les Principautés danubiennes, préfèrent même nos pièces de 5 fr. en argent à nos monnaies d'or. Mais on était arrivé enfin à la période des arrivages de ces grains, qui affluaient dans nos ports de mer, et l'on avait ralenti les expéditions de numéraire destinées à faire de nouveaux achats.

Enfin, tandis que notre commerce d'importation s'était sensiblement ralenti, l'étranger avait fait depuis quelques mois, de nombreux achats de marchandises dans nos fabriques.

Examinons maintenant cette situation générale, non plus dans les chiffres mensuels et dans les principales positions de la place, mais dans le rapport annuel de la Banque de France.

Du rapport de M. d'Argout, gouverneur de la Banque de France, sur les opérations de 1855, il résulte que, depuis trois ans, la masse des opérations de la Banque a pris un développement inusité. Les transactions se sont élevées à 3,964 millions en 1853, à 3,898 millions en 1854, et à 4,863 millions en 1855. C'est une augmentation de près d'un milliard en 1855 sur 1854.

Les escomptes se sont élevés à 3 milliards 762 millions contre 2 milliards 944 millions en 1854; c'est une augmentation de

818 millions. Jamais ils n'avaient été plus considérables que dans le second semestre de 1855. En juillet, ils ont atteint 383 millions, et dans les quatre mois suivants, ils ont varié de 341 à 354 millions; enfin, en décembre, on arrive à un total de 513 millions.

La Banque reconnaît que l'élévation de son taux d'escompte de 4 à 5 p. 0/0 et de 5 à 6 p. 0/0, et les échéances restreintes de 90 à 75 jours, n'ont pas été un obstacle à la progression des escomptes, ce qui semble prouver que ces mesures restrictives n'ont pas atteint le véritable but qu'on se proposait, et qu'elles ont seulement accru les bénéfices de la Banque.

La Banque a réussi du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier à réduire ses avances sur rentes, sur actions, obligations de chemins de fer, de 185 à 93 millions.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1855, le Trésor a remboursé à la Banque une troisième échéance de 5 millions, ce qui réduit sa dette de 75 millions à 60. La Banque lui a avancé 40 millions pour trois mois sur transfert de bons du trésor, et cette opération a été renouvelée deux fois.

Quelques encaissements de fin de mois se sont élevés à Paris à des sommes considérables. Le 31 octobre, la Banque a eu à percevoir à Paris une somme de 65,417,000 francs. La Banque n'a été lésée, en 1855, par aucune faillite. Elle a recouvré 342,000 francs sur des sinistres remontant à des époques assez éloignées.

Les succursales croissent chaque année en nombre et en importance. La totalité de leurs opérations s'est élevée, en 1855, à 2,745 millions contre 2,161 millions en 1854. C'est une augmentation de plus d'un demi-milliard. Les augmentations les plus marquantes portent sur les succursales de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Lille et de Valenciennes. La succursale de Nevers a seule donné une perte qui s'élève à 410,300 fr. par suite des dépenses de premier établissement. De nouvelles succursales ont été autorisées à Arras, à Dijon et à Dunkerque.

Les dépenses de la Banque et de ses succursales se sont élevées à 9,813,000 fr. en 1855, contre 5,007,600 en 1854; c'est une augmentation de 4,806,000 fr. Dans ce chiffre figure une

somme de 3,920,611 fr. 47 c. pour primes payées sur métaux précieux.

Outre les mesures restrictives des 4 et 18 octobre, la Banque avait, dès le mois de juillet, acheté de l'or et de l'argent au dehors. Au 31 décembre, ces achats, continués pendant six mois, s'élevaient à 260 millions. Le rapport annonçait que ces opérations continuaient encore et n'étaient pas près de leur terme. Le 31 janvier 1856, les arrivages de lingots atteignaient le chiffre de 298 millions.

Le rapport affirmait que les mesures restrictives prises par la Banque ne l'avaient point empêchée « d'élargir son escompte dans des proportions plus étendues que jamais. » Et cependant, il était bien évident que le commerce avait vu entraver ses opérations par les mesures restrictives du mois d'octobre.

Le rapport se félicitait pour ainsi dire de la sévérité avec laquelle avaient été traitées les avances sur effets publics : on s'était efforcé d'en réduire le chiffre et on y avait réussi, car, du 1<sup>er</sup> avril au 31 janvier, leur chiffre était réduit de moitié, de 185 millions à 93. Cette horreur pour la spéculation était-elle bien dans le rôle du premier établissement de crédit de la France ?

En résumé, de ce très-court rapport de M. d'Argout, on pouvait surtout conclure que la Banque de France s'était beaucoup plus préoccupée, pendant cette année de crises, de sa propre sécurité que des besoins de la place. Ses efforts avaient été dirigés surtout vers ce but : maintenir le niveau de sa réserve métallique.

Une opinion assez généralement adoptée, à la suite de ces expériences d'une mauvaise année financière, c'est que la Banque de France, pour intervenir utilement dans les crises, ne possède pas un capital de garantie suffisant. Ce capital, qui se trouvait réduit en 1848 à 67 millions, n'est encore que de 94 millions, et cependant toutes les banques départementales sont maintenant fusionnées avec la Banque de France.

Si la Banque consentait à doubler ce capital, elle pourrait sans inconvénient réduire le chiffre de son encaisse et augmenter la circulation de ses billets.



*Crédit mobilier.* — Cet établissement de crédit tend, de plus en plus chaque année, à prendre dans l'organisation de la fortune publique, une position souveraine. Cette création a la prétention d'organiser plus complètement le crédit, de le soustraire à l'influence et aux intérêts bornés de quelques individualités puissantes; de commanditer les grandes entreprises; en un mot, de faire réagir l'esprit d'association contre l'esprit d'isolement. Donner à tous, même aux plus petits, le pouvoir de participer à des avantages qui furent longtemps le monopole de quelques-uns; émanciper le commerce, l'industrie, les gouvernements eux-mêmes, telles seraient, dans l'esprit des fondateurs de ce puissant instrument, les conséquences prochaines de son apparition dans le monde financier.

Étudions le rapport présenté par le conseil d'administration dans l'assemblée générale des actionnaires (23 avril 1856).

La société générale de Crédit mobilier avait pu concourir, en 1855, à un grand nombre d'opérations importantes. Ces opérations sont de deux sortes : financières et industrielles.

Parmi les grandes opérations financières, la plus considérable fut sans doute l'émission du dernier emprunt français de 780 millions. Le Crédit mobilier apporta, avant l'heure fixée pour l'ouverture des listes, la plus forte souscription qui ait jamais été faite par un établissement de crédit : il déposa la demande d'un chiffre qui représentait à lui seul le tiers de l'emprunt total, puisqu'il montait à la somme de 250 millions, somme qui allait être plus que doublée par suite de l'appel fait aux ressources de la clientèle étrangère.

Le Crédit mobilier dut augmenter ce chiffre de 250,000,000 fr., et y ajouter, quelques jours plus tard, une seconde souscription de 375,000,000 fr., tant pour son compte que pour celui de l'Angleterre et de plusieurs États de l'Allemagne, « première et grande vérification, ajoutait le rapport, des ressources que doit donner le crédit international. »

Pour faire comprendre le caractère libéral de la pensée qui avait présidé à cet acte, le rapport signalait ce fait remarquable, que les profits réalisés par le Crédit mobilier sur la rente, pendant l'exercice, ne figuraient en totalité que pour 54,000 fr.

environ dans le chiffre de 28,000,000 fr. qui représentait ses bénéfices.

Réduite, comme les autres, dans la proportion établie par le Gouvernement, la souscription du Crédit mobilier avait produit, en définitive, 4,280,920 fr. de rente 3 p. 0/0 pour le compte de la Société, indépendamment de la part des administrateurs et de celle de la clientèle étrangère. « Il suffit, ajoutait le rapport, de rapprocher ce chiffre de celui de 4,849,816 fr., qui formait, au 31 décembre 1853, le montant de la rente 3 p. 0/0 possédée à cette époque par la Société, pour montrer que, loin de s'empresser de réaliser le bénéfice que lui aurait offert l'élévation des cours qui suivit immédiatement l'émission de l'emprunt, le Crédit mobilier a fait encore de nombreux achats, puisque, cinq mois après cette émission, le chiffre du 3 p. 0/0 que nous avons en portefeuille dépassait de près de 600,000 francs de rente celui de notre souscription dans l'emprunt.

» Malheureusement, la réaction en baisse qui suivit le premier élan indique que notre exemple avait trouvé peu d'imitateurs.

» Notre conduite, en ces circonstances, répond d'une manière éclatante aux accusations intéressées des adversaires de notre institution ou de ceux qui ne se rendent pas suffisamment compte de l'esprit dans lequel un grand établissement doit être administré. Loin de hâter les réalisations, comme le font généralement, et comme l'ont fait dans l'espèce des souscripteurs particuliers; loin de suivre la spéculation dans ses accès d'entraînement ou de terreur, nous savons résister, dans les limites d'une sage prudence, aux mouvements qui, dans un sens ou dans l'autre, pourraient compromettre le crédit public. »

Parmi les principales entreprises de chemins de fer formant la clientèle de la Société, le rapport énumérait : 1<sup>o</sup> la Compagnie des chemins de l'Ouest, formée de la réunion des anciennes Compagnies de Rouen, du Havre, de l'ancien Ouest, de Dieppe et Fécamp, de Saint-Germain et des deux Versailles; la Société avait opéré l'échange des anciennes obligations

contre les nouvelles, et garanti le placement des obligations restant disponibles après l'échange, se rendant ainsi acquéreur de 65,000 obligations représentant ensemble 18,000,000 de francs ; 2° la Compagnie des chemins du Midi : la Société avait assuré le placement total du dernier emprunt de 100,000 obligations, soit de 28,000,000 de francs environ, effectués par cette Compagnie ; 3° Compagnie de l'Est : la Société avait fait aux actionnaires de cette Compagnie (ainsi qu'à ceux du Midi, de Paris à Caen, de Paris à Cherbourg, et de Dieppe à Fécamp), des avances à 4 p. 0/0, et même des versements intégraux sur les actions nouvelles ; 4° la Compagnie du chemin de Dôle à Salins : la Société avait assuré l'exécution de ce chemin, dont les travaux étaient demeurés longtemps suspendus, en faisant à la Compagnie des avances importantes et en achetant d'elle 16,000 obligations.

A l'étranger, dans ce même ordre d'opérations, nous rencontrons l'emprunt de la Société autrichienne des chemins de fer de l'État. Le Crédit mobilier s'était chargé d'émettre cet emprunt divisé en 300,000 obligations émises au taux de 275 fr. l'une, et représentant une somme de 82,500,000 fr.

C'était là, disait le rapport, la première application des idées des éminents fondateurs du Crédit mobilier, touchant l'établissement d'un papier de crédit européen dont les intérêts pourraient être servis sur les principales places de l'Europe, et cette tentative avait pleinement justifié toutes les espérances. Le succès avait été immédiat, et cet emprunt, souscrit à l'origine pour la partie la plus forte à l'étranger, se trouvait presque en entier aujourd'hui dans le portefeuille des capitalistes allemands.

Parmi les affaires industrielles à l'organisation desquelles avait concouru la Société, le rapport plaçait en première ligne la constitution de la Société des chemins de fer autrichiens, dont le succès élargissait désormais la base des grandes opérations et donnait un utile exemple de l'application des capitaux associés, sans distinction de nationalité, aux vastes entreprises d'intérêt général.

Puis, c'était : 1° la Compagnie du chemin de Saint-Rambert, dont la Société avait reconstitué le crédit sur des bases solides

et assuré la confection de deux nouvelles lignes promises par le Gouvernement qui devraient se diriger, l'une sur Lyon, l'autre vers Valence ; lignes dont l'établissement permettrait à la Compagnie de prendre sa part du trafic des marchandises et du mouvement des voyageurs qui forment un double courant de Paris et de Marseille vers le Piémont et vers la Suisse.

2<sup>o</sup> La Compagnie des Ardennes, dont le patronage du Crédit mobilier avait régularisé et amélioré la position.

3<sup>o</sup> La Compagnie du chemin de Paris à Soissons et en Belgique : d'accord avec les administrateurs de cette Compagnie, la Société avait demandé la concession d'une ligne de Paris à Soissons et Reims, et le prolongement de cette ligne vers la Belgique, sur un point de la frontière où elle pourrait se rattacher aux plus riches bassins houillers, et rendre ainsi les plus grands services aux deux pays, en donnant aux charbons de la Belgique, si nécessaires à l'industrie française, un nouveau débouché, de nouveaux moyens de transport.

Enfin, la Société avait mis d'accord les intérêts de la Compagnie des Ardennes et de la Compagnie de l'Est ; elle avait, par son intervention, établi un lien entre les chemins étrangers de l'Ouest et du Central Suisse ; elle s'était intéressée dans la canalisation de l'Ebre depuis Saragosse jusqu'à la mer ; elle avait opéré la fusion des Omnibus de Paris et la constitution de la Compagnie générale maritime ; soumissionné la concession des lignes transatlantiques ; réuni en une seule entreprise toutes les Sociétés parisiennes d'éclairage par le gaz, assurant ainsi, selon l'expresse volonté de l'Empereur, au service public de la ville et à celui de ses habitants, non-seulement une réduction notable du prix de l'éclairage, mais encore l'introduction à bon marché de l'emploi du gaz pour les divers usages de l'industrie et de la vie domestique (1).

Pour établir sur des bases définitives les ressources de son crédit, la Société avait procédé, au mois de septembre, à l'é-

(1) Le chiffre de la consommation, qui avait été en 1854 de 33 millions de mètres cubes, s'est élevé en 1855 à celui de 38 millions de mètres, et cette augmentation a été amenée en grande partie par la seule prévision de l'abaissement de prix qui devait avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1856.

mission de ses obligations. C'était la première application du système exposé dans ses statuts et dans son premier rapport, ainsi qu'on va le voir :

« Nos obligations seront de deux espèces : les unes émises à courte échéance, devront correspondre à nos divers placements temporaires ; les autres, émises à des échéances éloignées et remboursables par voie d'amortissement, correspondront aux placements de même nature que nous aurons faits soit en rentes, soit en actions, soit en obligations de Compagnies industrielles.

» Suivant l'économie du système qui sert de base à notre Société, ces titres seront non-seulement *gagés* par une somme correspondante de valeurs acquises sous le contrôle du gouvernement et dont la réunion offrira, par l'application du principe de la mutualité, les avantages de la compensation et de la division des risques, mais ils auront de plus la *garantie* d'un capital que nous avons élevé dans ce but à un chiffre considérable. »

Et ailleurs :

« Nous ne pouvions songer à émettre nos obligations à longue échéance avant d'avoir complété notre capital ; il fallait que ces obligations pussent jouir de la double garantie que leur assurent nos statuts : l'existence du fonds social et la réalisation d'acquisitions faites sur une base assez large pour donner à nos placements l'importance et la stabilité nécessaires. »

Le résultat de ces émissions était ainsi indiqué :

« Le résultat définitif des opérations du Crédit mobilier, lorsqu'il aura pris tous les développements prévus par nos statuts, se résumera, en dehors du revenu de notre capital, dans une différence d'intérêt entre la somme de ses emprunts et la somme de ses placements. Parvenues à ce point, les variations de cours nous seraient jusqu'à un certain point indifférentes, puisque nos bénéfices se trouveraient basés sur des revenus et non sur des oscillations du capital. »

L'opportunité de cette émission avait paru indiquée par des bénéfices s'élevant à plus de 28 millions, par de nouveaux bénéfices prévus, par une situation des plus brillantes. De là une

émission de 240,000 obligations, sans fixation du chiffre du dividende. La spéculation, le rapport l'avouait, donna à la hausse du prix des actions provoquée par cette mesure, un caractère exagéré. Mais le rapport repoussait avec indignation l'accusation de complicité dans ces manœuvres.

Une partie très-remarquable de cet important rapport avait trait aux opérations auxquelles la société avait été conviée par plusieurs grands États.

« Jusqu'ici, y était-il dit, le crédit n'avait eu qu'une organisation fort incomplète, livré qu'il était à des individualités plus ou moins puissantes, et dont le point de vue était forcément borné en d'étroites limites.

» Longtemps les gouvernements pour leurs emprunts, l'industrie pour ses travaux, le commerce pour ses spéculations, ont dû subir la loi de ces individualités dont les exigences devaient naturellement s'élever en proportion de la grandeur de risques non partagés et en l'absence complète de tout établissement régulièrement constitué pour commanditer les grandes entreprises.

» Encore était-on fort heureux d'accepter ces exigences pour sortir d'une immobilité qui était le plus ordinairement l'état général.

» La fondation des institutions de crédit mobilier est l'expression de la réaction de l'esprit d'association contre l'esprit d'isolement.

» A l'indécision naturelle de capitalistes agissant exclusivement pour leur compte personnel, ont succédé l'initiative et la hardiesse de ces grands corps, à la vie et aux avantages desquels participent des milliers d'individus.

» A cette fondation correspondent, d'une part, la faculté donnée à tous de participer à des avantages qui furent longtemps le monopole de quelques-uns, d'autre part, l'émancipation des gouvernements, de l'industrie et du commerce.

» Désormais, plus de grand développement dans le crédit public d'un État, plus de progrès notable dans l'industrie et le commerce, sans une organisation de crédit analogue à celle dont la France a pris l'initiative. »

Parmi les États qui avaient senti le besoin d'organiser dans leur sein des institutions de crédit analogues à celles dont l'Empereur a doté la France, figuraient en première ligne l'Autriche et l'Espagne.

L'Autriche, qui, dans un court espace de temps, a pu constater la puissance et les heureux effets du crédit largement appliqué aux grands travaux publics, l'Autriche, pour laquelle la fondation de la Société des chemins autrichiens par la Société de Crédit mobilier français était devenue le point de départ d'une ère nouvelle pour le développement de ses travaux publics, pour la restauration de ses finances et la fécondation de son sol, l'Autriche avait compris tout le parti qu'elle pouvait tirer de l'établissement des nouvelles institutions de crédit.

Elle voulut donc être la première à créer chez elle une société de crédit mobilier : mais malheureusement, suivant les administrateurs de la Société française, elle fonda cette institution sur des bases trop exclusives pour que la Société française pût y accepter la part qu'elle aurait désiré y prendre.

La Société française s'était refusée, entre autres points à admettre le principe de l'interdiction formulée à l'égard des affaires étrangères à l'Autriche.

Les choses s'étaient passées autrement en Espagne, et l'institution nouvelle y avait été dotée des pouvoirs les plus larges et les plus libéraux.

L'Espagne, longtemps livrée à toutes les agitations de la politique, à toutes les misères de la guerre civile, l'Espagne, à peine remise de ses révolutions, avait compris que la meilleure politique du moment était celle qui, donnant une grande impulsion à son crédit et à ses travaux publics, offrirait un but nouveau à l'activité, à l'énergie, au génie de la nation, et la rattacherait au grand mouvement qui emporte tous les peuples de l'Europe et les pousse à se rapprocher, à confondre et à mêler leurs intérêts.

L'Espagne, considérée à tort comme un pays pauvre et dénué de ressources, possède au contraire les éléments les plus féconds dont un pays puisse être doté. La Pro-

vidence lui a prodigué toutes les richesses agricoles et minérales. Il ne faut, pour les mettre en valeur, que faire cesser l'isolement de ses provinces en les reliant par la création d'un bon système de voies de communication et en les unissant par le lien non moins fort d'une bonne organisation de crédit.

L'Espagne avait donc embrassé avec enthousiasme la pensée d'une organisation de son crédit et avait procédé, avec trop d'entraînement même selon le rapport, à la fondation des sociétés de ce genre. Le Crédit mobilier de France regrettait cette concurrence qui pourrait être pleine de périls et de mécomptes.

Fallait-il craindre que ces créations d'affaires à l'étranger n'eussent des dangers pour la mère-patrie? Le rapport répondait avec une grande intelligence du crédit à ces terreurs sans fondement.

On a représenté comme émigrant à l'étranger le capital que la France devait précieusement conserver pour elle-même; et les hommes qui se sont trouvés appelés à participer à ce mouvement d'expansion du génie français ont été en quelque sorte signalés à l'opinion publique comme de mauvais citoyens.

« De pareils sentimens sont trop contraires à l'esprit national, les craintes qu'on tâche de susciter sont trop dénuées de fondement pour que nous ne cherchions pas à porter dans tous les esprits la conviction profonde qui nous anime.

» La France n'a pas le monopole du capital. Il est même d'autres nations chez lesquelles le travail et l'économie ont accumulé peut-être une masse de richesses disponibles relativement plus grande que dans notre pays : telles sont, par exemple, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et une bonne partie de l'Allemagne. Le taux de l'intérêt est un indice certain du fait que nous signalons.

» Mais ce que la France possède au plus haut degré, c'est le génie de l'association, c'est un esprit d'organisation qui s'est révélé par ses associations financières et administratives, par la création de ses établissemens de crédit, par la bonne administration de ses chemins de fer; c'est le sentiment de l'unité, qui lui permet d'éviter les écarts de la concurrence.



» Or, ce que l'étranger nous demande, ce n'est point notre or, mais notre puissance d'association et d'organisation, le crédit qui s'attache à toutes les affaires que nous patronnons.

» Longtemps l'Angleterre a été exclusivement en possession de ce haut patronage qui nous est échu en partie, plus encore par la sympathie qu'inspire le caractère français, par nos aptitudes naturelles, par la confiance que méritent à tant de titres les hommes sortis de nos écoles spéciales, que par les capitaux que nous pouvons affecter aux affaires extérieures.

» On peut dire avec vérité que les titres qui représentent le capital de ces affaires viennent recevoir à Paris une sorte d'authenticité, une espèce de naturalisation, avant de trouver sur les principales places de l'Europe le crédit qu'ils n'auraient pas eu au même degré s'ils n'avaient reçu préalablement cette espèce de contre-seing.

» Se priver de cet élément de profit et d'influence serait non-seulement une faute, mais encore un oubli, une méconnaissance de l'esprit national. »

Le rapport ajoutait ces remarquables paroles qui constituent les axiomes de la science nouvelle du crédit et qui l'élèvent à la grande hauteur d'une doctrine sociale et humanitaire.

« Les liens nouveaux, créés entre les diverses places de l'Europe, soit à l'occasion de cette grande entreprise, soit à l'occasion des nouvelles institutions de crédit, permettent de répartir désormais sur toutes ces places le poids des nouvelles affaires; l'appui d'abord prêté par nous va nous être rendu au décuple par les facilités que nous trouverons désormais à l'étranger pour réaliser les opérations nationales de la plus grande importance.

» Les principes qui fondaient l'élévation d'un peuple sur l'appauvrissement des nations voisines ont fait leur temps. Chacun aujourd'hui, comprend qu'il y a à gagner à la prospérité générale et que la richesse d'un pays ne peut atteindre toute sa valeur échangeable que par l'existence d'une richesse correspondante dans d'autres pays.

» D'ailleurs en se plaçant au point de vue opposé, on s'aperçoit que l'abstention n'empêcherait point le développement des

diverses nations étrangères dans les voies du crédit et de l'industrie, et l'on se demande alors naturellement s'il ne vaut pas mieux diriger ce mouvement que le combattre, et si la solidarité d'intérêts que créeront les rapports qui tendent à s'établir n'est pas préférable à un isolement stérile et peut-être hostile.

» Cette solidarité est d'autant plus précieuse qu'elle contient en germe la véritable solution des difficultés qui s'opposent aujourd'hui au développement ou à l'application des principes d'une sage liberté commerciale.

» Il n'est pas impossible, en effet, de prévoir que l'une des solutions de ce grand problème se trouvera dans l'union des principaux établissements de l'Europe; dans la fusion qu'ils peuvent préparer entre des intérêts en apparence opposés; dans les compensations qu'on peut trouver, soit par une division de travail appropriée au génie et aux besoins des divers pays, soit par l'immense développement que l'abaissement de certaines barrières produirait dans la consommation générale.»

La situation financière de la Société, au 31 décembre 1855, se résumait de la manière suivante :

Le capital social.....	60,000,000 fr. »»	
Le solde de comptes courants s'était élevé, depuis le 31 décembre 1851, du chiffre de 54,924,379 fr. 09 c. à celui de.....	103,179,308	64
Le montant des effets à payer des créanciers et des articles d'ordre s'élevait à.....	864,414	81
Le chiffre de la réserve était de.....	1,696,063	59
Enfin, le montant total des bénéfices réalisés dans le cours de l'exercice 1855, déduction faite de la somme à porter à la réserve, était de.....	26,827,901	32
<b>Total du passif.....</b>	<b>192,567,708 fr. 36 c.</b>	

L'actif au 31 décembre 1855 se composait des articles suivants :

Il y avait en portefeuille :

1° En rentes.....	40,069,264 fr. 40 c.
2° En obligations.....	32,814,800 20
3° En actions de chemins de fer et autres.....	59,431,503 66
	<hr/>
	132,345,458 fr. 26 c.

Dont il fallait déduire, pour versements non appelés au 31 décembre.....	31,166,718	62		
			101,178,739	fr. 64 c.
Les placements à échéance en bons du Trésor, reports, avances sur actions, obligations, etc., étaient de			84,325,390	09
La valeur de l'immeuble et du mobilier, malgré l'extension nécessaire des constructions, avait été réduite, par un prélèvement sur les bénéfices du dernier exercice, à.....			1,082,219	37
Enfin le solde disponible en caisse et à la Banque, et le montant des dividendes à toucher au 31 décembre 1855 étaient de.....			5,981,359	26
<b>Total de l'actif.....</b>			<b>192,567,708</b>	<b>fr. 64 c.</b>

Était-ce là, disait le rapport, avoir marchandé son concours, et l'établissement qui prêtait un semblable appui à toutes les formes du crédit, méritait-il les accusations qu'on avait fait peser sur lui?

Le chiffre total des rentes, actions et obligations en portefeuille, qui était au 31 décembre 1854 de.....			57,460,092	fr. 94 c.
s'était augmenté des souscriptions et acquisitions faites pendant l'exercice 1855 de.....			265,820,907	03
<b>Total.....</b>			<b>323,280,999</b>	<b>fr. 97 c.</b>

Le montant des réalisations ayant été de.....	217,002,431	fr. 34 c.		
A quoi il fallait ajouter le montant des valeurs restant en portefeuille, ci.....	132,345,458	26	349,347,889	60
Il en résultait un bénéfice de.....			26,066,889	fr. 63 c.
Les bénéfices provenant de commissions et intérêts d'avances s'étaient élevés à.....			1,427,478	57
Les reports sur rentes et actions avaient produit....			1,336,794	74
Les intérêts provenant de diverses sources de placements s'étaient élevés à.....			3,020,412	77
Le produit de la caisse des dépôts à.....			19,200	75
<b>Total des bénéfices bruts.....</b>			<b>31,870,776</b>	<b>fr. 46 c.</b>

Dont il fallait déduire :			
Pour frais généraux, frais d'administration et de premier établissement.....	535,941	fr.	91
Pour intérêts payés sur comptes courants.....	1,042,576		82
Pour gratifications, secours et œuvres de bienfaisance.....	139,005		22
		<u>1,777,523</u>	<u>65</u>
		30,098,252 fr. 51 c.	
De ce chiffre des bénéfices, il fallait déduire encore les articles suivants :			
Amortissement extraordinaire sur le compte immeuble, afin d'en ramener le montant à son prix d'acquisition.....	590,283		15
Réductions sur les prix d'achat des valeurs non cotées à la Bourse.	920,967		97
Enfin perte présumée sur les achats de céréales.....	500,000	»»	
		<u>2,011,251</u>	<u>12</u>
Solde des bénéfices au 31 décembre 1855...		<u>28,082,001 fr. 39 c.</u>	

En résumé, la Société de Crédit mobilier avait assuré :

Au crédit public, un concours qui s'était traduit, lors des derniers emprunts, par un chiffre de souscription sans exemple jusqu'alors dans des circonstances analogues ;

Aux chemins de fer, une assistance qui avait permis aux uns de se relever d'un discrédit qui compromettait la fortune de leurs actionnaires, aux autres de développer leur prospérité par des fusions, par des extensions avantageuses ;

Au travail national, une coopération soit directe, soit indirecte pour toutes les grandes entreprises ;

A certaines nations étrangères, la révélation d'un système de crédit qui leur avait donné le courage et la faculté d'étendre leurs travaux, d'améliorer leurs finances ;

A l'Europe enfin, l'exemple d'une institution dont elle consacrait aux yeux du monde l'immense utilité par l'application plus ou moins heureuse que sur plusieurs points elle s'appropriait à en faire (1).

(1) L'assemblée générale du 23 avril a fixé à 178 fr. 70 c. par action le

*Crédit foncier.* — Cette institution, moins brillante et plus modeste, mais dont l'avenir dira la sérieuse utilité, doit aux décrets de 1854 (*Voyez l'Annuaire*) une organisation analogue à celle de la Banque. Ses statuts ont dû être modifiés, et un arrêté du 10 octobre 1855, porté par M. le ministre des finances, a institué une commission à cet effet.

L'exposé des motifs des décrets de 1854 avait montré la société du Crédit foncier destinée, « non-seulement à modifier les formes de la dette hypothécaire, mais à procurer à la propriété les fonds dont elle a besoin pour améliorer ses cultures et augmenter ses produits. » L'association du Crédit foncier à celui de l'État par la coopération des receveurs généraux, a commencé cette organisation nouvelle qui n'a pu rendre encore que de modestes services. La guerre, les préventions de l'opinion publique, une législation hypothécaire pleine de dangers, une crise des subsistances, une crise des capitaux, c'étaient là assez de causes pour entraver, à son premier pas, une institution qui ne présente pas, comme le Crédit mobilier, des chances aléatoires propres à faire illusion sur ses ressources.

Malgré ces désavantages et ces difficultés, la situation financière du Crédit foncier, au 31 décembre 1855, était satisfaisante. En voici la balance :

## A L'ACTIF.

Actionnaires.....	16,827,750 fr. » c.	
Numéraire en caisse.....	478,786	52
Valeurs de portefeuille, bons du Trésor, effets à recevoir, reports.....	4,813,423	71
Effets en souffrance.....	41,553	67
Rentes sur l'État.....	263,125	»
Trésor.....	898,884	57
Receveurs généraux.....	3,381,225	30
L'État. Subvention.....	297,470	»
	<hr/>	
<i>A reporter</i> .....	27,002,218	77

solde du dividende pour 1855, et confirmé l'élection de deux administrateurs nouveaux, MM. Place et Auguste Thureauyssen.

## MATIÈRES ÉCONOMIQUES.

287

<i>Report</i> .....	27,002,218	77
Société de Crédit foncier de Marseille.....	1,156,136	73
— — de Nevers.....	1,650,062	»
Porteurs d'obligations .....	11,627,700	»
Obligations à réaliser.....	134,068,200	»
Obligations amorties, sommes employées sur l'amortissement des prêts..... 4,303,600 fr. » c.		
Fonds provenant de l'amortissement des prêts restant à employer..... 381,018, 35	4,684,618	35
Annulations sur les obligations sorties aux tirages, portion non libérée.....	577,000	»
Prêts réalisés.....	66,903,550	»
Annuités des prêts 1855 à 1906.....	160,635,362	60
Divers.....	1,319,572	30
Hôtel de la Compagnie.....	1,626,175	57
Mobilier.....	70,754	92
Frais de premier établissement.....	1,406,058	83
Intérêts provisoires 5 p. 0/0 aux actionnaires.....	658,612	50
	413,426,022 fr. 57 c.	

### AU PASSIF.

Capital social.....	30,000,000 fr. » c.	
Fonds de réserve.....	143,121	60
Fonds de prévoyance.....	1,289,594	98
Obligations créées 3 et 4 p. 0/0.....	200,000,000	»
Obligations créées 5 p. 0/0.....	11,744,750	»
Obligations à amortir.....	381,018	35
Remboursements sur prêts.....	4,684,618	35
Prêts différés.....	1,495,736	39
Divers.....	795,951	55
Dividendes à payer.....	364,253	75
Intérêts des obligations à payer.....	393,238	»
Obligations à rembourser après tirage.....	16,800	»
Primes à payer.....	1,300	»
Lots à payer.....	70,000	»
Amortissement des prêts 1855 à 1906.....	62,218,931	65
Intérêts — —.....	82,303,257	88
Allocation pour frais d'administration 1855 à 1906....	16,133,173	57
Provision pour différence d'intérêts sur obligations....	23,960	25
	412,059,702 fr. 82 c.	
Restant disponible, au compte des profits et pertes....	1,366,319	75
	413,426,022 fr. 57 c.	

seront demain au-dessous de la réalité. » L'escompte d'une semaine dépassait presque en importance le montant du capital réalisé.

Aussi faudrait-il bientôt pouvoir au doublement du capital social. Une base plus large permettrait à cette institution de crédit d'étendre et de rendre plus efficaces les nombreux services qu'elle rend au commerce, à l'industrie, au travail; elle lui permettrait encore de ne pas réduire ses opérations aux simples négociations de l'escompte; elle pourrait désormais favoriser la mobilisation de la valeur marchandise, aider à la plus rapide circulation de cette richesse commerciale, porter le crédit jusque sur les lieux de production, aider au développement de ces grandes entreprises transatlantiques qui ont élevé si haut la prospérité de l'Angleterre et de la Hollande.

Voici de quelle façon le rapport précité résumait le passé de cette institution dont son fondateur, M. Pagnerre, disait: « C'est une bonne action et une bonne affaire: »

« 3 milliards 28 millions de valeurs admises à l'escompte ou en recouvrements pendant moins de huit années, avec un capital longtemps inférieur à 7 millions.

» Près de 9 millions de bénéfices réalisés, dont 6 millions distribués aux actionnaires, et 3 millions environ portés à la réserve.

» Un contentieux qui ne figure plus à votre actif que pour 1 franc, et donne lieu, chaque année, à des rentrées qui viennent s'ajouter au solde de votre compte de profits et pertes.

» Enfin, un portefeuille meublé des plus honorables signatures du commerce et de l'industrie. »

*Caisse d'amortissement.* — Les résultats généraux et la situation de cette caisse, à la fin de 1855, comprennent d'abord les valeurs nominales, qui représentent fictivement le service de l'amortissement.

Les entrées journalières en bons du Trésor représentatifs de la dotation et des intérêts échus sur les rentes qui s'y ajoutent périodiquement par la consolidation semestrielle de ces bons transitoires, se sont élevées, en 1855, à.....

88,574,060 fr. 33c.

Le reliquat de ces mêmes bons était, au 31 décembre 1854, de.....	41,173,486	39
Le capital à consolider s'était ainsi élevé, pendant l'exercice, à.....	129,747,536	72
Sa conversion en rentes n'avait été que de.....	84,961,902	19
Il était resté au portefeuille un solde.....	44,785,634	53
à convertir en rentes pendant l'année suivante. .		
La dotation de l'amortissement fixée au 1 <sup>er</sup> janvier 1855 (y compris les arrérages des rentes 3 0/0 consolidées) au chiffre de.....	85,206,287	»
avait été accrue dans la proportion de 1 0/0 du capital nominal des rentes émises pour les deux derniers emprunts, montant ensemble à 1,250,000,000 de francs, de la somme de.....	18,617,285	»
Les consolidations de bons du Trésor en rentes 3 0/0 avaient fait inscrire sur le grand-livre de la dette publique.....	3,780,478	»
Le total des ressources de l'amortissement était donc parvenu au 1 <sup>er</sup> janvier 1856 à.....	107,604,045	»

(non compris le solde en bons du Trésor restant à consolider à la même époque pour 44,785,634 fr. 53 c.).

Les seules opérations qui produisent un véritable amortissement de la dette inscrite sont les annulations de rentes acquises avec les fonds déposés dans la Caisse de la vieillesse et qui sont rayées du grand-livre, en exécution de la loi du 28 mai 1853, au fur et à mesure de l'inscription au grand-livre des pensions viagères des déposants. Cette sorte d'amortissement avait porté en 1855 sur 29,505 fr. de rentes au capital nominal de 919,330 fr. 56 c., et s'était déjà réalisée depuis l'institution de la Caisse des retraites dans les proportions ci-après :

343,605 fr. de rentes 4 1/2 0/0 au cap.				
			nom. de..	12,080,111 fr. 11 c.
18,343	—	4 0/0	—	458,575 »
334,944	—	3 0/0	—	11,164,880 »

Total au 31 déc. 1855. 896,892 fr. de rentes au cap. nom. de 23,703,486 fr. 11 c.

On voit par les explications précédentes que la dette de l'état n'a cessé de s'accroître sous l'empire des nécessités publiques, et qu'elle n'a éprouvé qu'une diminution presque insensible



depuis la conversion du 5 p. 100 en 4 1/2 p. 100. On s'est en effet borné, par les lois de finances subséquentes, à consacrer en principe, et seulement pour la forme, notre système d'amortissement dans le budget de chaque exercice, et à confirmer virtuellement la promesse de lui restituer une action sérieuse et libératoire aussitôt que le Trésor aura retrouvé l'excédant annuel de recettes devenu chaque jour plus nécessaire pour alléger le fardeau de nos engagements progressifs et pour procurer une réserve prévoyante aux besoins de l'avenir.

*Caisse des dépôts et consignations.* — Au passif de cette caisse, les consignations ont éprouvé, en 1855, une diminution de 10,939,747 fr. 27 c. (118,205,339 fr. 17 c. en 1853 contre 129,145,086 fr. 44 c. en 1854).

Les caisses d'épargne ont éprouvé, dans les circonstances économiques et financières de 1855, des fluctuations qui se sont élevées en recette et en dépense à près de 50 millions, mais dont le résultat, au 31 décembre, a été d'élever leur solde final de 1,395,378 fr. 83 c., et de le porter (y compris les dépôts en numéraire en suspens pour des causes litigieuses) à 266,781,296 fr. 78 c. nonobstant l'abaissement du prix de la rente et l'ouverture des emprunts de l'État, qui pouvaient détourner les capitaux de ce genre de placement.

Les achats de rentes demandés par les déposants ont été moins nombreux et moins importants que l'année précédente, où cependant les versements avaient fléchi de 19 millions.

Il a été acheté, pour 12,669 déposants, 456,642 fr. de rentes, qui ont coûté 9,528,815 fr. 95 c., ce qui a fait ressortir un taux moyen d'intérêt de 4 fr. 79 c. p. 0/0, tandis qu'il était resté, en 1854, dans la proportion de 4 fr. 71 c. p. 0/0, et, en 1853, de 4 fr. 31 c. p. 0/0.

Les instituteurs ont été admis, par un décret du 8 août 1855, à participer aux conditions stipulées pour les caisses d'épargne, ou à profiter de celles qui sont accordées à la caisse de la vieillesse, sur les fonds qu'ils versaient jusqu'alors à leur caisse spéciale de retraites. L'option entre ces deux modes leur a été laissée dans le délai d'un mois à partir de la notification de leur compte individuel.

Les variations qui se sont manifestées sur ces dépôts n'ont amené qu'une diminution de 225,000 fr., qui a réduit le solde, au 31 décembre 1855, à..... 8,385,302 fr. 83 c.

Nous donnons seulement ici le solde du service de la caisse de retraite de la vieillesse : nous étudierons de plus près cette institution au chapitre : *Répression, Assistance, Moralisation.*

Le solde de cette caisse, versements et arrérages, était, au 31 décembre 1855, de.....	43,708,434 fr. 12 c.
dont il convient de déduire le capital des rentes transférées à la Caisse d'amortissement, en compensation des rentes viagères inscrites au grand-livre.....	21,217,457 11,
Reste disponible.. ..	22,490,977 fr. 01 c.

Notons encore au passif de la caisse des dépôts et consignations les pensions de retraites sur fonds spéciaux, service qui avait provoqué, en 1855, un mouvement de fonds de près de 9 millions, et dont le solde créancier était de 1,597,107 fr. 54 c.; les sociétés de secours mutuels qui avaient porté leurs dépôts de la somme de 412,000 fr. à celle de 862,365 fr. 31 c.; enfin les dépôts volontaires. Les modifications apportées aux conditions de ces derniers dépôts, en vertu du décret du 11 juin 1854, avaient offert aux capitaux qui cherchent plutôt la sécurité et la disponibilité que l'élévation de l'intérêt, un placement sûr et commode, et les avaient appelés jusqu'à concurrence de 45 millions vers la fin de cette même année. Mais la prudence administrative ayant conseillé d'élever à 20 jours le délai d'avertissement du retrait des fonds, qui n'était précédemment que de 10 jours, et de prélever, en outre, 20 jours sur les intérêts de 4 p. 0/0 alloués aux déposants, a contribué par cette double mesure, suivie, en 1855, de l'ouverture de deux emprunts de l'État, de la baisse des effets publics et de l'élévation du prix des reports, à faire descendre le solde de ce compte spécial, au 31 décembre 1855, à la somme de 21,400,390 fr. 08 c. Au total, le passif de la caisse des dépôts, soit les ressources dont elle justifiait l'existence ou l'emploi au 31 décembre 1851, était de 482,359,465 fr. 84 c.

L'actif de la caisse se compose des subventions qu'elle ac-

corde aux services publics, et qui lui procurent des bénéfices faisant retour au trésor.

Les prêts faits aux départements, aux communes et à divers établissements, avaient été moins nombreux et moins importants sous l'influence des événements de l'année 1855. Cependant, nonobstant la diminution de 900 à 500 qui s'était manifestée, dans les subventions réclamées pour des œuvres d'intérêt local, le mouvement de ce service avait été entretenu, autant que possible, par des avances nouvelles ou par la prolongation des échéances fixées pour le remboursement des prêts antérieurs. Ces avances étaient ainsi descendues, en 1855, du chiffre de 21 millions à celui de 12 millions, quoique le montant des sommes prêtées eût encore surpassé celui des restitutions opérées, de 3,190,268 fr. 66 c., et que leur total se fût élevé, au 31 décembre, de 44 millions à.....

	47,785,382 fr. 91 c.
--	----------------------

Un chapitre nouveau dans les services de l'actif, c'est celui des avances à la dotation de l'armée.

Une loi du 26 avril 1855 qui avait institué la dotation de l'armée en avait confié la gestion financière à la caisse des dépôts, et lui avait imposé, en même temps, l'obligation de pourvoir, en 1855, aux avances de fonds nécessaires pour acquitter les primes et les hautes payes assurées aux militaires qui se rengageraient dans les conditions déterminées par cette loi. (Voyez plus loin le chapitre *Administration, législation.*)

Ces avances, au surplus, devaient trouver plus tard un gage certain de remboursement dans les produits de l'exonération du service militaire réalisables en 1856.

La guerre d'Orient, qui avait fait élever à 2,300 fr. la prime de rengagement dont le minimum avait été évalué pour le temps de paix à 1,000 fr., et le grand nombre de rengagements demandés par d'anciens soldats avaient successivement élevé le montant des avances réclamées par ce nouveau service au delà des prévisions administratives, en les portant, au 31 décembre, à.....

	41,382,353 fr. 04 c.
--	----------------------

Cette disposition avait momentanément épuisé les ressources libres de la Caisse des dépôts, et l'avait obligée à prélever une

provision extraordinaire de 10 millions sur les fonds des Caisses d'épargne versés au Trésor, en transférant, pour la garantie de cet emprunt temporaire, une portion des rentes de son portefeuille, représentant le même capital.

Au total, l'actif de la Caisse était égal à son passif.

Terminons par quelques considérations importantes présentées sur la situation des deux Caisses, dans le remarquable rapport fait le 23 avril 1856, par le président de la commission de surveillance, M. le comte d'Argout :

« La Caisse d'amortissement a continué à grossir fictivement les ressources inactives de sa dotation nominale par l'addition récente de 1 p. 0/0 calculé sur les capitaux des nouveaux emprunts du gouvernement, et par la consolidation semestrielle de ses revenus apparents, en attendant que le rétablissement de l'équilibre du budget et d'une réserve prévoyante lui permette, après les découverts et les emprunts, de recommencer la libération graduelle de la dette de l'État.

» La Caisse des dépôts et consignations voit incessamment se développer la mission tutélaire qu'elle a reçue de la loi du 28 avril 1816 pour gérer avec prudence et régularité les fonds libres des services spéciaux placés en dehors du budget, et pour prêter aux départements, aux communes, aux établissements de bienfaisance et à toutes les institutions particulières d'utilité publique le secours de son administration vigilante et productive pour tous les intérêts.

» Les nouvelles attributions qui sont ajoutées chaque an ée à ses travaux antérieurs, soit pour assurer l'exécution des lois récentes sur la Caisse de la vieillesse et sur la dotation de l'armée, soit pour satisfaire à l'accroissement naturel du mouvement de ses recettes et de ses dépenses depuis les quarante années de son existence toujours plus active et plus laborieuse, ne permettent pas sans danger de prolonger plus longtemps son séjour dans le local provisoire et insuffisant où elle a déjà supporté plusieurs années de gêne et d'embarras matériels. La commission de surveillance, en rendant l'hommage le mieux mérité au zèle et à la capacité éprouvée du directeur général de cet établissement, croit devoir déclarer qu'il épuiserait vai-

nement les efforts de son dévouement pour surmonter les difficultés inhérentes à sa situation actuelle, et qu'il est plus que jamais urgent de lui procurer une résidence plus conforme aux convenances du public et aux nécessités de ses nombreux services. »

*Budget de la Seine.* — En ouvrant la session de 1855, M. le Préfet de la Seine présenta au conseil général un exposé de la situation financière du département, et lui soumit en même temps le projet de budget pour l'année 1856.

Pour la première fois depuis dix-sept ans, le budget du département de la Seine se balançait en recette et en dépense.

On se rappelle que, l'année précédente, M. le Préfet avait proposé, pour remédier à la situation anormale du département, d'accroître le produit des centimes généraux et du fonds commun, en étendant aux contributions des portes et fenêtres et des patentes les centimes qui ne pesaient que sur les contributions foncière, personnelle et mobilière. Cette combinaison ne fut pas acceptée par le gouvernement, et le budget de 1855 fut encore voté avec un déficit de 878,949 fr. 37 c. Toutefois, dans un Mémoire qui fut publié au mois de novembre 1854, le préfet annonçait « que le ministre de l'intérieur l'avait chargé formellement de donner l'assurance à la commission départementale que le gouvernement ne perdait pas de vue la nécessité de prendre un parti prompt et décisif pour balancer les charges qui pèsent chaque année plus lourdement sur tous les départements de l'Empire »; et le Mémoire se terminait par cette phrase : « A quelque procédé que l'on s'arrête, le budget de 1855 sera le dernier qu'il n'aura pas été possible de présenter en équilibre. »

Ces promesses avaient été réalisées, et la loi de finances de 1856 avait sanctionné la reprise au compte de l'État des dépenses ordinaires des prisons départementales et des frais de translation des détenus et des libérés, ce qui avait supprimé le chapitre VI du budget départemental, et réduit les dépenses obligatoires d'une somme de 2 millions 4,591 francs inscrite au budget de 1855.

Toutefois cette réduction n'était réellement que de 619,634 fr. 35 c., parce que :

1 <sup>o</sup> L'État profiterait des revenus des prisons, soit...	471,154 fr.	» c
2 <sup>o</sup> La loi de finances avait transformé en centimes généraux et inscrit en recettes au budget de l'État 2 centimes départementaux pris sur les centimes facultatifs et ordinaires, soit.....	181,162	65
3 <sup>o</sup> Enfin parce que la part du département de la Seine dans le fonds commun était descendue de 1,990,000 à 1,350,000 fr., ce qui diminuait cette somme de.....	440,000	»
Total égal.....	<hr/> 912,634 fr. 35 c.	
Le budget de 1856 donnait donc pour les recettes un total de.....	8,278,368	32
Et pour les dépenses, un chiffre de.....	8,276,778	46
ce qui établissait un excédant de recette de.....	<hr/> 1,577 fr. 86 t.	

Revenons avec quelque détail sur les divers chapitres du budget départemental.

La première section (*Dépenses obligatoires*, imputables sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département et sur la part allouée dans le fonds commun), comprenait 2 millions 896,093 fr., et dans cette somme la part attribuée au département dans la répartition du fonds commun de 7 c. était de 1 million 550,000 fr. aux termes du décret du 31 juillet 1855.

Quant au produit des centimes ordinaires, qui s'élevait à 1 million 191,922 fr. 20 c., la loi de finances du 5 mai 1855 les avait réduits de 10  $\frac{4}{10}$  à 9, et en même temps avait fixé le principal de la contribution foncière du département de la Seine, pour 1856, à 8 millions 995,548 fr., et le principal de la contribution personnelle et mobilière à 4 millions 248,032 fr., ce qui donnait un total de 13 millions 243,580 fr. Les dépenses de la même section, que ces recettes étaient destinées à couvrir, s'élevaient aussi à la somme de 2 millions 896,093 fr., balance obtenue par la suppression du sous-chapitre VI relatif aux prisons, qui formait le paragraphe 6 de l'article 12 de la loi du 10 mai 1838.

Cette somme de 2 millions 896,093 fr. se répartissait entre quatre chapitres principaux : l'entretien des routes départementales, la dépense des enfants trouvés, celle des aliénés, et enfin le service de l'intérêt de la dette payé par le département aux hospices et à la ville.

Le chapitre des routes absorbait 443,136 fr. ; la longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1854 était de 240,094 mètres ; il avait été ouvert en 1855 1,369 mètres de routes neuves ; la longueur des routes à entretenir pendant l'année 1856 serait donc de 241,463 mètres, ce qui mettait le prix de l'entretien du mètre courant à 1 fr. 85 c. pour les 443,136 fr. qui forment le total de ce service.

On évaluait le chiffre de la dépense des enfants trouvés à raison de 84 fr. 21 c. par tête pour un nombre moyen de 16,582 enfants, savoir, 1,984 enfants trouvés ; 13,582 enfants abandonnés et 1,016 orphelins pauvres, à 1 million 72,800 fr., déduction faite des pensions payées par la ville de Paris et les autres départements. Quant aux frais des aliénés, ils étaient portés en dépense pour 1 million 488,605 fr. 50 c., dont 541,393 fr. 03 c. seulement étaient à la charge de ce chapitre du budget. La pension annuelle est de 446 fr. 29 c. par tête pour 3,338 aliénés des deux sexes.

La dernière dépense obligatoire était le montant pour 1856 des intérêts des sommes avancées par la Ville et les hospices pour le paiement des dépenses des aliénés et des enfants trouvés que la loi a mises à la charge du département. Suivant le compte de 1854, la dette du département se composait ainsi qu'il suit au 1<sup>er</sup> janvier 1855 :

Enfants trouvés.....	584,792 fr. 41 c.
Aliénés.....	7,902,230 75
Total égal.....	<u>8,487,023 fr. 16 c.</u>

A cette somme il faut ajouter celle de 875,748 fr. 37 c. qui formait le déficit du budget de 1855, en sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1856 la dette serait de 9 millions 362,771 fr. 53 c., dont les intérêts, calculés à raison de 5 p. %, par délibération du 30 décembre 1849, donneraient un chiffre de 468,138 fr. 57 c.

Les causes de ce déficit étaient supprimées à partir de 1856, et il était question de combler cet arriéré par la voie d'un emprunt.

La deuxième section du budget se composait de recettes *facultatives*. Le montant de cette section s'élevait à 4 million 212,602 fr. 77 c. Ces recettes provenaient des centimes facultatifs, du produit des propriétés du département non affectées à un service départemental, et enfin des subventions communales ou particulières pour routes ou autres travaux. Le montant des centimes facultatifs, réglé à 7 c. par la loi du 5 mai 1855, était fixé à 927,491 fr. 05 c., pour un contingent s'élevant en principal à 13 millions 243,580 fr.

Le surplus, soit 385,121 fr. 70 c., se composait du produit annuel des locaux affermés par le département, de la revente des portions de terrains laissés libres par les travaux des routes, de celle des matériaux, etc. Quant aux dépenses correspondantes à ces recettes, elles se divisaient en huit chapitres, parmi lesquels figuraient une portion de l'agrandissement et l'isolement du Palais-de-Justice pour 96,643 fr.; les frais d'inspection des carrières pour 25,900 fr.; les dépenses d'état-major de la garde nationale dans les cantons ruraux pour 59,400 fr.; celles du service de la police municipale dans les mêmes cantons, 30,365 fr.; le montant des subventions accordées à des établissements de bienfaisance, 97,580 fr.; le dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, 182,958 fr.; et enfin, pour 386,000 fr. la portion de la dépense des aliénés qui n'avait pu être payée par les ressources de la première section, et que le conseil général laissait à la charge des centimes facultatifs.

Dans cette deuxième section on ne trouvait, pour l'année 1856, qu'un article nouveau; il s'appliquerait à une somme de 100,000 fr. qui devrait être répartie entre les communes du département, à l'effet d'entreprendre des travaux d'utilité communale, et de distribuer des secours aux indigents. Ce nouvel article avait été inscrit au budget en exécution des dispositions du décret du 22 septembre 1855, qui, en ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de 10 millions pour venir en aide aux familles nécessiteuses, avait fait en même



temps appel aux divers départements pour les engager, par des allocations particulières prises sur les centimes facultatifs, à augmenter ce fonds de secours.

La troisième section se composait des recettes *extraordinaires*, fixées pour 1856 à 3 millions 95,090 fr. 30 c. Dans cette somme, le produit des 41 c. imposés pour dépenses extraordinaires d'utilité départementale sur les 26 millions 177,246 fr., montant en principal du contingent des quatre contributions, s'élevait à 2 millions 879,580 fr. 66 c. ; le surplus était couvert par la portion réalisable l'année suivante de l'emprunt départemental autorisé par la loi du 16 novembre 1848. Les dépenses correspondantes de ce chapitre étaient les travaux du Palais-de-Justice (2 millions 130,332 fr. 83 c.), ceux des routes (818,496 fr.), et enfin une nouvelle subvention pour secours aux communes de la banlieue (106,413 fr. 61 c.).

Enfin, citons les trois derniers chapitres du budget : 1<sup>o</sup> chemins vicinaux de grande communication, 850,441 fr. 42 c. ; 2<sup>o</sup> dépenses de l'instruction primaire mises à la charge du département par la loi du 15 mars 1850, 190,950 fr. ; 3<sup>o</sup> et dépenses du cadastre, 31,000 fr. pour une recette correspondante de 33,177 fr. 86 c. C'est sur ce dernier chapitre que se trouvait établi le boni de 1,577 fr. 86 c. par lequel se soldait le budget de 1856.



## CHAPITRE III

## MATIÈRES ÉCONOMIQUES.

II. *Les subsistances.*

Les subsistances : cherté générale, la récolte, déficit, décrets spéciaux, théories économiques du gouvernement; crédits attribués à des subventions pour travaux d'utilité communale et pour secours; caisse de la boulangerie, opérations, situation; taxe de la viande de boucherie, difficultés d'application, la production et la consommation de la viande. — Exposition universelle des produits de l'industrie, libéralité du règlement, ouverture, discours du prince Napoléon, récompenses, caractère général de l'exposition, l'industrie française. — Concours universel des animaux reproducteurs.

L'étude des diverses situations financières nous a montré, dans toutes les parties de la fortune publique, un ressort, une vitalité remarquables. Le produit des impôts s'accroît avec une régularité parfaite, des emprunts énormes se réalisent avec une facilité inouïe, les grandes entreprises se multiplient : mais ce n'est là qu'un côté de la vie publique; il nous faut étudier les conditions économiques du pays au point de vue de la consommation et de la production.

La cherté des subsistances, voilà le fait qui domine toute la

situation du pays depuis l'année 1853. Une récolte suffisante allait-elle enfin remédier à ces souffrances de deux ans et préparer un meilleur avenir ? Un printemps anormal, un été tardif ne permirent pas de le croire.

Un moment toutefois les appréhensions firent place à l'espérance. Les chaleurs subites de la fin de juin et du commencement de juillet rétablirent l'équilibre et imprimèrent un grand élan à la végétation. On crut que la récolte future, si elle ne promettait pas d'excédant pour l'exportation, assurerait au moins une moyenne largement suffisante pour les besoins du pays. Et cependant cette année, plus peut-être encore que les années précédentes, les saisons manquèrent d'ordre et d'uniformité. Ainsi, tandis que le reste de la France souffrait d'intempéries extraordinaires, certains départements du Midi jouissaient d'un printemps superbe. Il y avait eu sur quelques points des inondations, sur d'autres de violents orages, presque partout une grande mobilité de température.

Le résultat trop bien prévu fut un sérieux déficit dans la récolte.

Même avant que des craintes sérieuses n'eussent été conçues sur l'état de la récolte future, le gouvernement prenait déjà les mesures de prévoyance que lui suggérait sa sollicitude pour l'alimentation publique. Un décret impérial du 27 juin prorogea jusqu'au 31 décembre 1855 les modifications établies par le décret du 27 octobre précédent au tarif des douanes dans les colonies françaises, en ce qui concernait les grains, farines et légumes secs.

Un autre décret, en date du 8 septembre, abaissa une fois de plus, mais toujours provisoirement, les frontières françaises devant les denrées alimentaires des autres pays. Quelques jours après (20 septembre), le *Moniteur* rassurait les populations en professant les principes les plus sages et les plus libéraux.

L'article officiel évaluant, par à peu près, le déficit de la récolte à 7 millions d'hectolitres, examinait le meilleur moyen de se procurer cette quantité manquante.

« Est-ce, comme on le propose, en faisant baisser artificiellement les prix ? est-ce en contraignant les détenteurs à vendre

d'une certaine manière, en certains lieux, à un certain taux? est-ce en donnant des primes d'importation? Nous ne le croyons pas. Si, par un moyen factice, le gouvernement avait l'imprudence de vouloir faire baisser les mercuriales en faisant vendre du blé à vil prix; s'il voulait user de mesures inquisitoriales envers les détenteurs, ces résolutions amèneraient un résultat opposé à ses désirs : la crainte s'emparerait de tous ceux qui ont du blé; il disparaîtrait des marchés, on le cacherait plutôt que de le vendre, et la baisse, purement artificielle, ne pourrait se maintenir; le blé étranger, ne trouvant plus d'avantage sur nos marchés, n'entrerait plus en France; et nous en viendrions inévitablement à la disette, car il est aussi impossible d'imposer par la force un prix aux denrées en général que d'empêcher l'eau de prendre son niveau. La fameuse loi du *maximum*, de funeste mémoire, a été une preuve évidente du mal que peut produire l'ignorance en fait d'économie politique. La confiance et la liberté des transactions sont les bases invariables de la prospérité du commerce, et, par conséquent, les causes de l'abondance.

» Quant aux primes à l'importation des blés en France, quelques personnes s'imaginent que le grain baisserait de tout le montant de la prime. L'expérience a déjà été faite en 1816 et n'a pas réussi. En effet, si le gouvernement déclarait qu'il donne une prime à l'importation du blé, au bout de très-peu de temps les producteurs et commerçants étrangers en élèveraient le prix de toute la valeur de cette prime, et la mesure n'aboutirait qu'à enrichir les étrangers au détriment des producteurs et des consommateurs français.

» Qu'y a-t-il donc à faire? C'est, ainsi que le prescrit le décret du 8 septembre dernier, d'ouvrir pour plus d'une année encore nos frontières à toutes les denrées alimentaires des pays étrangers; c'est de défendre l'exportation hors de France; c'est de faciliter les transports par les chemins de fer et les canaux en les rendant moins coûteux, afin d'égaliser autant que possible le prix des grains sur tout le territoire; c'est d'encourager, d'exciter, de seconder les achats à l'étranger; c'est de laisser la liberté la plus entière aux transactions, tout en sévissant

avec vigueur, selon la loi, contre les manœuvres coupables ayant quelquefois pour but de créer, par des coalitions, des hausses artificielles; c'est de provoquer la charité publique et privée dans le moment où le pain est le plus cher; c'est enfin d'activer par tous les moyens le travail intérieur; car si l'on parvient à rendre la main-d'œuvre plus recherchée, et, par conséquent, plus chère, l'ouvrier obtiendra un prix rémunérateur qui compensera jusqu'à un certain point l'élévation du prix des denrées alimentaires. Il faut bien le dire, la vileté du prix de ces denrées n'est pas toujours une preuve de prospérité. Il est des contrées où le blé, par exemple, est pour rien, et où cependant le peuple est dans une profonde misère, parce que, faute d'activité industrielle et commerciale, il ne peut pas acheter en quantité suffisante les aliments de première nécessité, même au faible prix où ils se vendent.

» D'ailleurs, il est une vérité incontestable, c'est que l'élévation du prix du blé permet seule de combler le déficit; car, sans aucun doute, les producteurs et les négociants étrangers ne viendront l'apporter sur nos marchés que s'ils y trouvent un bénéfice raisonnable et la sécurité complète de leurs transactions.

» Cela est si vrai, que déjà la hausse du blé a donné en temps utile l'éveil au commerce. Elle a déterminé des ordres nombreux et importants d'achats à l'étranger; et non-seulement les arrivages qui en seront la conséquence auront pour résultat de faire baisser les prix, mais la simple connaissance de ce fait concourra au même but, dès qu'il sera connu des producteurs français.

» Que le pays se rassure donc; le gouvernement veille, et, préoccupé surtout du bien-être de la classe la plus nombreuse, il saura tout à la fois prendre les mesures les plus prudentes, les plus efficaces, et résister à toutes les exigences déraisonnables avec la force que donnent l'amour du bien et le sentiment du devoir. »

Une seule mesure put paraître regrettable dans cet ensemble de mesures excellentes : c'était la défense d'exportation. Mais peut-être était-elle commandée par des raisons politiques.

En même temps, le 22 septembre, le gouvernement impérial accordait 10 millions de francs en subventions aux travaux d'utilité communale et en distributions de secours aux bureaux de bienfaisance. Déjà, par un décret du 20 décembre 1854, il avait accordé 5 millions de francs pour le même objet.

Aux difficultés créées par la cherté des céréales et de toutes les substances alimentaires, s'ajoutait, surtout à Paris, un renchérissement permanent de toutes les conditions de la vie. Sans doute, la spéculation établie à l'avance et dans des proportions exagérées, sur les éventualités du concours d'étrangers attirés par l'Exposition universelle, entraînait pour beaucoup dans ce phénomène et lui donnait un caractère accidentel. Mais enfin, il y avait là un fait économique qu'il devenait indispensable de méditer.

Le gouvernement impérial avait, dès le commencement de la cherté, fait fonctionner à Paris un instrument spécial : la Caisse de la boulangerie.

On se rappelle que la Caisse de la boulangerie avait été instituée par un décret impérial, en date du 27 décembre 1853. Voici quel en était l'objet (1) :

Le boulanger est tour à tour acheteur ou vendeur. Comme acheteur, il a besoin de crédit; mais pour l'obtenir, il faut qu'il offre des garanties et donne des gages.

La Caisse lui ouvre un crédit, en acceptant pour gages le dépôt de garantie et le dépôt de réserve qu'est tenu d'avoir tout boulanger, deux valeurs réelles, mais jusqu'alors frappées de stérilité : elle peut accepter aussi toutes autres valeurs qu'elle apprécie. Tout achat fait par le boulanger est payé par elle. Toute déclaration d'achat lui est obligatoirement portée. Ces deux règles atteignent le boulanger même qui ne voudrait pas profiter du crédit de la Caisse.

Comme vendeur, le boulanger traverse deux situations différentes : le blé est cher; la taxe du pain est inférieure à la

(1) Nous empruntons les détails qui suivent à un excellent *Exposé des motifs* d'un projet de loi présenté, le 20 mai 1856, par MM. Boulay de la Meurthe, Denjoy et Marchand, au Corps Législatif.

mercuriale des farines ; il vend moins cher qu'il n'achète, et la Caisse (c'était il y a peu de temps le cas) lui avance la différence de moins-vendu. Le bon marché revient ; la taxe du pain est légèrement supérieure à la mercuriale des farines ; il vend un peu au-dessus du cours vrai, et la Caisse (cela s'est pratiqué depuis) reçoit du boulanger la différence du plus-vendu.

Elle est donc :

1° Le bureau où sont obligatoirement déclarés et payés tous les achats ;

2° Une institution de crédit pour le boulanger ;

3° Une banque de liquidation et une caisse de paiement pour le négociant et pour le meunier ;

4° Enfin, elle est aussi pour l'État un agent de centralisation pour tout ce qui touche à l'approvisionnement de la capitale et de sa banlieue, à la fixation de la mercuriale et à la prévision du prix du pain, c'est-à-dire qu'elle est un instrument de gouvernement et un garant de sécurité. Aussi est-elle instituée sous l'autorité du préfet de la Seine et sous la garantie de la ville de Paris.

Créée le 27 décembre 1853 pour la ville de Paris, elle fut rendue commune au département de la Seine par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1854, qui fixa la proportion du nombre des boulangers relativement à la population officielle de chaque commune du département, détermina la classification de ces boulangers, porta à trois mois (au lieu de trente-cinq à quarante jours) l'approvisionnement obligatoire, et arrêta la quotité des dépôts à faire en compte courant à la Caisse de la boulangerie.

En résumé, la Caisse de la boulangerie devint une institution municipale le 16 janvier 1854, premier jour où elle fonctionna, et une institution départementale le 1<sup>er</sup> janvier 1855, jour où fut mis à exécution le décret du 1<sup>er</sup> novembre précédent. Mais avant cette entrée en fonction, au 16 janvier 1854, c'était la ville de Paris qui, depuis quatre mois et demi, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1853, « faisait à la boulangerie de Paris et des communes du département de la Seine les avances néces-

saires pour couvrir la différence entre le prix de revient du pain et celui de 40 c. par kilogramme », conformément à la délibération du 14 septembre 1853, et à la garantie donnée à la Caisse municipale de la ville de Paris, au nom du département de la Seine, par la délibération de la commission départementale en date du 28 novembre suivant.

La Caisse de la boulangerie, en reprenant de la ville de Paris, le 16 janvier 1854, le service de ces avances faites au département comme à la ville, désintéressa complètement celle-ci, et continua, dans toute son étendue, le service que la Ville avait commencé. En sorte que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1853, c'est la Caisse seule qui supportait le poids de toutes ces avances, bien qu'elle n'eût été rendue commune au département que par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1854, c'est-à-dire quatorze mois après le commencement de ce service.

Quant aux achats, elle les payait pour les boulangers de Paris depuis le 16 janvier 1854, et pour ceux de la banlieue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1853. Pendant deux ans elle avait donc fait face, d'abord aux avances, et plus tard aux achats comme aux avances, au milieu de circonstances difficiles, sans dotation, au moyen des seules ressources du crédit. Au bout de trente-deux mois, c'est à la somme de 52 millions qu'allait s'élever le service de ces avances faites par la Caisse à la boulangerie du département et de la Ville; par suite, c'est 52 millions qu'il avait fallu obtenir du crédit.

Cette situation ne pourrait se prolonger. L'ancien approvisionnement serait bientôt épuisé. Pour le rétablir selon les prescriptions du décret du 1<sup>er</sup> novembre 1854, qui l'avait porté à trois mois, c'est-à-dire presque triplé, il faudrait aux boulangers des crédits extraordinaires très-considérables, équivalant presque à trois fois la somme de l'ancien approvisionnement.

Et, d'autre part, on ne pouvait se le dissimuler, commencées à 40 c. le kilogramme de pain de première qualité, c'est-à-dire en prenant ces 40 c. pour maximum de la taxe et en indemnisant le boulanger du surplus du prix de revient, ces avances, qui ne seraient point terminées de si tôt sans doute, dépasseraient probablement tout ce que la compensation pourrait rendre



durant une période de bon marché. Par conséquent, puisqu'il fallait songer à faire de très-gros achats, puisqu'on ne pouvait s'assurer que les 52 millions seraient rendus par la compensation active, c'est-à-dire par la taxe du pain au-dessus de la valeur réelle; puisque, d'autre part, le crédit avait fourni tellement, qu'il serait dangereux de lui demander encore des prêts considérables, il n'y avait plus qu'un parti à prendre dans l'intérêt de la boulangerie : c'était, de la part du département ou de la Ville, de lui faire des avances et de lui constituer une dotation. Mais à qui l'obligation et la charge? Au département ou à la Ville? Comment procéder? Faire rembourser par chaque commune le montant des avances que les boulangers auraient reçues de la Caisse? Dans la banlieue peu de communes seraient en état de le payer. Paris paierait la part à sa charge, mais au prix d'une gêne regrettable.

Faire deux parts? à Paris l'une, aux deux arrondissements du département la seconde, et faire payer celle-ci par le département tout entier, en vertu de la garantie dont il s'était chargé, le 28 novembre 1853, envers la Caisse municipale de Paris, remplacée depuis par la Caisse de la boulangerie?

Mais dans ce système si Paris payait deux fois, ce serait inique, et ce serait trop onéreux pour les arrondissements dans le cas contraire; car ils étaient pour 40 p. % dans les avances, pour 11 p. % seulement dans la masse des contributions de la Seine : ils supporteraient donc, dans ce cas, six fois plus de centimes que Paris.

Ce qui paraissait praticable et juste, c'était de prendre l'affaire entière au compte du département. Quant à la quotité du sacrifice, le préfet (Mémoire du 4 décembre 1855) proposait d'allouer à la Caisse de la boulangerie « une subvention de 30 millions de francs au moins, réalisée par la voie d'un emprunt départemental, et affectée tant à garantir le paiement des valeurs de circulation émises par elle qu'à faire face directement aux besoins des services dont elle est chargée. » La commission départementale porta à la somme de 40 millions la quotité du sacrifice. Voici les termes de sa délibération (8 décembre 1855) :

« Considérant que la Caisse de la boulangerie, instituée

d'abord comme établissement municipal de la ville de Paris par le décret du 27 décembre 1853, est devenue départementale depuis le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1854, qui a soumis la boulangerie de la banlieue à la même organisation et aux mêmes règlements que celle de Paris; qu'elle a fonctionné dès le principe dans l'intérêt de toutes les communes du département, en faisant des avances aux boulangers pour le compte de la compensation des prix extrêmes du pain; que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1855 elle a fait pour les boulangers de la banlieue comme pour ceux de Paris le paiement de leurs achats de blé ou de farines;

» Considérant que la Caisse de la boulangerie a été constituée sans aucune dotation, et que l'importance que ses opérations ont prise ne permet plus de les faire reposer uniquement sur le crédit;

» Considérant qu'en acceptant sans discussion la limitation du prix de taxe du pain à 40 centimes, la commission municipale d'abord, et après elle les conseils municipaux des communes de la banlieue, et la commission départementale qui a garanti leurs engagements, se sont déterminés par le désir de seconder les vues du gouvernement et de s'associer à une mesure favorable à la masse de la population; mais qu'il est démontré par l'expérience que, pour assurer l'efficacité de la compensation, cette limite aurait dû être portée dès le principe soit à 45 c., soit à 50 c., comme elle l'a été depuis lors;

» Qu'il y a lieu de mettre la Caisse de la boulangerie en position de faire face aux conséquences possibles de la dernière fixation, qui ne sauraient être appréciées exactement qu'après la période de bon marché qui suivra la cherté actuelle;

» Considérant que dans le double but qui vient d'être énoncé il convient d'allouer à la Caisse de la boulangerie une somme de 40 millions, savoir : 20 millions à titre de dotation permanente, et 20 millions à titre d'avance;

» Considérant que les circonstances exigent pour l'avenir des mesures qui, modérant autant que possible le prix de revient du pain soumis à la taxe, diminuent d'autant l'écart entre ce prix et le prix officiel, et, partant, les avances à la charge de la Caisse;

» Qu'il paraît possible de poursuivre simultanément ce résultat par deux voies différentes : la révision des bases de la taxe et l'économie des frais de fabrication du pain ;

» Considérant que la séparation des attributions et des pouvoirs relatifs à la boulangerie, en divisant la responsabilité, diminue l'efficacité de la surveillance et entraîne en outre de graves inconvénients,

» Délibère :

» Il y a lieu d'allouer à la Caisse de la boulangerie une subvention départementale de 40 millions, savoir : 20 millions à titre de dotation permanente, et 20 millions d'avances, et émet le vœu :

» 1° Qu'il soit pris des mesures à l'effet de diminuer sensiblement la différence qui existe entre le prix de revient du pain et le chiffre de vente établi par la taxe ;

» 2° Que tout ce qui se rattache à la boulangerie, tant de Paris que du département, soit placé dans les attributions de la même autorité. »

Là en était, à la fin de l'année, cette importante question qui ne pouvait être résolue qu'en 1856, par voie législative.

Une autre mesure, plus controversée, inspirée également par la cherté des subsistances, a été celle portant, à Paris, une taxe sur la viande de boucherie.

Des objections de plus d'une espèce, sérieuses ou futiles, pouvaient être faites contre la nouvelle mesure. On reprochait, par exemple, à la taxe de ne tenir aucun compte des différences de qualité entre bêtes d'un même poids ; on craignait que cette injuste égalité ne décourageât l'engraissement des races précoces et ne fit tort à l'agriculture. C'étaient là, peut-être, les objections sérieuses : ce ne furent pas les plus bruyantes. Le monopole blessé s'insurgea contre la mesure, éleva des difficultés d'application, compromit à plaisir les habitudes de la consommation parisienne.

L'autorité ne s'arrêta pas devant ces obstacles. Les contraventions furent sévèrement, incessamment punies, et une jurisprudence inflexible s'établit peu à peu pour assurer les prescriptions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre. Parmi les principes déjà

consacrés par cette jurisprudence, nous aimons à signaler celui qui assimile à la vente en surtaxe le refus de vendre aux prix de la taxe, et cet autre principe tutélaire que l'obligation de vendre au prix de la taxe entraîne celle d'être approvisionné en qualités et en quantités suffisantes pour les besoins journaliers des consommateurs. Ces deux principes sont désormais consacrés par des arrêts de la Cour de cassation.

La corporation des bouchers comprendrait sans doute bien vite que le monopole dont elle jouit n'est pas si bien assis qu'une opposition inintelligente ne l'entraînât plus tôt encore que ne l'espèrent les partisans de la liberté du commerce. Déjà même quelques bouchers, surtout ceux qui, dans le voisinage des Halles centrales, se trouvent le plus exposés à la concurrence des marchands forains, s'étaient non-seulement résignés de bonne grâce, mais même vendaient au-dessous de la taxe, démontrant ainsi que l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre laissait encore une large part aux bénéficiaires.

L'expérience se poursuivait donc dans des conditions meilleures, et on pouvait entrevoir dans un avenir prochain deux réformes plus radicales et plus fécondes, la suppression des marchés inutiles, excentriques et onéreux de Sceaux et de Poissy, et la liberté de la boucherie que déjà M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a sérieusement mise à l'étude.

« Quelques esprits, dit M. Rouher dans un excellent discours prononcé au concours de Poissy, professent l'opinion que la solution la plus favorable à tous les intérêts engagés serait la liberté de la boucherie. Je n'hésiterai pas, au besoin, à soumettre à une étude nouvelle ce problème qui, comme tous ceux relatifs aux denrées alimentaires de première nécessité, reçoit sa solution, non pas seulement des principes de l'économie politique, mais surtout de graves considérations de salubrité et d'ordre public. »

Nous n'avons à rappeler ici qu'une seule chose, c'est que la boucherie n'est constituée en monopole qu'à Paris, que la loi du 2 mars 1791 régit partout ailleurs le commerce, et que la liberté du commerce agissant concurremment avec une taxe

officielle, fonctionne sans inconvénient dans beaucoup de grandes villes de France.

Au point de vue de l'alimentation du pays tout entier, il est certain qu'il y a encore beaucoup à faire pour élever la production de la viande au niveau du besoin de consommation.

Si nous en croyons les statistiques de M. Block, il se consomme en moyenne par tête d'habitant et par année : en France, 6 kilogrammes 740 grammes de viande de bœuf ou de vache; en Angleterre, en Danemark, en Suède, dans le Wurtemberg, environ 13 kilogrammes; en Néerlande, à peu près 9 kilogrammes. Il y a là une infériorité regrettable. Mais il est juste de dire que la France vient au second rang pour la consommation de la viande de porc, et que la volaille, les œufs, le poisson s'y consomment en quantité plus grande que dans plusieurs des pays auxquels nous avons comparé le nôtre.

Quant à Paris, si, comme cela n'est que trop certain, la consommation moyenne des habitants en fait de viande de boucherie a baissé sensiblement depuis un siècle, c'est encore selon nous à l'introduction énorme d'aliments de diverses natures qu'il faut attribuer cette décroissance.

*Exposition universelle.* — Le plus grand événement économique de l'année, c'est assurément l'exposition universelle.

Malgré les prévisions fondées sur l'état de l'Europe, en face des difficultés politiques et des éventualités de la guerre, le gouvernement impérial avait maintenu le rendez-vous assigné pour l'année 1885 à toutes les nations de la terre.

Ce concours des produits du monde civilisé s'ouvrit, à Paris, le 15 mai.

Ces épreuves solennelles, ces concours internationaux ont un but vraiment utile, qui est de constater à certains moments le niveau du progrès accompli par l'humanité. La lutte terminée, il reste pour chacune des nations qui y ont pris part, à voir pour quelle somme de découvertes et de perfectionnements elle est entrée dans ce grand inventaire.

On ne pouvait songer, à Paris comme à Londres, à élever une de ces serres gigantesques inventées par M. Paxton. L'état spécial de l'industrie française, ses habitudes, l'espace réservé,

tout s'y opposait. On dut donc se contenter d'un palais magnifique, non pourtant babylonien. Mais, dès l'origine, une faute grave fut commise. On n'avait pas suffisamment calculé le local et on s'aperçut bien vite que la salle du banquet ne pourrait contenir que la moitié des convives. Il fallut donc s'y reprendre à plusieurs fois et élever annexes sur annexes. De là un défaut d'unité regrettable.

Quoi qu'il en soit, le bâtiment principal, le palais de l'Industrie, s'éleva sous la forme d'une immense galerie dont le parallélogramme était coupé de pavillons en saillie. Les dépendances s'élevaient à quelque distance, sous la forme d'une longue galerie qui couvrait presque toute l'étendue du Cours-la-Reine.

Le règlement élaboré par la commission française reproduisit, en les améliorant, les excellentes dispositions prises, en 1851, par la commission britannique. L'expérience de Londres n'avait pas été inutile. De là quelques différences essentielles entre les deux règlements.

Et d'abord, l'art et l'industrie avaient chacune, aux Champs-Élysées, leur département spécial. L'utile et le beau ne se confondaient que dans les œuvres où le génie industriel s'épure et se complète par les inspirations du génie artistique.

Cette pensée vraiment française d'une Exposition des beaux-arts jointe à celle de l'industrie appartient, on le sait, à S. M. l'Impératrice Eugénie. Les beaux-arts, ne sont-ils pas, en effet, une des gloires les plus sérieuses de la France? Cette exhibition aurait d'ailleurs ce mérite particulier que l'art s'y présenterait avec le double tribut de ses ressources actuelles et de ses richesses passées. On pourrait mesurer, pour chaque nation, l'espace parcouru, comparer le présent au passé et préparer, en commun, l'avenir. Pour la première fois on allait voir plus de 1,500 ouvrages choisis des écoles d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, placés à côté des plus remarquables productions de l'école française.

Le classement des produits par classes, sections et jurys fut fait avec plus de méthode qu'à l'Exposition de Londres, et la nomenclature de la commission française constitua, à elle seule, une admirable statistique du travail humain.

Un autre progrès consistait dans l'autorisation accordée aux exposants de joindre le prix au produit. Si cette innovation louable eût rencontré chez les producteurs plus de sincérité, elle eût donné à l'ensemble de cette exhibition un caractère de vérité pratique suffisant pour mettre fin à ces roueries et à ces tours de force inutiles qui n'ont rien de commun avec la consommation usuelle.

Il faut louer encore une disposition libérale, la gratuité des transports appliquée, sans distinction, aux produits étrangers comme aux produits nationaux : les premiers seraient retournés à la frontière aux frais de l'État, et ne paieraient ni à l'entrée, ni à la sortie, ni pour le parcours. De plus, les articles prohibés par les tarifs français pourraient être vendus, moyennant un droit maximum de 20 p. 0/0,

Enfin, l'Angleterre s'était adjudé la moitié du nombre total des membres du jury international : la France ne se réserva qu'un chiffre de jurés proportionnel au nombre de ses exposants.

Plus large que le règlement de l'Exposition britannique de 1851, celui de l'Exposition française avait seulement posé le principe du concours, ne déterminant pas à l'avance le nombre, la nature ou l'ordre des récompenses, et laissant toute liberté à la munificence du gouvernement.

On a fait, toutefois, et selon nous à juste titre, une critique assez vive de l'admission à titre d'égalité des expositions officielles et collectives à côté des expositions individuelles. Partager les récompenses entre des manufacturiers isolés d'un côté, de l'autre des comités, des administrations publiques, des chambres de commerce, c'était sacrifier à l'avance les unités aux groupes. L'industrie libre et l'industrie officielle n'ont ni les mêmes moyens d'exécution, ni le même but, ne produisent ni les mêmes prix ni les mêmes qualités.

En revanche, on ne saurait trop louer l'excellente classification due au comité exécutif de la Commission française ; dans une excellente circulaire, en date du 15 octobre 1854, le secrétaire général de la Commission, M. Arlès Dufour, avait retracé aux juges départementaux l'esprit et les conditions dans les-

quels devait être réglée l'admission des produits à exposer. Éliminer sévèrement tout ce qui ne se distinguerait pas par un caractère d'utilité évidente, par une qualité essentielle d'invention ou de perfectionnement ; se défendre avec une scrupuleuse énergie contre toute influence de localité ; écarter rigoureusement aussi tout ce qui formerait assortiment d'une même nature d'articles ; exclure absolument en un mot l'étalage et la pacotille ; enfin réserver au vrai producteur la place que tels commerçants ne sont toujours que trop enclins à revendiquer pour des objets dont ils ne sont que les entrepositaires : telles étaient sommairement les règles propres à faire de cette Exposition une vérité, à la dégager des articles parasites qui menaçaient de l'encombrer.

Une libéralité singulière brilla dans les moindres détails comme dans les dispositions d'ensemble.

Ainsi, un arbre de transmission, mû par 30 machines à vapeur, communiqua le mouvement à une multitude de mécanismes divers, fonctionnant chacun en son genre, et fabriquant les produits sous les yeux même du spectateur. A Londres, la vapeur ne prêtait sa force qu'aux machines anglaises ; à Paris, on la mit au service de tous les exposants sans distinction de nationalité.

Même libéralité dans les facilités données aux visiteurs de ce concours gigantesque.

L'activité intelligente déployée par le prince Napoléon, président de la Commission impériale, l'élan qu'il imprima à une administration découragée par les difficultés de l'installation première assurèrent le succès de l'entreprise. Son initiative libérale, l'unité d'action que représentait sa haute intervention, aplanirent les difficultés, permirent de constituer régulièrement les services. Son Altesse Impériale se mit en rapport avec les diverses compagnies de chemins de fer, leur persuada d'organiser sur leurs lignes des trains spéciaux à prix réduit pour amener à Paris, de tous les points de la France et de l'Europe, de nombreux visiteurs auxquels l'élévation des prix de transport aurait fermé les portes de l'Exposition universelle. L'armée ne fut pas oubliée. L'Empereur voulut que 4,500 militaires



fussent admis chaque jour gratuitement à visiter toutes les parties de l'Exposition.

Cette grande fête du travail universel s'ouvrit sous la présidence de l'Empereur lui-même. L'Impératrice, les membres de la famille impériale assistaient à cette solennité.

S. A. I. le prince Napoléon adressa à l'Empereur, comme président de la Commission impériale, un discours remarquable dans lequel étaient exposés le but à atteindre, les moyens employés, les résultats obtenus.

« Nous avons voulu, dit le prince, que l'Exposition universelle ne fût pas uniquement un concours de curiosité, mais un grand enseignement pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi que pour les arts du monde entier. Ce doit être une vaste enquête pratique, un moyen de mettre les forces industrielles en contact, les matières premières à portée du producteur, les produits à portée du consommateur; c'est un nouveau pas vers le perfectionnement, cette loi qui vient du Créateur, ce premier besoin de l'humanité et cette indispensable condition de l'organisation sociale.

» Quelques esprits ont pu s'effrayer d'un pareil concours, et ont naguère cherché à le retarder; mais vous avez voulu que les premières années de votre règne fussent illustrées par une exposition du monde entier, suivant en cela les traditions du premier Empereur, car l'idée d'une *Exposition* est éminemment française; elle a progressé avec le temps, et, de nationale, elle est devenue universelle.....

» Deux précédents nous ont naturellement guidés : les expositions françaises et l'Exposition universelle de 1851. Quelques modifications ont cependant été apportées; elles sont toutes dans un sens de liberté et de progrès.

» Nous avons établi pour l'Exposition un tarif douanier exceptionnel d'où le mot de *prohibition* a été effacé. Tous les produits exposables sont entrés en France avec un droit *ad valorem* de 20 p. 100. Nous avons trouvé le plus bienveillant concours dans la direction des douanes, et j'espère que nos hôtes étrangers emporteront une bonne impression de leurs relations avec cette administration.

» La même libéralité a été appliquée dans les transports dont nous avons pris les frais à notre charge depuis la frontière.

» Enfin, par une innovation hardie qui n'avait pas été faite à Londres, les produits exposés peuvent porter l'indication de leur prix, qui devient ainsi un élément sérieux d'appréciation pour les récompenses. Tous ceux qui s'occupent des questions industrielles comprendront combien ce principe est important et quelles peuvent en être les conséquences, malgré certaines difficultés d'application.

» Dans les beaux-arts, deux systèmes se présentaient : fallait-il faire une exposition pour les *œuvres*, sans se préoccuper de savoir si les artistes étaient morts ou vivants, ou pour les *artistes*, en n'admettant que les œuvres des vivants ?

» La première idée a été soutenue ; elle répondait peut-être mieux au programme qui voulait un concours de l'art au *xix<sup>e</sup>* siècle ; elle n'a cependant pas été adoptée, à cause des difficultés d'exécution qu'elle soulevait.

» Nous avons accueilli sans révision toutes les œuvres des artistes étrangers admises par leurs comités ; nous n'avons été sévères que pour nous-mêmes. La tâche d'un jury d'admission est difficile et ingrate, surtout dans une exposition universelle où les principes des expositions ordinaires n'étaient plus applicables, et où le jury avait à choisir les armes de la France dans cette lutte qui s'agrandissait.

» L'insuffisance du bâtiment nous a suscité des difficultés sérieuses. La construction d'un édifice spécial ayant été écartée, il a fallu nous installer dans le Palais de l'Industrie, dont les inconvénients viennent de ce qu'il n'a pas été établi en vue d'une exposition aussi vaste.

» Nous tenons à le dire hautement à Votre Majesté, et à l'Europe, le concours des exposants a été si grand que *la place nous a manqué*, malgré les 117,840 mètres carrés de superficie, sur lesquels 53,000 mètres carrés de surface exposable.

» Obligés de recommander aux comités d'admission une grande réserve, nous ne pouvions nous en départir qu'à me-

sure qu'il nous était permis de disposer d'un peu plus d'emplacement. Ce défaut d'ensemble dans le commencement des opérations a nui à la régularité et à la justice des admissions, et a rendu encore plus difficile la tâche des comités locaux, auxquels je me plais à rendre hommage pour le concours qu'ils nous ont prêté.

» Des retards fâcheux ont eu lieu dans les travaux, malgré l'activité et l'intelligence de leur direction; mais on avait vraiment trop présumé de ce qu'il était possible de faire. Ce vaste et splendide palais a été construit en moins de deux ans et n'est pas encore complètement terminé; nous avons pensé que le meilleur moyen d'en presser l'achèvement était d'y installer l'Exposition, dont l'ouverture ne pouvait plus être retardée.... »

Et le prince ajoutait en terminant :

« Dans notre pays, c'est habituellement le gouvernement qui se charge de toutes les grandes entreprises; pour arrêter l'exagération de cette tendance, Votre Majesté a donné un grand essor à l'industrie privée. La compagnie à laquelle l'exploitation du Palais de l'Industrie a été concédée devait trouver dans le prix d'entrée la rémunération du capital employé à la construction; de là la nécessité d'un prix d'entrée. Nous avons cependant sauvegardé autant que possible les intérêts du peuple, en obtenant que les dimanches l'entrée fût réduite à 20 centimes.

» Nous pouvons dès à présent, grâce au Catalogue fait avec une grande activité, indiquer le nombre des exposants. Il ne s'élèvera pas à moins de 20,000, dont 9,500 de l'Empire français et 10,500 environ de l'étranger.

» La puissance que nous combattons elle-même n'a pas été exclue. Si les industriels russes s'étaient présentés en se soumettant aux règles établies pour toutes les nations, nous les aurions admis, afin de bien fixer la démarcation à établir entre les peuples slaves, qui ne sont point nos ennemis, et ce gouvernement dont les nations civilisées doivent combattre la prépondérance. » (Voyez à la Chronique, 13 mai, le compte rendu de cette cérémonie imposante.)

L'Exposition ouverte, il fallut en classer, en juger les produits.

On vit le premier des membre de la famille impériale, entouré de savants, de chefs d'industrie, d'hommes spéciaux en tous genres et de toutes les nations, examiner un à un les moindres détails de cette Exposition, s'entourer de renseignements pratiques, interroger l'ouvrier comme le maître, dresser en un mot, jour par jour, une laborieuse enquête sur l'industrie humaine. C'était la pensée impériale se personnifiant pour ainsi dire dans ce grand concours de l'activité des peuples et se mêlant à la vie publique des sciences et des arts.

Les récompenses furent distribuées le 15 novembre et la clôture de l'Exposition en eut lieu quinze jours après. On n'a pas oublié le discours que prononça, à cette occasion, l'Empereur des Français et on sait quelle influence exerça cette parole auguste sur les destinées de l'Europe.

Pour apprécier le résultat des travaux du jury international, il faut se rendre compte d'abord du nombre des exposants pour chacune des nations représentées au concours. En voici le tableau :

	Nombre d'exposants.
France (Algérie et colonies).....	10,691
Grande-Bretagne (et colonies).....	2,445
Prusse.....	1,313
Autriche.....	1,294
Belgique.....	686
Espagne.....	568
Suède et Norvège.....	538
Portugal.....	443
Pays-Bas.....	411
Confédération suisse.....	408
Wurtemberg.....	207
Sardaigne.....	198
Toscane.....	197
Bavière.....	172
Grèce.....	131
États-Unis d'Amérique.....	130
Mexique.....	107
A reporter.....	19,909

	Nombre d'exposants.
	<i>Report</i> ..... 19,900
Saxe .....	86
Danemark .....	90
Villes hanséatiques.....	89
Bade .....	88
Grand-duché de Hesse.....	74
États pontificaux.....	71
Nassau.....	59
Francfort-sur-le-Mein.....	24
Grand-duché de Luxembourg.....	23
Hanovre.....	18
Brunswick.....	16
Anhalt Dessau et Coethen.....	15
Électorat de Hesse.....	14
Nouvelle-Grenade.....	13
Oldembourg.....	13
Saxe-Cobourg-Gotha.....	11
Guatemala.....	7
Égypte.....	6
Saxe-Cobourg.....	6
Royaume Hawaïen.....	5
Confédération Argentine et empire du Brésil.....	4
Costa-Rica.....	4
Saxe-Meiningen.....	3
Lippe-Detmold.....	2
Reuss.....	2
Saxe-Altembourg.....	2
Empire Ottoman.....	2
Saxe-Weimar.....	1
Schaumbourg-Lippe.....	1
Schwartzbourg-Rudolstadt.....	1
Tunis.....	1
<b>Total</b> .....	<b>20,709</b>

Il est à remarquer, pour l'empire Ottoman, l'Égypte et Tunis que les gouvernements avaient directement envoyé le plus grand nombre des produits.

Les produits avaient été classés par espèce et sans distinction d'origine en sept groupes, divisés en vingt-sept classes subdivisées elles-mêmes en sections. A chaque classe avait été attaché un jury spécial dans lequel entraient chaque nation en proportion du nombre de ses exposants. De la réunion des

présidents et vice-présidents de ces jurys de classe, se formaient le conseil des présidents, et de la réunion de tous les jurys se formait le jury mixte international.

C'est une compagnie, on le sait, qui avait construit le Palais de l'Industrie, moyennant une concession de trente-cinq ans. Le droit d'entrée perçu fut fixé à 1 fr. pour les jours ordinaires, à 2 fr. pour les vendredis, à 20 centimes pour les dimanches. Le nombre des visiteurs fut de 3,626,934 et la somme perçue s'éleva à 2,314,605 fr. La moyenne des entrées à l'Exposition de Paris n'avait été que de 18,225 par jour; à l'Exposition de Londres, elle avait atteint 43,536. La moyenne des recettes avait été à Londres de 63,525 fr., à Paris de 11,631 fr.

Mais, en réalité, l'Exposition parisienne fut de beaucoup la plus importante, et par le nombre des exposants et par le mérite des produits. Aussi le nombre des récompenses fut-il plus grand. A Londres, le nombre des grandes médailles, des médailles de seconde classe et des mentions honorables, n'avait été que de 5,186; à Paris, les médailles et mentions furent au nombre de 14,900.

Au total, l'industrie obtint dans ce concours :

161 décorations,  
 112 grandes médailles d'honneur,  
 352 médailles d'honneur,  
 2,282 médailles de première classe,  
 3,843 médailles de deuxième classe,  
 3,977 mentions honorables.

Les Beaux-Arts obtinrent :

40 décorations,  
 16 médailles d'honneur,  
 67 médailles de 1<sup>re</sup> classe,  
 87 de la seconde,  
 77 de la troisième,  
 222 mentions honorables.

Les décorations pour l'industrie se répartissaient ainsi :

France, 115; Angleterre, 20; Prusse, 9; Autriche, 6; Belgique, 4; Suède, 2; Toscane, 1; Bavière, 1; Suisse, 2; Hesse, 1; Piémont, 1; Canada, 1.

On remarqua, parmi les industriels décorés, MM. Fairbairn, correspondant de l'Institut; Airy, directeur de l'Observatoire de Greenwich; lord Ross, Rhumkorf, Faraday, Franchot, Kœchlin, Dolfus, Brunnel, Elkington, Brett, etc.

Dans la peinture, la France eut 25 décorations, parmi lesquelles M. Ingres, grand-officier, et M. Delacroix, commandeur; l'Angleterre deux décorations, MM. Eastlake et Mulready; l'Allemagne, 2, MM. Hildebrandt et Kaulbach.

Après les décorations venaient des récompenses pécuniaires exceptionnelles : 3,000 fr. à M. Marin, ouvrier à Lyon; 10,000 fr. au capitaine Delvigne, pour perfectionnement dans les armes à tir; 900 fr. de rente à M. Morel, ouvrier en bijouterie; 300 fr. de rente à MM. Derniame et Maloisel, ouvriers imprimeurs; 10,000 fr. à M. Sudre, pour son invention de la téléphonie.

La série des médailles d'honneur commençait par neuf médailles hors classe distribuées ainsi : Deux à la France, ministère de la guerre et de la marine; trois à l'Angleterre, compagnie des Indes-Orientales, ministère du commerce, et docteur Royle; une à l'Espagne, produits de Cuba; une au Portugal, produits agricoles; une à la Toscane, Institut impérial et royal; une à la Hollande, Société néerlandaise de commerce.

Quel avait été, dans ce concours, la part de notre industrie nationale? Son caractère général, tel qu'il ressort de cette grande comparaison de 1853, c'est une tendance constante à répandre, même dans les classes les moins fortunées, les bienfaits des inventions nouvelles du luxe et du confort. L'industrie française, en un mot, est démocratique comme la nation elle-même, et se ressent de la prédominance excessive qu'a prise chez nous le sentiment de l'égalité sociale sur celui de la liberté.

Peut-être avait-on trop oublié à Paris que le but final de l'industrie et de la science n'est pas dans la fabrication plus ou moins artistique des objets de luxe, mais dans la fabrication à bas prix des objets nécessaires. Peut-être avait-on trop sacrifié

au plaisir de produire des chefs-d'œuvre exceptionnellement affectés à l'opulence. L'intérêt véritable était dans les produits sérieux, dans les étoffes accessibles à tous; dans les porcelaines, verreries et poteries usuelles; dans les ouvrages de zinc, ce bronze des petites fortunes; dans les machines de locomotion et de travail; dans l'horlogerie à bon marché; dans l'outillage; dans l'ébénisterie de bas prix; dans les applications du caoutchouc; dans les produits chimiques.

Un résultat immédiat de l'Exposition universelle a été, pour la France, de stimuler ses manufactures, d'ouvrir une voie plus large à sa production. Les relations créées par ce concours ont heureusement modifié les résultats de son commerce international. Nos industries diverses ont ressenti l'aiguillon de la concurrence; l'esprit d'entreprise s'est réveillé à la vue de ce qui se faisait ailleurs, et le pays a pris une juste confiance dans ses forces et dans ses ressources en se comparant à ses rivaux.

Un autre concours universel qui ne manqua pas d'importance, fut celui des animaux reproducteurs. Il eut lieu à Paris, dans les premiers jours du mois de juin. L'influence féconde de pareilles solennités sur les destinées de l'agriculture engagea le gouvernement à annoncer des concours semblables pour les années 1856 et 1857.





---

## CHAPITRE IV

### MATIÈRES ÉCONOMIQUES.

#### III. *Commerce extérieur, Tarifs.*

*Commerce extérieur.* — Mouvement des échanges, importation et exportation, détails et ensemble.

*Tarifs.* — Améliorations et réformes; décret qui modifie 160 articles; décret réduisant l'entrée des fontes, fers, machines et outils; décret relatif aux droits sur les laines; décret réduisant la taxe sur les peaux brutes; décret portant l'entrée libre, à titre provisoire, pour toutes les matières à l'état brut qui entrent dans la construction des navires et pour les navires tout construits: tendances vers une réforme économique.

*Commerce extérieur.* — Le mouvement des échanges de la France avec les autres puissances présente, en 1855, un aspect satisfaisant que les épreuves si nombreuses imposées au pays n'eussent pu faire espérer à l'avance. Nous avons signalé parmi les causes de cette prospérité inattendue l'affluence des visiteurs et la multiplicité des commandes pendant l'Exposition universelle. Mais la supériorité de l'exercice de 1855 sur le précédent, en quantités comme en valeurs, ne saurait être

considérée seulement comme un fait accidentel. Il y a déjà longtemps que la masse de nos exportations dépasse le chiffre de nos importations.

De 1840 à 1844, nous avons importé pour 4,695 millions de francs, et nos exportations ne s'élevaient qu'à 5,136 millions, c'est-à-dire que pendant cette période la France s'était appauvrie de 539 millions; mais, de 1845 à 1849, les importations se sont élevées à 5,844 millions et les exportations à 6,214 millions, et de 1850 à 1854, les importations ont été de 7,111 millions pour un chiffre de 8,491 millions d'exportation, c'est-à-dire que pendant ces deux périodes, depuis 1845 jusqu'à la fin de 1854, nous avons expédié à l'étranger pour 1 milliard 750 millions de plus de marchandises que nous n'en avons reçu. La richesse de la France et ses ressources se sont donc accrues, pendant cette période décennale, de plus d'un milliard et demi.

Mais, pendant ces deux dernières années, la France a dû exporter son or et son argent en quantités importantes. Toutefois, la raréfaction du numéraire par suite des dépenses de la guerre et des achats de céréales ne justifient peut-être pas la panique de 1855 et la crise monétaire qui s'en est suivie. A y regarder de plus près, si la guerre, par exemple, a coûté un milliard et demi, les deux tiers au moins de cette somme sont retombés sur la France en salaires et en achats. Si un demi-milliard a été exporté en Orient, cet appauvrissement apparent aura provoqué dans tout le Levant un sérieux mouvement d'affaires et créé des débouchés nouveaux.

Rendons-nous compte, par des chiffres, du mouvement commercial de l'année dans ses détails et dans son ensemble.

De mois en mois, les droits perçus à l'importation avaient eu un accroissement remarquable. Pour le seul mois de juin, comparé avec ceux de 1854 et 1853, cet accroissement était de près d'un tiers : 17,816,982 fr. au lieu de 12,755,684 pour 1854, et de 12,656,574 fr. pour 1853. Le total des six premiers mois présentait des résultats analogues : il était en 1853, de 65,668,678 fr., et en 1854 de 67,040,329 fr.; il s'était élevé en 1855 à 88,306,730 fr.

Ce qui rend cette énorme différence plus significative en-

core, c'est qu'elle n'empruntait presque rien aux importations de céréales nécessitées par l'insuffisance de nos dernières récoltes. La situation s'améliorait donc peu à peu et le marché s'équilibrait. On avait acheté à l'étranger, dans les six premiers mois de l'année précédente, 3,193,332 quintaux métriques de céréales, qui avaient produit à l'État 1,071,824 fr. de droits d'entrée; cette quantité s'était trouvée réduite cette année à 1,188,938 quintaux métriques, pour lesquels il n'avait été perçu que 268,884 fr.; et il était alors permis d'espérer qu'avec la nouvelle récolte cette source de dépenses exceptionnelles se trouverait bientôt complètement tarie. Tous les renseignements concordent encore sur ce point, que cette récolte suffirait à peu près aux besoins du pays. On sait si l'erreur fut grande.

Les autres détails du tableau des importations accusaient à la fois une amélioration notable dans l'alimentation générale et une grande activité dans le travail industriel. Les bestiaux, les vins étrangers, les esprits, les cafés, avaient profité des dégrèvements successifs dont ils avaient été l'objet pour combler les lacunes de notre production intérieure. Il n'était entré que 51,520 têtes de bestiaux dans les six premiers mois de 1853. Ce chiffre était monté à 142,617 en 1854 et à 175,127 en 1855; et, cependant, le prix de la viande, bien loin de baisser, n'avait fait que s'accroître, tant il est vrai que le décret du 14 septembre 1853 était le résultat d'une connaissance parfaite de notre marché et des besoins bien compris des populations.

L'importation des vins de toutes sortes, des esprits, des graines oléagineuses, des viandes salées, des sucres étrangers, tenait à la même cause et concourait au même but. On a remarqué ce fait singulier, que l'étranger, profitant des décrets de septembre et d'octobre 1854, nous avait réexpédié une certaine quantité de nos propres vins achetés à d'autres époques. Le total de son exportation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin était de 227,116 hectolitres pour les vins et de 108,389 hectolitres pour les esprits. L'augmentation sur les cafés était de plus d'un tiers. Celle des sucres de nos colonies et de l'étranger avait atteint 17,399,880 quintaux métriques pour la première catégorie, et 14,999,800 quintaux métriques pour la seconde, soit un quart

de plus que l'année précédente. Cette augmentation était due à la distillation de la betterave qui avait pris de grandes proportions dans les départements du nord.

Relativement aux matières premières réclamées par le travail national, l'augmentation portait principalement sur les cuivres, sur les aciers et les fers étirés en barres, sur les houilles, sur les laines et sur le plomb. Dans les fers étirés en barres, qui s'étaient élevés à 1,565,163 quintaux métriques, tandis qu'ils n'étaient en 1854 que de 426,053 quintaux métriques, les rails figuraient pour 178,628 quintaux métriques, pour lesquels il avait été perçu, en droits, 1,273,187 fr. Or, dans l'état actuel de nos tarifs, ces rails représentaient l'avance prise par nos compagnies de chemins de fer sur la production métallurgique du pays. Le développement de la construction était si rapide, que le développement de nos forges ne pouvait plus y suffire.

Le tableau des exportations n'accusait pas en général des résultats aussi décisifs. L'augmentation s'était soutenue, mais dans des proportions moins considérables. C'étaient les modes, les garances, les peaux ouvrées, les savons, le sucre raffiné, les tissus et les cristaux, qui avaient maintenu le mieux leurs débouchés extérieurs. C'est, on l'a fait remarquer avec justesse, une des bonnes fortunes de notre pays que de pouvoir se suffire à lui-même et de ne pas dépendre des oscillations du commerce d'exportation. Certaines natures de marchandises exportées, momentanément en baisse, telles que les céréales, les vins et les alcools, reprendraient leur marche ascendante le jour où le pays aurait retrouvé sa production agricole normale.

En somme, il y avait progrès, même sur les années plus favorisées par l'abondance des biens de la terre, même sur les périodes les plus heureuses d'un autre régime. Ce progrès, qui tient à la vitalité intérieure de notre pays, à l'élévation du niveau social, à l'accession des masses au bien-être et à l'intelligence de la civilisation, ne saurait désormais s'arrêter. Les circonstances pourront suspendre son action sur certains points, comme elles ont diminué, en 1855, le mouvement

de notre navigation avec l'étranger et les colonies; mais il ne dépend pas d'elles d'empêcher le développement irrésistible du commerce et de l'industrie.

Donc si, durant les premiers mois, le commerce extérieur a visiblement souffert, à l'exportation surtout, il se relève vivement en mai et en juin. Le tableau des importations du premier semestre dénonce, pour presque tous les articles, un progrès sérieux. Coton, laine, soie, houille, fer, bois d'ébénisterie, denrées exotiques, etc., tout offre des augmentations marquées. Quatre articles seulement font exception. La toile, le sel, le nitrate de soude et les céréales. De ce dernier article, la France a eu malheureusement encore à demander, en juin, 370,000 hectolitres à l'étranger.

En somme, la recette des douanes à l'importation s'élève, au 30 juin, à 88 millions 307,000 fr., c'est-à-dire à 21 millions de plus qu'à pareille époque de 1854. Le sucre étranger entre, il est vrai, dans cet excédant pour quatre millions qui vont retourner au commerce sous forme de prime d'exportation; mais les 17 millions restants n'en constituent pas moins un surcroît de perception fort remarquable et qu'on peut considérer comme exceptionnel. Citons seulement deux des principaux articles, le coton et la laine. Nos fabriques, durant le semestre, ont consommé, du premier, 45 millions 543,000 kilogrammes contre 36 millions 868,000 en 1854, et, du second, 15 millions 658,000 contre 8 millions 626,000. Il en est de même de la plupart des autres produits qu'emploie le travail des fabriques et des ateliers.

Quant à l'exportation, elle a tellement souffert pendant les premiers mois de l'année, qu'à la fin du premier semestre, elle se trouve encore en arrière de l'importation. Quelques articles sont encore en déficit : ce sont surtout le bétail, les vins, les spiritueux, les modes, la porcelaine, les tissus légers de laine. Mais les toiles, les cotonnades, les soies et soieries, les fils de coton et de laine, les verreries, la librairie, les céréales, la garrance, les savons, le sel et le sucre raffiné ont été l'objet de ventes fort actives. Ainsi, les fabriques françaises ont livré à l'étranger durant le premier semestre, 2 millions 310,000 kilog.

de cotonnades écrues et blanches contre 1 million 666,000 ; les toiles françaises exportées ont donné un poids de 1 million 154,300 kilogr. contre 733,400.

Sauf pour le sucre étranger et le café, les entrepôts n'accusent, au 30 juin, aucun encombrement exceptionnel, et quant aux résultats du mouvement maritime, ils sont la conséquence des premiers. Aux arrivages, ils montrent un fort accroissement (133,000 tonneaux) dans lequel l'étranger a, comme toujours, la part la plus forte. Cependant, à la sortie, qui dans son ensemble a un peu faibli, notre marine à cette fois obtenu quelque avantage.

Le mois de juillet signale un progrès remarquable dans le mouvement des importations : ce mois produit une recette de douanes de 32 millions 915,000 fr. contre 13 millions 436,000 fr. en juillet 1854, et contre 12 millions 576,000 fr. en juillet 1853. L'accroissement atteint donc de 150 à 160 pour 100. En total, la recette a été pour les sept premiers mois réunis, de 121 millions 221,000 fr. Elle n'avait donné, à pareille époque de 1854, que 80 millions 486,000 fr.

Toutes les marchandises ont participé à cet accroissement exceptionnel de juillet, excepté trois ou quatre : les céréales, le cuivre, le nitrate de potasse et la soie. Il y a d'énormes augmentations sur les bois d'acajou et le coton, sur le zinc, la fonte et les rails, sur la houille, la laine, les fils de lin, l'huile, et spécialement sur le sucre tant colonial qu'étranger : il a été acquitté de ce dernier article pour 15 millions 300,000 fr. contre 5 millions 26,000 fr.

Le progrès des exportations pendant ce mois est moins grand, mais encore remarquable, spécialement pour les toiles, les cotonnades et les soieries, pour les sels et les grains, pour les machines et les verreries. La sortie des articles de mode est encore en perte; celle des raffinés, bien que très-importante encore, a fléchi; aussi l'existence des sucres bruts en entrepôt est à ce moment fort considérable. L'exportation des vins est toujours en souffrance. Il faut noter cependant une reprise assez forte sur les alcools, dont la fabrication, alimentée par les sucres, continue d'être très-active.

Le mouvement maritime répond à ces accroissements. On n'a, il est vrai, compté, pour les sept premiers mois, que 20,687 bâtiments tant entrés que sortis, contre 20,934 durant la période similaire de 1854; mais le transport a donné 3 millions 28,000 tonneaux de jauge officielle (ce qui suppose 3 millions 600,000 de contenance effective), contre 2 millions 810,000. Le chargement a donc été plus considérable. A l'entrée, c'est le pavillon étranger qui a eu l'avantage; à la sortie, c'est le pavillon français qui l'a obtenu.

Au mois d'août, le produit des importations s'élève à 18,042,830 fr.; c'est une augmentation de 4,755,549 fr. sur 1854 et de 5,675,893 fr. sur 1853.

Pour les huit premiers mois de l'année, les produits des importations atteignent déjà 139,264,021 fr., tandis que les droits perçus pendant l'année entière ne s'étaient élevés l'année précédente qu'à 149,337,510 fr. et en 1853 à 141,607,552 fr. Il y a, par conséquent, pour huit mois, une augmentation de 35,491,171 fr. sur 1854 et de 48,650,631 fr. sur 1853.

L'augmentation sur les marchandises importées pendant le mois d'août porte à peu près sur tous les articles. Il faut même remarquer un fait assez significatif. Pendant plusieurs mois, les entrées de sucre contribuaient pour les trois quarts dans l'augmentation générale ou atténuaient la réduction sur les produits des autres marchandises; mais, en août, il y a eu près de 1 million de diminution des droits perçus sur les sucres de nos colonies; l'augmentation n'a porté que sur les sucres étrangers, qui ont produit, en août 1855, 5,057,683 fr., contre 2,020,510 en 1854 et 2,346,478 en 1853.

Les principales augmentations portent sur les entrées de bestiaux, les cafés, les fers étirés en barres (rails), les fils et toiles de lin et de chanvre, les laines en masse, la houille, la fonte brute, les soies écruës.

De légères diminutions ont eu lieu sur les importations des cotons en laine, du cacao, de la cochenille, du cuivre pur de première fusion, des graines de lin, des viandes fraîches et salées.

Les importations de céréales s'étaient élevées, en août 1855,

à 457,802 quintaux métriques, et en août 1854 à 185,667 quintaux. Au mois d'août 1855, ce chiffre a atteint 206,923 quintaux. Les chiffres d'importation de cette marchandise ont été, pour les huit premiers mois de l'année, de 2,124,594 quintaux en 1855, contre 4,538,754 en 1854 et 1,285,936 en 1853.

Si maintenant nous arrivons aux derniers mois de l'année, l'influence de l'Exposition universelle est encore sensible, au mois de novembre, sur le commerce d'exportation. Les droits perçus à l'entrée pendant ce mois s'élèvent à 12,556,505 fr. contre 13,245,130 fr. en novembre 1854, et 12,133,961 fr. en novembre 1853. C'est, par conséquent, une diminution de 678,625 fr. sur 1854, et une augmentation de 422,544 fr. sur 1853. La diminution, assez faible d'ailleurs, laisse subsister, pour les onze mois, un accroissement de 38 millions sur 1854 et de 47 millions sur 1853.

Le mois de novembre laisse apercevoir un accroissement considérable dans le commerce maritime, mais il faut en chercher la cause dans les apports extraordinaires en charbons anglais et en céréales.

Au détail, les articles de modes, comparativement à novembre 1854, ont presque doublé leur chiffre; il en est de même des toiles peintes, et mieux encore pour les tissus de coton écrus et blancs, dont la sortie avec prime s'est élevée, pour ce seul mois, de 139,000 kilogr. à 526,000. Même accroissement exceptionnel pour la verrerie et la cristallerie, dont l'exportation non primée a donné 1,396,000 kilogr. contre 441,000. Les toiles, les lainages, les soieries offrent également des augmentations considérables; enfin les vins et les alcools se montrent pour la première fois en excédant sur l'année antérieure: les premiers ont eu 125,824 hectolitres contre 102,010, et les seconds 18,449 contre 11,664.

L'importation n'est pas tout à fait aussi favorable: le travail, pour certaines branches, semble un peu souffrir; le coton a perdu, la soie aussi, la laine également; mais d'autres articles, la fonte, le fer, la houille, offrent des compensations. Les achats de grains ont pris en novembre du développement; pourtant ils sont encore fort au-dessous de ceux de l'année



précédente, soit à 268 millions de kilogrammes, ou 3,700,000 hectolitres; on avait, fin novembre 1854, 438 millions.

Le stock des céréales dans les entrepôts s'élève, le 30 novembre 1855, à 153,475 quintaux métriques, contre 27,895 en novembre 1854. Il ne reste plus en entrepôt que 110,403 quintaux de sucres des colonies, et 98,768 quintaux de sucres étrangers. Le stock était l'année précédente, à pareille époque, de 253,323 quintaux.

Pendant les premiers jours de décembre, des achats énormes de sucres s'effectuent sur tous nos marchés par des spéculateurs anglais, ce qui détermine une hausse importante sur les prix, et réduit dans une très-forte proportion les existences en entrepôt.

Le mouvement de la navigation indique à ce moment un accroissement général dans le nombre des navires et dans leur tonnage, tant à l'entrée qu'à la sortie. La marine marchande est en voie de progrès, et elle s'occupe de tous côtés à accroître le nombre de ses navires.

Mais dès que l'influence de l'Exposition cesse de se faire sentir, les chiffres des droits à l'importation commencent à décroître, et il y a eu diminution pendant les trois derniers mois de l'année. Ainsi, pour le mois de décembre, les droits à l'importation se sont élevés à 12,821,637 francs, contre 15,275,460 fr. en décembre 1854 et 11,810,173 fr. en décembre 1855. On voit que le mois de décembre a maintenu son équilibre, avec une légère supériorité relativement à 1853; mais la diminution n'est pas moindre de 2,453,823 fr., comparativement à 1854.

Ce ralentissement ne serait sans doute que de courte durée. Les arrivages de marchandises avaient été si considérables pendant quelques mois dans nos ports de mer, que les entrepôts avaient de forts approvisionnements. Mais déjà les stocks étaient bien réduits, et les nouvelles de paix allaient donner un nouvel essor aux transactions de toute nature. Déjà, dans les derniers jours de l'année, des achats énormes en toute espèce de marchandises et de denrées coloniales avaient eu lieu au Havre, à Nantes et à Bordeaux.

Le mois de décembre présente une diminution très-forte dans les importations de coton en laine, de cafés, de cacao, de graines oléagineuses, d'huile d'olive, de laines en masse, de sucres français ou étrangers.

Parmi les articles qui présentent une forte augmentation, nous citerons surtout les céréales. Il en est arrivé, pendant le mois de décembre, 609,035 quintaux métriques, contre 276,992 quintaux en décembre 1854, et 1,338,457 quintaux en décembre 1853. Quoique le chiffre de cette année n'atteigne pas celui de 1853, il indique néanmoins une grande activité pour le transport de cette marchandise. La plus forte partie de ces céréales proviennent des États-Unis.

L'importation des laines n'a produit en décembre que 696,900 francs contre 1,368,660 francs en décembre 1854, et 865,805 fr. en décembre 1853.

Les chiffres d'importation se sont soutenus sur la fonte brute, la houille, les fils et toiles de lin et de chanvre, les rails et fers en barres étirés, les soies écruës, l'acier en barres.

Les chiffres du mois de décembre se sont mieux tenus à l'exportation, quoique l'amélioration soit moins sensible que pendant les deux mois précédents. Les modes ont maintenu leur supériorité. Il y a une augmentation marquée sur les machines, les peaux, les porcelaines, verres et cristaux, le sucre raffiné, les tissus de coton, de lin, de laine et de soie.

Les entrepôts sont encore abondamment fournis de marchandises, quoique les importations aient diminué depuis quelques mois. Il y a cependant une réduction considérable dans le stock des sucres comparativement aux deux années précédentes, ce qui s'explique par les achats énormes faits depuis la fin de novembre pour le compte de spéculateurs anglais.

Voilà les situations mensuelles : passons à la situation générale.

Pour l'ensemble de l'exercice, les acquittements à l'entrée avaient atteint 189 millions 704,690 fr., c'est-à-dire 39 millions environ de plus qu'en 1854 et 48 de plus qu'en 1853. C'est aux fortes introductions de sucre en particulier, puis à celles des cafés, des cotons, des laines, que le fisc était redevable en

grande partie de cet énorme accroissement de recette, dont une part assez importante retournerait, à vrai dire, au commerce sous forme de primes de sortie pour les raffinés, les lainages, les cotonnades, etc. Et cette augmentation du revenu avait eu lieu malgré de notables réductions apportées dans les tarifs de douanes, sur le bétail, les viandes, la fonte, le fer, l'acier, la houille, le sucre, le vin, les alcools, les graisses, les graines oléagineuses. Sur tous ces articles successivement dégrevés le rendement des droits avait été plus considérable que pendant les précédents exercices.

Pour venir aux détails, trois ou quatre marchandises seulement étaient en perte : les grains, la cochenille, le poivre et le sel. Le premier de ces articles constituait, par le fait même de ce déficit, une situation plus satisfaisante. Les demandes de grains faites par la France à l'étranger avaient été, en 1855, de beaucoup inférieures à la moyenne de 1853-1854. La France avait consommé, en céréales étrangères (froment et farine) :

En 1852.....	251,061 quintaux, soit environ	314,000 hect.
En 1853.....	3,716,000 — —	4,645,000
En 1854.....	4,573,000 — —	5,716,000
En 1855.....	3,041,000 — —	3,800,000

Ce sont là les chiffres de la mise en consommation : les arrivages généraux restaient, à la fin de l'année, fort au-dessus de la consommation ; ils s'élevaient à 5 millions 130,000 hect.

Voici les autres articles alimentaires dont l'importation offre en 1855 les plus forts accroissements. Nous avons reçu de l'étranger pour notre consommation intérieure :

		1855.	1854.
Gros bétail, têtes.....		163,230	124,530
Moutons, — .....		308,983	272,595
Viande, kilogr.....		4,132,500	1,661,100
Sucre colonial, — .....		90,768,600	82,211,400
Sucre étranger, — .....		59,633,000	38,067,600
Café, — .....		26,725,200	21,720,000
Huile d'olive, — .....		24,411,400	14,922,200
Vin, hectol.....		413,015	155,178
Eau-de-vie. — .....		202,088	65,131

Quant aux matières industrielles, à celles qui alimentent le travail de nos usines, de nos ateliers et de nos fabriques, l'augmentation des entrées avec acquittement de droits n'a pas été moins remarquable; on a, par exemple :

		1855.	1854.
Pour la houille,	tonnes.....	3,817,287	3,123,389
— fonte,	— .....	118,089	83,416
— fer en barres,	— .....	52,559	7,198
— cuivre,	— .....	11,940	8,715
— plomb,	— .....	23,943	15,163
— zinc,	— .....	25,663	16,603
— coton,	kilogr.....	76,138,000	71,594,000
— laine,	— .....	35,282,000	24,331,000
— soie,	— .....	2,480,800	2,166,100
— graine de lin,	— .....	22,939,200	17,820,400
— fil de lin,	— .....	627,000	444,400
— bois d'acajou,	— .....	6,703,700	5,058,300
— indigo,	— .....	1,154,700	1,076,100

Ainsi, l'année 1855 a, sous le rapport de l'activité manufacturière, sensiblement dépassé l'année précédente; et d'ailleurs, sous l'impulsion du grand mouvement produit par l'exposition universelle, nos exportations ne sont pas restées au-dessous de nos importations. Sauf le blé et le vin, dont la production a subi un déficit, presque tous nos articles d'exportation sont en progrès, surtout les sucres raffinés, dont la France a exporté près de 34 millions de kilogrammes, contre 25 millions en 1854. Un autre article, les cotonnades, a atteint à la sortie le chiffre de 8 millions 770,000 kilogrammes, contre 6 millions 900,000 en 1854.

Enfin, malgré l'énorme emploi de matériel maritime exigé par les transports militaires, la navigation afférente au commerce extérieur s'est accrue dans de belles proportions; elle a mis en mouvement 36,826 navires (non compris les entrées et sorties sur lest) dont la jauge officielle est de 5 millions 339,000 tonnes, soit 745,000 de plus qu'en 1854, excédant sur lequel notre pavillon a obtenu environ le tiers, soit 254,000 tonneaux.

Le tableau officiel publié par la direction générale des douanes et des contributions indirectes, portant comparaison des principaux résultats du commerce et de la navigation de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant les années 1853, 1854 et 1855, donne les chiffres suivants, qui présentent peu de différences sérieuses avec ceux qui précèdent.

Le montant des droits perçus pour 1855 s'élève à 1 milliard 364 millions contre 1 milliard 158 millions en 1854, et 1 milliard 103 millions en 1853. La valeur totale des importations (commerce spécial) a présenté, en prenant pour base le taux d'évaluation *actuelle*, une différence en plus de 134 millions, soit 12 p. 100 par rapport aux *valeurs officielles*.

Il est à remarquer que cet excédant s'est réalisé malgré de nombreuses et successives réductions opérées dans nos tarifs de douanes. Ainsi, le bétail, la fonte, le fer, l'acier, la houille, le sucre, le vin et l'eau-de-vie, les graisses, les matières oléagineuses, ont été notablement dégrevés, et, sur tous ces articles, le rendement des droits se trouve, en 1855, supérieur de beaucoup à celui des deux années précédentes.

La France a consommé, en 1855, en céréales étrangères (froment et farines), 3,800,000 hectolitres environ, au lieu de 5,716,000 en 1854, et 4,645,000 en 1853. Ainsi, les demandes de grains sont restées fort au-dessous de la moyenne de ces deux dernières années. Signalons encore comme un fait rassurant que les arrivages généraux étaient, fin décembre, très-supérieurs à la consommation.

Voici maintenant le relevé des autres articles alimentaires dont l'importation offre les plus forts accroissements :

	1855	1854
- Gros bétail, têtes.....	114,070	83,805
Moutons et autres, têtes.....	511,326	331,423
Sucre colonial, quint. mét.....	907,473	822,114
— étrangers ditto .....	596,549	380,676
Café, ditto .....	287,406	217,300
Huile d'olive, ditto .....	244,562	149,222
Vin, hectolitres.....	417,103	155,178
Eau-de-vie, ditto.....	202,888	65,131

Quant aux matières qui alimentent le travail de nos usines, l'augmentation des entrées avec acquittement de droits est également considérable. Nous citerons :

	1855	1854
Houille, quint. mét.....	38,171,614	31,238,929
Fonte ditto .....	1,182,096	834,160
Fers en barres, ditto.....	546,105	71,980
Cuivre quint. mét.....	117,918	87,146
Plomb ditto .....	239,429	151,628
Zinc ditto .....	256,050	166,032
Coton ditto .....	761,363	715,040
Laine ditto .....	335,353	245,344
Soie ditto .....	36,168	30,301

Nos exportations se sont soutenues au niveau du progrès de nos importations. Ainsi, le commerce spécial offre une différence de 153 millions en plus, soit 12 p. 100. Sauf le blé et le vin que la France conserve pour elle-même, presque tous les autres articles ont augmenté leurs sorties, et principalement : les machines et mécaniques, les verreries, les porcelaines, les savons, les livres, gravures et musique, et les tissus de tous genres.

Le mouvement de la navigation de la France avec l'étranger, les colonies et la grande pêche, en 1855, se résume ainsi :

A l'entrée 22,987 navires, dont 9,587 français, jaugeant ensemble 3,302,568 tonneaux, contre 20,287 navires, dont 9,307 français, jaugeant 2,740,309 tonneaux, en 1854.

A la sortie, 13,770 navires, dont 5,868 français, jaugeant ensemble 2,030,698 tonneaux, contre 13,645 navires, dont 5,726 français, jaugeant 1,846,295 tonneaux, en 1854.

En résumé, notre commerce extérieur a mis en mouvement 36,757 navires, non compris les entrées ou sorties sur lest, dont les chargements comprenaient 5,333,266 tonneaux, c'est-à-dire 746,662 de plus qu'en 1854, excédant sur lequel notre pavillon a obtenu le tiers environ.

Il faudrait remonter jusqu'à l'année 1846 pour trouver un autre exemple de situation aussi prospère. Sans doute le grand

mouvement d'affaires de l'Exposition a été pour beaucoup dans l'activité des transactions; mais la cause véritable du progrès est ailleurs : elle est dans le développement de notre puissance d'échange et de production.

*Tarifs.* — Pour aider à ce grand mouvement commercial, le gouvernement impérial apporta par de nombreux décrets des améliorations importantes à nos tarifs de douanes.

Un décret impérial, en date du 16 juillet, modifia pour plus de cent soixante articles le tarif de douanes à l'importation. Cent deux de ces articles seraient désormais exempts de tous droits, quels que fussent leur provenance et leur mode d'importation, et vingt autres environ étaient également affranchis, mais seulement à l'importation par navires français. Sur presque toutes les autres marchandises, le droit d'entrée subissait, quel que fût le navire importateur, des réductions plus ou moins considérables; sur quelques-unes, au contraire, comme les terres de pipe et le sable pour bâtisse, le droit était aggravé à l'importation par navire étranger.

Les marchandises ainsi affranchies ou dégreévées étaient en général de la catégorie des produits végétaux ou minéraux, d'une importance plus ou moins secondaire, qui entrent dans la préparation ou le travail des fabrications diverses. On n'y trouvait aucune des grandes matières premières qui font l'aliment de la manufacture; il ne s'y rencontrait non plus aucun article fabriqué proprement dit.

Mentionnons quelques-unes des modifications les plus importantes résultant du décret. Le camphre brut, par exemple, ne paierait plus, selon les origine et mode ou pavillon d'importation, que 20 à 50 fr. par 100 kilogr., au lieu de 50 à 75 fr. Le caoutchouc brut, qui payait de 7 fr. 50 c. à 15 fr., était affranchi; les ouvrages en caoutchouc autres que les instruments de chirurgie n'auraient plus à payer que 50 fr. au lieu de 200 et 212 fr. 50 c. La nacre, les dents d'éléphant, l'écaille de tortue, affranchies quant aux provenances des Indes, étaient, pour toutes les autres, l'objet de réductions qui variaient de 40 à 60 pour 100. Le houblon n'était plus taxé qu'à 45 fr. au lieu de 60 et 65 fr. La rhubarbe paierait 35 et 65 fr. au lieu de 75 et

150 fr.; le quercitron, 2, 4 et 6 fr. au lieu de 4 et 7 fr. 70 c., etc.

Parmi les articles complètement affranchis, on peut mentionner les bourres de laine, les chardons cardières, les gommés pures d'Europe, les peaux de lapin et de lièvre, le poil de Messine et la soie en cocons, tous articles propres à la fabrication, qui payaient encore de 1 fr. à 1 fr. 50 c. par quintal. Citons aussi les meules à moudre, dont les droits variaient de 2 fr. à 7 fr. 70 c.; puis la gaude des teinturiers, les tourteaux de graines oléagineuses, un certain nombre d'oxydes minéraux, etc.

Ces exemptions, ces dégrèvements n'avaient pas sans doute une portée économique bien grande : mais enfin l'administration donnait, en les prononçant, une preuve nouvelle de son désir sincère d'affranchir progressivement les matériaux du travail industriel. Il en sortirait, d'ailleurs, une simplification du Code des douanes françaises, si singulièrement surchargé, et les opérations de commerce gagneraient temps et argent à cette réduction de la nomenclature.

Un décret, en date du 29 août, apporta diverses réductions dans le tarif d'entrée des fontes, fers, machines et outils.

Le dernier remaniement du tarif des fers avait laissé à l'écart certaines spécialités de produits de ce métal. Le nouveau décret en abaissait également les droits, afin, disait l'exposé des motifs, de les mettre en rapport avec les tarifications actuelles sur la matière première. La fonte épurée, dite *mazée*, continuait de payer 12 fr. par quintal métrique : le décret en réduisait le droit à 7 fr.; les fils de tréfilerie étaient abaissés de 60 fr. et 70 à 40 fr. et 30 fr.; l'acier en tôle tombait de 80 fr. à 50 fr.; l'acier filé, de 100 fr. à 70 fr. Sur les machines à vapeur, les droits descendaient, savoir : Machines fixes, de 30 fr. à 25 fr. par 100 kilogrammes; machines pour la navigation, de 45 fr. à 35 fr.; locomotives de 65 fr. à 40 fr. Quant aux machines autres que celles à vapeur, applicables à la filature, au tissage, à l'imprimerie, à l'agriculture, elles étaient l'objet de réductions qui variaient, selon les sortes, de 20 à 40 et 45 pour 100; il en était de même pour les embarcations de rivières comme



pour les wagons et tenders, gazomètres, appareils de chauffage, etc.; de même enfin pour les outils et instruments aratoires : les faux et les scies, par exemple, tombaient de 150 et 200 fr. à 120 et 175 fr.

Ce décret éminemment utile aux intérêts de la production industrielle et agricole, avait été précédé par un décret du 16 janvier, relatif aux droits sur les laines.

Ces droits qui, de 1791 à 1811, s'étaient réduits à un simple droit de balance de 15 c. par 100 fr. *ad valorem* ou de 51 c. par 100 kilogrammes; qui, le 2 décembre 1811, avaient été élevés à 30 fr. pour les laines de choix et à 10 fr. pour les laines communes, étaient retombés, le 25 novembre 1814, au simple droit de balance, pour s'élever encore, en 1820, 1823 et 1824 à des taux sans cesse augmentés. Une loi du 17 mai 1826 avait remplacé ces droits très-complicés par une taxe de 30 p. 100 *ad valorem*, et une autre loi du 2 juillet 1836 avait réduit cette taxe à 20 p. 100. Mais les nombreux abus résultant de ce mode de taxation avaient fait revenir enfin au droit spécifique, et un décret du 16 janvier 1855 porta ce droit à 5 fr. par 100 kilogrammes au *minimum* pour les laines communes en suint, à 37 fr. 50 c. au *maximum* pour les laines fines, lavées, importées par navires étrangers.

Le tarif nouveau permettrait l'importation, en quantités utiles, des laines d'Australie dont nos fabriques d'Amiens et de Roubaix font un important usage.

Citons encore un décret du 10 décembre qui remplace par un simple droit de balance de 10 c. par 100 kilogrammes les taxes de 1 fr. et de 2 fr. 50 c. sur les peaux brutes importées sous pavillon français des pays hors d'Europe, et qui abaisse de 15 fr. à 10 fr. la taxe sur les grandes peaux sèches originaires des pays européens autres que les limitrophes.

Un décret du 17 octobre établit, à titre provisoire, l'entrée libre pour trois ans de toutes les matières à l'état brut qui entrent dans la construction des navires, et, pendant un an, de navires tout construits, moyennant un droit de 10 p. 100.

Depuis longtemps ces deux mesures étaient sollicitées par l'intérêt public, et on pouvait regretter de ne les voir appliquées

que provisoirement. L'industrie agricole et manufacturière, en France, payait jusqu'alors pour toutes ses expéditions lointaines un fret excessif qui paralysait ses opérations. Cette cherté du fret provient, en France, de l'insuffisance du nombre de navires auxquels la navigation est réservée dans beaucoup de cas : elle provient aussi en partie du prix de revient trop élevé de ces navires. Le décret du 17 octobre libérait dans une certaine mesure la navigation française des entraves dont on s'était plu à l'entourer.

Toutes ces mesures ne sont pas encore sans doute la liberté du commerce, mais on peut les considérer comme une préparation à une mesure définitivement libérale, à la réforme complète du tarif. Sans doute il faut, en pareille matière, tenir compte des habitudes prises, des préjugés établis, mais enfin, malgré les réclamations ardentes du privilège, l'arche sainte est ouverte et il est permis d'entrevoir dans un avenir prochain le jour où le commerce et l'industrie de la France seront délivrés de ces absurdes entraves qui ne profitent qu'à quelques situations exceptionnelles.



---

## CHAPITRE V

### MATIÈRES ÉCONOMIQUES

#### IV. *Voies de communication, Circulation, Transports.*

*Chemins de fer.* — Sections ouvertes, recettes brutes, comparaison avec l'année précédente; concession de lignes et d'embranchements à la compagnie du Grand-Central; chemins à l'étude ou en cours d'exécution; règlement des charges du Trésor; accidents nombreux; sollicitude de l'administration.

*Paquebots transatlantiques.* — État de la question.

*Postes.* — Résultats de la réforme.

*Chemins de fer.* — L'année 1855 a vu s'ouvrir plusieurs sections représentant ensemble 890 kilomètres. Ce sont : sur la ligne du Nord, Hautmont à Tiquelines, 16 kil., 11 août; Saint-Quentin à Hautmont, 70 kil., 21 octobre. — Sur la ligne de l'Est, Saint-Dizier à Donjeux, 38 kil., 17 juillet; Vendenheim à Haguenau, 25 kil., 18 juillet; Haguenau à la frontière, 35 kil., 23 octobre. — Sur la ligne de l'Ouest, Mantes à Lisieux, 133 kil., 1<sup>er</sup> juillet; Le Mans à Laval, 89 kilom., 14 août; Lisieux à Caen, 49 kil., 29 décembre. — Sur la ligne de Paris à Lyon, Dijon à Dôle, 44 kil., 25 juin; La Roche à Auxerre,

90 kil., 11 août. — Sur la ligne de la Méditerranée, Lyon à Valence, 103 kil., 16 avril. — Sur le Grand-Central, Saint-Germain à Clermont, 63 kil., 7 mai; Clermont à Issoire, 35 kil., 2 juillet; Issoire à Brassac, 19 kil., 3 septembre. — Sur la ligne du Midi, Dax à Bayonne, 50 kil., 26 mars; Bordeaux à Langon, 45 kil., 31 mai; Langon à Tonneins, 54 kilomètres, 4 décembre.

La comparaison des années 1855 et 1854 donne les résultats suivants :

En 1854, la longueur totale exploitée est, au 31 décembre, de 4,649 kil.; cette même longueur est, en 1855, de 5,539.

En 1854, la longueur moyenne exploitée est de 4,337 kil.; en 1855, elle est de 5,048.

En 1854, les recettes brutes, y compris l'impôt du dixième, donnent pour chiffre 198,042,041 fr.; en 1855, ce chiffre est de 269,258,810. Différence en plus au profit de l'année 1855, 71,216,769 fr.

Le revenu kilométrique moyen s'est élevé en 1855, comparativement avec celui de 1854, de 45,663 à 53,340 fr.; différence à l'avantage de 1855, 7,677 fr., soit 16.81 p. 100.

La concession la plus importante faite en 1855 a été celle des lignes accordées à la compagnie du chemin de fer Grand-Central de France (2 février et 6 avril). Ces lignes, désignées dans la convention du 30 mars 1853, étaient :

1° La section du chemin de fer de Clermont-Ferrand à Montauban comprise entre Lempdes et la rivière du Lot;

2° Les deux sections du chemin de fer de Bordeaux à Lyon comprises, l'une entre Saint-Étienne et le chemin de fer de Clermont-Ferrand à Montauban, l'autre entre ce dernier chemin et Périgueux;

3° Le chemin de fer de Limoges à Agen.

La durée de la concession était fixée, tant pour les chemins de fer concédés par le décret du 21 avril 1853 que pour ceux qui faisaient l'objet de la nouvelle convention, à quatre-vingt-dix-neuf ans, qui courraient à partir de l'époque fixée pour l'achèvement de ces lignes.

La compagnie du Grand-Central recevait, en outre, conces-

sion d'un prolongement de l'embranchement du Lot à Marcillac-sur-Rodez.

Était approuvée une convention passée le 31 janvier 1855, entre la compagnie du chemin de fer Grand-Central de France et la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, et portant cession au profit de la première de ces compagnies de la concession de la section de la ligne du Bec-d'Allier à Clermont, comprise entre Saint-Germain-des-Fossés et Clermont.

Le chemin de fer de Clermont à Montauban se composerait de la première partie concédée, de Clermont à la bifurcation du tronc commun sur le Puy et sur Aurillac; de cette bifurcation il se dirigerait vers Massiac, passerait à ou près Aurillac, franchirait le faite qui sépare le bassin de la Cère de celui du Lot, passerait à ou près Figeac et aboutirait au Lot, où il se raccorderait avec la section concédée du Lot à Montauban.

Le chemin de Bordeaux à Lyon, pour la partie comprise entre Périgueux et le chemin de Clermont à Montauban, passerait par ou près Terrasson, par ou près Brives, se dirigerait vers Turenne, et aboutirait à la ligne de Clermont à Montauban.

Le même chemin, pour la partie comprise entre la ligne de Clermont à Montauban et Saint-Étienne, se détacherait de cette dernière entre Lempdes et Brioude, passerait à ou près Brioude, à ou près le Puy, à ou près Firminy, et se raccorderait à Saint-Étienne avec le chemin de Rhône et Loire en un point qui serait déterminé plus tard.

Le chemin de fer de Limoges à Agen partirait de la gare de Limoges, se dirigerait sur Périgueux en passant par ou près Thiviers, remonterait la vallée du Manoir, franchirait le faite qui sépare cette vallée de celle de la Vézère, traverserait la Dordogne près du Bugue, et le Lot près du Port-de-Penne; il gagnerait près de la Boque le faite séparatif du Lot et de la Garonne, et aboutirait à Agen où il se raccorderait avec la ligne de Bordeaux à Cette, en un point encore indéterminé.

Le chemin de fer du Lot à Rodez franchirait au-dessus de Marcillac le faite qui sépare la vallée du Lot de celle de l'Aveyron, et viendrait aboutir au-dessous de la ville de Rodez.

Les différents travaux des lignes concédées devaient être parachevés en trois années pour les sections de Saint-Étienne à Firminy, et de l'extrémité de la section venant de Clermont jusqu'à Brioude.

Quatre années pour les sections de Limoges à Agen et du Lot à Périgueux, et pour l'embranchement sur Rodez;

Onze années pour le surplus des lignes concédées.

La compagnie recevrait en retour, à titre de subvention, une somme de 76,000,000 francs, qui serait versée en dix-huit annuités, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1857; une autre somme de 2,000,000 fr. était accordée pour l'exécution du prolongement sur Rodez.

Enfin la compagnie du Grand-Central obtenait concession de quatre embranchements nouveaux, un sur Cahors, un sur Villeneuve-d'Agen, un sur Bergerac, un sur Tulle.

Il serait trop long d'énumérer les travaux en cours d'exécution sur toutes les lignes françaises. Nous n'arrêterons notre attention que sur quelques points importants.

Les études définitives des lignes de Creil à Beauvais et de Reims à Mézières, avec embranchement sur Sedan, furent, au commencement de l'année, soumises à l'approbation de l'Administration centrale par la Compagnie concessionnaire.

Le chemin de Creil à Beauvais serait établi dans la vallée du Thérain, contrée riche et industrielle. Il aurait un développement de 38 kilomètres seulement, mais son prolongement prochain jusqu'à la vallée de la Seine, près de Rouen, prolongement par lequel il relierait les lignes du Nord et de l'Est avec le réseau normand, donnerait à ce chemin une véritable importance.

Le chemin de Reims à Mézières avec embranchement sur Sedan aurait 108 kilomètres de longueur. Il traverserait les départements de la Marne et des Ardennes, riches en produits agricoles et manufacturiers, et toucherait à des centres industriels, tels que Reims, Sedan, Réthel, Charleville. De cette dernière ville, la Compagnie aurait la faculté de se prolonger sur la frontière belge, dans des conditions très-favorables.

Le chemin du Bourbonnais se composait, à la fin de 1855, de

deux sections en exploitation, l'une de Nevers à Saint-Germain-des-Fossés, l'autre de Roanne à Lyon par Saint-Étienne; d'une section en construction, de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne, et de deux sections non encore commencées : la première de Moret et de Corbeil à Nevers; la deuxième de Roanne à Lyon par Tarare. La section exploitée de Roanne à Saint-Étienne et à Lyon, était, en outre, en voie de complète reconstruction, et elle ne serait remise en état que vers la fin de 1857.

Le réseau des chemins de fer pyrénéens va bientôt compléter la part en voies de communication de huit départements, dont quatre, les seuls à peu près en France, sont demeurés jusqu'ici entièrement étrangers aux bienfaits de ces nouveaux moyens de transport; des routes agricoles se rattacheront, de distance en distance, à la portion du réseau qui traverse déjà les landes de Bordeaux à Bayonne, et, portant à bas prix les engrais et les matières premières, elles vont résoudre en quelques années le problème de l'assainissement et de la fertilisation des Landes.

Les lignes françaises tendent, sur tous les points de la frontière, à se rattacher au grand système européen (*Voyez* Italie, Piémont). C'est ainsi que les lignes de l'Ouest et du Central suisse sont le prolongement et le complément indispensable de trois lignes françaises importantes : celle de l'Est par Bâle, celle de Lyon par le Jura, qui est traversé sur deux points, l'un par les Verrières-Neuchâtel, l'autre par Jougne-Lausanne, enfin celle de Lyon à Genève, pour les relations du midi de la France avec la grande vallée formée par les versants si riches, si fertiles et si industriels du Jura et des Alpes.

La situation des chemins de fer en face de l'État fut définitivement établie de manière à régulariser les charges du Trésor.

Désormais réduites et réglées, les dépenses des chemins de fer ne viendraient plus, comme cela est arrivé si souvent, déranger par des chiffres inattendus l'économie des prévisions budgétaires. Jusqu'alors, les engagements de l'État envers les compagnies n'avaient pas d'échéance fixe. La marche plus ou moins rapide des travaux entraînait les paiements plus ou moins considérables que le Trésor devait faire chaque année. De là l'in-

certitude des prévisions et les énormes crédits supplémentaires qui venaient ordinairement les accroître. A l'avenir, cet inconvénient n'existerait plus. Toutes les dettes de l'État résultant des anciens traités ou des nouvelles concessions seraient déterminées, divisées en parties invariables dont l'échéance resterait indépendante de l'exécution des travaux. L'État arriverait au terme de ses sacrifices et assurerait le complet achèvement du réseau des chemins de fer, au moyen d'annuités relativement peu considérables. En effet, les sommes consacrées par le Trésor aux chemins de fer se sont élevées dans ces derniers temps à une dépense moyenne d'environ 64 millions par an. Or toutes les charges de l'État, y compris les subventions accordées au Grand-Central et aux chemins de fer bretons et normands, se solderaient ainsi qu'il suit :

35 millions en 1857; 30 millions en 1858; 22 millions en 1859; 17 millions dans chacune des années suivantes jusqu'en 1865, et 8 millions et demi seulement en 1866, 1867 et 1868. D'après toutes les probabilités, les subventions qui pourraient être nécessaires pour les chemins restant à concéder dans la région pyrénéenne, si elles changeaient ces conditions, n'y produiraient qu'un effet très-peu sensible.

La sollicitude publique fut douloureusement éveillée par de nombreux accidents arrivés coup sur coup sur la plupart des lignes de fer. Le plus grave fut celui de la ligne de Lyon, près de Moret (*Voyez* la chronique). D'autres sinistres se succédèrent rapidement.

Le 9 septembre, un dimanche soir, une terrible catastrophe arriva sur le chemin de l'Ouest, à Vaugirard. Par suite d'une fausse manœuvre des aiguilles, un train de voyageurs venant de Versailles se heurta contre un convoi de marchandises et occasionna la mort subite de neuf personnes et des blessures très-graves à vingt-neuf autres.

Le 7 octobre, vers six heures et demie du soir, un train de banlieue se dirigeant vers Marseille était arrêté à la station des Aygulades. Les voyageurs, plus nombreux ce jour-là que de coutume, car c'était un dimanche, étaient montés dans les voitures, et le train allait se mettre en marche, lorsqu'un con-



voit de marchandises, en retard depuis plusieurs heures, arrivant à pleine vapeur sur la même voie et dans la même direction, vint se heurter contre lui. Personne ne périt, mais une trentaine de voyageurs furent plus ou moins grièvement blessés ou contusionnés, plusieurs avec fractures et luxations.

Cet accident, le premier survenu sur le chemin de fer de Lyon à la Méditerranée depuis l'ouverture de la ligne, au moment où les journaux apportaient tous les jours la nouvelle de quelque sinistre de ce genre, produisit une vive impression.

L'Empereur s'émut de ces malheurs multipliés, et demanda immédiatement un rapport au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Par une circulaire en date du 25 octobre, le ministre rappela aux administrateurs de chemins de fer l'impérieuse nécessité d'assurer, par une surveillance active et soutenue, la sécurité de leurs exploitations. L'administration se montrait, de son côté, fermement résolue à user avec énergie des pouvoirs qui lui sont conférés pour réprimer toutes les infractions aux règlements en vigueur, comme aussi pour introduire dans ces règlements les améliorations et les compléments dont l'expérience pourrait révéler la nécessité.

L'opinion qui s'accrédita par suite de ces sinistres multipliés fut qu'on pouvait les attribuer en partie à l'insuffisance du nombre des agents d'exploitation et à l'excès de travail imposé à chacun d'eux. Le développement considérable du trafic et de la circulation avait modifié les conditions antérieures, sans que les compagnies se crussent forcées d'augmenter leur personnel. De pareilles économies sont funestes, et jusqu'à un certain point criminelles.

*Paquebots transatlantiques.*— La crise financière et la baisse considérable qui eut lieu pendant les derniers jours de 1855 et les premiers jours de 1856 sur les fonds publics et sur toutes les valeurs, fit malheureusement ajourner la solution de la question relative aux paquebots transatlantiques. Plusieurs compagnies sérieuses se disputaient la concession de cette importante entreprise. Les prétentions et les offres de chacune d'elles furent examinées, et tout faisait espérer que la France

n'aurait bientôt plus rien à envier aux puissances voisines.

Déjà cette question de paquebots transatlantiques allait entrer dans une voie d'exécution. Une compagnie franco-américaine préparait un service par les deux lignes de New-York et du Brésil. Les départs, mensuels d'abord, seraient bientôt doublés sur la ligne de New-York. La marine marchande faisait de nombreux efforts pour élargir ses relations et donner au commerce français le rang qui lui est dû sur tous les marchés étrangers.

Les deux difficultés qui ont jusqu'à présent retardé la solution de cette affaire sont la subvention réclamée de l'État et le point de départ des steamers. La subvention ne saurait être faible, et l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis prouve qu'il y aurait pour le gouvernement intérêt à venir puissamment en aide à de pareils services. Quant au point de départ, les rivalités du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille n'ont réussi jusqu'à présent qu'à paralyser toute espèce de service.

La question commence, au reste, à se simplifier. Les concurrences s'accroissent en nombre et en importance.

Lorsque fut soulevée pour la première fois la question des paquebots transatlantiques, il y avait encore peu de relations commerciales établies entre la France et les pays d'outre-mer, et les compagnies qui se présentaient demandaient au gouvernement d'énormes subventions pour se charger des malles de la poste. Mais, depuis cette époque, le commerce maritime de la France a fait de si grands progrès qu'une compagnie n'a plus besoin de subventions aussi fortes pour s'engager à faire relâche partout où la poste française a des sacs de lettres à déposer.

On peut donc espérer que la France ne tardera pas à être relevée, de ce côté, d'une infériorité regrettable.

*Postes.* — La réforme postale est, on le sait, un des rares bienfaits de la république de 1848. C'est le 24 avril 1848 que l'Assemblée nationale remplaça la taxe par zones par une taxe unique à l'instar de la Grande-Bretagne. On supprimait, en même temps, le décime perçu jusqu'alors pour port de voies de mer sur les lettres de France pour l'Algérie et la Corse, et réciproquement.

Le corollaire de cette réforme fut l'introduction, en France, des timbres-poste.

Quel résultat avait eu le système nouveau sur la circulation des correspondances? Nous extrayons les chiffres suivants de l'*Annuaire* publié par l'Administration des Postes :

En 1848, le nombre des lettres distribuées par la poste s'élevait à 122,140,400.

En 1849, sous l'empire de la nouvelle loi appliquée le 1<sup>er</sup> janvier de l'année, le nombre des lettres monta rapidement à 158,268,000.

En 1854, après avoir constamment progressé, ce nombre est arrivé au chiffre énorme de 212,385,000 (1).

En 1855, il est de 233,517,000.

Le tableau dont nous extrayons ces chiffres n'est pas moins concluant à l'égard des sommes encaissées par la poste.

En 1848, la dernière année de l'application de la taxe par zone, les recettes s'étaient élevées à 43,941,056 francs.

En 1849, les recettes descendent à 32,186,156 francs, mais elles progressent chaque année avec le nombre des lettres, pour arriver, en 1855, au chiffre de 45,787,761 fr.

Comme on le voit, l'équilibre a été promptement rétabli dans les recettes. Quant aux dépenses, l'augmentation considérable du nombre de lettres ne les a pas affectées sensiblement.

La réduction de la taxe et la création de timbres-poste ont amené une grande simplification dans le travail de la Poste. L'affranchissement préalable, en faveur duquel la loi récente du 20 mai 1854 a créé une prime de dix centimes par lettre, a pris de grandes proportions.

En 1848, sur 122,140,400 lettres, 12,214,040 seulement étaient affranchies.

En 1855, sur 233,517,000, 198,489,450 le sont.

Quelques esprits trop prudents voyaient, outre la diminution des recettes, une autre grave conséquence dans l'affranchissement préalable : « Les agents de l'administration des postes,

(1) Sans compter 30,919,704 lettres ayant circulé en franchise pour le service de l'État et qui auraient eu à supporter une taxe totale de 59,696,408 fr — Le chiffre de 1855, encore inconnu, est au moins aussi important.

disaient-ils, n'ayant plus d'intérêt à trouver le destinataire, puisque la lettre est affranchie, se laisseront rebuter par la plus petite recherche à faire, et nous verrons s'augmenter rapidement le nombre des lettres perdues et des lettres tombées en rebut. » Ici les chiffres sont la réponse la plus éloquente.

En 1847, sur 126,480,000 lettres en circulation, 3,706,000, soit 2,93 0/0, tombaient en rebut.

En 1848, la proportion était de 3,26 0/0.

En 1855, sur 233,517,000 lettres en circulation, 3,349,498<sup>1</sup> seulement tombent en rebut. La proportion, qui n'a cessé de décroître depuis 1849, est réduite à 1,43 0/0.

Pour les lettres réclamées, soit les lettres perdues, la proportion qui, en 1847 et 1848, était de 1,29 et 1,34 par 100,000 lettres, est, en 1855, de 1,36 0/0. L'augmentation est minime<sup>2</sup>, et cependant elle éveille toute la sollicitude de l'administration des Postes, dont les efforts tendent à diminuer le plus possible cette proportion.

L'amélioration des services a naturellement suivi le développement des moyens de circulation.

31 bureaux ambulants partent tous les jours de Paris sur presque toutes les lignes de fer et manipulent la presque totalité des lettres et imprimés confiés à la poste. En 1855, ils ont manipulé 265,905,079 objets de correspondance. C'est à M. Sturm, directeur-général depuis 1853, qu'est dû, entre autres améliorations importantes, l'établissement de cet utile service.

(1) Sur ce nombre, près de 100,000 lettres ont des adresses complètement illisibles ou n'en ont pas du tout.

(2) L'*Annuaire des Postes* fait observer avec raison que bien souvent des lettres dites perdues n'ont pas été mises à la poste ou ont été soustraites par des personnes étrangères au service.



---

## CHAPITRE VI

### MATIÈRES ÉCONOMIQUES.

#### *V. Répression, Assistance, Moralisation.*

*Répression.* — Justice criminelle; Tribunal de commerce de la Seine; Statistique et situation des établissements de répression; Translation du budget des prisons départementales au budget de l'État.

*Assistance, Moralisation.* — Enfants abandonnés, Infanticides, Rapport de M. A. de Watteville; Crèches; Salles d'asile; l'Assistance publique à Paris; Invalides civils; Caisse des retraites pour la vieillesse; Bains et lavoirs publics.

*Répression. — Justice criminelle.* — Nous ne pouvons donner encore, pour l'administration de la justice criminelle en France, que les résultats de l'année 1854. Les retards apportés à l'élaboration de cette statistique par les magistrats chargés d'en recueillir les éléments, ne nous permettent pas de la tenir au courant des autres, malgré son importance spéciale.

Le compte de 1854 diffère très-peu de celui de 1853 quant au nombre des infractions à la loi pénale qui ont été l'objet des investigations de la justice. Malgré la continuation de la cherté des subsistances, les cours d'assises et les tribunaux

correctionnels n'ont pas eu à juger un plus grand nombre d'accusés et de prévenus en 1854 qu'en 1853. Il y a même à signaler une diminution sensible dans le nombre des crimes et délits les plus graves.

Un autre point de vue non moins digne d'intérêt, c'est celui de la répression plus ou moins ferme que trouvent devant les tribunaux les auteurs des actes criminels déférés à leur appréciation. Sous ce rapport, les résultats constatés pendant l'année 1854 témoignent tout à la fois, à un haut degré, et de la prudence du ministère public dans l'exercice des poursuites, et de la juste sévérité du jury et des tribunaux correctionnels.

Nous extrayons les renseignements qui suivent du compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1854, présenté à l'empereur, en avril 1856, par M. le garde des sceaux.

Les cours d'assises ont jugé 5,525 accusations contradictoires en 1854. Le nombre de ces accusations avait été de 5,440 en 1853, de 5,340 en 1852, et de 5,287 en 1851; c'est donc, en trois années, une augmentation de 238, ou 4 1/2 p. 100. La seule mauvaise récolte de 1846 avait déterminé, en 1847, une augmentation de 780 accusations, soit 15 p. 100.

Un fait bien digne de remarque ressort d'un des tableaux de la statistique officielle, où les accusations jugées durant les quatre dernières années sont classées d'après la nature des crimes. C'est la diminution graduelle, depuis 1851, du nombre des crimes graves, de ceux qui sont dirigés contre les personnes et qui intéressent plus spécialement l'ordre public. Les assassinats ont diminué de 23 p. 100; les meurtres de 56 p. 100; les coups et blessures suivis de mort, bien que portés sans intention de la donner, de 42 p. 100; les coups et blessures graves, de 61 p. 100; les coups et blessures envers des ascendants, de 25 p. 100.

Les viols et attentats à la pudeur sur des adultes et même sur des enfants semblent aussi avoir une tendance à diminuer depuis 1851, tandis que jusqu'alors leur nombre croissait chaque année.

Les infanticides sont les seuls parmi les crimes contre les

personnes qui aient éprouvé de l'augmentation pendant ces dernières années.

Pour les accusations de crimes contre les propriétés, le mouvement a été en sens inverse de celui qui vient d'être signalé relativement aux accusations de crimes contre les personnes. Toutes ont été croissant depuis 1851. Pour les faux, l'accroissement a été de 15 p. 100; pour les vols qualifiés, de 24 p. 100; pour les incendies, de 31 p. 100; pour les banqueroutes frauduleuses, de 66 p. 100.

Devant la juridiction correctionnelle, on voit aussi se produire : d'une part, la diminution du nombre de délits contre les personnes et l'ordre public (les coups et blessures, les rébellions, les outrages et violences envers des fonctionnaires agents de la force publique, le vagabondage, la mendicité même), et l'augmentation du nombre des délits contre la propriété.

Faut-il voir dans ce dernier élément le signe d'un progrès des passions cupides? Non, sans doute : une large part des vols commis pendant ces dernières années ne peut être attribuée qu'à la misère résultant de la cherté des subsistances. Ce qui le prouve, c'est que le nombre des vols de blé et de farines déferés aux cours d'assises, qui était de 161 en 1851, s'est élevé à 502 en 1854. Produits de circonstances exceptionnelles, les crimes et délits que le besoin a inspirés disparaîtraient avec ces circonstances, et on verrait sûrement diminuer les infractions à la loi dictées par la cupidité, comme on a vu décroître celles qui puisent leur source dans les passions violentes, sous l'influence du rétablissement de l'ordre, de l'apaisement des haines sociales et du raffermissement du principe d'autorité. Les relevés qu'il a été possible de faire des travaux des cours et des tribunaux, pendant l'année 1855, ne permettent guère d'en douter. Ainsi les cours d'assises ont jugé pendant cette dernière année un sixième d'accusations et d'accusés de moins qu'en 1854.

Le nombre des accusés jugés en 1854 est au chiffre total de la population, telle qu'elle a été fixée par le dernier recensement, dans le rapport de 4,736 habitants pour un accusé.

Ce rapport varie beaucoup d'un département à l'autre ; ainsi on ne compte que :

- 1,701 habitants pour un accusé dans la Seine ;
- 1,985 habitants pour un accusé dans la Corse ;
- 2,313 habitants pour un accusé dans les Bouches-du-Rhône ;
- 2,821 habitants pour un accusé dans le Finistère ;
- 2,916 habitants pour un accusé dans la Marne ;
- 3,084 habitants pour un accusé dans l'Aube.

Ce sont les six départements où l'on trouve, en 1854, le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés jugés contradictoirement. Les six où l'on en trouve, au contraire, le nombre proportionnel le plus faible, sont :

Le Nord.....	13,244	habitants	pour un accusé ;
Le Pas-de-Calais...	11,177	—	—
La Creuse.....	10,288	—	—
Le Cher.....	9,879	—	—
Indre-et-Loire....	9,284	—	—
Saône-et-Loire....	9,270	—	—

Les départements de la Seine et de la Corse sont encore en 1854, comme les années précédentes, en première ligne pour le nombre proportionnel élevé des accusés traduits devant leurs cours d'assises. Cependant l'un et l'autre en ont eu beaucoup moins qu'en 1853, où les rapports étaient pour la Seine, 1,294, et pour la Corse 1,166 habitants pour un accusé.

Il a déjà été remarqué plusieurs fois que dans le département de la Seine plus des quatre cinquièmes des crimes jugés (83 p. 100 en 1854) portent atteinte à la propriété, tandis que dans la Corse c'étaient, pour la plupart, jusqu'alors, des crimes contre les personnes.

Mais cet état de choses tend, en Corse, à se modifier d'une manière très-sensible par la réduction du nombre des crimes contre les personnes, grâce aux mesures sérieuses qui ont été prises depuis 1851 pour assurer aux habitants de ce département la sécurité dont jouissent ceux du continent, au point



de vue de leurs personnes. Ces mesures consistent surtout dans l'interdiction du port d'armes et la suppression du lundisme.

Les modifications introduites dans notre procédure criminelle, par les lois des 4 et 9 juin 1853, relatives, l'une à la formation des listes de jurés, l'autre au nombre de voix nécessaire pour former la décision du jury, ont exercé une salutaire influence sur la répression devant les cours d'assises.

Le jury a admis entièrement 3,703 des 5,525 accusations contradictoires qui lui ont été soumises en 1854, savoir : 3,307 à l'égard du seul accusé ou de tous les accusés qu'elles comprenaient, et 396 à l'égard seulement d'une partie des accusés.

Il n'a admis 776 accusations qu'avec des modifications qui conservaient aux faits le caractère de crime pour 436, et qui les réduisaient à de simples délits pour 340.

Enfin, il a rejeté entièrement 1,046 accusations.

Le nombre proportionnel des accusations entièrement admises est de 671 sur 1,000, et celui des accusations rejetées, de 189 sur 1,000.

En 1853, il n'y avait eu que 626 accusations sur 1,000 d'admises, et 212 avaient été rejetées.

En 1852, c'était 581 accusations admises et 252 rejetées sur 1,000.

Enfin, 545 accusations admises et 269 sur 1,000 rejetées en 1851.

Les 5,556 accusés impliqués dans les 5,525 accusations jugées contradictoirement en 1854 ont été : 1,882 (249 sur 1,000) acquittés; 2,813 (372 sur 1,000) condamnés à des peines afflictives et infamantes; enfin, 2,860 (379 sur 1,000) condamnés à des peines correctionnelles.

En 1853, on comptait en moyenne, sur 1,000 accusés, 277 acquittés, 359 condamnés à des peines afflictives ou infamantes, et 364 condamnés à des peines correctionnelles.

En 1852, il y avait eu 314 acquittés, 341 condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 348 condamnés à des peines correctionnelles.

Enfin, en 1851, les proportions étaient 333 acquittés, 312

condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 355 condamnés à des peines correctionnelles.

Cet affermissement de la répression n'est pas dû uniquement aux lois citées plus haut des 4 et 9 juin 1853; il est dû aussi en partie à la circonspection que les magistrats ont apportée dans l'exercice des poursuites.

Un élément intéressant de la statistique criminelle, c'est la distribution des condamnés, eu égard à la nature des peines prononcées. Les 5,673 condamnés de 1854 se distribuent comme suit :

Condamnés à mort, 79. Il n'y en avait eu que 39 en 1853. Ce résultat est d'autant plus digne d'attention qu'il correspond à une réduction sensible du nombre des crimes punis de la peine capitale. Le jury a usé moins fréquemment, au profit des accusés de ces crimes graves, de la faculté d'accorder le bénéfice des circonstances atténuantes; il s'est reposé sur la clémence impériale du soin de faire la part de l'indulgence quand les condamnés s'en trouveraient dignes par des motifs puisés en dehors du crime lui-même, et cette confiance du jury a été pleinement justifiée : 37 condamnations à mort seulement, sur les 79 prononcées par le jury, ont été exécutées; 41 condamnés ont obtenu de l'Empereur la commutation de la peine capitale.

Le bénéfice des circonstances atténuantes a été accordé, en 1854, à 3,515 condamnés, soit 674 sur 1,000 des accusés reconnus coupables de crimes. Il l'avait été à 694 sur 1,000 en 1853; à 672 et 685 sur 1,000, en 1852 et en 1851. De 1846 à 1850, la proportion était de 719 sur 1,000.

Les cours d'assises se sont montrées, en 1854, plus indulgentes qu'en 1853 et en 1852 dans l'abaissement des peines encourues par suite de l'admission des circonstances atténuantes.

Ainsi, elles ont réduit la peine de deux degrés à l'égard de 410 condamnés sur 1,000, au lieu de 368 en 1853, et de 366 en 1852.

Elles n'ont abaissé la peine que d'un seul degré quand elles pouvaient la faire descendre de deux, à l'égard de 200,

au lieu de 239 condamnés sur 1,000 en 1853, et de 224 en 1852.

Parmi les départements où la répression s'est affaiblie en 1854, on remarque le département de la Seine. Le nombre proportionnel des acquittements y a été de 31 sur 100, au lieu de 28 sur 100 en 1853; et tandis que l'on comptait 36 condamnés à des peines afflictives et infamantes sur 100 accusés en 1853, il n'y en a plus eu que 28 en 1854.

Les comptes rendus de 1855 attestent malheureusement que le jury de ce département ne s'est pas montré plus ferme cette dernière année; il a encore acquitté 31 accusés sur 100, tandis que, pour les 85 autres départements pris ensemble, la proportion n'a été que de 24 sur 100.

Le nombre des accusations jugées par contumace s'est maintenu, à 5 près en plus, le même en 1854 qu'en 1853. Il en a été jugé 399, qui comprenaient 444 accusés. En 1851 et en 1852, le nombre de ces accusations avait été d'un quart, ou 25 p. 100 plus élevé qu'en 1853 et en 1854. C'est un progrès dont il y a lieu de s'applaudir, puisqu'il atteste que la justice a été moins fréquemment impuissante à atteindre les auteurs des crimes qui lui ont été dénoncés.

Les cours d'assises n'ont acquitté que 2 accusés contumax; elles en ont condamné 19 à mort, 22 aux travaux forcés à perpétuité, 258 aux travaux forcés à temps, 141 à la réclusion et 2 à l'emprisonnement.

L'impunité est trop souvent acquise aux contumax : un tiers à peine est repris ou se représente spontanément pour purger l'arrêt rendu par contumace. En 1854, il en a comparu 135 devant les assises; 38 avaient été jugés par contumace depuis moins d'une année; 50, depuis plus d'un an et moins de cinq; 25, depuis plus de cinq ans et moins de dix; 22, depuis plus de dix ans.

Le nombre des récidivistes jugés de nouveau en 1854 a été de 38,477, tandis qu'il n'était que de 35,700 en 1853, de 33,003 en 1852, et de 28,548 en 1851.

Les premiers étaient, au nombre total des accusés, dans la proportion du tiers (334 sur 1,000); les seconds étaient, au

nombre total des prévenus jugés à la requête du ministère public, les seuls dont les antécédents pussent être exactement constatés, dans le rapport de 219 sur 1,000 seulement : un peu plus d'un cinquième.

Le nombre proportionnel des récidivistes parmi les accusés était de 283 sur 1,000 en 1851, de 311 en 1852 et de 328 en 1853. L'année 1854, comparée à 1851, présente donc une augmentation de plus d'un vingtième (51 sur 1,000).

Un accroissement analogue se remarque dans le nombre proportionnel des prévenus en récidive devant la juridiction correctionnelle, mais il est moins fort. Ainsi, après avoir été de 139 sur 1,000 en 1851, ce nombre s'est élevé à 206 en 1852, à 204 en 1853, et à 219 en 1854 : c'est un accroissement de 2 centièmes seulement.

L'augmentation du nombre proportionnel des récidivistes pendant ces dernières années tient d'ailleurs surtout, selon M. le garde des sceaux, à ce que les antécédents des accusés et des prévenus sont plus exactement constatés depuis l'établissement des casiers judiciaires; et le complément qu'a reçu cette institution à la fin de l'année 1855 ajoute beaucoup à son utilité.

Ce complément, c'est l'établissement, à la chancellerie, d'un casier central où viennent se classer les bulletins des condamnés d'origine étrangère et ceux des condamnés d'origine inconnue.

Un peu plus des deux cinquièmes des récidivistes, 16,936, n'avaient subi qu'une condamnation antérieure; 7,483 en avaient subi deux; 4,299, trois; 2,562, quatre; 1,792, cinq; 1,362, six; 946, sept; 657, huit; 536, neuf; et 1,944, de dix à cinquante.

D'après les statistiques officielles, il existait, en 1855, 12 établissements publics d'éducation pénitentiaire, et 34 établissements privés. Il serait intéressant de comparer ces deux ordres d'établissements au point de vue de l'influence qu'ils exercent sur les jeunes détenus qui y sont renfermés, et pour y parvenir, M. le garde des sceaux fait constater avec soin les récidivistes parmi les libérés de chacun d'eux. Mais la plupart

des établissements privés sont ouverts depuis trop peu de temps, et il en est sorti trop peu d'enfants pour qu'il soit encore possible de juger d'une manière certaine par les récidivés de l'efficacité de leur régime.

Parmi les jeunes garçons libérés, de 1852 à 1854, des établissements publics, au nombre de 1,489, il y a eu, pendant les trois années, 203 récidivistes (près de 14 sur 100).

Sur 1,550 jeunes garçons libérés des établissements privés pendant les mêmes années, il y a eu 151 récidivistes (soit 10 sur 100 seulement).

Mais le nombre proportionnel des récidives varie beaucoup d'un établissement à l'autre.

Ainsi, tandis que les jeunes détenus de Strasbourg ont donné 25, et ceux de Loos 21 récidives sur 100; ceux de Clairvaux et de Gaillon n'en ont donné que 15, ceux de la Rochelle 11, et ceux de Fontevault 9 sur 100.

Parmi les établissements privés de garçons, c'est celui de Petit-Bourg qui présente le plus grand nombre proportionnel de récidivistes : 15 sur 100; ceux de Bordeaux, de Mettray et de Toulouse en ont donné 11 sur 100.

Les tribunaux de simple police ont rendu 403,235 jugements en 1854. En 1853, ils en avaient rendu 419,055, ou 15,820 de plus. Mais l'année 1853 présentait une augmentation de près de 100,000 comparativement à 1852, et de 180,000 comparativement à 1851.

Le nombre des extraditions d'accusés demandées par la France aux gouvernements étrangers, qui avait été de 60 en 1853, est descendu à 46 en 1854. Celui des extraditions accordées est également descendu de 101 à 75.

Les 46 extraditions demandées l'ont été : 16 à la Belgique, 8 à l'Espagne, 8 à la Sardaigne, 7 à la Suisse, 3 à l'Angleterre, 3 à la Hollande, 4 à l'Autriche.

Les 75 extraditions accordées l'ont été : 22 à la Sardaigne, 9 à la Belgique, 7 à l'Espagne, 6 au Wurtemberg, 5 au grand-duché de Hesse, 5 à la Prusse, 5 à la Suisse, 3 à l'Autriche, 3 au grand-duché de Bade, 3 à la Bavière et 7 à d'autres États.

Des 121 accusés dont l'extradition a été demandée ou accordée, 36 étaient poursuivis pour vols qualifiés, 29 pour meurtre, assassinat ou empoisonnement; 26 pour banqueroute frauduleuse, 21 pour faux ou fausse monnaie; 9 pour divers autres crimes.

Le nombre des suicides constatés en 1854 a été de 3,700; c'est 285 de plus qu'en 1853, mais, cette dernière année, il y en avait eu 259 de moins que l'année précédente, et 1854 n'offre, en réalité, que 26 suicides de plus qu'en 1852; et 102 de plus qu'en 1851.

Les femmes sont au nombre de 993 parmi les suicidés de 1854; c'est plus du quart (268 sur 1,000) du nombre total. La proportion n'était que 257 sur 1,000, en 1853; de 243 en 1852, et de 239 en 1851. Pendant ces quatre années, le nombre des femmes qui se sont suicidées a augmenté de 132, tandis que celui des hommes est resté stationnaire.

Le département de la Seine compte à lui seul 642 suicidés en 1854 : plus du sixième du nombre total.

L'Empereur a accordé, en 1854, à l'occasion de l'anniversaire du 15 août, des remises et commutations de peine à 122 forçats détenus dans les bagnes de Brest et de Toulon, à 138 déportés de Cayenne; à 317 détenus des maisons centrales, et à 123 condamnés à de courtes peines d'emprisonnement qu'ils subissaient dans les maisons départementales ou de correction. 600 condamnés ont ainsi obtenu de la clémence impériale : 272, la remise du reste de leur peine, et 328, la réduction de cette peine ou une commutation. En 1853, il n'avait été accordé de grâces entières ou réductions de peine qu'à 505 condamnés.

La chambre criminelle de la cour impériale d'Alger et les quatre tribunaux de première instance de Bone, de Constantine, d'Oran et de Philippeville, qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1853, connaissaient des affaires criminelles, ont jugé ensemble 248 accusations et 358 accusés en 1854.

Les 248 accusations avaient pour objet : 70 (28 sur 100) des crimes contre les personnes, et 178 (72 sur 100) des crimes contre les propriétés. Ces proportions sont absolument les

mêmes que celles que présentent les accusations jugées en France pendant la même année.

En 1853, il n'avait été jugé en Algérie que 51 accusations de crimes contre les personnes et 103 accusations de crimes contre les propriétés : ensemble 154, ou 94 de moins qu'en l'année 1854.

Il y avait 27 femmes (8 sur 100) parmi les 358 accusés jugés en 1854.

Sous le rapport de la nationalité, ces 358 accusés se divisent en 88 Français, 62 Européens d'autres États et 208 indigènes, dont 190 musulmans et 18 juifs.

Il y en a eu 63 d'acquittés (18 sur 100), 93 de condamnés à des peines afflictives et infamantes (26 sur 100), et 202 de condamnés à des peines correctionnelles (56 sur 100). Ces résultats diffèrent très-peu de ceux de l'année 1853.

Les six tribunaux correctionnels d'Alger, de Blidah, de Bone, de Constantine, d'Oran et de Philippeville ont jugé ensemble 1,841 affaires correctionnelles, comprenant 2,267 prévenus, en 1854. C'est 269 affaires et 375 prévenus de plus qu'en 1853.

Les 2,267 prévenus de 1854 se divisent en 2,046 hommes (90 sur 100) et 221 femmes (10 sur 100).

Il n'a été possible de constater la nationalité que pour 1,861 prévenus : 668 étaient Français, 403 Européens originaires d'autres États, et 790 indigènes, dont 594 musulmans et 196 juifs.

Les tribunaux ont acquitté 406 prévenus. Ils en ont condamné 100 à un an et plus d'emprisonnement, 989 à moins d'un an, et 758 à l'amende seulement; enfin, ils ont déclaré, à l'égard de 14 jeunes délinquants, qu'ils avaient agi sans discernement, et ils en ont rendu 9 à leurs parents qui les réclamaient, renvoyant les 5 autres dans une maison d'éducation correctionnelle. Le nombre proportionnel des acquittements a été de 18 sur 100. En 1853, il avait été de 20 sur 100.

Les 21 tribunaux de simple police de l'Algérie ont rendu 9,347 jugements en 1854, au lieu de 8,044 en 1853. Ils ont

jugé 41,067 inculpés, dont 9,488 ont été condamnés à l'amende seulement. Les autres ont été : 3,854 condamnés à l'emprisonnement, et 4,156 acquittés. Il est intervenu des déclarations d'incompétence à l'égard de 39.

*Tribunal de commerce de la Seine (1).* — Les travaux du tribunal de commerce sont ordinairement résumés en temps utile pour que nous puissions les exposer dans cet *Annuaire*. Nous le faisons, pour l'année 1855, d'après le rapport de M. le président Grimault (séance du 13 juillet). Quelques-uns des résultats se rapportent à l'exercice 1856, l'année comptant de juillet à juillet.

Le rapport commence par le compte rendu des jugements.

Du 1 <sup>er</sup> juillet 1855 au 30 juin 1856, il a été appelé au tribunal...	52,853
causes nouvelles, et il en restait à juger de l'exercice précédent.....	584
Ensemble.....	53,437

Sur lesquelles 53,437 :

- 36,236 avaient été jugées par défaut;
- 10,912 avaient été jugées contradictoirement;
- 2,079 avaient été retirées de l'appel;
- 2,815 avaient été conciliées au délibéré;
- 856 restaient à juger, inscrites au rôle des différentes sections du tribunal;
- 537 attendaient l'assignation en ouverture de rapport, ou avaient été conciliées devant l'arbitre-rapporteur.

53,437 (Total égal.)

Le nombre des causes, en 1854-1855, de juillet à juillet, s'était élevé à 51,491.

Différence en plus pour cette année, 1,946.

Des causes jugées par le tribunal, 42,165 l'avaient été en premier ressort, et en dernier ressort 4,985.

5,180 affaires avaient été mises en délibéré, dont 2,815 avaient été conciliées.

Le nombre des appels de jugements de ce tribunal qui avaient été déferés à la cour pendant l'année 1855 était de 625.

(1) Le rapport annuel nous a été communiqué trop tard pour prendre place dans le chapitre IV, 3<sup>e</sup> partie des matières économiques, commerce, industrie.



Sur ce nombre, 346 jugements avaient été confirmés, 124 avaient été infirmés, 125 affaires avaient été rayées comme arrangées.

Le tribunal avait été saisi de 46 appels de sentences des conseils de prud'hommes.

12 avaient été infirmées.

27 avaient été confirmées.

5 affaires avaient été conciliées.

2 restaient à juger.

Il avait été déposé au greffe, cette année, par les arbitres rapporteurs, 3,061 rapports.

242 restaient à ouvrir sur le dernier exercice.

Au total, 3,303.

Il avait été ouvert 2,711 rapports d'arbitres.

592 attendaient l'assignation en ouverture.

Il avait été déposé au greffe, l'année précédente, 2,423 rapports; sur ce nombre, 2,181 avaient été ouverts.

La seconde partie du rapport contenait une curieuse statistique des sociétés commerciales.

Il avait été déposé au greffe :

	842 actes de société en nom collectif.
	551 en commandite et par actions au porteur.
	13 anonymes.
Total.....	1,406
L'année précédente...	1,258 avaient été déposés.
Différence en plus....	148

872 actes de dissolution de société avaient été publiés et affichés.

Le capital social des sociétés en commandite par actions représentait un chiffre de.....	1,928,671,000 fr.
Celui des commandites ordinaires.....	42,138,000
Et celui déclaré dans les sociétés en nom collectif.....	23,485,000
	<hr/>
	1,994,294,000 fr.

L'année précédente, le capital des sociétés en commandite par actions s'élevait à..... 967,823,000 fr.

Celui des sociétés en nom collectif à.. 19,505,500

Celui des sociétés en commandite ordinaires à..... 24,294,300

Ce qui donnait pour cette année une différence en plus de un milliard passé.

L'ordonnance d'exéquatur avait été apposée sur 247 sentences rendues en matière d'arbitrage forcé.

Il avait été rendu 1,103 ordonnances sur requête.

795 déclarations de faillite avaient été prononcées par ce tribunal, savoir :

602 sur dépôt de bilan

151 sur assignation.

33 sur avis du ministre public.

9 sur requête.

12 faillites antérieurement clôturées pour insuffisance d'actif avaient été réouvertes.

126 faillites considérées comme abandonnées depuis longtemps avaient été reprises.

14 résolutions de concordat avaient été prononcées.

947 (Ensemble.)

L'année précédente, 1854-1855,

776 faillites avaient été déclarées ou réouvertes.

172 (Différence en plus pour cette année.)

Pendant l'année, 477 faillites avaient été terminées par concordat, et l'union avait été prononcée dans 289 faillites.

455 concordats avaient été homologués.

368 unions avaient été liquidées.

128 avaient été clôturées pour insuffisance d'actif.

11 avaient été rapportées.

960 (Au total.)

Les dividendes promis avaient été, dans

	9 concordats, de	5 à 10 0/0.
	92 »	10 à 30 0/0.
	146 »	30 à 30 0/0.
	57 »	30 à 40 0/0.
	44 »	40 à 50 0/0.
	27 »	50 à 60 0/0.
	10 »	60 à 80 0/0.
dans	28 concordats	avait été promis le capital.
—	64 »	il avait été fait abandon de l'actif.

Dans les faillites en union liquidées, les liquidations avaient donné aux créanciers une répartition de dividendes, savoir :

Dans	107 faillites, de	5 à 10 0/0.
	50 »	10 à 20 0/0.
	19 »	20 à 30 0/0.
	9 »	30 à 40 0/0.
	4 »	40 à 50 0/0.
	3 »	50 à 60 0/0.
	6 »	60 à 80 0/0.
	2 »	le capital.
	166 »	n'avaient rien produit.

284 faillis avaient été déclarés excusables, 80 non excusables.

Le crédit des faillites en cours s'élevait à 3,875,551 fr., sur lesquels avaient été déposés 3,867,526 fr. à la caisse des consignations.

Restaient entre les mains des syndics 8,025 fr. 35 c.

C'est une moyenne de 9 fr. environ par faillite.

268 répartitions, s'élevant ensemble à 4,623,187 fr. 66 c., avaient été ordonnées par les juges-commissaires; sur cette somme, 67,232 fr. 46 c. n'avaient pas été retirés par les créanciers dans les trois mois de l'ordonnement, et avaient été versés à la caisse des dépôts et consignations pour le compte individuel de chaque créancier.

On a pu remarquer, par la comparaison entre les deux derniers exercices, que la différence qui existe dans le nombre des jugements rendus est de peu d'importance; nous n'avons donc rien à dire à l'égard de cette partie de la statistique des travaux du tribunal: nous nous bornerons à signaler un point particulier de la marche des faillites. L'année précédente, 201 faillites avaient été terminées en plus sur l'exercice précédent, et, malgré cela, il s'était opéré depuis de nouveaux progrès.

En effet, si pendant les deux derniers exercices le nombre des déclarations de faillites avait été à peu près le même, s'il y en avait eu autant de terminées par des concordats, le chiffre des unions liquidées présentait un excédant de 172 en faveur de l'année finissant au 30 juin 1856.

On avait repris les opérations de 126 très-anciennes faillites en union, qui depuis longtemps étaient abandonnées par les syndics qui en avaient été chargés dans l'origine.

Le nombre des faillites restant à liquider semble encore trop considérable; cependant, il faut tenir compte des liquidations dont le cours est arrêté par des obstacles qu'il ne dépend pas du juge-commissaire de lever; nous voulons parler des faillites qui donnent lieu soit à des instances civiles, commerciales ou criminelles, ou dont les intérêts sont liés à des règlements d'ordre et de contribution;

Parmi les faillites restant à terminer au 30 juin 1856, 199 ne pourraient reprendre une marche normale et régulière qu'après la solution de :

- 5 pourvois en cassation,
- 66 appels devant les cours impériales,
- 56 instances civiles,
- 62 commerciales,
- 32 criminelles,
- 37 règlements d'ordre et de contribution.
- 2 arbitrages.

Dans ce relevé n'étaient pas comprises les faillites dans lesquelles des incidents divers surgissent journellement et qui sont jugées en audiences sommaires, les opérations de ces faillites n'étant que momentanément retardées.

Le rapport de M. le président Grimault se terminait par une phrase significative. Après avoir rappelé la nouvelle impulsion donnée aux affaires par la paix : « S'il était une crainte à exprimer, disait l'orateur, ce serait que les nouvelles entreprises ne présentassent des proportions qui ne seraient plus en rapport avec les ressources financières du commerce. »

*Statistique et situation des établissements de répression.* — Il y a 21 maisons centrales soumises à un régime uniforme pour tous les services disciplinaires et économiques; mais il est pourvu aux frais d'entretien des détenus de deux façons différentes, soit par entreprise, soit par voie de régie.

Dans le premier système, des traités passés de gré à gré ou

par adjudication, assurent toutes les dépenses d'entretien et procurent du travail aux condamnés, moyennant un prix fixe par journée de détenu et l'abandon des trois dixièmes du produit éventuel des travaux.

Dans le système des régies, l'administration pourvoit directement aux dépenses de tout genre; mais la multiplicité des modes indique suffisamment les difficultés inhérentes à ce système. Ici, par exemple, l'administration afferme le travail à des fabricants; là, elle emploie les détenus pour le compte de l'État, à la fabrication d'objets destinés à la consommation des maisons pénitentiaires et autres établissements publics. Dans quelques maisons en régie, les deux modes d'action sont simultanément établis. De là un défaut d'unité incontestable. L'État d'ailleurs est un fabricant détestable, et le système des régies laisse une porte trop large ouverte aux abus et aux désordres.

Il ne faudrait pas, après tout, s'exagérer l'importance du travail accompli par les détenus. M. de Persigny, dans son rapport sur les établissements pénitentiaires en 1852, estime à peine à 6,000 journées de travail l'activité quotidienne des prisons. La population des maisons centrales, composée pour deux tiers de cultivateurs, est essentiellement inhabile aux industries dont elle fait dans les prisons un rapide apprentissage. La somme de ses produits peut être considérée comme inférieure de deux tiers à celle du même nombre d'ouvriers libres, et encore faudrait-il mettre en ligne de compte les chômages, les punitions, les maladies.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, les lois et décrets qui ont rétabli le travail dans les prisons ont eu surtout un but moral dont on ne saurait méconnaître la portée. Le travail est un élément de discipline intérieure, de régénération physique et morale, et nous n'avions pas attendu la loi du 9 janvier 1830 et le décret impérial du 15 février 1852 pour déplorer le décret du 24 mars 1848 qui, pour abolir une concurrence imaginaire, altéra profondément les conditions légales et morales de la peine. (*Voyez les Annaires précédents.*)

Telle est la situation générale de ces maisons. Leur compte-

nance réglementaire a été fixée, en 1847, à 17,960 places, et l'augmentation progressive de la population a produit un encombrement fâcheux. Il a fallu obvier provisoirement à cet embarras par des constructions supplémentaires, par le maintien, dans les prisons départementales, des condamnés au-dessus d'un an, ou même par la réintégration, dans les établissements départementaux, pour y subir les peines inférieures à un an, des détenus écroués dans les maisons centrales pour plusieurs condamnations.

Malgré tout, l'excédant était encore considérable. Il a fallu penser à créer des maisons centrales nouvelles et à centraliser dans une nouvelle résidence les condamnés militaires répartis dans diverses localités.

Nous trouvons toutes les informations sérieuses sur ces établissements de répression résumées dans un excellent rapport de M. Louis Perrot, inspecteur général, chargé de la division des prisons et établissements pénitentiaires. M. Louis Perrot, dont nous avons déjà signalé les remarquables travaux sur le régime des prisons, est, au ministère de l'intérieur, le promoteur de toutes les utiles réformes relatives à ce service, et c'est à son intelligente initiative qu'on doit d'avoir vu prévaloir, dans l'administration des maisons centrales, le système des entreprises sur le système désastreux des régies.

Le rapport de M. Louis Perrot est la statistique la plus complète qui ait encore été dressée des prisons et des établissements pénitentiaires : il porte sur l'année 1853.

Nous en extrayons les curieux renseignements qui suivent :

L'effectif des maisons centrales, relevé depuis 1835 jusqu'à 1854, donne les chiffres suivants pour la population adulte pendant cette période :

1830.....	16,500
1831.....	16,016
1832.....	15,155
1833.....	15,046
1834.....	15,020
1835.....	14,010
1836.....	15,230

1837.....	15,860
1838.....	16,314
1839.....	17,060
1840.....	17,097
1841.....	17,686
1842.....	17,613
1843.....	18,031
1844.....	18,189
1845.....	18,440
1846.....	17,489
1847.....	17,263
1848.....	16,009
1849.....	16,504
1850.....	16,178
1851.....	18,405
1852.....	19,720
1853.....	20,643
1854.....	22,328

Au 31 décembre 1851, les 21 maisons centrales renfermaient 18,401 adultes; les entrées s'étaient élevées, pendant l'année, à 10,460; les sorties, à 9,141; le nombre des journées de détention, à 7,032,660; la population moyenne, à 19,233.

Au 31 décembre 1852, les chiffres s'élèvent : on trouve 19,720 détenus adultes, dont 15,873 hommes et 3,847 femmes; entrées, 10,941, dont 8,893 hommes et 2,048 femmes; sorties, 10,018, dont 8,251 hommes et 1,767 femmes; journées de détention, 7,386,867; population moyenne, 20,233.

Restaient, au 31 décembre 1853, 20,643 détenus adultes, dont 16,515 hommes et 4,128 femmes.

Dans le mouvement de sortie, les libérés figurent pour 7,541; les graciés, pour 267; les évadés non réintégrés, pour 40; transférés dans les bagnes, 334; aux colonies pénales, 17; dans d'autres maisons centrales, 293; dans les prisons départementales, 209; dans les hospices, 27.

Les éléments divers de cette population, soit l'origine, l'état civil, l'âge, la religion, les professions, sont analysés dans les rapports de M. Louis Perrot.

Au 31 décembre 1853, les 21 maisons centrales contenaient 5,838 hommes appartenant à la population des villes; 10,677

à celle des campagnes; 9,616 célibataires ou veufs sans enfants; 4,533 mariés ayant des enfants; 1,534 mariés sans enfants; 544 veufs ayant des enfants.

Pour les adultes, la population générale des campagnes fournit à l'effectif des prisons un contingent à peu près proportionnel à son nombre. On verra plus loin qu'il n'en est pas de même pour les jeunes détenus.

Voilà pour l'origine et pour l'état civil : l'âge est de 16 à 20 ans pour 1,671 détenus adultes; de 20 à 30, pour 5,586; de 30 à 40, pour 4,316; de 40 à 50, pour 2,874; de 50 à 60, pour 1,446. 620 seulement ont plus de 60 ans.

Sous le rapport de la religion, l'effectif de 1853 comprend : 19,966 catholiques, 517 protestants, 124 israélites, 36 mahométans.

Au point de vue des professions, celles qui donnent le plus sont : 1<sup>o</sup> les professions agricoles, 7,234 hommes, 1,020 femmes; 2<sup>o</sup> les industries vestiaires, 1,930 hommes, 1,039 femmes; 3<sup>o</sup> les ouvriers en bâtiments, 1,632 hommes; 4<sup>o</sup> les gens de service, 1,549 hommes, 781 femmes; 5<sup>o</sup> les commerçants, 1,114 hommes, 223 femmes. Sans profession connue, 1,818 hommes, 712 femmes. — Professions libérales : littéraires, 123 hommes, 3 femmes; médicales, 39 hommes, 29 femmes. — Hommes de loi, gens d'affaires, 106. — Militaires et marins, 763. — Ecclésiastiques, 10.

Le classement pénal des détenus présente : pour les condamnés aux travaux forcés, 241 hommes et 1,140 femmes, pour les réclusionnaires, 4,237 hommes et 430 femmes; pour les condamnés correctionnels, 10,458 hommes et 3,780 femmes, et enfin 267 condamnés aux fers.

Les récidivistes figurent dans l'effectif total pour le nombre de 6,075, dont 571 ayant déjà subi la peine des travaux forcés; 935, celle de la réclusion; 4,569, celle de l'emprisonnement correctionnel.

La population répartie sous le rapport de la durée de la peine, présentait 490 condamnés aux travaux forcés de 5 à 10 ans; 538, de 10 à 20 ans; 353 étaient condamnés à perpétuité.



Parmi les réclusionnaires, 3,086 étaient condamnés à une peine de 5 à 7 ans, 1,384, de 7 à 10 ans.

Parmi les correctionnels, 5,950 étaient condamnés de 1 à 2 ans d'emprisonnement; 2,948, de 2 à 3; 1,647, de 3 à 4; 1,567, de 4 à 5; 2,316, au-dessus de 5 ans.

Enfin, la peine restant à subir au 1<sup>er</sup> janvier 1854 était de moins d'un an pour 7,017 individus dont 1,470 femmes; d'un an pour 4,428, dont 663 femmes; de 2 ans pour 2,563, dont 420 femmes; de 3 ans pour 1,991, dont 312 femmes; de 4 ans pour 1,652, dont 258 femmes; de 5 ans pour 907, dont 186 femmes; de 6 ans pour 498, dont 98 femmes; de 7 ans pour 348, dont 73 femmes; de 8 ans pour 268, dont 74 femmes; de 9 ans pour 236, dont 74 femmes; de 10 ans pour 83, dont 36 femmes; de plus de 10 ans pour 652, dont 464 femmes.

L'état disciplinaire des détenus dans les maisons centrales ne présente que 9 détenus condamnés aux travaux forcés pour meurtre, coups ou blessures; 1 à la réclusion; 17 à des peines correctionnelles. Dans l'intérieur des maisons, il a été infligé 49,863 punitions, dont 23,236 encourues par des individus déjà punis une ou plusieurs fois dans le cours de l'année. Le nombre des infractions de tout genre, remises ou punies, a été de 66,575, parmi lesquelles nous remarquons les suivantes: vols, 1,980; actes d'immoralité, 383; refus de travail, 2,861; voies de fait, 2,979; fraudes de tabac, 2,794; infractions à la règle du silence, 34,556.

Les mesures émanées de la clémence impériale ont porté sur 466 individus, dont 262 ont obtenu la remise entière de leurs peines; 13, des commutations; 191, des réductions.

Un des éléments les plus intéressants de la statistique des maisons centrales, c'est l'instruction des détenus: sur 20,643, 568 avaient, avant leur entrée, une instruction supérieure à l'enseignement primaire; 6,812 savaient lire; 2,389 savaient lire et écrire; 10,874 étaient complètement illettrés. Dans le cours de 1833, 3,609 détenus ont été admis à l'école; et au 31 décembre, parmi les illettrés, 1,172 avaient appris à lire; 1,316, à lire et à écrire; 812, à lire, écrire et compter; 7,202 étaient demeurés illettrés.

L'état sanitaire de 1853 présente 18,140 maladies, dont 6,273 sérieuses; nombre des décès, 1,331, dans la proportion générale de 6,33 sur 100, 6,06 pour les hommes, 8,18 pour les femmes. Au nombre des maladies figurent 52 cas d'aliénation mentale, dont 18 avaient pris naissance avant l'entrée dans les établissements et 34 pendant le cours de la détention; et, parmi les décès, 9 suicides et 2 morts par suite d'accidents.

La seconde partie du rapport de M. Louis Perrot est consacrée aux institutions qui reçoivent les enfants condamnés ou envoyés en correction, ou détenus par voie de correction paternelle. Ces institutions sont au nombre de 48, et consistent en colonies annexées aux maisons centrales, en colonies privées, en établissements conventuels, en établissements départementaux et en sociétés de patronage.

L'effectif général de la population s'élevait, au 31 décembre 1852, à 6,502 enfants, dont 1,100 filles. En 1853, sont entrés 4,370, dont 1,036 filles; sont sortis, 3,157, dont 783 filles. La population, au 31 décembre 1853, était donc de 7,715, dont 1,351 filles.

Sur ce nombre, 3,941, dont 684 filles, appartenaient à la population des villes; 3,774, dont 667 filles, à celle des campagnes. Ce n'est plus là la proportion normale constatée pour les adultes.

2,200 enfants étaient privés d'un de leurs parents; 659, de leurs père et mère; 207 étaient élèves des hospices.

262 appartenaient à des familles aisées; 4,495 à des parents vivant de leur travail et pouvant élever leurs enfants; 1,329 à des parents sans profession et sans aveu; 920 à des repris de justice; pour 709, les parents étaient inconnus ou disparus.

1,626 exerçaient avant leur détention des professions industrielles; 651, l'agriculture, et 5,438 n'avaient aucun métier.

168 avaient de 7 à 9 ans, 652 de 9 à 11, 1,451 de 11 à 13, 2,137 de 13 à 15, 2,141 de 15 à 17, 923 de 17 à 19, 243, de 19 à 21 ans.

La presque totalité, 7,562, appartenaient à la religion ca-

tholique, 123 au protestantisme; 16 étaient israélites et 14 mahométans.

Parmi les motifs de jugement, nous trouvons 10 assassinats et empoisonnements, 131 meurtres et incendies, 81 coups et blessures, 200 attentats et outrages à la pudeur, 297 faux ou vols qualifiés, 4,189 vols simples, soustractions ou escroqueries, 941 actes de mendicité, 1,720 états de vagabondage, 146 actes de désobéissance à l'autorité paternelle.

La moralisation et la régénération jouent ici un rôle plus sérieux que dans les maisons centrales. Sur l'effectif du 31 décembre 1853, 3,821 enfants étaient appliqués à des métiers industriels, et 3,391 à des travaux agricoles; 523 seulement étaient inoccupés. On a vu plus haut qu'avant la détention le nombre des enfants ayant exercé des professions agricoles n'était que de 65, celui des industriels, de 1,868.

L'instruction, l'état religieux, moral et disciplinaire des enfants n'est pas moins intéressant à noter. 35 possédaient, avant leur jugement, une instruction supérieure à l'instruction primaire; 1,485 savaient lire et écrire, 1,205 savaient lire seulement, et 4,907 étaient complètement illettrés. Au 31 décembre 1853, sur ce chiffre des illettrés, 1,362 avaient appris à lire, 1,192 à lire et à écrire, 1,048 à lire, écrire et compter; 1,307 étaient encore illettrés; mais ce nombre représentait en grande partie celui des enfants nouvellement admis. De ceux qui déjà savaient lire, 535 avaient appris à écrire et 522 à écrire et à compter, et parmi ceux qui savaient précédemment lire et écrire, 917 avaient reçu le complément de l'instruction primaire; 714 n'avaient fait aucun progrès.

On trouve, dans l'année, 966 enfants ayant fait leur première communion, et 2,090 l'ayant renouvelée; 150 ont obtenu, à titre de récompense, pour leur bonne conduite, leur liberté provisoire; 185 ont reçu des livres de la Caisse d'épargne; 702, des livrets et outils d'honneur; 940, des récompenses pécuniaires; 1,848 des promotions et grades.

19 ont été condamnés par les tribunaux pendant leur détention, 42 ont été transférés dans d'autres établissements pour cause disciplinaire. La peine de la cellule a été appliquée

3,274 fois, la mise au pain et à l'eau, 5,662 fois. On a compté 12,957 autres punitions.

Parmi les infractions, nous trouvons 5,808 faits de paresse, 1,508 actes d'insubordination, 1,105 vols, 921 voies de fait, 238 actes d'immoralité.

L'état sanitaire des enfants n'a pas offert des résultats aussi complètement satisfaisants que ceux de l'année 1852. Sur une population moyenne de 7,073 enfants, 4,925, dont 625 filles, sont entrés à l'infirmerie dans le cours de l'année; 253, dont 3 filles, à l'hospice; 202, dont 59 filles, sont décédés. Ce dernier chiffre donne une proportion de 28 1/2 p. 1,000. En 1853, elle était de 25 seulement. Cet accroissement tient évidemment à l'encombrement de certains lieux de détention, particulièrement de ceux qui contiennent des ateliers industriels, à défaut de place dans les colonies agricoles.

On a constaté 2 suicides, une mort accidentelle, 4 cas d'aliénation mentale, dont un préexistait à l'admission dans les établissements.

Si nous suivons les enfants après leur libération, nous trouvons que le nombre des enfants libérés, graciés, placés en apprentissage et confiés à leur famille, s'est élevé, non compris 536 enfants détenus par voie de correction paternelle, à 1,328. Sur ce nombre, 491 savaient lire, écrire et compter; 478 savaient lire et écrire; 229 n'avaient appris que la lecture; 130 étaient complètement illettrés; 1,167 avaient fait leur première communion; 161 seulement n'avaient pas reçu ce sacrement: 434 étaient agriculteurs; 894 exerçaient des professions industrielles; 1,049 étaient en état de gagner leur vie; 279 ne pouvaient, par suite d'infirmités ou par défaut d'intelligence et d'instruction, subvenir à leurs besoins; 93 étaient restés attachés aux établissements; 155 avaient été confiés à des sociétés de patronage; 48 étaient occupés chez des agriculteurs, 63 chez des particuliers comme domestiques de ville et de campagne; 21 étaient engagés dans les armées de terre ou de mer; 969 étaient rentrés chez leurs parents.

994 avaient reçu des habillements à leur sortie; 906 avaient obtenu des secours de route montant en total à 11,007 fr.

La troisième partie du rapport de M. Perrot a pour objet les prisons départementales, qui sont au nombre de 8 dans le département de la Seine : Mazas (maison d'arrêt), le Dépôt des condamnés, les Madelonnettes, Sainte-Pélagie (maisons d'arrêt, de justice et de correction), Saint-Lazare (maison d'arrêt et de correction), la Conciergerie (maison de justice), Saint-Denis (maison de répression pour les détenus par mesure administrative), Clichy (prison pour dettes).

La population de ces établissements comprenait, au 31 décembre 1852, 4,718 individus, dont 1,430 femmes; les entrées, pendant l'année, s'étaient élevées à 25,883; les sorties, à 25,968. L'effectif, au 31 décembre 1853, était de 4,633 détenus. Le nombre des journées de détention avait été de 1,730,458, ce qui donne une population moyenne de 4,726.

En 1852, la population était, au 1<sup>er</sup> janvier, de 4,653; le nombre des entrées dans le cours de l'année, de 27,027; des sorties, de 26,962; le nombre des journées de détention, de 1,709,759; la population moyenne, de 4,477.

Non compris le département de la Seine, toutes les prisons départementales renfermaient, au 31 décembre 1854, une population de 24,309 individus. La moyenne du séjour n'excédait guère deux mois dans ces prisons; il serait inutile d'étudier les élémens divers de cette population incessamment renouvelée.

En somme, au commencement de l'année 1854, les établissements pénitentiaires et prisons de l'empire étaient au nombre de 575<sup>1</sup> et renfermaient une population totale de 74,444 détenus. Ces établissements se répartissaient entre les trois départemens de la marine, de la guerre et de l'intérieur, dans la proportion de 16 pour la marine, de 70 pour la guerre et de 489 pour l'intérieur.

A ce sujet, un des hommes les plus compétents en pareille matière, M. Paul Bucquet, inspecteur-général des prisons, fait

(1) Nous empruntons les renseignements qui suivent à un savant travail de M. Paul Bucquet, inspecteur général des prisons, inséré dans l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour 1855*.

observer avec juste raison qu'il est regrettable que tous les établissements pénitentiaires et prisons affectés aux détenus civils ne soient pas placés sous l'autorité exclusive d'un seul département ministériel. On comprend à l'avance les avantages économiques d'une seule administration au point de vue de l'exécution de la loi pénale.

« Le département de l'intérieur, dit M. Paul Bucquet, qui a dans ses attributions l'importante mission de veiller à la sûreté générale, et est déjà chargé de faire subir dans ses maisons centrales de force et de correction les peines des travaux forcés pour les femmes, de la réclusion et de l'emprisonnement correctionnel pour les deux sexes, et qui a, en outre, la surveillance des condamnés libérés, semblait naturellement indiqué pour la haute direction de tous ces établissements pénitentiaires.

» La centralisation entre les mains du ministre de l'intérieur des établissements de répression, inscrite dans les projets de loi présentés aux deux chambres, sous le gouvernement précédent, n'a pu se réaliser en France. »

Nous avons à signaler un changement de système des plus importants dans l'administration des établissements de répression : c'est la centralisation des dépenses des prisons départementales au budget de l'État.

Déjà, en analysant le budget de l'exercice 1856, nous avons étudié, au point de vue financier, la translation du budget départemental au budget de l'État de la dépense des prisons où sont détenus les condamnés à moins d'un an. Nous avons montré que cette mesure avait eu pour conséquence, sans accroître l'ensemble des dépenses portées au budget de l'intérieur, d'augmenter du moins celles de ces dépenses qui sont à la charge de l'État.

La situation financière des départements avait été le point de départ de la mesure. L'attention du gouvernement avait été éveillée sur les charges sans cesse croissantes de la première section des budgets départementaux qui dépassent de plus en plus les ressources annuelles. Les conseils généraux se voyaient trop souvent obligés d'user de la faculté qui leur est ouverte

par l'art. 46 de la loi du 10 mai 1838, et d'emprunter à la deuxième section les ressources manquant à la première (1).

La dotation de la deuxième section ainsi diminuée, il avait fallu, pour pourvoir aux dépenses facultatives, avoir recours à des centimes extraordinaires. C'était à l'administration, pour faire cesser cette confusion entre des services que la loi a voulu rendre distincts, d'atténuer l'insuffisance des ressources de la première section, en recherchant de quelles dépenses elle pouvait être déchargée.

Les prisons départementales s'offraient plus naturellement dans cette recherche que l'entretien des routes ou les services des enfants trouvés ou des aliénés, dépenses toutes locales par leur caractère. Déjà l'État pourvoyait aux dépenses des maisons centrales. Quelle que soit la durée de la détention, qu'il s'agisse de détenus condamnés à plus d'un an ou à moins d'un an, l'intérêt public est le même et le caractère de la dépense est le même. La séparation de ces deux services, intimement connexes, ne s'expliquait par aucun motif sérieux. Leur centralisation au budget de l'État serait le seul moyen d'établir dans les prisons départementales l'uniformité de régime, qui peut seule assurer l'uniformité dans l'exécution de la peine, et, par conséquent, l'égalité dans l'application de la loi pénale. Elle permettrait d'étudier avec succès les questions difficiles que présente l'introduction du travail pour les détenus à moins d'un an. Enfin la dépense des prisons se répartit avec une telle inégalité entre chacun des 86 départements, que ce fait seul suffirait pour montrer qu'elle ne doit pas être laissée à la charge de leurs budgets.

Toutefois, le projet de loi de finances de 1856 (2) ne proposa

(1) Les prélèvements ainsi opérés sur la deuxième section s'étaient élevés :

En 1851, à.....	4,214,906
En 1852, à.....	5,039,852
En 1853, à.....	6,100,799
En 1854, à.....	6,537,112
En 1855, à.....	6,694,910

(2) Exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1856, présenté au Corps Législatif le 22 fé-

de faire passer à la charge directe de l'État que les dépenses ordinaires des prisons départementales et les frais de translation des détenus et des libérés, dépenses inscrites aux budgets départementaux en 1853 pour une somme de 7,880,600 francs, et maintint au compte de ces budgets les dépenses des travaux de grosse réparation et d'entretien des bâtiments, et les dépenses des travaux neufs. Déjà les choses se passaient ainsi pour les tribunaux et pour le casernement de la gendarmerie. On ne pouvait procéder autrement à l'égard des prisons sans enlever aux départements la propriété des bâtiments qui leur appartiennent. Dans beaucoup de départements, les prisons exigent des réparations considérables, et même, dans quelques-uns, une reconstruction complète; mais les documents manquaient pour déterminer avec précision et exactitude le chiffre de la dépense. Dans cette situation, il eût été imprudent de reporter sur l'État une charge dont on ne pouvait apprécier l'étendue. Dans d'autres départements, au contraire, les prisons avaient été récemment réparées ou reconstruites à grands frais, et les contribuables avaient été grevés, pour cet objet, de nombreux centimes; il n'eût pas été juste, en centralisant cette dépense, de les faire concourir, sur les fonds généraux, à la reconstruction des prisons dans les départements qui n'avaient rien fait pour elles quand elles étaient à leur charge.

Les dépenses ordinaires des prisons et les frais de translation des détenus s'élevaient à 7,880,600 fr. Convenait-il de dégrever de cette somme tout entière les budgets départementaux pour en charger le budget de l'État? Cela eût été d'autant plus inopportun, qu'en réduisant ainsi les dépenses de la première section à un chiffre inférieur à ses recettes, on n'eût fait que rendre plus de 6 millions disponibles à la deuxième section, et donner aux conseils généraux, aux dépens de l'État, une latitude de dépense excédant les véritables besoins des départements.

vrier 1855, par MM. Boinvilliers, président de la section des finances, Godelle et Vuitrex, conseillers d'État.



Il avait paru qu'en limitant à 2 millions l'avantage fait aux départements, on pourvoyait à la nécessité la plus urgente, en faisant disparaître le déficit qui existait dans quelques budgets; on améliorait la situation de quelques services en état de souffrance. On s'arrêta donc à l'idée d'attribuer à l'État, comme centimes généraux, sans affectation spéciale, trois centimes actuellement portés au budget départemental. Ces trois centimes sur la contribution foncière et la contribution mobilière représentent 5,800,000 fr., qui, venant accroître les ressources du Trésor, réduiraient à 2 millions environ la charge nouvelle de la dépense des prisons mise à son compte. C'est ainsi qu'on avait procédé en 1837, quand on fit passer du budget départemental au budget de l'État les dépenses des préfectures et des maisons centrales. Mais, à cette époque, les six centimes fixes affectés à ces dépenses avaient été, dans leur intégralité, centralisés au profit du trésor, parce qu'alors on n'avait en vue qu'un intérêt administratif. Aujourd'hui, il s'agissait non-seulement d'opérer une réforme utile en elle-même, mais de pourvoir à la situation financière des départements, et la combinaison adoptée, en diminuant leurs dépenses, leur procurerait un bénéfice net de 2 millions.

En somme, la translation des prisons du budget départemental au budget de l'État a été une mesure prise autant dans un intérêt administratif permanent que dans l'intérêt de la situation financière des départements (1).

*Assistance, moralisation.* — L'assistance prend l'homme au berceau, et le conduit jusqu'à la tombe; elle le suit et le protège dans toutes les situations de la vie; elle lui donne ou lui rend ce que le malheur, le crime ou le vice lui avaient enlevé; elle lui assure, dès ses premiers pas, la vie matérielle et la

(1) Voici la teneur de l'article de la loi de budget relatif à ce changement de système :

Art. 13. Les dépenses ordinaires des prisons départementales et les frais de translation des détenus, des vagabonds et des forçats libérés, sont mis à la charge du budget de l'État.

Les grosses réparations et l'entretien des bâtiments continuent à être compris parmi les dépenses de la 1<sup>re</sup> section des budgets départementaux.

direction morale; elle lui inspire les vertus salutaires, l'esprit d'ordre et d'épargne, et lui prépare une vieillesse libre de fatigues et de misères.

Suivons donc dans toutes ses formes l'ingénieux esprit de la charité moderne : elle a beaucoup à faire encore; il est vrai; et nous rencontrerons sur notre route de tristes détails, des chiffres affligeants; mais la charité est infatigable, et chaque année voit se fermer une des plaies de la société, disparaître une de ses hontes.

*Enfants abandonnés, — Infanticides.* — Si nous prenons l'homme à sa naissance, nous rencontrons d'abord les tristes conséquences de la débauche, les naissances illégitimes, les abandons. Un rapport officiel nous apprend ce que l'assistance a fait pour fermer cette plaie, ce qu'il lui reste à faire.

Ce remarquable rapport, dû à M. A. de Watteville, directeur des établissements de bienfaisance, contient, sur l'enfance considérée au point de vue des plaies et des misères sociales, des statistiques trop importantes pour que nous puissions les passer sous silence.

Ce document officiel, adressé au ministre de l'intérieur, comprend :

- 1° Les variations survenues dans la population ;
- 2° Le nombre des naissances légitimes et illégitimes ;
- 3° Le nombre des tours fermés ;
- 4° Le chiffre des abandons, des secours aux filles-mères et des infanticides ;
- 5° Celui des mort-nés ;
- 6° Les coïncidences qui existent entre ces faits et la suppression des tours ;
- 7° La situation réelle des abandons, des infanticides et des mort-nés.

Toutes ces questions sont graves, ardues, et, par cela même, ont droit à un examen sérieux.

La période étudiée par M. de Watteville commence en 1826 et se termine à la fin de 1853. Le rapport étudie d'abord les questions de population, naissance et décès.

En 1826, le chiffre de la population était de.....	31,851,545 âmes.
En 1853, il était de.....	35,781,628
<hr/>	
Ce qui donne, en vingt-huit ans, une augmentation de..	3,930,083 âmes.
<hr/>	
Le nombre des naissances a été pendant cette même période, de.....	27,145,528 âmes.
Et celui des décès de.....	23,175,257
<hr/>	
L'augmentation de la population aurait dû être alors de..	3,970,071 âmes.
Et non pas de.....	3,930,083

Cette différence de 40,088 provient du nombre d'individus qui ont quitté la France, et M. de Watteville est obligé de reconnaître que le nombre des Français qui émigrent est très-restreint. Il en meurt à peine 1,500 par an hors de France. Le nombre des étrangers qui meurent en France chaque année est d'environ 1,600. En ajoutant ces chiffres aux précédents, on voit que le nombre des Français morts en émigration ne s'élève pas à plus de 3,000 par an (1).

La population a augmenté dans 79 départements, parmi lesquels on remarque le Rhône et la Seine, dont l'augmentation a été de 33 p. 0/0; les Bouches-du-Rhône, la Corse et la Loire, dont l'augmentation a été de 25 p. 0/0.

Cette augmentation n'a été que de 12 p. 0/0 dans l'Orne, et n'a pas atteint 1 p. 0/0 dans le Jura.

La population a diminué dans sept départements, savoir: Alpes (Basses-), Calvados, Cantal, Eure, Gers, Manche et Tarn-et-Garonne.

Le Calvados, l'Eure et la Manche font partie de l'ancienne province de Normandie. Il est à remarquer que l'augmentation de la population dans l'Orne n'a été que de 1/79 ou presque nulle; et l'on peut ajouter que si, dans la Seine-Inférieure, la

(1) On sait qu'un des moyens préconisés par M. de Watteville pour alléger, en France, le fardeau de la misère, est « une émigration annuelle bien dirigée et conduite par des hommes d'honneur ». (*Rapport sur l'administration des bureaux de bienfaisance et sur la situation du paupérisme en France*, page 22).

Les chiffres qui précèdent ne semblent-ils pas démontrer combien l'émigration est antipathique au caractère français?

population n'a pas diminué, c'est par suite du nombre considérable d'ouvriers étrangers qui viennent y travailler, ce qui annule les vides que fait la mort. Sans cela, la population serait en décroissance dans ce département. On peut attribuer ce résultat à la funeste habitude prise depuis longtemps dans ces contrées d'élever les jeunes enfants par l'allaitement artificiel du *petit pot*, selon l'expression du pays; et M. de Wattleville croit très-essentiel d'appeler l'attention des savants sur la mortalité qu'il signale dans ces départements.

Venons maintenant au chiffre des naissances.

De 1826 à 1839, ce chiffre a été de.....	13,599,727 Ames,
pour une population moyenne de.....	32,651,129
tandis qu'il n'a été, de 1840 à 1853, que de 13,545,801,	
pour une population moyenne de.....	35,401,761
53,926 naissances ont été constatées en moins, et la population a eu un accroissement de.....	2,750,632 Ames.

La population totale de la France a augmenté de 1/8 de 1826 à 1853, tandis que les naissances ont augmenté de plus de 1/6.

Pendant cette même période, le chiffre des naissances illégitimes a subi peu de variations. Il a été, en 28 années, de 1,964,205, ce qui donne une moyenne de 70,150 par an, ou 1 naissance illégitime sur 13 naissances 7/10.

L'année 1853 est celle où il y a eu le plus grand nombre de naissances illégitimes. Le chiffre a été de 72,867 sur 936,969 naissances, soit 1 naissance illégitime sur 12 naissances 9/10.

L'année 1845 est celle où il y en a eu le moins : 62,230 sur 992,133, ou 1 naissance illégitime sur 14 naissances 3/10.

Dans 26 départements, le nombre des naissances illégitimes a été au-dessus de la moyenne dans une proportion considérable. Voici les noms de ces départements et les chiffres qui s'y rapportent :

Seine, 1 naissance illégitime sur 3/4 naissances; — Rhône, 1 sur 7,2; — Gironde, 1 sur 7,9; — Hautes-Pyrénées, 1 sur 8,5; — Seine-Inférieure, 1 sur 9; — Canavos, 1 sur 9,1; — Haute-Saône, 1 sur 9,8; — Nord, 1 sur 11; — Landes, 1 sur

11,2; — Bouches-du-Rhône, 1 sur 11,3; — Pas-de-Calais, 1 sur 11,4; — Bas-Rhin, 1 sur 11,5; — Basses-Pyrénées, 1 sur 11,7; — Cher, 1 sur 12,4; — Marne, 1 sur 12,6; — Eure, 1 sur 12,7; — Doubs, 1 sur 12,7; — Meurthe, 1 sur 12,8; — Somme, 1 sur 12,8; — Pyrénées-Orientales, 1 sur 12,9; — Indre-et-Loire, 1 sur 13; — Loir-et-Cher, 1 sur 13,1; — Sarthe, 1 sur 13,4; — Vosges, 1 sur 13,5.

Les dix départements qui comptent le moins de naissances illégitimes sont les suivants :

Gard, 1 naissance illégitime sur 26,8 naissances; — Haute-Loire, 1 sur 26,9; — Tarn, 1 sur 27,2; — Finistère, 1 sur 28,4; — Puy-de-Dôme, 1 sur 28,7; — Côtes-du-Nord, 1 sur 32,2; — Morbihan, 1 sur 32,6; — Vendée, 1 sur 32,7; — Ille-et-Vilaine, 1 sur 32,8; — Ardèche, 1 sur 34.

En résumé, les naissances illégitimes ont augmenté dans 34 départements; elles ont diminué dans 47, et sont restées stationnaires dans 5.

Il existait, en 1826, en France, 217 hospices dépositaires avec tours, et 56 hospices dépositaires sans tours.

De 1826 à 1853, il a été supprimé 165 tours; 52 hospices dépositaires restaient donc seulement; mais 2 tours ayant été ouverts dans cette même période, il en résulte qu'il y a actuellement en France 54 hospices dépositaires avec tours. Le nombre des hospices dépositaires sans tour, s'est élevé de 56 à 109.

Ce n'est pas sans de douloureuses réflexions qu'on examine les résultats officiels qui suivent :

En 28 années, de 1826 à 1853, le nombre des abandons a été en France de 838,420 enfants, soit 29,943 par an, ou 1 abandon sur 32 naissances  $\frac{3}{10}$ .

12 années (1826 à 1837) sont au-dessus de cette moyenne, et 16 autres sont au-dessous (1838 à 1853).

Les abandons ont diminué de 1826 à 1853, dans la proportion de moitié quant aux naissances, et de  $\frac{4}{9}$  quant à la population. Malheureusement, si le chiffre des abandons a subi une décroissance, celui des infanticides, ainsi qu'on le verra plus loin, a beaucoup augmenté.

Le tableau suivant, dressé par M. A. de Watteville, fait connaître le nombre des abandons par année pendant vingt-huit ans, le rapport de ces abandons avec les naissances et le nombre de tours supprimés :

			Nombre de tours supprimés.	
1832.	1 abandon sur	24,5 naissances.	1	Choléra.
1831.	1	23,5	—	»
1833.	1	26,6	—	8
1830.	1	26,7	—	» Révolution.
1829.	1	26,8	—	6
1828.	1	26,9	—	1
1827.	1	28,0	—	»
1826.	1	28,4	—	1
1824.	1	28,5	—	18
1835.	1	30,0	—	20
1836.	1	30,7	—	13
1837.	1	31,3	—	15
1840.	1	33,5	—	2
1839.	1	34,3	—	11
1838.	1	34,3	—	2
1847.	1	35,4	—	» Disette.
1841.	1	35,5	—	4
1849.	1	35,7	—	» Choléra.
1848.	1	36,0	—	» Guerre civile, révolut.
1842.	1	36,2	—	9
1843.	1	36,9	—	10
1844.	1	37,2	—	11
1846.	0	38,1	—	8
1845.	0	33,7	—	9
1850.	0	39,0	—	5
1852.	0	40,8	—	7 Disette.
1851.	0	41,3	—	2 Id.
1853.	0	42,4	—	2 Disette et choléra.

Les dix départements dans lesquels on compte le plus d'abandons sont les suivants :

Rhône, Seine, Indre, Isère, Gironde, Bouches-du-Rhône, Calvados, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire et Indre-et-Loire. Ces départements comptent 19 tours fermés.

Les dix départements qui comptent le moins d'abandons sont :

Ardennes, Côtes-du-Nord, Ardèche, Bas-Rhin, Seine-et-Oise,

Haute-Saône, Jura, Vosges, Moselle et Haut-Rhin. Ils comptent 7 tours fermés.

D'après M. de Watteville, le mouvement des abandons, de 1836 à 1853, inclusivement, et suivant les mutations opérées dans les départements à l'égard des hospices depositaires avec tour, vient corroborer cette assertion que la fermeture des tours a exercé une influence directe, mais non exclusive, sur la diminution des abandons.

Les secours aux filles-mères n'ont commencé à être accordés qu'en 1836, et cela dans les deux seuls départements de l'Isère et de la Loire-Inférieure. C'est en 1840 que ce mode d'assistance a été généralisé : 66 départements l'ont adopté, et dans 30 autres cette mesure n'a pas été mise à exécution. On s'est vu que 66 départements accordent des secours aux filles-mères, tandis que 30 autres départements les leur refusent.

En quinze années, le nombre des filles-mères secourues a été de 26,629.

On ne peut se dissimuler, dit à ce sujet M. de Watteville, que si les 30 départements précités n'eussent point de secours aux filles-mères ou les ont refusés, elles auraient abandonné leurs enfants, mais qu'il ne faut pas dire contre la sédition innombrable de ces secours, mais les observations s'effacent devant la raison appuyée sur des chiffres, et cela pendant assez longtemps pour qu'on ne se rende pas que ces résultats soient dus au hasard. Tout, en effet, sur cette question, les conclusions du rapport :

- Les abandons ont diminué ;
- Le nombre des secours sur diminue et se décide ;
- Le nombre des secours aux filles-mères ;
- Le nombre de tours de tours, mais dans une proportion qui ne peut valoir à rien et à dire, tandis que les secours aux filles-mères se sont diminués de près de 100.
- Sur ce point, il est à dire que les secours aux filles-mères ont diminué de 100, et que les secours aux filles-mères ont diminué de 100.

La constatation de ces résultats est incontestable et a été constatée par M. de Watteville le 20 mars 1853.

vement, le nombre a été de 3,671, soit 131 1/10 par an, ou 1 infanticide sur 7,394 naissances.

Bien que le rapport n'en parle pas, il est certain que ces chiffres ne s'appliquent qu'aux infanticides constatés judiciairement.

En 21 années (de 1833 à 1853 inclusivement), il y a eu en France 3,002 infanticides. Pendant la même période, on a reçu dans les hospices dépositaires d'enfants trouvés..... 583,211 enfants.

Sur ce nombre, il n'en restait plus, au 31 décembre 1853,

de 1 jour à 12 ans, que..... 102,407

De 12 à 21 ans..... 62,995

165,402

Réclamés par leurs parents, de 1 jour à 21 ans.. 58,320

} 223,722

Il en était donc mort en 21 ans..... 359,489

Soit 65 p. 0/0. Or, dans la vie ordinaire, la moyenne de la mortalité de 1 jour à 21 ans est de 50 p. 0/0. Il n'aurait dû alors mourir que 291,403 enfants, et non 359,489; donc, 68,383 malheureux ont perdu la vie par le seul fait de l'abandon.

De 1826 à 1832, il y a eu 1 infanticide sur 10,174 naissances ou sur 336,445 habitants. — De 1833 à 1839, il y a eu 1 infanticide sur 8,038 naissances, ou sur 275,534 habitants. — De 1840 à 1846, il y a eu 1 infanticide sur 6,949 naissances, ou sur 245,806 habitants. — Et de 1847 à 1853, il y a eu 1 infanticide sur 5,718 naissances, ou sur 212,559 habitants.

De ces chiffres, il résulte que le crime d'infanticide a continuellement augmenté en France, dans la proportion de 1/8 quant aux naissances, et de 1/6 quant à la population; c'est-à-dire, fait remarquer M. A. de Watteville, qu'il a plus que doublé.

Les dix départements qui comptent le plus d'infanticides sont les suivants, classés proportionnellement :

Indre-et-Loire, Creuze, Lozère, Vienne, Gers, Charente, Basses-Alpes, Tarn, Nièvre et Deux-Sèvres.

Les départements qui comptent le moins d'infanticides sont les suivants :



Somme, Haut-Rhin, Oise, Pas-de-Calais, Aude, Loire, Aisne, Ardennes, Pyrénées-Orientales et Nord.

Il est à remarquer que les départements qui ont dans leur circonscription de grands centres de population sont du nombre de ceux qui comptent le moins d'infanticides. Ainsi, le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Gironde, la Seine, la Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais et le Nord sont dans cette catégorie ; tandis que les départements de la Creuse, de la Lozère, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de l'Indre et du Lot, dont la population est peu importante, et qui ne renferment qu'un petit nombre de fabriques, sont ceux qui comptent le plus d'infanticides.

« Le crime d'infanticide, dit encore M. de Watteville, a malheureusement augmenté en France depuis vingt-huit ans, et notamment depuis 1848 ; ce fait est incontestable. Mais il est également incontestable que la fermeture des tours est complètement étrangère à sa perpétration, puisque l'augmentation de ces crimes a eu lieu arbitrairement, et pour ainsi dire d'une manière uniforme, quel que soit le nombre de tours supprimés par département. Ainsi, les deux départements dans lesquels on a fermé six tours, maximum de l'exécution de cette mesure, sont au nombre des départements dans lesquels on compte le moins d'infanticides. »

La naissance des enfants mort-nés n'a été régulièrement constatée pour la première fois en France qu'en 1839. En quinze années (de 1839 à 1853 inclusivement), le nombre des mort-nés s'est élevé à 464,100, soit 30,940 par année ou 1 mort-né sur 31 naissances 3/10. La progression a été de plus de 1/8.

L'année 1839 est celle où il y a eu le moins de mort-nés : 27,490 sur 957,740 naissances, soit 1 mort-né sur 34 naissances 8/10.

L'année 1853 est celle pendant laquelle on en a le plus compté : 38,570 enfants mort-nés sur 957,740 naissances, ou 1 mort-né sur 24 naissances 2/10.

Les dix départements qui comptent le plus grand nombre de mort-nés, sont :

La Seine, 1 sur 16,1 naissances ; — la Meurthe, 1 sur 19,4 ;

— les Bouches-du-Rhône, 1 sur 19,5; — le Rhône, 1 sur 19,9; — l'Aisne, 1 sur 20,5; — la Seine-Inférieure, 1 sur 20,9; — les Vosges, 1 sur 22,0; — les Basses-Alpes, 1 sur 22,3; — le Nord, sur 23,2. — En moyenne, 1 mort-né sur 20 naissances 4/10.

Les dix départements qui comptent le moins grand nombre de mort-nés sont les suivants :

Lot-et-Garonne, 1 sur 72,7 naissances; — Haute-Loire, 1 sur 87,6; — Corse, 1 sur 89,0; — Cantal, 1 sur 90,3; — Landes, 1 sur 94,5; — Creuse, 1 sur 96,0; — Lozère, 1 sur 109,0; — Corrèze, 1 sur 125,2; — Ardèche, 1 sur 133,1; — Pyrénées (Basses-), 1 sur 197,6. — En moyenne, 1 mort-né sur 109 naissances 5/10.

Le nombre des enfants mort-nés a augmenté dans quatre-vingt-trois départements et diminué dans trois seulement.

Les départements qui renferment de grands centres de population sont au nombre de ceux dans lesquels le chiffre des enfants mort-nés est le plus considérable. Voici les noms de ces départements :

Seine, Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure, Nord et Bas-Rhin.

Le rapport n'assigne aucune cause à ce fait. Mais le travail des femmes, qui dans ces localités occupe une place très-importante, la fatigue physique, l'absence d'une nourriture fortifiante et substantielle provenant d'un salaire insuffisant, sont évidemment les causes réelles du grand nombre de mort-nés dans les départements que nous venons de citer.

Les départements montagneux comptent très-peu d'enfants mort-nés. Ces départements sont les suivants :

Pyrénées-Orientales, Aveyron, Lot, Pyrénées (Hautes-), Haute-Loire, Cantal, Creuse, Lozère, Ardèche et Basses-Pyrénées.

En effet, l'industrie manufacturière y est peu développée, et les conditions hygiéniques y sont meilleures.

Résumons en quelques chiffres les résultats principaux de ce remarquable travail.

De 1826 à 1853, la population française a augmenté de 1/8.

Les naissances ont diminué de 1/6.

En ces vingt-huit années, l'émigration n'a pas enlevé 30,000 âmes à la France.

La population, en réalité, ne s'est accrue que par la réduction des décès, c'est-à-dire par une plus longue durée de la vie humaine.

Le chiffre des naissances illégitimes est resté à peu près stationnaire.

Les tours ont été réduits des 3/4.

Les abandons ont diminué de 1/8.

Quant aux dépenses, les secours alloués aux filles-mères, depuis 1850, ont presque annulé leur diminution.

Pendant ces vingt-huit années, la réduction des abandons a été de.	115,836
Le nombre des secours aux filles-mères a été de.....	86,629
<b>Différence en faveur des abandons.....</b>	<b>29,197</b>

Les infanticides ont plus que doublé.

Le chiffre des enfants mort-nés a augmenté de 1/6.

Voici les conclusions de ce remarquable rapport :

« Il n'est pas facile de faire connaître les causes qui ont pu contribuer à l'augmentation considérable des infanticides; mais on peut certainement affirmer qu'elle provient en partie de ce que la constatation de ces crimes est faite plus régulièrement et plus sérieusement. Ainsi, par exemple, le nombre des infanticides s'est encore accru depuis 1848.

» Ce n'est certainement pas la révolution qui a eu lieu à cette époque qui a contribué à la recrudescence des infanticides; mais, depuis lors, le nombre des brigades de gendarmerie, des commissaires de police, et, par conséquent des agents, a été singulièrement augmenté, d'où il est résulté une surveillance plus incessante, qui a empêché grand nombre de ces crimes de rester ensevelis dans l'ombre.

» De même, pour les enfants mort-nés, l'année 1839 est celle qui en compte le moins grand nombre, tandis qu'au contraire 1853 est l'année dans laquelle on en a constaté le plus grand nombre; pourquoi? Parce qu'en 1839, année où pour la première fois on s'est occupé d'enregistrer le chiffre des enfants

mort-nés, la constatation n'a pas encore été faite avec une grande exactitude, tandis qu'en 1853, les fonctionnaires chargés de faire ce dénombrement l'ont fait avec plus de certitude....

» Je serais heureux si, de l'étude de ce rapport, il pouvait naître un projet de loi utile à la société, favorable à la classe si intéressante des *infortunés qui n'entrent dans la vie que pour en connaître les douleurs*, et qui tout en les protégeant, soit une digue à l'accroissement de cette classe déshéritée ».

*Crèches.* — Prenons maintenant l'enfance à ses premiers pas dans la vie, nous rencontrons l'institution admirable dont on doit la pensée à M<sup>me</sup> la marquise de Pastoret et la réalisation à M. Marbeau. L'institution des crèches est aujourd'hui classée parmi les plus louables créations de l'esprit d'assistance. Il y a douze ans à peine que M. Marbeau fonda la première crèche à Chaillot, et déjà le département de la Seine compte 20 crèches. Le nombre des crèches organisées en France est de 80, réparties entre 32 départements.

Les crèches de la Seine ont reçu, depuis leur fondation, plus de 17,000 enfants, et compté près de 1,700,000 journées de présence.

Dans la seule année 1855, elles ont donné asile à plus de 2,000 enfants, et compté 185,000 journées de présence.

*Salles d'asile.* — En 1837, il y avait en France 261 asiles, répartis dans 172 communes, et admettant, chaque jour, 29,214 enfants. En 1840, 555 asiles recevaient, dans 352 communes, 50,986 enfants. En 1843, 1,489 asiles, établis dans 730 communes, étaient fréquentés par 96,192 enfants. En 1846, on estimait qu'il y avait en France plus de 2,000 asiles. De 1846 à 1855, le progrès a été encore plus notable. On compte aujourd'hui plus de 3,000 asiles, ouverts à 200,000 enfants. Le département de la Seine, qui n'avait que 6 asiles en 1830 et 26 en 1846, en possède aujourd'hui 104, dont 51 dans la ville de Paris et 53 dans les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Mais n'oublions pas que l'on évalue en France à 3,600,000 le nombre des enfants de deux à six ans; que, sur ce nombre, plus de la moitié appartiennent aux familles qui ont spécia-

lement besoin d'assistance, et que, pour 1,800,000 enfants, il faudrait 20,000 asiles au moins, et non pas 3,000 seulement.

Le 19 août 1850, une instruction ministérielle a recommandé des mesures pour généraliser l'établissement des écoles normales ou *maisons d'études* propres à former les directrices des salles d'asile.

Le 16 mars 1854, un décret a placé les salles d'asile sous la protection de S. M. l'Impératrice, et institué, près du ministère de l'instruction publique, un comité central de patronage, notamment chargé d'élaborer un plan de réforme et de perfectionnement.

Un an après, le comité central de patronage terminait son travail sous la présidence de M<sup>sr</sup> le cardinal Morlot; le décret du 21 mars et le règlement intérieur du 22 mars 1855 ont donné aux salles d'asile une nouvelle constitution.

En résumé, le décret du 16 mars 1854 avait placé les salles d'asile de France sous la protection de S. M. l'Impératrice et sous le patronage d'un comité central, présidé par un éminent prélat; le décret impérial du 21 mars 1855 a consacré les améliorations éprouvées, et fortifié l'œuvre par une organisation plus puissante.

L'institution des salles d'asile, qui date en France de 1826, a compté dans le département de la Seine : en 1830, 6 établissements; en 1846, 27; en 1853, 104. En 1837, date de sa constitution officielle, et après onze années d'existence, elle ne comptait pour toute la France que 261 établissements; mais, après 1837, le progrès montre assez ce que produit, chez nous, l'intervention de l'État dans les institutions privées : en 1840, nous possédons 555 asiles; en 1846, 1,489; enfin, en 1855, le nombre de nos asiles peut être évalué à 3,000.

*L'assistance publique à Paris.* — On sait que, depuis 1850, il est dressé chaque année, avec le plus grand soin, un compte des malades étrangers au département de la Seine et à la ville de Paris reçus dans les hôpitaux de la capitale; on a fait également calculer la proportion dans laquelle, par la dépense qu'ils nous imposent, ils détournent de leur destination des ressources qui devraient être réservées aux seuls indigents de

la cité. Pour l'année 1852, cette constatation a donné le chiffre de 16,209 malades étrangers à la ville de Paris : ils ont dépensé 726,966 fr. 26 cent. En 1853, 18,027 ont occasionné une dépense de 836,745 fr. 81 cent. La proportion de cette dépense à la dépense totale des hôpitaux est, en 1852, de 20 fr. 20 cent. p. 0/0 ; en 1853, de 21 fr. 32 cent. p. 0/0.

La gravité des faits qui ressortaient de cette constatation, appuyée des justes réclamations de l'administration de l'assistance, n'a pas été sans influence sur les résolutions de l'autorité supérieure, et un règlement, rendu pour l'exécution de la loi du 7 août 1851, en déterminant un nouveau mode d'admission dans nos hôpitaux, a apporté le remède à une situation qui s'aggrave de jour en jour, au grand détriment des finances de l'assistance.

On jugera de ce qu'on peut attendre de ce nouveau règlement, au point de vue financier, par la progression que donne le tableau suivant des recettes faites pour prix de journées, tant dans les hôpitaux qu'à la caisse de l'administration, depuis le 1<sup>er</sup> du mois d'août 1854, que la mesure a commencé à être mise en vigueur, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1855.

Année 1854.	Hôpitaux.	Caisse centrale.
Août .....	1,259 fr. 05 c.	43 fr. 32 c.
Septembre .....	1,997 29	105 89
Octobre .....	2,053 13	102 12
Novembre .....	2,491 00	134 22
Décembre .....	2,032 16	365 03
	<hr/>	<hr/>
	9,832 72	750 58
	<hr/>	<hr/>
Année 1855.		
Janvier .....	2,664 74	465 17
Février .....	2,704 39	400 20
Mars .....	3,670 86	385 49
Avril .....	3,844 05	887 51

Le total perçu jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1855 est de 25,605 fr. 71 c.

Le traitement des malades pauvres à domicile est un nouveau mode d'assistance qui est entré rapidement dans les mœurs et dans les habitudes de la population. Dans le courant de l'année 1854, le nombre des inscriptions aux registres de

traitement des bureaux de bienfaisance s'est élevé à 30,715, dont il faut retrancher 1,054 individus jugés non malades, soit 29,661. Le nombre des journées de malades s'est élevé pour l'année, dans les douze arrondissements, à 440,638. La dépense totale effectuée, en y comprenant les frais de personnel, a atteint le chiffre de 476,319 fr. 61 cent. Le traitement de chaque malade a coûté, en moyenne, 16 fr. 05 cent. Le prix moyen de la journée a été de 1 fr. 08 cent.

La mortalité de 1849, comparée à celle de 1854, donne :

	1849.	1854.
Hôpitaux généraux.....	1 sur 6,72	1 sur 7,38
Hôpitaux spéciaux.....	— 11,01	— 10,20
Maison municipale de santé.....	— 4,93	— 4,63
Moyenne générale....	— 7,58	— 7,92

La population indigente inscrite au contrôle des bureaux de bienfaisance avait été ramenée par le recensement général de 1833 à 65,264 inclusivement. Elle s'élève, au 31 décembre 1854, à 76,728.

L'impôt connu sous le nom de droit des pauvres sur les spectacles, s'est élevé, en 1854, à 1,180,973 fr. 25 cent. (non compris le produit des guinguettes extra muros), c'est-à-dire à 66,569 fr. 15 cent. de moins qu'en 1853.

Les dons et legs en faveur des pauvres et des hospices se sont élevés, savoir :

En capitaux. . . . .	326,349 fr.
En rentes, à. . . . .	10,147 fr.
dont 6,525 fr. en nue propriété;	
Et en objets divers, comprenant des nues propriétés, à. . . . .	663,300 fr.

Dans la première catégorie figure pour 150,000 fr. le don fait par l'Impératrice, pour la fondation de 12 lits aux Incuvables, et, dans la dernière, pour 446,000 fr. le legs en une propriété, fait par M<sup>lle</sup> Couturier aux hospices de la Maternité et des Enfants-Trouvés.

*Invalides civils.* — « L'industrie a ses blessés comme la

guerre. Le chantier, l'atelier, qui, pour l'ouvrier, sont le vrai champ d'honneur, le renvoient bien souvent malade ou mutilé; l'hospice le reçoit à l'égal du soldat, et la caisse de secours l'aide momentanément à soutenir sa famille. Mais quand il sort de l'hospice, assez rétabli pour ne plus y rester, trop faible cependant pour reprendre son travail, il traîne sa convalescence dans la misère; ou bien même, s'il en sort mutilé, pas assez vieux pour avoir conquis par ses économies une pension suffisante pour la caisse de la vieillesse, impuissant cependant désormais pour tout travail qui suffise à le nourrir, il reste condamné au plus affreux dénûment. »

Ces excellentes paroles d'un rapport de M. Billault précédent un décret en date du 8 mars, portant qu'il sera établi, sur le domaine de la couronne, à Vincennes et au Vésinet, deux asiles pour les ouvriers convalescents ou qui auraient été mutilés dans le cours de leurs travaux.

Ce n'est pas la première fois qu'il a été question, en France, d'une institution semblable; mais on sait quelles utopies irréalisables en avaient rendu l'établissement impossible. Le décret du 8 mars 1855 a créé tout ce qu'il était possible de créer encore. Les deux asiles de Vincennes et du Vésinet recevront les ouvriers qui y viendront, soit définitivement prendre une retraite accordée à une grave blessure, à la perte d'un membre, soit, en passant, recouvrer toutes leurs forces pour mieux rentrer ensuite dans la vie de travail.

La grande difficulté d'une création semblable, c'était, comme toujours, la question des voies et moyens financiers. Mettre cette institution, comme les invalides de la guerre, à la charge du trésor, n'eût pas été possible; demander à l'ouvrier, en prévision des accidents qui peuvent l'atteindre, un prélèvement sur son salaire journalier, c'eût été faire à l'excellente institution des caisses de secours mutuels une concurrence fâcheuse; la pratique de cette mesure eût offert d'ailleurs de grandes difficultés de détail; mais la caisse des invalides de la marine s'alimente, pour une forte part, d'un prélèvement fixe sur le prix des marchés qui concernent la flotte, et déjà l'on a essayé en faveur des ouvriers blessés ou malades le prélève-



ment de 1 p. 0/0 sur le prix des travaux publics adjugés à des entrepreneurs. Il y avait là un principe dont on tira parti au profit de l'institution nouvelle.

Le décret affectait à la dotation de l'asile : 1° un prélèvement de 1 p. 0/0 sur le montant des travaux publics adjugés dans la ville de Paris et sa banlieue; 2° les abonnements pris par les chefs d'usine et les sociétés de secours mutuels; 3° les subventions volontaires.

Facile pour tous les chantiers de travaux concédés au nom de l'État, des départements et des communes, la perception s'étendrait promptement à toutes les grandes usines alimentées par l'industrie privée; car il n'est pas un seul de nos industriels qui ne s'estimât heureux de pouvoir, en souscrivant un abonnement modéré, assurer ainsi à ses ouvriers leur part éventuelle de ce nouveau bienfait. La même faculté pourrait être accordée pour leurs membres aux sociétés de secours mutuels.

Une commission administrative nommée par l'Empereur, et à laquelle serait successivement adjoint un certain nombre de maîtres et d'ouvriers, conduirait, sous la direction du ministre de l'intérieur, cette intéressante tentative, préparerait les règlements nécessaires, fixerait les conditions d'admission et de sortie, déterminerait les menus travaux auxquels pourraient être employés les pensionnaires, réglerait le taux de la subvention exceptionnellement accordée à l'ouvrier admissible ou admis qu'il aurait paru préférable de confier aux soins de sa famille, et constituerait une sorte de société de patronage, cherchant, pour les pensionnaires invalides, toutes les places ou fonctions auxquelles ils pourraient être utilement appelés.

Si cette première épreuve était couronnée de succès, l'œuvre serait dès lors jugée, et tous les grands centres industriels existant sur la surface de l'Empire pourraient successivement en recevoir le bienfait.

Le 14 août, M. le ministre de l'intérieur posa, à Vincennes, la première pierre de l'*Asile impérial pour les ouvriers convalescents*. C'était le premier de deux établissements dont l'Empereur avait, au mois de mars, décrété la construction. Tous deux devaient être élevés sur les domaines de la liste civile.

l'un à Vincennes, l'autre au Vésinet. Un crédit de 2 millions de francs fut affecté à ces fondations.

Cet exemple ne devait pas être perdu, et déjà, dans les départements, plusieurs centres industriels s'apprétaient à le suivre et manifestaient le désir de contribuer à la création d'établissements analogues.

Après les invalides du travail, la sollicitude impériale s'est étendue sur les ouvriers des arsenaux militaires.

L'arrêté du 22 septembre 1848, qui avait réglé les conditions du recrutement, de l'avancement et du salaire des ouvriers maritimes, était empreint des caractères de la violente crise de cette époque. Il renfermait plusieurs dispositions qui ne pouvaient être conservées, parce qu'elles étaient contraires à la discipline, à la hiérarchie et au principe de l'autorité.

Sous l'influence de l'ordre et de la sécurité que le pouvoir impérial a rendus à la France, la fortune publique s'était développée; le bien-être de tous s'était amélioré; la plupart des objets de consommation avaient subi, au grand profit du producteur et de l'industrie, une certaine élévation de prix. La journée moyenne des ouvriers, telle qu'elle avait été fixée en 1848, n'était plus aujourd'hui en harmonie avec les nécessités d'un temps meilleur.

Sous ce rapport et sous divers autres qui s'y rattachent, cette partie de la législation maritime appelait donc de profondes modifications. Un nouveau règlement institué par décret du 10 mars, y apporta toutes les améliorations possibles dans l'intérêt du service comme dans l'intérêt des serviteurs de l'État.

Ces modifications portaient sur quatre parties principales : 1° la composition et le recrutement du personnel; 2° la fixation des moyennes de solde et de suppléments; 3° les avancements et la répartition des suppléments; 4° la manière de compter les services.

On peut les résumer dans les avantages suivants :

Création d'un nouveau grade de chef journalier qui ouvre un avancement nécessaire aux hommes sans professions spéciales; faculté pour les ouvriers naviguant de reprendre leurs

emplois dans le port au retour de la mer ; possibilité pour certains sujets de l'industrie privée d'une capacité hors ligne ou d'une aptitude professionnelle spéciale, d'être admis dans les arsenaux à une solde qui se rapproche de celle que leur offrent les ateliers particuliers : élargissement des conditions d'avancement, latitude précieuse pour retenir dans nos arsenaux les bons travailleurs déjà attirés à la marine par la disposition précédente ; extension des pouvoirs attribués aux chefs de service direct des ouvriers, en ce qui touche la répartition des récompenses et des peines de discipline.

La disposition essentielle du décret consacrait une augmentation de solde.

Aux termes de l'arrêté du 22 septembre 1848, le maximum de la solde matriculaire des ouvriers était de 1 fr. 70 cent., et la moyenne du supplément ne pouvait dépasser 40 cent., de sorte que la solde et le supplément devaient être fixés immuablement à 2 fr. 10 cent.

Le décret élevait ces deux termes de la solde à 2 fr. 30 cent., savoir : la solde matriculaire à 1 fr. 75 cent., et le supplément moyen à 55 cent. Indépendamment de cet accroissement de solde moyenne matriculaire, le nouveau décret réservait la faculté de porter à 1 fr. 30 cent. le supplément maximum des ouvriers et des aides, et à 1 fr. 50 cent. celui des contre-maitres. Ce supplément n'était jusqu'alors que de 1 fr. indistinctement pour les ouvriers et les contre-maitres.

La répartition plus équitable et mieux étudiée des suppléments permettrait d'accorder aux ouvriers une moyenne de solde qui ne serait plus altérée par des prélèvements auxiliaires, puisqu'il serait établi des moyennes spéciales de solde et de supplément pour chaque catégorie de salariés.

Ces modifications n'entraîneraient qu'une augmentation peu sensible sur l'ensemble des crédits généraux du département. Elles trouveraient leur compensation dans une meilleure distribution des forces de nos ateliers, dans une plus grande production de travail, dans l'application d'un nouveau système d'appel rapide et simple, qui détruirait toute perte de temps et

procurerait de sérieuses économies sur les innombrables journées de travail de nos établissements militaires.

*Bains et lavoirs publics.* — Nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos lecteurs sur une des formes les plus utiles de l'assistance, sur la création des bains et lavoirs en faveur des classes pauvres. C'est là, sans contredit, une des questions qui intéressent au plus haut degré la santé, et même aussi la moralité publique, car les progrès de la propreté sont parallèles à ceux de la moralité.

Jusqu'en 1850, le gouvernement avait laissé à l'intérêt privé et à la spéculation le soin de développer ces habitudes moralisatrices; mais les excellents résultats obtenus en Angleterre, grâce à l'initiative d'un comité supérieur d'hygiène institué en 1848, éveillèrent la sollicitude de l'administration, et, le 3 février 1851, une loi fut votée par l'Assemblée nationale, qui mit à la disposition du ministre du commerce un crédit de 600,000 fr., destiné à encourager dans la capitale et dans les départements la création d'usines à cette destination spéciale.

Plus tard, l'Empereur prit sous son patronage ces établissements populaires, arrêta lui-même le plan d'une maison de bains et lavoirs modèle, et décida, le 17 décembre 1852, qu'il serait créé, sur les fonds de sa cassette particulière, trois établissements dans trois quartiers les plus pauvres de Paris.

L'un de ces trois établissements fut ouvert cette année près de la rotonde du temple.

Quant aux départements, l'institution nouvelle commençait à y fonctionner avec un certain succès. Déjà soixante communes avaient fait des demandes, et parmi elles on comptait les villes de Lille, de Mulhouse, de Foix, d'Albi, d'Avignon, d'Epinal, de Montpellier, de Guéret, de Nîmes, etc. Deux demandes avaient été adressées par la ville de Paris.

*Caisse des retraites pour la vieillesse.* — Cette institution toute récente, puisqu'elle est due à l'initiative de l'Assemblée législative de 1850, n'a commencé à fonctionner régulièrement que depuis la première année du gouvernement impérial. Ouverte à Paris le 11 mai 1851, c'est à partir de 1852 que les versements y ont pris une extension inattendue. Ce

mouvement a été favorisé par des circonstances exceptionnelles, notamment par la conversion de la rente 5 0/0 en 4 1/2, qui a décidé beaucoup de petits rentiers à profiter de ce moyen de conserver l'intégralité de leur revenu. Mais enfin cette affluence des capitaux à la Caisse des retraites causa quelque inquiétude. On craignit d'avoir accordé des facilités et des avantages qui pourraient devenir onéreux pour le Trésor; on voulut surtout écarter les fonds qui ne se recommandaient pas du caractère de l'épargne; en conséquence, non-seulement on abaissa le taux de l'intérêt dans le calcul des tarifs, mais on prit des mesures préventives contre les abus qui s'étaient manifestés.

L'expérience ne tarda pas à faire reconnaître qu'on avait dépassé le but. Les nouvelles dispositions étaient trop rigoureuses. Leur application coïncidait d'ailleurs avec des événements défavorables. La guerre avait éclaté, le prix des subsistances présentait un renchérissement persistant, le crédit public fléchissait, et l'ouverture des emprunts par souscription attirait les petits capitaux. Il en résulta que la Caisse des retraites vit ses versements subir une diminution considérable.

Bientôt, sans doute, on reconnaîtrait la nécessité de revenir à des mesures moins rigoureuses que celles qui avaient arrêté l'essor de cette excellente institution. Née d'une pensée de haute prévoyance, la Caisse des retraites pour la vieillesse moralise les populations laborieuses en assurant le bien-être au travailleur invalide. Les quatre-cinquièmes des déposants appartiennent, dès à présent, à la classe ouvrière, et l'institution est comprise et accueillie par ceux à qui elle était destinée.

Voici les chiffres officiels de situation à la fin de 1855 :

La Caisse des retraites a reçu :		
31,007 versements montant à.....	1,443,548 fr.	» c.
C'est 2,563 versements, et environ 140,000 fr. de moins qu'en 1854 .....		
Elle a perçu en arrérages de rentes.....	916,428	50
Total des recettes.....	2,359,976	50

Dont il faut déduire :			
Les remboursements de capitaux réservés..	721,028 50	}	736,364 40
Les remboursements de versements irréguliers, ou dépassant le maximum .....	14,735 90		
<hr/>			
Reste à employer en achats de rentes.....	1,623,612		10
Les achats correspondants à cette recette ont eu lieu comme il suit :			
Rentes 4 1/2 0/0 anc..	8,927 ayant coûté.....	176,852	50
Rentes 4 1/2 0/0 nouv.	49,990 — .....	1,034,437	58
Rentes 4 0,0.....	20,128 — .....	412,321	25
	<hr/>		
	79,045	1,623,611	33

L'intérêt commun des placements a été de 4 fr. 87 c. 0/0, c'est-à-dire de 37 c. au-dessus du taux des tarifs. Il en est résulté un bénéfice de plus de 8 0/0 qui a excédé les frais d'administration de la Caisse de retraites.

On a déjà remarqué, en comparant le nombre des parties versantes, le total des versements convertis en rentes viagères et le montant des rentes perpétuelles amorties et annulées pendant les deux années 1854 et 1855, que les opérations de cette dernière année ont été moins importantes que celles de la précédente, par une conséquence naturelle des restrictions prononcées en vertu de la loi du 7 mai 1853, qui a prescrit un délai de deux à trois ans au moins entre le versement et la jouissance de la rente viagère, en même temps qu'elle a fixé un maximum très-réduit à la quotité des versements annuels.

Les résultats et les renseignements déjà obtenus par quelques années d'expérience de cette bienfaisante institution permettront bientôt au gouvernement d'en perfectionner encore le système.

Pour prendre une vue plus générale des opérations de la Caisse des retraites pour la vieillesse, résumons-les à partir du 11 mai 1851, date de la fondation, jusqu'au 31 décembre 1854. Entre ces deux dates, la Caisse a reçu 100,734 versements, comprenant, savoir : 59,308 versements à capital aliéné pour 18,146,754 fr. 33 c., 41,426 versements à capital réservé, pour 22,659,160 fr. 65 c., ce qui élève le total des recettes à 40,805,914 fr. 98 c.

La moyenne de chaque versement à capital aliéné est de 306 fr. ; celle du versement à capital réservé, de 547 fr., et la moyenne générale, 405 fr.

Il a été reçu à Paris 56,704 versements, pour 25,055,998 fr. 89 c. ; dans les départements, 44,030 versements, pour 15,749,916 fr. 9 c., ce qui donne pour moyenne à Paris 442 fr., et dans les départements 358 fr. par versement.

Le nombre des comptes individuels ouverts jusqu'au 31 décembre 1854 a été de 37,619, comprenant 21,119 hommes et 16,500 femmes ainsi répartis par catégories : 20,617 ouvriers ; 1,416 artisans patentés et marchands ; 1,255 domestiques ; 4,062 employés ; 476 militaires et marins ; 1,492 individus appartenant au clergé et aux professions libérales ; 8,401 individus sans professions, y compris 4,273 mineurs.

Aux versements déjà constatés de 40,805,914 fr. 98 c., il faut ajouter 2,582,377 fr. en arrérages de rentes, ce qui donne un total de 43,388,291 fr. 98 c.

Il a été remboursé 1,1278,92 fr. 86 c. de capitaux réservés après décès, et 175,597 fr. 10 c. de versements irréguliers ou dépassant le maximum ; total, 1,303,489 fr. 96 c.

Il reste à employer en rentes 42,084,802 fr. 2 c., il a été acheté 1,780,947 fr. de rentes pour 42,084,748 fr. 24 c. ; le reliquat à reporter à l'année suivante est de 17 fr. 78 c.

Depuis sa fondation, la Caisse a fait inscrire au Grand-Livre, au nom de 7,548 parties, 2,141,182 fr. de rentes viagères.

En compensation, elle a exonéré la dette consolidée de 867,387 fr. de rentes perpétuelles, représentant une valeur d'achat de 20,546,674 fr. 98 c., et un capital nominal de 22,784,155 fr. 54 c.

Si maintenant nous faisons le même travail de résumé général entre la date de fondation et la fin de l'année 1855, nous trouvons qu'entre le 11 mai 1851 et le 31 décembre 1855, la Caisse a reçu une somme de plus de 42 millions, provenant de 131,741 versements, soit, en moyenne, 320 fr. par versement.

Ces résultats paraîtront sans doute satisfaisants si l'on pense à la difficulté qu'éprouve toute institution nouvelle à prendre sa place dans l'ensemble des éléments sociaux.

Il est vrai qu'une partie notable de la somme versée provenait de capitaux qui, au moment de la conversion des rentes, avaient trouvé dans ce placement un moyen de conserver le même revenu. Mais la Caisse, en facilitant cette opération, avait rendu un service sérieux et, tout en facilitant cette mesure assez grave, dans des circonstances difficiles, en avait rendu l'application moins dure aux petits rentiers. D'ailleurs, si la Caisse avait profité, en 1852, des apports que cette opération lui avait exceptionnellement attirés, elle avait vu, dans les années suivantes, le développement de sa clientèle contrarié, en premier lieu, par les rigueurs de certaines dispositions législatives; en second lieu, par les fléaux conjurés du choléra, de la guerre et du renchérissement des subsistances. De telle sorte que, si elle avait été secondée d'abord par des circonstances favorables, il lui avait fallu lutter ensuite contre des difficultés de tout genre qui tendaient à en éloigner les capitaux.

Si, en effet, le nombre des versements avait été à peu près égal en 1853 et 1854, il n'en avait pas été de même, on l'a vu tout à l'heure, de l'importance des sommes versées; les apports, qui avaient été de 6,931,000 fr. en 1853, étaient descendus à 1,383,000 fr. en 1854. L'année 1855 avait été encore moins bonne. Le chiffre des versements avait été inférieur de 2,563 à celui des versements opérés en 1854, et l'importance des capitaux versés avait décru, relativement à cette dernière année de 144,000.

Les causes de cet état stationnaire ou même décroissant, on les connaît du reste. Elles ont pesé sur l'ensemble des situations en France. Une maladie épidémique, une guerre coûteuse, une cherté persistante des denrées alimentaires, ont empêché la formation des économies qui peuvent seules alimenter les versements opérés par les populations ouvrières à la Caisse des retraites pour la vieillesse. On avait d'ailleurs plus d'avantage, en présence de la dépréciation des fonds publics et des valeurs de chemins de fer, à chercher d'autres placements. Enfin les revirements de la législation de la Caisse, qui, après avoir été très-libérale et très-facile à l'origine, était de-



venue trop restrictive, ont également concouru à ces résultats.

On peut espérer, cependant, qu'une situation générale plus prospère permettra à cette utile institution de réaliser des progrès rapides.

*Caisse d'épargne.* — Les résultats suivants ressortent du rapport de M. François Delessert sur les opérations des Caisses d'épargne pendant l'année 1855.

Sur 865,478 livrets, existant en France le 31 décembre, 639,772, soit les trois quarts environ, ne s'élevaient pas à la somme de 500 fr., et la moyenne de l'avoir de chacun de ces 639,772 livrets était de 136 fr. Si on divise le solde total dû à cette époque aux 865,478 déposants des caisses d'épargne de France, on trouve une moyenne de 313 fr. par livret.

A cette question, adressée dans les départements par M. Delessert : « La proportion des ouvriers autres que ceux employés aux travaux agricoles a-t-elle augmenté ou diminué dans votre caisse d'épargne, en 1855 ? »

Voici, dans le nombre des caisses qui ont répondu, le résultat obtenu :

114 constatent une augmentation dans le nombre des ouvriers ;

133 se maintiennent stationnaires à cet égard ;

52 seulement signalent quelque diminution.

Les réponses à la question exprimée dans les mêmes termes, mais relative aux ouvriers employés aux travaux agricoles, présentent une proportion encore plus satisfaisante :

143 caisses d'épargne annoncent une augmentation plus ou moins considérable ;

123 continuent à être dans la même situation qu'en 1854 ;

Et 25 seulement ont vu diminuer cette classe de déposants.

La troisième question, destinée à compléter une partie importante de nos travaux de statistique, était ainsi conçue :

« Quelle est l'industrie qui, dans chaque localité, présente la plus grande proportion d'ouvriers déposants ? »

Il est facile de prévoir que les plus nombreux déposants appartiennent généralement aux ouvriers de l'industrie plus

particulièrement exercée dans chaque ville de quelque importance.

La grande majorité des caisses d'épargne reconnaissent que c'est aux diverses fractions des ouvriers agricoles qu'elle doivent leur principale clientèle; et ce n'est pas seulement dans les petites villes sans industrie proprement dite que cette remarque est faite, mais encore dans les chefs-lieux de préfecture ou d'arrondissement qui renferment de grands établissements occupant de nombreux ouvriers. La population rurale apporte, dans les autres, un contingent dont on ne saurait trop se féliciter.



---

## CHAPITRE VII

### SESSION LÉGISLATIVE. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

Ouverture de la session ordinaire de 1855, vote unanime de l'emprunt de 500 millions. — Dotation de l'armée, exonération, rengagement : projet du Gouvernement, exposé des motifs, rapport de la commission, amendements, objections et réponses, M. de Montalembert, vote, la loi jugée par ses effets. — Organisation municipale, rapport de M. Langlais, vote. — Réforme de la procédure civile, contrainte par corps, vote. — Réforme de la procédure criminelle. — Justices de paix, modifications apportées à leur régime. — Transcription hypothécaire, portée de la loi nouvelle. — Travaux divers, taxe municipale sur les chiens, etc. — Clôture de la session ordinaire. — Ouverture de la session extraordinaire.

*Session législative.* — Ouverte le 29 décembre 1854, la session législative de 1855 avait été inaugurée par le vote unanime de l'emprunt de 500 millions, couvert avec un enthousiasme que nous avons raconté dans cet *Annuaire* et dans le précédent.

*Dotation de l'armée, Exonération, Rengagement.* — Le plus important des projets présentés au corps législatif (26 janvier) substituait l'exonération vis-à-vis de l'État au remplacement libre de l'armée et développait le système des rengagements. Nous l'étudierons dans son ensemble et dans ses détails.

L'exposé des motifs, dû à M. le général Allard, président de la section de la guerre au conseil d'État, indiquait la raison qu'avait eue le gouvernement pour modifier l'organisation militaire de la France, si excellente et si justement admirée.

Le principe fondamental de notre état militaire est écrit dans la loi de l'an vi ; c'est celui-ci : *Tout Français doit le service à la patrie*. Confirmé par la loi de 1818, consacré par la loi du 21 mars 1832, ce principe est devenu le fondement de toute organisation militaire en France.

Rappelons-en, avec M. Adolphe de Belleyme, rapporteur de la commission, les dispositions générales. Nous en empruntons le résumé à son excellent travail.

En vertu de la loi de 1832, le service militaire personnel et gratuit est obligatoire pour tous les Français âgés de vingt ans.

Tous les jeunes gens ayant atteint cet âge sont soumis au recrutement ; des listes sont dressées à cet effet dans chaque canton, et l'ensemble des jeunes gens portés sur ces listes forme ce qu'on appelle la classe de l'année.

Une loi votée comme l'impôt détermine le nombre d'hommes mis annuellement à la disposition du Gouvernement pour entrer dans les rangs de l'armée. Un tirage au sort fixe l'ordre dans lequel les jeunes gens doivent être examinés par les conseils de révision, pour savoir s'ils sont propres au service. Ceux qui sont reconnus aptes au service forment la liste du contingent jusqu'à concurrence du nombre fixé par la loi. Les conseils de révision arrêtent cette liste et proclament libérés du service tous ceux qui, par le bénéfice du sort, ne s'y trouvent pas compris.

La loi reconnaît à tout individu faisant partie du contingent le droit de fournir un autre homme à sa place ; c'est le droit de remplacement.

La durée du service est fixée à sept ans.

Enfin, les jeunes gens faisant partie du contingent prennent le titre de jeunes soldats appelés.

La loi du recrutement, l'obligation générale du service militaire, la fixation annuelle et législative du contingent, le tirage au sort, tels sont les éléments principaux qui constituent la

puissance et la force d'extension de l'état militaire de la France.

C'est au moyen de cette combinaison que l'on peut, suivant les circonstances, faire des appels de 80,000, de 100,000, de 140,000 hommes, que l'on passe du pied de paix à la paix armée ou au pied de guerre, et d'un effectif de 300,000 hommes à un effectif de 500,000 et même de 900,000 hommes.

C'est grâce à l'élasticité de notre organisation militaire qu'on peut, chaque année, la réduire à sa plus simple expression ou la livrer à son plus redoutable développement, tout cela sans trouble, sans difficulté, sans changement dans la loi ni dans la manière de procéder. Les populations, qui y sont depuis longtemps façonnées, n'éprouvent aucune surprise, et leurs habitudes sont préparées d'avance à ses exigences.

En vertu de ce système, nous avons une armée que l'on peut véritablement appeler nationale, et qui répond dignement à tous les sentiments de la France.

Par l'effet et le jeu régulier de la loi, notre armée se recrute et se retrempe chaque année dans la jeunesse encore intègre des villes, et surtout des campagnes, dans la population calme, patiente, courageuse et disciplinable de notre pays. Dans ce milieu sain et robuste, les natures ardentes, les gens plus ou moins déclassés, les enrôlés volontaires, ceux qui se jettent dans la carrière des armes pour ses chances, ses aventures et les perspectives qu'elle ouvre à l'ambition, peuvent trouver sans inconvénient leur place et leur emploi.

Rien n'est plus favorable qu'un pareil état de choses à l'esprit militaire ; il entretient dans les familles et chez les jeunes gens cette idée que tout Français naît soldat de son pays : chacun s'habitue d'avance à la perspective du service militaire qui attend indistinctement tous les hommes de 20 ans, et chacun se fait un point d'honneur de ses devoirs et de ses dangers.

Le principe de la loi du recrutement n'est plus discuté : cette égalité de tous devant la loi, scrupuleusement observée, rigoureusement pratiquée, ce devoir pareil pour tous de se dévouer à la défense du pays, l'absence de toute distinction, de tout privilège, de toute faveur, fait que chacun comprend et subit à son tour la nécessité du service militaire.

## SESSION. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES. 419

L'impôt le plus lourd, le sacrifice le plus grand, celui de la famille, de la liberté et de la vie, se fait ainsi accepter sans murmure.

Aussi n'est-ce pas seulement un principe écrit dans la loi, mais un fait pratique et une chose passée dans les mœurs, que l'obéissance à l'appel du recrutement.

A 20 ans, tout le monde est prêt à porter les armes, et c'est vraiment quelque chose de merveilleux que cette facilité avec laquelle la France se lève tout entière pour la défense de l'indépendance ou de l'honneur national. Elle est véritablement ainsi un peuple de soldats, et jamais des aptitudes plus précieuses n'ont rencontré une organisation plus favorable.

Ces principes généraux, on ne pouvait songer à les ébranler; mais il avait paru qu'il y avait lieu à modifier le régime du remplacement et à organiser plus fortement l'armée et sa réserve.

Si l'organisation des cadres de l'armée est irréprochable, il n'en était pas de même du corps même de l'armée, constitué par les officiers et les soldats. Là, il ne semblait pas que les services rendus fussent suffisamment reconnus. La carrière militaire n'existait que pour les officiers : il fallait en faire, pour les sous-officiers et les soldats qui s'y dévouaient librement, un état et un avenir. L'amélioration du sort de ces derniers, leur rengagement, leur maintien durable dans les rangs de l'armée, seraient à la fois une réparation et un moyen de constituer une armée forte, expérimentée, aguerrie, éprouvée. Le rengagement des anciens soldats permettrait d'organiser facilement la réserve, en conservant des cadres toujours prêts à recevoir et à s'assimiler les levées nouvelles. Il y aurait là, en même temps, un moyen puissant et efficace d'arriver, en temps de paix, à la réduction de l'effectif de l'armée et à des économies sur le budget de la guerre.

Le monopole aux mains de l'État du remplacement militaire par le moyen d'une caisse de dotation de l'armée, ressortait logiquement de la nécessité d'arriver à la substitution du rengagement au remplacement. D'ailleurs, des raisons d'ordre et de moralité publique commandaient cette réforme du système

de remplacement suivi jusqu'alors. Sans parler des abus imputables aux établissements spéciaux de remplacement, l'élément fourni par le remplacement à l'armée augmentait d'une façon inquiétante. Chaque année, les remplaçants composaient environ le quart du contingent et il était impossible de nier que cet élément ne fût inférieur à l'autre.

Ainsi, d'une statistique des condamnations prononcées par les tribunaux ordinaires et par la justice militaire, il résulte que parmi les jeunes soldats la proportion a été de 1 prévenu sur 80, et 1 condamné sur 132; pour les remplaçants, elle s'est élevée à 1 prévenu sur 44 et à 1 condamné sur 62, c'est-à-dire à peu près au double. Quant aux peines disciplinaires, un relevé fait sur les registres de punitions de 24 régiments, 12 d'infanterie et 12 de cavalerie, a donné les résultats suivants : par cent appelés servant pour eux-mêmes, 74 jours de prison et 310 de salle de police; par cent remplaçants, 200 jours de prison et 630 de salle de police.

Dans ces chiffres on a tenu compte aux appelés des délits pour insoumission. Si l'on veut en déduire cette nature de délits, qui n'est que le retard apporté par les appelés à rejoindre leur régiment, qui ne touche en rien à leur moralité et ne peut être commis que fort rarement par les remplaçants, on trouve que pour les jeunes soldats il y a 1 condamné sur 239, et pour les remplaçants 1 sur 62.

Cette proportion différente augmente à mesure que l'on s'élève dans la gravité de l'échelle des peines. Ainsi, pour les condamnations capitales, ou à des peines afflictives et infamantes, les jeunes soldats représentent 1 condamné sur 1,951; tandis que les remplaçants en ont 1 sur 374; enfin ce ne sont pas seulement les prisons ou les salles de police que les remplaçants sont destinés à peupler, ce sont aussi les infirmeries, les hôpitaux et les ambulances, autant pour des maladies feintes et simulées que pour des maux que l'on ne peut pas comparer aux blessures reçues devant l'ennemi. (Ces chiffres et ces données sont extraits d'un excellent rapport de M. Vivien, 1853.)

En conséquence de ces principes, le projet admettait d'une manière générale et absolue, tous les jeunes gens compris dans

## SESSION. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES. 421

le contingent annuel à s'exonérer du service au moyen d'une prestation en argent. Les sommes qu'ils devraient payer à ce titre seraient versées soit en une seule fois, soit par à-comptes successifs, au choix des familles, avant la formation du contingent cantonal ; elles ne seraient plus reçues après ce délai. Le conseil de révision prononcerait l'exonération sur la simple présentation du récépissé de versement.

Les militaires sous les drapeaux pourraient de même, au moyen d'une prestation proportionnée au temps de service qu'ils auraient encore à faire, obtenir leur libération sous les mêmes conditions auxquelles il leur était permis jusqu'alors de se faire remplacer.

Le remplacement tel qu'il se pratiquait ne continuerait d'être autorisé qu'entre les frères et les beaux-frères. Les substitutions de numéros, actuellement en usage, demeureraient permises.

Le produit des prestations serait versé dans une caisse qui prendrait le nom de *dotation de l'armée*. Cette institution aurait le caractère de personne civile : elle pourrait recevoir des dons et des legs ; elle pourrait recevoir également, à titre de dépôt, les versements volontaires qui lui seraient faits par les militaires de tout grade dans le cours de leur service. Elle serait l'objet d'un service spécial qui aurait son budget des recettes et son budget des dépenses, distincts du budget général du ministère de la guerre, dont il formerait une annexe. Elle serait gérée par l'administration de la Caisse des dépôts et consignations, sous le contrôle et la surveillance d'une commission supérieure nommée directement par l'Empereur.

C'est sur cette commission que reposerait toute l'exécution de la loi nouvelle. C'est elle qui fixerait, sous la forme de propositions faites au ministre de la guerre, le taux des prestations. C'est elle qui pourvoirait, de concert et avec l'approbation du ministre, aux moyens de combler le vide produit dans le contingent par les exonérations.

Le premier et le principal de ces moyens était le rengagement des anciens soldats. Les avantages que le projet attachait au rengagement étaient de nature à faire espérer que le



nombre des rengagés s'accroîtrait dans des proportions considérables. Le premier rengagement, quand il serait de sept ans, donnerait droit : 1° à une somme de 1,000 fr., dont 100 fr. payables de suite, 200 fr. dans le cours du service, et 700 fr. au moment de la libération définitive ; 2° à une haute paye de 10 c. par jour. Si le rengagement était de moins de sept ans, la prime consisterait en une somme de 100 fr. par chaque année, payable à la libération du service, et en une haute paye de 10 c. également. Les mêmes avantages étaient assurés aux anciens soldats qui, étant rentrés dans leurs foyers lors de leur libération, reprendraient du service moins d'une année après.

Les seconds rengagements, bien qu'alors le soldat n'ait plus la même valeur et qu'il soit moins éloigné de l'époque de la retraite, étaient encouragés par une haute paye de 20 c.

Enfin la commission pourrait, quand les circonstances lui sembleraient le comporter, proposer au ministre de la guerre d'augmenter ces différentes allocations autres que la haute paye.

En outre, la loi nouvelle améliorait les conditions générales du service militaire : elle élevait de 165 fr. le taux de la pension de retraite pour les sous-officiers et soldats ; elle réduisait de 30 à 25 ans la durée du service qui donne droit à cette pension.

Tous ces avantages réunis donnaient lieu d'espérer que la proportion des rengagements se rapprocherait beaucoup du nombre des exonérations.

En même temps, les engagés volontaires qui continueraient d'être admis viendraient s'ajouter aux rengagés.

Néanmoins on prévoyait un déficit dans le contingent pendant les premières années. Pour combler ce déficit, la commission supérieure était investie du droit d'opérer, par voie administrative, des remplacements à prix d'argent. Mais elle ne devrait recourir à ce moyen accessoire qu'en cas d'insuffisance reconnue dans le nombre des rengagements par rapport à celui des exonérations.

Quels avantages nouveaux le projet présentait-il aux familles ?

Sous l'empire de la législation qu'il s'agissait de modifier, la faculté de remplacement s'exerçait dans des conditions assez peu favorables. Ce n'était qu'au bout d'un an que l'exonération du service était réellement acquise aux familles, car elles étaient pendant ce laps de temps responsables du remplaçant qu'elles avaient fourni. Dans beaucoup de localités le remplaçant n'était pas facile à trouver. Il ne suffisait pas de le trouver, il fallait encore le faire agréer. Les compagnies qui servaient d'intermédiaires entre les familles et les remplaçants faisaient payer assez chèrement leurs services aux uns et aux autres. Le prix du remplacement était inégal pour les jeunes gens d'une même classe. Les familles riches qui pouvaient le payer comptant obtenaient des compagnies de meilleures conditions que les familles peu aisées, qui étaient obligées de prendre des termes.

Avec la loi nouvelle ces inconvénients disparaissaient. Le taux de la prestation exigée comme prix de l'exonération serait le même dans toute l'étendue du pays, et il ne pourrait varier d'une année à l'autre qu'à raison de circonstances extraordinaires comme celles où la France se trouvait en ce moment. Une fois la prestation versée, la libération serait immédiatement et définitivement acquise. Les familles seraient déchargées de toute responsabilité, de toute inquiétude. L'égalité dans les conditions du remplacement serait rétablie. Chacun étant admis à payer par à-comptes le prix de sa libération, un ouvrier laborieux pourrait y consacrer ses épargnes de plusieurs années. S'il tirait un mauvais numéro et qu'il n'eût pas pu compléter le montant de sa prestation avant la formation du contingent, on lui rembourserait les sommes versées; ces sommes lui seraient également restituées, dans le cas où le sort l'aurait favorisé dans l'opération du tirage.

La commission chargée d'examiner le projet était composée de MM. Monier de la Sizeranne, président; le comte de Bryas, secrétaire: de Belleyme (Adolphe), le général Dautherville, Delapalme, Faure, Louvet, le duc d'Albuféra, le général Lebreton, le comte Boissy-d'Anglas, le comte de Pennautier, Rigaud, Corta, le général Parchappe.

Les conseillers d'État, commissaires du gouvernement, chargés de soutenir la discussion du projet de loi, étaient MM. le général Allard, président de section, et Petitet.

Le rapport fut présenté, le 14 mars, par M. Adolphe de Belleyne.

Quelques amendements avaient été introduits par la commission dans le projet primitif. Le plus grave consistait à réserver au corps législatif le droit que s'attribuait le Gouvernement de fixer annuellement le taux de la prestation à verser pour exonération du service militaire. C'était là, selon la commission, une question d'impôt. Le conseil d'État ne crut point devoir céder sur cette question de prérogative, et le projet ne subit que des modifications insignifiantes.

La délibération s'ouvrit le 21 mars.

Une opposition assez vive se manifesta contre le projet. M. Louvet, M. le marquis d'Andelarre, M. le vicomte Lemerrier, regrettèrent qu'on eût cru devoir toucher à la loi du 22 mars 1832, modifier aussi profondément un régime qui fonctionnait admirablement, et le modifier dans des circonstances aussi graves que celles où se trouvait placée la France.

On s'exposait, dirent les honorables membres, à obtenir de l'argent très-facilement, non des hommes. Le prix de l'exonération ne pourrait être fixé que d'une façon tout à fait arbitraire, à mesure qu'on s'éloignerait de la mercuriale actuelle. Puis, n'était-il pas injuste de fixer un prix uniforme d'exonération pour tous les départements? Il en est, en effet, où l'on peut se procurer des remplaçants à meilleur marché que dans d'autres.

On reprochait encore au projet d'immobiliser les bas grades, de mettre obstacle à l'avancement, et d'enlever un mobile à l'ardeur du soldat.

Les organes du Gouvernement répondirent : Les bas grades ne pouvaient pas être l'objet d'une grande convoitise, quand on devait quitter l'armée et les perdre à la septième année de service ; ils le deviendront, au contraire, quand il s'agira de les conserver pendant une carrière de vingt-cinq années. Si on les attend un peu plus, on les gardera plus longtemps : n'est-ce

pas là plus qu'une compensation? Dans l'état actuel, on est souvent embarrassé des bas grades à donner; dans l'état futur, on peut être convaincu qu'il y en aura encore chaque année une ample distribution à faire, et, en temps de guerre, c'est un mobile qui ne manquera pas à l'ardeur des jeunes gens.

Une autre objection générale élevée contre le projet était celle de la question des moyens pratiques. On reprochait à l'État de se faire recruteur, de se charger d'une mission qui compromettrait sa dignité et celle de ses agents; qui, dans les temps de guerre, l'exposerait, par la cherté de l'exonération, aux malédictions des familles; enfin d'entreprendre une tâche qu'il serait incapable d'accomplir. L'État, disait-on, ne pourrait pas et ne saurait pas trouver de remplaçants.

Qu'y a-t-il, répondirent les commissaires, qui soit indigne des soins du Gouvernement dans le recrutement de l'armée, c'est-à-dire dans un des plus importants de nos grands services publics? Les agents de l'État n'auraient à se compromettre en rien, car il ne s'agirait pas d'une armée soudoyée et fournie à prix d'argent. L'armée n'existait-elle pas par la loi de 1832? Il s'agirait seulement de demander au pays les remplaçants qu'il fournit ordinairement : il suffirait pour cela de faire appel aux populations par l'intermédiaire des préfets, des sous-préfets et des maires, comme dans les emprunts on fait appel à son argent. Il n'y avait rien là d'indigne ni de compromettant.

Mais on prétendait que cet appel ne serait pas entendu, que l'État serait incapable de trouver par les voies loyales les remplacements dont il a besoin, que les compagnies seules pouvaient faire cette besogne par les moyens qu'elles employaient et qu'elles seules peuvent employer.

L'État ne se servirait pas, à coup sûr, des mêmes moyens que les compagnies, et cela suffirait pour qu'il trouvât plus de remplaçants qu'elles n'en trouveraient. Quand on saurait qu'on a affaire à l'État, qu'il n'y a ni fraude, ni exploitation, ni faillite à craindre, que le contrat sera loyal, honorable, exécuté, pourquoi n'y aurait-il pas autant et plus de remplaçants que quand tous ces avantages n'existaient pas?

M. Des Molles insista sur ce point que l'effet immédiat de la

loi serait de forcer le Gouvernement à élever de 6,000 hommes les contingents annuels afin de combler le vide laissé dans les effectifs par la défalcation des 6,000 anciens soldats rengagés, qui, dans le système du projet, prendraient la place d'autant d'exonérés.

On espérait beaucoup pour la solidité de l'armée, d'un système qui retiendrait dans ses rangs 2,000 anciens soldats de plus chaque année. M. Des Molles ne voyait pas dans ce chiffre un élément suffisant pour accroître sensiblement la valeur de l'ensemble.

M. Kœnigswarter était surtout frappé du danger qu'il y aurait à placer, sans intermédiaire, devant les familles riches ou pauvres du pays, le Gouvernement vendant la liberté à ceux qui auraient le moyen de l'acheter.

Le projet, dit M. le général Lebreton, est illusoire, impraticable, et inopportun. Illusoire et impraticable, car le chiffre élevé de l'exonération ne le rendra accessible qu'à de certaines fortunes. Combien l'inégalité établie par le projet ne soulèverait-elle pas d'envies, de ressentiments. Inopportun, car le projet modifie la constitution de l'armée pendant une guerre difficile.

M. le vicomte Clary, signalait l'exonération comme impopulaire, non-seulement aux yeux du peuple, mais aux yeux de l'armée. L'avancement serait paralysé par l'immobilisation des cadres.

Le projet, selon M. le comte de Chasseloup-Laubat, n'était pas une modification partielle de la loi de 1832, mais l'introduction dans la législation d'un grand principe nouveau. « Si notre armée actuelle, dit en terminant l'orateur, est si intelligente et si belle, c'est qu'elle est la représentation complète du pays, une armée nationale dans toute la force du terme. Avec la loi nouvelle l'armée sera changée. L'Angleterre, cette grande puissance aristocratique qui sait si énergiquement porter remède à ses plaies quand elle les découvre, va peut-être réformer son armée sur des bases plus libérales, tandis que la France réforme la sienne sur une base tout à fait contraire. Quand la France aura fait cette expérience, si au bout du système nou-

veau elle trouve des déceptions, il sera trop tard pour qu'elle revienne sur ses pas. L'esprit militaire aura disparu sous l'empire de la loi nouvelle. Il y a des expériences qu'il ne faut pas tenter. »

L'adversaire le plus véhément de la loi fut M. le comte de Montalembert.

Mais d'abord l'éloquent orateur mit hors de question l'armée elle-même, dans un chaleureux éloge adressé à cette France militante sur laquelle la guerre de Crimée appelait, en ce moment, les regards et l'admiration du monde entier.

« Dans le sein de la chambre comme ailleurs, dit-il, quels que puissent être les regrets du passé, la confiance dans le présent, les espérances dans l'avenir, il y a un point sur lequel tout le monde s'entend, c'est la gloire et la grandeur de la France, gloire et grandeur qui ont pour garantie, pour instrument, pour boulevard, la force morale et matérielle de l'armée. En ce moment où nos héroïques soldats acquièrent, sur une plage lointaine, de nouveaux droits à la reconnaissance du pays, le premier besoin de toute âme française est de leur rendre hommage, et, non-seulement de faire des vœux pour eux, mais de faire tous les sacrifices possibles pour qu'ils sortent promptement, heureusement de l'entreprise pénible, mais si glorieuse et si légitime, où la fleur de notre armée est engagée. »

M. de Montalembert adhérait à quelques-unes des dispositions du projet. Il approuvait sans restriction, par exemple, celle qui fixait au minimum d'un franc par jour la pension de retraite, et celle aussi qui réduisait à vingt-cinq ans le temps nécessaire pour toucher la pension. Mais il déclarait ne pouvoir accepter de même les modifications profondes qu'on voulait introduire dans les institutions militaires de la France.

Et d'abord il se sentait choqué de ce vaste système de spéculation dont le Gouvernement serait le provocateur et l'agent responsable; de cette dérogation essentielle au principe si noble écrit dans les lois de 1818, et de 1832, « qu'aucun soldat ne touchera ni prime ni prix quelconque d'engagement; » de cette exonération facultative pour les familles, obligatoire pour l'État.

Quelle nécessité y avait-il à changer des lois acceptées, populaires, à la faveur desquelles le chiffre des insoumis est devenu imperceptible? Ce chiffre, disait M. de Montalembert, il était récemment de 229 hommes, tandis que, à la fin de l'empire, le nombre des réfractaires s'élevait à 250,000, qu'il y avait pour 320 millions d'amendes à payer par les familles et qu'il avait fallu renoncer à appliquer la loi de la conscription dans quatorze départements. Chose étonnante! dans ce pays où tout est contesté, où tant de révolutions ont tout bouleversé, dans cette année 1848 où tout était ébranlé, menacé, le recrutement s'est opéré comme dans les années ordinaires.

En l'absence d'un sentiment populaire qui appelât la révision de la législation existante, l'orateur demande s'il y avait d'autres autorités qui imposassent cette révision. Parmi les militaires éminents, aucun n'avait été frappé de la nécessité d'une réforme de la loi de 1832.

Après une brillante revue de tous les hauts faits accomplis par l'armée française sous le régime de cette loi, après l'avoir montrée résistante seule à la désastreuse mobilité des idées modernes, sublime de foi, de patience et de résignation, M. de Montalembert rechercha la cause de ces admirables qualités. On ne pouvait, selon lui, les attribuer qu'à l'esprit moderne et à l'organisation spéciale de cette armée.

Que si, ce que l'on ne pouvait nier, certaines imperfections pouvaient être signalées dans cette organisation, la trop courte durée du service, par exemple, n'y pouvait-on remédier? Oui, sept années, c'était là une période insuffisante. Que n'augmentait-on la durée? Cette extension avait toujours été demandée par les juges les plus compétents. La Chambre des députés avait voté huit ans. Si la Chambre des pairs ne s'était pas associée à ce vote, c'est qu'elle voulait neuf ans. Dans l'Assemblée législative, la commission chargée d'examiner le projet de loi présenté par le président de la république était d'avis de proposer neuf ans, période préférable aux yeux de l'orateur, puisque neuf contingents de 65,000 hommes constitueraient une armée plus solide que sept contingents de 80,000. Peut-être y aurait-il quelques murmures, mais ils seraient couverts par

l'expression de la joie des familles auxquelles on laisserait chaque année 15,000 jeunes gens réclamés aujourd'hui par le service militaire. D'ailleurs, le gouvernement impérial n'était-il pas assez fort pour faire le bien ?

On avait surtout invoqué les abus inhérents au remplacement. N'avait-on pas un peu exagéré? Les remplaçants faisaient-ils en effet de si mauvais soldats? Parmi ces zouaves tant et si justement admirés de l'armée d'Orient, n'y en avait-il pas un grand nombre et ne comptait-on pas également beaucoup d'anciens remplaçants dans le corps de la gendarmerie? Il y avait des abus : cela était incontestable. Eh bien, il fallait faire ce que tenta le général d'Hautpoul en 1850, réglementer les compagnies, les soumettre à un régime restrictif.

On voulait que l'État eût le monopole des remplacements, qu'il fût seul dépositaire des fonds versés pour l'exonération des jeunes soldats, unique intermédiaire de toutes les opérations : on voulait qu'il fit passer tout le monde sous le niveau d'un prix arbitrairement fixé. Ce qui effrayait surtout l'orateur, c'était l'immense responsabilité qu'encourrait l'État, s'engageant à trouver un remplaçant pour le compte de quiconque lui apporterait une certaine somme d'argent. Selon M. de Montalembert, on se trompait en comptant sur un grand nombre de rengagements. Les mœurs du pays y répugnaient. La France n'est plus militaire, mais industrielle et démocratique; la liberté, le travail et l'industrie présentent aujourd'hui trop d'attraits pour que le service militaire conserve son ancien prestige; aussi y a-t-il peu d'engagements volontaires, peu de rengagements, et, quant aux remplaçants, les compagnies ne peuvent les attirer que par des moyens dont l'immoralité est connue de tous. Le soldat français part à regret, sert bien, se bat admirablement, mais il soupire sans cesse après l'époque de sa libération; comme les écoliers au collège, il compte les mois et les jours qui lui restent encore à passer au régiment.

L'orateur ne pensait pas que l'on pût vaincre cette tendance universellement constatée des jeunes gens, en s'adressant chez eux à l'esprit de spéculation et en faisant valoir à leurs yeux l'intérêt bien entendu de l'avenir. Pour les décider à signer un



contrat de remplacement, les compagnies faisaient appel à leurs passions, elles faisaient briller à leurs yeux une somme considérable et les jouissances passagères que l'argent peut procurer; un certain nombre de jeunes gens se laissaient entraîner; ils resteraient sourds à l'appel de l'État, qui, pour défrayer leurs plaisirs, ne mettrait à leur disposition qu'une somme de 100 francs, en leur promettant 1,000 francs payables à longue échéance, plus une pension à l'âge de quarante-cinq ans. En pareille matière, spéculer sur l'intérêt bien entendu des remplaçants au lieu de s'adresser à leurs passions, c'était, selon l'orateur, compter sans son hôte. Les compagnies, d'ailleurs, avec toutes les séductions dont elles disposent, pouvaient à peine trouver chaque année 5 ou 6,000 remplaçants sur 20,000 qui sont nécessaires pour compléter l'effectif; croyait-on que l'État, qui offrirait moins, obtiendrait davantage? Devait-on compter sur l'influence de la haute paye promise aux rengagés, c'est-à-dire 36 francs par an, pas même l'intérêt des 1,000 francs de prime? L'honorable membre ne le pensait pas, et il invoquait à cet égard une expérience récente: on avait d'abord voulu composer les régiments de la garde impériale d'hommes rengagés; mais, malgré la haute paye des chevrons, malgré le privilège du séjour de Paris et de la garde du souverain, on n'avait pu avoir un nombre suffisant de rengagements, et, pour compléter les cadres, on avait dû se contenter de prendre l'élite des jeunes soldats.

L'honorable membre convint qu'il n'avait raisonné jusqu'alors que sur une hypothèse; mais cette hypothèse du moins laissait intact un état de choses reconnu excellent, tandis que l'hypothèse du gouvernement renverserait cet état de choses sans avoir, en cas d'insuccès, rien de certain à mettre à la place. Le projet se heurtait sans cesse contre l'inconnu. On ignorait d'abord quel serait le nombre des demandes d'exonération; on devait croire qu'il s'élèverait à un chiffre considérable, à raison de la confiance qu'inspirerait aux pères de famille la garantie de l'État, garantie bien plus solide que celle des compagnies. Quant au chiffre des rengagements, quant au chiffre des remplacements administratifs, on était également

## SESSION. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES. 481

dans l'inconnu. Il était possible toutefois que le système réussît en temps de paix ; mais en temps de guerre, que pourrait faire l'État lorsqu'il se trouverait tout à la fois le grand pourvoyeur et le grand consommateur d'hommes ? Si la guerre se prolongeait, on garderait les contingents sous les drapeaux ; donc, pas de rengagements ; d'un autre côté, la totalité des classes annuelles serait appelée à faire partie du contingent. Où donc l'État trouverait-il de quoi combler les vides résultant de l'exonération ? Il serait exposé à un déficit en face de l'ennemi ; il lui faudrait manquer ou à ses engagements ou aux devoirs que lui imposent l'honneur et la défense du pays ; pour remplir son devoir, il lui faudrait manquer à sa parole. Dans tous les cas, en temps de guerre, il faudrait beaucoup élever le prix de l'exonération ; les résultats de cette augmentation atteindraient surtout la pauvreté relative, c'est-à-dire la classe placée sur la limite si étroite du bien-être et du malaise, cette classe qui tient surtout à conserver ses enfants et qui se saigne à blanc, comme on dit, pour les empêcher de partir. Cette situation douloureuse qui serait faite à toute une catégorie d'individus engagerait d'une manière grave la responsabilité de l'État ; au lieu de s'en prendre, comme aujourd'hui, aux circonstances, à la guerre, à l'empereur de Russie, c'est à l'État qu'on s'en prendrait. Sans doute on aurait tort, mais on est facilement injuste quand il s'agit de la perte d'un fils, et les amis du gouvernement devaient craindre de lui faire le funeste présent qu'il réclamait.

Ce n'était d'ailleurs pas seulement pour les classes pauvres et malaisées que la loi aurait de fâcheux résultats : ce serait, selon l'orateur, un glaive à deux tranchants qui frapperait également les riches en excitant contre eux les jalousies et la haine. L'impôt du sang, comme on l'appelle, est bien lourd ; ceux qui seraient appelés à le payer ne raisonnaient pas comme des économistes, et lorsqu'ils verraient que le prix de l'exonération est le même pour le fils du pauvre et pour le fils du riche, ils ne comprendraient pas que l'on ne demandât pas davantage à ceux qui possèdent plus. Sans doute ce sentiment ne se ferait pas jour dans les premiers moments ; mais

vint une époque de crise, et il ne tarderait pas à faire explosion comme ces théories subversives qu'on a vues se produire en 1848.

M. de Montalembert concluait que le système nouveau produirait un danger pour l'État par le déficit de l'effectif, si le prix de l'exonération était modique, et, s'il était élevé, par une souffrance universelle dans les familles. Il aurait un inconvénient plus grand encore, celui de métamorphoser l'armée. Qu'arriverait-il si, au lieu de cette armée nationale que la France a toujours voulue depuis 1789, elle n'avait plus qu'une armée sans aucun lien avec la population; si au lieu de ces jeunes soldats qui, au régiment, pensent toujours à leur famille et à leur village, et ne restent sous les drapeaux, comme les Romains, que le temps nécessaire pour devenir de bons soldats, il n'y avait plus que des hommes étrangers à la vie et aux sentiments du pays; à la place d'une armée régénérée sans cesse par l'infusion périodique de nouveaux citoyens, on n'aurait plus qu'une armée nationale encore, sans doute, mais toute disposée à être l'instrument docile et muet de la force.

L'honorable membre voyait dans l'application de la loi nouvelle un péril plus grand encore au point de vue social; l'armée n'est pas faite seulement pour la guerre, elle existe aussi pour la paix, disait admirablement M. de Montalembert; il n'y a pas de côté plus lumineux de notre état social que l'action réciproque de l'armée sur la société et de la société sur l'armée; chaque année, le recrutement, comme une pompe puissante, aspire, pour le refouler dans l'armée, ce qu'il y a de plus pur dans le sang de la nation; sept ans après, l'armée rend à la population ces éléments qu'elle s'est assimilés, mais elle le rend avec des conditions d'instruction et d'honneur que rien ne saurait remplacer. Aux yeux de l'orateur, les avantages que pourrait produire le projet seraient plus que compensés par les inconvénients qui en seraient le résultat. On avait surtout insisté sur l'avantage qu'il y aurait à conserver sous les drapeaux un plus grand nombre de vieux soldats; « que la chambre, s'écriait M. de Montalembert, tourne les yeux vers ces jeunes gens, ouvriers et paysans hier, ouvriers et paysans

demain, dont se compose notre héroïque armée devant Sévastopol, quel entrain, quelle aptitude à tirer parti de tout ! A côté de ces brillants soldats de la France, se trouve une armée de vieux soldats dont l'orateur se gardera bien de faire la critique en présence de leur héroïsme et de leur malheur ; sous tous les rapports, sauf le courage égal des deux parts, l'avantage n'a-t-il pas été du côté de nos jeunes soldats ?

« Toutes les vertus dont nos soldats font l'apprentissage sous le drapeau, ils les reportent avec eux lorsqu'ils rentrent dans la vie civile ; la chaumière la plus propre, le champ le mieux cultivé, sont ceux du soldat récemment revenu de l'armée ; ce sont les anciens militaires qui donnent partout l'exemple de l'obéissance à la loi, et de l'amour de l'ordre. » L'honorable membre considérait le soldat libéré comme le plus noble représentant de la démocratie française ; dans son opinion, la démocratie française n'a pas le droit d'être bien fière de ses institutions et de ses lois, car elles ont trop varié, mais ce dont elle peut à juste titre s'enorgueillir, c'est de cette armée dont nous sommes redevables à l'admirable mécanisme créé par la loi Gouvion Saint-Cyr et perfectionné par la loi de 1832.

« On a souvent, dit en terminant l'illustre orateur, établi une analogie entre le prêtre et le soldat, entre la milice guerrière et la milice sacerdotale ; je n'ai rien à dire contre cette analogie, pourvu que ces deux forces ne soient pas transformées en géolières de la société civile, employées à comprimer l'intelligence, la liberté, l'industrie, toutes les gloires et toutes les sources de la vie moderne entre un corps de garde et une sacristie. Mais on se demande sur quoi se fonde cette analogie : sur le désintéressement. Ni le prêtre ni le soldat ne doivent faire un métier profitable : l'un vit de l'autel comme l'autre de l'épée, et si le prêtre aujourd'hui est plus fort que dans l'ancienne société, c'est qu'il est plus pauvre, plus désintéressé et, par conséquent, plus pur. Il en est de même du soldat. Il faut leur laisser à tous deux cette auréole de désintéressement.

« Par la loi nouvelle on entre dans la voie de la décadence. Dans les sociétés vieilles, déchirées par les factions, comme l'a été la société française, quand les efforts insensés de ces

factions ont amené le triomphe de l'unité excessive du pouvoir, le souvenir de l'empire romain se présente aux esprits. Je ne veux faire aucun rapprochement entre la vieille France et la vieille Rome. Je me hâte de proclamer la différence éclatante qui existe entre les deux sociétés : Rome a péri sous les coups des Barbares ; aujourd'hui c'est la France qui menace au loin la barbarie et la tient sous son épée. Mais tous les efforts des amis du pays, des amis éclairés du pouvoir, dans une société comme la nôtre, qui a tant de points de rapprochement involontaires avec l'empire romain, doivent tendre à chasser de l'imagination publique tout ce qui semble autoriser et solliciter ce rapprochement ; et cependant on entre, par cette loi, dans la voie des analogies. Quand les Romains étaient les premiers soldats du monde, ils avaient précisément la même législation que nous, ils servaient pendant dix ans avec une solde modique, puis ils rentraient dans leurs foyers ; c'est ainsi qu'ils ont conquis le monde et ont maintenu leur grandeur jusqu'à César. Je ne veux pas parler de ces donations, de ces dotations, des pillages, des prodigalités de tout genre qui ont servi sous quelques tyrans ou quelques empereurs à gagner l'armée ; mais je ne peux m'empêcher de remarquer que c'est dans les époques de décadence que l'on a songé à augmenter les avantages pécuniaires accordés aux soldats. Après Constantin, on a persévéré dans cette voie ; il suffit d'ouvrir le code théodosien pour y retrouver le même système qu'on veut établir aujourd'hui. On y voit des lois de Valens, d'Arcadius, d'Honorius, qui disaient alors : Donnez 36, 30, 20 sous d'or, selon les circonstances, et vous serez dispensés du service militaire. Ce sont là de tristes analogies. Nous ne sommes pas les Français de la décadence, pourquoi s'inspirer des exemples de la décadence de Rome ? »

L'opposition chaleureuse de M. de Montalembert, bien qu'appuyée par l'opinion de plusieurs orateurs des plus autorisés, ne l'emporta pas dans l'esprit de la chambre. Soutenu avec talent par M. le président du conseil d'État, par le président de la section de la guerre, M. Allard, par le rapporteur de la commission, M. Adolphe de Belleyne, par M. Granier de

Cassagnac, le projet fut voté par 204 voix contre 46 (26 avril). Un seul article n'avait pu trouver grâce devant le Corps législatif, l'article 10 qui retirait une partie de la prime de rengagement aux militaires condamnés à une peine afflictive ou infamante.

Il nous reste à juger la loi par ses effets.

Aussitôt que, par les instructions émanées du ministre de la guerre, furent connus, dans l'armée et dans les populations, les avantages que la loi du 26 avril conférerait aux rengagés et aux engagés après libération, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, le but de la loi fut atteint. On s'aperçut que le métier des armes devenait une carrière véritable, un avenir assuré pour la vieillesse. La loi retint ou ramena sous les drapeaux un grand nombre de bons et anciens soldats, dans la force de l'âge, prêts à rendre sur-le-champ tous les services qu'on peut attendre d'hommes solides, parfaitement instruits, d'une conduite exemplaire, offrant les garanties d'un passé éprouvé, et rompus depuis longtemps à toutes les exigences de la vie militaire.

La question la plus importante en ce qui concernait le recrutement de l'armée, celle qui se liait le plus intimement au succès de la loi du 26 avril, était donc résolue conformément aux vues et aux prévisions du Gouvernement. L'armée n'était menacée d'aucun déficit dans son effectif.

Quant à la partie de la loi qui intéressait plus spécialement les familles, c'est-à-dire l'exonération du service au moyen d'une prestation pécuniaire, on pouvait déjà reconnaître que le taux de cette prestation resterait toujours inférieur au prix que coûtaient habituellement les remplacements dans les mêmes circonstances.

Ainsi donc, on peut dire que, dès la première application de la loi du 26 avril, les prévisions du Gouvernement sur la dotation de l'armée se réalisèrent complètement. Non-seulement, en effet, les rengagements atteignirent, en 1855, le chiffre d'environ 22,500, mais les exonérations s'élevèrent à plus de 22,400, de telle sorte que l'équilibre se maintint tout d'abord entre les rengagés et les exonérés. Ainsi, les familles

avaient gardé près d'elles autant d'enfants que les corps avaient conservé d'anciens militaires sous les drapeaux, double bienfait dont la population et l'armée étaient redevables à l'administration prévoyante du Gouvernement.

Il y aurait encore, sans doute, à modifier la loi dans son application pratique, à compléter administrativement l'organisation nouvelle de l'armée.

La caisse de la dotation de l'armée, instituée par la loi du 26 avril 1855, pourvoit au paiement des allocations et hautes-payés attribuées aux rengagés et aux engagés volontaires après libération pour les corps qui se recrutent par la voie des appels, ainsi qu'au surcroît de dépenses pour pensions des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats de ces mêmes corps.

Par suite de ces dispositions, il était nécessaire que la nomenclature des corps ou des portions de corps des armées de terre et de mer qui se recrutent par la voie des appels fût légalement déterminée. C'est ce que fit plus tard un règlement d'administration publique.

*Organisation municipale.* — Un autre projet important, soumis aux discussions du Corps législatif, fut le projet d'organisation municipale.

L'article 57 de la Constitution portait, on se le rappelle, qu'une loi déterminerait postérieurement l'organisation municipale. Déjà, il est vrai, une loi du 7 juillet 1852 (*Voyez l'Annuaire*), avait statué sur la question; mais cette loi n'avait qu'un caractère transitoire.

Conformément aux prescriptions de la Constitution, le Gouvernement présenta cette année un projet de loi sur l'organisation municipale, renfermant un code définitif et complet de cette organisation.

Le projet se composait de cinquante-deux articles, empruntés textuellement pour la plupart à la loi du 21 mars 1831, au décret du 3 juillet 1848 et à la loi du 7 juillet 1852.

Énumérons quelques dispositions nouvelles du projet.

Il ajoutait aux communes où déjà, d'après la législation existante, les maires et les adjoints étaient nommés directe-

## SESSION. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES. 437

ment par le chef de l'État, tous les chefs-lieux de canton, quelle que fût leur population.

Il portait que les maires devraient être âgés de vingt-cinq ans accomplis et être inscrits dans les communes au rôle de l'une des quatre contributions directes. La première de ces conditions était conforme à la loi de 1831. La seconde remplaçait la condition du domicile réel exigé par cette même loi, et dont la pratique avait démontré les inconvénients. Dans beaucoup de petites communes, en effet, cette condition restreignait souvent, d'une manière fâcheuse, le choix de l'administration, en l'obligeant à confier les fonctions de maire à un domicilié qui manquait de la capacité voulue pour les remplir, à l'exclusion d'un autre citoyen qui, bien que réunissant toutes les conditions d'un bon administrateur, n'aurait pas eu dans la commune le domicile réel.

La loi nouvelle, au lieu d'exiger d'une manière absolue, comme la loi de 1831, un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants, se bornait à disposer qu'il pourrait être nommé un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants. Cette légère modification était justifiée par la difficulté que le gouvernement rencontre souvent à pourvoir convenablement à la nomination d'un nombre d'adjoints aussi considérable.

En cas d'empêchement du maire et des adjoints, le maire serait remplacé par un conseiller municipal désigné par le préfet; ce serait seulement à défaut de cette désignation, c'est-à-dire dans tous les cas d'urgence, que le maire pourrait être remplacé, comme il l'était jusqu'alors dans tous les cas, par le conseiller municipal le premier disponible dans l'ordre du tableau. L'exposé des motifs justifiait cette innovation en la présentant comme une conséquence naturelle du principe posé dans l'art. 57 de la Constitution, qui attribue la nomination des maires au pouvoir exécutif.

Le projet de loi conservait pour les petites communes le minimum de dix conseillers; pour les plus grandes il abaissait à trente le maximum que la loi de 1831 portait à trente-six. Entre ces deux extrêmes, le projet admettait sept classes



intermédiaires dans lesquelles le nombre des conseillers augmentait à mesure que la population devenait plus nombreuse.

L'élection directe des conseils municipaux par le suffrage universel était maintenue ; mais tandis que, d'après la loi de 1831, ces conseils étaient renouvelés par moitié tous les trois ans, d'après la loi nouvelle ils seraient renouvelés intégralement tous les cinq ans.

Dans le cas de dissolution d'un conseil municipal, la loi de 1831 fixait à trois mois et la loi de 1852 à un an le délai pour la réélection de ce conseil. Le projet de loi contenait à ce sujet une nouvelle disposition qui donnait au Gouvernement la faculté de proroger la dissolution du conseil et les pouvoirs de la commission provisoire nommée pour le remplacer, jusqu'au renouvellement quinquennal.

Les conseils municipaux pourraient être suspendus par le préfet ; mais ils ne pourraient être dissous que par l'Empereur.

Les villes de Paris et de Lyon continueraient d'être placées sous le régime spécial établi par la législation actuelle. Ainsi les conseils municipaux de ces deux villes seraient nommés, comme ils l'étaient déjà, par l'Empereur.

En outre, le projet de loi portait que dans les chefs-lieux de département dont la population excède 40,000 âmes, le préfet remplirait les fonctions de préfet de police, telles qu'elles avaient été réglées pour la ville de Lyon par la loi du 19 juin 1851. Ces chefs-lieux de département, dont le nombre s'élève à dix-sept d'après le dernier recensement, conserveraient l'unité municipale, l'élection des conseillers municipaux et généralement toutes les règles du droit commun en cette matière ; seulement les pouvoirs qui tiennent à la sûreté générale seraient exercés par le préfet, le maire conservant, avec les attributions communales proprement dites, tout ce qui concerne spécialement la police municipale.

Toutes les dispositions des lois antérieures se trouvant ainsi refondues dans un code unique, le projet de loi se terminait par un article qui abrogeait d'une manière absolue la loi du 21 mars 1831, ainsi que les dispositions du décret du 8 juil-

et 1848 et celles de la loi du 7 juillet 1852, relatives à la composition des corps municipaux.

Le rapport sur le projet fut présenté par M. J. Langlais (de la Sarthe), au nom de la commission.

M. Langlais exposa d'une façon remarquable la pensée du Gouvernement :

« On ne s'est pas proposé, disait-il, d'apporter une réforme profonde dans nos institutions municipales. Ni la Constitution ni le vœu public ne la réclament. Mais nos communes vivent sous l'empire de la loi transitoire que nous avons votée dans le cours de notre première session, et sous celui de législations antérieures dont plusieurs parties, disposées pour d'autres temps et dans d'autres vues, étaient en désaccord avec le principe de nos institutions et se trouvaient abrogées. De là la nécessité d'organiser en régime définitif et de réunir dans une seule loi toutes ces dispositions éparées, en y ajoutant les modifications nouvelles dont le besoin se fait sentir.

» Même réduite à ces termes, la loi soumise à l'examen du Corps législatif offre encore une gravité incontestable. On comprendrait mal, en effet, l'importance du pouvoir municipal, si on ne le jugeait que par le rang qu'il occupe dans la hiérarchie des pouvoirs publics. Telle est la nature de ses fonctions, qu'il entre pour une part considérable dans l'ordre de la société.....

» Le pays où s'éteindrait l'esprit local ne serait plus cette nation où les citoyens trouvent, dans des intérêts à leur portée, un aliment naturel à l'activité, un but à l'ambition, une école d'où quelques-uns s'élèvent au maniement des grands intérêts de l'État. La vie aurait bientôt disparu de ce pays, où bien elle refluerait des extrémités engourdies au centre comme le sang au cœur, ce serait un peuple d'indifférents exilés dans l'intérêt privé, aigris contre le Gouvernement, se plaignant de lui sans cesse, le rendant responsable de tout; un peuple incapable de résistance et docile à toute révolution; une poussière dispersée au gré des orages dont le pouvoir serait agité.

» Tout gouvernement sage se montrera donc jaloux de la prospérité des communes surtout dans un temps comme le nôtre, où les progrès de l'instruction, l'habitude de la vie publique ont fait passer dans tous les rangs de la société un vif intérêt pour les affaires du pays et une sorte de besoin d'y prendre part. Le meilleur moyen de diriger le mouvement des esprits, n'est-ce pas d'ouvrir à leur activité une carrière honorable où il y ait de l'intérêt et de la gloire à rester? »

C'est dans cet esprit que le projet de loi avait été conçu.

Le projet était primitivement divisé en trois sections. La première réglait la composition et le mode de nomination du pouvoir municipal. La seconde réglait le mode de convocation et la tenue de l'assemblée des conseils municipaux. La troi-

sième déterminait les règles relatives à l'assemblée des électeurs municipaux et aux votes de recours contre les opérations électorales.

La commission, de concert avec le conseil d'État, forma une quatrième et dernière section avec les dispositions relatives au régime spécial des municipalités, dans les villes dont la population est de 40,000 âmes et au-dessus.

Après l'excellente étude faite par la commission, la discussion ne pouvait être ni longue ni difficile. Ouverte le 2 avril, elle se termina le même jour par le vote des cinquante et un articles du projet, à la majorité de 236 voix contre 7.

*Réforme de la procédure civile. Contrainte par corps.* — Un projet de loi fut soumis au Corps législatif pour établir par toute la France une procédure uniforme, en matière de contrainte par corps.

L'article 781 du Code de procédure civile renfermait quelques anomalies regrettables. Cet article portait que l'arrestation du débiteur ne pourrait être opérée dans une maison quelconque, même dans son propre domicile, sans une ordonnance du juge de paix et sans l'assistance personnelle de ce magistrat, qui serait tenu de s'y transporter avec l'officier ministériel. Pour le département de la Seine, deux exceptions étaient établies à cette règle par le décret du 14 mars 1808 qui avait reconstitué le bureau des gardes du commerce, fondé en 1772. D'après l'article 15 de ce décret, ces officiers n'avaient pas besoin de l'autorisation ni de l'assistance du juge de paix pour arrêter le débiteur dans son domicile, si l'accès ne leur en était pas interdit. D'autre part, lorsque l'arrestation devait être faite dans une maison tierce et que le juge de paix du lieu était empêché, ou qu'il refusait son concours, ils avaient le droit de s'adresser au juge de paix d'un autre canton.

Quoique les gardes du commerce n'eussent pas abusé de ces prérogatives, elles paraissaient d'autant plus difficiles à justifier, qu'elles étaient une atteinte portée aux garanties dues à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du foyer domestique. Rien ne motivait cette exception au droit commun dans le département de la Seine.